V.O.T
28/3/21

UN GRAND RHÉTORIQUEUR POITEVIN

JEAN BOUCHET

1476-1557 ?

UN GRAND RHÉTORIQUEUR POITEVIN

JEAN BOUCHET

1476-1557 ?

PAR

Auguste HAMON

TORONTO LIBRARY UNIVERSITY OF

167840
1.12.21.

PARIS
H. OUDIN, ÉDITEUR
10, RUE DE MÉZIÈRES, 10

1901

PQ
1605
B75H3
1901

A M. G. DE LAMARZELLE

Sénateur du Morbihan

Hommage de reconnaissance respectueuse

PRÉFACE

Deux motifs m'ont engagé à entreprendre cette étude.

Jean Bouchet considéré dans sa vie n'est pas un personnage dénué d'intérêt : jeune aventurier à la recherche de la gloire, procureur des La Trémoille, toujours partagé entre les affaires et la poésie, membre de ce que j'appellerai les cercles littéraires de Ligugé et de Fontaine-le-Comte, bon bourgeois plus heureux de vivre dans sa maison de campagne de Chauvigny qu'au Palais de Justice de Poitiers, ami et correspondant de presque tous les écrivains de son temps, et de maître Alcofibras Nasier lui-même, le vieux basochien demeure toujours curieux à étudier, et il me semble que près de lui, assis au pied d'un de ces odorants « souchets » près desquels il rima tant d'épîtres, il eût fait bon passer un bel après-midi d'automne.

L'écrivain semble sans doute, au premier abord, moins attrayant que l'homme ; et cependant, dans les longues pages de prose comme dans les interminables séries de vers qu'il aligna, on peut trouver, avec quelques endroits intéressants, des faits littéraires curieux qui permettent de fixer quelques dates indécises. Notre auteur, de plus, rendit quelques services à la langue française : ses tentatives aidèrent à former le moule poétique où Ronsard coula

ses vers ; ses idées, sur bien des points, devancent celles de la Pléiade ; et s'il faut blâmer les extravagances de ses rimes comme aussi la fadeur de ses allégories, il faut pourtant reconnaître que ses ouvrages ne furent point inutiles à notre poésie lyrique : il travailla la strophe et la rime avec persévérance et j'espère le démontrer avec quelque succès.

Bien souvent, en lisant les quelques lignes consacrées ici ou là à Jean Bouchet, lignes bien dures presque toujours et très injustes quelquefois, je me suis demandé si un tête-à-tête de presque dix années ne m'avait pas induit à juger trop favorablement mon auteur. Il est si difficile de garder toujours son sang-froid. Je n'ai pas voulu néanmoins tenter une réhabilitation impossible, je me suis efforcé de fixer à mon digne procureur-poète, grand amateur de littérature, la place qu'il mérite, sans avoir pour lui une trop haute ambition.

Me pardonnera-t-on d'ajouter ici que, au cours de mon travail, j'ai trouvé à mon étude un intérêt plus large et qui dépassait Jean Bouchet ? La partie de notre histoire littéraire comprise entre 1450 et 1550 est assez mal débrouillée, et il est une école, celle des *grands rhétoriqueurs* dont fait partie mon humble héros, qui n'a pas encore trouvé d'historien. Personne n'a cru bon d'appliquer à ces inconnus quelques années de labeur ; leurs ouvrages si longs dans leur accablante monotonie ont effrayé sans doute, et je le comprends sans peine. Il y aurait pourtant là un travail curieux. Et puisque — l'idée est maintenant banale — tous les auteurs reconnaissent combien s'écarterait de la vérité le critique qui voudrait étudier

Ronsard et son école comme il étudierait un phénomène isolé et indépendant, il faut donc s'occuper de la longue préparation qui rendit possible la tentative de la Pléiade, et chercher dans notre sol de France les extrêmes et fines racines où s'élaborèrent les premières gouttes de sève qui ont alimenté cette opulente frondaison. En fouillant bien au pied de l'arbre, on reconnaîtra, je crois, que les *grands rhétoriqueurs* ont donné comme une première et droite direction à la liqueur bouillonnante qui devait vivifier notre vraie poésie. Cette vérité, je l'ai entrevue dans l'œuvre de Jean Bouchet, mais elle n'éclatera vraiment dans toute sa lumière qu'après une étude approfondie des auteurs de son école. Quand bien même ce travail futur n'arriverait pas à la conclusion que j'indique, il ne serait pourtant pas inutile. Cent ans, c'est une longue période dans l'histoire littéraire comme dans l'histoire politique d'un peuple ; or, que savons-nous de précis sur les auteurs de la fin du XVe siècle et de la première moitié du XVIe ? La vie et les œuvres de Marot, de Rabelais, de Calvin ont suscité de beaux travaux, mais connaître à fond ces auteurs, — supposé qu'on les connût à fond, — ce n'est pourtant pas connaître leur époque, ce n'est pas assister à la première formation si lente et si curieuse de notre poésie et de notre langue classiques, ce n'est pas voir sur les débris de notre littérature du moyen âge se poser les premiers fondements de notre littérature moderne. Nous, si curieux de toutes choses, laisserons-nous aux étrangers — ils ont déjà commencé — le souci de faire sans nous une partie de notre histoire littéraire ?

Si mon livre sur Jean Bouchet avait pour seul résultat

d'engager de jeunes écrivains à étudier sans craindre l'ennui et la monotonie du travail quelque auteur du XVe ou du XVIe siècle encore inconnu, je n'estimerais pas avoir perdu mon temps.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

I. — MANUSCRITS.

Archives communales de Nantes, AA 30. Liasse.
Archives de la ville de Poitiers, carton 115, Z VIII, p. 386; carton 42, reg. 11.
Bibliothèque de l'Arsenal, *Ms.* n° 3171.
Bibliothèque Mazarine, *Ms.* n° 978.
Bibliothèque nationale, *Ms.* Durand de Lançon N. A. F. n° 3073 (1).

(1) Ce manuscrit Durand de Lançon est, comme l'on sait, une copie anonyme de 147 notices des *Vies des poètes françois*, de Guillaume Colletet; le manuscrit primitif a été brûlé en 1871, lors de l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. La vie de Jean Bouchet a peu de valeur, elle est pleine de faussetés et d'appréciations exagérées. L'auteur fait un éloge presque dithyrambique de notre poète, et ne donne sur lui aucun détail intéressant; il prend dans Antoine du Verdier et dans La Croix du Maine la liste de ses ouvrages. Il en a vu quelques-uns, en particulier *les Angoisses et remèdes d'amour du traverseur en son adolescence*, mais il cite d'après une édition de 1600, dans laquelle à l'ouvrage de Jean Bouchet est jointe *l'histoire d'Eurial et Lucrèce traduite du latin d'Æneas Sylvius, nommé depuis le Pape Pie second.* Je transcris la première page du manuscrit pour donner une idée du singulier enthousiasme de Colletet : « La Poésie appartient de telle sorte à l'imagination qu'elle n'a point de plus grande ennemie que celle qui dépend de l'entendement ou de la mémoire ; de là vient que nous voyons si peu d'hommes profonds dans la science réussir dans cet art, et même si peu d'excellents orateurs devenir excellents poètes. Aristote était de cet avis lorsqu'il disait que Marcus de Syracuse était meilleur poète quand il perdait le jugement, d'autant, comme observe un savant médecin espagnol, que l'imagination dont naît la poésie demande trois degrés de chaleur et que cette chaleur excessive ruine tout l'entendement de l'homme ; aussi le même Aristote remarque à ce propos que ce poète de Syracuse à mesure qu'il devenait plus tempéré faisait paraître aussi plus d'entendement, mais qu'il ne rencontrait pas si bien dans ses vers. Cicéron, ce grand orateur romain, montra bien pareillement qu'il était dépourvu de cette faculté imaginative, lorsqu'ayant entrepris d'écrire en poésie les fastes de son tems et l'histoire mémorable de son consulat, il se mit à composer des vers si durs et si ridicules qu'un novice de rhetorique ou tout au plus un poète de la dernière classe aurait presque honte de les avoir faits, témoin, celui-ci :

Bobinet. *les Annales d'Aquitaine ou Mémoires historiques de la Province de Poitou, pays de Naples et Milan...* Ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque publique de Poitiers, n° 346-347.

Chartrier de Thouars. Lettres manuscrites de Jean Bouchet à Gabrielle de Bourbon, gracieusement communiquées par M. le duc de la Trémoille ; une de ces lettres est reproduite à la fin du volume.

Dom Fonteneau. C'est la bibliothèque publique de Poitiers qui possède la collection précieuse des manuscrits du savant chercheur.

II. — IMPRIMÉS.

On trouvera à la fin du volume la liste chronologique des éditions des différents ouvrages de Jean Bouchet.

A

Auber (*l'abbé*). *Etude sur les historiens du Poitou.* Niort, L. Clouzot, 1870.

Aubertin. *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, 2 vol. Paris, Belin, 1883.

La Versification française et ses nouveaux théoriciens. Paris, Belin, 1898.

Authon. *Chroniques de Louis XII.* Edition publiée par la Société de l'histoire de France, par R. Maulde de la Clavière. Paris, Laurens, 4 vol.

B

Banville (Théodore de). *Petit Traité de poésie française.* Paris, bibliothèque Charpentier, 1891.

Bapst (Germain). *Essai sur l'histoire du Théâtre.* Paris, Hachette, 1894.

Bayle. *Dictionnaire historique et critique.* Rotterdam, 1720, 4 vol.

O fortunatam natam me consule Romam !

rendu de la sorte par ce galant homme de mes amys Chappuis de tourraine. qui a traduit élégamment ce fameux livre espagnol de l'examen des Esprits :

O Rome trois fois fortunée
D'être sous mon consulat née,

où il paraît qu'il a même affecté la dureté du latin ; mais comme il n'y a presque point de règle si générale qui n'ait son exception, il est advenu que ce Jean Bouchet tout excellent orateur et historien qu'il était, n'a pas laissé de tenir un rang bien considérable parmi les bons poètes de son siècle, marque visible de la force de sa nature et de l'assiduité de ses études » (p. 84, r° et v°.)

Beauchamp (de). *Recherches sur les théâtres de France* depuis l'année 1161 jusqu'à présent. Paris, Prault père, 1735. (Bibl. Nat. Yf 321.)

Beauchet-Filleau et de Chergé. *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*. Poitiers, Dupré, 1840-1854. 2 vol.

Becq de Fouquières. *Poésies choisies de P. de Ronsard*. Paris, Charpentier, 1873.

Bellanger (Léon). *Etudes historiques et philologiques sur la rime française*. Angers, 1876.

Bellay (Joachim du). *La Deffence et illustration de la langue francoyse*, édit. Em. Person. Paris, Léopold Cerf, 1887.

Bernardi (Sancti). *Opera omnia*. Parisiis, apud Gaume, M.DCCC.XXXIX. 3 vol.

Besly (Jean), Conseiller du roy à Fontenay. *Histoire des comtes de Poictou et des ducs de Guienne... depuis l'an 811 jusques au roy Louis le Jeune*. Paris, Bertault, 1647.

Bibliothèque choisie des poètes français jusqu'à Malherbe. Paris, Crapelet, MDCCCLVI.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.

Bizos. *Ronsard*. Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1891.

Blanchemain. *Œuvres de Ronsard* (bibliothèque elzévirienne), Paris, Jeannet, MDCCCLVII, 8 vol.

Boccace. *Le Temple Iehan Boccace, de la ruyne daulcuns | nobles malheureux, faict par George son imitateur*. (B. N. Rés. Z. 349.)

Boissonnade. *La Vie ouvrière en Poitou au quinzième siècle*, dans *La Tradition en Poitou et Charentes*. Paris, *Librairie de la Tradition nationale*, 1897.

Bouchard (Alain). *Les Grandes Annales ou cronicques parlans tant de Bretagne...*, in-f°, s. l. 1541.

Bouralière (de la). *Les Débuts de l'imprimerie à Poitiers* (1479-1515). Paris, Em. Paul, L. Huard et Guillemin, libraires de la Bibliothèque nationale, 1893.

Bourciez. *Les Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*. Paris, Hachette, 1886.

Brand (Sébastien). *La Nef des folz du monde...* imprimée pour maistre Iean philippes Manstener et Geoffroy de Marnef, libraires à Paris. (B. N. Rés. Yh 1).

Briand (l'abbé Em.). *Vie de sainte Radegonde, reine de France...* Paris, Oudin, 1898.

Brunot (Ferdinand). *Grammaire historique de la Langue française*, Paris, Masson, 1894.

Brunot (Ferdinand). *La Doctrine de Malherbe*. Paris, Masson, 1891.

Buisson (Ferdinand). *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre* (1515-1563) Paris, Hachette, 1892, 2 vol.

Burckhardt (Jacob). *La Civilisation en Italie, au temps de la Renaissance*. Paris, Plon, 1885, 2 vol.

C

Chamard (Dom Fr.). *Saint Martin et son monastère de Ligugé*. Poitiers, Oudin, 1875.

Chastelain. *Œuvres*... publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 8 vol. 1863-1865.

Chenevière (Adolphe). *Bonaventure des Périers, sa vie, ses poésies*. Paris, Plon, 1886.

Claudin (A). *Origine et débuts de l'imprimerie à Poitiers* (1479-1515). Paris, A. Claudin, 1898.

Colonia (le Père). *Histoire littéraire de la ville de Lyon*. Lyon, chez François Rigolet, M.DCC.XXVIII.

Commines. *Œuvres*, édit. de Mlle Dupont... adoptée par la Société de l'Histoire de France.

Coquillart. *Œuvres*, édit. de Charles d'Héricault. Paris, Jeannet, MDCCCLVII.

Crépet. *Les Poètes français*. Paris, Gide, 1861, 4 vol.

Crétin. *Chants royaulx, oraisons et aultres petitz traictez faicts et composez par feu de bonne memoire maistre Guillaume Crétin*. Paris, Jeh. Sainct Denys. (B. N. Rés. Y° 1256).

D

Dacheux (Louis). *Un réformateur catholique à la fin du XVe siècle* (Geiler). Paris, Delagrave ; Strasbourg, Dorivaux, 1876.

Dacier (Edme). *Le Mois et cent de la ville de Poitiers*. Niort, Clouzot, 1868.

Daniel-Lacombe (Henri). *L'Hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers*. Paris et Niort, 1895.

Darmesteter (A.) et **Hatzfeld** (Ad.). *Le Seizième Siècle en France*. Paris, Delagrave, 1889.

Delaborde. *L'Expédition de Charles VIII en Italie*. Paris, Firmin-Didot, 1888.

Denais (Joseph). *Les Poésies de Germain Colin Bucher*. Paris, Techner, 1890.

Desaivre (Léo). *Les Finesses de Croutelles*. Niort, chez l'auteur, 1891.

Despériers (Bonaventure). *Œuvres*, revues sur les éditions originales et annotées par M. Louis Lacour. Paris, 1856.

Dreux-Duradier. *Histoire littéraire du Poitou*. Niort, Robin et Cie, 1842, 3 vol.

Du Verdier. *Bibliothèque françoise*, nouv. édit. par Rigolet de Juvigny. Paris, 1772-1773, 4 vol.

E

Estienne (Henri). *La Précellence du Langage françoys*, édit. de M. Edmond Huguet. Paris, Colin, 1896.

F

Fabri (Pierre). *Grant et vray art de pleine rhetorique compilé et compose par tres expert, scientifique et vray orateur Pierre Fabri, en son viuant curé de Meray.* Rouen, 17 janvier, 1521.

Faguet (Emile). *Histoire de la Littérature française depuis les origines jusqu'à la fin du XVIe siècle.* Paris, Plon, 1900.

Faguet (Emile). *Seizième Siècle. Etudes littéraires.* Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1895.

Faguet (Emile). *Revue des Cours et Conférences.* Paris, Lecène et Oudin.

Feugère (Gaston). *Erasme, Etude sur sa vie et ses œuvres.* Paris, Hachette, 1874.

Filleau (Jean). *De l'Vniversité de la ville de Poictiers, du temps de son érection, du recteur, et officiers et privileges de ladite Vniversité.* Poictiers, Abraham Monin, MDCXLIII.

Fontaine (Charles) (?) (1). *Le Quintil Horatian.* Je me suis servi du texte qui se trouve à la suite de la *Deffence et Illustration...* dans l'édition Em. Person.

G

Gandar. *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare.* Metz, 1854.

Gauthiez (Pierre). *Etudes sur le seizième siècle* (Rabelais, Montaigne, Calvin). Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1893.

Gebhart (Emile). *Rabelais.* Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1895.

Gilles (Nicole). *Les Annales et croniques de France depuis la destruction de Troyes jusques au tẽps du Roy Louis onziéme...* A Paris. Pour Vincent Sertenas... MDLIII.

Godefroy. *Dictionnaire de l'ancienne langue française.* Paris, Vieweg, 1880 et sq.

Golnitz. *Ulysses Gallico Belgicus per Belgium, Hispaniam, Regnum Galliae, Ducatum Sabaudiae Taurinum usque Pedemontis Metropolim, Auctore Abrahamo Golnitzio...* Lugduni Batavorum MDCXXXI.

(1) J'attribue le *Quintil* à Charles Fontaine, sans vouloir trancher en rien la question pendante ; elle est fort bien résumée dans le livre de M. Henri Chamard, *Joachim du Bellay*, p. 151.

Goujet. *Bibliothèque françoise*. Paris, Pierre-Jean Mariette et Hyppolite-Louis Guérin MDCCXLI.

Grognet (Pierre). *De la louange et excellence des bons facteurs qui bien ont composé en rime tant deca que dela les monts*... (dans le *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles*. Cf. Montaiglon).

H

Haag. *La France protestante*. Paris, Cherbuliez, 1846-1858, 10 vol.

Haase (A). *Syntaxe française du XVIIe siècle*. Paris, Picard, 1898.

Hanoteaux (Gabriel). *Etudes historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France*. Paris, Hachette, 1886.

Hauréau. *Histoire littéraire du Maine*. Paris, 1870-1877, 10 vol.

Hilarii (Sancti) *Opera*, édit. Migne.

Huguet (Edmond). *Etude sur la syntaxe de Rabelais*... Paris, Hachette, 1894.

Huon de Méry. *Le Tournoiement de l'Antechrist*, édit. de Reims, 1851. (Collection des poètes de Champagne antérieurs au XVIe siècle, 26 vol. Reims, 1847-64.)

J

Janssen (Jean). *L'Allemagne et la Réforme*. Paris, Plon, 1887-1899.

Joly (Aristide). *Benoist de Saint-More, et le Roman de Troie*. Paris, librairie A. Franck, MDCCCLXX.

Jusserand (J.-J.) *Histoire littéraire du peuple anglais*. Paris, Firmin-Didot, 1894.

Juvénal des Ursins. *Histoire de Charles VI*, édition Denys Godefroy, Paris, MDCLIII.

K

Klaczko (Julian). *Rome et la Renaissance. Récits et esquisses, Jules II*. Paris, Plon, 1898.

L

La Croix du Maine. *Bibliothèque francoise*, nouv. édit. par Rigolet de Juvigny. Paris, 1772-1773, 2 vol.

Langlois (Ernest). *Origine et sources du Roman de la Rose*. Paris, Thorin, 1891, in-8°.

Langlois (Ernest). *De artibus rhetoricae rhytmicae*... Parisiis, apud bibliopolam Æmilium Bouillon, 1890.

Lefranc (Abel). *Histoire du collège de France*... Paris, Hachette, 1893.

Legendre (abbé Louis). *Nouvelle Histoire de France depuis le commencement de la Monarchie jusques à la mort de Louis XIII*... Paris, C. Robustel, 1718, 3 vol.

Lelong. *Bibliothèque historique de la France*. Paris, Févret de Fontette, 1768-1778, 5 in-f°.

Lemaire de Belges (Jean). *Les Illustrations | de Gaule et singu | laritez de Troye | par maistre Iean le Maire | de Belges*... Lyon, de Tournes, MDXLIX.

Lenient (C.). *La Satire au moyen âge*. Paris, Hachette, 1877.

Lenient (C.). *La Satire en France, ou la Littérature militante au XVIe siècle*. Paris, Hachette, 1886.

Lièvre (Auguste). *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*. Paris et Poitiers, 1856, 3 vol.

Livet (Ch.-L.). *La Grammaire française et les Grammairiens au XVIe siècle*. Paris, Didier et Cie, Aug. Durand, 1859.

M

Macrini Salmonii *hymnorum libri sex*. Parisiis, ex officina R. Stephani, MDXXXVII.

Marchegay. *Lettres missives originales du XVIe siècle*. Niort, Clouzot, 1882.

Marguerite de Navarre. *l'Heptaméron*, édit. de la Société des bibliophiles français. Paris, 1853-1854, 3 vol.

Marot (Clément). *Œuvres*, édition Jannet, Paris. 1873-1876. A. Lemerre, 4 vol.

Mathée (D. M.), prieur de Montierneuf. *L'Histoire de Théocrite, évêque de Cyropolis*. On les vend a Poictiers a l'enseigne du Pelican 1544. (B. N. H. 7740.)

Maulde de la Clavière (R.). *Chroniques de Louis XII par Jean d'Authon*, 4 vol., publication de la Société de l'Histoire de France. Paris, A. Laurens, 1895.

Maulde de la Clavière (R.). *Vers le bonheur ! Les Femmes de la Renaissance*. Paris, Perrin et Cie, 1898.

Maulde de la Clavière (R.). *Louise de Savoie et François Ier*. Paris, Perrin et Cie, 1895.

Méray (Antony). *La Vie au temps des Libres Prêcheurs*. Paris, A. Claudin, M.D.CCC.LXXVIII.

Meschinot (Jean). *Les Lunettes des Princes*, édition d'Olivier de Gourcuf. Paris, cabinet du Bibliophile, MDCCCXC.

Mignet. *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*. Paris, Didier, 1876.

Millet. *Rabelais*. Paris, Hachette, 1892.

Montaiglon (Anatole de). *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, 13 vol., 1855-1878 (Bibliothèque elzévirienne). Paris, Jannet, MDCCCLVI.

Muntz (E.). *Les Précurseurs de la Renaissance.* Paris et Londres, 1882.
Muntz (E.). *La Renaissance en Italie et en France, à l'époque de Charles VIII.* Paris, 1885.

N

Nève (Félix). *La Renaissance des Lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique.* Paris, Leroux, 1890.
Nicéron. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres* Paris, MDCCXXIX.
De Nolhac (P.). *Erasme en Italie.* Paris, Klincsieck, 1888.
De Nolhac (P.). *Le Grec à Paris sous Louis XII.* Paris, Leroux, 1888.

P

Pallavicini. *Histoire du Concile de Trente,* édit. Migne. 3 vol.
Paris (Gaston). *La Littérature française au moyen âge,* XIe-XIVe siècle. Paris, Hachette, 1890.
Parmentier (Jean). *Description | nouuelle des merueilles | de ce mōde et de la dignite de l'homme com | posee en rithme francoyse, en maniere de ex | hortation, par Ian parmentier faisant sa derniere nauigation auec Raoul | son frere en lisle Tapro | bane aultrement dite Sama-| tra.* (B. N. Rés. Ye 205, relié avec Ye 204.)
Pasquier (Etienne). *Œuvres.* Amsterdam, M.DCC.XXIII, 2 in-fo.
Pastor (Louis). *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge,* traduction de Furcy Raynaud. Paris, Plon (en cours de publication).
Pellissier (Georges). *De Sexti decimi saeculi in Francia artibus poeticis.* Paris, Vieweg, 1883.
Pellissier (Georges). *La Vie et les œuvres de du Bartas.* Paris, Hachette, 1882.
Petit de Julleville (L.). *Les Comédiens en France au moyen âge.* Paris, Léopold Cerf, 1885.
Petit de Julleville (L.). *Les Mystères.* Paris, Hachette, 1880.
Petit de Julleville (L.). *Répertoire du théâtre comique en France, au moyen âge.* Paris, Léopold Cerf, 1886.
Petit de Julleville. *Revue des Cours et Conférences,* 1892-1893.
Philelphi (Francisci), *equitis au | rati laureatiq3 Poete et Oratoris | ac Philosophi clarissimi, De edu | catione liberorū clarisq3 eorum mo | ribus opus saluberrimū, et fruc | tuosissimū ī quo oīs bñ beateq3 vi | uendi disciplina, omne bene dicē | di genus ac diuine phōrum theo | logorūq3 sententie comperiūtur | foeliciter Incipit...* (B. N. Rés. I. 156.)
Pieri (Marius). *Pétrarque et Ronsard.* Marseille, Laffitte, 1896.

Pii (Juliani), *Maseriēsis Bitu | rici Epigrāmatica necnon moralia | opuscula cū facilimis eorūdem breui | busq3 argumentis : Impensa Ioannis | managi parrhisiani bibliopole Recenter ac ter | sissime Impressa.* (B. N. Rés. p. Yc. 1532.)

Poëy d'Avant. *De l'influence du langage poitevin sur le style de Rabelais.* Paris, Techener, 1855.

Pont (Gratien du). *L'Art et science de rhetoricque metriffiee.* Toulouse, 1539. (B. N. Ye 201.)

R

Rabelais. *Œuvres*, édit. Burgaud des Marets et Rathery. Paris, Firmin-Didot (3e édition).

Rathery. *Influence de l'Italie sur les lettres françaises depuis le XIIIe siècle jusqu'au règne de Louis XIV.* Paris, Firmin-Didot, 1853.

Relation de l'ordre de la triomphante et magnifique monstre du mystère des SS. Actes des Apostres, par Arnoul et Simon Greban qui a eu lieu à Bourges le dernier jour d'avril 1536. Bourges, Manceron, 1836.

Renouard (Ph.). *Imprimeurs parisiens, libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie...* Paris, A. Claudin, 1898.

Riche (Michel et Guillaume le). *Journal...* Saint-Maixent, Reversé, 1846.

Robertet (G.). *Les Robertet au XVIe siècle.* Paris, Firmin-Didot, 1888.

Robiquet. *De Joannis Aurati poetae regii vita et latine scriptis poematibus.* Paris, Hachette, 1887.

Robuchon. *Paysages et monuments du Poitou.* Paris, Société des Imprimeries réunies, 1890 et sq.

Ronsard. *Œuvres*, édit. Blanchemain, Paris, Jannet, MDCCCLVII. (Bibliothèque elzévirienne.) 8 vol.

Rossel (Virgile). *Histoire de la littérature française hors de France.* Paris, A. Schalchter, 1895.

Rossel (Virgile). *Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne.* Paris, Fischbacher, 1897.

S

Sainct-Gelays (Melin de). *Œuvres complètes*, édit. Blanchemain. Paris, Daffis, M.DCCC.LXXIII. (Bibliothèque elzévirienne.) 3 vol.

Saint-Marc Girardin. *Tableau de la littérature française au XVIe siècle.* Paris, Didier, 1862.

Sainte-Beuve. *Tableau historique et critique de la Poésie française et du Théâtre français au XVIe siècle.* Paris, Charpentier, 1886.

Sainte-Marthe (Charles de). *La Poésie fran | coise de Charles de | Saincte Marthe...* Imprime a Lyon, ches le Prince, M. D. XL. (B. N. Rés. Ye 193.)

Sammarthanorum (Scaevolae et Abelii), *Opera latina et Gallica*, Lutetiae Parisiorum, apud Jacobum Villery, M. DC. XXXIII.

Samouillan (abbé Alexandre). *Olivier Maillard, sa prédication et son temps*. Paris, Thorin, 1891.

Sandret (L.). *Louis II de La Trémoille*. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1881.

Sauvage (Denis), corrige les *Annales* de Nicole Gilles (Cf. ce nom), éditions de 1553, 1566, 1573.

Schmidt (Ch.). *Notice sur Sébastien Brand*. *Revue d'Alsace*, nouvelle série, t. III, p. 3-56 ; 161-216 ; 348-388.

Sepet (Marius). *Le Drame chrétien au moyen âge*. Paris, Didier, 1877.

Sibilet (Thomas). *Art poëtique françois*. Lyon, Benoist Rigaud, 1576.

Stapfer (Paul). *Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre*. Paris, Armand Colin, 1889.

Stecher (Jean). *Jean Lemaire de Belges, sa vie, ses œuvres*. Louvain, Lefever, 1891.

T

Taine. *Essai sur Tite-Live*. Paris, Hachette, 1856.

Talbert (F.). *De la prononciation de la voyelle U, au XVIe siècle*. Paris, Thorin, 1876.

Texte (Joseph). *Etudes de littérature européenne*. Paris, Armand Colin, 1898.

Thibaudeau. *Histoire du Poitou*. Niort, Robin, 1839, 3 vol.

Thibaut (Francisque). *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges*. Paris, Ernest Leroux, 1888.

Thibaut (Franciscus). *Quid de puellis instituendis senserit Vives*. Parisiis, apud Ernestum Leroux, M. DCCC. LXXXVIII.

Thomas (Antonius). *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*. Parisiis, apud Ernestum Thorin. MDCCCLXXXIII.

Tradition (*La*) *en Poitou et Charentes*. Paris, librairie de la Tradition nationale, 1897.

Travers. *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*. Nantes, Forest, 1836-1841, 3 vol.

Trémoille (duc de la). *Archives d'un serviteur de Louis XI, documents et lettres* (1451-1481). Nantes, Grimaud, 1888.

Trémoille (duc de la). *Les La Trémoille pendant cinq siècles*. T. I, II, III. Nantes, Grimaud, 1890-1895.

Trémoille (duc de la). *Inventaire de François de La Trémoille* (1542) *et comptes d'Anne de Laval*. Nantes, Grimaud, 1887.

Trithemii (Johannis), *spanheimensis primo | deinde D. Jacobi Maioris apud | Herbipolim abbatis, viri suo aevo doctis, | primae partis opera historica quotquot | hactenus reperiri potuerunt omnia*. Francofurti MDCI.

V

Vaissière (P. de). *De Roberti Gaguini ministri generalis ordinis sanctae Trinitatis vita et operibus*, Chartres, Durand, 1896.

Villon. *Œuvres complètes*, édit. Auguste Longnon, Paris, Lemerre, 1892.

Voizard. *De disputatione inter Marotum et Sagontum*. Parisiis, apud Leopold Cerf. MDCCCLXXXV.

W

Wright (Thomas). *Histoire de la caricature et du grotesque dans la littérature et dans l'art*. Traduction de Octave Sachot. Paris, Garnier, s. d.

JEAN BOUCHET

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES ANNÉES

Naissance de Jean Bouchet ; âgé de 4 ans, il perd son père. — Etudes au collège de Puygareau, son maître Julien Tortereau ; ses premiers compagnons : Pierre Rivière, Pierre Rogier, Pierre Gervaise. — Jean Bouchet reçoit la tonsure ; son voyage à Lyon : premier souffle de la Renaissance. — Le jeune poète est attaché à Florimond Robertet ; il suit la cour, vit quelques années à Paris. — La pauvreté le contraint d'étudier la procédure. — Jean Bouchet, basochien, son premier livre : *l'Amoureux transy sās espoir,* bientôt suivi d'un second : *Les Regnars trauersāt ;* son procès contre A. Vérard. — *Les Regnars* sont une critique acerbe de la société ; on y trouve quelques notes personnelles. — Les idées littéraires de l'auteur vers 1502. — Jean Bouchet revient à Poitiers, où dès 1507 il est procureur.

« Ladite année mil quatre cent soixante et quinze, le penultiesme iour de Ianvier, i' entray au monde par natiuité naturelle et légitime (1). » Par ces mots, Jean Bouchet fixe

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 281, édition de 1644. Je citerai toujours cette édition, sauf avis contraire, parce que c'est la plus répandue ; elle ne diffère que par l'orthographe de celles que revit l'auteur.

lui-même la date de sa naissance. Mais, comme dans ses *Annales d'Aquitaine*, il fait commencer l'année soit à Pâques, selon la manière de compter de Paris, soit à la Notre-Dame de Mars (25 mars), selon la manière de compter d'Aquitaine, il en résulte qu'il est né le 31 janvier 1476. Son père, Pierre Bouchet, descendait d'une famille riche et de bonne renommée, mais lui-même n'avait pas de fortune :

> ...Mes parens (combien qu'ilz soiët yssuz
> De riches gens et de bon nom tissuz)
> Ne mont laissé que leur bon bruyt et fame
> Que i'ayme mieulx que l'argent qui affame (1).

Tous vantaient sa rare amabilité, et sa « doulceur angeuine (2) » gagnait les bonnes grâces de tous. Fort jeune il avait quitté les rives de la Loire pour se fixer dans la ville de Poitiers où il était procureur du roi. Sa famille était alliée à celle des Boislesve si populaire en Poitou (3). Tout entier à sa charge et fort habile, il jouissait déjà d'une certaine célébrité lorsqu'il mourut empoisonné le 4 juin 1480 ; il n'avait

(1) 1 *Mor.* XIIII, f° 38 c. Lisez : Première partie des *Epistres morales* Ep. quatorzième, page 38, 3e colonne.

(2) *Les Généalogies, effigies et épitaphes | des roys de France recentement re | uues et corrigées par l'autheur mesme...* f° 73 v°. Poitiers, MDXLV. L'expression « douceur angevine » est donc de Jean Bouchet avant d'avoir été de Joachim du Bellay.

> Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux
> Que des palais romains le front audacieux...
> Et plus que l'air romain la douceur angevine.
> (*Les Regrets*, sonnet XXXI.)

Quelques auteurs ont voulu y voir un souvenir de Virgile (*dulces Argos*) ; elle n'est pas, toutefois, selon la remarque de Sainte-Beuve, « tout à fait dénuée d'une valeur relative et locale. Il existe, en effet, sur le compte des Angevins une tradition de *facilité* puisée dans l'abondance de tous les biens de cette vie, dans la suavité de l'air et du sol. Le caractère du bon roi René en donne l'idée. *Andegavi molles*, disaient les Romains. » *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVIe siècle*, p. 353, note.)

(3) Jean Bouchet, *Ep. fam.* II, f° 7 d ; *les Généalogies, effigies et épitaphes*, f° 79 r°. On peut consulter sur les Boislesves les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1863, p. 254 et sqq. Un Boislesve était maire de

que trente-trois ans. Les circonstances de cette mort sont curieuses. Le jeune procureur avait été invité à dîner par un de ses confrères du palais, marié à une femme « importune et lubricque », qui, à tout prix, voulait se défaire de son mari ; dans la pensée de la mégère, le crime devait s'accomplir ce jour-là même. Elle avait « mussé en la gousse d'vn pois » le poison qui devait la débarrasser d'un époux gênant. Mais, hélas ! rien ne distinguait la fatale bouchée des autres, le mari s'en tira, et le malheureux convive fut empoisonné. Jean Bouchet, pour qui tous les événements étaient matière à amplification poétique, ne manqua pas d'écrire dans la suite une épitaphe pour son père et une seconde pour l'épouse infidèle qui, s'il faut l'en croire, mourut misérablement (1).

Né en 1476, il n'avait donc que quatre ans lorsqu'il perdit son père, il restait seul de sept enfants. Chose curieuse, jamais il ne parle de sa mère. Nous serions tenté de croire qu'il fut orphelin de bonne heure, car lui, si prodigue d'affection et de reconnaissance, n'aurait pas manqué de nous parler longuement de celle qui eût reporté sur lui toute la tendresse d'un cœur si cruellement frappé.

Jean Bouchet fit ses premières études à Poitiers au collège de Puygareau (2). Ce collège, fondé le 7 avril 1478, dépendait

Poitiers quand Jean de Berry fit présent à la ville d'une horloge pour le beffroi. Les habitants attribuaient au maire ce présent, de là le fameux quatrain:

Quiou qui qu'ou reloge a fat faire,
O l'est in moaire, noumé Boilève,
A cause que les pouvres geans
Gne scaviant a quo l'houre iglz diniant.

Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1840) donnent d'intéressants détails sur *le Gros Horloge*, p. 409. — La bibliothèque publique de la ville de Poitiers (448, *Liasse : Divers, XVe siècle*) possède le testament (original parchemin) de Jean Bouchet, prêtre, curé de Notre-Dame-la-Petite, par lequel le testateur fait don à son église paroissiale d'une maison rue de la Thaude, etc... (1468). Je n'ai pu découvrir si ce personnage était parent de notre poète.

(1) *Les Généalogies, effigies et épitaphes*... Epit. 30 et 31, f° 73 v°. Cf. *Annales d'Aquitaine*, p. 285.

(2) Sur l'Université de Poitiers on peut consulter : *De l'Université | de la ville de Poic | tiers, du temps de son érection, du recteur et of | ficiers et priviléges | de ladite Université | . Extraict d'un ancien | manuscript la-*

de la faculté des arts, ainsi que ceux de Sainte-Marthe, de Serenna et plusieurs autres. Etablie en 1431, l'Université de Poitiers, divisée en quatre nations : France, Aquitaine, Berry et Touraine (1), possédait une très grande réputation. Venus d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Espagne et de Portugal, les étrangers s'y mêlaient aux jeunes Français accourus de Normandie, de Bretagne, du Lyonnais et des provinces du Midi. Sous Louis XII, — notre poète l'avait quittée depuis quelques années à peine, — elle ne comptait pas moins de quatre mille étudiants. Ils étaient renommés pour leur adresse à lancer l'estœuf (2), — espèce de pelote bourrée de crin dont se servaient les joueurs de paume, — et aussi pour leur insubordination. En 1517, les étudiants gascons au sang particulièrement chaud, attaquèrent, l'épée à la main, le professeur de droit Longueil. Celui-ci, du haut de sa chaire, se défendit comme il put, accablant ses adversaires sous les énormes volumes du Digeste qu'il leur lançait à la tête. C'était la bataille du *Lutrin* avant la lettre. Est-ce à cause de leur passion pour l'estœuf, est-ce à cause de leur humeur batailleuse, les étudiants en droit de Poitiers semblent avoir été en majorité fort peu travailleurs. Ils faisaient, selon l'expression proverbiale, *leur droit en bottes*, c'est-à-dire venaient prendre leurs inscriptions et passaient

lin, gardé en la bibliothecque de Me Jean Filleau..... à la suite des *Annales d'Aquitaine*, de J. Bouchet. — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1862, p. 245 et sqq., 1836, p. 153. L'acte de fondation du collège de Puygareau se trouve au tome XII des *Manuscrits de Dom Fonteneau*, p. 683.

(1) Cette division était purement administrative ; voici, en effet, comment était composée la nation de France : archevêchés de Sens, Rouen, Reims, Lyon ; l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Hibernie, la Savoie.

(2) Voir le témoignage de Chasseneuz, dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1840, p. 185, note ; ce témoignage est pris dans le *Catalogus gloriae mundi*, part. 10, consid. 32. Voici en quels termes Scaliger parle de l'Université de Poitiers qu'il met au-dessus de toutes les autres universités de France :

> Si studium est animus, veniunt a corpore vires :
> Galliaque a meritis poscit utrumque sibi.
> Haec studiis, aliae belli exercentur amore :
> Pictavium est animus, caetera corpus erunt.

Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest, 1836, p. 128.

le reste du temps à la campagne. Il y avait pourtant des élèves fort sérieux, car le bon renom de la faculté de droit de Poitiers resta longtemps proverbial. Menot apostrophait ainsi une des plaideuses du jugement de Salomon : « Femme, taisez-vous, je vois que vous n'avez jamais étudié à Angers ou à Poitiers pour savoir bien plaider ; » Corneille supposait encore que le héros du *Menteur* avait suivi les cours de cette faculté.

A Puygareau, Jean Bouchet eut pour maître Julien Tortereau. D'origine angevine lui aussi, licencié en théologie, et dans la suite principal du collège, ce brave homme mériterait d'être un peu mieux connu. « Meilleur que beau », il avait dû travailler beaucoup pour vaincre la lenteur de son esprit ; Jean Bouchet prétend qu'il aurait pu parvenir au doctorat, mais des maux de tête continuels gênaient son application à l'étude. Plusieurs contemporains ne savent comment assez louer la science du sympathique principal, leur naïve admiration s'étale en hyperboles. On grava sur son tombeau :

Hic situs orbi honos, Pictavie spes unica gentis (*sic*)
Qui super Elisios conterit astra lares.
Relligio, probitas, muse et virtutis origo
Hec tecum in tumulo nunc Juliane jacent.

On aurait le droit de se montrer fier, même de plus modestes louanges (1).

Tortereau était d'ailleurs un homme de bien et un prêtre irréprochable, dont la sainteté excitait une sorte de vénération chez tous les étudiants de l'Université. A peine paraissait-il dans la rue qu'aussitôt tous ses petits élèves, Jean Bouchet comme les autres, accouraient à lui, récitant l'*Ave*

(1) *Juliani Pii Maseriēsis Bitu- | rici epigrāmati | ca necnon moralia | opuscula cū facilimis eorū lem Brevi | busq3 argumentis : Impensa Joannis | managi parrhisiani bibliopole Recenter ac ter- | sissime Impressa...* 5e f° non chiffré v°. Il n'existe de ce livre que deux exemplaires connus, celui de la Bib. nat., Rés. p. Yc. 1532, et celui de M. A. Claudin. Cf. *Débuts de l'imprimerie à Poitiers* (1479-1515), par M. de La Bouralière, p. 65, *l'Intermédiaire de l'Ouest* (1892-1893), p. 184, article de M. Claudin, et les *Origines et débuts de l'imprimerie à Poitiers*, du même auteur, p. 104.

Maria, prière favorite du bon professeur. Il accueillait doucement ce petit monde, parlant à l'un et à l'autre, et

Ceux qui n'auoient que sept ans, il baisoit (1).

La figure souriante du saint prêtre anime seule et illumine l'enfance de notre poète. A son ancien maître peut-être il dut de garder, avec un amour toujours profond pour l'Eglise de Rome, la netteté et la vivacité de sa foi qui semble bien n'avoir jamais défailli ; de lui encore sans doute il apprit à être patient et bon. Les petits élèves de Puygareau connaissaient tous les rudes souffrances de tête que, pendant plus de trente ans, le vaillant professeur supporta avec une calme patience, et ils en estimaient davantage leur vieux maître au front toujours paisible sous l'étreinte de sa couronne de douleurs.

Au commencement de l'été de 1486, on joua à Poitiers sur la place du Marché-Vieux « par mysteres et personnages... la Natiuité, Passion et Résurrection de Nostre Seigneur Iesvs-Christ, en grand triomphe et somptuosité » (2). Jean Bouchet, âgé de dix ans, assistait à cette représentation : la mise en scène, les personnages, les costumes produisirent sur sa jeune imagination une impression profonde, et longtemps après il se rappelait encore avec bonheur ses premières émotions d'enfant. Elles contribuèrent à tourner son esprit vers dame rhétorique ; elles le poussèrent aussi à essayer de reproduire avec ses jeunes condisciples de Puygareau les grandes scènes qui remplissaient et exaltaient son âme. Tous ensemble ils allaient gaiement par les chemins ombreux,

Soubz flouriz esbaupins
Pres des ruysseaulx (3).

Après avoir fait des vers, ils prenaient des « vestemens de pastours », et s'amusaient à jouer de petites pièces de théâtre

(1) *Les Généalogies, effigies et epitaphes*, 46e épitaphe, fos 76 et 77.
(2) *Annales d'Aquitaine*, p. 296. Cf. Petit de Julleville, *les Mystères*, t. II, p. 53.
(3) *Epistres familieres* XXIIII, fo 24 d.

qu'ils avaient sans doute composées eux-mêmes. Pierre Rivière, Pierre Rogier, Pierre Gervaise, quelques autres encore dont il ne nous dit pas les noms, étaient là, tous les grands rhétoriqueurs poitevins que nous retrouverons plus tard, comme à cette première rencontre, groupés autour de leur chef incontesté. Toutefois, pour ces petites équipées littéraires, les jeunes amis choisissaient avec grand soin les jours que « l'escole cessoit » ; Jean Bouchet en fait lui-même la remarque. Toujours si avare de son temps, il ne voudrait pas laisser croire une minute que l'idée lui soit venue de faire l'école buissonnière. Le voilà enfant, tel que nous le trouverons toujours, consciencieux avant tout, et cherchant tous les moyens de concilier avec son devoir sa passion pour la littérature.

Songea-t-il à entrer dans les ordres sacrés, ou simplement à se pourvoir d'un bénéfice, nous n'en savons rien ; il nous dit simplement et par deux fois qu'il fut tonsuré (1). Il serait curieux de pouvoir établir que ce fils de la basoche, si dur plus tard pour les prêtres indignes de leur état, avait lui-même un peu pensé à se consacrer tout à Dieu.

Il allait avoir dix-sept ans ou même un peu plus, quand il se laissa prendre aux attraits du monde qu'il devait tant blâmer.

Lorsque i'auois dix et sept ans ou plus...
Le monde odore, et apres ie le sens,
Et le sentant tout subit ie consens
De le suyuir, et le suyuant l'approche,
En l'approchant ie l'attains et l'accroche,
Et l'accrochant..... (2).

Voilà certes un beau modèle de *rime enchaînée*, mais qui nous en dit fort peu sur les égarements de Jean Bouchet. Il m'a été impossible d'établir jusqu'où allèrent les fautes de « son imberbe et folle jeunesse ». S'il fut un grand coupable, et à dire vrai, je n'en crois rien, il se repentit bientôt et pour toujours. Il reconnut vite que la « poursuite de fol

(1) 1 *Mor.* I, f° 1 a et f° 7 d.
(2) 1 *Mor.* XIIII, f° 34 d.

desir » avait « de graues et merueilleux inconuénients », et il se garda de s'engager trop avant « au périlleux chemin d'amour » ; son paisible bon sens reprit facilement le dessus, et il trouva quelques-uns de ses meilleurs vers pour peindre les désappointements du soupirant malheureux (1).

Jeune, avide de succès, Jean Bouchet essaya de pénétrer à la cour et de se mettre au service de quelque riche Mécène, unique moyen d'arriver à la renommée. La cour commençait à fasciner les poètes, là seulement ils pouvaient attirer les regards, suivre le mouvement de leur époque et les caprices de la mode ; les fêtes brillantes, les parades somptueuses, les recherches de la galanterie y donnaient, avec le goût des belles choses, des manières distinguées et polies qu'on ne pouvait acquérir ailleurs. Marot le savait bien et il écrivait dans une préface pour l'édition des œuvres de Villon : « Et ne fay doubte qu'il n'eust emporte le chappeau de laurier deuant tous les poètes de son temps, s'il eust été nourry en la court des roys et des princes, là ou les jugements se amendent et les langages se polissent (2). » Au mois d'avril 1497, une députation des habitants de Poitiers vint à Lyon trouver le roi Charles VIII, pour solliciter l'établissement d'un parlement dans leur ville ; Jean Bouchet en faisait-il partie, avait-il simplement profité du voyage de ses compatriotes pour faire son entrée à la cour, ou bien ne suivait-il pas déjà depuis quelque temps le jeune roi ? Rien ne permet de trancher complètement la question ; il est certain seulement qu'il se trouvait à Lyon en même temps que les ambassadeurs (3).

Il ne nous dit rien, et c'est vraiment dommage, de l'impression faite sur lui par la cour brillante qui, sur les bords du Rhône (4), s'agitait et s'amusait autour de Charles VIII. Aux

(1) *L'Amoureux transy | sãs espoir* nouuel | lement imprime a | Paris... C III, c. d. — *Les angoysses et re | mèdes damours | du Trauerseur, en son adolescence ;* dans les *Opuscules du Trauerseur* , f° 152, 153.

(2) *Œuvres de Marot*, t. IV, p. 192 (*Préfaces diverses*). Cf. *Histoire de la Langue et de la Littérature françaises*, XVIe siècle, p. 110.

(3) *Annales d'Aquitaine*, p. 319.

(4) Sur la ville de Lyon à cette époque on peut consulter : Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, t. II, p. 412 ; J. Stecher, *Jean Lemaire de*

élégants tournois où brillaient tour à tour les seigneurs et le prince lui-même, succédaient des représentations théâtrales, tragédies et beaux mystères, que la cour applaudissait comme elle avait applaudi les passes d'armes. La course victorieuse de notre armée à travers l'Italie en pleine Renaissance avait transporté tous les esprits. L'éducation littéraire des Français assez peu avancée ne leur avait guère permis de comprendre tout ce qu'il y avait de fraîcheur délicate et aussi de sève vigoureuse dans ce retour enthousiaste vers l'antiquité tout entière ; toutefois leur imagination avait été, trop naïvement sans doute, mais bien vivement frappée par tout ce qu'ils avaient vu. Bon goût ou mauvais goût, légende ou histoire (1), ils ne savaient pas toujours distinguer entre les deux, et ils devaient se tromper bien souvent ; mais il y eut pourtant à Lyon, dans les années qui suivirent le retour d'Italie, grâce à la situation de cette ville, grâce aux séjours de la cour, un peu de cet enthousiasme qui devait, cinquante ans plus tard, échauffant l'âme de Joachim du Bellay et de Ronsard, transformer notre littérature. Ce fut la première

Belges, sa vie, ses œuvres, p. x ; F. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jean Lemaire de Belges*, p. 148 ; Ferdinand Buisson, *Sebastien Castellion*, p. 15.

(1) On peut lire à ce sujet des détails bien curieux dans *Jules II*, par Julian Klaczko, p. 175. Charles VIII avait expédié en plein hiver, de Rome, un récit merveilleux de son expédition. Voici ce qu'il écrivait du Capitole : « Capitole est, car il estoit chief de tout le monde : ou quel les consules et senateurs demouroient pour conseiller la cite duq̃l la face estoit couuerte de beaulz murs dor : et tout par tout couuert de vitres et dor. Dedens le capitole estoit une grande ptie du palais dor aorne de pierres p̃cieuses, et estoit dit valoir la tierce partie du mõde ou quel estoient autant de statues dymages quilz sõt au monde de prouinces. Et auoit chascune ymage vng tabourin au col dispose par art mathematique, si que quant aucune region se rebelloit contre les romains ; incontinẽt lymage de celle prouince tournoit le dos a lymage de la cite de rome qui estoit la plus grande sur toutes les autres comme dame : et le tabourin quelle auoit au col sonnoit, et adonc les gardes du capitole le disoient au senat, et incõtinent ilz enuoyoient gens pour expugner la prouince. »

Le recueil complet des lettres singulières de Charles VIII, envoyées de Rome et de Naples, — exemplaire unique vraisemblablement — se trouve à la Bibliothèque publique de la ville de Nantes, relié avec *les Lunettes des princes*, de Meschinot. La pièce d'où j'ai extrait le passage précédent vient la quatrième.

étape de la Renaissance dans sa route triomphale vers le Nord.

Le souffle puissant parti d'Italie et qui avait franchi les Alpes avec notre armée, trouvait d'ailleurs, sur le sol de notre patrie et à Lyon en particulier, des foyers littéraires dont il pouvait à son passage alimenter la jeune flamme. Cette ville était alors la vraie rivale de Paris, « le second œil de France »,

..... le chef de la Gaule celtique
Reflourissant comme un autre Ilion (1).

Les proscrits de Florence et de Lucques venaient s'y fixer en grand nombre, et, avec les Pazzi, les Capponi, les Strozzi et les Gondi, les industries et les arts de l'Italie rivalisaient pour enrichir et illustrer l'Athènes de l'Occident (2). Si plusieurs années devaient s'écouler encore avant l'ouverture des premières manufactures de soie, les imprimeurs étaient déjà fort nombreux à la fin du xve siècle, et le savant Badius (Van Assche) dirigeait alors les belles éditions classiques de Jean Trechsel, son beau-père. Au dire du P. Colonia, l'illustre Flamand, typographe et poète à la fois, « mit dans le goût des humanités la jeune noblesse de cette ville. Il lui expliquait publiquement les anciens autheurs sur lesquels il composa de sçavans commentaires in-folio qui sont aujourd'hui fort recherchés. Ceux qu'il imprima sur Cicéron, sur Virgile, Horace, Salluste, Valère-Maxime, Juvénal, Aulu-Gelle et Lucain sont un des ornemens de nos bibliothèques (3). » Voici sur la célèbre cité le jugement enthousiaste que portait encore, longtemps après les guerres d'Italie, Abraham Gölnitz dans son *Ulysses gallico-belgicus* : « S'il y a au monde un endroit où se trouvent rassemblés tous les vénérables débris de l'antiquité, statues de dieux et de princes, inscriptions, tombeaux, théâtres, bains, thermes, aqueducs, etc..., cet endroit c'est Lyon, la

(1) Stecher, *op. cit.*, p. xi ; F. Thibaut, *op. cit.*, p. 143.
(2) F. Buisson, *op. cit.*, p. 15.
(3) Colonia, *op. cit.*, t. II, p. 588.

Florence ultramontaine, un Francfort, une ville d'affaires et un grand marché de livres (1). »

Toutes ces merveilles si nouvelles pour lui durent fortement impressionner l'âme sensible de notre jeune Poitevin, transporté brusquement de la tranquille paix de la capitale du Poitou au milieu de la vie la plus intense et la plus somptueuse. A côté des splendeurs lyonnaises, les délassements littéraires goûtés avec Pierre Rivière, Pierre Gervaise et Pierre Rogier sur les bords du Clain lui semblèrent bien ternes, bien terne aussi peut-être la grande représentation de 1486 qui avait pourtant jusque-là suffi à remplir son âme. Mais il avait foi en lui-même, foi dans ses œuvres. Aussi n'hésita-t-il pas à se présenter devant le jeune Charles VIII et à lui offrir, avec toute l'audace de ses vingt ans, « aucunes legieres fantasies rithmées » (2), ses premiers vers, sans doute, composés à la louange du vainqueur de Fornoue. L'accueil du prince fut bienveillant, et les vœux du poète comblés. Il osa demander, avec insistance même, d'entrer au service de Florimond Robertet, conseiller écouté du monarque, et qui plus tard devait succéder au cardinal d'Amboise dans la confiance de Louis XII. Fleurange, l'ami d'enfance de François Ier, avait ce seigneur en haute estime : « Sans faute, ce fut l'homme le plus entendu et du meilleur esprit que je pense avoir vu » (3). Jean Bouchet obtint la faveur souhaitée. Charles VIII engagea de plus le jeune poète à ne pas laisser refroidir sa verve, et poussa la condescendance jusqu'à lui indiquer lui-même le thème de son futur ouvrage : il l'engagea à chanter la vie de sainte Radegonde. Le sujet était fort bien choisi ; national et poitevin, il célébrait les gloires de la France et de Poitiers, tout ce qui tenait le plus au cœur du poète enthousiasmé : trente ans

(1) Stecher, *op. cit.*, p. x. —*Ulysses Gallico-Belgicus per Belgium, Hispaniam, Regnum Galliae, Ducatum Sabaudiae Taurinum usque Pedemontis Metropolim* ; auctore Abrahamo Golnitzio Dantiscano. Lugduni Batavorum, 1631 ; traduit en français par Louis Coulon avec ce titre : *Ulysse françois...* Paris, 1643, in-8°.

(2) *Panegyric* | *du cheuallier sans reproche...* Epistre | contenant l'intencion | de l'acteur... + II, r°.

(3) *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1890, p. 475.

après, Jean Bouchet tressaillait encore au souffle de ces enivrants souvenirs.

Il se mit à l'œuvre avec joie : enfin son rêve était réalisé : il était poète de cour. De cette cour il dira bien du mal dans la suite, et rimera même toute une ballade « sur ce que l'acteur n'a esté homme de court » :

Quant i'oy parler d'vng Prince et de sa court,
Et qu'on me dict : Frequentez y beau sire,
Lors ie respons, mon argent est trop court
Ie y despendrois sans cause miel et cire,
Et qui de court lalichement desire
Il n'est qu'un foul, et fust ce parceval,
Car on se veoit souuent dont i'ay grant ire
Tres bien monte puis soudain sans cheual (1).

Il accumulera antithèses sur antithèses pour montrer son horreur d'un pareil séjour : « La court est une humilité ambicieuse, une sobrieté crapuleuse, une chasteté lubricque, une moderation furieuse, une contenance supersticieuse, une diligence nuysible... — je supprime les deux tiers de l'énumération — enfin chemin de dempnacion (2) ». Tous ces jeux de mots monotones entrent dans la tradition des *grands rhétoriqueurs*, mais je crois, malgré tout, que Jean Bouchet fait de nécessité vertu, et dans cet éloquent dédain on trouverait, en cherchant bien, une large part de ressentiment.

(1) *Opuscules du Trauerseur...* Ballade XIVe.

(2) *Le Panegyric...* f° XIX, r°. Voici un portrait de la cour qu'il crayonna beaucoup plus tard, après 1530 :

Il est biē vray qu'on veoit en ces grās cours
Ioustes, tournois, dāses, et maits bōs tours,
Esbatemens, dames, et damoiselles
Couuertes d'or, gentes, mignonnes, belles,
Gens triumphans en habitz et cheuaulx,
Leuriers et chiēs, chasser par mōtz et vaulx,
Harnois luysans, et triumphantes bardes,
Ruer coursiers, faire les grands penades,
Ambassadeurs, gens peritz en tous arts,
Gens eloquens venans de toutes pars,
Vins precieux, delicates viandes,
Et gens vsans de parolles friandes,
Orné langage, escolle de manitien (*sic*),
Honnesteté, gratieux entretien,
Et toute chose a la veue plaisante;

Si notre poète ne resta pas à la cour, ce fut contre son désir; des circonstances malheureuses l'en firent sortir. Charles VIII, qu'il avait suivi à Tours, mourut à Amboise le 7 avril 1498, le poète assistait à ses obsèques le 30 du même mois à Saint-Denis. Cette mort lui enlevait un excellent protecteur ; mais du moins Florimond Robertet lui restait. On ne voit pas qu'il y ait eu brouille entre le grand seigneur et son jeune protégé. Longtemps après, nous trouvons à la première page du *Panegyric du Cheuallier sans reproche*, cette pompeuse dédicace : « A noble et puissant seigneur messire Florymont Robertet, cheualier, baron Daluye, conseiller du roy nostre sire, tresorier de Frãce, et secretaire des finances, Jean Bouchet de Poictiers rend très humble salut ; » l'auteur y rappelle avec regret les beaux jours de 1497, et semble bien avoir toujours vécu dans les meilleurs termes avec son ancien maître. Pourquoi donc dès lors quitter la cour ? Une lettre à l'abbé Jean d'Auton (1), un grand ami de notre poète

Mais la médaille a son revers :

Vous y verrez tant de gens mal repeuz
Qui des morceaux tant friãs qu'ilz ont veuz
N'en auront fors l'odeur et la fumée,
Et n'y verrez vne heure accoustumée
Pour les repas, l'vn matin, l'aultre tard,
L'un veult mouton et l'autre veult du lard,
L'vn veult du bouil, l'autre la chair rostie...
Touchãt le boire, on boit a to'vaisseaux
Avec galleux, napleux, rõgneulx, mezeaux
Et sans lauer le verre ne la tasse,
Et aussi peu ses mains...,
Vous n'y verrez iamais la nappe blãche
Fors en huyt iours vne fois le dimanche,
Et des logis, on n'en a pas qui veult..,
Et au regard de ceulx du bas estat
La plus grand part sont defferrez a plat,
Allans a pie par faulte de monture...,
Toussans, crachans, affamez, mal vestus... (2 *Mor.* II, f° 10 b, c.)

Pauvre Jean Bouchet ! faut-il voir dans ces détails si précis, et d'un réalisme si brutal, des souvenirs personnels? Le tableau est poussé au noir, j'ai peine à croire pourtant qu'il n'ait pas été pris sur le vif.

(1) Cette lettre se trouve à la fin du *Labyrith de fortune*:

..... pourete de courage inhumain.
Me vinst oster la plume de la main
Et a regret me fist laisser le liure,
Disant il faut aller ailleurs pour viure.
Et me mena de lestude au palais (hh II v°).

que nous retrouverons plus tard, donne le mot de l'énigme : la pauvreté vint enlever la plume au jeune écrivain et le contraignit d'entrer au palais. Nous ne connaissons pas les causes de cette pauvreté subite, mais nous savons que l'abandon de la gloire rêvée n'alla pas sans tristesse. Quand, une trentaine d'années plus tard, le procureur poitevin, âgé de plus de cinquante ans, adressait une de ses Epistres morales « A messieurs les gouuerneurs, officiers et seruiteurs des Empereurs, Roys et Princes, et toutes gens de court », ce n'est pas sans une certaine mélancolie qu'il terminait sa lettre par ces deux vers :

Escript dessus vn tapiz de blanchet
Par vn qui fut courtisien Bouchet (1).

Jean Bouchet arrivait à Paris en 1497 (2) ; au moment où le célèbre Jean Vacquerie achevait sa carrière de magistrat, il le vit présider encore le parlement

Et les proces iustement decider.

Le fier vieillard fit sur cette jeune âme encore neuve une forte impression ; vingt ans plus tard notre auteur se rappelant cette grande figure, et la noble réponse de l'antique président au roi Louis XI qui voulait forcer le parlement à enregistrer des édits onéreux : « Sire, nous venons remettre nos charges entre vos mains, et souffrir tout ce qu'il vous plaira plutôt que d'offenser nos consciences. » Jean Bouchet n'oublie pas d'y faire allusion dans les vers où il esquisse le portrait de Jean Vacquerie :

Mieulx eust ame quitter au Roy l'office
Que par sa coulpe on feist vng malefice (3).

(1) 2 *Mor.* II, f° 11 d.

(2) *S'ensuyt le temple de bonne renomée...* f° XXXIII v°. La première édition est de 1517 (n. style). Jean Bouchet y dit formellement qu'il y a vingt ans, il vit présider Jean Vacquerie au parlement. Ce magistrat mourut en 1497.

(3) *Temple de bonne renōmée, loc. cit.*

Puisqu'il lui fallait trouver un moyen de gagner sa vie, le jeune Poitevin choisit tout naturellement celui qui servait à son père ; il se fit clerc de procureur ; par là même il entrait dans la basoche (1), parmi « ces gentils clercs »

Qui en vertuz exercent leur ieunesse
Sans grand soulci mais en bonne liesse (2).

Un basochien pour lui, c'est un jeune homme distingué, ami du travail, dévoué à son maître, poli envers les visiteurs et les clients : il connaît et étudie les coutumes des diverses provinces, ne joue pas aux jeux de hasard, cartes ou dés, ne fréquente pas les lieux mal famés ; sa toilette sans recherche ne manque pas d'élégance et il se montre en tout d'une courtoisie parfaite. Sans doute, si l'on représente des moralités ou des mystères « sur publicz eschauffaulx », le devoir oblige les clercs de la basoche d'y remplir du mieux possible leur rôle, et peut-être Jean Bouchet au commencement de l'hiver de 1503 parut-il dans la pièce : *Trop chauffer cuit, trop parler nuit*, jouée par les écoliers lors de l'entrée de la reine Anne à Paris (3). Mais il reste bien entendu que ces spectacles doivent toujours avoir un but moral, blâmer le vice et « esleuer » la vertu. Voilà un portrait du basochien très différent de celui que l'on pourrait appeler traditionnel, et le jeune homme bien élevé, l'étudiant modèle de Jean Bouchet ne ressemble guère aux écoliers dont Jean Raulin nous dépeint les mœurs dans son sermon du deuxième dimanche après la Trinité ; on les trouvait toujours le nez au vent, en quête d'un bon tour à faire, sur les places publiques de Paris, place Maubert, place des Halles, place de Grève et place aux Baudets. Il paraît même que cette der-

(1) Jean Bouchet sans soupçonner les règles de la formation populaire du mot *basoche*, en connaît cependant la véritable étymologie :

De ce beau mot latin Bazilica.....
Est procedé leur nom... (2 *Mor.* V, f° 28 b.)

Cf. Petit de Julleville, *les Comédiens en France au moyen âge*, p. 83.
(2) 2 *Mor.* V, f° 28 b.
(3) Petit de Julleville, *op. cit.*, p. 110.

nière était le rendez-vous de clercs ignorants et des paresseux qui ne songeaient guère à boire le vin de la science (1).

Il y eut pendant le séjour de Jean Bouchet à Paris (1497-1504?) deux représentations de mystères, *la Passion* de Jean-Michel (2) (1498), et le *Mistère du Vieil Testament* (3) vers 1500 ; il ne nous en parle pas, mais nous connaissons assez ses goûts pour penser qu'il ne manqua pas d'assister à ces grands spectacles.

Nous ne savons que fort peu de chose sur sa vie de basochien, et j'estime que ses travaux de clerc de procureur, malgré la grande conscience qu'il a dû y apporter, furent loin d'occuper tout son temps. La pauvreté pouvait bien l'empêcher de vivre à la cour, elle ne put jamais l'empêcher de composer des ouvrages et d'aligner des vers. Suivant le conseil de Charles VIII il s'était mis à écrire la vie de sainte Radegonde ; le travail achevé ne le satisfit pas, et il ne voulut point le publier. Son ouvrage n'était d'ailleurs, paraît-il, qu'une simple traduction d'un auteur latin ; mais en homme prudent qui sait ne rien perdre, il mit cette ébauche dans ses cartons, et l'occasion donnée il sut la retrouver (4).

Aussi bien une œuvre historique, malgré le goût prononcé de notre auteur pour les vieilles « pancartes », s'harmonisait peu avec les idées qui bouillonnaient dans son cerveau de jeune homme. Il voulait avant tout faire des vers : ce fut la passion de toute sa vie ; il n'y eut peut-être pas, au XVIe siècle, assembleur d'hémistiches plus acharné. Il se faisait d'ailleurs une haute idée de la poésie,

> ..... la mettrificature
> Est approchant de celeste nature
> Par ce que dieu a tout fait par compas (5).

Le poète doit donc apporter à son œuvre le même scrupule d'artiste que l'ouvrier divin à la formation du monde. Pour-

(1) *La Vie au temps des libres prêcheurs*, par Antony Méray, t. II, p. 211.
(2) Petit de Julleville, *les Mystères*, t. II, p. 76.
(3) Petit de Julleville, *op. cit.*, t. II, p. 83.
(4) Pour tous ces détails voir la préface de *l'Histoire et cronicque de Clotaire.....*
(5) *Temple de bonne renomée*, f° XLV r°.

quoi Jean Bouchet ne s'en est-il pas tenu à cette haute idée, vague sans doute dans sa généralité, mais qui suppose pourtant chez un écrivain avec de vastes connaissances un noble souci de son art ; pourquoi, avant de prendre une plume, n'a-t-il pas appris et beaucoup appris ? Ce jeune homme de vingt ans ne sait rien ou presque rien, et cependant il a hâte de produire ; une sorte d'inspiration juvénile, qui peut-être aurait pu devenir féconde, agite son cerveau ; mais au lieu de la contenir sagement, de la maîtriser par l'étude, il la laisse se répandre au hasard, et s'épuiser dans une prodigalité insouciante. Le besoin de noircir du papier est d'ailleurs un défaut général de l'école des grands rhétoriqueurs ; sans avoir rien à dire à leurs lecteurs, ils écrivent volumes sur volumes, aussi répètent-ils pendant toute leur vie les lamentables généralités qu'ils ont déjà épuisées à la fin de leur premier ouvrage. Dès lors, et la conséquence est inévitable, ils ne nous intéressent pas ou fort peu par les choses qu'ils disent ; leurs livres sont de curieux documents pour nous aider à connaître leur temps, l'évolution de notre langue et de notre littérature, — c'est bien déjà quelque chose, — ils n'ont aucune valeur artistique.

Et cependant, à la même époque, d'illustres savants comprenaient la nécessité de s'instruire. Érasme, de dix années plus vieux que Jean Bouchet, est encore en 1497 dans la période de préparation et de culture. En 1506, il va en Italie ; à Bologne, il étudie le grec qu'il ne sait qu'imparfaitement ; à Venise, en corrigeant les épreuves de la seconde édition des *Adages*, il converse avec les savants amis d'Alde Manuce, avec Lascaris surtout ; enfin à Padoue, lui, plus âpre au savoir qu'un avare au gain, trouve pourtant ses efforts bien petits quand il voit, malgré l'hiver, dès sept heures du matin, un vieillard de soixante-dix ans, Raphaël Regio, venir suivre le cours de grec de Scipion Fortiguerra (1). Aussi, pendant les vingt dernières années de sa vie, Érasme exerce-t-il sur l'Europe une véritable royauté littéraire, et ses travaux seront

(1) P. de Nolhac, *Erasme en Italie*. — Fortiguerra, selon la manie de l'époque, avait grécisé son nom et se faisait appeler Carteromachos.

toujours consultés ; le tout n'est pas d'entasser de bonne heure pages sur pages ; il est une maturité pour les fruits, il en est une aussi pour les talents.

La question se pose de savoir si le talent de Jean Bouchet était de ceux qui un jour peuvent mûrir ; je répondrai plus tard, autant du moins qu'on peut répondre. Nous ne sommes pour le moment qu'en 1498 ; notre poète réunit pendant cette année et la suivante toutes les pièces de circonstance qu'il a composées pour en former un premier volume : *l'Amoureux transy sās espoir* (1).

Il faut nous arrêter un instant à ce livre, parce qu'il nous permet de préciser assez nettement quelques-unes des idées de Jean Bouchet à vingt-cinq ans. C'est un bon Français, un curieux des choses historiques et un moraliste. Il a pour sa patrie et pour son roi surtout un amour et un respect qui semblent bien les sentiments les plus profonds de son âme. Il intitule un de ses paragraphes : *Des grâces de Dieu faictes aux roys de France.* Dieu leur a d'abord donné leurs armes

Qui sōt dazur et trois fleurs de liz dor,

puis le très noble trésor de l'ampoule, et la vertu de guérir les écrouelles ; il en a fait les protecteurs de la foi, les serviteurs de l'Église ; aussi l'auteur s'étonne-t-il naïvement que les rois de France ne soient pas les maîtres de toute la terre, et qu'on puisse être d'un avis opposé au leur (2). Jean Bouchet se présente encore à nous comme un fureteur passionné, à la recherche de tout ce qui touche à l'histoire, il note les faits du règne de Charles VIII, il les versifie pour les mieux retenir, et les mieux faire retenir aux autres ; il décrit la bataille de Fornoue, expose l'intention que « le roy auoit en la guerre de Naples », il rime la chronique de Charles VIII, et parle dans une note de la décime levée pour aller faire la guerre

(1) *L'Amoureux transy* | *sās espoir nouuel* | *lement imprime a* | *Paris* VII... On les uend a Paris a lēseigne Sainct Iehan | baptiste en la rue neusue nostre dame, pres Saī- | cte Geneuiesue des Ardans... Une édition de *l'Amoureux transy* imprimée sur vélin par Ant. Vérard, vers 1500, a été payée 16.150 francs par M. Quaritch. Vente Sunderland, 1882.

(2) *L'Amoureux transy.* Dı d.

aux Turcs (1). C'est déjà la vigilance du futur auteur des *Annales d'Aquitaine*. Enfin, chrétien de toute son âme, il désire faire du bien à ses semblables, il leur expose en vers les vérités de la foi et ne leur ménage ni les durs avis ni les âpres réprimandes ; les archevêques, abbés, prieurs, protonotaires s'entendent amèrement reprocher leurs orgueilleuses richesses qui scandalisent l'Église (2).

Jean Bouchet écrivain semble bien n'avoir encore rien d'original. Il imite le *Roman de la Rose* dans la petite narration du début qui donne à l'ouvrage son titre : Faux Rapport, Dangier, Jalousie sont là ; nous traversons la forêt de Mélancolie, et Bon Espoir recommande à l'amoureux de prendre la lance de Courtoisie, de monter le cheval de Persévérance, qu'il convient d'aiguillonner avec l'éperon de Courage (3). Tous les auteurs en France répètent ces banalités depuis deux siècles.

Dans *l'Amoureux transy*, l'auteur emploie le vers de 10 pieds et celui de 8 ; on y trouve des strophes de 12 vers construites sur ce modèle :

a a b a a b b b a b b a ;

plusieurs ballades, plusieurs épîtres, un lai, des épitaphes, des portraits. Virgile, Homère, Cicéron y sont cités, au milieu d'allusions à la mythologie classique (4) ; les emprunts faits à la Bible sont nombreux ; une phrase traduit un vers de l'*Enéide*, et afin que le lecteur ne laisse pas passer inaperçue une pareille érudition, Jean Bouchet écrit dans son texte avant la citation : *His verbis utitur Virgilius in Eneide* (5). L'alternance régulière des rimes masculines et féminines n'est pas observée, l'e muet à la césure comptant comme une syllabe se rencontre souvent et devant une voyelle et devant une consonne ; l'auteur s'amuse à faire sur la rime quelques-

(1) *L'Amoureux transy*. D III a, b, c, d.
(2) *Ibid*. E I a, b.
(3) *Ibid*. A IIII a, b.
(4) *Ibid*. E IIII c ; après B IIII, f° 3, a.
(5) *Ibid*. D III a.

uns des tours de force alors en faveur, rimes équivoques, rimes léonines ; et il n'est pas éloigné de se croire un très habile poète pour avoir aligné 12 vers dont tous les mots commencent par un f, vers d'ailleurs parfaitement ridicules (1).

Au surplus il n'a pas l'air de supposer qu'un ouvrage soit un tout, et doive être composé ; c'est-à-dire que d'une idée principale comme d'un centre doivent rayonner les idées secondaires, de manière que le lecteur puisse facilement juger l'ensemble du travail, et ramener à une féconde unité même les pensées qui sembleraient s'en écarter davantage. Notre auteur juxtapose simplement des pièces de circonstance, persuadé naïvement qu'il suffira pour en faire un tout de les mettre l'une après l'autre dans la bouche de l'Amoureux transy (2). Ce rapprochement forcé qui devait donner de

(1) Voici ce morceau de haut goût :

Faulce fortune, fragile fâtastique
Folle, fumeuse, folliant, follatique,
Favorisant follastres follement
Furieuse femme furibundicque,
Faisant fremir felonneux fortifiq̃
Fortifiant faintifz folz faulsement
Feu flâboyât fouldroiant fieremẽt
Felicite faillant fierement
Ferme fierte, facheuse falcifique
Fanee fleur, faillible faillement
Facille fin, frauduleux fondement
De toy se plainst la totale fabrique.

(*L'Amoureux transy*, après B III, f° 3, b.) G. Colletet, qui cite le fait, p. 87, r°, y trouve « une horrible gêne d'esprit » et ajoute : « à propos de quoy il me souvient d'avoir autrefois lu dans un ancien auteur un certain poème intitulé *pugna porcorum* dont tous les mots commençaient par P. Ce fut sans doute à l'exemple de celui-ci que ce fameux professeur en philosophie de l'Université de Paris Jean Cécile Frey dans les paranymphes qu'il fit aux Cordeliers environ l'an 1619, prononça une longue harangue dont tous les mots commençaient par la lettre C, à la fin de laquelle au lieu que les autres orateurs concluent par ce mot *Dixi*, il finit la sienne par le mot *Cecini*, ce qui le fit admirer de tous ses auditeurs, dont j'étais du nombre. » B. N. N. A. F. n° 3073.) On peut encore consulter sur de semblables bizarreries Francisque Thibaut : *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges*, p. 233.

(2) Ce procédé est fort commun au xve siècle. M. de Montaiglon en fait la remarque à propos du poème sur *la Chasse ou le départ d'Amour*, d'Octavien de Saint-Gelais. Cf. *les Poètes français*... t. I, p. 477.

l'unité à ces récits, ne sert qu'à en faire mieux ressortir les divergences ; il eût mieux valu les publier simplement l'un après l'autre sous un numéro d'ordre. Jean Bouchet semble aussi ne rien savoir du mouvement littéraire de l'époque, il ne nomme aucun des poètes contemporains, et ignore les noms des grands rhétoriqueurs qui dans quelques années auront toute son admiration.

Voilà le début de Jean Bouchet auteur.

Dans *les Regnars trauersāt,* nous trouvons un progrès véritable, et pourtant les deux volumes sont presque de la même époque. Depuis qu'il vit à Paris, l'auteur a beaucoup vu et un peu appris. Il n'a plus cette folle prétention du débutant qui s'imagine le monde né comme lui de la veille et la science humaine du même âge que son jeune savoir. Avant d'écrire il a demandé conseil (1), il a lu certains ouvrages dont il ne nous donne pas les titres, mais qui probablement doivent être ceux dont il nomme les auteurs. Au premier rang il faut citer *la Nef des folz*, de Sébastien Brant. Ce poème jouit alors d'une renommée extraordinaire et qui nous étonne un peu aujourd'hui. A peine édité (1494), il est traduit en latin par Jacques Locher, et en 1498 il paraît à Paris (2) de cette traduction latine une traduction libre en vers français, œuvre de Pierre Rivière (3), l'ami de notre poète et l'un des grands rhétoriqueurs poitevins. Jean Bouchet avait lui-même commencé un travail semblable qu'il ne termina d'ailleurs jamais, et qu'il n'a pas publié (4).

Le sujet du livre de Sébastien Brant n'a rien d'original. Sous le texte biblique pris comme épigraphe : *Stultorum infinitus est numerus* (5), il fait passer devant les regards de

(1) *Les Regnars trauersāt*, après a III, f° 1 b.

(2) Goujet, *Bibliothèque française*, t. X, p. 198 ; *la Nef des folz du monde... imprimée pour maistre iean philippes Manstener et Geoffroy de Marnef, libraires à Paris.* — B. N. Réserve Y^{h} 1.

(3) Pierre Rivière nous dit lui-même qu'il acheva sa traduction à Paris au mois de décembre 1497. Il avait dû y venir probablement en même temps que Jean Bouchet ; il mourut en pleine jeunesse en 1499. Jean Bouchet fit son épitaphe. Cf. Goujet, *Bib. franç...* t. X, p. 192.

(4) *Les Généalogies, effigies et épitaphes...* 49e Epitaphe.

(5) *Eccle.* I, 15.

ses contemporains tous les genres de folies qui se disputent les hommes : folie des collectionneurs de livres, folie des juges prévaricateurs, folie des chevaliers, folie des nobles, folie des ecclésiastiques, folie des princes..., etc. C'est, on le voit, une satire générale de la société, genre très commun à la fin du xve siècle, comme à toutes les époques. D'une idée semblable, pour ne pas dire de la même, était née quatre-vingts ou cent ans plus tôt (1) la *Danse de la Mort*, ou la *Danse macabre*. Les scènes, au caractère satirique mêlées parfois d'un comique burlesque, que les hommes de ce temps avaient représentées sur les murs des églises (2) et même sur les tapisseries de leurs appartements, les danses lugubrement dramatiques, que des vivants avaient dansées eux-mêmes au mois d'octobre 1424 dans le cimetière des Innocents à Paris, privées du sombre relief que leur donnaient la peinture ou le théâtre, fournissent à Sébastien Brant la matière de son livre. L'originalité de l'ouvrage se manifeste seulement dans la forme, dans l'art souverain

(1) *Histoire de la caricature et du grotesque dans la littérature et dans l'art*, par Thomas Wright, traduite par Octave Sachot. Ch. XIII, p. 205. Il parut à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie bien des livres inspirés par *la Nef des fous : la Nef des folles*, de Badius; *la Nef des Dames vertueuses* et *la Nef des Princes*, de Symphorien Champier. Cf. Goujet, *op. cit.* t. X, p. 201, 206, 207 ; *Navicula sive speculum fatuorum praestantissimi sacrarum litterarum doctoris Johannis Geiler*. Cf. *Histoire de la caricature*, p. 213, *la Nef de sante avec le gouuernail du corps humain et la condamnation des banquetz à la louenge de diepte et sobriete*, Vérard, janvier 1507.

(2) Dans la chapelle seigneuriale de Jouhé-sur-Gartempe, une peinture murale représente, dans toute l'effervescence d'une partie de chasse, de jeunes damoiseaux, le rire aux lèvres, raillant les morts sortis de leurs tombeaux qui les entourent :

NOUS SOMMES EN GLOIRE ET HONNEUR
REMPLIS DE TOUS BIENS ET CHEVANCE
AU MONDE MESTANT NOTRE CUER
EN Y PRENANT NOTRE PLAISANCE

Les lugubres visiteurs répliquent impassibles :

NOUS AVONS BIEN ESTÉS EN CHANCE
AUTREFOIS COMME ESTES A PRÉSENT
MAIS VOUS VIENDREZ A NOSTRE DANCE
COMME NOUS SOMMES MAINTENANT.

(*Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1863, p. 261.)

avec lequel l'auteur a su exprimer les pensées et les sentiments de la classe moyenne à la fin du xve siècle ; ce livre inaugure en Allemagne la littérature bourgeoise (1). Une petite histoire de librairie, qui nous montre Jean Bouchet fort habile à défendre ses intérêts alors qu'il apprenait l'art de défendre un jour comme procureur ceux des autres, va nous faire toucher au doigt de quelle popularité jouissait à Paris, vers l'an 1500, l'auteur de *la Nef des fous*. Antoine Vérard, pour assurer le succès des *Regnars trauersāt*, jugea bon de remplacer sur la première page le nom du jeune poète poitevin, fort peu connu, par celui de Sébastien Brant, illustre désormais (2). Jean Bouchet avait-il été averti de cette substitution ? rien ne l'indique, et lui-même semble bien insinuer le contraire ; mais, le fait accompli, il paraît ne pas s'en être formalisé autrement. Vérard avait d'ailleurs laissé à la fin du chapitre XIII une pièce intitulée : *Exhortation ou par les premières lettres des lignes trouuerez le nom de lacteur et le lieu de sa natiuité* : or ces premières lettres réunies forment les mots : Jehan Bouchet, natif de Poitiers. Mais l'éditeur parisien ne s'en tint pas là ; il s'arrogea le droit d'ajouter à la prose et aux vers de notre auteur, le droit surtout de retrancher les passages qui ne lui plaisaient pas ; « qui m'est iniure », écrit la victime désolée. Sur ce point-là Jean Bouchet n'entendit pas raison, et un pareil crime lui paraissait irrémissible. Quand il devint vieux, alourdi par le poids des années, il se contenta de blâmer énergiquement les imprimeurs qui se permettaient de toucher à ses petites compositions, sans leur chercher noise ; mais lors de l'impression des *Regnars trauersāt*, il était jeune, impatient ; il remit l'affaire aux tribunaux. Le procès vint au Châtelet, Vérard reconnut ses torts, dédommagea l'auteur et la paix fut conclue. L'affaire n'eut pas d'autre suite, mais le poète brisa

(1) Ch. Schmidt, *Notice sur Sébastien Brant. Revue d'Alsace*, nouvelle série, t. III, p. 3-56 ; 161-216 ; 348-388. J. Janssen, *l'Allemagne à la fin du moyen âge*, t. I, p. 103-104 et 243 ; il renvoie à Zarncke, *Préface à la Nef des fous*, dans le *Serapeum*, 1868, p. 49-54.

(2) Sur le démêlé de J. Bouchet et d'A. Vérard voir 2 *Mor.* XI, f° 47 c et d, et Préface de *Angoysses et Remèdes damours*, édition de 1536.

net avec le célèbre éditeur, auquel il ne donna plus aucun de ses livres.

Jean Bouchet dans son ouvrage prend à Sébastien Brant l'idée de critique générale de la société, mais il développe ce thème fort librement. La grande nef où prenaient place les uns après les autres tous les fous du monde a disparu, le cadre des *Regnars traversāt*, comme le simple titre l'indique, est tout autre. Moitié triste, moitié joyeux, le *Trauerseur des voyes perilleuses* (1) s'en va vers une haute montagne pour dissiper sa mélancolie. A peine commence-t-il à la gravir qu'il rencontre, à une portée de trait du pied, plusieurs renards portant sur leurs épaules un grand nombre de queues qu'ils sèment partout ; ces renards — l'auteur ne dit pas pourquoi — figurent les « laboureurs, mecaniques, marchans, et bourgeois des villes et citez ». Suit alors une critique assez vive, parfois même pittoresque et éloquente, des défauts reprochés à ces différentes classes d'hommes : « Iay veu lenfant de dix ans iurer sans honte a lexēple de son pere le sang et la vertu de dieu publicquement, esse pas horreur et chose espouuentable... La femme dung cordouannier sera le dimēche aussi bien paree que la femme dung president (2). » Le voyageur poursuit sa route, et gravissant la montagne il trouve plusieurs renards vêtus d'habits de gentilshommes qui poursuivent des poules. Ici le symbole parle clair. Le *Trauerseur des voyes perilleuses* se demande alors d'où vient la noblesse, il critique amèrement ses défauts, puis reprend son ascension vers le sommet de la montagne. Aux nobles succèdent ceux qui ont mis leur espoir dans les biens de ce monde, puis viennent les ecclésiastiques, les princes, etc... On voit la simplicité du procédé. Le lecteur cherche à savoir peut-être pourquoi Jean Bouchet a choisi les renards pour représenter les hommes. Voici sa réponse :

(1) C'est à propos des *Regnars trauersāt* que Jean Bouchet prit un surnom, selon l'usage presque général de l'époque :

> Depuis me mis...
> A mes regnars et loups rauissans faire
> Ou ie conquis le nom de trauerseur. (*Ep. fam.* LXI, f° 42 d.)

(2) *Les Regnars trauersāt*, b I b b I a.

les renards mieux que tout autre animal symbolisent les défauts et les vices des hommes. Leur ventre et leur estomac sont blancs, leur dos rouge, ils sont donc l'image des hypocrites, des gens qui « portent deux pelages » ; ils changent souvent de poil, mais gardent leur malice; ainsi les méchants ont beau aller de pays en pays, ils portent toujours avec eux leur méchanceté. Après plusieurs rapprochements de cette nature, l'auteur conclut :

Tout vit à la mode vulpine (1).

Le jeune écrivain voit toute la société en noir : noblesse, peuple, clergé, tout se trouve au dernier degré de l'abaissement. C'est là une singulière disposition d'esprit sur laquelle nous aurons à revenir lorsque nous nous demanderons ce qu'il peut bien y avoir de vrai et aussi d'exagéré dans la satire littéraire de Jean Bouchet ; les écrivains qui semblent les plus bienveillants, les plus capables d'enthousiasme prennent plaisir dans leurs écrits à forcer les couleurs et peignent presque tous leurs contemporains avec des traits répugnants, hideux parfois. Jean Bouchet n'a pas encore vingt-huit ans (2) ; toute sa vie il sera un des fidèles de l'amitié qui lui donnera ses joies les plus vives, et de sa plume de jeune homme il écrit :

Damys il ne faut plus querir
En aduersite ilz sont tous mors (*sic*) (3).

Ce grand désabusé ne croit plus à rien ; tous les espoirs de l'homme lui semblent ruineux, espoir de richesses, espoir d'amis, espoir de beauté, espoir de grâce, espoir de cour ;

(1) *Les Regnars trauersāt,* après a III, f° 1 et 2. Saint Bernard expliquant le 15e verset du chap. II du *Cantique des Cantiques : Capite nobis vulpes parvulas,* désigne par *vulpes* les tentations, les vices, les hérésies, les hérétiques, qui attaquent l'âme chrétienne ou l'Eglise de Dieu. (*In cantica, sermo* LXIV.)

(2) Ieune suis et nay pas des ans trente
Non vingt et huyt... (*Les Regnars trauersāt...* a II a.)

(3) *Les Regnars trauersāt...* après f III, f° 3 b.

tous les hommes sont des hypocrites, le mal seul règne sur la terre, et Dieu réserve au genre humain coupable ses plus terribles châtiments. Les peintures du satirique ne manquent ni de vie, ni de force, elles restent malheureusement beaucoup trop générales, et ne satisfont guère le besoin que nous avons de réalités concrètes. Quelques-unes sont fort jolies : « Les femmes qui sont cīq ou six heures par les eglises a mangier (si le ie disoye) les ymaiges, et en leurs maisons les unes sōt dyables deschaynez, et les autres petis aspicz mordans et langues serpentines qui cuydent que le peche de detraction se puisse effacier sans satisfaction (1). »

Après avoir traité son sujet en prose, Jean Bouchet le reprend en vers ; sans doute il y a bien quelques différences entre les deux parties ; certaines idées générales de la première sont développées avec plus d'ampleur dans la seconde, mais au fond c'est bien toujours la même critique des vices et des défauts des hommes. Cependant, grâce à une circonstance de la vie du poète, ces deux parties qui développent les mêmes idées ne se ressemblent pas ; la maladie l'a frappé, il a souffert, seul, à Paris, loin de ses amis de Poitiers, et la douleur passée a mis dans son travail une note plus intime, plus personnelle, le lecteur l'entend sonner avec plaisir au milieu de phrases toutes faites et des banalités de la rhétorique. Jean Bouchet, au sortir de cette maladie qui semble avoir été fort grave, est allé, comme Villon (2), visiter le cimetière des Innocents ; il y a vu toute la fragilité de la beauté humaine :

Noz corps pollissons et fardons
Pour leur grant beaulte excellente
De froit et de chault les gardons
Mais iamais nous ne regardons
Que vie nest point permanente
Mais se Dieu nous deuoit de rente
Viure sans mort dire on pourroit
Que fier on se deueroit

(1) *Les Regnars...* c III a.

(2) *Le Grand Testament* CXLIX : CL. C'est au cimetière des Innocents que Maillard et Menot allèrent aussi chercher quelques-unes de leurs plus fortes inspirations. Cf. Al. Samoillan, *Olivier Maillard*, p. 172, 173.

En ses grands beaultez corporelles
Mais les plus beaulx et les pl'belles
Voit on a milliers et a cens
Enterrer aux saintz innocens
Par mort subite en pou despace
Et aussi a prendre a bon sens
Beaulte de corps n'est que fallace (1).

Ces vers, sans doute, ne vibrent pas de la sombre émotion du poète du *Grand Testament*; ils n'ont ni sa tristesse éloquente ni son réalisme poignant, une sensation humaine y passe pourtant et il est bon de la remarquer, malgré son relief moins saillant. Voyant la vie sur le point de lui échapper en pleine jeunesse, le poète en a mieux compris la fragilité, mais il en a mieux vu aussi le charme ; n'est-ce pas toujours au moment de les perdre que nous estimons à leur prix la joie et le bonheur ? Sans doute la beauté humaine passe comme la fleur des champs que dame Nature fait briller sur l'herbe au hasard de son caprice, cependant elle

..... est si gaye
Si mignonne, si gracieuse
Que en cheminant parmy la voye
Elle croit que chescun la voye (2) ;

et c'est vraiment grande pitié de voir changer

... le doulx regart de ieunesse
En yeulx chassieulx de vieillesse (3).

En poursuivant à travers le monde son triste chemin, le jeune auteur nous montre que bien en vain les théologiens, « astrologiens », géomètres, mathématiciens essaient de mettre leur espoir dans la science, et que la musique, la poésie, la grammaire, la logique, les arts mécaniques ne sont pas d'un recours plus assuré. Au cours de cette énumération un peu monotone, nous trouvons quelques détails curieux sur les idées littéraires en vogue à Paris vers 1502.

(1) *Les Regnars trauersāt.....* g I a. Toute la seconde partie se compose de strophes de quinze vers construites sur le modèle de celle que nous avons citée

(2) *Les Regnars trauersāt...*, après f III, f° 3 b.

(3) *Ibid.* *Ibid.*

Voici d'abord « vng tas de sotz cuydereaux » qui se croient poètes parce qu'ils riment d'une façon bizarre ; ils composent de dures ballades, où ils parlent d'Eolus, des nymphes et des driades ; et cela suffit pour plaire au public et

A gens qui ny entendent rien.

D'autres tant bien que mal « recalfeutrent » un rondeau, ajoutent ou retranchent quelques mots à d'anciennes pièces de vers, et voilà leur réputation établie. D'autres enfin, charmés de tout ce qui vient de l'étranger, surtout des nouveautés littéraires qui ont franchi les Alpes avec les armées de Charles VIII, s'efforcent de pindariser

Chantz a la mode ytalique.

Sous cette expression assez vague, on ne saisit pas nettement la pensée de Jean Bouchet. Lui qui, plus tard, dans sa province du Poitou, sera l'un des grands propagateurs de l'influence italienne, semble ici la combattre ; je crois qu'il ne voulait en combattre que les abus. Il y avait sans doute alors à Paris une exagération évidente ; imiter l'Italie étant le moyen de réussir, tout le monde italianisait. Les talents les plus médiocres y mettaient le plus d'acharnement. Pour paraître mieux dire que les autres, pour avoir

... les patins
Ou les gantz de belle éloquence,

ils affectaient la bizarrerie, sûrs de trouver des admirateurs. De tous temps il se rencontre des gens dont la spécialité est de battre des mains aux choses qu'ils ne comprennent pas, et ainsi

..... par folle apparence
On tient souuēt varlet pour maistre (1).

(1) Voici d'ailleurs la strophe entière de Jean Bouchet :

Aucuns veulent pindariser
Chantz a la mode ytalique
Qui ne scauent pas aduiser
Que par tant se font despriser
Entre ceulx qui ont la praticque
Car cest usaige barbarique
De quoy les poethes nusent
Mais les coquars qui en abusent
Plusieurs tant francois que latins
Pour dire iauray les patins
Ou les gantz de belle éloquence
Vsent de terme sans science
Scabreux ainsi quilz veulent mettre
Et ainsi par folle apparence
On tient souuēt varlet pour maistre.
(*Les Regnars...*, après g III, f° 3.)

Pierre Rivière, dans sa traduction de *la Nef des fous*, nous parle aussi des poètes et des étudiants de l'époque, et nous les montre pleins d'orgueil et de morgue. Il leur suffit de porter de longues robes qui balaient le sol et ramassent la boue, de se couvrir la tête d'amples capuchons pour se croire très savants ; ils ont beaucoup voyagé, ils ont visité Vienne, Erforde, Paris, Rome. Comment dès lors n'auraient ils pas beaucoup appris? Aussi à leur retour dans leur pays sont-ils très étonnés de ne pas se voir considérés de leurs compatriotes. Et pourtant on ne fait après tout que leur rendre justice ; ils ont perdu leur temps, ils ne savent rien, dès lors ils sont plus « dignes d'aller paistre que les asnes » (1).

Quand on se demande quels noms de poètes on pourrait mettre au-dessous des portraits esquissées par Jean Bouchet et Pierre Rivière, on est fort embarrassé pour trouver une réponse. Les deux auteurs ne nomment personne. Le règne de Louis XII fut marqué par une sorte de fièvre littéraire dont nous constatons ici peut-être les premiers symptômes (2). Les grands rhétoriqueurs Chastelain, Molinet, Meschinot et Crétin paraissent évidemment hors de cause ; dans une dizaine d'années l'auteur des *Regnars trauersāt* les avouera hautement pour modèles ; je crois que, en 1501, il ne les connaît pas ; il ne connaît pas non plus Jean Lemaire qui vit alors à Lyon, et ne publiera *le Temple d'honneur et de vertus* que l'année suivante (3). Evidemment il ne vise ni Gringoire ni Martial d'Auvergne, les deux poètes les plus en vue ; il ne s'attaque pas probablement aux hommes de lettres qui formaient autour de la reine Anne comme une sorte de cour poétique : Germain Brice, André de La Vigne ou Jean Marot (4) ; son livre nous le montre, en effet, sans grande

(1) *La Nef des folz du monde...* f° x II a, b, c. Cf. Ant. Meray, *la Vie au temps des Libres Prêcheurs*, t. II, p. 212, et Al. Samoillan, *Olivier Maillard*, p. 272.

(2) Société de l'histoire de France, *Chroniques de Louis XII*, par Jean d'Auton, publiées par R. de Maulde de La Clavière, t. IV, p. 1.

(3) Francisque Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jean Lemaire de Belges*, p. 136.

(4) Goujet dans sa *Bibliothèque française* nous montre André de La Vigne, t. X, p. 283, et Jean Marot, t. XI, p. 3, attachés à la reine Anne

connaissance de la littérature contemporaine. Il en est toujours au *Roman de la Rose* et à Matheolus (1); il connaît Villon pourtant ; outre le passage sur le cimetière des Saints-Innocents dont j'ai parlé, il semble bien qu'il y ait un souvenir évident de ce poète dans des vers comme ceux-ci :

> Ou est Adam le premier père...
> Ou est Eue la belle mère...
> Ou sont les facteurs de cronicques (2).

Les anciens, au contraire, sont cités fréquemment : Cicéron, Virgile, Ovide (après g III, f° 3 d), Tite-Live, Plutarque (c I), Emilius Probus, Justin (f I); on trouve aussi le nom d'Orose (c I), et l'auteur renvoie au livre de Boccace *Des nobles malheureux* (c I), les lecteurs curieux de connaître des exemples d'infortune plus nombreux que ceux qu'il a énumérés. La Sainte Ecriture enfin est la grande source d'inspiration pour Jean Bouchet, il l'invoque presque à chaque page. Ces renseignements suffisent à nous donner une idée assez exacte des connaissances de l'auteur des *Regnars trauersāt.*

Son voyage à Lyon, son séjour à Paris n'ont peut-être pas beaucoup développé son savoir, ils ont pourtant augmenté encore et mûri la passion de littérature qui le possédait tout enfant ; le voilà auteur et il continuera à écrire toute sa vie. La fortune n'a pas voulu qu'il restât à la cour et la pauvreté l'a contraint de se faire procureur ; dame Rhétorique n'en a pas moins toutes ses préférences, et pendant près de cinquante ans il va s'ingénier pour allier ses goûts de poète avec son métier de procureur.

Il est assez difficile d'établir exactement la date du retour définitif de Jean Bouchet à Poitiers. Il y revint en 1501 (3), mais en passant seulement, car nous le retrouvons à Paris la

de Bretagne comme secrétaires ou comme poètes ; nous trouvons la même indication pour Germain Brice dans la *Revue des questions historiques*, 1er janv. 1899, p. 172, et 1er oct. 1898, p. 374.

(1) Goujet, *op. cit.*, t. X, p. 129 et sqq. *Les Regnars trauersāt...* après f III, f° 3 c.

(2) *Les Regnars trauersāt...* après f III, f° 1.

(3) *Epistres familieres* II. — *Annales d'Aquitaine*, p. 328.

même année et encore en 1503 (1) ; en 1507, il semble bien fixé dans le Poitou, et signe alors une édition de *l'Amoureux transy :* « Iehan Bouchet, procureur à Poictiers ». Il se maria vers cette époque (2) ; voilà ce que nous pouvons dire de certain sur cette période de sa vie.

Il ne quittera plus désormais, au moins pour longtemps, le cher pays de son enfance : une ou deux fois encore il reverra la cour, et à l'occasion laissera percer un regret de n'avoir pu y vivre : mais il fait si bon dans l'intimité des La Trémoille, au monastère de Ligugé comme chez le « noble Ardillon » abbé de Fontaine-le-Comte, qu'il ne songe plus guère aux ambitions périlleuses de sa prime jeunesse.

Le voilà procureur, et c'est pour jamais. Sans doute il a

toujours le cueur
A la doulceur et plaisante liqueur
De la fontaine ou conuersoyent les muses (3).

Mais il faut bien aussi « gaigner sa vie », celle de sa femme et celle de ses enfants, or chacun sait

que l'art de Réthorique
Mal se conduict auecques la Pratique.

Et puis quand on est jeune, il convient de travailler avec ardeur, pour gagner les jours de repos auxquels a droit la vieillesse :

De la formys le labeur ie poursuys
Qui en este fait sa prouision
Pour en hiuer ne souffrir lesion.
Ieune ie suys, par ce labeur doy prendre
Pour en vieillesse auoir de quoi despendre (4).

---

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 328 et 329.

(2) Epistre à Jean d'Auton dans le *Labyrith de fortune*... Il y rapporte que la pauvreté l'a retenu au palais,

En court aussi suiuant la seigneurie
Jusques au temps que quelcun me marie.

Nous avons en outre une lettre de lui écrite au plus tard en 1524, dans laquelle il demande à Louis II de La Trémoille la place de sénéchal de Gençays pour un de ses gendres, Jean Baron ou Pierre Brunet (*Coll. B. Filon*, n° 864).

(3) *Epistre à Jean d'Auton... loc. cit.*

(4) *Epistres familieres* VI, f° 10 a.

CHAPITRE II

LE PROCUREUR DES LA TRÉMOILLE

Jean Bouchet à Poitiers ; comment il entend son métier de procureur ; ses difficultés pour allier les exigences de la chicane et le culte des Muses. — Il devient procureur de La Trémoille et le poète officiel de la famille. — Voyage à la cour de Louis XII. — Gabrielle de Bourbon, épouse de Louis II de la Trémoille. — *Le Chappelet des Princes ;* Jean Bouchet disciple des grands rhétoriqueurs. — Mort de Charles de La Trémoille à Marignan : *le Temple de bonne renōmee.* — Voyage à Paris vers 1520 ; alternance régulière des rimes masculines et féminines dans les vers de 10 pieds. — Gabrielle de Bourbon protège le procureur poète, leurs rapports littéraires ; mort de la vicomtesse de Thouars. — Jean Bouchet et la duchesse de Valentinois, seconde épouse de Louis II de La Trémoille. — *Le Panegyric du Cheuallier sans reproche.* — François de La Trémoille.

Les grandes pérégrinations du *Trauerseur des voyes perilleuses* étaient donc terminées : à trente ans il revenait définitivement se fixer dans la ville de son enfance qu'il se repentit si souvent, dans ses vers, d'avoir quittée. Il ne faut pas ajouter trop de foi aux dires des poètes ; Jean Bouchet procureur à Poitiers devint sans doute un bourgeois bien tranquille et très casanier, mais je ne crois pas qu'il ait jamais sérieusement regretté ses voyages à Lyon et à Paris, et, il a beau prétendre le contraire, la cour a toujours gardé une partie de son cœur.

Souvent dans ses ouvrages il nous parle du Poitou et de ses habitants ; pour eux il a un faible, bien excusable d'ailleurs ; il sait pourtant les juger et note sans prévention leurs qualités et leurs défauts. Les Poitevins qui, d'après lui, descendent des Scythes, et ont été successivement soumis aux Romains, aux Goths, aux Français et aux Anglais, réunissent dans leur caractère les traits caractéristiques de ces différents

peuples : « Ils sont à cause des Scythes vindicatifs, hardis, et cruels en leurs vengences, et se delectent à se destruire par procès, — comme procureur il devait bien en savoir quelque chose, — à cause des Romains sont assez meurs et pesans ; à cause des Gots, lours et grossiers en leurs gestes et façons de faire ; assez beaux de corps à cause desdits Scythes et aussi des Anglois ; et aigus d'esprit, et honnestes en leur forme de viure à cause des François (1) ». Il s'amuse à leur rimer une épitaphe. Si l'on commence la lecture par le premier mot, les Poitevins ont toutes les vertus, et tous les vices si l'on commence par le dernier :

Poytevins sōt loyaulx nō caulx
Feables non voulans meffaire
Begnīs non rudes, bons non faulx
Manyables non a reffaire
Amyables non pretz a braire
Amoureux non trompeurs et fins
Traictables non voulans desplaire
Preux non noyseux sont poictevins (2).

C'est encore lui qui, en 1519, lors de l'entrée de François Ier à Poitiers, trouva de son pays natal cette jolie définition tournée en anagramme selon le goût du temps :

Je suis Poictiers c'est-à-dire esprit coy (3).

Jean Bouchet habitait non loin du Palais de Justice, dans la rue Saint-Étienne, aujourd'hui rue Sainte-Marthe. La

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 8.

L'Amoureux transy... G II r° et v°. Dans *les Genealogies, effigies et epitaphes*... Jean Bouchet a peint, sous les traits d'un homme, le Poitou en pleurs lors de la mort de François de La Trémoille, le petit-fils du *Chevalier sans reproche,* qu'il avait si bien servi et tant aimé. Voici comment il le représente :

un bien grand [illegible]
Antique et vieil... rouge face... cheueulx blancs...
Ses pieds fourchuz autant ou plus qu'[illegible]
Maintien craintif, comme dung homme serf,
Robbe assez mince, et au-dessoulz d'icelle
Vestemens d'or, qu'a grand peine il descelle...

Son parler est « plus tragedic que fin »... *Deploration de feu Monseigneur, Monsieur Françoys de la Tremoille*, f° 86 b.

(3) *Annales d'Aquitaine*, p. 364.

maison où il vécut avait eu son heure de gloire. C'était l'ancien hôtel *de la Rose* où Jeanne d'Arc descendit lors de son passage à Poitiers. On voyait encore, aux jours de notre poète, au coin de la rue Saint-Étienne, une petite pierre d'où la jeune héroïne « toute armée à blanc .. print auantage pour monter sur son cheual » au moment de son départ pour Orléans. Pareil souvenir était de nature à plaire au futur annaliste de l'Aquitaine, et le ton dont il en parle montre sa fierté d'habiter une pareille demeure (1).

Avec sa ceinture de remparts dominés et défendus par des tours nombreuses dont quelques-unes sont encore aujourd'hui debout, la ville de Poitiers, bâtie sur la colline qui se dresse au confluent de la Boivre et du Clain, était, au XVIe siècle, une place de guerre importante et d'un aspect très pittoresque (2). Charles-Quint lors de son passage en décembre 1539 aurait dit, parlant de la capitale des Poitevins : « Leur ville est le plus grand village que j'ai vu de ma vie. » Il faut avouer pourtant que ce village avait assez grand air à l'heure où François de La Trémoille, avec ses deux

(1) *Ann. d'Aq.*, p. 246 : Cf. *Revue poitevine et saintongeaise*, 15 mai 1891 et 15 janvier 1892 ; *Extraits des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XIV, 1891, et *l'Hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers*, par M. Henri Daniel-Lacombe, p. 23 et 30. Après de longues et patientes recherches, la Société des Antiquaires de l'Ouest, grâce aux belles découvertes de M. Ledain, vient d'établir nettement la place occupée par l'hôtel de la Rose. Il se trouvait en face du débouché actuel de la rue Sainte-Marthe dans la rue de la Cathédrale, sur l'emplacement même du n° 13 de cette dernière rue. Une plaque de marbre blanc rappelle le glorieux souvenir du passage de Jeanne d'Arc ; on y lit :

A JEANNE D'ARC
LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST
MARS 1892.

—

ICI ÉTAIT
L'HOTELLERIE DE LA ROSE
JEANNE D'ARC Y LOGEA
EN MARS 1429
ELLE EN PARTIT POUR ALLER DÉLIVRER
ORLÉANS
ASSIÉGÉ PAR LES ANGLAIS.

(2) Redet : *Poitiers au moyen âge. Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1851, p. 467.

jeunes fils, le prince de Talmond et le comte de Benon, faisait à la tête de cinq cents gentilshommes un accueil triomphal au souverain un peu trop dédaigneux. Deux mille hommes de pied les suivaient, divisés en plusieurs compagnies ; chacune avait à sa tête un capitaine habillé de velours et de satin avec des broderies en or et en argent. Le maire, les échevins, les bourgeois — Jean Bouchet au milieu d'eux — étaient là vêtus de longues robes noires de satin ou de damas, précédés de cent écoliers de l'Université et de cent clercs du palais, les premiers en uniforme incarnat et noir, les autres en casaques de satin jaune, sur un pourpoint de satin bleu découpé en bouffante. Décidément le noble visiteur aurait pu désirer avoir nombre de villages aussi bien habités dans son immense empire (1). Le premier coup d'œil jeté des hauteurs environnantes sur la ville devait être charmant : près du Clain, le château aux tours fièrement élancées, puis, au-dessus du fouillis des maisons échelonnées qui semblent monter à l'assaut de la colline, les clochers des vingt-huit paroisses se découpant sur le ciel ; au sommet du plateau, la masse imposante du Palais de Justice à côté de Notre-Dame-la-Grande, le sanctuaire favori des Poitevins. La vieille cité vue de l'extérieur avait au XVIe siècle une originalité pittoresque qu'elle doit à sa position et qu'elle garde encore aujourd'hui. Si l'on pénètre dans l'enceinte, hélas ! tout change. Les rues sont « étroites, sombres, boueuses ou caillouteuses » ; les maisons qui les bordent, basses, lourdes, recouvertes d'ardoises. Elles sont groupées selon les différents métiers des habitants. « Au bas de la colline, le long des eaux dormantes de l'étang de Pont-Achard, le long des rives du Clain ce sont les fosses, les écorchoirs, les tendoirs des tanneurs, des corroyeurs et des mégissiers, dont le centre est le faubourg Saint-Saturnin, tandis que, sur les chaussées de la rivière, se mêle au bruit des eaux le monotone tic-tac des quinze à vingt moulins des seigneurs, des abbayes et du chapitre. En gravissant les pentes du plateau, on pénètre dans les rues des bouchers, groupés autour de la Grande-Boucherie ;

(1) Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, t. II, p. 212.

puis autour des églises Notre-Dame-la-Grande et Notre-Dame la-Petite, on aperçoit les boutiques des armuriers et des orfèvres dans la rue Favrouse (Saint-Étienne), des chapeliers dans la rue Saint-Paul, des chaussetiers et aiguilletiers dans la rue de l'Aiguilherie (rue de la Mairie). Autour du Palais des Ducs d'Aquitaine, auprès de l'Université et des collèges, voici la cohorte des libraires, des imprimeurs, des enlumineurs, des parcheminiers (1). » Que de fois Jean Bouchet passa, en se rendant de l'hôtel de la Rose au Palais de Justice, devant les lourdes enseignes suspendues à des tringles de fer qui grinçaient au-dessus des boutiques ; que de bonnes conversations chez ses éditeurs Jehan et Enguilbert de Marnel à l'enseigne du Pélican, ou bien à l'imprimerie de la Celle, chez Jacques Bouchet, un parent peut-être. En qualité de poète, il devait être un peu flâneur ; — le brave homme m'en voudrait d'une pareille supposition, je la rétracte ; — il reste pourtant vrai que le mouvement de la ville l'intéressait, qu'il s'arrêtait volontiers ici et là pour donner à tous un bon conseil, ce fut sa manie jusqu'au dernier jour ; il n'oublie même pas le petit marchand d'oublies en tablier et casquette blanche qui crie dans les rues sa douce marchandise :

Avx Pasticiers.

Ie vouldrois bien qu'après dictes cōplies,
Et le soupper, on ne criast oublies
Publicquement par les rues et carrois
Car tous les iours en viēnēt maints derrois (3).

Rentré chez lui, il ne devait s'en mettre qu'avec plus d'ardeur au travail.

Jean Bouchet n'était pas, comme quelques-uns l'ont cru à tort, procureur du roi à Poitiers, mais simplement procureur

(1) P. Boissonnade : *La Vie ouvrière en Poitou au* XVe *siècle*, dans *la Tradition en Poitou et Charentes*, p. 344.

Voici les noms de quelques-unes des enseignes qui se balançaient au vent près de la maison de Jean Bouchet : le Chariot David, la Vicane, le Ciseau d'or, le Bras d'or, la Vieille monnaie, le Soleil, le Cheval de bronze, la Violette...

(*Mém. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1851, p. 455.)

(3) 2 *Mor*. X, f° 44 d.

de la sénéchaussée, nous dirions aujourd'hui avoué près la cour d'appel ; il gérait les affaires de ses clients :

Le propre estat d'un procureur doit estre
Faire et gerer ce que pourroit son maistre (1).

J'aime à croire qu'il suivait les conseils donnés par lui si libéralement à ses confrères, et en faisait sa règle de conduite. Les mauvaises langues du XVIe siècle disaient que certains procureurs ne se gênaient pas pour faire durer les procès le plus longtemps possible, et avaient la main toujours largement ouverte aux présents ; ils exigeaient outre leurs honoraires

... pouletz, pigeons, naueaux
Blé, vin, poissons, leuraux ou lapereaux (2).

Jean Bouchet blâme vivement de pareils procédés ; il appelle ceux qui en usent pillards et larrons, il déclare qu'agir ainsi, c'est se charger bien lourdement la conscience. D'autres procureurs voulaient trancher de l'avocat et plaider eux-mêmes la cause de leurs clients, ils s'imaginaient beaucoup mieux connaître les lois et coutumes du pays qu'ils ne les connaissaient en réalité et souvent ils ne réussissaient qu'à perdre leur procès. C'est folle présomption qu'une pareille conduite : le procureur ne doit jamais parler lui-même ; cependant, s'il remarque un oubli de l'avocat, il peut aider sa mémoire,

Sans s'esmouuoir ni troubler l'audience,
Mais doulcement, tout bas, comme en silence (3).

(1) 2 *Mor.* V, f° 27 b. Voici ce qu'il dit des procureurs dans la *Nouuelle forme et ordre de plaider,* ch. VIII, f° 18 v° : « Par le droit ciuil, ceux sont appelez Procureurs, qui non seulement ont la charge des procès et causes, mais des negoces et choses familieres de la maison, que nous appelons en langue vulgaire a present Recepueur ; mais a présent nous appelons Procureurs, qui ne vaquent à autres negoce (*sic*), fors a la conduite des causes et proces. »

(2) 2. *Mor.* V, f° 27 d.

(3) *Ibid.* b. Jean Bouchet répète la même chose dans la *Nouuelle forme et ordre de plaider*, et il ajoute : « Mais si ce que dira le procureur ne seruoit de riē, ou fust une redite, est amēdable (ch. VIII, f° 23 r°).

Nous croyons facilement notre procureur sur parole quand il affirme n'avoir jamais été « de bourses cureur » (1), et s'être toujours montré honnête pendant sa longue carrière.

Certaines gens, des envieux et des méchants, peut-être même des jaloux, lui faisaient pourtant un reproche. On l'accusait d'aimer trop les Muses, et cela un peu aux dépens de son métier : on ne pouvait comprendre comment il savait à la fois et bien remplir sa charge et publier tant d'ouvrages en prose et en vers. Alors il se fâchait tout rouge, et expliquait longuement, — en rimes bien entendu, — que chaque jour de travail il s'était réservé une heure pour composer ses poèmes, que les jours de fête il ne prenait pas d'autre délassement. Il comptait ensuite gravement le nombre d'heures qu'en trente ans il avait ainsi pu consacrer au labeur aimé. Son calcul, et il est exact, arrivait au chiffre

De dix fois mil neuf cēs et cinquāte heures (2).

Or, continuait-il en s'échauffant, si je puis, — et je le peux — composer en une heure une page « en papier de grāt marge », il est bien clair que je n'ai pas employé tout mon temps aussi bien que j'aurais dû le faire, la somme des pages écrites est inférieure à la somme des heures. Ce n'est donc pas le nombre de mes ouvrages qu'il faudrait me reprocher, mais bien plutôt ma paresse. Si l'on prétend toutefois qu'un pareil emploi des moments de repos n'est pas digne d'un procureur, je réponds que mon délassement en vaut bien un autre (3). Est-ce que « composer poésie » n'est pas aussi utile que

... iouer a paulme detz et cartes,
Ou yuroigner entre verres et quartes (4) ?

(1) *Ep. fam.* XXIII, f° 24 a.
(2) *Ep. fam.* XXIIII, f° 24 b.
(3) Au XIVe siècle on reprochait à Jean de Montreuil de donner trop de temps aux lettres profanes, il répondait lui aussi qu'il y a temps pour tout « et qu'on peut bien après avoir psalmodié exactement les heures canoniques, donner à Cicéron le reste du jour ». *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. III, p. 7.
(4) *Ep. fam.* XXIIII, f° 24 b.

Jamais sur cette matière le rhétoriqueur n'entendit plaisanterie. Son métier de procureur lui causait vraiment assez d'ennuis sans qu'on vînt l'accuser encore d'y être infidèle. Combien de fois n'avait-il pas été contraint de manquer une réunion littéraire chez ses bons amis de Ligugé ou de Fontaine-le-Comte, pour aller au palais de justice soutenir les intérêts du vicomte de La Trémoille, ou d'autres nobles clients, et l'on osait prétendre qu'il remplissait mal sa charge. La vérité est que, pendant toute sa vie à Poitiers, le pauvre homme, cruellement partagé entre la poésie et la chicane, dut batailler sans cesse. Ses goûts l'entraînaient vers les Muses, la dure nécessité où il était de gagner son pain, celui de sa femme et de ses enfants (il en eut huit), le forçait de rester fidèle à la procédure. Toujours en lui vécurent deux hommes ennemis, et entre les deux adversaires la lutte se poursuivit incessante et cruelle. Il eut pourtant cette chance que des rapports commencés grâce à Thémis lui fournirent par la suite de nombreuses occasions de sacrifier au dieu des vers. Telles furent ses relations avec la noble famille des La Trémoille.

C'était au XVIe siècle une des plus illustres maisons du royaume. Guy de La Trémoille avait suivi Godefroy de Bouillon en Palestine ; Guy VI avait vaillamment combattu sous Charles V et Charles VI les ennemis de la France ; son fils Georges de La Trémoille devint ministre de Charles VII ; Louis II, qui, pendant quarante ans, resta le chef de la famille, était le petit-fils de ce Georges ; il vécut toujours digne de ces grands ancêtres et l'histoire l'a surnommé *le Chevalier sans reproche* (1). Jean Bouchet entra en relation avec lui vers 1510. Il nous dit, en effet, dans son *Panegyric du Cheualier sans reproche,* qu'il fut quinze ans au service de ce seigneur (2). Or, Louis II tomba frappé à mort, en 1525, à Pavie (3). L'admission de notre procureur dans l'intimité

(1) Duc de La Trémoille : *Les La Trémoille pendant cinq siècles,* t. I, II, III ; — *Louis II de La Trémoille,* par L. Sandret ; *le Panegyric du Cheuallier sans reproche.*

(2) *Le Panegyric...* Epistre de Lacteur Iean Bouchet procureur de Poictiers Aux tresillustres Trinepotes du prince.

(3) Dans le procès-verbal de la publication de la Coutume du Poitou, dressé en octobre 1514, on trouve que lecture de ce procès-verbal

du noble seigneur fut pour lui d'une grande utilité. Ses finances n'en allèrent pas plus mal, avantage que sans être trop ami de l'argent il avouait pourtant ne pas trop mépriser, et il y trouva de nombreuses occasions d'utiliser son talent de versificateur. Sa loyale bonhomie, son amabilité, sa plume toujours prête à célébrer les bonheurs et les tristesses des La Trémoille lui donnèrent bientôt dans la maison un tout autre rang que celui auquel il avait droit en qualité de procureur. On le recevait un peu comme un ami. Charles de La Trémoille, prince de Talmond, le fils de Louis II et de Gabrielle de Bourbon, aimait les vers, et, bonne fortune inouïe, lui-même en composait :

Par passe temps Rondeaux faisoit
Et composoit
Souuent quant le temps luy duisoit
Virelaiz, et mettre heroique ;
Son propos si bien conduisoit
Ou gisoit
Son poinct, que le sens réduisoit
Ou vouloit, moral, ou misticque ;
Il aimoit aussi la musique
Et bien souuent si deduysoit
Cestoit vng esprit angelique
Non rustique
Brief tout bon loz en luy gisoit (1).

Le procureur et le poète avaient donc à la fois leurs entrées chez les La Trémoille. Après avoir causé affaires avec Louis II, Jean Bouchet donnait des leçons sur l'art des vers au prince de Talmond ; l'élève soumettait au maître ses

fut faite en présence de plusieurs gens d'église, nobles, officiers du roi, du maire de la ville, des échevins et de plusieurs avocats et praticiens dont les noms suivent. Or, parmi ces noms on lit : « Jean Bouchet, procureur de messire Louis de Bourbon, chevalier, prince de la Roche sur Yon », et quelques lignes plus bas : « Louis Rideau, procureur de messire Louis de La Trémoille, chevalier, vicomte de Thouars, prince de Talmont, et baron de Mauléon, la Chaise le vicomte, de Mareuil et Sainte Hermine ». *Histoire du Poitou*, t. II, p. 264. Il faut conclure que Bouchet n'était pas le seul procureur des La Trémoille, ce qui est fort vraisemblable, vu les immenses domaines de cette famille ; ou bien qu'il entra au service de Louis II, sans être immédiatement son procureur.

(1) *Le Temple de bonne renomee*, B II v° et B III r°.

petits essais poétiques, et lui demandait même parfois de composer un ouvrage sur un sujet qu'il lui indiquait (1).

A l'occasion, le seigneur de La Trémoille emmenait son procureur poète à la cour ; ainsi il fut possible à l'auteur des *Annales d'Aquitaine* d'entendre Louis XII prononcer la fameuse phrase si souvent reproduite dans les ouvrages qui s'occupent du théâtre au moyen âge ; nous la connaissons sans doute par lui seul. Le roi parlait des basochiens qui ne se gênaient guère pour critiquer un peu tout le monde, voire les seigneurs du royaume, et il les approuvait : « Ie veux qu'on iouë en liberté, disait-il, et que les ieunes gens déclarent les abus qu'on fait en ma Cour, puisque les confesseurs et autres qui font les sages n'en veulent rien dire : pourueu qu'on ne parle de ma femme, car ie veux que l'hōneur des Dames soit gardé (2). » Dans ce voyage à la cour, Jean Bouchet refit peut-être quelques-uns des rêves de son adolescence ; Louis XII l'avait parfaitement accueilli, et il pouvait compter sur sa faveur ; trompeuse espérance, le prince mourut l'année suivante sans avoir rien fait pour le poète. Il n'eut pas même le temps de lire la longue épître que lui-même avait demandé au *Trauerseur des voyes perilleuses* de composer. C'est la première de la seconde partie des *Epistres morales ;* sur le désir formel de Louis XII, elle traite des devoirs des princes et des rois (4).

(1) « Ie fis à la requeste de feu Monsieur le Prince de Thalemont, fils du seigneur de la Tremoüille, lepistre qui s'ensuit. » *Annales d'Aquitaine*, p. 341. Cette épître est la treizième des *Epistres familieres*.

(2) *Annales d'Aquitaine*, p. 340. Cf. Petit de Julleville, *les Comédiens en France au moyen âge*, p. 106. M. Petit de Julleville se demande si les allusions satiriques de la pièce *Trop chauffer cuit, trop parler nuit,* ont précédé ou suivi la défense faite par Louis XII aux basochiens d'attaquer les dames et surtout la reine (*les Comédiens en France au moyen âge*, p. 111 . Si, comme je le crois, cette défense de Louis XII nous est connue par le témoignage du seul Jean Bouchet qui affirme l'avoir entendue lui-même tomber de la bouche du prince, la réponse semble facile : les basochiens jouèrent leur sotie lors de l'entrée de la reine Anne en 1503 ; notre procureur poète ne vit Louis XII qu'en 1513, au plus tôt.

(3) 2 *Mor.* IIII, f° 17 a.

(4) Cette épître a du être remaniée par l'auteur ; les rimes masculines et féminines s'y entrelacent régulièrement ; or, en 1515, Jean Bouchet ne s'astreignait pas à cette règle.

Louis II de La Trémoille et son fils Charles s'absentaient souvent, pour le service du roi, de leur château de Thouars, et leur procureur plus d'une fois s'adressa pour ses comptes à Madame de La Trémoille, qui le prit bientôt en singulière estime et lui témoigna une amitié pleine de bienveillance. Cette femme illustre, véritable type de la grande dame au XVIe siècle, était fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et de Gabrielle de La Tour. Madame de Beaujeu elle-même avait arrangé son mariage avec Louis II de La Trémoille ; elle voulait, par cette brillante alliance, attacher le jeune seigneur à sa cause. Jean Bouchet — il tenait ces détails si intimes et si jolis du vicomte de Thouars ou de Gabrielle de Bourbon devenue Madame de La Trémoille — nous raconte, dans *le Panegyric du Cheuallier sans reproche*, la juvénile impatience du jeune fiancé qui désirait vivement connaître l'épouse qu'on lui destinait et la ruse qu'il employa pour y parvenir. Souvent Anne de Beaujeu lui parlait des mérites de sa future compagne, et pareille conversation plaisait au noble chevalier, mais « il estoit fort courroussé quon ne luy disoit, allez la veoir jusques a Montpēsier » (1). Un jour même il laissa percer son dépit : à quoi bon tant parler de ce mariage ; ne fallait-il pas d'abord s'assurer des sentiments de Gabrielle de Bourbon ? C'était sagement dit, et le bouillant seigneur pensait bien qu'on le chargerait lui-même d'aller chercher une réponse. Il se trompait. Mais, comme cette mission avait été confiée à l'un de ses amis, Louis de La Trémoille décida qu'il serait lui-même l'ambassadeur et non pas un autre. Sous prétexte d'aller à son château de Bommiers (2), il demande quinze jours de congé, et il rejoint bientôt sur la route d'Auvergne le gentilhomme porteur du message de Madame de Beaujeu. Les deux amis arrivent à Montpensier. Sous le nom de l'envoyé, Louis de La Trémoille se présente à Gabrielle de Bourbon. Le cœur lui battait fort

(1) *Le Panegyric du Cheuallier...* G III r°.

(2) Bommiers, commune du département de l'Indre, arrondissement et canton d'Issoudun. Le château de Bommiers avait été apporté à la maison de la Trémoille par Marie de Sully, femme de Guy VI — Sandret, *Louis de La Trémoille*, p. 3.

pendant l'entretien « qui dura par le temps de deux ou troys heures », mais il eut le bonheur d'entendre la noble demoiselle lui faire du jeune de La Trémoille l'éloge le plus gracieux : « Ie ne le vy onc, dit-elle, mais sa bonne renommée me faict extimer que ie serois eureuse si me vouloit prandre, car on dit que de toutes les vertuz quon sauroit souheter es hōmes, il en a si bōne part quil est ame et en bōne extime de chascun. » A quoi l'ambassadeur fort ému répondit : « Ie vous asseure, Madame, sil est en voustre grace, que vous estes autāt ou mieulx en la sienne, et que depuis le temps quon luy a ꝑle de vous, ne sest trouue en lieu de familiarite quil nayt mis en auāt quelq̄s parolles de voz bōnes graces, et la chose quil desire plus pour le p̄sent (cōme il ma dict) est que vous soyez mariez ensemble, et eust bien voulu avoir la cōmission de vous venir veoyr, nō quil doubte du bō rapport quon luy a fait de vous, mais pour cōtanter laffection de son amoureux desir (1). » Tout à la joie et pourtant un peu honteux de sa ruse, l'heureux ambassadeur, rentré chez lui, « se contēta dun peu de viande et dune fois de vin », puis il écrivit une longue lettre où il racontait à Gabrielle de Bourbon sa fraude innocente. Il obtint, comme bien on pense, son pardon, et le mariage fut célébré « au chasteau d'Escole en Bourbonnois » le 28 juillet 1484 (2). Au mois d'avril de l'année suivante, Madame de La Trémoille eut un fils ; Charles VIII voulut être le parrain du nouveau-né auquel il donna son nom (3).

(1) *Le Panegyric du Cheuallier sans reproche....* G III, r° et v°.

(2) Le contrat de mariage entre Louis de La Trémoille et Gabrielle de Bourbon est cité en partie dans *les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. II, p. 107. Il se trouve aussi dans les Mss. de Dom Fonteneau, t. XXVI, p. 533. L'auteur l'a copié sur un « *vidimus* original » du chartrier de Thouars. Tout évidemment n'est pas historique dans le récit de Jean Bouchet que je viens de résumer : dans *le Panegyric du Cheuallier sans reproche*, les faits sont exacts, mais l'auteur y mêle un développement poétique très curieux, dont nous aurons à nous occuper ailleurs. Je me contente de remarquer ici que publier ce livre comme l'ont fait les auteurs des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, ou du *Panthéon littéraire*, c'est lui enlever toute son originalité, sans lui donner plus de valeur historique. Il faudrait éditer cet ouvrage tel qu'il a été écrit, et je crois qu'il le mérite ; il dénote une bien extraordinaire conception de l'histoire.

(3) « A Pierre Aude la somme de trente huit liures dix solz tournoys

C'est à cet enfant devenu jeune homme, et célèbre déjà sous le nom de prince de Talmond, que Jean Bouchet enseignait vers 1510 les douces lois de la rhétorique. Il lui dédia un de ses opuscules : *le Chappelet des Princes*. Le titre peut paraître singulier, voici comment l'auteur le justifie : « Auquel euvre tres petit iay baille le tiltre de Chappellet des Princes, parce quilz ne pourroient auoir sur la summite de leur entēdemēt plus eminēte et precieuse couronne. Et ce a l'exēple du chappellet dune tres excellēte dame extraicte de la roialle lignee de Dauid, cest la mere de nostre Saulueur Jesuchrist, q̃ cōtient cinq Pater Noster et cinquāte Aue Maria (1). » Le livre renferme cinq ballades et cinquante rondeaux disposés dans le même ordre que les Pater et les Ave du chapelet.

Jean Bouchet, selon sa coutume, y fait de hautes considérations sur les vertus nécessaires à un prince, et chacune de ces considérations est le développement d'un texte de la Sainte Écriture. Inutile de s'y arrêter. Un point pourtant dans cet ouvrage mérite de fixer l'attention, c'est le souci qu'a notre auteur de se tenir au courant de tous les progrès littéraires. Jean Lemaire vient à peine d'apprendre à Clément Marot (2) que dans le vers de dix pieds il faut élider l'*e* muet à la césure, et Jean Bouchet connaît déjà cette règle; en 1514 au plus tard il s'oblige à la suivre, alors que ni maître Alain Chartier, ni les Greban, ni Georges Chastelain, ni Meschinot, ni Millet, ni Octavien de Saint-Gelais, ni plusieurs autres bons orateurs, dit-il lui-même, n'en ont tenu compte. Voici comment dans le « Prolude du *Chappelet des Princes* », il formule cette loi qui lui paraît bien rigoureuse : « La première partie de la ligne si elle est de rithme imparfaicte (doit) estre de cinq pieds, et sinalimphee auec le surplus » : c'est-à-dire

qu'il a baillée contant, le XIe jour de ce present moys d'auril IIII^c IIII^xx V (après Pasques) en XXII escuz d'or, à Monseigneur de Segré, qui est allé tenir l'enffant de Monseigneur de la Trémoille, par le commandement du Roy... *Archives nationales, Comptes rendus de l'hôtel de la Reine* K K 80, 1484-1485, f° 79 r° et v°. Cf. *Inventaire de François de La Trémoille...* p. 181.

(1) Prolude du *Chappelet des Princes*.

(2) Marot, *Œuvres*. — *Préface de l'Adolescence Clémentine*.

quand la première partie du vers de dix pieds se termine par un *e* muet, cet *e* muet doit être élidé. Jusqu'alors, en effet, on avait traité la césure comme la rime, on lui avait permis « de prendre une syllabe atone de surcroît, formée de l'*e* muet, soit seul, soit accompagné de plusieurs consonnes, et cette finale, non élidée, ne comptait pas plus dans la mesure du vers que ne compte la finale muette des rimes féminines (1). » Ainsi Jean Bouchet écrivait en 1504 dans *les Regnars trauersāt :*

Tāt quen ce mōde te nourrira nature...
Et que justice nest au foible et fort une...

en 1507 dans l'*Amoureux transy...*

Doibt il point faire de souspirs largement...
Trop ētreprēdre ma rendu malheureux... (2)

Parfois encore il fait compter la syllabe atone dans la mesure du vers, et la césure tombe alors sur l'*e* muet, c'est ce qu'on appelle la *césure lyrique* :

La plus belle q̄ oncq̄s jamais je vy...
Tāt est belle tāt prudēte et tāt sage...

A partir du *Chappelet des Princes*, on ne rencontre plus ces licences dans les œuvres de Jean Bouchet, et dans les

(1) Ch. Aubertin, *la Versification française et ses nouveaux théoriciens.* Vingt ans plus tard, Gratien du Pont n'admettait pas encore la nécessité d'élider l'*e* muet à la césure ; il s'efforçait même de prouver que cette élision est contraire à l'idée de césure. *Art et science de rhétoricque metriffiee*, f° x r° ; Cf. E. Faguet, *Histoire de la littérature française depuis les origines jusqu'à la fin du XVIe siècle*, p. 338-339.

(2) Jean Bouchet corrigea dans la suite ces fautes contre la règle de Jean Lemaire de Belges.

Tant que seras fort et sain en nature...
Je mesbahis du dispos de fortune...

(*Les Genealogies, effigies, epitaphes... Ballades*, 3 et 22.)

Fera il point de souspirs largement...
Trop hault vouloir ma rendu malheureux...

(*Angoisses et remèdes damours*, 1536.)

éditions postérieures de ses poèmes de jeunesse, il refit presque tous les vers où la loi de Jean Lemaire n'était pas appliquée (1).

Toujours dans son « Prolude », le poète s'excuse encore de n'avoir pas donné à ses rondeaux toute la perfection désirable ; il a mieux aimé ne pas appliquer certaines règles trop minutieuses, et garder à la pensée toute sa netteté et toute sa force. Un rondeau devrait, en effet, toujours clore et rentrer (2), telle est du moins l'opinion des rigoristes ; d'autres se contentent seulement de le faire rentrer, et Jean Bouchet a cru pouvoir agir ainsi. Voici d'après un métricien de l'époque, Gratien du Pont, ce qu'il faut entendre par rentrer et clore : « Rētrer est la reprinse des deux dictes lignes (il vient de parler d'un rondeau dont le refrain est de deux vers) ou d'vng mot, ou jusques à ladicte couppe (césure)... Clorre est, quant lesdictes secōd et tiers coupletz à leur fin ont sens et clause parfaicte, sans ledict rentremēt. Laquelle clause fault q̄ saccorde et vienne a propos de sens audict rentremēt, car tout rondeau requier rentremēt, mais toutz ne clouēt pas (3). »

Curieux par les renseignements qu'il nous donne sur la métrique de notre poète, le « Prolude du *Chappelet des*

(1) Voici comment il corrige les deux vers cités :

Qui plus belle est quoncques jamais en vy ..
Tant belle elle est, tant prudente et tant sage.

(*Ang. et Rem. damours*, 1536).

(2) Cette question du clore et du rentrer semble avoir eu beaucoup d'importance ; Germain Colin Bucher adressait ces vers : Aux rhétoriciens modernes :

Tous ces dizains que lon faict aujourduy
Sont inventez a lhonneur des rondeaux
Et au mespris de celle ou de celuy
Dont le renom vainq leurs sens et travaulx.
Car les dizains, nen desplaise a aultruy,
Sont vers sans art pour debiles cerveaux,
Qui de tous arts, fors du leur ont ennuy,
Et de leurs riens font œuvres magistraulx.
Mais s'on en croit le grand prince du Puy
Clorre et rentrer sont miracles nouveaulx.

(Joseph Denais : *les Poésies de Germain Colin Bucher*, p. 183.)
Cf. Un curieux rondeau de Georges Chastelain, *Œuvres*, t. VIII, p. 319.

3 Gratien du Pont : *Art et Science de rethoricque metriffiee...*, f° 25 r°. B N. Y^c 201.

Princes » ne l'est pas moins par le jour qu'il projette sur ses idées littéraires. Dans *l'Amoureux transy*, et dans *les Regnars trauersāt*, Jean Bouchet, tout en suivant les traces des grands rhétoriqueurs, semblait ignorer leurs noms et leurs ouvrages, du moins il ne s'affichait pas hautement comme un de leurs disciples, *le Chappelet des Princes* nous le montre, au contraire, enrôlé à la suite d'Alain Chartier, des Greban, d'Octavien de Saint-Gelais et de Jean Lemaire. Il a pris sa place dans le cortège des poètes rangés autour de ces maîtres, et pendant près de trente ans il ne visera qu'à marcher sur les traces de ces glorieux devanciers. Il n'aura pas le temps de soigner ses vers autant qu'il le voudrait, et comme il sied à un rhétoriqueur, mais du moins il ne fera que de graves poésies morales, et passera sa vie à donner des conseils à tout le monde. Aujourd'hui c'est à tous les grands qu'il s'adresse, et en particulier au jeune François de La Trémoille, le fils du prince de Talmond ; l'enfant n'est guère âgé que d'une dizaine d'années, mais « nōobstant la tendreur de ses puériles ans (1) », il peut apprendre à bien faire. Pendant que son aïeul Louis II commande les armées du roi, pendant que Charles de La Trémoille, son père, combat en fier gentilhomme avec toute la fougue de la jeunesse, il grandit au château de Thouars, près de son aïeule Gabrielle de Bourbon et de Louise de Coetivy sa mère (2). Les deux nobles dames n'ont pour lui apprendre son métier de grand seigneur qu'à lui raconter les exploits des deux glorieux absents, le livre de Jean Bouchet va lui redire les mêmes leçons en charmant ses jeunes loisirs. Il y apprendra les devoirs du prince, à être bon, sage et savant, à craindre Dieu, à se montrer clément et miséricordieux, à ne pas mettre son espoir aux frivoles joies du monde,

> En ce foul monde aulcun trop ne se fie,
> Souuent il rit, et les gens glorifie

(1) Le Prolude du *Chappelet des Princes*.

(2) Sur Louise de Coëtivy, épouse de Charles de Bourbon, on peut consulter *les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. III, p. 13, 14, 15, 16, 20, 178, 182, et surtout, *Inventaire de François de La Trémoille*, p. 133.

Jusques au croyre estre toujours durables,
Et si les rend de cueur insuperables,
Mais peu de vent bientost les mortiffie (1).

Cette austère vérité vient à son heure, un vent de tempête va passer sur le bonheur de cet enfant, et le brûler dans sa fleur.

Jean Bouchet, l'année même de la mort de Louis XII, avait, sur la demande de son élève Charles de La Trémoille, rimé une laborieuse épître où l'épouse du monarque défunt dépeignait à son frère le roi d'Angleterre toutes les vertus du prince décédé et tous les ennuis de son veuvage. Cette longue lettre (2) à peine achevée, le poète dut reprendre la plume, non plus pour faire parler la douleur des autres, mais pour pleurer son disciple bien-aimé et son puissant protecteur Charles de La Trémoille, prince de Talmond, mort en héros sur le champ de bataille de Marignan. Il tomba au premier rang, frappé de soixante-deux blessures dont cinq étaient mortelles ; il n'avait pas encore trente ans. Le roi François Ier, touché de tant de bravoure et de si belles espérances détruites en pleine jeunesse, voulut lui-même apprendre à Louis de La Trémoille qui avait combattu à ses côtés, le malheur qui frappait son cœur de père. Le coup fut rude, et des larmes mouillèrent les yeux du fier soldat : « Mieulx seroit, dit-il, (cōme il me sēble) q̄l fust demousre sans pere q̄ moy sans fils q̄ ay faict et passe la pluspt de mon temps, et il comanceoit acq̄rir honneur et vostre grâce, et puisq̄ le cas est aduenu, ie louhe Dieu, et le remercie de ce q̄l luy a donne grace q̄, après auoir eu soixāte-deux playes, pour le soutenemēt du bien public, et en iuste guerre, a voulu auoir et a eu cōfessiō et le Sainct Sacremēt de laultier (3). » Le seigneur de La Trémoille écrivit à sa vaillante épouse du champ de bataille

(1) *Le Chappelet des Princes*, rondeau X. En 1517 il avait écrit ainsi le premier vers :

En cestuy monde...

(2) *Ep. fam.* XIII. Cf. *Annales d'Aquitaine*, p. 341. Cette lettre est encore imprimée à la suite du *Chappelet des Princes* (édition de 1517).

(3) *Le Panegyric du Cheuallier*, f° CL r°. Le prince de Talmond ne mourut que trente-six heures après la bataille. Dans la lettre qu'il adres-

de Marignan pour lui annoncer l'affreuse nouvelle. La lettre, après huit jours de voyage, parvint entre les mains de l'évêque de Poitiers, neveu du noble seigneur, qui alla lui-même la porter à la malheureuse mère. Gabrielle de Bourbon résidait alors au château de Dissais (1). La première explosion de douleur fut terrible. Jean Bouchet, venu quelques jours plus tard pour ses affaires de procureur, trouva la noble dame en proie à la plus amère tristesse (2). Elle écouta sans dire un seul mot les explications du visiteur tout attendri lui-même ; puis, quand il eut terminé, la pauvre mère n'y tenant plus, s'écria : « Ha Iehan Bouchet que dictes vous de mon malheur et de lirreparable perte de nostre maison ?... Me ayderez-vous poinct à soustenir le faix de mon malheur qui participez en la perte ?... Qui presentera plus voz petitz euures dauant les yeulx des princes pour en auoir guerdon, qui recepura et mettra en valeur voz petites composicions ? Nespargnez vostre plume a escripre le congneu de vostre seigneur et maistre a ce que oubliance ne laisse perdre ses merites (3). » Pour obéir à la mère inconsolable, et en reconnaissance des services que lui avait rendus le prince de Talmond, Jean Bouchet se mit à l'œuvre aussitôt, et moins de deux ans après il publiait à la louange du défunt *le Temple de bonne renōmée.* C'est un long voyage à travers les diverses demeures réservées aux morts illustres : tabernacle de religion, de foi publique, de discipline militaire, de justice, de prudence, de libéralité, de tempérance, etc. L'auteur se

sait le jour même à Louise de Savoie, François Ier disait : « Le prince de Talmond est fort blessé. » Mignet : *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, p. 93.

(1) Dissais, commune du département de la Vienne, arrondissement de Poitiers, canton de Saint-Georges.

(2) Voici une lettre de Gabrielle de Bourbon relative à la mort de son fils : « A noz officiers de Craon. — Officiers de Craon, nous auons sceu le trespas de nostre fils qui a esté a ceste bataille que le roy a gaingnée à Millan contre les Souysses, dont suymes à bien grant doulleur, et vous en voullons bien aduertir pour faire prier Dieu pour son ame, et pour ce aduertissez en les religieux et autres gens de deuocion qu'ilz le facent ; en oultre faictes dire et celebrer des messes jusques à la somme de dix liures tournois ; et vous receueur faites en la mise... » *Chartrier de Thouars. Orig. pap.* — *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. III, p. 10.

(3) *Le Panegyric...* f° CLVIII, r° et v°.

demande où ses vertus ont conduit Charles de La Trémoille ; après de nombreuses recherches, guidé par *Prudent Avis*, il arriva au *Temple de bonne renōmée*, juste à temps pour assister aux obsèques de son héros. Il ne manque pas de nous transcrire les diverses épitaphes gravées sur le tombeau du mort glorieux ; la Religion et les autres dames qui président aux demeures visitées ont composé chacune la leur. Jean Bouchet a fait comme elles :

Epitaphe du trauerseur des uoyez perilleuses ou le nō de lacteur est obtenu par les premieres lettres.

Ie fuz iadis le petit seruiteur
Et orateur du grant preliateur
Humble amateur, qui gist soulz ceste marge
Auquel on doit comme au fort pugnateur
Non pas venteur, superbe, ne menteur
Bruyt et honneur car courtoys fut et large
Onc personnage en fait et en couraige
Voire en langage, on ne congneut plus sage,
Cestoit ouurage ou parfaict fut le sens
Hault de lignage, et qui en son ieune aage
En dur passage a paye le peage
Trop tost a mort, lan mil quinze et cinq cens (1).

Si les rimes monotones et fastidieuses du poète contribuèrent à calmer un peu la douleur de Gabrielle de Bourbon, il faut moins lui en vouloir d'accumuler tant de vers pour ne pas dire grand'chose. Les voyages allégoriques aux enfers, avec rencontre des principaux personnages de la fable ou de l'histoire groupés suivant leurs talents ou leurs vertus, étaient alors fort à la mode. Octavien de Saint-Gelais avait composé vers 1491 *le Séjour dhonneur* (2), qui put servir de modèle à Jean Bouchet ; je crois en outre que notre poète avait une traduction française de Dante entre les mains (3), il a pu largement s'en inspirer, et peut-être encore y a-t-il dans son livre quelque souvenir de Virgile. On y sent d'ail-

(1) *Sensuyt le temple de bonne renōmee*, f° LXVII v°.

(2) Goujet. *Bibliothèque française*, t. X, p. 232. Jean Bouchet connaissait et estimait beaucoup Octavien de Saint-Gelais, qu'il imita souvent. Cf. *Preface des angoysses et remedes damours*.

(3) Dans son livre Jean Bouchet faisant la louange d'aucunes œuvres en

leurs passer çà et là un véritable souffle d'émotion. Les relations entre l'écrivain et le prince de Talmond avaient toujours été cordiales, un même amour de la poésie les avait rassemblés, et le grand seigneur avait promis à l'humble poète dont il s'était fait l'élève docile, aide et protection à la cour. Il s'était chargé de faire parvenir jusqu'au roi ses petites compositions : c'était donc dès lors quelques-unes des espérances de Jean Bouchet qui avaient été ensevelies dans la tombe du jeune héros tombé à Marignan.

En parcourant les demeures où vivent leur nouvelle vie les morts illustres, l'auteur ne manque pas de s'arrêter longnement devant le tabernacle « des ars et sciences et des inuenteurs et amateurs dicelles ». Il y reconnaît les poètes, orateurs et philosophes latins, grecs et hébreux, il nomme les plus célèbres ; mais il s'attarde surtout avec les littérateurs français. Il ne se contente pas de citer leurs noms comme il l'avait fait dans la préface du *Chappelet des Princes*, sur presque tous il donne une brève appréciation qui nous aide à mieux pénétrer ses idées et à le mieux connaître.

Et des francoys vy maistre iehan de mun
Qui feist vng euure en langage commun
Que nous nommons le romant de la rose
Ou le desduit des poetes repose.
Pres de luy vy vng maistre alain chartier
Des orateurs francoys le chartier (*sic*).
Qui si tres bien tant en rithme que prose
A besoigne que cest celeste chose
Puis ie apperceu milet et les grebans,
Georges, castel reposans la dedans
Frère alexis qui fist certains beaulx laiz
Regnault lequeux, meschinot, sainct gelaiz
Et autres gens, lesquelz en prose et vers
Ont bien escript et faict œuures diuers (1).

français écrit, entre l'éloge de Molinet et celui de Lemaire de Belges, les trois vers suivants :

Si vous lisez les Triumphes petracque
Et les haulx faitz de dantes le tetracque
Vous n'y verrez que pure théologie.
(*Temple de bonne renōmee*, f° XLVII v°.)

(1) *Le Temple de bonne renōmee*, f° XLV r°. Sur ces différents auteurs on peut consulter Goujet : *Bibliothèque française*, t. IX et X.

Les quatre ou cinq années qu'il vient de passer en relations plus étroites avec les auteurs français, lui ont fait prendre notre langue en haute estime ; il n'hésite pas à la comparer au latin, et renvoie pour la bien connaître aux meilleurs écrivains contemporains. C'est une occasion toute naturelle de citer à côté des noms des poètes morts qu'il a rencontrés au tabernacle « des Ars » ceux qui vivent encore et sont en pleine célébrité :

Si le francoys aussi beau que latin
Voulez sauoir, allez deuers cretin
Semblablement deuers l'abbé dhanton
Qui tant a fait de liures (ce dit on)
Desquelz partie ay veu si iay bon esme,
Et ne laissez bigue et villebresme
Marot, du puis, gringore, de la vigne,
Blanchet, lesquelz ont mainte ligne
De rime fait en si bonne substance (1).

L'horizon de Jean Bouchet s'élargit donc ; et c'est surtout la grande école de moralisateurs qu'il connaît et qu'il estime ; tous les littérateurs, vivants ou morts, dont il cite les noms, sauf Gringoire, en font évidemment partie (2) ; il semble avoir oublié Villon qui l'avait pourtant heureusement inspiré deux ou trois fois dans les *Regnars traversāt*. Il va où le pousse son besoin inné de donner des conseils et de faire du bien, son instinct d'aligner de belles rimes. Dans ses premiers ouvrages il avait beaucoup plus suivi « la doulceur et venustete du langage, que la composition, celebrite et ingeniosite du metre » (3) ; la fréquentation des « grands rhétoriqueurs » va l'accoutumer malheureusement à ne voir dans la poésie que les sons et à faire consister l'art dans des tours de force ridicules. Il connaît tous les secrets des rimes annexées, fratrisées, enchaînées, en écho, couronnées, empérières, équivoquées, batelées, senées, ou

(1) *Le Temple de bonne renomee*, f° XLVIII r°. Cf. Goujet : *Bibliothèque française*, t. X et XI.
(2) Par Marot il désigne Jean Marot.
(3) *Angoysses et remedes damours*, Préface.

rétrogrades. Ces jeux de grands enfants n'ont pourtant rien à voir avec la littérature et il serait vraiment bien inutile d'y insister (1). C'était d'ailleurs le plus sérieusement du monde que les auteurs du xve et de la première moitié du xvie siècle s'appliquaient à ces véritables casse-têtes chinois, le plus sérieusement qu'ils y mettaient leur suprême mérite. L'auteur du *Quintil Horatian* voyait encore dans la rime équivoquée « la plus belle sorte de ryme », et croyait faire une réponse triomphante en écrivant à Joachim du Bellay : « La difficulté des Equiuocques, qui te ne viennent pas tousiours à propos : les te faict rejecter (2). » Ces bizarreries sont le dernier effort des littératures expirantes. Ce soin du détail matériel amène pourtant Jean Bouchet à une innovation heureuse.

Entre 1515 et 1520, il fait un voyage à Paris, mandé par le seigneur de la Poissonnière « messyre Loys Roussart ». Ce messire Loys Roussart n'est autre que le père de notre Ronsard. Notre auteur avait dû rencontrer ce gentilhomme dans la famille de La Trémoille, alliée à celle des Ronsard (3). Ecrivain à ses heures (4), le seigneur de la Poissonnière prit en amitié le poète poitevin, et se plut, pendant toute sa vie, à le combler de bienfaits ; il l'aida à faire entrer sans dot sa fille Marie au monastère de Sainte-Croix de Poitiers, et

(1) Ceux qui voudraient avoir des détails sur toutes ces belles choses peuvent lire deux thèses latines fort bien faites, celle de M. Ernest Langlois : *De artibus rhetoricae rhythmicae*, p. 69 sqq. et celle de M. Georges Pellissier : *De Sexti decimi saeculi in Francia artibus poeticis*, p. 19.

(2) Charles Fontaine : *Quintil Horatian*, p. 209.

(3) « Pour le regard de l'origine maternelle, il a eu l'heur d'appartenir à une infinité d'illustres familles françoises..... à celle de la Trimouille..... *Oraison funèbre sur la mort de M. de Ronsard par M. du Perron. Œuvres de Ronsard, édit. Blanchemain*, t. VIII, p. 185. Ronsard dit lui-même dans son élégie « à Remi Belleau, excellent poete françois » :

> Du costé maternel, j'ai tiré mon lignage
> De ceux de la Trimoille. (*XXe Elégie*, t. III, p. 296.)

(4) Jean Bouchet nous donne des détails fort intéressants sur le père de Ronsard dans la 101e de ses *Epitaphes*, la *CXXVI^e^ Epistre familiere*, et dans une lettre placée en tête des premières éditions des *Triumphes de la noble et amoureuse dame*. Il cite notamment deux ouvrages de lui, un *Traicté* sur le blason, et un autre sur la manière de vivre « es maisons des grãs prĩces ».

se fit toujours un plaisir de présenter lui-même au roi François Ier ou à la reine Eléonore les ouvrages de son humble ami. Jean Bouchet se montre très reconnaissant de toutes ces marques d'amitié, et il en parle les larmes aux yeux ; pourtant le mieux reçu de tous ces services fut incontestablement celui que le seigneur de la Poissonnière lui rendit lors de son voyage à Paris. Il lui apprit alors une chose merveilleuse qui le ravit d'admiration ; la voici : un vrai poète doit garder, dans les vers de dix pieds et à rimes plates l'alternance régulière des rimes masculines et féminines. Ce haut secret

Du tant noble art de doulce rhétorique

fut pour notre auteur une révélation, et depuis il ne manqua jamais à cette règle.

En (*sic*) tous mes vers de epistres leonyns
Ie entremeslay depuis de feminins
En (*sic*) masculins deux a deux, dont la taille
Resonne fort, sil aduient quon ni faille (1).

Souvent nos critiques d'histoire littéraire recherchent le nom du premier poète qui s'astreignit à entremêler régulièrement les rimes masculines et féminines ; les uns se croient obligés de descendre jusqu'à Ronsard ou du Bartas (2) ; les autres nomment en hésitant Jean Bouchet, sans donner le motif de leur affirmation. Je ne crois pas qu'avant 1520, un seul poète ait suivi rigoureusement sans l'enfreindre jamais la règle nouvelle, et de 1520 à Ronsard je n'en

(1) *Les Triumphes...* Epistre a noble et puissant messire Loys Roussart, f° A II v°.

(2) G. Pellissier, *la Vie et les Œuvres de du Bartas*, p. 248 ; Bizos, *Ronsard*, p. 227.

« Quelques poètes, bien avant du Bartas, avaient sans doute donné l'exemple de cet ordre uniforme (entrelacement régulier des rimes masculines et féminines) ; mais c'était uniquement par instinct, par je ne sais quel sentiment délicat de l'harmonie qui resta longtemps sans se traduire en règles précises. » G. Pellissier, *loc. cit.* On voit, après ce que nous venons d'écrire, ce qu'il faut penser de cette affirmation.

connais pas d'autre que Jean Bouchet qui y soit resté constamment fidèle. Il nous dit bien dans une de ses *Epistres familieres* qu'il imite Octavien de Saint-Gelais le très vif translateur,

Qui feit telz vers es espitres D'ouide (1).

C'est vraiment trop de bonne grâce et trop d'humilité; Saint-Gelais, dans l'ouvrage cité, fait ordinairement alterner les rimes masculines et féminines, mais ce n'est pas pour lui une loi essentielle et inviolable comme pour notre poète après 1520 (2). L'initiative de Jean Bouchet resta d'ailleurs isolée, et fort peu de ses contemporains, fort peu même de ses disciples et de ses admirateurs de Poitiers l'imitèrent ; le doux procureur était trop modeste pour imposer à d'autres

(1) *Ep. fam.* LXXII, f° 48 d.

(2) Cf. : *Sensuyt les XXI epi | stres douide trãs | latees du latĩ en francois p reuerend pere en dieu | maistre Octouiã de Saĩt | Gelaix euesq̃ dayolesm̃.* B. N. Rés. mYc 532. Au f° A III il y a 4 rimes masculines de suite au recto, et au verso; A IIII présente deux fois la même faute, au recto, et au verso il y a 6 rimes masculines se suivant... etc... *Les Eneydes de Virgille...* du même auteur offrent la même irrégularité ; on trouve au f° A III v° à la suite les uns des autres 6 vers masculins et 10 vers féminins; — M. Ernest Langlois (*De Artibus rethoricae rhythmicae*, p. 80) a donné l'analyse d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale *fr.* 12434, écrit au XVIe siècle et sans nom d'auteur ; on y lit que Monseigneur Crétin « père des orateurs modernes... a trouvé ceste digne et nouvelle manière qu'il use en telle ryme (doublette) de deux vers masculins et deux après féminins... et a la vérité ceste mode et invention donne beaucoup myeulx et a tres parfaict et entier accent... » (*loc. cit.*, p. 84). L'auteur a dû écrire du vivant de Crétin; or ce poète est mort entre le 8 février 1525 et le 16 mars 1526 (Cf : le privilège des deux ouvrages cités plus bas) ; l'ouvrage a donc été composé avant 1526, c'est-à-dire à l'époque à peu près où Jean Bouchet commençait à observer l'alternance régulière des rimes masculines et féminines. Il est exact que plusieurs poésies de G. Crétin suivent cette règle v. g. : *l'Apparition du feu maréchal de Chabañes ; le pastoral sur la natinite de monseigneur le dauphin ;* mais beaucoup d'autres s'en écartent je ne parle bien entendu que de pièces à rimes plates et en vers de 10 pieds); d'où il semble résulter que pour Crétin cette règle ne paraît pas avoir été absolue; on ne la trouve d'ailleurs formulée nulle part dans ses œuvres poétiques publiées après sa mort en 1527 par son ami François Charbonnier : Cf. *Chantz royaulx, oraisons et aultres petitz traictez faictz et composez par feu de bonne memoire maistre Guillaume Cretin.* B. N. Rés. Y^e 1256 ; et *Traictez singuliers de Iehan le Maire, Georges Chastelan*, et de *I. Molinet* Ces deux ouvrages sont reliés sous une même couverture.

sa manière de voir. Il se contente d'insinuer dans quelques-unes de ses lettres et dans ses préfaces que les rimes ainsi disposées donnent aux poèmes plus de douceur et d'harmonie (*Ep. fam.* LXXII ; LXVII ; CVII), il félicite ceux qui cèdent à son exemple, mais il ne trouve pas mauvais que d'autres soient moins exigeants que lui. Les poètes français n'acceptèrent qu'avec peine un joug qui leur semblait trop pesant, et qui nous paraît à nous, comme il parut aux auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, une loi presque nécessaire. Trente ans plus tard, Joachim du Bellay laissait aux partisans de Ronsard et de la Pléiade toute facilité de s'y soumettre ou de le rejeter : « Il y en a, qui fort supersticieusement entremeslent les vers Masculins auecques les Féminins... Ie treuue cette diligence fort bonne, pourueu que tu n'en faces point de religion, iusques a contreindre ta diction, pour obseruer telles choses (1). »

Quelque temps avant la publication du *Temple de bonne renōmee*, la mère du prince de Talmond, Gabrielle de Bourbon, la grande protectrice de Jean Bouchet, était morte ; elle n'avait pu survivre à son fils bien-aimé. Ce fut pour le poète une perte plus terrible, plus irréparable encore que celle de Charles de La Trémoille. Grande dame qui savait tenir son rang à merveille et qui pendant les longues expéditions de son mari hors du royaume surveillait elle-même ses vastes domaines, dirigeait les intendants, et examinait les comptes des procureurs; châtelaine d'une bonté et d'une charité touchante pour ses vassaux et surtout pour ses vieux serviteurs (2), Madame de La Trémoille aimait beaucoup les livres et le bel

(1) *La deffense et illustration de la langue francoyse*, p. 142 et 143. Cf. Pasquier, *Recherches de la France*, f° 627.

(2) Elle écrivait le 22 juin 1510, au receveur de La Trémoille, qui craignait, à cause de son grand âge, de ne plus être en état de remplir sa charge : « Touchant ce que dites qu'on se pourvoie d'un autre receveur, et que ne pourriez plus servir à cause de votre vieillesse, il ne faut pas que vous disiez cela. Car pour ce que vous avez longtemps et bien servi, l'on ne vous voudrait pas changer et êtes bien encore pour servir... » Le 18 novembre 1498, elle adressait ces lignes au receveur de Sully : « Donnez à Gabrielle Lamaure deux setiers de seigle pour l'aider à vivre..... Au métayer de la Caille deux muids de seigle que nous lui avons donné par pitié et aumône, à cause de la grêle qui a eu lieu cette année. » Sandret : *Louis II de La Trémoille*, p. 96 et 97.

art de rhétorique. Souvent, quand elle était fatiguée des ouvrages de broderie, elle quittait ses dames d'honneur, et se retirait en son cabinet « fort bien garny de liures ». Là elle lisait de beaux traités de morale ou des livres d'histoire. Elle ne s'en contentait pas ; « et si estoit son esprit ennobly et enrichy de tant bonnes sciences quelle emploioit une partie des iours a composer petitz traictez a l'honneur de dieu, de la vierge Marie et a l'instruction de ses damoiselles » (1). Jean Bouchet nous a gardé le titre de plusieurs de ses ouvrages : *le Voyage du Pénitent*, *le Temple du Saint-Esprit*, *l'Instruction des jeunes pucelles*, *les Contemplations de l'âme dévote sur le mystère de l'Incarnation et Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ* (2). C'est à lui que Gabrielle de Bourbon confiait le soin de faire revoir ces petites compositions

(1) *Le Panegyric du Cheuallier...* f° LXXXIX r°.

(2) *Annales d'Aquitaine*, édit. de 1531, f° CLXIV v° ; *le Panegyric...* f° LXXXIX r°. Les œuvres spirituelles de Gabrielle de Bourbon se trouvent en partie à la bibliothèque Mazarine. Voici le début des deux opuscules (*Mss.* n° 978) qui seuls y sont conservés : « Cy commence le voyage espirituel entreprins par lame deuote pour paruenir en la cite de bon repoux. — Le fort chasteau pour la retraicte de toutes bonnes ames, fait par le commandement du glorieux sainct esprit. » Cf. *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Mazarine*, *t.* I, p. 473. On ne trouve dans ces deux ouvrages, il fallait s'y attendre, que de longues allégories fort peu intéressantes en général ; je copie la dernière page du *Fort Chasteau* : « Or doncques puys que je tire si auant fault que pour paracheuer ie parle de leschauguete qui est hault montee sur une des tours du portal, lequel se nomme ainsi quil me samble saincte Inspiration. Laquelle fait si bon guet q̄ nulz ennemys ne peuuent si secretement venir quilz ne les aparcoyuent bien et tout incontinent sonne la cloche nommee prompte admonition, Et soudain chascun se mect sur ses gardes tant capitaynes que portiers, Lartillerie qui est aux cañonieres est exploitee. Il faut dire quelque chose de ceste artillerie et de laffust qui est larbre de la saincte croix qui est si fort quil ne peut reculler. Le cañonier se nomme parfaicte amour qui mect le feu que charite luy a baille, Et pousse la grosse pierre qui est le nom de Ihs̄ lequel fait si grant bruyt que tous le ennemys flechissent iusques a terre et sen vont vaincus et par ce moyen demourēt en repos de conscience les hostesses du tant glorieux sainct esperit. O quelles suffisantes graces lon ne sauroit rendre car a luy ne tiendra que toutes ames faictes a la samblance de la trinite pere fils et le glorieux sainct esperit ne soyent des bienheurees comme il appert par ce beau et fort chasteau quil a fait pour elles retraire en bonne seurete prouveu de toutes choses necessaires pour le salut delles duquel chasteau iay dit non pas le tout car comme iay par cy davant dit mon entendement nest assez suffi-

mystiques par des docteurs en théologie, et le procureur-poète s'en montre tout fier; à lui aussi il appartenait de les faire « relier et enluminer » (1). Il avait justement sous la main un ouvrier habile « a la pourtraicture du fer et de la plume autant que hōme de France », et dans une lettre conservée au chartrier de Thouars que M. le duc de La Trémoille a bien voulu me communiquer, il annonce joyeusement à Gabrielle de Bourbon une prochaine visite de cet artiste éminent qui n'a pu se rendre plus tôt près de la vicomtesse, parce qu'il avait été « ung peu mallade »; pour lui, Jean Bouchet, il a été retenu à Poitiers plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu par un procès contre le prieur de « Saint-Joyn » (2). Le célèbre enlumineur se nommait Merevache (3).

Les goûts littéraires de la vicomtesse de Thouars étaient, on le conçoit, une bonne fortune et une grande joie pour le *Trauerseur des voyes périlleuses*. On riait bien, paraît-il, un peu des prétentions littéraires de la noble dame, et les malins allaient jusqu'à dire que composer ainsi des livres n'est point besogne de femme. Mais Jean Bouchet répond vertement aux censeurs qu'il est bien permis aux dames de qualité « demploier le temps à vacquer aux bōnes et honnestes

sant pour ce faire. Touteffoyz ma fiance est si grande en celuy par le commandement duquel ie lay escript que par sa bonte il permectra que ceulx ou celles qui le liront et bien le gousteront suys certaine quilz y profiteront. De laquelle chose très humblement ie le supply quil luy plaise de moy faire ceste grace singuliere que en ce monde icy tousiours luy puisse complaire et en lautre auoir gloire. Amen. » J'ai reproduit exactement le texte de Gabrielle de Bourbon. Si l'on ne trouvait des allégories semblables chez presque tous les auteurs de l'époque, on pourrait croire à l'influence de Jean Bouchet écrivain sur son auguste protectrice; dans le passage que je viens de citer comme dans une foule d'autres apparaissent la même tournure d'esprit, et le même gout des généralités pieuses avec lesquelles nous a familiarisés le *Trauerseur des voyes perilleuses*.

(1) « Nous avons un reçu de trois livres seize sols payées à Jean Bouchet pour les livres de Madame qu'il a fait relier et enluminer, 19 avril 1512. » L. Sandret : *Louis II de La Trémoille*, p. 93, note.

(2) Saint-Jouin-de-Marnes, canton d'Airvault, arrondissement de Parthenay.

(3) M. Marchegay, qui a publié dans les *Lettres missives originales du XVIe siècle*, p. 10, n° 6, la lettre dont je viens de parler, appelle notre enlumineur Merebache. Je crois qu'il se trompe ; le texte porte un v et non un b ; de plus, sur ce personnage presque inconnu, j'ai trouvé un

lectres cōcernans choses moralles ou historialles ». Et tout fier de pouvoir étaler sa science en justifiant son aimable protectrice, il s'écrie : Ainsi ont fait jadis « Cornelie, mère de Grachus... la fille de Lelius... la fille de Hortense »... Platon n'eut-il pas des femmes parmi ses disciples ? Et le rhétoriqueur continue, citant tous les noms de femmes lettrées qu'il connaît, sans oublier « Saincte Brigide ne les prophecies de toutes les sibilles » (1). Il aurait pu ajouter que beaucoup de grandes dames françaises ou étrangères imitaient alors Gabrielle de Bourbon, Marguerite d'Autriche, l'illustre gouvernante des Pays-Bas, Françoise de Foix, Catherine, femme de Philibert de Beaujeu, composèrent aussi des ouvrages ; se livrer à l'étude des lettres, écrire des livres semblait à ces fières dames comme une seconde noblesse ajoutée à la noblesse de la naissance, et peut-être n'était-ce pas la moins enviée (2).

assez curieux sonnet de Scévole Sainte-Marthe où il est appelé Merevache ; le voici :

Icy gist Merevache, Appelles Poitevin
Qui nous faisoit douter si sa vive peinture
Suivoit le Naturel, ou bien si la Nature
Imitoit elle mesme un peintre si divin.

Bien que quatre-vingts ans ayent borné sa fin,
Iamais il n'a vieilly, vivant à l'adventure,
Sans avoir soin de rien, ny sentir la pointure
Des avares désirs qui hastent le destin.

Ennemy de Bacchus il humoit à largesse
L'onde qui l'arrosant faisoit que la jeunesse
Comme l'herbe à la pluye en luy reverdissoit.

Mais à la fin ces eaux, quand sa force fut moindre
Comme déià le feu naturel s'abaissoit
L'ont fait sans y penser soudainement esteindre.
(*Bocage de sonnets mesles*, n° XVI.)

Il existe, en outre, une quittance du 19 décembre 1516 signée P. Mervache, par laquelle l'artiste reconnaît avoir reçu 34 l. 13 s. pour des travaux faits lors des obsèques de Gabrielle de Bourbon.

(1) *Le Panegyric*... f° LXXXIX v° et LXXXX.

(2) Cf. Fr. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges*, chap. II, Œuvres de Marguerite, p. 37 ; R. de Maulde de La Clavière : *Louise de Savoie et François Ier*, p. 297, note 5 ; Burckhardt : *la Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, p. 143 sqq. ; cf. encore R. de Maulde de La Clavière : *les Femmes de la Renaissance*, L'influence intellec-

La mort de son fils tué à Marignan vint troubler à jamais l'existence si digne et si heureuse de Madame de La Trémoille ; la douleur qui brisa son âme la conduisit en peu de temps au tombeau (1). Elle eut beau couvrir sa tristesse « de falce ioyeuse », avec la source du bonheur la source de la vie avait été brusquement tarie en elle ; un an après son fils, elle mourait consumée par une fièvre lente, le 30 novembre 1516. Jean Bouchet se devait à lui-même de composer quelque chose à la louange de sa bienfaitrice, il n'y manqua point ; vu la médiocrité de l'œuvre, il faut lui savoir gré de s'être borné à une simple épitaphe. Incroyable puissance de la rhétorique et du mauvais goût ! Cet homme, sous l'émotion d'une douleur très sincère, n'ose laisser parler son âme, ni sa tristesse s'épancher simplement dans des vers familiers ; il lui faut des rimes compliquées ; elles lui ont sans doute demandé beaucoup de travail et de longs efforts, elles ne nous intéressent pas. Sur le tombeau de Gabrielle de Bourbon ce n'est pas le *rhetoriqueur* qui devait se faire entendre, mais

tuelle, p. 559 sqq. Je ne saurais avoir la prétention de nommer toutes les grandes dames qui se firent un honneur de l'étude des lettres ; je rappellerai simplement d'un mot que Marguerite de Navarre savait assez le grec pour lire Platon ailleurs que dans les traductions de Bonaventure Desperiers, et que sa nièce Marguerite, sœur de Henri II, posséda très vite toutes les langues que l'on enseignait au Collège de France, sauf l'hébreu ; cf. *Michaelis Hospitalii... carmina. Epistol.*, lib. I, p. 23. Voici sur cette ardeur d'apprendre, même chez les jeunes filles, le début enthousiaste d'une pièce lyrique de Salmon Macrin, publiée en 1537 :

Docta o tempora, seculumque felix
Possit iure quod aureum vocari !
Ter nondum tria transiere lustra
Cum regnaret in orbe scabra Gallo
Passim barbaries, nec ullus esset
Qui Graece loqueretur ac Latine.....
At nunc o Deus ! o beata secla !
Romanas pueri, innubae et puellae
Ac Graias auide sequuntur artes.

Salmonii Macrini Juliodunen..... hymnorum libri sex, p. 173. On peut, sur le même sujet, consulter le livre de Léon Feugère : *les Femmes poètes au seizième siècle.*

(1) « Et disoient les médecins que sa maladie procedoit du grãt et extreme dueil quelle auoit eu de la mort de son fils mõsieur le prince qui auoit este occis lannee precedente a la iournee de Marignan. » *Annales d Aquitaine*, édit. 1531, f° CLXIV v°.

Jean Bouchet, l'humble protégé de la grande dame et presque son associé littéraire. Voici peut-être la meilleure strophe du morceau :

Cest Gabrielle a qui on doit honneur
Pour sa valeur quant au noble lignage,
Touchant beaulte pour parler sans faueur
Elle eut couleur clere brune, et le cueur
Grant sans rigueur, doulx et begnin visage
Gente en corsage, et fort grant personnage
Fut en son aage, et saine en tous ses iours,
Mais cy nauons nos permanens seiours (1).

La mort de son épouse fut pour Louis II de La Trémoille un deuil profond. Il ordonna, dans une lettre touchante adressée à ses officiers de la Poissonnière, de prier Dieu pour elle : « Il a pleu a Nostre-Seigneur prandre et appeler a sa part nostre tres chere et tres amee espouze, que Dieu absoille, qui nous est la plus grosse perte que eussions sceu faire. Nous vous en auons voullu aduertir ad ce que faciez prier Dieu pour son ame... Escript à Thouars le IIIIe jour de decembre lan mil cinq cens et seze. — L. de la Tremoille (2). »

Cependant, cédant aux sollicitations de ses amis, aux conseils même de Gabrielle expirante (3), le vicomte de Thouars demanda la main de la jeune duchesse de Valentinois, fille du fameux César Borgia et de Charlotte d'Albret. Il voulait par ce mariage assurer la descendance de sa maison dont tout l'espoir reposait alors sur son petit-fils François de La Trémoille, âgé de quatorze ans. La future vicomtesse de Thouars n'avait que dix-neuf ans, Louis II de La Trémoille en avait cinquante-sept, il fut pourtant accepté par Louise

(1) *Le Panegyric...* f° CLXV v°. Les *Epist. fam.* IX, X, XI sont adressées « a ma Dame Gabrielle de Bourbon, Vicontesse de Thouars ». Elles traitent de sujets religieux. Voici le titre de la XIe : *Epistre enuoyee par lacteur a ladicte Vicontesse de Thouars en la psonne de la triumphante Royne des cieulx ma dame Marie, qui rescrit a nature humaine les douleurs quelle a supportees en la passion de son filz Iesus nostre Saulueur et Redempteur et combien lui desplait l'ingratitude de ceulx pour lesquelz il a souffert mort et passion.* »

(2) *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. II, p. 75.

(3) *Le Panegyric...* f° CLXIIII r°.

de Savoie, qui servait de mère à l'orpheline : Charlotte d'Albret, par son testament daté du 11 mars 1514, avait ordonné que sa fille « serait menée à Madame d'Angoulême » (1). Le mariage eut lieu le 17 avril 1517.

Jean Bouchet ne pouvait s'attendre à trouver près de la nouvelle dame de La Trémoille l'accueil presque familier que lui faisait Gabrielle de Bourbon. Son métier de procureur le mit pourtant en relations forcées avec elle : le vicomte de Thouars, presque toujours à la tête des armées, n'avait guère le temps de régler par lui-même tout ce qui regardait l'administration de ses immenses biens. Jean Bouchet devait donc s'adresser à Louise de Valentinois. Il nous reste comme témoignage des rapports entre le procureur et la jeune vicomtesse une épître rimée assez intéressante. Il avait été chargé de vendre les bois de Verbreuil, mais les acheteurs ne consentirent à signer le marché qu'à la condition qu'il y fût lui-même intéressé. Probablement, — le récit n'est pas très net, — il prit une partie des bois à vendre à son compte et le brave homme, paraît-il, se laissa duper. Il le reconnut bientôt, mais le mal était fait. Il ne crut pouvoir mieux s'en tirer qu'en exposant tout au long l'affaire à Madame de La Trémoille. L'oreille basse, il rima sa maladresse, et le désir de s'en tirer aidant, son malheur le rendit poète. Un soir, raconte-t-il, il se promenait mélancolique dans les bois profonds, cause de sa peine, quand, à la tombée de la nuit, il rencontre Silvanus, dieu des bois, accompagné d'une bande de satyres et de faunes qui folâtraient gaiement

Soubz vn pauillon verd
D'arbriers feuilluz entierement couuert.

Timide de sa nature, il est un peu troublé à cette vue et songe à s'enfuir ; mais Silvanus vient à lui et raille sans pitié cet homme « a face estourdye » qui sans entendre rien au négoce a voulu se faire marchand :

(1) L. Sandret, *Louis II de La Trémoille*, p. 159. Cf. : *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. II, p. XI et p. 130.

Car ton estat est de palatiner,
Mener proces, romancer, latiner,
Fais ce que veult ton genial Mercure
Et ne prends point d'aultre astuce ne cure.

Le pauvre Jean Bouchet, étourdi de cette algarade, s'en va tout morfondu, et souhaite sortir le plus tôt possible de ce bois aux terribles rencontres. Il chevauche toute la nuit, et aperçoit, au premier matin,

Dessus vn parc de fleurs tout composé,

les neuf Muses, Mercure et Pan qui, « chantans, cytharisans, » composaient des sonnets, rondeaux et ballades. Le dieu du négoce reconnaît de fort loin le malavisé marchand, l'amène devant les Muses et le contraint de raconter tout au long son insigne maladresse. La compagnie éclate de rire au récit de sa burlesque aventure, et de tous les côtés on l'apostrophe :

... Or, venez ca, beau sire,
Qui vous a meu de vous faire marchant ?
Vous qui auez tousiours este cerchant
Le doulx plaisir de nostre rethorique,
Entremesle avec vostre practique (1) ?

Quand on l'a bien raillé, on lui conseille pourtant de s'adresser à la « dame tant digne de ces verds boys », elle prendra en pitié sa détresse. Le poète suivit un conseil si plein de sagesse, et la jeune vicomtesse de Thouars dut se faire un plaisir d'accueillir favorablement la requête rimée du poète si malheureux en négoce.

Louis II de La Trémoille, contrairement à ses espérances, n'eut pas d'enfants de sa seconde femme, Louise de Valentinois ; il put pourtant avant sa mort tenir sur ses genoux des héritiers de son nom et de sa gloire. Le jeune François, fils de Charles de La Trémoille, qui avait passé la plus grande partie de son enfance au château de Thouars, épousa, au commencement de l'année 1522, Anne de Laval,

(1) *Ep. fam.* XXIV.

et à la fin de cette même année, le Chevalier sans reproche porta sur les fonts baptismaux leur premier-né auquel il voulut donner son nom. En 1524, il penchait avec bonheur ses cheveux blancs sur un second berceau : Louis III de La Trémoille avait un frère, François, comte de Benon. Le vieux soldat pouvait maintenant mourir en paix. Il avait toujours souhaité que ce fût comme son fils Charles, sur un champ de bataille « au lict d'honneur » ; la fortune lui accorda cette faveur : il fut tué à la bataille de Pavie. Blessé au visage près de l'œil à la première charge, il a son cheval « occis entre ses iambes ». Il monte aussitôt sur celui d'un des gentilshommes de sa maison, Jacques de La Brosse, retourne au combat et tombe presque aussitôt frappé à mort, « d'vn grand coup de harquebuze » (1).

Notre poète prit sa plume pour raconter la vie et la mort glorieuses du noble guerrier, et le 28 mars 1537 il faisait paraître chez Jacques Bouchet, imprimeur à Poitiers, *Le Panegyric du cheuallier sans reproche*. Son amour et sa reconnaissance l'inspirèrent bien ; le livre est un des meilleurs qu'il ait écrits. Sans doute il s'y montre, comme toujours, rhétoriqueur ; les allusions mythologiques, les longues énumérations et les allégories morales remplissent bien des pages ; mais çà et là le serviteur dévoué, traité avec une faveur presque amicale, inspire le poète ; le cœur ému donne à l'imagination de la grâce et mêle au récit une douce émotion qui l'échauffe et l'anime ; son héros était si attachant non seulement sur les champs de bataille et dans l'éclat de sa vie publique, mais dans l'impétuosité de son adolescence et dans l'abandon de la vie privée. Habile dans tous les exercices du corps, il était, à la fleur de son âge, beau comme un demi-dieu, raconte le narrateur ; il avait les membres bien proportionnés, la tête droite, « le front hault et cler, les yeulx vers, le nez moyen et vng peu aquillee, petite bouche, menton fourcheu, son taïct cler et brun plus tirant sur vermeille blancheur que sur le noir, et les cheueux crespellez reluysans comme fin or » (2). Je ne veux citer qu'un des

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 385.
(2) *Le Panegyric*, f° v r°.

faits curieux rapportés par Jean Bouchet dans cette vie de Louis de La Trémoille, il montrera que, même à la fin du xve siècle, l'amour chevaleresque n'était pas un vain mot et qu'il était encore puissant sur certaines âmes (1). Au retour de sa première campagne, le jeune seigneur se lia avec un chevalier « de laage de vingt et troys ans, marie avec une fort belle dame estät en laage de dix huyt ans lesq̃lz je ne veulx nõmer (2) ». Des détails si précis semblent indiquer que le récit de l'auteur n'est pas une pure invention poétique, comme a l'air de le croire Goujet, mais un fait historique. Saint-Marc Girardin ne met pas en doute son authenticité et je crois qu'il a raison (3), malgré les souvenirs mythologiques et les allégories dont l'auteur surcharge sa narration. Cupidon d'une de ses sagettes dorées navra le cœur de Louis de La Trémoille et celui de la jeune dame, si bien qu'ils s'éprirent l'un pour l'autre d'un violent amour. Avec une loyauté parfaite, l'épouse prévient son mari de sa faiblesse. Celui-ci n'a pas même l'idée de mettre en doute l'honneur d'un ami qu'il aimait comme lui-même, il le savait assez fort pour dompter son cœur et ne point trahir sa foi de chevalier. Pour le guérir de sa malheureuse passion, il se sert d'un moyen, extraordinaire sans doute, mais qui fera mieux ressortir encore la parfaite droiture des trois héros de l'histoire. Il quitte le château sans souffrir que le jeune Louis de La Trémoille l'accompagne, et le laisse ainsi seul avec sa passion et celle qu'il aimait, se fiant à l'honneur de son ami, comme à la chasteté et à la prudence de son épouse. Celle-ci, après le départ de son mari, devait remettre au seigneur de La Trémoille une lettre, par laquelle le chevalier absent mandait à son hôte, qu'instruit de son amour il n'hési-

(1) M. Félix Robiou (*L'Université catholique*, t. XIV, (1842) apprécie en quelques lignes fort louangeuses — trop louangeuses même — la narration de Jean Bouchet. « Il fallait, dit-il, que l'historien fût bien impressionné par le récit de son héros pour trouver une telle simplicité d'expressions, une telle délicatesse de sentiments, une telle fraîcheur d'images. »

(2) *Le Panégyric*, f° XVIII v°.

(3) Saint-Marc Girardin, *Littérature française au XVIe siècle*, p. 307 ; Goujet, *Bibliothèque française*, t. XI, p. 277.

tait pourtant pas à lui confier, jusqu'à son retour, ce qu'il avait de plus cher au monde, la vertu de sa femme. Après avoir lu cette lettre, Louis II quitte aussitôt le château, et court rejoindre son hôte ; dès qu'il l'aperçoit, il lui prend la main, et la serre fortement, puis « aps double salut faict et rēdu feirēt aller les seruiteurs dauāt, et demeurez assez loing derriere, le jeune seignr se excusa enuers le cheualier au mieulx ql luy fuzt possible, et lasseura p serment q sa lettre auoit este la seulle medecine de sa playe, et q quelque amour ql eust a son espouse, estoit tāt honneste quil eust mieulx ayme mourir q maculer la loy et foy de leur mariage (1) ». Le récit du vieil auteur qui, à l'abréger, perd toute sa grâce et sa simple beauté, est sain et réconfortant, et Jean Bouchet n'avait pas tort de dire aux *Trinepotes* (2) du hevalier sans reproche, en les engageant à lire son ouvrage :

Vous apprendrez cōme pourrez sans blame
Estre amoureux par honneur d'une dame (3).

(1) *Le Panegyric*, f° XXXI v° et XXXII r°.

(2) Par ce mot de *Trinepotes*, l'auteur désigne les trois premiers-nés des enfants de François de La Trémoille et d'Anne de Laval, arrière-petits-fils du Chevalier sans reproche: Louis III de La Trémoille, François, comte de Benon, et Charles, baron de Mauléon.

(3) *Le Panegyric*... Epistre de Lacteur Iean Bouchet... Aux tres illustres Trinepotes...

Jean Bouchet raconte longuement dans *le Panegyric* comment Louis II de La Trémoille obtint à force d'instances la restitution des biens de la maison de Thouars spoliés par Louis XI et donnés par lui à Comines. Voici une partie fort curieuse de la déposition du seigneur de Bressuire, Jacques de Beaumont, faite dans le célèbre procès auquel donna lieu cette affaire. On peut y constater une fois de plus le manque complet de scrupules du roi de France. Ce prince, voyant la famille de La Trémoille décidée à plaider devant le Parlement, résolut de rechercher dans le chartrier de Thouars les pièces qui pouvaient soutenir ses prétentions; Jacques de Beaumont. « maistre Jehan Chambon, ... maistre Loys Tendo et le sire de Commynes seigneurs d'Argenton », ainsi que les officiers de Thouars assistèrent au dépouillement. « Et est bien recors, dit Jacques de Beaumont, que entre les autres Lettres (on en trouva), par lesquelles le feu Roi Charles rendoit et restituoit au dit feu vicomte (de Thouars) purement et simplement la vicomté de Thouars et ses autres terres. Et au regard de la Principauté de Thalemont, Curzon, Aulonne Brandois et autres Terres, les rendoit o telle condition qu'il ne marieroit point sa fille à quelque personne que ce fust du royaume ou de dehors... Dit aussi qu'on y trouua unes autres Lettres par lesquelles le dit feu Roi

Dans l'épitaphe qu'il composa pour louer le glorieux mort de Pavie, Jean Bouchet se servit du vers alexandrin. Jamais il n'avait encore employé ce mètre, jamais il ne l'employa plus. C'était pour lui une manière de mieux faire ressortir la grandeur de son héros, dans la bouche duquel il mettait cette fière parole et cette humble prière :

> Grant harangueur ne fuz, iay mieulx faict que nay dict...
> Mais nul est sãs peche, combien quil ait bon fame,
> Priez doncques a Dieu qu'il pardõne à mon ame (1).

Après la mort de Louis II de La Trémoille, son petit-fils François, déjà prince de Talmond, hérita du vicomté de Thouars et des immenses domaines du Chevalier sans re-

Charles donna et congé et permit au dit feu messire Loys d'Amboise de marier sa fille à feu Pierre Monseigneur de Bretagne, et lui fist auoir le dit congé de la feu Royne Marie, comme a oy dire il qui depose.

« Enquis comme il sçait que lesdites Lettres contenoient ce que dessus a déposé, et s'il les a leues, dit qu'il ne les leust point ; dont il soit recors ; mais bien entendit qu'elles contenoient ce que dessus a dit par ceulx qui les lisoient et disoient : ceste cy nous est bonne, ceste cy ne nous est pas bonne ; et depuis leur a oui dire que c'estoit la Lettre de congé donnée par le feu Roy Charles au dit feu Vicomte, de pouuoir marier sa fille à telle personne qu'il voudroit. Lesquelles Lettres de restitution et permission ainsi esleues et choisies, furent mises es mains de il qui dépose, et lors le dit de Commynes dist à il qui dépose : le Roi veult que ces Lettres ici soient gettees au feu, et les print d'entre ses mains et les iecta au feu. Et alors maistre Iean Chambon dit telles paroles ou semblables : quel Deable est cecy ; c'est mal fait, il ne les faut pas jetter au feu, et adoncques le dit qui depose ou le dit maistre Jehan Chambon retirerent les Lettres qui estoient deja dedans le feu : lesquelles il qui depose print et les porta au feu Roi Loys qui alors estoit à Cande, ainsi quil lui avoit mandé, et eulx estans à Cande, monsieur de Commynes dit au Roi telles paroles ou semblables : sire vecy monsieur de Bressuyre qui a des Lettres qui ne seruent pas bien a nostre matière; et le Roi demanda a il qui depose : ou sont elles sieur de Bressuyre, lequel lui répondit : sire veles cy, et adonc le Roi les print et les jetta dedans le feu, et puis dit, je ne les brusle pas, c'est le feu. » Louis XI fit promettre par serment à tous les assistants de ne jamais révéler ce qu'il venait de faire ; après la mort du prince, le sire de Bressuire demanda si un pareil serment l'obligeait, on lui répondit que non, et alors, « tant pour obeir à justice que pour acquitter sadite conscience il a deposé ce que dessus. »

(*Mss. de Dom Fonteneau*, t. 26, p. 512, 513, 514.

(1) *Le Panegyric...* f° CXCIIII r° et v°.

proche. Il eut avec Jean Bouchet une correspondance très active, et qui montre le soin avec lequel il s'occupait de ses biens. Mais ces lettres n'ont aucune importance littéraire et ne nous apprennent rien sur notre procureur. François de La Trémoille eut onze enfants de son épouse Anne de Laval ; il mourut à Thouars n'ayant pas quarante ans, le 7 janvier 1542. C'était, lui aussi, un grand ami des lettres :

Il composoit en prose, aussi en vers
De luy ay veu et leu euures diuers
Tous catholicz, et non point de folies
Mais tous remplis de mystères ouuers,
Et trez deuotz en forme d'homelies (1).

Il veillait avec grand soin à l'éducation de ses fils, et avant Pierre Eyquem, père de Michel Montaigne, il avait exigé que les domestiques qui s'occupaient d'eux parlassent latin. A une lettre adressée à André Vateau, gouverneur de ses enfants, il ajoutait ce curieux post-scriptum : « Iay sceu que le plus souuent que les seruiteurs ne veuillent parler latin en la chambre de nos enffans, ce que ie n'entends, et veulx que ordinairement ilz parlent latin affin de leur continuer de mieulx en mieulx la langue latine (2). » La mort, jalouse, semble-t-il, de la gloire de sa famille ne l'avait pas frappé sur un champ de bataille, mais son amour de la justice et de la religion, sa nombreuse postérité suffisaient bien pour illustrer son nom (3). Jean Bouchet fut mandé de Poitiers pour assister aux obsèques. Il partit avec un de ses fils, et les

(1) *Les Genealogies, effigies et epitaphes...* f° 87 r°.

(2) Marchegay : *Lettres missives originales du XVIe siècle*, p. 119, n° 82.

Pour tous ces détails on peut consulter *les La Trémoille pendant cinq siècles*, et surtout *Inventaire de François de La Trémoille et d'Anne de Laval*, p. 151 sqq.

(3) Vidit et inuidit Mors clarum nomen auorum,
Atque patris, telo fortius esse suo,
Fallitur et pulchro dum me sine vulnere tollit,
Jus, pietas, proles namque perire nequit.

(*Les Genealogies, effigies, epitaphes*, f° 90 r°.)

comptes des funérailles nous apprennent que le voyage leur fut payé à tous deux ; on donna de plus à notre procureur une robe pour son deuil (1).

Avec François de La Trémoille le dernier lien se brisait qui rattachait encore le vieux procureur à Louis II et à Gabrielle de Bourbon. Dans ce voyage, que de souvenirs émus remontèrent à son cœur ; ce château de Thouars, cette chapelle magnifique, œuvre de sa grande protectrice, ce seigneur qui tombait dans la force de l'âge, emporté par une maladie de poitrine et non plus frappé en pleine bataille, comme son père et son aïeul, lui rappelaient trente années de sa vie mortes à jamais. Devant le cercueil qu'entouraient toutes les magnificences d'une cérémonie auguste, il pensait à Charles de La Trémoille, le père de celui qui gisait là, son élève qui avait voulu l'introduire à la cour de Louis XII, le fier gentilhomme auquel il avait dédié *le Chappelet des Princes* et qu'il pleura dans *le Temple de bonne renōmee.* Alors repassaient devant ses yeux les scènes désolantes du château de Dissais ; la pauvre mère frappée au cœur et que la douleur tue en moins d'un an. Apaisée par les coups qu'elle vient de frapper, la mort s'arrête, et pendant dix années paisibles la gloire de Louis II de La Trémoille remplit la France ; le procureur poète toujours bien reçu à Thouars s'y voit fêter par tous les seigneurs amis et alliés du noble châtelain ; Louis Ronsard l'aime particulièrement, il l'encourage à travailler, et lui apprend les derniers secrets du métier de poète, il le fait venir à Paris et le traite comme un des siens ; touchantes bontés que Jean Bouchet n'oubliera jamais. Et puis le deuil de Pavie passe sur la France, la mort se souvient qu'il existe encore des La Trémoille et frappe l'ancêtre, le tronc robuste où trois rameaux verdoyants viennent de s'attacher. Le grand guerrier tombé pour son roi ne mourra pas dans la mémoire

(1) « Item pour la despence de maistre Jehan Bouchet et de son fils, à venir de Poictiers à Thouars pour estre a l'obsecque, lesquels on auoit mandez et pour leur en retourner... XLVI sols. »

« Item audict Bouchet qui luy a este ordonne pour sa robe de dueil... XII liv. »

(*Inventaire de François de La Trémoille*, p. 128.)

des hommes, car *le Panegyric du Cheuallier sans reproche* doit redire au monde ses vertus ; et voilà qu'aujourd'hui le petit-fils du fier soldat, l'enfant qu'il avait vu jouer sur les genoux de Gabrielle de Bourbon s'en va bien avant son tour rejoindre tous ces morts glorieux ; son heure à lui, déjà vieux, va-t-elle sonner bientôt ?

De retour à Poitiers, Jean Bouchet détourna les yeux de cette partie de sa vie, — il resta jusqu'au bout procureur des La Trémoille, mais la douce intimité des jours d'autrefois disparut, — et revit avec plaisir les visages connus et aimés de ses bons amis les grands rhétoriqueurs poitevins. Il nous faut faire connaissance avec eux ; nous comprendrons mieux ainsi les idées littéraires de notre poète, et les phases diverses par où elles passèrent.

CHAPITRE III

AMITIÉS LITTÉRAIRES

Idées de Jean Bouchet sur la véritable amitié, elle est fondée sur la vertu. — Ses premiers amis : Pierre Blanchet, « *le tant bon Rivière* », Pierre Rogier, Pierre Gervaise. — Relations avec Geoffroy d'Estissac. — Cercle littéraire de Ligugé : Rabelais, Jean Bouchet parmi les serviteurs de Pantagruel. — Cercle littéraire de Fontaine-le-Comte : « *Le noble Ardillon* », Quentin, Nicolas Petit ; leurs idées littéraires ; ils connaissaient la Renaissance italienne, Philelphe, Dante, Petrarque ; les grands rhétoriqueurs, et l'antiquité latine ; leur amour pour le « *doulx parler que l'on nomme francisque* » ; relations aimables entre les habitués de Fontaine-le-Comte, Jean Bouchet fait l'éloge funèbre de Nicolas Petit. — Relations du poète avec Jean d'Auton, abbé d'Angle ; il l'invite à visiter sa maison de campagne, lui soumet ses ouvrages. — Jean Bouchet en correspondance avec Germain Colin Bucher, et le groupe des poètes de Rouen.

Le 30 juillet 1527, Jean Bouchet envoyait son *Panegyric du Cheuallier sans reproche* à André Tiraqueau, *lieutenant de Fontenay-le-Comte en Poitou*. Le livre venait de paraître et l'auteur regrettait qu'il ne fût écrit

en fin latin
Ou beau francois du Maire, ou de Cretin (1).

C'était un vrai plaisir pour lui de faire ainsi parvenir à ses intimes et à ses protecteurs ses productions « muséines ». Il semble qu'après la disparition des La Trémoille qu'il avait tant aimés, après la mort de Gabrielle de Bourbon et de Louis II, il se donna plus complètement aux nombreux amis qui vivaient autour de lui. Il avait pris l'habitude de rechercher

1) *Ep. fam.* XLVI, f° 35 a.

près d'eux aide et consolation ; dans sa loyale simplicité, il n'hésitait jamais à leur faire part de ses douleurs et de ses joies ; un mot d'amitié le ravissait et l'encourageait. Il écrivait à l'abbé d'Angle, Jean d'Auton, que, aux jours de son deuil, il aurait voulu avoir près de lui

> Vng condolent...
> Pour son las cueur quelque peu descharger (1).

Quand on souffre, il est si bon d'ouvrir son âme, et il souffrait alors non seulement comme procureur et ami des La Trémoille, mais aussi comme français. La bataille de Pavie l'avait désespéré. Il voulait pourtant garder encore quelque confiance, et, la rhétorique ne perdant jamais ses droits, il avertissait solennellement Charles-Quint que le vainqueur d'aujourd'hui pouvait devenir le vaincu de demain ; des exemples historiques interminables démontraient cette grande vérité, mais, hélas ! la bataille de Pavie n'en restait pas moins une défaite française.

Les *Epistres familieres* de Jean Bouchet, au nombre de 127, nous ont conservé les noms de ses plus chers amis et nous font connaître les rapports qui les unissaient au poète. Il se montrait difficile et ne se donnait pas au premier venu : il ne se fiait pas aux apparences et ne se contentait pas d'une parole gracieuse ou bienveillante : « Ceste parolle est commune et facile à dire : Ie suis tout à vous, mais leffect en est rare et a grāt difficulte acōply (2). » L'amitié fondée sur la fortune lui paraît ruineuse, et les gens qui s'aiment à cause de leurs richesses

> Ce sont amys qui sont d'or et d'argent ;

au feu de l'épreuve ils fondent soudain. Les

> Amys de court sont les amys d'une heure,

ils ne songent qu'à leurs intérêts et ne travaillent que

(1) *Panegyric du Cheuallier... Epistre... a Iehan Dauthon abbe Dangle de lordre sainct Augustin*, A III.
(2) *Triumphes de la noble...* f° C r°.

pour eux. La véritable amitié est fondée sur la vertu, et, comme la vertu, plus elle vieillit, meilleure elle est :

> ... les amys que les vertuz acquerent
> Durent tousiours.

Ils sont rares sans doute, mais ils sont de vrais trésors ; aussi Jean Bouchet nous dit-il, avec une naïveté un peu trop enfantine, mais qui pourtant ne manque pas de charme :

> I'estime plus sur terre vng bon amy
> Qu'un million de ducatz et demy (1).

Il semble impossible et inutile de fixer des rangs aux amis dont il nous a laissé les noms ; essayons seulement grâce à lui de faire la connaissance de quelques-uns, et par là d'entrer plus avant dans l'intimité du poète procureur ; cette étude nous aidera aussi à connaître la vie littéraire du Poitou dans la première moitié du XVIe siècle.

Rogier, Rivière, Gervaise, — tous les trois s'appelaient Pierre, — furent les amis d'enfance de Jean Bouchet, les compagnons des joyeuses escapades sur les bords du Clain, les acteurs des premières représentations dramatiques

> Aux ioyeulx ans de flourissant ieunesse (2).

C'est surtout dans le premier épanouissement de la vie, que l'on rencontre la véritable amitié, la complexion des jeunes gens les y porte, car ils sont « ioyeulx en courage, en regard, en parler et a faire seruice. Toutes lesquelles choses causent amytie » (3).

Pierre Blanchet — celui-là même auquel certains auteurs, sans raison sérieuse, ont attribué *l'Avocat Pathelin* (4) — a dû, selon toute apparence, se mêler à la troupe rieuse et

(1) *Ep. fam.* XXXIII, f° 29 c.
(2) *Ep. fam.* XXIII, f° 24 d.
(3) *Triumphes de la noble...* f° XCVIII v^c.
(4) Cf. *Répertoire du théâtre comique en France, au moyen âge*, par L. Petit de Julleville, p. 199.

lettrée dont, plus âgé, il paraît avoir été le mentor. C'était un grand railleur, « en son viuant poete satyricque », et Jean Bouchet, qui rima son épitaphe, mentionne un des legs plaisants que le joyeux compère avait, à l'exemple de Villon, inscrits dans son testament. Trois de ses amis, dont notre procureur, étaient chargés, sans rien prendre sur l'héritage, de faire dire trois cents messes pour l'âme du défunt. Rien ne nous indique si l'intention du testateur fut accomplie.

Né à Poitiers vers 1560, Pierre Blanchet, tout en faisant son droit, composait des pièces comiques que ses compagnons et lui-même jouaient avec verve aux applaudissements des gens de bien ; il était la terreur des hommes de mauvaise vie qui redoutaient plus son ironie mordante que les sentences des juges ou les imprécations des prédicateurs. Vers l'an 1500, il se fit prêtre, et renonça au théâtre, mais non à la poésie ; on citait ses « huytains, ses Noels, ses Dictez », et il voulut rimer jusqu'à son testament. Il mourut en 1519 :

Priez donc Dieu pour l'ame
Du bon Blanchet qui fut digne qu'on l'ame (1).

Pierre Rivière, « le tant bon Riuière », mourut dès 1499. Il avait traduit *la Nef des Fous*, de Sébastien Brant, en vers français. De Pierre Rogier, je ne connais que le nom.

Pierre Gervaise, en homme pratique, se dit de très bonne heure que les Muses, pour être des personnes de rapports très agréables, ne nourrissent cependant qu'à grand'peine leurs admirateurs; il entra donc dans l'Eglise, devint assesseur de l'official de Poitiers et, en peu d'années, se vit à la tête d'une jolie fortune. Mais le dieu des vers se vengea, et vers 1534 le riche prébendier eut des remords. Alors que Jean Bouchet se donnait tout entier à la préparation du grand mystère joué à Poitiers au mois d'août 1534, il écrivit à son ancien compagnon de poésie une longue épître où il battait sa coulpe. Un jour qu'au pays de Touraine il se promenait

(1) *Les Genealogies, Effigies et Epitaphes*, f° 78 r°... Depuis le *Grand* et le *Petit Testament* de Villon, le *Testament* était devenu un genre littéraire, Molinet a rimé le *Testament de la Guerre*.

tranquillement le long de la Vienne, vers le soir, il s'endormit à l'ombre, couché « sur la prée », pendant que sur les arbres verts les « oyselletz gringotoient doulcetement ». Aussitôt dame Rhétorique lui apparaît, et, pleine de courroux, le tance vertement :

Le temps passé tu me soulois aimer...
Vers moy souuent tu prenois ton adresse
Quand tu estois en la fleur de ieunesse.

Mais depuis... ; tandis que d'autres, tes amis, me restent fidèles.

Ie t'en veulx dire vng qui est de ton tẽps...
Ce parsonnage est appelé Bouchet.

Pourtant, la bonne dame, qui ne sait pas longtemps garder rigueur à ceux qui furent siens, s'adoucit, et les reproches se changent en conseils. Il serait temps, Pierre Gervaise, de revenir prendre place au milieu des « grans orateurs » et des « celestes espritz » qui honorent la France, et cela ferait tant de plaisir aux Poitevins tes compatriotes. Le pauvre dormeur s'éveille « bien estonné » et rime pour son vieil ami Jean Bouchet le récit de cette belle vision (1).

Celui-ci répond que les invectives de dame Rhétorique lui semblent exagérées,

Car ie scay bien que tousiours as veillé
A bien parler, a bien escrire, et dire
Soit en francois, ou latin.

D'ailleurs, s'il a quelque chose à se reprocher, s'il a été infidèle aux Muses qui, au temps passé, leur plaisaient tant à tous deux, il est un moyen bien simple de tout réparer : qu'il consente à prêter son appui à ceux qui, en ces jours mêmes, s'occupent de préparer la grande représentation de l'été prochain, les Muses se déclareront satisfaites et dame Rhéto-

(1) *Ep. fam.* XXII.

rique oubliera tout (1). C'était battre le fer tant qu'il était chaud ; si Pierre Gervaise ne suivit pas les conseils de son vieil ami de plus de trente ans, il eut certainement grand tort, et demeure à tout jamais inexcusable.

Le cercle des relations littéraires de Jean Bouchet, très étroit au début, s'élargit bientôt ; ses rapports avec les La Trémoille et ses premiers ouvrages le firent connaître : longtemps même avant la lettre de Pierre Gervaise dont nous venons de parler, sa jeune renommée lui avait attiré des avances fort flatteuses, auxquelles il ne s'était pas dérobé.

Tout près de Poitiers, à Ligugé, habitait, pendant une partie de l'année, le célèbre évêque de Maillezais, Geoffroy d'Estissac. Fils de Jean d'Estissac, encore au berceau lorsque son père mourut, il fut mis sous la tutelle de son cousin Jean de Caumont, vicomte de Montbahus et seigneur de Lauzun (18 novembre 1482). Grâce aux recommandations de son frère Bertrand, tout-puissant auprès de Charles VIII et surtout de Louis XII, il obtint, le 6 juin 1504, de la faveur royale le doyenné de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers. Depuis un an déjà, selon toute probabilité, il était prieur de Ligugé (2), enfin, le 22 mars 1518, il fut élu évêque de Maillezais. Homme du monde et ami des lettres, ce prélat a été fort diversement jugé. Nous ne rechercherons pas ce qu'il faut penser de la conduite de l'évêque, nous ne nous occuperons que du protecteur des lettres et des arts, du Mécène poitevin adulé de tous. Artiste à grandes vues, il fit construire dans sa cathédrale de Maillezais un chœur magnifique, véritable chef-d'œuvre, dont les quelques débris qui nous restent attestent avec la souplesse d'inspiration le fini d'exécution

(1) *Ep. fam.* XXIII.

(2) Le prieuré de Ligugé, au témoignage de Jean Bouchet, rapportait mille livres de revenu : « Audit lieu de Ligugé, y a de présent vn beau Prieuré qui vaut mil liures de reuenu. » *Annales d'Aquitaine*, éd. 1664, p. 38. — Les *Archives de la ville de Poitiers*, carton 115, Z VIII, p. 386, renferment une sentence de la sénéchaussée de Poitou, du 16 janvier 1507, qui condamne Geoffroy d'Estissac, prieur de Ligugé, à continuer le paiement de 4 livres de rente à la ville de Poitiers, pour raison d'un banc en la grande boucherie.

des plus petits détails : jamais l'évêché de Maillezais ne connut de jours plus éclatants que ceux de son épiscopat. Il était passionné de littérature, curieux de beaux livres, amateur de l'antiquité, lecteur d'Aristote, d'Homère et de Cicéron ; il ne dédaignait pas les auteurs modernes, Erasme avait une place dans sa bibliothèque (1). Les livres ne lui suffisaient pas ; il sut réunir autour de lui, dans son abbaye de Ligugé, une foule de savants et de littérateurs, véritable académie dont les membres trouvaient dans le fastueux évêque un protecteur éclairé et un admirateur délicat. Rabelais vécut près du prélat dans l'antique monastère de Saint-Martin, et l'on montre encore près des rives du Clain une tour qui lui aurait servi de retraite. Quand il eut quitté ce gracieux séjour, il n'oublia ni Geoffroy d'Estissac, ni les jardins de l'abbaye, et d'Italie il envoyait à son Mécène des remerciements et des plants de salade : « Touchant les graines que vous ay envoyées, je vous puis bien asseurer que ce sont des meilleures de Naples et desquelles le Saint-Pere fait semer en son jardin secret de Belveder. D'autres sortes de salades ne ont ilz pas de ça fors de Nasicord et d'Arrousse. Mais celles de Legugé me semblent bien aussi bonnes et quelque peu plus douces et amiables à l'estomach, mesmement de vostre personne : car celles de Naples me semblent trop ardentes et trop dures (2). »

Jean Bouchet avait parmi ces lettrés sa place marquée, ses visites faisaient la joie de tous, et, sans son métier de procureur, il n'aurait jamais manqué une occasion d'aller voir le gai monastère. Que de fois, à pied ou à cheval, il suivit la douce rivière du Clain, si jolie en cette partie de son cours.

(1) Il existe une quittance d'un des voyageurs en librairie de H. Estienne qui confesse avoir reçu par les mains de frère Pierre Lamy la somme de sept écus au soleil « à cause des livres vendus cejourd'hui à Monseigneur l'evesque de Malezois; c'est assavoyr la *Cronicque* (de Nuremberg), *Aristoteles*, *Querela pacis* (d'Erasme), *Homerus*, *Cicero*, *Carrara*, *la Voye celeste*, et *le Triumphe de Mantuene*. Faict à Fontenay-le-Conte, ce dernier jour de juing mil cinq cens dix et neuf ». B. Fillon, *Lettres écrites de la Vendée*, p. 39. Cf. *Notice bibliographique sur Rabelais*, p. 12, dans l'édition de Burgaud des Marets et de Rathery.

(2) *Œuvres de Rabelais*, t. II, p. 593 et 594.

Entre Smarves et Ligugé, plus large que partout ailleurs, elle joue au petit fleuve ; après s'être heurtée aux rochers à pic de la rive droite, elle s'attarde au milieu de prairies magnifiques, à l'ombre de vergnes feuillus. Du pont de pierre, le coup d'œil sur la gracieuse vallée est vraiment pittoresque, et pour animer le frais paysage, des laveuses, sur les deux rives, les genoux serrés dans leurs canettes, font résonner l'air de leurs battoirs, tandis que leurs coiffes blanches se mirent dans l'eau qui s'enfuit. Quand on a passé là par une claire matinée d'avril, alors que, pour employer un mot de notre vieux poète, la sève montait aux arbres, et tout se « desbouchet », on comprend un peu ses mélancoliques regrets, et son désir de revoir le plus souvent possible son cher Ligugé. On l'y recevait d'ailleurs si bien, on lui faisait tant d'honneurs qu'il avouait ingénument en être tout honteux ; la société élégante et polie de l'aimable évêque et de ses joyeux invités lui paraît bien préférable aux gens de justice qui l'entourent à Poitiers, et aux « gros bourgeois de la ville ». Il y trouve Rabelais que Geoffroy d'Estissac a pris sous sa protection et auquel il a promis de le pourvoir bientôt d'un bénéfice. Il y a certes bien des différences entre la *Vie très horrifique du grand Gargantua* et *les Regnars trauersāt les voyes perilleuses*, les deux auteurs s'entendirent pourtant à merveille, et le joyeux amateur de purée septembrale sut reconnaître tout ce qu'il y avait de franche gaieté et de bonhomie charmante chez son nouvel ami. Quand, retenu au palais de justice, Jean Bouchet, malgré sa promesse, n'avait pu venir à Ligugé, Rabelais lui envoyait une épître rimée pour lui faire part de l'impatience de tous ; et comme il savait le faible du brave homme, il louait ses vers ; il lui affirmait que ses ouvrages charmaient les loisirs des seigneurs d'Estissac, qu'ils chassaient des cœurs tout ennui et servaient utilement les bonnes mœurs :

... tes escriptz, tant doulx et meliflues
Leur sont au temps et heures superflues
A leur affaire, vng joyeulx passetemps...
... Quant ie liz tes euvres il me semble
Que i'appercoy ces deux poïcts to'ensēble

Esquelz le pris est donné en doctrine
C'est assavoir doulceur et discipline (1).

A cette lecture, le brave procureur ne devait pas se sentir d'aise : faire des vers selon les règles, être utile aux lecteurs, plaire aux seigneurs d'Estissac, jamais il n'avait rêvé plus grande félicité ; aussi prenant sur l'heure sa bonne plume, il répondait à Rabelais du même style.

Sans doute, malgré sa promesse, il n'est pas allé à Ligugé, mais il faut s'en prendre à son maudit métier. « Ah ! si j'étais libre, j'en assure mon seigneur très cher, l'un de mes plus intimes amis »,

De trois iours l'vn irois veoir Ligugé (2).

Tout ne l'y engage-t-il pas ? C'est là que les nymphes se sont donné rendez-vous. « Naiades, Hymnydes, Driades, Amadriades, Oreades, Nappees »,

Qui rage font par chansons decouppées
De bien chanter aux castellins ruysseaux
Par les iardins nourrissans arbrisseaux.

Si l'on veut prier Dieu (ce que prise), on entre dans la jolie chapelle bâtie sur l'emplacement où saint Martin ressuscita deux morts. Et puis à Ligugé ne trouve-t-on pas en abondance

... les bons fruictz et bōs vins
Que bien aymons entre nous Poicteuins (2).

Justement il écrivait sa lettre et alignait ces rimes aux premiers jours de septembre, alors qu'on préparait déjà les vendanges. Ah ! oui ! s'il avait pu ! Après avoir rappelé tous les charmes de ce joli lieu, il commence l'éloge du seigneur, le

(1) *Epistre de maistre Francois Rabellays, hōme de grās lettres Grecques et Latines audict Bouchet, traictāt des ymaginatiōs qu'on peut auoir attendant la chose desirée. — Ep. fam.* XLVIII.
(2) *Ep. fam.* XLIX, f° 36 b.

révérend évêque de Maillezais. Savant dans les sciences divines et humaines, plein de cette condescendance noble et digne qui sied aux grands, il a su grouper autour de lui dans sa belle résidence tous les gens lettrés « en grec, latin, et francois ». C'est plaisir auprès de l'illustre prélat de causer longuement histoire, théologie et littérature, Rabelais lui-même n'est pas le dernier à intervenir dans ces nobles discussions. Jean Bouchet le félicite d'être entré au service d'un tel maître.

Comme le neveu de l'évêque de Maillezais prenait alors quelques jours de repos à Ligugé, l'adroit procureur ne manque pas de faire l'éloge du jeune chevalier (1)

De corps, de braz, et iambes bien ourdy
Moien de corps, et de la droicte taille
Que les vouloit Cesar en la bataille.

En terminant, il souhaite à tous les habitants de la noble maison la longue vie de Nestor.

Sans doute, bien souvent Jean Bouchet, Rabelais et leurs hôtes firent ensemble de joyeuses promenades sur les rives du Clain et dans les campagnes environnantes. C'est tout près de Ligugé que se dressent les fameux rochers de Passe-Lourdin, tout près encore que se trouvent le petit bourg de Croutelles et « sa fontaine caballine », et il faut deux heures à peine pour atteindre la fameuse Pierre-Levée, si connue des habitants de Poitiers et du noble Pantagruel. Jean Bouchet, curieux des antiquités de son cher pays qu'il aimait du fond de l'âme, racontait à son ami toutes les vieilles légendes qu'il avait pu recueillir sur ces lieux célèbres. N'était-ce pas sainte Radegonde qui avait apporté cette pierre énorme, à moins peut-être qu'elle n'eût été placée là

(1) Une épître en prose qui se trouve dans les *Angoysses et remedes damour*... édition de 1536, est adressée « au genereux, strenue, diligēt, robuste et ingénieux cheualier et seigneur Aquitanian, Monsieur Loys, seigneur d'Estissac... » Il épousa, en 1528, Anne Daillon.— On trouve dans Goujet, *Bibliothèque française*, t. XI, p. 249, des fragments intéressants de l'épître à Louis d'Estissac.

par Madame Aliénor, duchesse d'Aquitaine (1), pour rappeler l'institution des foires dans le Poitou. Mais la première opinion paraît la plus vraisemblable, car la sainte ayant placé sur sa tête la grosse table de pierre rangea proprement les quatre piliers qui devaient la supporter dans son tablier de mousseline. En chemin, elle lâcha par mégarde l'un des coins du tablier, et, toujours sans qu'elle s'en aperçût, l'un des piliers tomba; or, voilà précisément pourquoi la Pierre-Levée n'est soutenue que par trois pieds (2). Rabelais souriait d'un air incrédule à ces naïfs récits ; il avait une autre opinion sur l'origine de la fameuse pierre. Pantagruel étudiait à Poitiers : « Auquel lieu voyant que les escoliers estoient aucunes fois de loisir, et ne savoyent à quoy passer temps, il en eut compassion. Et un jour prit, d'un grand rochier qu'on nomme Passelourdin, une grosse roche, ayant environ de douze toises en carré, et d'espaisseur quatorze pans, et la mit sur quatre pilliers au milieu d'un champ, bien à son aise ; afin que lesdits escoliers, quand ilz ne sauroient autre chose faire, passassent temps à monter sur ladite pierre, et là banqueter à force flaccons, jambons, et pastés, et escrire leurs noms dessus avec un cousteau ; et, de present, l'appelle on la Pierre Levée (3) ». Rabelais publia les deux premiers livres de son ouvrage quelques années seulement après avoir quitté Ligugé, il n'est donc pas surprenant d'y rencontrer de nombreux souvenirs de son passage chez Geoffroy d'Estissac.

Combien de temps dura la petite académie, il est assez difficile de le déterminer. Les deux lettres dont nous avons parlé doivent avoir été écrites en 1527 ou 1528 ; la date de 1527 me paraît plus vraisemblable, mais je ne puis la donner comme entièrement sûre. La première trace certaine de

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 284.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1840, p. 104, note. La *Pierre-Levée* existe toujours, non loin de Poitiers, à l'est de la ville, au-dessus du faubourg Saint-Saturnin, tout près de la route de Limoges. Ligugé et Croutelles sont deux petits bourgs situés au sud de Poitiers, à une distance de 8 ou 10 kilomètres.

(3) Rabelais, *Œuvres*, liv. II, ch. v.

Rabelais après son départ de Ligugé est son inscription à la faculté de médecine de Montpellier, signée le 17 septembre 1530 ; c'est donc entre 1527 et 1530 que les deux amis se séparèrent, peut-être pour ne plus se revoir (1). Ils ne s'oublièrent pourtant pas : dans sa CXX^e^ épître, composée vers 1539, Jean Bouchet cite avec éloge son ancien compagnon de Ligugé et met son nom à côté de ceux de Marot et de Mellin de Saint-Gelais. Rabelais, lui aussi, s'est souvenu du poète poitevin et l'a placé en bon lieu parmi les serviteurs de Pantagruel. Au moment du départ du fils de Gargantua pour visiter l'oracle de la dive Bacbuc, nous trouvons parmi ses compagnons : « Xenomanes, le grand voyageur et traverseur des voyes périlleuses, lequel estoit venu au mandement de Panurge ; parce qu'il tenoit je ne sçay quoy en arriere fief de la chastellenie de Salmigondin (2). » Le traverseur des voyes périlleuses était, on s'en souvient, le surnom littéraire qu'avait pris Jean Bouchet, bien longtemps avant sa rencontre avec Rabelais. Celui-ci, dès lors, ne l'ignorait pas, et si, dans son ouvrage, il a donné à Xenomanes le même titre, il le fit évidemment en souvenir de son ami de Ligugé. Il n'y a d'ailleurs entre le personnage de l'épopée bouffonne et satirique et le méticuleux procureur poitevin aucun trait de ressemblance, la similitude des noms invite seule à faire le rapprochement.

Si Jean Bouchet revenait aujourd'hui dans son cher Ligugé, il s'y reconnaîtrait vraiment ; la petite chapelle reste toujours là, témoin du passé ; la maison bâtie par Geoffroy d'Estissac et réparée par les Jésuites au XVIIIe siècle demeure toujours debout ; mais, dans ces dernières années, le vieux monastère de Saint-Martin s'est agrandi et rajeuni : la cour

(1) On peut sans doute supposer avec Paul Lacroix « que Rabelais visitait ses vieux amis de jeunesse, Antoine Ardillon et Tiraqueau à Fontenay-le-Comte (?), Geoffroi d'Estissac à l'Ermenaud ou à Ligugé, Jean Bouchet à Poitiers » ; mais, pour ma part, j'estime que si, après son départ de Ligugé, Rabelais avait visité Jean Bouchet, ce dernier n'aurait pas manqué de nous le dire ; la supposition de Paul Lacroix ne repose d'ailleurs sur rien de positif. Cf. *Œuvres de Rabelais*, édit. Rathery, t. I, p. 49. (Notice biographique.)

(2) Rabelais, *Œuvres*, t. I, p. 740 ; livre III, ch. XLIX.

intérieure, qu'enserrent maintenant la chapelle et un triple corps de bâtiments, a vraiment grand air avec son cloître aux sveltes colonnes surmontées d'une élégante galerie. Le poète du XVIe siècle verrait avec plaisir fonctionner dans les dépendances du monastère, une imprimerie vieille à peine de quelques années, et qui a déjà livré certains ouvrages d'un fort joli travail. Lui qui se plaignait tant des imprimeurs et leur reprochait d'ajouter à leur fantaisie

Chose mauluaise, au propos mal choisie (1),

de corrompre trop souvent « la rime et la prose », il pourrait aujourd'hui en toute confiance remettre ses chers manuscrits aux moines bénédictins, successeurs de ses vieux amis de Ligugé.

Ligugé n'était pas le seul endroit où Jean Bouchet trouvât des amis des Muses avec lesquels il pût joyeusement s'entretenir et parler littérature. Tout près de la demeure des d'Estissac et non loin de Poitiers se trouvait le monastère de Fontaine-le-Comte, dont l'abbé se montrait grand protecteur et ami des gens lettrés. Cet abbé n'est pas un inconnu, c'est « le noble Ardillon » dont parle Rabelais (2) et que Pantagruel alla visiter lors de son passage à Poitiers (3). Chez lui, comme chez l'évêque de Maillezais, se réunissait une académie de beaux esprits ; Quentin et Nicolas Petit, amis de Jean Bouchet, y fréquentaient avec Rabelais. Au milieu des grands bois, sur le bord de gais ruisseaux, quel plaisir de se retrouver entre amis et de deviser longuement ! Non loin du moustier, au bout d'une prairie, sous un vert bocage, murmurait une fontaine chère à notre poète qui aimait y venir rêver ; là, il écoutait les esprits des bois, et les

(1) *Epistres, 2 Mor.* XI, f° 48 a. Pareille plainte n'est pas rare au XVIe siècle. Cf. Goujet, *Bibliothèque française*, t. X, p. 101.

(2) *Rabelais*, liv. II, ch. V : « passerent par Legugé, visitant le noble Ardillon ». Ces mots ne se trouvent pas dans les éditions de 1534 et de 1542.

(3) *Gallia Christiana*, t. II, *Ecclesia Pictaviensis*. — *Fons Comitis*, col. 1340 : « Antonius Ardillon... occurrit abbas regularis in chartis authenticis regiae biblioth. 1513 die 28 junii. »

voix des dieux, demi-dieux et semi-déesses qui lui parlaient doucement. Le ruisseau coule toujours au fond de la petite vallée où s'entassent autour de la vieille église abbatiale les quelques maisons de Fontaine-le-Comte, mais le monastère a disparu depuis longtemps avec tous les souvenirs du passé (1). Ce petit coin de terre connut pourtant jadis des jours de pompe et de grandeur ; les pèlerins, accourus en foule de tous les côtés, se pressèrent nombreux, aux jours du mois de mai, pour célébrer la Vierge dans l'église qui lui était consacrée. De ces magnificences il ne reste plus rien. Vue de la colline qui monte à Poitiers, la petite vallée reste encore pourtant pittoresque avec ses bois touffus et ses prairies verdoyantes où serpente un mince filet d'eau, sorti de la fontaine chantée par Jean Bouchet.

Hélas ! comme à Ligugé, il venait dans ce charmant endroit moins souvent qu'il ne l'eût voulu ; du moins il ne souffrait pas qu'on l'accusât de paresse ou de négligence. Que de fois il fut sur le point de monter à cheval pour aller rejoindre ses amis quand survenait un importun,

> Mais lors q̃ suis tout prest de cheual prẽdre
> Empeschemẽt me viẽt soubdain surprẽdre
> Et si me dit, tu demourras cy, Iehan (2) ;

et encore une fois le poète devait céder au procureur.

(1) On retrouve cependant quelques vestiges des anciens jours dans l'église du petit bourg, ancienne église du monastère. Au sommet de la voûte du transept droit se voit encore un écusson qui porte les armes de François Ardillon (trois ardillons) ; élu abbé en 1471, il avait fait réparer cette partie de l'édifice ; ce fut l'un des prédécesseurs d'Antoine Ardillon, l'ami de notre poète. On me permettra de faire remarquer ici qu'Antoine Ardillon ne fut pas abbé de Fontenay-le-Comte, comme le disent les meilleurs éditeurs de Rabelais (Cf. Rathery, t. I, p. 333), mais bien de Fontaine-le-Comte, petit bourg situé à une dizaine de kilomètres au sud de Poitiers. — Sur Fontaine-le-Comte on peut consulter les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1837, p. 226 sqq. Les Romains, qui laissèrent à Poitiers et aux environs des traces si nombreuses de leur passage, connaissaient fort bien la source de Fontaine-le-Comte ; ils la captèrent, et les arcades encore debout de l'*Ermitage* rappellent le magnifique aqueduc qui amenait ses eaux dans leur séjour favori de Limonum (ancien nom de Poitiers). — *Paysages et monuments du Poitou. Poitiers*, p. 4, 15, 17.

(2) *Ep. fam.* XXXV, f° 30 b.

Il se dédommageait en écrivant. Il écrit à l'abbé de Fontaine-le-Comte pour lui annoncer une visite (*Ep.* XXXIII) ; il écrit pour lui recommander plusieurs jeunes étudiants de noble famille qui désirent le voir ; un rendez-vous pris depuis longtemps l'empêche de les accompagner (*Ep.* L) ; il écrit pour lui conter ses peines et ses désespoirs d'auteur : il ne peut contenter tout le monde à la fois,

> Tout bien pensé, se taire est le meilleur;

désormais il est bien résolu à ne plus s'occuper que de son métier, à ne vivre qu'au palais de justice,

> Laissant la rime autant soir que matin (*Ep.* LXXIII) ;

il écrit plusieurs fois pour annoncer la mort d'amis communs dont il fait l'éloge (*Ep.* LVII, LXXVII) ; enfin il écrit pour consoler l'abbé dans ses maladies (*Ep.* XXIX, XXXV). A travers les souvenirs de la mythologie et l'emphase de la rhétorique, on voit à nu son cœur dévoué et aimant :

> Si ie pouois par lettre ou par epistre
> Mon bõ seignr bastir, ourdir, ou tistre
> Quelque moien de consolation
> Ie le ferois...

et il termine par une prière à Dieu,

> Lequel...
> ..... a genoulx ie supplie
> Que toute ioye en vous il multiplie (1).

Les relations entre le bon abbé et Jean Bouchet remontent au moins à l'année 1522. Nous avons de cette époque une lettre latine adressée par Antoine Ardillon, prêtre régulier, abbé de Fontaine-le-Comte, à Jean Bouchet *viro eruditissimo atq. humanissimo.* Le poète avait envoyé à son ami un ouvrage qu'il venait de composer, *le Labyrīth de fortune et seiour de trois nobles dames*, lui demandant de vouloir bien lire et critiquer son travail. C'est une longue et ennuyeuse

(1) *Ep. fam.* XXIX, f° 28 a et c.

dissertation ; l'auteur, à grand renfort d'allégories et de périphrases, y montre la vicissitude des choses humaines. *Bonheur* et *Malheur* dissertent en quatrains interminables sur les infortunes des Hébreux, des Assyriens, des Mèdes, des Perses, des Grecs, des Romains, des Goths, des Anglais, des Français et des Vénitiens (1). *Doctrine Véritable* intervient et découvre au-dessus des événements qui passent le plan éternel de Dieu ; elle reproche ensuite à l'auteur de trop négliger la science des sciences qui est de se connaître soi-même, pour s'adonner aux études profanes ; *Humaine Discipline* le défend longuement ; puis, à propos de trois nobles dames qui sont *Foi*, *Espérance* et *Charité*, Jean Bouchet rime tout un traité théologique sur ces trois vertus et les vices qui leur sont contraires.

Dans ce volume, il n'y a donc rien de saillant, les idées sont banales, la forme plus banale encore peut-être : c'est le triomphe de dame Rhétorique. Antoine Ardillon ne manque pourtant point de trouver l'ouvrage admirable. Sans pouvoir, comme il l'aurait voulu, le lire tout d'un trait, il a dû le parcourir dans ses heures de loisir « *succisivis videlicet horulis perlectus* » ; mais il n'en a pas moins facilement reconnu le mérite, et tout homme sincère, au jugement droit, sera bien forcé de convenir qu'il vaut la peine d'être feuilleté jour et nuit « *nocturna verset manu, verset et diurna* ». Il partage d'ailleurs entièrement l'avis de Jacques Prévost le célèbre docteur dont le seul jugement suffit à balancer toutes les autres appréciations, et celui de l'abbé d'Angle, Jean d'Auton : tous deux n'avaient pas eu assez de louanges pour le volume (2). Ces flatteries ne prouvent rien, c'est une mon-

(1) Cf. Boccace : *De casibus virorum et feminarum illustrium*, et *le Temple lehan Bocace, de la ruyne daulcuns | nobles malheureux, faict par George son imitateur.* » (B. N. Rés. Z 349.)

(2) Voici quelques vers de l'appréciation de Jean d'Auton. Dans votre livre, écrit-il à Jean Bouchet, il y a :

... substance effect rime et raison
Nombre mesure et doulce rethorique
Pratique seure et riche theorique,
Qui sont les poinctz et instrumens requis
Pour bien diter et faire ouurage exquis.

(Epistre de Jean d'Auton à Jean Bouchet à la fin du *Labyrīth de fortune.*)

naie courante qui s'échange entre amis ; à force de servir, elle est usée et sans valeur. Viennent alors certains détails plus intéressants ; ils nous révèlent les goûts littéraires de l'abbé de Fontaine-le-Comte et des lettrés qui se réunissaient autour de lui. En graves rhétoriqueurs, ils fixent à toute composition littéraire un but moral : « *lectores a viciis avocare, dissuadere, deterrere, cōtra vero ad virtutē excitare, adhortari ac inflammare* ». Jean Bouchet énonce la même idée au début de presque tous ses ouvrages. Ils exigent, en outre, que les préceptes de l'art de bien faire soient présentés aux lecteurs avec tous les charmes de l'art de bien dire, avec toutes les grâces de la poésie. — Aussi le « noble Ardillon » s'indigne-t-il contre les envieux détracteurs du mérite, qui osent bien appliquer au noble labeur des poètes les mots de frivolité et de badinage ; leurs sens corrompus ne leur permettent plus de savourer les parfums les plus exquis. Est-ce que, chez toutes les nations, les poètes n'ont pas toujours été loués, et toujours estimés ? Saint Jérôme l'affirme, et il est digne de créance. D'ailleurs, sans remonter si haut, un savant très érudit, qui sait parfaitement le grec et le latin, dont tous les écrivains reconnaissent hautement l'autorité, François Philelphe, recommande la poésie dans le premier volume de ses *Lettres* et lui-même a composé des vers. Il est assez curieux d'entendre Ardillon invoquer l'autorité de Philelphe (1). Son livre *De educatione puerorum*, imprimé à Poitiers après le 26 juin 1500 (2), avait sans doute appelé l'attention de nos lettrés poitevins sur lui et sur ses différents ouvrages. Le

(1) *Philelphi epistolarum liber primus*, in-f° de 245 ff. ; les diverses éditions signalées par Brunet n'ont pas de noms d'imprimeurs. Jean Lemaire connaît lui aussi Philephe et en parle dans *la Concorde des deux langages*. Cf. Rathery, *Influence de l'Italie sur les lettres françaises*, p. 57. Vivès, professeur à Louvain au début du XVIe siècle, y expliqua *Philelphi convivia*. Cf. *Quid de puellis instituendis senserit Vives*, p. 14.

(2) Voici le titre de ce volume que Julien Tortereau, le maître de Jean Bouchet, avait édité ou commenté : *Francisci philelphi equitis au | rati laureatiq3 Poete et Oratoris | ac Philosophi clarissimi De edu | catione liberorū clarisq3 eorum mo | ribus opus saluberrimū, et fruc | tuosissimū ī quo oīs bñ beateq3 vi | vendi disciplina omne bene dicē | di genus ac divine phōrum theo | logorūq3 sententie comperiūtur | foeliciter Incipit.* — Cf. *Origines et débuts de l'imprimerie à Poitiers*, par A. Claudin, p. XXXII.

fait me semble intéressant : dans un petit monastère perdu au fond du Poitou, on connaît cet auteur italien et on le commente ; sa brillante réputation a franchi les Alpes, et voilà l'humaniste du xve siècle devenu l'un des oracles de la réunion littéraire de Fontaine-le-Comte. Nous tenons là une preuve évidente de l'influence profonde exercée à cette époque sur nos écrivains par la Renaissance italienne. Il faut y insister. Le pétrarquisme date peut-être chez nous du recueil de poésies publié par Melin de Saint-Gelais en 1547 (1) ; l'influence italienne remonte certainement beaucoup plus haut. Dans cette même lettre, l'abbé de Fontaine-le-Comte parle de Dante, et, à son avis, les Florentins doivent plus estimer ses divins poèmes que les somptueux palais et la bibliothèque des Médicis elle-même. Tout à l'heure je renvoyais au livre de Boccace : *De casibus virorum et feminarum illustrium ;* il est certain que Jean Bouchet connaissait ce livre, il invite son lecteur à y recourir, et une imitation française de cet ouvrage a été imprimée et reliée avec deux opuscules de notre poète par Galliot du Pré (2). Dans *le Temple de bonne renōmee*, l'auteur cite Dante et Pétrarque parmi ceux qui, les premiers, osèrent écrire en langue italienne :

> ... De ceux la qui premier sceurent faire
> Et composer mettre en langue vulgaire
> Vy des tuscains dantes monarcque (*sic*)
> Quant a cest art, et puys francois petrarque (3).

Il interpelle ailleurs ce même Pétrarque et voudrait l'entendre célébrer à sa place les hauts faits de Charles de La Trémoille :

> Sors du tumbeau noble orateur petrarque
> Qui des tuscains orateurs fuz monarque
> Et ce seigneur en tes triumphes metz (4).

(1) Marius Piéri : *Pétrarque et Ronsard*, ch. II, p. 52.

(2) *Le Temple Iehan Bocace, de la ruyne daulcuns | nobles malheureux, faict par George son imitateur*. B. N. Réserve Z 349.

(3) *Temple de bonne renōmee*, f° XLV r°. Il ajoute :

> Et Seraphin. quon ne doit despriser
> Mais pour leurs meurs et grans euures priser.

(4) *Op. cit*, f° VII a. — Dans *le Labyrīth de fortune*, t. II r°, il écrit : « Lisez la bible et bocace et petrarque. »

Les habitués de Fontaine-le-Comte sont donc bien les admirateurs de la Renaissance italienne et l'étudient avec soin (1). Il est peut-être intéressant de rechercher en quelques mots ce qu'elle représente pour eux, et comment ils sont pétrarquistes.

Si l'on doit voir, et la définition semble bien exacte, dans le pétrarquisme « l'art de traiter ingénieusement et avec esprit les choses du cœur, de composer des vers d'amour, sans avoir d'émotion dans l'âme » (Marius Piéri, *le Pétrarquisme au XVIe siècle*, p. 268), il est certain que les rhétoriqueurs poitevins n'ont rien à démêler avec une pareille science. Cependant, si l'on ne considère plus seulement les idées développées, mais aussi les procédés du style, — ce qu'il faut surtout voir lorsqu'on s'occupe des rhétoriqueurs, — on trouve entre les deux écoles de nombreux rapprochements qu'il suffit d'indiquer. C'est, chez les différents auteurs, le même raffinement, la même exagération dans la recherche des allégories indéfiniment prolongées, le même souci des métaphores filées, la même obstination à remplir des pages entières de noms empruntés à la mythologie et à l'histoire : rhétoriqueurs et pétrarquistes abusent de l'antithèse, de l'hyperbole ; ils abusent de l'astrologie ; et l'influence des astres joue chez eux un grand rôle. On trouverait même, et j'aurai l'occasion d'y insister ailleurs, le souvenir et l'imitation des grandes œuvres de l'antiquité chez Jean Bouchet, comme on les rencontre si souvent dans les

(1) M. Maulde de La Clavière (*Louise de Savoie et François Ier*, p. 266) et M. F. Brunot qui invoque son témoignage (*Histoire de la Langue et de la Littérature françaises*, t. III, p. 808) veulent faire de Jean Bouchet un adversaire de l'influence italienne. Les raisons mises en avant par M. Maulde de La Clavière ne me semblent nullement convaincantes. Dans la pensée de Jean Bouchet, ce n'est pas ravaler les pétrarquistes que de les comparer à Dante, bien au contraire, et louer *le Roman de la Rose*, Molinet et Meschinot ce n'est pas blâmer les Italiens, même d'une façon indirecte : c'est montrer seulement qu'à l'amour des uns on joint l'amour des autres. Il y eut vers 1500 un moment où Jean Bouchet sembla opposé à l'influence italienne, mais à partir de 1510, il en est un partisan déterminé. — M. Joseph Texte a publié dans ses *Etudes de littérature européenne* un article intéressant sur *l'Influence italienne dans la Renaissance française*.

livres de Pétrarque (1). Cependant il ne faudrait rien exagérer, et dans les faits que je viens de citer il ne faudrait pas voir la seule influence italienne ; la grande école de poésie morale, dont les premiers noms illustres furent chez nous ceux de Christine de Pisan et d'Alain Chartier, connaissait déjà la plupart de ces procédés littéraires, et il est de toute évidence qu'elle ne les a pas inventés ; les grands rhétoriqueurs et avec eux Jean Bouchet, tout en imitant les auteurs italiens, imitaient aussi leurs devanciers français. Nous pourrions affirmer de même que Ronsard et la Pléiade, tout en subissant l'influence de Pétrarque et de l'Italie, subirent aussi plus qu'on ne l'a pensé pendant fort longtemps et que beaucoup ne le croient encore, celle des littérateurs français venus avant eux, et en particulier celle des grands rhétoriqueurs. Ils connaissaient fort bien les ouvrages de cette école et les criblèrent d'épigrammes (2), mais la suite de ce travail montrera, je l'espère, qu'ils surent en faire leur profit. Les nova-

(1) Pour prouver ces affirmations, il suffit d'ouvrir presque au hasard les œuvres de Jean Bouchet. Voici, comme exemple entre mille autres, le portrait du temps : « Il auoit le visaige plain destoilles, sur son chef vng thiare de neuf cercles q̃ tournoyēt à la loposite (*sic*) lūg de lautre. Au front portoit vng soleil et derrière son chief vne lune. Il auoit la face fort vieille, cheueulx et barbe longs et blancs, et si portoit es bras et iambes de grans aesles... » *Les Triumphes de la noble et amoureuse dame*, f° VII r° et v°. Jean Bouchet, suivant la mode littéraire de l'époque, ne manque pas de lire dans la conjonction des astres, les hautes destinées de Louis II de La Trémoille ; mais par la lecture de ces autres ouvrages nous voyons bien que toutes ces prédictions ne sont pour lui qu'une matière à développements poétiques ; il n'y croit pas. Voici le fond de sa pensée sur les astrologues :

Vous les verrez au tēps present es cours
Proches des roys, des princes et des dames,
Leur diuisans des cieulx et de leurs cours,
Et predisans choses en haultes gammes,
Vous diriez quilz ont en corps et ames
Este par tout les astres et les cieulx,
Meis commant peuuēt ces gēs tant curieux
De ce parler ? dont jamais rien ne virent,
Et nont scauoir de ce que ont veu leurs yeulx
Et ou leurs mains par tant de foyz ils mirent.

(*Le Labyrīth de fortune*, après I III, f° 5 r°.)

(2) « O combien je desire voir secher ces *Printens*, chatier ces *Petites ieunesses*, rabbattre ces *Coups d'essay*, tarir ces *Fontaines*..... » *La Deffense et Illustration de la langue francoyse*..... édition de M. Em. Person, p. 149.

teurs ont beau faire, le passé les marque d'une empreinte qu'ils gardent toujours, fût-ce malgré eux.

Les auteurs italiens ne sont pas les seuls qu'on étudie à Fontaine-le-Comte ; Antoine Ardillon nomme dans sa lettre de 1522 quelques-uns des auteurs français en vogue : Crétin, André de la Vigne, et surtout le docte disciple des Muses, Octavien de Saint-Gelais. Rappelons les noms trouvés déjà dans les premiers ouvrages de Jean Bouchet : Georges Chastelain, Molinet, Meschinot, Jean Lemaire de Belges, et les grands auteurs latins Virgile, Horace, Cicéron, Salluste, et nous connaîtrons à peu près les oracles du petit cercle littéraire poitevin en 1522.

Pour saisir encore mieux l'influence que de pareilles réunions purent avoir sur notre littérature, il n'est pas inutile de rappeler que ces hommes dévoués avec passion aux lettres, et qui ambitionnent sur toutes choses la gloire de bien dire, se posent en défenseurs et en propagateurs enthousiastes de la langue française. Sans doute leurs regards sont encore tournés vers le latin, la langue des savants, la langue dans laquelle tous les livres importants sont écrits, la langue des « grans clercs » ; ils composent pourtant en français, et s'ils font au préjugé des concessions en paroles, ils le combattent par leurs actes, c'est-à-dire par leurs livres. M. F. Brunot a retracé avec un soin minutieux les diverses péripéties de la lutte entre le français et le latin dans le troisième volume de l'*Histoire de la Langue et de la Littérature françaises ;* en lisant cette étude avec l'attention qu'elle mérite, j'ai vu que nos amis de Fontaine-le-Comte ne sont pas en retard sur leur époque, j'oserai même dire qu'ils la devancent un peu. Claude Seyssel écrivait un magnifique « plaidoyer en faveur de la langue française dès 1509 », mais le livre ne parut qu'en 1559. Jean Lemaire de Belges, dans sa *Concorde des deux langages*, avant 1511, compare le français et le toscan et n'ose décider entre les deux (1). En 1518, Jean Bouchet nous raconte à sa façon l'histoire du

doulx parler que l'on nomme francisque ;

(1) *Revue d'histoire littéraire de la France*, 15 janvier 1894, p. 27 sqq.

comment formé par les orateurs, les poètes, les traducteurs, et les historiens, il va chaque jour « de bien en mieulx » ; il trouve que s'instruire en latin ou en français c'est tout un, et puisque les sermons au peuple se font en langue vulgaire, il ne comprend pas pourquoi on blâmerait les auteurs d'écrire dans la même langue (1). Il va plus loin : le français vaut le latin, pense-t-il, et il n'hésite pas à écrire : « Si le francoys aussi beau que latin voulez scauoir... », rapprochant dans une même louange ces deux langues qu'il chérit d'un même amour. Cette affirmation si nette est bien dépassée encore par l'éloquente protestation de Quentin (2), un des fidèles de Fontaine-le-Comte et un ami de Jean Bouchet. Dans une épître au lecteur placée en tête de l'édition des *Annales d'Aquitaine* de 1531 et que sa longueur seule m'empêche de citer tout entière, il jette crânement aux Français cette fière apostrophe : « Ils ont écrit en latin ceux qui écrivaient pour des Latins ; un Français ne peut-il donc parler à des Français leur propre langue ? Il le peut, à mon avis.... La nature n'a pas créé la France si débile, si dépourvue de bons esprits, qu'elle ne puisse trouver des panégyristes de sa propre excellence. » Il appuie sur cette dernière idée, que la Pléiade laissera si complètement de côté ; il s'emporte avec éloquence contre un défaut de notre race — folie ou ingratitude — qui nous fait estimer jusqu'à l'ébahissement les gloires des autres peuples et railler nos propres gloires. « Dans notre sotte admiration, nous préférons un moucheron ridicule sorti de n'importe où, pourvu que ce ne soit pas de France, à l'éléphant né du sol de la patrie. » Singulière inconséquence, et qui fait mieux comprendre cette curieuse époque : ce panégyrique

(1) *Le Temple de bonne renōmee*, f° XLV sqq.

(2) *Ep. fam.* XXX, f° 28, et LXXXII, f° 56. Les détails biographiques manquent sur ce Quentin ; d'autres écrivent Quintin. Dans sa jeunesse, — il était né à Autun vers 1500, — il visita la Grèce, la Palestine, la Syrie ; il fut même chevalier de Malte. Après son retour en France, il habite Poitiers, puis Paris où il est ordonné prêtre, vers 1536. Docteur de l'Université, il fut député pour le clergé aux Etats d'Orléans, en 1560 ; il y prononça une harangue célèbre. Il mourut le 9 avril 1561. Cf. Haag, *la France protestante*, t. VIII, p. 340.

enthousiaste de la langue et des gloires françaises est écrit en latin (1).

Après avoir reproduit quelques-uns des traits intellectuels de nos rhétoriqueurs poitevins, nous pouvons maintenant, grâce encore aux *Epistres familieres* de Jean Bouchet, nous faire une idée des rapports d'amitié qu'ils ont entre eux. Les relations sont faciles, la bienveillance constante, et ils montrent tous pour le Révérend Père abbé de Fontaine-le-Comte une affectueuse vénération. Tombe-t-il malade, et il semble que sa santé était fort débile, de toutes parts on s'empresse d'accourir le visiter, et les vers affluent au monastère pour charmer ses loisirs. Les allégories, les souvenirs historiques et mythologiques remplissent les longues pages. Jean Bouchet raconte qu'étant venu voir son illustre ami « lors entre les mains des médecins », il se promenait

Par les vers boys le long d'une praerie,

lorsque, près d'un petit ruisseau, sous les ombrages, il entend soudain un bruit étrange. Il écoute, s'approche doucement, et voit avec surprise quatre belles dames

Dont les espritz tant clers estoient vestus
De vestemens faitz d'ymaginatiue
Sur le mestier de dame intellectiue.

Ce sont les quatre vertus : Prudence, Justice, Tempérance et Force, qui tour à tour font l'éloge d'Antoine Ardillon et annoncent sa prompte guérison. Le promeneur tout joyeux rime sa belle vision et assure son noble ami qu'il a depuis longtemps déjà demandé à Dieu son rétablissement (2). Le

(1) Jean Bouchet a un parallèle curieux entre les Romains et les Gaulois dans les *Anciennes et modernes genealogies des Roys de France*... Poictiers, Jacques Bouchet, in-8° goth. 1537. « A treshault trespuissant et tresillustre prīce mōsieur francoys premier enfant et daulphin de france, Iehan Bouchet dAquitaine vostre treshūble et tresobeissant seruiteur. » A I v°.

(2) *Epistres famil.* XXIX. Les épîtres où Jean Bouchet nous parle de Fontaine-le-Comte ou de ses habitants sont les épîtres XXIXe, XXXe, XXXIIIIe, XXXVe, Le, LXVIIe, LXVIIIe, LXXVIIIe, LXXXVe, LXXXVIe.

poète voudrait vivre à Fontaine-le-Comte, il aime à se retrouver au milieu de la docte assemblée, réunie par un « cler matin » dans le vieux monastère, à les écouter tous, Rabellay (*sic*), Quentin, Trojan, Petit, et à tirer profit de si hauts entretiens :

> ... Parfoiz quelq̃s motz ie soubstraiz
> Qu'a mon vulgaire et maternel i'atraiz,
> Tout en ce point que ie les puis cõprendre
> Selon mon sens et mon petit entendre,
> Non haultement, car des infimes suis
> Le naturel seulement ie poursuis (1).

Aveu d'une charmante simplicité et si humble ! Pourquoi, hélas ! le naturel n'est-il pas pour le modeste écrivain ce qu'il devrait être pour tous, l'expression exacte et vivante des pensées, des sentiments, des images qu'a fait naître dans une âme le contact des réalités de l'univers rendues présentes par les sens ou le souvenir ? Le naturel pour lui, au lieu de désigner l'idéal de la perfection littéraire, veut dire la banalité, l'idée familière que ne relève aucune grâce, rendue dans un style vulgaire, palatin ; il entend par ce dernier mot digne d'un procureur et du palais de justice.

Parfois c'est un simple avis rimé qui part de Poitiers pour Fontaine-le-Comte. Plusieurs membres de la petite académie dînaient ensemble, peut-être chez notre procureur ; après le repas, le bon vin que l'on aime tant entre Poitevins ayant délié les langues, les convives parlaient rhétorique, musique, théologie même. Les avis, comme c'est l'usage en pareille circonstance et entre gens d'esprit, se partagent ; on discute longtemps, et l'on ne s'entend pas, ce qui n'est pas très surpre-

(1) *Ep. fam.* XXX. Nous avons déjà rencontré Quentin, tout à l'heure nous parlerons de Petit ; sur Trojan, je n'ai rien trouvé, sauf quelques mots dans A. Lièvre : *Histoire des protestants et des Eglises réformées du Poitou*, p. 38. C'était un cordelier ; il suivit la doctrine de Calvin, et souleva contre lui, au mois de juillet 1537, les étudiants de l'Université de Poitiers par ses prédications hérétiques. Dans l'édition des *Opuscules du Trauerseur* de 1526, il y a une lettre de frère Jean Trojan à Jean Bouchet, et une autre de Jean Bouchet à Germain Aymery dans laquelle il appelle Jean Trojan « religieux plus scauant que ancien ».

nant ; il est donc résolu à l'unanimité que, le jeudi suivant, on se retrouvera au grand complet chez Antoine Ardillon ; on compte sur lui pour éclaircir les difficultés et mettre tout le monde d'accord. Jean Bouchet fit aussitôt connaître à l'intéressé cette importante décision,

Afin qu'ailleurs ne veuillez diuertir (1).

Le savant abbé, tout heureux de recevoir ses chers amis à Fontaine-le-Comte, ne dédaignait pas non plus de leur rendre visite, et parfois se faisait une fête de

Laisser le cloistre et de prendre les champs,

pour aller parler avec eux de littérature et de poésie. Jacques de Puytesson, chanoine de Ménigoute, exprimait un jour à notre poète tout le plaisir que lui avait procuré une semblable visite ; et, sachant quelle grande liberté de tout dire une longue intimité donnait à Jean Bouchet, il ajoutait, parlant d'Antoine Ardillon :

Reproche-luy sa grant austérite
Quant le verras, si de moy as memoyre (2).

La grande austérité du pieux abbé semble effrayer un peu notre brave chanoine, qui ajoute sans transition :

Propos final a toi ie m'en voys boire.

La lettre de Jacques de Puytesson se termine par ces quatre vers :

Escript au lieu qu'on dit de Menigouste
Ou le deces d'vn ami me degouste,
Si par raison ne reprens l'appetit,
Ainsi s'en va chascun grant et petit.

(1) *Ep. fam.* XXXIIII, f° 30 a.
(2) *Ibid.* LXXXV, f° 58 b.

Il serait bien étonnant que le dernier vers ne renfermât pas un de ces jeux de mots familiers aux rhétoriqueurs et que l'ami mort dont on nous parle, ne fût pas Nicolas Petit. Ce « sacré poete, grant orateur et licentier es droitz » venait, en effet, de mourir à Persac (1), en octobre 1532, après quatre jours de maladie seulement. Né en Normandie, il avait fait une partie de ses études à Paris, et il disparaissait dans toute sa vigueur, âgé à peine de trente-cinq ans. Tous ces détail nous sont donnés dans l'épître LXXVIIIe, qui renferme l'éloge du défunt. Lorsqu'un vide se faisait dans l'académie de Fontaine-le-Comte, Jean Bouchet prenait sa plume et résumait, dans cinquante ou soixante décasyllabes, les vertus et les talents de celui qui venait de partir. Il avait d'ailleurs envers Nicolas Petit des obligations particulières : cet habile poète latin avait, « par plusieurs beaux disticques », illustré les ouvrages historiques du procureur poitevin. A la première page des *Annales d'Aquitaine* (édition de 1531), on lisait :

Scripserunt alii diffusa volumina plures
  Hic generale quidem sed breve scripsit opus ;
Plus tamen effertur libro Bouchetus in isto
  Quam quivis longa multus in historia.

Le même Nicolas Petit s'écriait, triomphant, au début des *Anciennes et modernes Genealogies* :

Ignorabantur nostrae primordia gentis
  Francorum primux rex Pharamundus erat,
Quadraginta illum sed praecessisse recenses
  O Bouchete grauis conditor historiae.

Voilà des services que Jean Bouchet ne pouvait oublier ; il se chargea donc d'apprendre à la postérité que son éloquent panégyriste était :

(1) Persac est une commune du canton de Lussac-les-Châteaux, arrondissement de Montmorillon.

... doct, doulx, celebre, et facond,
Sacre, diuin, en beaulx termes fecond,
Prompt, et hardy, altiloquent, lepide,
Noble dengin, a escrire intrepide (1).

Il nous est impossible de contrôler ce jugement, nous ne connaissons de Nicolas Petit que quelques vers latins : ils n'ont rien de remarquable, et ils tiennent plus de la prose que de la poésie.

L'épître LXVIIIe loue Jacques Prévost, l'illustre docteur dont, au témoignage de l'abbé de Fontaine-le-Comte, le jugement devait l'emporter sur l'avis de tous les autres, et l'épître LVIIe Jean d'Auton. Il faut nous arrêter à ce dernier personnage qui eut avec Jean Bouchet des rapports plus intimes, et dont le nom est plus connu (2).

Il semblerait, d'après une épître imprimée en tête (3) du *Labyrīth de fortune*, que Jean d'Auton fut un des premiers maîtres de notre auteur, un de ceux qui l'auraient initié aux préceptes de dame « Rethorique ».

Depuis le temps quon boys de heliconie
Ie beu de leau de la fons castallie
Par ton moyen pere abbe reuerend... (4).

Sans donner trop d'importance à des citations dont il est toujours difficile de déterminer le sens exact, il faut pourtant conclure que notre poète eut avec le savant abbé d'Angle des rapports littéraires. Après la mort de Louis XII, dont il était historiographe, Jean d'Auton se retira dans son

(1) *Ep. fam.* LXXVIII, f° 53 b.

(2) Une notice fort intéressante sur Jean d'Auton est placée au commencement du tome IV des *Chroniques de Louis XII*, publiées par R. Maulde de La Clavière. L'auteur, si bien renseigné presque toujours, assure que Jean d'Auton était de l'ordre de Saint-Benoît (p. XII), mais il n'en donne pas de preuve ; Jean Bouchet affirme positivement qu'il était de l'ordre de Saint-Augustin; au début du *Panegyric*, il adresse une épître « a reuerend pere en Dieu Jean Danthon abbe dangle, de lordre de *Sainct-Augustin* ».

(3) Elle se trouve à la fin dans l'édition de 1533.

(4) *Labyrīth de fortune*, après VIII, f° 4 r°.

abbaye. Il vécut non pas comme un de ces abbés aux vêtements somptueux, grands amateurs de chevaux et de chasses, qui passaient leur temps dans les festins et les parties de plaisir ; d'une simplicité toute chrétienne, il ne se distinguait en rien des autres religieux, sinon par une plus grande fidélité à la règle : toujours le premier à matines, il montrait à ses moines l'exemple d'une vie austère et toute sainte. Dans une triste circonstance, — le récit que nous abrégeons (1) ne nous la fait pas connaître plus clairement, — il eut à soutenir contre quelques-uns de ses religieux un procès qui fut entièrement à son honneur.

L'abbaye d'Angle était située à une distance de cinq lieues à peu près de la petite ville de Chauvigny où Jean Bouchet avait une maison de campagne, nommée la Villette. Nous l'y retrouvons à plusieurs reprises, pendant la peste de 1521 en particulier.

> Au mois daoust mil cinq cens vingt et un
> .....
> Ie m'en allay femme et enfans aussi
> Parmy les champs a diuine mercy
> Et prins logis en ville tres petite... (2).

La demeure n'avait rien d'un palais, mais elle était « assez propre pour les Muses, plaisante de boys, fontaines, prez et verdoyās umbrages » (3). Les relations entre les deux amis, qui peut-être n'avaient jamais été interrompues, devinrent plus fréquentes et plus cordiales lorsque l'abbé d'Angle se fixa définitivement dans son monastère poitevin. Jean d'Auton allait voir le poète, qui le recevait avec une grande joie et ne manquait pas de lui réciter les plus beaux passages des ouvrages qu'il composait. La Villette était un peu pour Jean Bouchet une sorte de paradis terrestre et, grâce à elle, il ne maudissait qu'à moitié les épidémies si fréquentes en Poitou, de 1515 à 1530 ; elles lui enlevaient sans doute quel-

(1) *Ep. fam.*, LVII, f° 39 d.
(2) *Le Labyrīth de fortune...* B III v°.
(3) *Epistres morales et familieres... Le motif et intention du Trauerseur.*

ques-uns des compagnons qu'il aimait tant, Nicolas Petit, par exemple, mais elles le séparaient « des cures palatines », et lui permettaient de rimer ces longues « Epistres morales » qu'il adresse à toutes les classes de la société : clergé, noblesse, bourgeoisie, marchands et gens de tous métiers passent tour à tour sous la férule du *Trauerseur des voyes perilleuses*. Il tient à les faire bénéficier tous de son expérience qu'il croit très grande, mais qu'il ne croit pas infaillible. Aussi réclame-t-il de l'abbé d'Angle des conseils ; il lui soumet ses doutes et lui demande de vouloir bien corriger ses petites compositions. Le révérend père abbé ne manque pas de lui affirmer que ses vers sont admirables, qu'il est l'égal de Démosthène et de Cicéron, voire d'Empédocle, enfin que son traité est

... diuin ou deifique
Ou pour le moins une euure seraphique (1).

Nous savons ce qu'il faut penser de pareilles exagérations. Jean Bouchet ne se montre pas moins empressé à louer les essais poétiques de son bienveillant ami. L'abbé d'Angle n'aimait pas, en effet, seulement l'histoire, il cultivait aussi les Muses (2). Il avait composé des rondeaux, des ballades, des épîtres, des épitaphes, des complaintes et autres poèmes dans le goût de l'époque ; tout ce travail, au dire de Jean Bouchet, prose et vers, est admirable :

Il estoit brief ressemblant a Saluste
Sec, florissant, aucunes fois aduste,
Fort abondant, comme Pline second,
Et coppieux comme Tuile, et facond,

(1) *Le Labyrīth de fortune.... Responce faicte par ledict reuerend Abbe d'Angle*, X II r°.

(2) Nous connaissons deux épîtres en vers de Jean d'Auton grâce à Jean Bouchet qui nous les a transmises, une dans son *Panegyric du Chevallier sans reproche*, l'autre dans son *Labyrīth de fortune*. Dreux du Radier, dans sa *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, t. I, p. 102 sqq., donne le détail très minutieux des œuvres poétiques de l'abbé d'Angle dont il juge moins sévèrement les vers que ne le fait l'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française*, t. XI, p. 357 ; on peut encore consulter M. R. Maulde de La Clavière, *op. cit.*

Il estoit graue en parolle, et facile
Et S. Gelaiz et luy n'auoient qu'vn style,
Et n'en desplaise aux Francoys orateurs
Qui sont de prose et vers compositeurs,
Oncq'n'en cōgneu de plus doulce elegance
Mieulx escripuant sans tache d'arrogance (1).

Voici, après ce panégyrique enthousiaste, l'appréciation de M. R. Maulde de La Clavière : « Jean d'Auton est tout simplement l'homme de son temps. Il est superstitieux..... ; mais il admet parfaitement en matière de merveilleux la vérification et la controverse. Il se montre constamment simple, droit, bon, doux, très franc, tolérant et essentiellement modeste... (*Chroniques de Louis XII*, p. XXI). Comme historien, il lui arrive, hélas ! de viser à l'éloquence académique, mais jamais de s'élever au-dessus de ce qu'il a vu ; il a l'esprit vulgaire, la philosophie banale, il ne peint pas, il photographie avec quelques retouches (*Op. cit.*, p. XXXV). » Sa chronique peut pourtant servir aux écrivains ; historiographe officiel, à même de contrôler les faits qu'il raconte et bien en cour, il connaissait les dispositions secrètes du roi et les motifs qui le faisaient agir. Comme les rhétoriqueurs, il juge le genre pompeux seul digne de ses récits, mais il ne s'écarte pas de la vérité : il suffit de gratter légèrement et sous la rhétoriqu eon aperçoit bientôt la simple réalité historique (2).

L'épître où Jean Bouchet rappelle les belles actions et les

(1) *Ep. fam.* LVII, f° 39 d.

(2) La LVIIe épître familière n'est pas seulement intéressante par ce qu'elle nous rapporte sur Jean d'Auton ; elle permet, en outre, de déterminer une date de l'histoire littéraire. La mort de Jean Lemaire de Belges est fixée tantôt à l'année 1524, tantôt à l'année 1548. M. Ernest Langlois (*De artibus rhetoricae rhytmicae*, p. 81) se sert du manuscrit de la Bibliothèque nationale *fr.* 12434, pour adopter la première de ces deux dates. Jean Bouchet confirme cette assertion. Dans l'épître qui nous occupe, il suppose que tous les poètes illustres français déjà morts ont accueilli avec joie l'abbé d'Angle, à son arrivée « en Elisée », Jean de Meung, Alain Chartier, Meschinot, Crétin, etc., et *Jean Lemaire*. Or, l'épître est datée de janvier 1527 (v. s.) donc de 1528. S'il faut nécessairement choisir entre 1524 et 1548 pour avoir la date exacte de la mort de Jean Lemaire de Belges, la lettre de Jean Bouchet ne permet pas d'hésiter; Jean Lemaire est mort en 1524.

beaux ouvrages de l'abbé d'Angle est adressée à l'abbé de Fontaine-le-Comte ; il existait sans doute des rapports d'amitié entre Antoine Ardillon et Jean d'Auton. La lettre de 1522, qui nous a fait connaître les goûts pour la littérature italienne des rhétoriqueurs poitevins, montre chez son auteur une entière confiance dans les jugements de l'abbé d'Angle.... *Reverēdiq; patris cenorbiache, cui est ab angulo nomē sentētie, astipulor: quis em vel doctissimus id libēter non faciat.* Sans affirmer qu'il y eût entre l'abbaye d'Angle et celle de Fontaine-le-Comte les mêmes relations littéraires qu'entre cette dernière et celle de Ligugé, nous sommes donc pourtant certains que les deux abbés se connaissaient et s'estimaient (1).

Dans le chapitre suivant, nous entendrons Jean Bouchet donner aux habitants d'Issoudun et de Bourges divers conseils au sujet de représentations de mystères, nous le verrons écrire au roi de la basoche de Bordeaux pour lui faire connaître son avis sur une sotie, enfin composer des mystères mimés pour l'entrée du Dauphin, fils de François Ier, et pour celle de la reine Eléonore, dans la ville de Nantes ; ces simples indications suffisent pour nous montrer que les relations littéraires de notre auteur ne s'arrêtaient pas aux limites du Poitou : de nombreuses épîtres nous attestent ses rapports avec Jean Brèche (2), avocat célèbre de Tours, avec Germain-Colin Bucher d'Angers, avec Jacques Danglure, « che-

(1) Je n'ai pu savoir si Robert Irland « l'Escossois docteur Decretalipotens » (Rabelais, *Œuvres*, liv. IV, ch. LII) avait sa place aux réunions de Ligugé et de Fontaine-le-Comte. Jean Bouchet était certainement en relations avec lui, et vers 1531, c'est-à-dire à peu près à l'époque dont nous nous occupons, il écrivit au fameux régent, en la faculté des lois, une lettre fort longue pour le consoler de la mort d'un fils. C'est la LXXVIIe des *Epistres familieres*. Sur Robert Irland on peut consulter Dreux-Duradier : *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, t. II, p. 142, et la *Généalogie de la famille Irland*, in-12, bibliothèque des Antiquaires de l'Ouest.

(2) Goujet (*Bibliothèque française*, t. XI, p. 353) nous donne sur Jean Brèche quelques détails biographiques. Ce poète avait composé un ouvrage dont voici le titre : *Premier Livre de l'honneste exercice du prince*, à Madame la princesse de Navarre, en vers par Jeh. Breche, de Tours. Paris, Mich. Varcosan, 1544. — Jacques Danglure n'est guère connu que par les *Epistres familieres* de Jean Bouchet.

valier seigneur dudit lieu », avec le seigneur de Mihervé « demourant à Boulongne sur la mer », enfin avec le groupe des poètes normands. Il avait vu à Poitiers Jean Parmentier, vers 1527, deux ans avant le départ du célèbre explorateur pour son hardi voyage de découvertes : il y eut entre les deux poètes échange d'épîtres rimées et de compliments. Jean Parmentier se fit bien humble devant le grand homme poitevin, dont il ne voulait être que le « petit escolier » ; Jean Bouchet, de son côté, accabla d'éloges son trop modeste correspondant, et l'appela

> ... Poete altiloquent
> Historien, orateur eloquent,
> ... dont la plume dorée
> A tant escript, tant en prose que vers (1).

Le poète dieppois mourut, ainsi que son frère Raoul, dans la longue expédition qu'ils avaient entreprise à la recherche du passage du Nord-Est. Le poète Pierre Grignon, qui les accompagnait, fit sur leur mort une curieuse complainte et édita les œuvres de Jean (2).

Plus tard, en 1537, Jean Bouchet reprit avec les poètes normands des relations interrompues depuis le départ de Parmentier. Maître Thomas Le Prévost, sur la demande des habitants de Saumur, était venu de Rouen pour diriger la représentation d'un mystère qu'ils préparaient dans leur ville. Aussitôt arrivé, il se mit en rapport avec Jean Bouchet qui lui rendit mille services et alla même jusqu'à lui prêter

(1) *Epistres familieres* XLIII, f° 34 c. — Cf. *Ep.* XLIIII, f° 34 c et d. — Goujet : *Bibliothèque françoise*, t. XI, p. 338. Voici le titre de l'ouvrage de Parmentier : *Description | nouuelle des merueilles | de ce mõde, et de la dignite de l'homme com | posee en rithme francoyse en manière de ex | hortation, par Ian parmentier faisant sa | derniere nauigation avec Raoul | son frère en lisle Tapro | bane, aultrement dite Sama | tra.* (B. N. Rés. Y^e 205, relié avec Y^e 204.)

(2) Il n'est pas exact, comme le prétend Goujet (*Bibl. franç.*, t. XI, p. 339), que nous ne possédions aucune œuvre poétique de Raoul Parmentier. M. Paulin Paris (*Manuscrits français*, t. III, p. 257) cite sous le n° 6989 un recueil de 381 chants royaux, ballades et rondeaux, prononcés en l'honneur de la sainte Vierge au puy de Rouen, deux des chants royaux ont été composés par Raoul Parmentier.

ses acteurs. De retour en Normandie, Thomas Le Prévost dut raconter à ses confrères en Apollon les amabilités du poète poitevin dont la réputation semble avoir été déjà assez grande à Rouen. Jacques Le Lieur, bourgeois de Rouen et grand orateur, tient dès lors à se mettre en rapport avec le grand rhétoriqueur, et lui envoie trois chants royaux. Grâce à son université, Poitiers recevait chaque année des jeunes gens venus de tous les coins de la France ; un étudiant de Rouen servit de messager à Jacques Le Lieur. Jean Bouchet, touché de l'envoi, épancha dans une épître son admiration enthousiaste :

Graces te rends, o Poete sacré,
Noble et facōd, des couleurs diapré
Dont Cicero feit autrefois memoire,
On liure tiers de son art oratoire,
Du grand honneur que tu mas imparty
Quand de tes fleurs un peu m'as departy... (1)

Le Lieur avait demandé au *Trauerseur des voyes perilleuses* de vouloir bien composer un chant royal. Mais Jean Bouchet, toujours un peu défiant, n'ose concourir avec les auteurs normands, si habiles à ce genre de poésie. Il laisse à son correspondant, comme aussi à Thibault et à Crichon (2), la palme dans un genre qui a fait la renommée des poètes de la ville de Rouen, et qui lui est parfaitement inconnu.

Rien ie n'entends en celle théorique (3).

Ce n'est pas à soixante ans que l'on commence à s'exercer dans une matière aussi délicate.

Jean Bouchet exagérait, il avait jadis composé quelques

(1) *Ep. fam.* XCVIII, f° 65 d. Goujet nous apprend que Jacques Le Lieur était seigneur de Brametot et d'Ouville-la-Rivière ; un de ses ancêtres avait été créé chevalier par Charles V. (*Bibliothèque françoise*, t. XV, p. xv).

(2) Il y a dans le recueil de chants royaux, ballades, etc., que je citais tout à l'heure, plusieurs pièces de ces deux poètes : 5 chants royaux, 5 ballades et 4 rondeaux de Thibaut, 6 chants royaux de Crichon.

(3) *Ep. fam.* XCVIII, f° 65 d.

chants royaux, mais il lui plaisait sans doute de l'oublier ; il avait peur de ne pas réussir. A Rouen cependant, on se préparait à battre des mains de confiance et à louer son poème sans restriction ; maître Baptiste Le Chandelier, conseiller du roi en sa cour de parlement en Normandie, n'écrivait-il pas au poète poitevin que seul il méritait la couronne de poésie, grâce au parfum de suavité que l'on respirait dans ses vers, et le même auteur n'ajoutait-il pas :

Suy et poursuy, compose et recompose,
Mande et remande, impose aussi repose
Fay et parfay, construy et reconstruy,
Car a toy seul appartient, non aultruy,
Ce que feras autre ne deffera,
Et defferas ce qu'aultruy ne fera (1).

Jean Bouchet, confus de tant d'éloges, se faisait petit, tout heureux des nouvelles amitiés qui venaient réjouir sa vieillesse. Sans doute les manoirs des poètes normands étaient de « six vingts lieuz distans », mais malgré les fleuves et les plaines qui séparent les corps, les esprits peuvent se rencontrer ; les lettres iront souvent de Poitiers à Rouen, et de Rouen à Poitiers porter, douces messagères, des nouvelles aux amis absents. Habitué par la tournure optimiste de son esprit à toujours considérer le bon côté des choses, notre auteur trouve même à cette séparation de grands avantages, la distance met au front des amis éloignés les uns des autres une espèce d'auréole poétique, un charme indéfinissable qui disparaît vite dans les rapports familiers d'une vie qui n'a plus de mystère :

En se voyant par frequentation
On veoit a lœil quelque imparfection,
Car onc n'y eut pur hōme en cestuy mōde
Qui n'eust en luy quelque macule immōde,
Cela nous vient du peché prīmerain
Que feit Adam, dont tout le mōde est vain (2).

(1) *Ep. fam.* CVI, f° 71 c.
(2) *Ibid.* CVIII, f° 72 d.

Pour vivre donc séparés, ils n'en vivront pas moins dans une parfaite intimité ; toutefois Jean Bouchet ne saurait admettre, fut-ce même un instant, qu'on puisse le comparer, lui, pauvre rimeur sans mérite qui

> ... volitant comme faict l'Alouette
> Desire auoir le scauoir d'vn Poete (1),

aux rhétoriqueurs normands dont le langage, toujours orné, toujours « fluent », s'adapte également aux ouvrages les plus variés.

Cette lettre de notre auteur est du 16 septembre 1537 ; la confrérie des Conards de Rouen s'efforçait alors d'apaiser la querelle soulevée entre Marot et Sagon. Le curé de Beauvais, à qui ses amis de Normandie révélèrent sans doute le nom de Jean Bouchet, lui écrivit une lettre dont nous parlerons au chapitre V. Au mois d'août de 1538, le *Trauerseur des voyes perilleuses* reprit sa correspondance avec Jacques Le Lieur, désolé d'avoir fait si longtemps attendre sa réponse, désolé surtout de n'avoir pu envoyer de vers à son illustre ami. Mais qu'y faire ? Après avoir lu les rimes superbes d'un orateur aussi renommé que Le Lieur, les poésies admirables de Marot et de Macault, secrétaire du roi, venir se mesurer à de si glorieux poètes, ce serait pure folie pour un aussi pauvre écrivain que lui :

> Car pres de toy, de Marot et Macault
> Il m'est aduis que l'esprit me deffault,
> Il m'est aduis que ma rime et ma prose,
> Ce n'est pl' rien, autmoins biẽ peu de chose (2).

Cependant il brûle au fond de faire une pareille folie, et la seconde partie de sa lettre ne ressemble pas du tout à la première : s'il savait « comme on procède au puys » de Rouen, il n'hésiterait pas à composer lui aussi un chant royal, car tous les chrétiens, même une « simplete pucelle »,

(1) *Ep. fam.* CVIII, f° 72 d.
(2) *Ibid.* CXIII, f° 76 b.

trouveront toujours facile de célébrer la Vierge Marie. Qu'on lui écrive donc les règles de ce poème, et son œuvre faite, il l'expédiera au meilleur de ses amis. Le Lieur envoya-t-il ce qu'on lui demandait, c'est fort probable, sans que je puisse l'affirmer d'une façon positive ; ce qui du moins ne fait aucun doute, c'est que Jean Bouchet ne put se résoudre à composer le poème que réclamaient ses amis de Rouen.

Si vous m'oyez de paresse accuser,
Ou de mespris, dictes que tant de sages,
Grands orateurs ont en diuers langages
Tres eloquens, et style si parfaict
Pour ceste dame au Puy si tres bien faict,
Que n'auserois y presenter ma plume,
Ne rien forger dessus ma rude enclume,
Et dauantage approchant des vieilz ans
Dont chargé suis aux muses desplaisans
Ne veulēt plus ces Nymphes m'introduire
A composer en vers (1).

Ainsi se terminèrent les rapports du poète avec les poètes normands.

On le voit, Jean Bouchet eut un peu partout, de Bordeaux à Rouen, des amis nombreux et des admirateurs convaincus de son talent littéraire. Les plus fidèles, les plus enthousiastes aussi sans doute étaient ses voisins de Fontaine-le-Comte et de Ligugé et ses compatriotes de Poitiers ; chaque jours ils pouvaient jouir de son inépuisable bonté, et avoir avec lui de longs tête-à-tête au logis de la Rose ou au Palais de Justice. Malgré, en effet, la lettre écrite par le digne procureur à maître Le Chandelier, lettre que nous citions tout à l'heure, il n'est rien entre braves gens comme les relations habituelles, comme la vie en commun pour entretenir l'amitié.

(1) *Ep. fam.* CXXI, f° 81 b. Cette épître est adressée « au secrétaire Tillart de Rouen, qui avoit sommé ledict auteur d'enuoyer vng chant royal au Puy des Carmes de ladicte ville ».

CHAPITRE IV

L'ORDONNATEUR DE MYSTÈRES

Passion de Jean Bouchet pour le théâtre. — On lui attribue la sotie : *Le Nouueau Mōde auec l'estrif...* — Il dirige à Poitiers la représentation de 1534. — Difficultés ; ses acteurs : Gillet, Guillaume Le Riche, Jean Ormeau, Jean Formond. — Grand succès. — Les acteurs de Poitiers vont jouer à Saumur trois semaines plus tard. — Jean Bouchet demandé à Issoudun (1535) ; il s'excuse. — Ses idées sur le théâtre : un drame est une action non un récit ; mise en scène, costume, prononciation des acteurs. — But moral des mystères. — Jean Bouchet refuse d'aller à Bourges en 1536 ; le roi de la basoche de Bordeaux. — Mystères mimés : Entrée de François Ier à Poitiers (5 janvier 1520) ; entrées de la reine Eléonore et du dauphin à Nantes (14 août et 18 août 1522). — Conclusion.

Jean Bouchet eut toujours un goût très vif pour les représentations théâtrales. Je rappelais au début de cette étude avec quel enthousiasme il parlait, bien longtemps après, des grands jeux qu'il admira dans l'été de 1486 à Poitiers. Son imagination d'enfant — il n'avait alors que dix ans — avait été vivement saisie. Pendant son séjour à Paris, il s'enrôla dans la basoche et l'occasion donnée il aimait à le rappeler. Répondant au roi de la basoche de Bordeaux qui lui avait demandé conseil sur les moyens de monter un mystère, il signe

> C'est de Poictiers le iour dauant la feste
> Que de crier le Roy boit on s'appreste,
> Par cestuy la qui puis trente ans mouschet
> A la bazoche a Paris, Iehan Bouchet (1).

Quelques auteurs lui ont attribué, sans toutefois donner aucune preuve de leur dire, la sotie intitulée : *Le Nouueau*

(1) *Epistres familieres*, ép. XLII, f° 34 c.

Mōde auec l'estrif..., représentée à Paris, sur la place Saint-Etienne, le 11 juin 1508 (1). C'est une œuvre bien batailleuse pour notre procureur ; et puis si l'ouvrage était véritablement de lui, pourquoi, alors que dans deux lettres postérieures à 1508 il relève avec grand soin la liste de tous ses écrits, eût-il oublié celui-là ? Il y a plus. Vers 1540, Jean Bouchet réunit dans un seul volume toutes les ballades qu'il avait précédemment éditées ; on ne trouve pas dans ce recueil la ballade de l'Université qui termine *le Nouueau Mōde auec l'estrif.* D'ailleurs, Jean Bouchet s'est toujours défendu d'avoir composé quelque chose pour le théâtre, et il affirme catégoriquement dans l'*Épître au roi de la Basoche de Bordeaux* dont nous parlions tout à l'heure que

> ... en telz faictz ne mis onc mon estude,
> Et ne scaurois vng bon ieu composer (2).

Ses ennemis l'accusèrent quelquefois d'avoir joué un rôle dans les farces ou moralités, chose qui, à Poitiers au moins, paraissait indigne d'un homme honorable. Le 27 juin 1476, le maître de la psallette s'étant avisé de commettre un pareil méfait fut tancé vertement par le chapitre, et menacé, en cas de récidive, de la privation de son emploi et d'excommunication (3). Jean Bouchet rejette la calomnie avec force, et l'indignation aidant, un éclair de poésie traverse son esprit.

> Vng rolle joue on parquet de iustice
> Comme aultres font chascun en son office (4).

(1) Cf. Lenient : *la Satire au moyen âge*, 3e édition, p. 375 ; Petit de Julleville : *Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge*, p. 88.

> Le noueau mōde auec l'estrif
> Du pourueu et de lellectif...

« Ilz se vendēt a la iuifrie a lenseigne des deux sagittaires et au palays au troisiesme pillier. » — B. N. Rés. Inv. Ye 2988.

(2) *Epistres familieres...* Ep. XLII. Une autre sotie : *le Monde, Abuz, es Sots*, fut encore attribuée, mais sans plus de raison, à Jean Bouchet. Cf. Petit de Julleville, *op. cit.*, p. 183.

(3) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1856, p. 305.

(4) *Epître à Jean d'Auton* à la fin du *Labyrīth de fortune.*

Tous sur la terre ne jouons-nous pas, en effet, un rôle ? L'un joue l'empereur, l'autre le roi, l'un

Le tresorier, l'aultre la belle helaine,

et l'énumération continue pendant une quinzaine de vers, comme l'exigent les lois de dame rhétorique. C'est un vrai mystère en effet que la vie humaine ; les décors du théâtre sont les honneurs mondains, celui qui conduit la pièce et distribue aux acteurs leur rôle se nomme Abus, les ménétriers sont

mondains plaisirs
Ieuz, passetemps et sensuels desirs.

La nuit, chaque soir, suspendait la représentation du mystère,

Mort est la nuit qui vient comme incongnue,

terminer toute vie humaine. Après le jeu, les acteurs laissent leurs brillants costumes d'empereurs, de rois et de pages, ou bien leurs misérables vêtements de gueux et de roturiers; ils n'emportent qu'une chose, l'honneur s'ils ont bien joué, le blâme s'ils ont mal joué. Après la mort aussi : au sortir du théâtre de la vie, nous n'emportons rien,

Le monde prend et oste a la saillie
Du parc et ieu, beaux et laiz vestemens
A tous joueurs par assaulx vehemens,
Parce qu'il est maistre de l'entreprise
Et a vestu chascun selon sa guise ;
A ceste cause il sen fault aller nu
Dehors du ieu, comme on y est venu,
Ayant regret de laisser les liesses
Esbatemens, honneurs, bombans, richesses;
Rien on nemporte apres avoir ioué
Fors que l'vng est blasmé l'aultre loué :
Qui ioue bien acquiert bon bruit et fame
Qui ioue mal est a iamais infame.

Cependant si Jean Bouchet ne monta jamais sur un théâtre pour tenir un rôle dans les farces ou les moralités, s'il ne composa jamais ni mystère, ni sotie, lui-même nous apprend que plus d'une fois il arrangea pour la scène les mystères que d'autres avaient écrits. Le temps des grands auteurs était passé ; — les deux Greban moururent probablement avant la fin du xve siècle, Jean Michel en 1501 (1), — celui des ordonnateurs était venu. Ceux-ci ne composaient plus de poèmes, mais ils adaptaient les textes anciens aux exigences des représentations dont ils avaient la charge. Jean Bouchet emprunte au texte primitif, au *moule*, comme il l'appelle, certains passages et retranche ceux

Qui n'ont passé par l'escolle des sages (2) ;

ici ou là il ajoute quelques vers, dit-il lui-même, et il est à croire qu'avec sa manie intempérante de rimer, il dut largement modifier les textes connus. Il fit ce travail pour les *Mystères de l'Incarnation, Natiuité, Passion, Résurrection et Ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la mission du Saint-Esprit* (3), représentés à Poitiers en juillet 1534 ; mais il ne s'en tint pas là. Ses concitoyens le chargèrent de diriger lui-même toute l'entreprise ; ce fut un de ses triomphes et un triomphe acheté bien cher.

Avant cette année 1534, les habitants de Poitiers lui avaient déjà demandé de diriger les mystères joués en 1508 ; je n'ai pu trouver sur son rôle à cette époque que peu de renseignements, et voici probablement le seul texte contemporain qui en fasse mention : « Et en icelle dite annee (1508) fut iouhe bien et honorablement et sans scandalle aucun le mistere de la passion qui dura neuf iours et dicelluy mistaire estoient entrepreneurs maistre Iehan maignen et Iehan bouchet (4). »

(1) Petit de Julleville, *les Mystères*, t. I, p. 327.
(2) *Epîtres familières* XCII, f° 12 b.
(3) *Annales d'Aquitaine*, p. 474.
(4) *Archives de la ville de Poitiers*, carton 42, reg. 11. Jean Bouchet adresse a Jehan Maignen, seigneur des Aleuz, son seigneur et ami, la longue épître où il traite de la vieillesse (1 *Mor.*, XIIII) ; il lui rappelle que

Dom Fonteneau (1) cite deux passages extraits par un chanoine de Saint-Hilaire nommé Rapaillon, d'un registre de délibérations aujourd'hui disparu, grâce auxquels nous savons que plusieurs membres du clergé et le chantre Gallois prirent une part active à la représentation : elle commença le dimanche 6 août, fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur, et comme les chanoines y assistaient, il n'y eut point le mardi suivant de chapitre.

Heureusement Jean Bouchet nous a beaucoup mieux renseignés sur ses faits et gestes en 1534, et sur les grandes journées du mois de juillet.

Il dut d'abord surmonter l'opposition de certains habitants de Poitiers. Souvent les représentations des mystères avaient lieu pour rendre grâces de bienfaits signalés, par exemple quand les récoltes avaient été excellentes (2), or cette année-là presque tous les fruits étaient « failliz » et la peste désolait la ville (3). A quoi bon dès lors toutes ces magnificences, et ces dépenses excessives ? Plus tard, on verrait ; l'heure présente était au calme de la vie ordinaire. Jean Bouchet avait contre lui les mécontents ; les circonstances en outre lui furent défavorables. La représentation avait d'abord été fixée au mois d'août. Mais, soit à cause des grandes chaleurs de l'été, soit à cause des « monstres » de gentilshommes qui furent faites à Poitiers vers la fin de juin, on résolut d'avancer la date primitive, et sans attendre le mois d'août de jouer

depuis trente-sept ans ils sont amis (l'épître est de 1532), et loue fort longuement toute ses vertus : science, désintéressement, charité, et sa bonne humeur sous les cheveux blancs.

(1) Dom Fonteneau, Mss. t. XXXV, p. 124 : Du 26 juillet 1508 : Permissum est quibusdam civibus hujus civitatis, qui ad laudem Dei et fidei exaltationem figuraturi sunt hac in urbe mysterium passionis Christi, habere clericulos ecclesiae presentis, nec non etiam permissum est Natali Gallois presbitero tenorista praesentis ecclesiae, ut valeat personatum Sathan ludere seu figurare. — Die martis octava mensis augusti anno Domini 1508 non fuit tentum capitulum propter absentiam dominorum canonicorum qui vacaverunt misterio ascensionis passionis Christi, dominica die praecedente, qua die celebratum est festum transfigurationis Christi, incoepto.

(2) *Epîtres familières*, XCI.

(3) *Ibid.* XXIII.

les mystères au milieu de juillet. L'ordonnateur n'était point de cet avis, la nouvelle décision abrégeait vraiment trop le temps des préparatifs. Les peintres n'eurent pas le temps d'achever leur travail, les machinistes ne purent installer tous les engins ni tous les accessoires exigés par une mise en scène fort compliquée ; aussi le jour de la représentation les héberges (*mansiones*), n'étaient-elles pas assez facilement reconnaissables, et les spectateurs hésitèrent-ils parfois pour mettre leurs véritables noms sur les visages des personnages qui étaient en scène (1). Le bon Jean Bouchet se tourmente et gémit ; il s'efforce de prouver qu'il n'y eut pas de sa faute ; que les ouvriers eux-mêmes ne furent pas coupables,

Car ilz n'ont heu l'espace ne le temps... (2).

Il fallut trop se hâter ; de là vint tout le mal :

Le temps fut brief, ie dy brief trop d'un tiers... (3).

Il voit d'ailleurs dans tous ces accidents une permission spéciale de Dieu. Si le spectacle avait été de tout point irréprochable, ouvriers, acteurs, ordonnateur en auraient peut-être été trop fiers, et une sotte vanité aurait diminué leur mérite ; la volonté de Dieu soit faite :

Dieu la permis, affin que folle gloire
N'anéantit euure tant meritoire (4).

A ces premières difficultés s'en ajoutaient d'autres. Le chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand ne se montrait plus aussi accommodant que jadis pour prêter les ornements sacrés. Dans sa réunion du samedi 21 mars, il fit droit, sans doute, à la demande qu'on lui avait adressée ; mais un chanoine nommé Rebours n'avait pas partagé l'opinion de ses collègues, il avait soutenu que les vêtements sacrés ne devaient

(1) *Ep. fam.* XC, f° 60 a.
(2) *Ibid.* XC, f° 60 a.
(3) *Ibid.* XCII, f° 62 c.
(4) *Ibid.* XC, f° 60 a.

servir qu'aux cérémonies ecclésiastiques. Deux dalmatiques vertes furent pourtant prêtées à Michel Gillet qui jouait le personnage de saint Joseph, mais le chanoine Leconte, qui avait fait la demande, devait veiller à ce qu'on les rendît en bon état; les ornements de soie, excepté ceux qui étaient d'un trop grand prix (1), furent même mis aussi à la disposition des acteurs, à la même condition que les deux dalmatiques.

La représentation eut lieu sur la place du Marché-Vieil, la

(1) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1852, p. 193.

Die sabbati, vicesima prima mensis martii, anno Domini millesimo quingentesimo XXXIIII° fuerunt capitulantes domini subdecanus, succentor, de Choisy, de Balma, Rebours, Mareschal, de Perefixe, Leconte, de Rinquier, Delbene, Chartier, Jo. Leconte, Guillemart. — Ebdomada domini Charretier. Super supplicatione quorumdam proborum virorum hujus civitatis, misterium Passionis Domini nostri Jesu Christi hoc anno manifestare in veteri foro Pictavis vel alias volentium et intendentium, capitulum de gratia eorum voto annuit, dempto domino Rebours, qui non fuit opinionis quod indumenta ecclesiastica hujusce ecclesie ad alios usus praeterquam ecclesiasticos quoquo modo applicentur. *Archives départementales de la Vienne*, *G* 528.

Die sabbati VI^a mensis junii, anno Domini millesimo quingentesimo XXXIIII° fuerunt capitulantes domini subdecanus, etc... Audita requesta per dominum Leconte pro magistro Michaele Gillet facta, ut nanciscatur duas dalmaticas viridis coloris pro faciendo habitum ad simulandum sanctum Joseph in teatro Passionis hoc anno, conclusum extitit quod ipse Gillet dictas dalmaticas habebit, quas prefatus dominus Leconte in debito statu reddere promisit.

Die sabbati XIII^a mensis junii, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo quarto, fuerunt capitulantes domini cantor..., etc. Super supplicatione nonnulorum officiariorum presentis ecclesie et aliorum parentum quorumdam dominorum de presente capitulo pro ornamentis nanciscendis de indumentis sericis ecclesie pro solemnitate Passionis Dominice hoc anno Pictavis mistice fingenda, commissi sunt domini Leconte et Guillot, operis fabrice receptor, pro dictis indumentis eisdem accommodandis, qui in statu ut nunc sunt, restituere tenebuntur ; tamen nullus predictorum consequetur preciosa seu pulchra indumenta deaurata, seu aurifrigiata, sed solum simplicia et communia.

Ces emprunts faits par les acteurs de Poitiers au chapitre de Saint-Hilaire rappellent la fameuse histoire de Villon et du « secretain des Cordeliers » de Saint-Maixent. La discussion entre le poète et Tappecoue nous semble après cette lecture tout à fait vraisemblable; le cordelier alléguait la défense faite par les statuts provinciaux de « rien bailler ou prester pour les jouans », Villon « répliquoit que le statut seulement concernoit farces, mommeries, et jeuz dissoluz » ; comme il s'agissait de mystères, on devait donc lui prêter la chape et l'étole qu'il réclamait. Villon devait avoir

place d'Armes actuelle ; le théâtre, couvert d'ardoises et orné de peintures (1) à l'intérieur, pouvait contenir trois à quatre mille personnes. Dans la circonstance, il fut beaucoup trop petit, et des mémoires contemporains nous apprennent qu'un bon tiers des spectateurs ne purent assister aux représentations (2). Enfin le grand jour arriva : le spectacle commença le dimanche 19 juillet. Quinze jours auparavant, le 4 juillet, avaient été faites « ioyeuses et triomphantes monstres » (3) des mystères qu'on allait représenter. Ces monstres étaient parfois d'une splendeur incomparable. Deux ans plus tard, en 1536, à Bourges, lors de la représentation des *Actes des Apôtres*, mystère que Jean Bouchet, malgré de pressantes offres, refusa de diriger, on vit, « à cheval ou sur des chars, précédés par le maire, les échevins, les officiers de ville, accompagnés de tambours, fifres et trompettes, cinq cents personnages, magnifiquement vêtus de soie, de satin, de velours, de damas aux brillantes couleurs, que relevaient les plus riches broderies d'or ou d'argent, sans parler des diamants, des pierres fines,

raison ; le chapitre de Saint-Hilaire établit la même différence entre les farces et les mystères, il défend à ceux qui dépendent de lui les représentations satiriques et permet les autres. Le 27 juin 1476, le maître de la psallette, comme nous l'avons dit, fut vertement repris pour avoir rempli un rôle dans une farce ; cependant les chanoines avaient toute permission d'assister à la représentation des mystères, et le 8 août 1508, il n'y eut point de chapitre parce que tous les membres de l'assemblée étaient au théâtre. Cette distinction entre les deux genres de spectacles devait être générale et s'appliquer aussi bien aux cordeliers de Saint-Maixent qu'aux chanoines de Saint-Hilaire.

Cf. Rabelais, *Œuvres* : liv. IV, ch. XIII. — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1856, p. 305. — *Dom Fonteneau*, t. XXXV, p. 87.

(1) Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, nouvelle édition (1883), t. I, p. 547.

A Poitiers, on avait longtemps joué les mystères au cimetière Saint-Cybard, dans la partie qui touchait au grand séminaire. « Dans cette partie profane, lit-on dans un acte fait en 1490, souvent de fois et d'ancienneté, on a fait de grands fossés du long du travers d'icelle partie, pour jouer personnages, comme de saint Christophe, de sainte Catherine, de saint Etienne, de saint Georges .. » Cf. Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, t. II, p. 147.

(2) *Journal de Guillaume et Michel Le Riche*, p. 3. — Cf. *Revue des provinces de l'Ouest*, décembre 1891, p. 278.

(3) *Annales d'Aquitaine*, p. 474.

des riches armures, des luxueux harnais, traverser lentement la ville émerveillée » (1).

Les acteurs étaient la plupart habitants de Poitiers et amis du poète,

> Nous pourrōs veoir iouer mainte personne
> De nos amys (2).

Parmi eux on remarquait Guillaume Le Riche, avocat du roi et maire de Saint-Maixent (3), Gillet qui jouait le personnage de saint Joseph, et surtout Jean Orneau, maître des œuvres de maçonnerie du roi, qui remplit son rôle « myeulx qu'on veit oncq faire ». Ce brave homme « ioua le Iesus » à l'admiration de tous ; malade déjà et souffrant de la poitrine, il s'était mis au travail avec passion, poussé non seulement par amour du succès, mais aussi et surtout par une dévote affection envers le personnage divin qu'il devait représenter sur la scène. Il

> ... rendit l'esprit
> En l'aage ou mourut Iesus Christ
> En octobre, mil cinq cent trente
> Et cinq, en voyant cest escript
> Priez Dieu que sa grace il sente

ces vers touchants terminent l'épitaphe consacrée par Jean Bouchet à son acteur préféré (4). Dans ces grandes journées, les habitants de Poitiers applaudirent aussi sans doute Jean Formond, sacristain de Notre-Dame-la-Petite, le comique de la troupe, dont les jeux de physionomie avaient le don de faire éclater partout la joie et les rires. Il n'était pas riche, mais pourtant fort charitable ; il mourut sans dette à quatre-vingts ans, ayant gardé sa vigueur jusqu'à l'année qui précéda

(1) Petit de Julleville, *les Mystères*, t. I, p. 317.

(2) *Ep. fam.* Ep. XXIII, f° 35 b.

(3) « Le 19, j'ai commencé à jouer la Passion à Poitiers, où il y avoit tant de peuple qu'il demeura plus de la tierce partie qui n'y entra. » *Journal de Guillaume et Michel Le Riche*, p. 12. Saint-Maixent, Reversé, 1846, in-8°.

(4) *Les Genealogies, effigies et epitaphes des roys de France.....* Épitaphe 76e.

sa mort (1). Tous ces acteurs tinrent vraiment bien leur rôle, et malgré la difficulté de satisfaire tout le monde,

Car chascun n'est a contenter facile (2),

ils furent unanimement applaudis. Ils jouèrent avec beaucoup de naturel, « sans ostentation »(3), et avec une vraie dévotion.

La représentation, commencée le 19 juillet, se poursuivit pendant onze jours, au milieu de telles chaleurs que de mémoire d'homme on n'en avait pas vu de pareilles. Les jeux furent pourtant très suivis, et contrairement aux opinions pessimistes des médecins, aucune maladie contagieuse ne vint assombrir la joie générale ; le tout, selon la remarque de Jean Bouchet, fut par la grâce de Dieu (4).

Trois semaines plus tard, la ville de Saumur applaudissait le *Mystère de la Passion et de la Résurrection de N.-S. J.-C.* : Jean Bouchet était là et c'étaient ses acteurs de Poitiers qui jouaient (5). Il ne dirigeait pourtant pas l'entreprise, les habitants de Saumur avaient fait venir de Rouen Thomas Le Prévost. Celui-ci, dès son arrivée, n'avait pas manqué de se mettre en rapport avec le grand homme poitevin, et de lui demander, par une épître rimée, les conseils de sa vieille expérience.

Epistre va de Saulmur a Poictiers,
A Ian Bouchet, et humble te presente
Comme a celuy qui pour l'heure presente
Est sans second, mesmes qui n'a point tiers.

Notre procureur répondit aussitôt.

Va lettre, va, sans craindre Roch, ne mur,
A l'orateur que le Preuost on nomme
En seurete, de Poictiers a Saulmur
Et de sa grace et amitie le somme (6).

(1) *Les Genealogies, effigies*... Épitaphe 52e.
(2) *Ep. fam.* CI, f° 67 b.
(3) *Ibid.* XC, f° 60 a.
(4) *Annales d'Aquitaine*, p. 474.
(5) *Ep. fam.* LXXXIX.
(6) *Ibid.* LXXXVIII et LXXXIX.

C'est en mai que les deux directeurs de mystères échangeaient cette correspondance, et dès cette époque il était décidé que les acteurs de Poitiers se transporteraient à Saumur; ils y firent d'ailleurs merveille, tout comme au théâtre du Marché-Vieil (1).

Le bruit du succès de Jean Bouchet se répandit dans tout le Poitou et même dans les provinces voisines, aussi quand, l'année suivante, la ville d'Issoudun voulut avoir sa représentation, elle s'adressa au célèbre ordonnateur poitevin. Maître Billon prit sa plume et rima une belle épître que Jean Bouchet nous a soigneusement conservée, avec la réponse qu'il y fit, bien entendu. Les habitants d'Issoudun se préparaient à jouer la *Tragédie du Christ occis,* mais il leur manquait un conducteur, « un Duc de nauigage ». Celui qui venait de faire merveille à Poitiers n'était-il pas le chef qui leur convenait le mieux ? la France entière résonnait de ses louanges, et s'il consentait à venir, le succès était assuré :

> Si vous pouez batailler soubz son nom...
> Hoñeur vo' suyt, sans trauail et sans peine (2).

Comme si les compliments ne suffisaient pas, maître Billon envoyait au nom de ses compatriotes un petit présent, affirmant qu'ils seraient tous heureux de lui donner davantage ; puis, comme dernier argument, — la flèche du Parthe, — il affirmait que le raisin d'Issoudun ne sentait en rien l'eau, et

(1) Rabelais fait dire à Panurge (liv. III, ch. III) : « Il m'est advis que je joue encores le Dieu de la Passion de Saulmur, accompaigne de ses anges et cherubins. » Guillaume Bouchet, dans sa *Vingt-huitième sérée,* raconte que lors de la Passion de Saumur le paradis était si beau « que celui qui l'avoit fait, se vantant de son ouvrage, disoit à tous ceux qui admiroient ce paradis : « Voilà bien le plus beau paradis que vous vîtes jamais, ne que vous verrez. »

(2) *Ep. fam.* XCI. Ce Billon est peut-être le Charles Billon auquel François Habert, *le Banni de liesse,* adresse une de ses épîtres. Cf. Goujet, *Bibliothèque française,* t. XIII, p. 12. François Habert, toujours au témoignage de Goujet, travailla beaucoup « aux jeux de la bazoche dont on amusoit quelquefois les habitants d'Issoudun » ; ses satires mordantes firent des mécontents; et, bien qu'il ne fût pas inquiété lui-même, ses acteurs purent méditer en prison les inconvénients de la critique. — Ces derniers événements devaient se passer après 1550.

que le vin du Berry valait bien celui des collines de Chauvigny. Jean Bouchet ne semble pas avoir été insensible à de pareilles raisons ; il ne put pourtant se résoudre à entreprendre le voyage. Les « Dunoisiz » n'avaient-ils pas chez eux un homme docte entre tous, et fort capable de mener à bien l'entreprise, maître Billon, qui tournait si joliment une lettre ? Vraiment, quand on possède un pareil génie, il est inutile de s'adresser ailleurs. Cette manière de se tirer d'affaire n'est pas d'un maladroit. Jean Bouchet, par ses louanges, s'assurait la bienveillance de son correspondant, et trouvait une raison toute simple de rester à Poitiers. Brave homme et poète charitable, il envoyait son manuscrit en son lieu et place, et tout fier de ses succès et de son expérience, il donnait aux habitants d'Issoudun de très curieux conseils qui montrent une certaine entente de la scène. Nous allons y insister, et, à l'occasion de cette lettre, rechercher les qualités qu'il exigeait d'un véritable ordonnateur de mystères.

Il lui faut d'abord une longue patience et une grande abnégation. L'entreprise est difficile et le résultat fort incertain : le directeur du mystère aura beau se donner mille peines et faire l'impossible pour réussir, jamais il ne contentera tout le monde ; qu'il en prenne donc son parti, il sera critiqué ; il est impossible d'arriver à satisfaire les envieux et les jaloux (1). Cette triste vérité ne doit pas l'empêcher de se mettre tout entier à l'œuvre, bien au contraire.

Il doit s'inspirer d'abord du grand principe d'Horace :

> Segnius irritant animos demissa per aurem
> Quam quae sunt oculis objecta fidelibus, et quae
> Ipse sibi tradit spectator (2).

Jean Bouchet traduit :

> ... plus content est l'esprit
> De veoir qu'ouyr, la chose qu'on veoit visue
> Icelle oyant, est plus apprehensiue (3).

(1) *Ep. fam.* LXXXIX.
(2) *Art poétique*, 180 sqq.
(3) *Ep. fam.* XC, f° 61 d.

Pour que l'action représentée ainsi aux yeux du spectateur le frappe davantage, il faut que la scène soit parfaitement disposée : les *heberges* (mansiones) doivent être construites avec grand soin, les *fainctes* (il entend par là tout ce qui regarde le machinisme) essayées avant la représentation. Il faudra s'assurer que tout fonctionne pour le mieux. C'est le seul moyen d'éviter au jour de l'exécution les surprises désagréables qui agacent les spectateurs. Jean Bouchet donnait tous ces conseils, instruit par l'expérience ; la représentation de Poitiers n'avait pas eu tout le succès qu'il espérait, parce que le manque de temps avait empêché de veiller à tous les détails ; il prévenait donc les habitants d'Issoudun

... fault que de vos fainctes
Ayez l'essai, ne feussent ores painctes,
Et que mettez les heberges au ieu
Distinctement, et chascune en son lieu,
Tant que cōgnoistre on puisse ceulx q̄ iouent (1).

Le vieil ordonnateur de mystères ne s'en tient pas à ces détails généraux. Il sait que la grande préoccupation des acteurs est d'avoir un riche costume, et de se draper pour quelques heures dans de somptueux habits. Ne l'a-t-il pas trop constaté à Poitiers, n'a-t-il pas vu le personnage qui jouait saint Joseph affublé sans raison aucune d'une dalmatique verte ? Aussi réclame-t-il avec force contre cet abus ridicule. Un des premiers chez nous, peut-être le premier, il demande la vraisemblance dans le costume ; il la demande aussi dans les personnages, et voudrait qu'on tînt un grand compte de la couleur locale. Les acteurs doivent avoir des rôles qui conviennent à leur âge, et les costumes, fussent-ils d'or, doivent être laissés de côté, s'ils ne sont pas en rapport avec la condition des personnages. Il va plus loin, et il exige même que les docteurs et les pharisiens, Hérode et

(1) *Ep. fam.* XCII, f° 62 c.

Pilate, soient revêtus de costumes différents (1). Ce sont là, il faut en convenir, des idées qui n'étaient pas vulgaires en 1535, et nous devons savoir gré à Jean Bouchet de s'être efforcé de réagir contre le mauvais goût contemporain. Une année après cette lettre, en 1536, eut lieu la fameuse représentation de Bourges, dont nous connaissons tous les détails grâce à la relation de Jacques Thiboust (2) ; les entrepreneurs du mystère n'eurent pas le bon sens de leur voisin de Poitiers qu'ils avaient pourtant consulté ; les personnages étaient vêtus contre toute vraisemblance historique, les valets rivalisaient de magnificence avec les rois.

Sévère pour l'arrangement de la scène et les costumes des acteurs, Jean Bouchet ne se montre pas moins exigeant quand il s'agit de langage et prononciation. Ses acteurs de Poitiers ne l'avaient satisfait qu'à moitié, ils avaient un accent de terroir lourd et déplaisant (3) ; les habitants d'Issoudun, au contraire, étaient célèbres par la douceur de leurs voix et l'agrément de leur prononciation.

(1) Ie vous supply que tous vos personnages
Vous assignez a gens selon leurs aages,
Et que n'vsez tant d'habitz empruntez
(Fussent-ilz dor) qu'ilz ne soient adiustez
Cõmodement aux gens selon leurs roolles,
Il n'est pas beau que les docteurs d'escolles
Pharisiens, et les gens de conseil
Ayent vestement a Pilate pareil,
Ne a Herode.

Ep. fam. XCII, f° 62 c.

Cf. *les Mystères*, par L. Petit de Julleville, t. I, p. 372, 378.

(2) *Relation de l'ordre de la triomphante et magnifique monstre du mystère des SS. Actes des Apostres par Arnoul et Simon Greban, qui a eu lieu à Bourges le dernier jour d'avril* 1536. Bourges, Manceron, 1836, in-8°. Cf. Petit de Julleville, *op. cit.*, p. 377.

Dans les mystères et drames bretons encore représentés aujourd'hui, les acteurs se montrent d'une grande indifférence pour les costumes. « Le manteau impérial de Charlemagne sera quelque rideau de fenêtre, jaune ou rouge, emprunté dans une auberge ou au presbytère, sa couronne sera de papier doré. Tel pair de France portera le bicorne du suisse de l'église ; l'épée de Roland, c'est celle de ce même *chasse-gueux*. Dans les *Quatre fils Aymon*, un cheval de bois remplacera Boyard (ou Bayard), le vaillant destrier. » N. Quellien, *Revue bleue*, 28 avril 1888.

(3) Il dit encore (*Ep. fam.* LXXVI, f° 50 d) que le peuple de Poitiers « est lourd en son parler ».

Quant aux ioueurs, ie scay votre lãgage
Sans faulx accent, non barbare en l'vsage,
Et croy pour vray qu'ẽ Gaule point ne court,
Langue plus propre au langage de court,
Les Berruyers ont la langue diserte,
La voix bien doulce, et assez descouuerte (1).

Comme tous ceux qui s'occupèrent des mystères, Jean Bouchet voyait dans ces spectacles de véritables prédications (2) ; leur but était double : plaire aux auditeurs d'abord et puis leur rappeler les grandes vérités de la foi chrétienne, les hauts faits de la vie des saints et des apôtres ; ils étaient à la fois une distraction et un enseignement moral. Dans une lettre que, en bon chef de troupe, le grand ordonnateur poitevin adressa quelques jours après la représentation à tous ses collaborateurs, il parle fort longuement des « fruits de grâce » que « les haulx mystères » ont dû faire mûrir dans les âmes.

Par ces saincts ieux vous avez peu cõprẽdre
Que Jesuchrist veult son peuple dependre
Du tout des cieulx, et que des biẽs mõdains
Fassions despris, comme faulx et soubdains (3).

Le Maître divin nous apprend que notre seul bonheur doit être en Dieu, il nous enseigne la patience même sous les injures et les crachats, l'obéissance, la pauvreté, l'humilité, en un mot toutes les vertus dont resplendit sa passion. Jean Bouchet ne manque pas non plus de faire ressortir comment cette brillante mise en scène raffermit la foi des catholiques. L'heure était grave, Calvin prêchait sa doctrine dans les grottes de Saint-Benoît et aux environs de Croutelles ; il gagnait à son erreur le lieutenant général en la sénéchaussée de Poitiers, de Régnier, Antoine de La Duguie, docteur en droit, Philippe Véron, procureur, Jean Vernon, Albert Babi-

(1) *Ep. fam.* XCII, f° 62 c.
(2) Petit de Julleville, *les Mystères*, t. I, p. 341 sqq.
(3) *Ep. fam.* XC, f° 60 a.

net, Jean Boisseau de La Borderie (1) ; le moment était donc bien choisi pour rappeler l'inutilité de la foi sans les œuvres ; notre auteur n'y manque point :

... sans la foy les euures ne sont bonnes (2).

La dernière cène de Jésus avait remis dans toutes les mémoires la croyance de l'Église au sacrement de l'Eucharistie ; il y insiste et termine par une véritable exhortation à l'amour de Dieu (3).

En 1536, nous l'indiquions tout à l'heure, les « Seigneurs Bituricques », à l'exemple des habitants d'Issoudun, invitèrent Jean Bouchet à se rendre à Bourges pour y visiter les livres et papiers du jeu qu'ils voulaient représenter. Il ne le put à son grand regret, son métier de procureur le retenant comme toujours. Il suffit d'un mois d'absence, dit-il, pour perdre les meilleurs clients ; de plus il était malade. Il s'excusa dans une lettre à messire Jehan Chapponneau, docteur en théologie de l'ordre des Augustins, le directeur de l'entreprise. Assurément il n'était pas raisonnable de s'adresser à lui Jean Bouchet quand on trouvait à Bourges même un personnage d'aussi « Euangelic scauoir ». Un tel fardeau ne pouvait trouver épaules mieux faites pour le porter. Aussi la renommée parle-t-elle déjà de la « grant magnificence du ieu promis à Bourges ». Tout le monde en faisait le plus grand éloge, ces jours derniers, au chapitre tenu au Blanc, et

(1) Thibaudeau : *Histoire du Poitou*, t. II, p. 285. Cf. A. Lièvre : *Histoire des Protestants et des Eglises réformées du Poitou*, p. 34. Babinet, curé de Buxeroles, qui continua les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, raconte que les réunions des protestants se tenaient aussi dans les caves du collège Sainte-Marthe (t. I, p. 806 ; Mss., n° 346-347. Bibl. publ. de Poitiers).

(2) *Ep. fam.* XC, f° 59 c.

(3) Voici comment Jean Bouchet explique ailleurs en quelques vers le but de toute représentation dramatique ; il faut que

..... on tasche
Purger les maulx, les vertuz augmēter
Des gens communs, sans aulcun tormēter,
Par fors (*sic*) rappors, ne par aigres satyres.

Ep. fam. XLII, f° 34 c.

le regret du procureur poitevin est vif de ne pouvoir y assister. Il espère qu'un temps viendra peut-être où il pourra lire à loisir le manuscrit du glorieux mystère des Actes des Apôtres : ce sera pour lui une douce jouissance, lorsque la représentation sera terminée, de feuilleter les doctes pages.

Escript du moys de May le jo^r quinziesme,
Hastiuement, mangeant fraises et cresme,
Lorsque Phœb' les fleurs Bachaulx touchet
Par le vostre humble a vous seruir Bouchet (1).

Une dizaine d'années auparavant, le roi de la basoche de Bordeaux lui avait demandé son concours non plus pour des mystères, mais pour une moralité dont le caractère est assez difficile à déterminer ; Jean Bouchet parle de « graue tragédie, rude satyre, ou faincte comédie » ; il fallait flageller les vices et louer la vertu. Notre auteur refusa pour trois raisons : son génie ne s'aurait atteindre à de pareilles hauteurs, de plus il n'avait pas le temps, enfin, même s'il avait eu la force de composer un chef-d'œuvre, même s'il en avait eu le loisir, il eût néanmoins refusé, il avait peur de mécontenter les honnêtes gens. Que de difficultés ses premiers écrits ne lui avaient-ils pas déjà créées ! il ne voulait à aucun prix en avoir d'autres. Sans doute il est basochien, aussi tout ce qui intéresse ses confrères l'intéresse, leur jeu lui semble bien fait, il félicite l'auteur, mais il recommande, comme dernier conseil, de veiller beaucoup à ne pas irriter les seigneurs et à ne pas fouetter leurs vices de mots trop piquants :

Le sage dit qu'on ne doit murmurer
Contre les Roys, ne le temps, pour durer,
Car les haux faictz du tẽps et des grãs prĩces
Sont abscõsez aux gens simples et minces (2).

Le mot *mystères*, il n'est plus permis de l'ignorer depuis les beaux travaux de M. Petit de Julleville, a bien des significa-

(1) *Ep. fam.* CI, f° 67 b. Cf. Petit de Julleville, t. I, p. 376 sqq.
(2) *Ep. fam.* XLII, f° 34 c.

tions (1). A côté des mystères parlés, des mystères proprement dits, il y eut dès le début du XIVe siècle des mystères sans paroles, ou par signes, des mystères mimés ; ils demeurèrent en grande faveur jusqu'à la fin du XVIe siècle. Le jour de l'entrée solennelle des rois ou des grands, lorsque revenait la date d'une victoire contre les Anglais, ou quelque autre anniversaire, on dressait, sur le parcours royal ou sur le chemin du cortège, des échafauds sur lesquels on représentait des pantomimes et des tableaux vivants. Les spectateurs y pouvaient admirer encore la Passion et les différents mystères de la foi « et ne parloient rien ceux qui ce foisoient mais le montrerent par jeux » (2). Bientôt à ces scènes religieuses s'ajoutèrent des allégories morales ou politiques, flatteries parfois ingénieuses à l'adresse du haut personnage qui faisait son entrée dans la ville ; en même temps, on substituait aux tableaux vivants des figures de cire, entourées de fontaines ou d'animaux « qui jetoient vin clairet ». Souvent les différentes scènes représentées étaient liées entre elles, et le spectateur en marchant voyait se dérouler devant lui différentes représentations dont l'ensemble formait un mystère.

Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, nous décrit tout au long les magnificences dont la ville de Poitiers fut éblouie lors de l'entrée de François Ier, le 5 janvier 1520 ; lui-même, sans aucun doute, avait été le grand organisateur de ces mystères :

« Premierement à la porte sainct Ladre, au hault du second Portal, et en face y auoit vn haut eschaffaut, tout decoré de verdure naturelle, par artifice d'Italie, et diuises de peinture à l'antique : sur lequel eschaffaut y auoit à main dextre, un grand homme nomme Poictiers, vestu sobrement selon l'ancien temps, qui tenoit en sa main vn escriteau, auquel estoit escrit : *Egredimini et videte Regem in diademate.* Cant. III chap. Et sur ledit personnage estoit escrit en vers,

(1) Petit de Julleville, *les Mystères,* t. I, ch. V et VI.

(2) Petit de Julleville, *ibid.*, t. I, p. 198. Cf. Germain Bapst : *Essai sur l'histoire du Théâtre,* liv. II, ch. II, p. 40.

Ie suis Poictiers, c'est à dire, esprit coy,
Qui le mien nom change et diuersifie :
Si ie suis pauure, et n'ay gramment de quoy,
I'ai bon vouloir, de ce me glorifie :
Ma langue est grosse, et ne me magnifie
En mon auoir, esprit, scauoir, science,
Et suis toujours, aucun ne s'en defie,
Pauure et loyal, et plain de patience. »

Derrière le personnage, sur le pilier se trouvent d'autres inscriptions ; à gauche, un cerf de grandeur naturelle, couronné d'or, et tenant entre ses cornes les armes de France. Au milieu « dudit échaffaut » était assise une jeune fille, au front ceint d'une couronne d'or, vêtue de taffetas azuré semé de fleurs de lis d'or ; la tête penchée sur le bras, elle dormait doucement. Des vers où triomphe la rhétorique expliquaient l'allégorie.

Auecque France, un franc cerf se maintient,
Seruant à Dieu, seruy de ses seruans ...

Le cerf représentait le roi François Ier (1), et le sommeil de la France, la paix qui régnait alors.

Au coin de la Regretterie, une fontaine et quatre lionceaux « en bosse, ietoient vin clairet » ; des bergers vêtus de diverses couleurs et chantant à plaisir présentaient à boire aux curieux. Cette fontaine, si je comprends bien les vers de Jean Bouchet, symbolisait François Ier, source royale d'où jaillissent des flots de justice ; les pasteurs représentaient les présidents et conseillers de la Cour de Paris qui, du 15 septembre à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre), avaient tenu les grands jours à Poitiers.

(1) Le roi Charles VI avait pris le cerf comme emblème, après une aventure de chasse dans la forêt de Senlis. Juvénal des Ursins raconte qu'un jour on poursuivait un cerf portant au cou une chaîne de cuivre dorée. « Le roy défendit qu'on ne le prît que au las, sans le tuer, et ainsi fut fait. Et trouva-on qu'il avoit au col ladite chaisne qui avoit escrit : *Caesar hoc mihi donavit.* Et dès lors, le roy, de son mouvement, porta en devise le cerf volant couronné d'or au col, et partout où on mettait les armes y avoit deux cerfs tenans ses armes d'un costé et d'autre. »
Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, p. 10, édition de Denys Godefroy, MDCLIII, Paris.

Enfin sur la place Notre-Dame, au milieu d'un grand échafaud en rond garni de piliers peints de diverses couleurs, se dressait un grand lis haut de douze pieds ; sa tige, ses branches et ses feuilles étaient vertes, ses fleurs d'argent et d'or. A droite était fixé l'écu du roi, à gauche celui de la reine, au-dessous des deux celui de Madame la Régente, mère du roi ; au pied et du côté droit se trouvait la salamandre ; du côté gauche, l'hermine. Le lis d'un mouvement continu et lent tournait sur lui-même. Tout près se tenaient les douze pairs de France représentés par douze beaux jeunes enfants, vêtus de taffetas, et portant « petits chapperons de pastoureaux ». A l'extrémité de l'échafaud, une belle jeune fille de quinze à seize ans, la chevelure dénouée et couronnée d'or fin, tenait d'une main une longue et grêle croix, de l'autre un livre où on lisait : *Dilectus meus mihi et ego illi, qui pascitur inter lilia, donec aspiret dies, et inclinentur umbrae.* (Cantic. II, 16 et 17.) A gauche « un beau ieune fils » de dix-huit ans représentait le roi ; il avait comme devise : *Zelus domus tuae comedit me.* (Psaume LXVIII, 10.)

Suivent les vers qui expliquent l'allégorie. Je vais les citer, non parce qu'ils sont bons, non pas même parce qu'ils sont clairs, mais parce que Jean Bouchet s'étant souvent plaint pendant sa vie de ceux qui mutilaient ces petites compositions, il me semble juste de lui procurer cette petite satisfaction après sa mort.

Puisque la Foy garde le Lys de France,
Et le bon Roy franc, doublement François,
La Croix tiendra ton peuple sans souffrance,
En seure paix, de tout ce espoir reçois.
La Salemandre, et le feu qu' apperçois,
Les gens peruers chassent du tout arrière ;
L'Ermyne y est, qui par douce manière,
Humainement entretient tous les bons,
Les Douze Pers, par ioye singuliere,
Grâces a Dieu rendent de si grands dons (1).

Le roi, la reine et Louise de Savoie entraient à Poitiers à six heures de nuit ; c'est donc à la lueur des torches qu'ils entre-

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 366.

virent tout d'abord ces somptueuses décorations dont notre poète était sans doute très fier, mais que nous apprécions beaucoup moins (1).

L'entrée du 5 janvier 1520 ne fut pas la seule organisée par Jean Bouchet ; son nom peu à peu était devenu célèbre, et lorsque la ville de Nantes voulut, en 1532, célébrer dignement l'arrivée de la reine Eléonore et celle du Dauphin, les bourgeois demandèrent l'avis du grand directeur poitevin sur les « ioyeulsetés et fainctes » qu'ils avaient dessein de représenter.

La réponse de Jean Bouchet plut à tout le monde et aussitôt on dépêcha Jean Chusault vers le procureur poitevin (2). Cet envoyé devait lui remettre des lettres des magistrats de la ville l'engageant à venir lui-même à Nantes diriger les mystères dont il aurait dressé le plan ; le *Trauerseur des voyes perilleuses* refusa de se déplacer. Les Nantais ne se découragèrent pas et le 12 juillet ils envoyaient à Poitiers Gilles Kernela, qui déjà avait été une première fois trouver Jean Bouchet. Le messager devait user de son influence pour le

(1) Nulle part Jean Bouchet n'affirme qu'il est l'auteur de ces « triomphes », mais : 1° il était alors le poète le plus en vue du Poitou ; 2° les allégories, l'anagramme du mot « Poictiers » ressemblent bien à sa manière ; 3° jamais dans ses *Annales* il ne cite d'autres vers que les siens ; 4° c'est la seule entrée royale à Poitiers qu'il rapporte tout au long, alors que d'autres, celle de Charles-Quint, par exemple, en 1539, sont bien plus célèbres ; toutes ces raisons nous portent à croire qu'il fut le grand organisateur de la fête.

(2) « A Jean Chusault (pieton) la somme de 55 soulz tournois, pour estre allé à Poitiers par commandement de mesdits sieurs, porter lectres audict Me Jehan Bouschet pour les affaires de ladicte entree, ainsi quest contenu par sa quictance en date du 11 jour de juillet 1531, ladite somme de 55 s. vallant a monnoye de Bretagne 45 s. 10 den. » *Revue des provinces de l'Ouest, Bretagne, Poitou et Anjou, 3e année, 1855 : Une fête à Nantes au XVIe siècle.* Cf. *Archives communales de la ville de Nantes*, AA. 30, liasse. Le détail des pièces contenues dans cette liasse est donné dans l'*Inventaire sommaire des Archives municipales de la ville de Nantes, série* AA, BB, CC, DD, dressé par M. L. de La Nicollière Teijeiro. — M. de La Nicollière voudra-t-il bien accepter ici tous mes remerciements pour les quelques bonnes heures passées avec lui dans son cabinet de travail, à la mairie de Nantes ; cet aimable archiviste, si au courant de toutes les antiquités nantaises, met à la disposition de tous les visiteurs une érudition locale impeccable, embellie et comme illuminée par la plus charmante bonne humeur.

déterminer, tous les efforts échouèrent ; il emporta du moins le manuscrit du mystère achevé. A la rigueur cela pouvait suffire, et les Nantais, réduits à leurs propres ressources, surent parfaitement pour la mise en œuvre se passer de tout secours étranger. Gilles Kernela avait trouvé Jean Bouchet sur le point de quitter la ville de Poitiers pour sa maison de campagne de Chauvigny ; la peste encore une fois décimait les habitants (1). A force d'instances et à prix d'argent, il le retint pendant trois jours, se fit expliquer tout au long les idées du poète et revint à Nantes.

En réalité, comme nous l'avons dit, ce n'était pas seulement une, mais deux entrées qu'il fallait organiser : celle de la reine Éléonore, seconde femme de François Ier, et celle du Dauphin. La première eut lieu le 14 août, la seconde le 18 (2). Quatre échafauds avaient été préparés au carrefour de Saint-Nicolas, au Change, au Pilory et à Saint-Denis. C'était donc en réalité huit tableaux vivants qu'il avait fallu inventer, car Nantes se piquait de bien faire les choses, et les mystères qui avaient servi pour l'entrée de la reine Éléonore ne pouvaient pas reparaître à l'entrée du Dauphin. Voici, d'après les documents contemporains, les merveilles inventées par Jean Bouchet.

Pierre Kernela, le frère de Gilles, avait été chargé de tout diriger à l'échafaud du Change. Il devait, pour l'entrée de la reine Éléonore, représenter *Humaine Providence*, vêtue de taffetas bleu, « couuerte dyeux aiguz qui avoit dauant elle Bonheur qui estoit voistu de taffetas viollet, et dautre couste

(1) « Audit temps (mai 1532) vne estrange malladie de fieures continuës eut cours en Poictou et toute Aquitaine. Ces fieures estoient mortelles, mesmement en ieunes gens, de l'aage de vingt à trente ans, dont moururent plus de riches que de pauures. Les Astrologues disoient icelles proceder de trop extremes et furieuses chaleurs, qui furent és mois de May et Iuin. Plusieurs honnestes personnes, sçauans, et riches moururent en laditte ville de Poictiers, qui furent fort regrettés, et tout en moins de trois semaines, sans que les Medecins y peussent donner remede : parce qu'ils n'entendoient dont procedoient lesdittes malladies, lesquelles retournerent en peste vers la moitié de Iuillet, qui dura jusques au mois de Nouembre ensuiuant, en laditte ville de Poictiers. (*Ann. d'Aq.*, p. 469.)

(2) Travers : *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, t. II, p. 297, 298.

Malheur qui estoit voistu dune robe de toile, et les tenoit dame Providence enchaisnes et enferres ». La coiffe de *Humaine Providence* était de taffetas vert, doublé de taffetas blanc, celle de *Bonheur* de taffetas gris blanc et violet. *Malheur* était coiffé d'un bonnet de coton blanc.

A l'entrée du Dauphin les spectateurs purent admirer le combat du roi Artur de Bretagne contre le tribun romain Floto. Une pucelle, la fille Michel Le Loup, représentait la Vierge Marie ; de son manteau fourré d'hermines elle couvrait l'écusson d'Artur (1). Le manteau de l'auguste protectrice du prince breton était en satin blanc de Bourges. Artur abattit l'aigle que Floto portait sur son casque et fut vainqueur naturellement.

Thomas Ramaceul et Jacques Verdeau furent chargés d'organiser la représentation au « garrefour Saint Nycollas ». A l'entrée de la reine on voyait une dame nommée Thétis disant son dicton ; quatre Néréides se tenaient autour d'elle vêtues de taffetas bleu, « les manches bouffes de fine toille », avec deux petits enfants vêtus de taffetas vert portant des cornemuses.

A l'entrée de Monseigneur le Dauphin, il y avait une immense hermine semée en partie de fleurs de lis ; cette hermine s'ouvrait et on apercevait à l'intérieur un dauphin entre des hermines et des fleurs de lis. Autour de l'hermine étaient quatre tableaux et quatre guidons aux armes de France et de Bretagne.

Guillaume de Lyon et Cappelia avaient tout dirigé à « les-chaffaut du pillory »; pour l'entrée de la reine ils avaient fait représenter une dame « nommée Equitable droicture », qu'accompagnaient deux écuyers nommés « Congnoissance de soy et Haultesse de cueur » ; près d'elle aussi se trouvaient « Amour patrialle » et plusieurs autres personnages. Les manches de *Droiture* étaient bouillonnées de toile blanche, et

(1) « Cette protection de Marie fust cause que les princes de Bretaigne prindrent les hermynes pour blason de leurs armes. » *Archives communales de la ville de Nantes*, AA, 30. Une fois pour toutes j'indique que toutes les citations entre guillemets sont extraites de ces archives.

les deux écuyers portaient des chapeaux de laurier ayant l'extrémité des feuilles dorée.

On vit à l'entrée du Dauphin un jeune homme armé assis dans une chaise, près de lui quatre hommes armés aussi, et une jeune fille vêtue d'une robe de damas blanc avec une cotte de taffetas violet qui jouait de l'épinette.

Les noms de ceux qui eurent à s'occuper de l'échafaud dressé au carrefour Saint-Denis ne nous sont pas connus. Les spectateurs y admirèrent à l'entré de la reine « Madame Magnanimite accoutree de satin cramoisy, armee par le corps, ayant le visaige dore, ayant en la main dextre vng estandard de taffetas blanc, et en la main senestre tenoit vne chaisne en laquelle chaisne estoint attachees Folle Vanite accoustree de diverses couleurs, et Folle Audace accoustree de satin noir » ; derrière elle se tenaient dames *Constance* et *Crainte*. A l'entrée de Monseigneur le Dauphin, un astrologue vêtu à l'antique représentait le Temps ; il avait des ailes de paon, portait une perruque et une barbe toutes deux blanches, et était coiffé d'un bonnet de coton blanc ; enfin un personnage représentait le Dauphin lui-même, il portait un pourpoint de taffetas incarnat et des souliers de drap rouge. Autour de l'échafaud se tenaient des chantres qui chantèrent lors du passage du Dauphin (1).

Ces mystères étaient allégoriques ; un rhétoriqueur devant, d'après les principes mêmes de son art, voiler toujours sa pensée par des symboles ; Jean Bouchet, d'ailleurs, ne nous a pas expliqué le secret de ses hautes conceptions, et nous croyons aussi téméraire qu'inutile de le rechercher. Les Nantais se montrèrent ravis, et cela dut suffire à l'auteur. Rien d'ailleurs à signaler dans ce genre faux, sinon le décousu et l'obscurité de pareils tableaux ; ces compliments, arrangés en scènes et déroulés sur des tréteaux au lieu d'être récités, nous laissent complètement froids, et nous ne les avons signalés que comme une pure curiosité. Quand il s'efforçait

(1) Il peut être curieux d'indiquer la somme reçue en paiement par Jean Bouchet ; Gilles Kernela lui remit « trois escus solleil », c'est-à-dire un peu plus de 150 francs.

de donner à notre théâtre le goût du naturel et de la couleur locale, Jean Bouchet nous a paru curieux et intéressant ; nous n'attachons aucune importance aux allégories scéniques de Poitiers et de Nantes. Les contemporains ont applaudi, aujourd'hui nous restons indifférents.

CHAPITRE V.

LES DERNIÈRES ANNÉES. — JEAN BOUCHET INTIME.

L'Epistre de vieillesse, 1532. — Vie intime de Jean Bouchet : sa femme, ses huit enfants, conseils à Gabriel, sa fille Marie au monastère de Sainte-Croix. — Le bourgeois de Poitiers, le *mois et cent :* la maison de campagne de la Villette; ordonnance simple de ses repas. — Jean Bouchet « *poète acquitanique* » ; on le consulte de toutes parts; appelé à donner son avis lors de la querelle entre Marot et Sagon, il s'abstient. — Un dizain à Lazare de Baïf. — La vieillesse l'éloigne des Muses. — Pureté de son catholicisme ; il attaque avec force les erreurs de Luther. — Sa douceur et sa modestie. — La mort. — Devise du Traverseur : *Spe labor levis. — Ha bien touché.* — Un souhait.

La vie de Jean Bouchet, ainsi partagée entre ses devoirs de procureur, ses amitiés littéraires et ses entreprises dramatiques, s'écoulait paisiblement, à peine si quelque souffle venait en troubler la calme limpidité. Les jours succédaient aux jours, et sans presque le remarquer, le poète arrivait « aux faulxbourgs » de vieillesse, car, selon son expression :

Il fault vieillir, ou qu'en ieunesse on meure (1).

Il nous a laissé de ce « sixième aage » de la vie une assez jolie description. Un jour il vit

... une femme seulette
Qui grande estoit, mais son corps fort baissoit,
Et de trembler corps et main ne cessoit,
Sur vng baston faisant sa soustenance,
Et si estoit de graue contenance ;
Son corps estoit couuert honnestement
D'un manteau bleu que fit experiment,
Plain de raions de la grace celeste
Dont reluisoit ceste dame modeste (2).

(1) 1 *Mor.* XIIII, f° 35 a.
(2) *Les Triomphes du roy tres chrestien...* f° XCII v°.

Le tableau dans sa simplicité ne manque pas de grâce, et la vieillesse de Jean Bouchet dut ressembler à la vision du poète. L'âme toute pleine de la sérénité de l'expérience, tout illuminée des rayons de la grâce divine, il devait lui aussi soutenir sur un bâton son corps tremblant et affaibli par une vie qui dura plus de quatre-vingts ans. A soixante ans, il était encore très robuste, il avait, après une rude maladie, recouvré tout l'entrain et toute la vigueur de la quarantième année :

Graces a Dieu ie me treuue tout gay
Autant ou plus, pour en dire le vray
Qu'alors qu'estois en mon an quarãtiesme,
Et i'en ay sept apres le cinquantiesme (1).

C'était l'époque où il dirigeait les brillantes représentations dont nous parlions dans le chapitre précédent, l'époque aussi où il écrivait à « Maistre Iehan Maignen, seigneur des Aleuz », une belle épître sur l'état de vieillesse. Il y résume, non sans quelques bonheurs d'expressions, le *De Senectute*, qu'il complète avec forces citations empruntées à la Bible ou aux docteurs de l'Église (2).

Cependant autour de lui les vides se faisaient nombreux, et les amis disparaissaient l'un après l'autre. Dans les dix dernières années, il avait vu mourir plus de vingt de ses compatriotes, ayant le même âge que lui, et ces disparus l'appelaient :

D'aller apres le signe et cry me font,
A quoy i'entends, et attendant mon heure
Ie prie a Dieu qu'en sa grace ie meure
Quand luy plaira, car ie n'auray regret
A ce fol monde, en toutes parts aigret (3).

(1) 1 *Mor.* XIIII, f° 38 c.
(2) 1 *Mor.* XIIII, f° 42 d.
(3) Il n'est pas cependant le panégyriste à outrance de la vieillesse, et son *De Senectute* assez sincère nous montre, en même temps que les avantages, les inconvénients qui attendent nos dernières années. Son vieillard me semble, selon la jolie expression de M. Faguet, « aimable encore, non joyeux, mais doucement résigné, point récalcitrant, et, *nisi cum pituita molesta est*, de gracieuse humeur ». *Revue Bleue*, 15 juin 1895, p. 751.

Le bon plaisir de Dieu lui donnait encore vingt années de vie, et le soigneux procureur était trop avare de son temps pour perdre une si large part d'existence.

Avant de songer à prendre quelque repos, il lui fallait d'abord assurer le sort de ses enfants. Son mariage avait été fort heureux. A divers moments, on entrevoit dans ses ouvrages, dissimulé par une ombre discrète, le portrait de son épouse. Elle semble bien avoir été le vrai type de la mère de famille, la douce consolatrice rêvée par le poète :

Si peu de mal ne scaurois encourir
Que le secours n'aye de mon espouse
Qui cueur et corps mect a me secourir.

Si au secret du lict ie luy expouse
Les miens ennuytz et elle a moy les siens
Passent soubdain, alors chascun respouse (1).

Il en parlait ainsi après plus de trente années de mariage. Nous la trouvons jusque dans les dernières années toujours bonne et toujours calme auprès de son mari devenu vieux. C'est probablement d'elle que parle Jean Bouchet dans un passage de son *Histoire et Cronicque de Clotaire* : « Vne femme que iamois et ame par honneur, ainsi quil mest commande par leglise estoit percluse dune cuisse et dune iambe (2). » La malheureuse se désolait et les remèdes ne pouvaient guérir son infirmité. Jean Bouchet va visiter le tombeau de sainte Radegonde, la grande protectrice des Poitevins, il prie avec ferveur, et il obtient la guérison presque immédiate de la pauvre malade.

Huit enfants, quatre garçons et quatre filles (3), avaient jeté autour des deux époux la joie de la jeunesse et resserré

(1) *Ep. fam.* LXVII, f° 46 d ; Cf. *1 Mor.* VII, f° 22 c. Il parle encore de sa femme dans la CXXVII° Epître familière, qui est de 1543.

(2) *Histoire et Cronicque de Clotaire,* dernier paragraphe.

(3) Les familles nombreuses étaient, semble-t-il, une exception à cette époque, Cf. R. de Maulde de La Clavière : *Les Femmes de la Renaissance*, p. 98. Je dois pourtant faire remarquer que François de La Trémoille, le petit-fils du *Chevalier sans reproche,* n'eut pas moins de onze enfants. *Les La Trémoille pendant cinq siècles,* t. III, p. VIII.

leur amour (1). Deux des fils nous sont connus : l'un s'appelait Joseph, et à la grande satisfaction du poète-procureur il semble avoir voulu lui aussi courtiser les Muses. Il avait composé, pour le plus grand bonheur de son père, une épître sur les chiens célèbres :

Le mien Ioseph qui commence a rimer
A faict d'vn chien en rime sans lymer
(Lequel douze ans ou plus gardé i'avoie)
Quelques regretz qu'a present ie t'envoie (2),

écrit Jean Bouchet ravi à Jacques Godart, curé et chanoine de la Chastre en Berry. C'est là tout ce que nous connaissons sur la vie et les labeurs poétiques de Joseph Bouchet (3).

Dans la LIe de ses *Epistres familières*, le poète s'adresse à un autre de ses fils nommé Gabriel, alors au collège, et lui donne pour ses études des conseils fort sages et assez curieux. Il n'importe pas tant de savoir beaucoup que de parfaitement posséder ce que l'on sait : pour cela il faut apporter au travail une grande attention et revenir souvent sur les connaissances acquises :

Car ne reueoir ce qu'on scait bien souuent
Tost on oublye, et passe comme vent.

Le domaine de la science est d'ailleurs trop vaste pour son-

(1) *Ep. fam.* XCV, f° 64 d.
(2) *Ep. fam.* CXXV, f° 82 d.
(3) Je me trompe : on trouve à la fin des Epitaphes de Jean Bouchet quelques vers rimés en l'honneur de François de La Trémoille par le fils de notre procureur ; les voici :

Mercure, Mars, Iupiter et Saturne,
Ont pour le corps cy gisant contendu :
Disant Mercure, il est de ma propre urne
Car eloquent sur tous ie l'ay rendu.
Saturne dist, il ha par moy tendu
Estre prudent, aymer Dieu et Iustice.
Il a laissé Lignee tres propice
Pour me seruir (dist Mars) ainsi qu'ont faict
Pere et ayeulz, faisans au Roy seruice.
Iupiter dist, il ha vaincu tout vice
Ie veulx qu'il ayt honneur, hault et parfaict.

Les Genealogies, effigies et epitaphes, f° 86 r°.

ger à le parcourir tout entier, il faut sans doute avoir des notions générales sur toutes choses, mais s'arrêter principalement à « vng scauoir » ; cette connaissance particulière, cette spécialité comme nous dirions aujourd'hui, il faut la posséder tout entière. C'est en bien mauvais vers que Jean Bouchet donne une leçon aussi excellente et que quatre siècles n'ont pas fait vieillir. Le travail, et le travail seul, ajoute-t-il, fait réussir ; le grand écrivain à étudier et à imiter est Cicéron.

Notre auteur se faisait une idée très haute, très juste pourtant des rapports qui doivent exister entre maîtres et élèves : l'élève doit aimer son maître et avoir de lui une crainte non pas servile mais filiale. Il faut, écrit-il à Gabriel en lui parlant de son professeur,

L'aymer sur tous apres moy.

L'écolier n'oubliera pas ses devoirs envers Dieu, il doit aimer ce Maître suprême, et chaque matin demander à sa libérale et divine bonté

... esprit, vouloir, memoire
De bien apprēdre a *son* hōneur et gloire.

Avec une charmante simplicité, le père fait part à son enfant des fatigues qu'il lui a fallu et qu'il lui faut encore endurer chaque jour pour lui assurer, ainsi qu'à ses frères et sœurs, un avenir non pas brillant, mais qui les mette à l'abri du besoin. Il n'a pas, comme d'autres, de grandes richesses, aussi doit-il travailler pour gagner le pain de tous :

Incessamment mon poure corps traueille
Et mon esprit avec le mien corps veille
Pour praticquer, non sans peine et soulcy
Des biens pour toy, freres et seurs aussi,
Mettant mon corps en dāgier et mon ame
Voy dōcq cōbien tous ensemble vous ame (1).

(1) *Ep. fam.* LI, f° 37 a. Ce fils Gabriel lui succéda sans doute dans sa charge de procureur. Dans le procès-verbal de la réformation de la coutume du Poitou en 1559, on trouve un Gabriel Bouchet comme procureur des religieux de Saint-Cyprien. Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, t. II, p. 77.

Ce fut toujours sa grande préoccupation de fournir à l'entretien des siens et de leur laisser une position honorable. Il y parvint. Le mariage de ses filles lui valut bien des soucis,

> Pensez quel mal aux pere et mere c'est
> Quand fille ilz ont qui est en aage prest
> De marier, et n'ont de quoy le faire (1).

Et ailleurs :

> ..... fault prendre grãs trauaulx
> Aller venir de nuyct par mons et vaulx
> Pour marier filles qui en ont l'aage (2).

La même plainte revient souvent dans les *Epistres :* le pauvre homme semble s'être donné beaucoup de mal pour réussir, mais ses peines furent récompensées. Trois de ses filles furent pourvues fort honorablement et de très bonne heure (3). Nous connaissons, par une lettre inédite adressée à Louis de La Trémoille, les noms de deux de ses gendres, Jean Baron et Pierre Brunet. Il fut sur le point d'obtenir pour l'un d'eux la charge de sénéchal de Gençais (4), mais la combinaison échoua.

Sa quatrième fille, nommée Marie, se fit religieuse au monastère de Sainte-Croix à Poitiers. Son entrée au couvent montre l'estime qu'en haut lieu on témoignait à Jean Bouchet. Le roi François Ier, Monsieur le Dauphin, la reine, la tant bonne princesse de Navarre et duchesse de Berry, Monseigneur le comte de Saint-Pol, le chevalier de La Poissonnière (le père de Ronsard) se mirent en mouvement pour cette petite fille de procureur. Ils écrivirent à Madame Louise de Bourbon, abbesse du monastère, pour lui faire connaître leur auguste volonté, et la jeune postulante fut admise sans avoir à payer de dot. Le poète acquitta sa dette avec des rimes et

(1) 1 *Mor.* IIII, f° 16 c.
(2) 1 *Mor.* I, f° 5 d.
(3) *Ep. fam.* XCV, f° 64 c, et CXXVI, f° 73 a.
(4) Gençais est un chef-lieu de canton de la Vienne.

des dédicaces : deux épîtres furent adressées à Madame Louise de Bourbon, l'une pour la prise d'habit, l'autre pour la profession de Marie Bouchet (1) ; deux autres à Madame Magdeleine de Bourbon qui succéda à sa tante comme abbesse de Sainte-Croix (2) ; dans la première, l'auteur recommande encore la profession de sa fille Marie ; dans la seconde, il envoie à Magdeleine de Bourbon un exemplaire de ses *Annales d'Aquitaine*, et trouve au blason de « ladicte dame » un sens tout à fait admirable : les trois lis symbolisent les trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité ; le champ d'azur,

.... c'est le corps nect et sainct,
De vous madame, ou Dieu a mis et painct
Ces trois vertuz...

l'allégorie continue, je l'abrège. Le poète termine en souhaitant à l'abbesse

... couronne en paradis
Quand vous aurez eu des ans dix fois dix.

Cette faconde du grand épistolier peut prêter à sourire, mais il y mettait tant de bonne foi qu'on oublie facilement ce qu'une telle bonhomie pouvait avoir d'intéressé. Je crois d'ailleurs que Jean Bouchet est parfaitement sincère quand il affirme avoir cédé simplement aux instances de sa fille en la conduisant au monastère de Sainte-Croix. Elle l'avait supplié pendant trois ans de lui permettre de se consacrer à Dieu, il a consenti enfin, persuadé que cette vocation était surnaturelle. Il ajoutait d'ailleurs naïvement qu'il eût pu la marier comme il avait marié ses sœurs.

Sans avoir, en effet, une situation de fortune exceptionnelle, il était pourtant, vers la fin de sa vie, un des personnages importants de la ville de Poitiers. Il faisait partie du *mois et cent* (3), c'est-à-dire du conseil de ville. Cette assemblée se

(1) *Ep. fam.* XCV et CV.
(2) *Ep. fam.* CXV et CXVI.
(3) *Annales d'Aquitaine*, p. 573. La locution *mois et cent* indique l'époque de la tenue des assemblées et le nombre des membres. Cf. *Le Mois et Cent*, par Edme Dacier.

composait de vingt pairs, de cinq échevins et de soixante-quinze bourgeois. Les pairs avaient droit au titre de *sire*, les échevins et les bourgeois à celui de *maistre*. Outre son habitation de Poitiers, le fameux hôtel de la Rose, il possédait, nous l'avons déjà vu, une petite maison de campagne nommée la Villette, située près de Chauvigny. C'était donc un bourgeois à l'aise ; il ne devait rien à personne et avait du bien au soleil.

Il aimait la campagne et félicitait fort ses amis qui pouvaient y passer la plus grande partie de l'année, son métier de procureur l'enchaînait au Palais de Justice. Au lieu d'assister à l'audience et de soutenir procès sur procès, il eût mieux aimé s'échapper de Poitiers pour aller entendre le chant des oiseaux et les murmures du ruisseau gazouilleur

Entre les rochz et dessoulz les umbriers (1).

Il admire les arbres que l'on voit au printemps se « vestir a neuf », les nymphes belles et sadinettes, les rameaux touffus servant aux jours d'été « d'ombres et de tentes », le soleil qui, au noble mois d'août, répand ses rayons de feu et fait mûrir les blés, les jolies maisons de plaisance dont les fenêtres « doivēt estre dung coste sur le soleil leuant que on appelle orient, et de lautre coste sur septentrion, car par les fenestres regardant lorient sera le logis cler et lumineux, et p louverture de la fenestre regardāt le septentriō dont vient le vent de bise froit et sec sera tout le logis refrigere » (2). Il met tous ces plaisirs des champs au-dessus des charmes de la ville, un seul excepté. Ce grand amateur des eaux, des bois et des prés verts préfère à toutes ces jouissances, à tous ces plaisirs muets, la compagnie des hommes ses frères, et son oreille trouve plus de charme au son d'une voix humaine qu'aux chants des oiseaux. La solitude, qu'il aime cependant de toute son âme parce qu'elle seule permet les longs tête-à-tête avec les Muses, le lasse vite ; il lui faut les nobles

(1) *Ep. fam.* VI, f° 10 b.
(2) *Triumphes de la noble...* f° CXXIIII r°.

conversations qui développent l'esprit et réchauffent le cœur.

> Brief, tout pensé, n'est autre passetemps
> Comme est celuy des gens si bien l'entēds(1).

A la Villette, il pouvait facilement satisfaire et ses goûts pour la campagne, et son amour des relations suivies ; en trois heures, à cheval, il allait rendre visite à son cher abbé d'Angle, ou à ses bons amis de Ligugé et de Fontaine-le-Comte.

Plus d'une fois, sans doute, il dut les recevoir à sa table : « Deux amys de vraye amitié pour conseruer leur amytié doiuent souuent boire et manger ensemble, sans excès (2). » L'abbé d'Angle vint le voir pendant la peste de 1521. C'était pour Jean Bouchet un vrai plaisir de bien traiter ses hôtes. Il désapprouve avec un mépris souverain les gourmets exigeants « iournellement nourris de bons morceaulx » et qui pourtant ne sont jamais satisfaits.

> La mer si grand ne porte pierre ou coque
> Ne grant poisson, dont ilz soient bien contens
> Laer aussi peu ; la terre et haulte rocque (3).

Il préfère un petit ordinaire, mais distingué.

La table doit être mise en automne et en hiver dans une salle bien chauffée, en été dans un lieu frais et ombragé, au printemps dans une salle assez vaste, et à cette époque de l'année il faut la garnir de fleurs. On aura bien soin que les nappes et les serviettes soient nettes et blanches. Il exige trois services ou, selon son expression, trois tables : « La première est lentrée, la secōde est le seruice des viandes de

(1) *Ep. fam.* LXXXIII, f 57 b.
(2) *Triumphes...* f° CI v°.
(3) *Angoysses et remedes damours*, p. CVIII. On trouvera des détails fort intéressants sur les grands dîners mondains au temps de la Renaissance dans M. R. de Maulde de La Clavière, *les Femmes de la Renaissance*, p. 312 ; et Francisque Thibaut, *Marguerite d'Autriche* et *Jehan Le Maire de Belges*, p. 30.

chair ou poisson, et la tierce est lissue de fromage ou de fruict (1). »

Pour le premier service, il faut du sel, mais bien net, bien blanc et menu, du pain fait de bon froment de l'année de la cueillette, et puis de la laitue et autres bonnes herbes avec huile d'olive et vinaigre, des prunes, des cerises et autres fruits à noyaux, ou bien des salades de capres, pimprenelle, vinette, pastinades..., etc.

Au seconde service il y a des viandes et du poisson. Autant que possible, les viandes varieront avec les époques de l'année : au printemps, conviennent les viandes légères, moutons, poussins, chevreaux, et les poissons légers, brochets et perches ; en été, il faudra préférer les viandes froides ou ròties ; en automne, des chapons ou de jeunes pigeons à la chair délicate ; en hiver, l'estomac supporte facilement les viandes plus lourdes, « de bœuf, de oye, de pourceau », et toutes les sortes de gibier, cerfs, biches, perdreaux, faisans, lièvres et lapins. Jean Bouchet savait fort bien, l'occasion donnée, demander aux riches seigneurs ses amis le plat délicat dont il avait besoin. Il devait, lors du mariage de son frère « genyal » (le frère de sa femme, si je comprends bien), donner un grand banquet à tous ses parents. Il n'avait pu se procurer de venaison, aussitôt il écrit au seigneur du Vigean (2) de vouloir bien envoyer à Poitiers une de ses bêtes « féroces », sa reconnaissance sera éternelle. En homme pratique, il glisse au milieu de ses remerciements anticipés la date exacte du repas ; les invités doivent se réunir

(1) Voir pour tous ces détails, *les Triumphes...*, f° CXXIX sqq.

(2) François du Fou, seigneur du Vigean, servit sous Charles VIII et Louis XII ; il perdit un œil pendant les guerres d'Italie. Chambellan de François Ier comme son père l'avait été de Louis XII, il fut nommé, toujours comme son père, capitaine de la ville et du château de Lusignan. Une cruelle maladie l'ayant contraint de quitter la cour, il se retira dans le Poitou et y vécut ses dix dernières années. Il mourut le 8 sept. 1536. — Cf. *Epist. famil.* XV, XVI, XXV ; *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1863, p. 273. — Grâce à ses relations avec le seigneur du Vigean, Jean Bouchet put voir, au château de Lusignan, le prince d'Orange, partisan de Charles-Quint. Ce seigneur y fut détenu en 1524 et 1525. Notre poète alla le visiter (*Annales d'Aquitaine*, p. 391), causa longuement avec lui, et

... Si bien ie remembre
L'huitiesme jour du froit moys de novēbre (1).

Le troisième service est composé de fruits, pommes, poires, châtaignes (les meilleures sont celles que l'on fait cuire sous la cendre), amandes, noix, quelques desserts sucrés, un peu de fromage dur pour clore l'estomac, puis une « rostie seiche de pain » sans boire termine fort bien le repas. Au sortir de table, il est bon de se laver les mains, les uns se servent d'eau froide ou d'eau tiède, d'autres usent d'eau mêlée de vin, d'eau de rose ou d'autres bonnes senteurs ; à chacun de choisir celle qui lui convient.

Il faut offrir à ses hôtes de bon vin naturel, ni trop vieux, ni trop nouveau ; « un tel vin clarifie l'esprit, apaise la colère, chasse la tristesse, donne joie et liesse, force et éloquence, hardiesse et audace, enfin pour faire court rend la personne vertueuse en âme et en corps ». Voici à quels signes on pourra le reconnaître : « Que sa substance soit clere et necte, et sa couleur viue nō chargee, quil ayt bōne et souesfve odeur et flaireur, que sa saueur ne soit trop forte ne trop foible, mais moyēne en bōne maturite sans doulceur, et aussi quil soit frisque, cest a dire que en le versant en la tasse ou au verre il sonne et tincte, et aye une legiere escume, en forme

lui écrivit une épître en vers. A l'en croire, le prince d'Orange ne vivait pas trop malheureux dans sa belle et vaste prison :

Quād il vous plaist vous auez gens letrez,
Quād il vous plaist gens aux armes estrez,
Quād il vous plaist les dez, cartes et paulme...
Quād il vo' plaist vous allez par les champs
Apres les Cerfz, et aultres bestes rousses,
On ne vo' quiert que toutes choses douces.
Et d'auantage vn hoste vous auez
Sage et prudent...

Ep. fam. XXVII, f° 27 c.

(1) *Epist. fam.* XXV, f° 26. — Jean Bouchet renvoie souvent pour ce qui touche les repas et les petits détails de la vie privée au livre de Platine : *De honestâ voluptate*, auquel se trouve joint dans l'édition de 1530 (Paris, Jean Petit) le *De ratione victus et modo vivendi*, du même auteur. Ce livre, dont la première édition avec date est de 1475, avait été traduit en français à Lyon dès 1505.

de daulphin au milieu qui tost passe, ou quil cyronne et aye petits athomes quant il est mis en la tasse ou au verre (1). »

On le voit, pour être sans grande recherche, les dîners et les soupers de Jean Bouchet avaient cependant leur charme. On devait en sortir, selon son désir, tout gaillard et tout disposé à reprendre son travail :

Le disner court lequel n'est fabulaire
Le rend tout prest a soupper vn petit,
Apres soupper retourne a son affaire
Jusque au coucher, ou il dort dappetit (2).

Les dernières années du vieux procureur s'écoulèrent lentement dans cette ville de Poitiers qu'il avait toujours aimée et qu'il ne voulait pas même quitter pendant quelques jours pour aller soit à Bourges, soit à Nantes. Il vivait honoré et aimé de ses concitoyens qui le considéraient comme le grand homme de leur province ; c'était

De Poictiers la tres doulce eloquence,

« la lumière pictonique, le poète acquitanique, le docte Bouchet (3). Ses écrits se vendaient fort bien, et tous ses poèmes, sauf *les Triumphes du tres chrestien...*, eurent de son vivant plusieurs éditions. Ses vers manuscrits passaient de main en main et ses correspondants s'estimaient heureux d'obtenir une lettre de lui. Les écrivains sollicitaient son suffrage ; lui plaire passait pour la meilleure des récompenses, c'était plaire aux Muses elles-mêmes. Germain-Colin Bucher, un de ses correspondants, affirme que

Le iugement d'vn si grand personnage
Vault vn arrest qui en loz tousiours dure (4).

(1) *Triumphes...* f° CXXXV r°.
(2) *Angoysses et remedes damours...* f° CVIII.
(3) *Ep. fam...* LX et LXIV.
(4) *Ep. fam...* LXVI, f° 45 a. Cf. Joseph Denais : *Les Poésies de Germain-Colin Bucher.*

Son regard avait plus de pénétration et de netteté que les cent yeux d'Argus, aucune faute ne pouvait lui échapper (1). Charles de Sainte-Marthe, un Poitevin, dans son *Élégie du Tempé de France*, imprimée en 1540, met Jean Bouchet au nombre des neuf meilleurs poètes de l'époque avec Marot, Saint-Gelais, Scève, Brodeau, Heroet, Fontaine, Salel et Colin ; dans ce brillant chœur des Muses notre poète représente Euterpe.

> Là Euterpe ne s'est mise en oubly
> Ains le troupeau a tres bien ennobly
> Par un Bouchet qui tant de beaux dicts couche
> Tous proceddans de sa dorée bouche (2).

Jean Bouchet acceptait sans sourciller les louanges les plus dithyrambiques, se faisait très humble, et reconnaissait à tous ses contemporains des mérites bien supérieurs aux siens. Il trouvait toujours parfait l'ouvrage dont on lui demandait la critique. Les écrivains les plus inconnus, les bourgeois les plus illettrés de Poitiers ou des environs atteignaient tout d'abord la douceur et la brièveté de Salluste, l'abondance de Cicéron et la grâce du second Pline. Le moyen de ne pas se montrer reconnaissant de pareilles flat-

(1) *Ep. fam.* LX.

(2) *La Poesie francoise de Charles de Sainte-Marthe...*, p. 197. B. N. Rés. Ye 193.

Cf. Goujet, *Bibliothèque française*, t. XI, p. 438. Il serait aussi long que fastidieux de rapporter tous les témoignages contemporains que j'ai sous les yeux à la plus grande gloire de Jean Bouchet. Voici quelques références : *Ep. fam.* XLVIII, LXIV, LXVI, LXXIX, CXII, CXIX, et en général toutes les épitres qui ne sont pas de Jean Bouchet, Nicolas Petit, Jean d'Auton, Quentin, Fretard, Antoine Ardillon — je ne cite que les noms déjà connus — ont enrichi les ouvrages de notre auteur de prose latine, de vers français et de vers latins à sa louange ; Charles Fontaine fait son éloge dans le *Quintil Horatian*, note sur le 11e chapitre du 2e livre, p. 211 de l'édition Em. Person... Sagon aurait voulu l'avoir pour lui dans sa lutte contre Marot. Pierre Grognet, dans *la Louange et excellence des bons facteurs qui ont bien composé en rime tant deca que dela les montz*, p. 6 (1533), disait :

> Jean Bouchet est homme scauant
> Point n'en voy qui aille deuant.

teries et de ne pas crier bien haut qu'un homme aussi bienveillant était le premier des poètes du Poitou et de la France.

Le Trauerseur des voyes perilleuses agissait d'ailleurs ainsi par principe. Un sage critique doit savoir dissimuler les défauts d'une œuvre et en faire ressortir les qualités ; voilà sa règle de conduite justifiée selon lui par l'histoire.

> Ie ne vy onc qu'vn Poete de nom
> D'aultre Poete ait blecé le renom (1).

S'il ne l'avait pas vu, c'était sans doute qu'il ouvrait mal les yeux ou qu'il avait l'âme trop bonne. Nous ne sommes plus aussi naïfs, et certains critiques affectent de laisser dans l'ombre les qualités, pour mettre en saillie les seuls défauts. La vérité sans doute est entre ces deux excès, mais il est bien des raisons pour que les appréciations humaines s'écartent toujours un peu de la vérité.

Jean Bouchet trouva en 1537 une magnifique occasion de montrer sa haine des querelles et son amour du repos. Grâce auche valier Guyvereau, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il était entré en rapports avec Germain-Colin Bucher, le poète angevin que nous a fait connaître M. Joseph Denais. Des lettres avaient été échangées pleines d'admiration réciproque et de franche cordialité ; les deux auteurs, nés dans la même province d'Anjou, descendaient tous deux « de gente clere et franche » ; Germain-Colin Bucher demande à son compatriote de le traiter en novice, et de lui apprendre les règles de son art. Sa dernière lettre a été écrite en Sicile, et si le style manque de grâce, si la versification n'est pas suivant toutes les règles, il faut s'en prendre à la fontaine d'Aréthuse devenue saumâtre, et qui ne roule plus, comme aux jours de Virgile, des flots toujours limpides (2). Jean

(1) *Ep. fam.* CVII, f° 72 b. — Cela ne l'empêche pas d'écrire précisément le contraire dans l'épître CXX.

(2) La correspondance poétique entre Jean Bouchet et Germain-Colin Bucher comprend les LXIIIe, LXVe, LXVIe et LXVIIe des *Epistres familieres.*

Bouchet se déclare l'ami perpétuel d'un si aimable correspondant. Cet échange de lettres avait lieu en 1529 et en 1530. Or il arriva que, sept ans plus tard, Germain-Colin Bucher se compromit dans la lutte qui divisa les poètes français ; les uns, les plus en vue, se rangèrent autour de Marot ; les autres, les inconnus, autour de Sagon, curé de Beauvais. Le poète angevin, ami de ce dernier, se montra pendant quelque temps au moins l'adversaire déclaré de Marot. Il écrivit contre lui des poésies mordantes, et le jugea avec une hauteur et une injustice où perce la jalousie (1). Il alla jusqu'à prétendre que, dans cette réputation littéraire, la faveur avait tout fait et le mérite rien. Sagon devait donc, selon toute apparence, trouver en lui un défenseur, et avait raison de l'appeler à son aide (2). Toutefois, piqué de je ne sais quelle mouche, emporté par un caractère bizarre, Germain-Colin Bucher, dans une lettre qui ne nous a pas été conservée, mais dont nous connaissons le sens par l'épître de Sagon à Jean Bouchet, voulut, tout en montrant une préférence très marquée pour Marot, se poser en arbitre et donner des conseils aux deux adversaires. Il n'est pas de rôle plus ingrat que celui de conciliateur, surtout de conciliateur partial. Sagon se crut trahi, et il avait de bonnes raisons pour le croire : on faisait des grâces à son adversaire, et on l'accablait de mille coups de plume acérée :

> ... L'vn de nous supporte, dore, et oingt,
> Et l'autre a tort blasonne, picque, et poingt (3),

gémit la pauvre victime. Toutefois, en habile homme, le poète offensé voulut tirer de cette ingratitude le meilleur parti possible. Il écrivit à Jean Bouchet, qu'il ne connaissait pas,

(1) Joseph Denais, *les Poésies de Germain-Colin Bucher*, p. 29, 33 et 183.

(2)
> Viens contre ce Marot maling
> Bouchet, et toi, Germain Colin
> D'Angers et Poitiers la defense.

(Voizard : *De disputatione inter Marotum et Sagontum*, p. 34.)

Cf. *le Rabais du caquet de Fripelipes et de Marot*, dans le volume intitulé : *les Disciples et amys de Marot contre Sagon.*

(3) *Ep. fam.* CIX, f° 73 b.

mais dont il savait l'autorité fort grande, et tenta de l'attirer à son parti ; il se conciliait du même coup tous les disciples du grand rhétoriqueur. Il se plaint de la trahison d'un ami qui semblait si sûr. Ce n'est pas, certes, le grand poète « pictauique » qui jamais eût agi ainsi, cet homme illustre qu'il s'estime heureux de pouvoir ranger au nombre de ses amis véritables. Leurs corps ne se sont pas rencontrés, mais bien souvent leurs cœurs et leurs esprits ont vécu de la même vie. Il peut donc le compter parmi ceux qui lui resteront fidèles, et ne suivront pas l'exemple de l'ingrat Germain-Colin Bucher.

Il m'a blasme, et a prins la defence
De son Marot, qui dieu et monde offense.

Une réponse trop enthousiaste, semblable à celle que Jean Bouchet avait coutume de faire en semblables occurrences, eût été imprudente, le curé de Beauvais pouvait la montrer, et faire foi sur elle pour ranger le poète poitevin parmi ses partisans ; or, le fin procureur ne voulait à aucun prix prendre position dans cette querelle ; pourtant ne pas répondre à de pareilles avances lui semblait dur : il s'agissait donc de tenir la balance égale entre les deux adversaires, et de ne pas trop s'avancer.

Après les compliments d'usage, et les humbles protestations du début,

Car ie scay bien que mon lourd Pictonicque
Offensera ta doulce rethorique (1),

il aborde son sujet : quel malheur de voir une pareille désunion entre si bons amis !

Il me deplaist veoir fortune telle estre
Que deux amys si tres grans orateurs,
Et de vertuz et lettres amateurs

(1) *Ep. fam.* CX, f° 73 c.

Qui si longtemps ont amytié tenue
Soient en discord pour chose mal congneue
Dont dangereux est l'escrire et parler (1).

D'ailleurs il ne sait pas très bien ce dont il s'agit ; il n'a pas lu la lettre adressée à Marot et à Sagon par Germain-Colin Bucher ; il ne connait même pas ce poète, il ne l'a jamais vu : il a échangé avec lui deux lettres fort aimables, voilà tout. Il regrette cette malencontreuse affaire, mais il ne veut pas s'en mêler

Ie suis amy de tous en charité.

Sagon n'avait parlé qu'indirectement de sa querelle avec Marot, Jean Bouchet fait de même et s'en tire avec quatre vers que chacun des deux poètes pourra interpréter à son avantage :

Chascun de vous par art et par nature
Merite loz de sa propre escripture
Diuersement, mais on dire, et on faict
De tous humains il n'y a rien parfaict (2).

Sagon ne pourra pas mettre Jean Bouchet parmi ses adversaires, mais qui donc osera dire qu'il est opposé à Marot ?

Prenez-la, ne la prenez pas,
Si vous la prenez cest bien faict,
Si ne la prenez en effect
Ce sera œuuré par compas (3).

Notre auteur assure ensuite le curé de Beauvais que partout il défendra « son bon renom et fame » ; mais il n'aime pas dans ses lettres critiquer ses confrères en poésie, ce n'est pas là sa « veine ».

(1) *Ep. fam.* CX, f° 73 c, d. M. Paul Bonnefon (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1894, p. 272, 273) fait allusion à cette intervention négative de Jean Bouchet dans la querelle entre Marot et Sagon, intervention que M. Voizard n'a pas soupçonnée.
(2) *Ep. fam.* CX, f° 73 d.
(3) *Rabelais*, liv. III, ch. XXI.

Le plus curieux de l'affaire, c'est que Jean Bouchet avait une idée très arrêtée dans la circonstance, mais qu'il se réservait de la formuler à qui et quand il lui plairait. Dans son *Epistre* CXX, adressée à Jean Brèche, il montre encore, en citant les deux adversaires l'un à côté de l'autre parmi les grands poètes de l'époque, qu'il entend toujours rester neutre :

Telz loz sont deuz a l'Abbé sainct Gelaiz,
Marot, Sagon, Brodeau, et Rabellaiz (1).

Cependant, avant d'avoir été consulté par Sagon, *le Trauerseur des voyes périlleuses* adressa à « maistre Baptiste le Chandelier, conseiller du Roy en sa court de parlement en Normandie », une lettre beaucoup plus explicite, où il donne nettement, sans les nommer toutefois, son avis sur les deux adversaires (2). Ses préférences sont évidemment pour Marot, dont il trouve le naturel plein de charme, l'esprit grand et gentil, le vers doux et facile :

..... nature
Le rend plaisant en la sienne escripture
Et a l'esprit si grant et si gentil
Qu'en tous ses vers il est doux et facil.
Impossible est de veoir rime plus doulce
En ce ou l'esprit par nature le poulse.

Lorsqu'il suit librement son génie, ce poète plane au-dessus des autres, et s'il avait toujours entremêlé les rimes masculines et féminines, s'il avait mieux étudié la quantité des voyelles, et s'il n'avait pas trop souvent fait rimer des syllabes brèves avec des syllabes longues, peut-être serait-il un « rimeur parfaict (3) ».

(1) *Ep. fam.* CXX, f° 80 c.

(2) *Ep. fam.* CVI. M. Paul Bonnefon (*le Différend de Marot et Sagon... Revue d'histoire littéraire de la France*, 1894, p. 103-138 et 259-285) n'a pas indiqué que les épîtres 106 et 107 se rapportent au moins indirectement à la fameuse querelle

(3) Si n'a lon veu de rimeur si parfaict
Qui quelque faute en escripuant n'ait faict
Qui l'en vouldroit a la rigueur reprendre
Où ie ne tēds, mais mieulx de to'appēdre.

Sagon cependant ne manque pas de qualités, lui aussi ; il n'a pas la douceur de langage de son adversaire, mais il est savant et compose bien un ouvrage. Jean Bouchel, sans doute, ne saurait approuver les rimes reprochées par Charles Fontaine au curé de Beauvais, *la fere* et *affaire*, *frere* et *desplaire*, *maistre* et *remettre*, *cueurs et obscurs* (1) ; mais à son avis Marot a certainement tort d'attaquer avec la violence qu'il y met un poète fort subtil qui rime en équivoques (2). De même Sagon ne devait pas s'en prendre à l'honneur de Marot, surtout pendant l'exil du poète (3). Si Marot a eu maille à partir avec la Sorbonne et le parlement, s'il a mal parlé de ces doctes assemblées, c'est aux théologiens, c'est aux « Sénateurs » de régler cette affaire avec lui, le curé de

Ie treuue beau mettre deux femenins
En rime plate, auec deux masculins,
Semblablement quand on les entrelasse
En vers croisez, ou Greban se solace.
Aussy quand voy sur voyelle rimer
Sans le vray son des lettres supprimer,
Non que ce soit a la lettre derriere
Mais tierce ou quarte, et la syllabe entiere
Nous voions bien que ce mot cy, scauant
On n'escript pas comme ce mot, cōment,
L'un est en a, l'autre en e, mais science
Conuient très bien avec experience,
I'entends qui veut toutes reigles garder
De rimerie, et bien y regarder,
Voire doit on sans que le vers on griesue
Auoir esgard a la longue et la briesue,
Qu'on congnoistra par le parler commun
Sur la voyelle, ou ne pense chascun,
En bon Francois ce mot cy aduertisse
Est long sur i, et brief ce mot notice,
Et toutes foiz tous les iours vous voiez
Que les plus grans sont sur ce foruoiez,
Et mesmement en rime d'equiuocque,
Ou quand des vers la sentēce y prouocque,
Pourtant n'en faut blasmer les bōs facteurs
Ne de leurs vers estre diffamateurs,
Peu de gens sont qui ces reigles biē gardēt,
Moins de lecteurs qui si pres y regardent.

Epist. fam. CVII, f° 72 a.

(1) *Œuvres de Marot*, édition Jeannet, t. I, p. 252, Epistre LII.

(2) Au dire d'un poète contemporain, Sagon était beaucoup plus « scavant que Marot en langue latine ». *De disputatione inter Marotum et Sagontum*, p. 6.

(3) Dans son livre : *le Coup d'essay de Francois de Sagon*, secrétaire de l'abbé de Sainct-Ebvroul.

Beauvais n'a rien à y voir. En tout cas, ce différend n'aurait jamais dû être une occasion pour les deux poètes de « s'appliquer a diffame et iniure ». A part la faiblesse pour les rimes équivoquées, faiblesse bien compréhensible chez un rhétoriqueur, ce jugement semble de tout point excellent.

D'ailleurs Jean Bouchet ne s'en tient pas là, il élève et généralise la question, et son appréciation devient curieuse. Les talents sont divers et diverses les natures, il faut donc tâcher de comprendre les différents génies, et louer ce qui dans un ouvrage mérite louange.

> Les graces sont es hommes diuisees
> Cõme a Dieu plaist.

Sachons donc, conclut le vieux poète, les reconnaître partout et les saluer avec joie. Ainsi la bonhomie de notre critique qui s'efforce de trouver dans chaque auteur un mérite à louer s'élargit et tend à devenir la noble intelligence de toute beauté littéraire ou artistique. Applaudir le talent sous toutes ses formes, même les plus étonnantes à première vue, et tâcher de comprendre toutes les transformations de l'art, n'est-ce pas la première règle de toute vraie critique et la condition éternelle du progrès? Jean Bouchet, esprit assez ouvert pour l'époque, semble bien l'avoir soupçonné ; mais il lui a manqué, pour donner de la valeur à ses appréciations, le goût, cette fleur du jugement, et l'art de distinguer la vraie beauté de ses trompeuses contrefaçons. Il s'est laissé prendre à l'éclat menteur des vulgarités et du clinquant ; la littérature se présente toujours à lui sous les traits d' « une jolie damoiselle toute pleine de miroirs et de chaines (1) ». Ce fut la faute de son éducation, la faute de son époque aussi, et vraiment il ne faut pas trop lui en vouloir d'être né à la fin du xve siècle (2).

(1) *Pensées de Pascal*, édit. Havet, t. I, p. 104.

(2) Vers 1536, Jean Bouchet, malade à Saint-Maixent, reçut la visite de Mellin de Saint-Gelais ; il s'en montre très fier :

> Or moy gisant hier ainsi malade
> Mal equippé pour faire vne gambade
> Fuz visité comme au iusne ie halays
> De par monsieur Merlin de sainct Gelays

Sous des dehors un peu trop naïfs, avec ses phrases solennelles et ses périodes qui n'en finissent pas, il se montre, avec un grand bon sens, partisan résolu du juste milieu de ce « moien » qui, d'après lui,

Faict l'homme sage et bien arraisonné (1).

Son ambition ne s'élève jamais très haut ; et pourtant il a toujours regretté de n'avoir pas pu vivre à la cour. Ses yeux restaient fixés sur ce point brillant qui le fascinait, il tâchait de se tenir au courant de ce qui se disait, de ce qui se faisait dans ce temple de la poésie, quand, vers 1530, le seigneur Louis d'Estissac lui apprit qu'on le jugeait parfois fort sévèrement à Paris, et qu'on y blâmait certain de ses ouvrages (2) ; ce fut chez lui un vrai désespoir.

On l'accusait de dire trop la vérité un peu à tout le monde et de louer outre mesure ses bienfaiteurs du Poitou. Le pauvre homme, dont le plus grand désir était de n'offenser personne, n'avait pas conscience de si grands méfaits. Il résolut pourtant de se taire désormais et de se consacrer tout entier à son métier de procureur. Il ne fera plus de vers, et pour bien se prouver à lui-même son héroïque résolution, il commence par rimer une épître à « Monsieur l'abbé de Fontaine-le-Comte » afin de lui raconter sa lamentable histoire. Hélas ! il en est des serments rimés comme des serments écrits sur le sable ; l'année suivante, lorsque le vent eut soufflé, il composa l'éloge de la mère du Roi (3). Ses regrets de n'avoir pas

Que desirois voir dessus tous les hommes...
Qui ne voulut d'auec moy s'en aller
Qu'il ne m'eust dit, voire mõstrer des choses
Qui demourrõt en moy tousiours encloses, ...
Heureux ie suis d'avoir vn homme veu
De tant de biens et de graces pourueu
Et plus heureux de la tant bonne chere
Qu'il me feit lors, que ie tien pl' qu'or chere.

Ep. fam. C, f° 76 d.

(1) 1 *Mor.* II, f° 13 c.

(2) *Ep. fam.* LXXIII.

(3) « Le vingt-deuxiesme iour dudit mois de Septembre (1531), ainsi que Madame la mère du Roy de France... s'en alloit de Fontaine-Bleau... à Remorantin... trespassa au lieu de Gres... dont iay faict un petit traicté à

réussi à être poète de cour se manifestent çà et là par quelques mots jetés dans ses livres et, surtout encore, par l'obstination qu'il met jusqu'à soixante-quinze ans à offrir ses poèmes aux personnages les plus importants du royaume. *Les Triumphes du tres chrestien, tres puissant, et inuictissime, roy de France, Francoys premier de ce nom*, imprimés en 1549, sont dédiés à Henri II ; il avait dédié *le Labyrith de fortune* (1533) « à Madame Marguerite seur germaine du tres crestien Roy de France » ; *les Triumphes de la noble et amoureuse dame* (1545), « à madame Eleonor de limperialle maison Daustriche, royne de France ». Ces dédicaces aux formules obséquieuses devaient, en outre, dans sa pensée, lui obtenir des faveurs ou des présents. Alors, en effet, comme dans l'âge suivant, comme au XVIIe siècle et peut-être bien un peu comme toujours, offrir un ouvrage à un riche Mécène c'était tirer un bon sur sa caisse ; tous les poètes ou à peu près tous y voyaient un moyen d'équilibrer leur budget (1). Or il semble bien que dans le budget de Jean Bouchet les recettes ne l'emportaient pas d'une façon exagérée sur les dépenses. Il eut toujours de quoi vivre largement, et il tint dans la ville de Poitiers un rang fort honorable, mais il aime à revenir sur la peine qu'il a prise pour mener à bien son petit ménage (2).

Aussi n'aime-t-il guère à se séparer de cet argent qu'il a eu tant de peine à gagner. Il trouve les impôts bien lourds; fidèle au roi avant tout, il estime que le prince a raison de demander pour le bien du royaume des sacrifices nouveaux à ses sujets ; il ne faut point s'en « esbahir » ; voilà son jugement d'historien (3) ;

sa loüange, intitulé, le Palais, et Epigrammes des cleres. » *Annales d'Aquitaine*, p. 467. Jean Bouchet, sans doute, cite de mémoire, voici le titre exact de l'ouvrage : *Le iugement poe | tic de l'honneur fe | menin et seiour des | illustres claires et honnestes Dames, par le Trauerseur.* — M. Ouvré, dans la notice qu'il consacre à Jean Bouchet (*Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1857, p. 5 sqq), fait très bien ressortir les efforts successifs du poète, essayant non plus d'aller vivre à la cour, mais d'y faire pénétrer ses œuvres et grandir sa réputation.

(1) Cf. *La Renaissance des Lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique*, par Félix Nève, p. 53. — *Tableau historique et critique de la poésie française*, par Sainte-Beuve, p. 22, note.

(2) *Ep. fam.* L.

(3) *Annales d'Aquitaine*, p. 550.

mais le procureur de Poitiers, le paisible citoyen, est beaucoup moins héroïque, et quand il faut bourse délier, il fait la grimace, et voudrait bien trouver une échappatoire. Il est des aventures qui n'arrivent qu'à lui. Précisément hier il sortait du Palais de Justice, où la journée n'avait pas été bonne ; en descendant le grand escalier, il se vit arrêté par un sergent public tenant à la main un papier sur lequel il lit ces mots :

A cinq escutz est taxé Iehan Bouchet.

Voilà qui n'est pas fait pour le mettre en belle humeur. Sans doute les besoins de l'État l'exigent, et l'argent du royaume qui tout entier appartient au roi n'est que prêté aux sujets, mais

Prester ! qui ? moy ! chargé de huict enfans
Et qui ay pres de soixante-neuf ans ?

D'ailleurs, on le sait bien, poète aux légères aspirations, j'ai plus songé pendant ma longue vie à courtiser les Muses que la déesse Fortune. J'ai chanté les hauts faits du prince, que peut-on exiger de plus ?

— Si faudra-il payer ou qu'on vous livre,

reprend le sergent impitoyable, on prendra vos biens. — Mes biens ! Attendez, je vais écrire à « Monseigneur Monsieur de Baïf (1), maistre des requêtes du Roy nostre sire ». Cet emprunt doit, d'après la volonté formelle du roi, peser sur les seuls gens riches (2), or il est bien impossible de me ranger, moi, Jean Bouchet, parmi les citoyens opulents ; je connais la bonté du prince, il me fera plutôt un présent que de me prendre cinq écus. Sur ce, le poète prend sa plume et rime :

(1) Lazare de Baïf, nommé maître des requêtes vers 1541.

(2) « Ladite annee, mil cinq cent quarante quatre, le Roy outre les tailles ordinaires et accoustumées print et leua sur les habitans de toutes les villes closes de son Royaume, et faux-bourgs d'icelles, la soulde de cinquante mil hommes de pied, dont les villes closes de Poictou payerent trente six mil livres. Aussi furent faits ladite année quelques emprunts particuliers, sur les gens aisez à ce faire, dont ne se faut esbahir. » *Annales d'Aquitaine*, p. 550.

Dizain.

Il m'ennuye fort que le mien Roy me doyue
Qui luy doy tout, car ie n'ay rien a moy,
Et s'il permect que les fruictz i'en recoyue
C'est de sa grace et par Royal octroy :
Mais ou n'y ha rien que prendre ; ie croy
Qu'il n'entēd pas pour rien mon debteur estre,
Si son sergent on enuoie en mon estre
N'y trouuera que Museins escriptz
Et luy qui est de tous orateurs maistre
N'emprunteroit chose de si bas pris (1).

Ces vers n'approchent pas sans doute de la finesse de Marot, peut-être cependant valaient-ils la peine d'être cités (2).

Jean Bouchet, lorsqu'il les composait, avait près de soixante-dix ans ; la vieillesse ajoutait à la bonhomie naturelle du poète la douce expérience d'une longue vie. Ses dernières épîtres familières nous le montrent attendant paisiblement l'heure de Dieu dans son cher Poitiers, « lieu de repos, ville de quiétude (3) ». Tout semblait bien fini pour lui, et il demandait à ses amis de ne pas l'oublier quand il ne serait plus :

Vous penserez en moy poure vieillart,
En mes escriptz composez au vieil art,
Et au vouloir que i'ai eu de mieulx faire,

écrivait-il gentiment au « seigneur de Myhervé, gentilhomme de bon scauoir demourant à Boulogne sur la Mer ». Il le remerciait de lui avoir envoyé des notes pour ses *Annales d'Aquitaine*, et le priait de lui raconter par le menu tous les hauts faits accomplis par les armes du roi en Picardie.

Ie vous supply, si trouuez le loisir
Que m'enuoiez ce que pourrez choisir
Des nobles faictz par entreprinse hardie
En l'an present, en et pres Picardie (4).

(1) *Les Genealogies, effigies et epitaphes...*, p. 142 v°.

(2) Il faut croire que le besoin d'argent inspire assez souvent les poètes : les meilleures épîtres de Guillaume Crétin sont certainement « celles dans lesquelles il demande de l'argent aux rois ses maîtres et à l'évêque de Glandève ». Anatole de Montaiglon dans le recueil de Crepet, *les Poètes français*, t. I, p. 484.

(3) *Ep. fam.* CXXVII, f° 83 d.

(4) *Ibid.* *Ibid.* Cette épître est de 1543.

L'infatigable auteur entendait bien mourir la plume à la main, et continuer ses recherches historiques jusqu'à la dernière heure. Il semble avoir abandonné un peu plus tôt la poésie.

Vers 1542, Jean Brèche (1) lui avait envoyé, pour qu'il le revît, un traité de Lactance traduit en français. Dans la lettre qui accompagnait le manuscrit, Jean Bouchet était porté aux nues.

Cahors se peult vanter et tenir fier
De son Marot, et s'en gloriffier,
Touraine peult louer son Rabellaiz,
Et son brodeau, Merlin de sainct Gelaiz
Est une perle en France précieuse...
Mais quoy ? Poictiers a bon et juste tiltre
A son Bouchet... (2).

Et l'auteur ajoutait : « Votre poète, Poitevins, il faut plus l'estimer qu'un marquis, un duc ou un comte ; heureux un jour celui qui pourra dire : J'ai vu Bouchet. » L'humble procureur dans sa réponse avertit son ami que de pareils compliments le font rougir. Il fut un temps, je l'avoue, où j'aimais les Muses, et sans être orateur ni poète, j'ai pourtant plus écrit qu'aucun homme de ma génération ; mais les cheveux ont blanchi, le corps a perdu sa vigueur et l'âme sa poésie :

Cela me passe, et plus ou peu en use,
Car esloigné suis de ma propre Muse,
Quand ie voulois avec elle veiller
Tous mes espritz scauoit bien reueiller
A inuenter quelque moralle tasche,
Mais a present ma vieillesse s'en fasche,
Non du labeur, mais dont ie n'ay l'esprit
De plus le faire, et mettre par escript (3).

Il y a plus : la poésie elle-même et le goût des lecteurs changent. Jean Bouchet ne se rend pas compte que cette

(1) Sur Jean Brèche, on peut consulter Goujet : *Bibliothèque francoise*, t. XI, p. 353.
(2) *Ep. fam.* CXIX, f° 79 b.
(3) *Ep. fam.* CXX, f° 80 c.

évolution profonde date de l'avènement de François Ier, et l'eût-il remarqué il n'oserait pas le dire, car il croirait par là critiquer le roi ; or jamais il n'a eu, jamais il n'a compris une pareille audace. Cependant les faits existent ; autour du jeune souverain et de sa sœur Marguerite de Navarre se sont groupés les poètes nouveaux ; ils reconnaissent pour chefs Marot et Melin de Saint-Gelais. Emportés par le courant de facile plaisir et de vie brillante où dès le début de son règne se jette le fils de Louise de Savoie, ils ne songent qu'à plaire au prince et à ses favoris. La grave poésie morale de Louis XII a été joyeusement abandonnée, et au lieu de rimer de longues allégories sur les vertus de Foi, d'Espérance et de Charité, ou sur Force, Prudence, Justice et Tempérance, les poètes ont tourné des épigrammes, composé des rondeaux et des chansons sur les dames de la cour, et en l'honneur de Vénus et de son fils.

Un lay d'amours, ou de gaudisserie
Ou vn dizain de quelque resuerie
Seront mieulx veuz estimez et prisez
Qu'vn moral euure et plus auctorisez,
I'estime et croy que c'est que de tout vice
On faict vertu (1).

De tels revirements déplaisent au poète des *Triumphes de la noble et amoureuse dame* et du *Labyrith de fortune*. Il consent bien à suivre les progrès de la rime, à les devancer même, mais, pour les idées et pour les mœurs, il restera toujours le traverseur qui « pour son temps a esté loüé, et est encore comme chaste et chrestien scripteur, non lascif et paganisant, comme ceux du iour d'hui, et si a faict et poursuiuy grandz, et continuels œuvres, non pas petites sonneries » (2).

(1) *Ep. fam.* CVII, f° 71 d. La plainte ne date pas de Jean Bouchet ; « les jongleurs, dit l'auteur d'un *Bestiaire* « qui toz jors mentent » sont recherchés et honorés partout jusqu'à la cour, on leur fait de beaux présents pour qu'ils veuillent bien débiter leurs mensonges ; mais si quelqu'un s'avisait de « parler par desvinité » chacun le fuirait, il devrait payer lui-même des gens « por soi faire escouter ». Petit de Julleville : *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. II, p. 164.

(2) Charles Fontaine, *le Quintil Horatian* dans la *Deffence et Illustration de la Langue Francoyse*, édition Em. Person, p. 211.

Le jour où Jean Bouchet dit adieu à la poésie — si jamais il lui dit un adieu complet — compta parmi ses mauvais jours ; il renonçait à la joie de sa vie, et l'heure consacrée jadis aux vers dut alors lui paraître bien longue. La mort approchait; cette nuit qui vient « comme incongnue » mettre fin au rôle de chaque homme ici-bas. La rude visiteuse pouvait bien le dépouiller de tout, du costume gris, symbole du travail dont un jour il se revêtit pour suivre dame Suggestion (1), elle ne devait jamais parvenir à le décourager ; depuis ses fautes de jeunesse il avait, en effet, toujours gardé

Espoir en Dieu et fiance totalle (2).

Jean Bouchet avait vécu en bon chrétien, il avait mis sa foi au-dessus de tout. Quelques écrivains (3), frappés peut-être de la liberté avec laquelle il critique les abus de l'Église et aussi des rapports d'amitié qu'il entretient avec plusieurs personnages qui passèrent à l'hérésie, ont affirmé qu'à certains moments notre auteur inclina vers le protestantisme. « C'est un fait dont je ne trouve aucunes preuves dans ce que j'ai lu du grand nombre d'ouvrages qu'il a laissés », affirme Dreux-Duradier (4), et je suis entièrement de son avis.

(1) Beau sire.....
Il conuient que dune des couleurs
Que vous voyez porter a ces coureurs,
Vous reuestez, et lors la couleur grise
Voulu auoir, car labeur ne desprise.....
Labyrīth de fortune, C I v°.

(2) *Les Regnars traversāt*, f° 3 v° après KIII.

(3) Le Duchat, *Ducatiana*, t. I, p. 18. — H. Clouzot : *Revue des provinces de l'Ouest*, janvier 1892, p. 54. — Parmi les amis ou correspondants de Jean Bouchet qui passèrent au protestantisme, ce dernier auteur cite Quentin, — un des habitués de Fontaine-le-Comte, — « qui fut exilé de Poitiers, comme hérétique ». M. H. Clouzot ne prouve pas cette affirmation ; elle pourrait bien n'être pas exacte ; l'hérésie protestante n'entre à Poitiers que vers 1534 ; Quentin en était parti en 1532 ou 1533. Le pasteur Auguste Lièvre, dans son *Histoire des protestants et des Églises réformées du Poitou*, p. 28, suppose également que Quentin se déclara pour les idées nouvelles ; il ne donne aucune référence qui permette de contrôler son récit, et son affirmation me paraît contraire à tout ce que j'ai lu dans les œuvres de Jean Bouchet. — Cf : *Epist. fam.* LXXXII.

(4) *Histoire litt. du Poitou*, t. I, p. 245.

Jamais Jean Bouchet n'a écrit une ligne qui puisse laisser croire qu'il ait songé à devenir protestant ; toujours il a fait profession ouverte de la foi catholique romaine, et il semble n'avoir pas eu assez d'anathèmes contre une doctrine qu'il considérait comme une hérésie. Il suffit pour s'en convaincre de lire ce qu'il écrit de Luther dans ses *Annales d'Aquitaine*. Je cite à dessein l'édition de 1531, la première où il donne son avis sur la doctrine protestante et son fondateur : « Le quinziesme jour Dauril lan Mil cinq cens vingt et vng les faulses propositions de Maistre Martin lheuter furent disputees en lescole de Theologie de paris, Et comme erronnees heretiques, Et scandaleuses cōdamnees et reprouvees... Ie les eusse cy Inserees, Mais les clercs les entendent, Et les simples gens se passerōt bien den auoir lecture. Car plus pourroient auoir de dommage en les oyant lire, que de proffit (1). » Dans l'épître XLVII, qui doit avoir été écrite en 1527, il félicite un de ses amis Jean Mary de Ruffec d'avoir composé une vie de saint André ; cet honneur rendu à l'apôtre de Jésus va directement contre « l'erreur Lutherienne » qui voudrait anéantir le culte des saints. Ailleurs (2) il plaint Marot de s'être laissé entraîner dans la révolte contre l'Église de Rome, et d'avoir voulu pénétrer en téméraire les hauts secrets de l'Écriture ; il le regrette, car c'est « vn vray poëte né », mais il ne veut pas l'imiter dans cette folle audace, il entend suivre toujours la foi de ses ancêtres, aimer Jésus, ses saints, et tout ce que le Sauveur aima. Enfin, en 1545, dans une nouvelle édition de la *Déploration de l'Église militante*, il attaque avec force les protestants, les fondateurs de la secte surtout, ces gens qui jadis portaient « saints habitz et grās frocs », et qui aujourd'hui s'efforcent de séduire les peuples « par doulces controuerses », et de les gagner à l'erreur.

Ces apostatz rempliz de vanite,

(1) *Annales d'Aquitaine*, édition de 1531, f° CLXVII v°.

(2) *Ep. fam.* CXIIII. On peut encore sur ce point consulter la CXIIIe Epitre familière où il termine un long parallèle entre la manière de vivre des protestants et celle de Jésus-Christ par ces deux vers :

Ie n'en dy plus fors que c'est vne peste
Qui saincte eglise et ses membres moleste (f° 75 d).

veulent réduire à néant l'autorité de l'Église ; ils nient l'existence du purgatoire, l'efficacité de la confession et de toutes les bonnes œuvres; leur doctrine

C'est vn conuy pour les gens reculler
De tous biensfaictz, de iusne et d'abstinence,
C'est vn octroy, voire pleine licence,
De paillarder, piller et gourmander,
C'est vng congé de viure en impudence
En injustice et en toute imprudence
Vng foul Conseil pour ia ne s'amender (1).

Des gens lettrés, curieux et entêtés, orgueilleux et subtils, se sont déclarés partisans de la nouvelle doctrine, ils ergotent sur les textes obscurs sans remarquer ceux dont la clarté est manifeste. Un homme de bon sens hésitera-t-il entre cinq ou six apostats, envieux, détracteurs, voluptueux, et tous les grands saints, tous les génies, gloire de l'Église catholique.

Certes voilà des passages caractéristiques et sur le sens desquels il est impossible de se méprendre ; cependant, même si nous ne possédions pas ces expressions si nettes des sentiments de Jean Bouchet, il me semble que la seule lecture de ses œuvres suffirait à prouver qu'il fut toujours un vrai catholique ; rien dans leur inspiration générale de contraire à la foi la plus droite et à la plus sincère piété.

On se rappelle peut-être qu'au début et à la fin de presque tous les *Mystères* et *Miracles*, on trouve des déclarations comme celle-ci : « A la gloire et honneur de Dieu et des saints soit, et au profit des âmes (2) » ; on rencontre des phrases semblables dans la préface de presque tous les écrits de Jean Bouchet. Il veut avant tout faire du bien à ses lecteurs, et, chose très méritoire pour un rhétoriqueur, il n'hésite pas à sacrifier les rimes équivoquées, le comble de l'art pour lui, comme pour Charles Fontaine (3), à la néces-

(1) *Les Genealogies, effigies et epitaphes*, f° 115 sqq.
(2) Ch. Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, t. I, p. 538, note 2.
(3) *Le Quntil Horatian*, édition déjà citée, p. 209.

sité d'être clair et compris de tous. En écrivant il pense toujours à Dieu et tient le regard de son âme constamment fixé sur lui. Je ne cite pas d'exemples, parce qu'il y en a presque à toutes les pages de ses *Epistres* et de ses livres moraux. Un de ses ouvrages, *les Triumphes de la noble et amoureuse dame...*, n'est pas autre chose qu'une mise en scène allégorique des combats que l'âme humaine doit soutenir contre ses perverses inclinations et les assauts du démon. Voici la protestation de foi toute catholique qu'il a mise à la fin du volume : « Si aucune chose y auoys escripte autremēt que a poinct ce a este par ignorance ou non intelligence des docteurs dont ie me suis ayde, en quoy ne vouldroys ne veulx persister: mais adherer a la saincte escripture, et a ce que tient et croit saincte eglise, priāt dieu quil me vueille garder de errer : mais me dōner la grace de laymer, craindre et seruir, en Foy, Esperāce et Charité, et apres mon deces me donner de son immense liberalite leternelle gloire et felicite. Amen (1).

Dans son *Epistre aux imprimeurs* (mai 1534) il affirme bien haut qu'il a composé ses différents traités

> Tout a l'honneur diuin, ou tousiours tends
> Et au salut et proffit de mon proche (2).

Le christianisme de Jean Bouchet est d'ailleurs un christianisme viril, et cet honnête homme se fait une idée très haute et très juste de la véritable dévotion ; les pratiques extérieures ne lui suffisent pas : « Il ne se fault confier aux oblatiōs de chādelles quon faict a Dieu et a ses sainctz, » mais

(1) *Les Triumphes de la noble...*, f° CCCXC v°. — Il dit encore, à propos du *Labyrīth de fortune :* « Le tout a lhonneur et gloire de la trinite premierement, a la recreation de mon esprit, et pour en reuoluant les liures apprendre a me congnoistre, et finablement a la consolation des dames et aultres personnes qui n'entendent les lettres latines... » *Epistre... A venerable messire Jacques Preuost, docteur en theologie, regent en luniuersite de Paris.* GG I, édition Alain Lotrian.

(2) 2 *Mor.* XI, f° 47 c ; Cf. *Ep. fam.* XLI, f° 32 b.

> ... Mon intention
> Est tout premier a laugmentation
> D'honneur diuin...

il faut s'humilier, corriger ses vices et amender sa vie. « La lumiere des chandelles quon presente a dieu ne peut esclaircir la clarte de luy qui est le souuerain soleil, » l'obéissance du cœur lui est plus agréable que le sacrifice des bêtes (1).

Il ne faudrait pourtant pas s'y méprendre; il ne blâme pas ces manières d'honorer Dieu et les saints, pas plus qu'il ne blâme les indulgences, premier prétexte des querelles d'où naquit le protestantisme; il veut que l'on gagne les grands pardons, que l'on fasse aux saints des offrandes et qu'on les invoque; mais toutes ces pratiques doivent être des manifestations d'une dévotion véritable, et non de vaines cérémonies. De la vraie piété elles forment pour ainsi parler le corps, à ce corps il faut une âme qui lui donne la vie, et cette âme c'est la charité, c'est l'amour de Dieu.

Donnons pour dieu, gaignōs les grās pardōs,
Confessons-nous, soions pleins d'abstinence,
Faisons des biens par parolles, par dons,
Soions deuotz en saincte pertinence
Pauures logeons sans craindre pestilence,
La messe oyons cinq ou six fois le iour,
Dieu contemplons et son royal seiour,
Chassons de nous orgueil et vanite,
Pleurons noz maulx sans espoir de retour,
Rien ne faisons s'il n'y ha charité (2).

Cet amour de Dieu ne doit pas seulement vivre de paroles ou de beaux sentiments, il doit passer dans les actions du chrétien, et il se mesure, au témoignage de saint Augustin, au mépris que nous avons pour nous-mêmes. Jean Bouchet ne pense pas autrement. Il veut d'abord que l'amour de Dieu fasse accepter à chacun sans peine sa condition de fortune et de santé,

Si vous n'auez en ce monde mortel
Force, santé, gros honneur et richesse,
Baissez le chief a la diuine haultesse,

(1) *Les Regnars traversāt*, c III.
(2) *Les Genealogies, effigies et epitaphes*. Ballade de Charité, XXIIIIe ballade, p. 113. Cf. ce qu'il dit des reliques, *les Triumphes...*, f° CLXXXVII v°.

Et meditez que pauure fust Ihesus,
Portez la croix sans murmure, en liesse,
Ne loffensez et vous yrez lassus (1).

Il est toujours facile de donner d'aussi nobles conseils, surtout lorsque soi-même on vit à l'abri du besoin et de la maladie; il l'est beaucoup moins sans doute de les mettre en pratique : disons à l'honneur de notre humble héros qu'il sut faire ce qu'il conseillait aux autres. Plusieurs fois ses ouvrages furent attaqués ; quelques écrivains osèrent même s'en prendre à ses intentions. On l'accusait de se montrer trop favorable aux personnages dont il défendait les intérêts, et qui, au dire des malins, pouvaient avoir quelque influence sur sa fortune. Nous aurons plus tard l'occasion de juger ces attaques; elles ne laissaient pas, il faut l'avouer, d'être tout au moins spécieuses. Jean Bouchet, lui, se crut toujours innocent et sa bonne foi paraît bien hors de cause ; quoi qu'il en soit, il supporta ces reproches et les accusations de même nature en vrai disciple de Jésus-Christ. Le Dieu de toute justice a été nommé trompeur et séducteur, le fils de Dieu appelé Samaritain « sans cresme » ; ne convient-il pas dès lors que pour l'amour d'un tel maître le disciple supporte avec bonheur lui aussi les injures et les calomnies ?

Par ce ie dy, si quelque homme feroce,
Auoit de nous dit quelque iniure atroce
Contre le vray, deurions ioye auoir
Et doulcement l'iniure receuoir (2).

Et qu'on ne cherche pas là une espèce d'orgueil pharisaïque qui se met au-dessus de l'opinion des autres et se drape dans sa propre dignité ; notre auteur l'avoue sans détour :

Et toutesfois si parfaict ne me sens
Que ie veuille estre on rang des innocens (3).

D'ailleurs il semble bien difficile de croire à un Jean Bou-

(1) *Le Labyrīth de fortune*, 4e folio après M III, ro.
(2) *Ep. fam.* XLI, fo 33 b.
(3) *Ibid.* LXXIII, fo 49 b.

chet orgueilleux. Que le démon de la vanité l'ait un peu taquiné, et que le grand rhétoriqueur se soit montré un peu plus fier que de raison de ses nombreuses rimes, je consens bien volontiers à le reconnaître ; mais qu'il se soit cru un grand homme, malgré les éloges pompeux que lui prodiguèrent ses contemporains, je ne le pense pas, il avait trop de bon sens pour cela ; j'affirme du moins, sans crainte d'être démenti, que jamais il ne se crut un grand saint. Avec une modestie charmante à laquelle la naïveté de son vieux langage ajoute encore plus de candeur, il se demande combien d'hommes pourraient se vanter d'avoir passé une journée sans être tenté de la chair, du monde, ou de l'esprit de malice, et il ajoute : « Ie porteray tesmoignage de mon faict, et si iestois sur ce enquis pourrois dire sans mentir combien de fois iay este navre et blece, voire jusques au dangier de mort eternelle sans le remede du tres grant et souuerain medicin nostre dieu et saulueur (1). »

Nous ne savons presque rien de ses dernières années ; il les employa sans doute avec la même régularité que celles qui avaient précédé ; dans une épître adressée aux imprimeurs et qui date de 1534, il leur annonçait qu'il tenait encore en réserve quinze traités manuscrits qu'il leur livrerait au moment opportun (2). Mourut-il avant de les avoir publiés tous ? il semble bien impossible de répondre d'une manière certaine à cette question (3) ; je crois que plusieurs de ces opuscules ne furent pas imprimés, et il ne faut pas s'en désoler. Dans ces livres qui devaient ressembler à leurs aînés, nous trouverions, avec quelques traits intéressants, les mêmes fades allégories, alignant dans leurs pages à deux colonnes d'interminables décasyllabes ; mais ces vers ne nous appren-

(1) *Les Triumphes...*, ã III r°.

(2) Quant aux liuretz que iay les derriers faictz
En nombre quinze, a mon desir parfaictz,
Vng reservé, nommé l'honneur des princes
Non publiez encores par prouinces.....

2 *Mor.* XI, f° 48 b.

(3) Quelques-uns de ses traités doivent faire partie des *Opuscules du Trauerseur ;* l'édition de 1545 contient six ouvrages de Jean Bouchet parus avant 1534, et huit autres inédits.

draient rien sur le talent, rien sur l'influence de Jean Bouchet. Nous pouvons nous passer des détails qu'ils nous fourniraient peut-être sur notre auteur ou sur ses relations ; nous savons assez par ailleurs quel dévoué procureur, quel joyeux et fidèle ami, quel brave cœur, quel vaillant père de famille et quel fier chrétien il fut toujours.

Je n'ai pu fixer d'une manière exacte l'année de sa mort. M. Ouvré, dans la petite notice qu'il consacre à notre Poitevin, affirme que, dans le mois de mars 1552, Jean Bouchet se démit ou plutôt voulut se démettre de la place qu'il occupait au *mois et cent* en faveur de son fils Gabriel. Ses collègues ne consentirent pas à se priver de ses avis et décidèrent que sa vie durant il assisterait aux séances du corps de ville (1). Dreux-Duradier estime que Jean Bouchet mourut vers 1552, « les *Annales d'Aquitaine* se trouvant continuées par une main étrangère depuis 1552 jusqu'en 1555 » ; Thibaudeau est de cet avis (2) ; les auteurs de dictionnaires ou de notices et ceux qui les copient se partagent entre les dates 1550 et 1555. Il n'existe aucune pièce contemporaine qui permette de trancher définitivement la question ; essayons d'une autre façon. Lors de la réforme de la coutume du Poitou en 1559, Gabriel Bouchet était procureur de l'abbé et des religieux de Saint-Cyprien ; son père n'assistait pas aux débats, il devait donc être mort, car très au courant de tout ce qui touchait à sa province, il avait sa place marquée dans une pareille affaire ; d'autre part, l'édition des *Annales d'Aquitaine* de 1557, qui relate certains événements des premiers mois de cette année (3), avait été corrigée, nous le savons par le titre lui-même, de la propre main de l'auteur ; Jean

(1) *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1857, p. 40. Le fait paraît vraisemblable, je n'ai pu le vérifier. M. Ouvré ne donne aucune référence. Il est du moins certain que Gabriel Bouchet faisait partie du mois et cent en 1561 et 1562. Cf. *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1897, p. 165 et 217. — Ce même Gabriel Bouchet est cité, dans un acte du 4 février 1553, comme procureur « à Poictiers pour haut et puissant monseigneur Francois de La Tremoille, seigneur baron de Montaigu ». (*Inventaire de François de La Trémoille*, p. 172.)

(2) Dreux-Duradier : *Histoire littéraire du Poitou*, t. I, p. 246 ; Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, t. II, p. 77.

(3) La rupture de la trêve de Vaucelles, février 1557.

Bouchet mourut donc probablement entre les premiers mois de 1557 et la fin de l'année 1559, âgé de plus de quatre-vingts ans. Jusqu'au bout il avait tenu sa vaillante plume, et l'on se rappelle peut-être que les dernières pages des *Annales d'Aquitaine* n'offrent plus au lecteur que des notes prises au jour le jour, à peine reliées entre elles ; la mort seule put l'enlever à son cher labeur que l'espérance lui avait toujours rendu léger et parfois même agréable : *Spe labor levis*, *Spe labor iocundus*. Le travail lui fut toujours doux, et quand il travaillait à la gloire des saints, quand, par exemple, il écrivait à la louange de sainte Radegonde *l'histoire et cronicque de Clotaire*, l'espérance ne donnait plus seulement à ses recherches une agréable facilité, elle y mettait encore la joie, l'entrain de faire une œuvre qui plût davantage à Dieu : *Spe labor iocundus*. Avec une simplicité charmante, l'auteur ajoutait encore à la dernière page du volume cette phrase toute de candeur, anagramme de son nom : *Ha bien touché !* Ce contentement enfantin qui s'étale avec tant de franchise ne ressemble guère à de l'orgueil, et pour y voir de la vanité, il faut y regarder de bien près. C'est la satisfaction paisible de l'ouvrier arrivé à la fin de sa tâche, et content du labeur accompli, le soupir profond de contentement intime qui, au soir de la journée, monte aux lèvres du laboureur quand il dételle ses bœufs, au bout du sillon terminé.

Nous allons, dans les pages qui suivent, étudier Jean Bouchet annaliste et rhétoriqueur ; avouons que l'homme, s'il a des défauts, reste néanmoins sympathique. Il intéresse avec ses rêves d'enfant et de jeune homme, avec sa vie toute de luttes partagée entre les procès du procureur et les rimes du poète : serviteur fidèle des La Trémoille, son amour et sa vénération pour ses maîtres, pour le Chevalier sans reproche et sa noble épouse Gabrielle de Bourbon nous charment et nous touchent profondément. Il eût fait bon vivre près de lui à Ligugé et deviser à ses côtés sur les bords du Clain ou dans les bois qui entourent Fontaine-le-Comte, alors qu'il apportait un de ses ouvrages au noble Ardillon. Jean Bouchet nous attire parce qu'il fut plein de bonté et qu'il sut aimer ; la haine n'entra jamais dans son cœur. Je crois pou-

voir ajouter que les détails jetés çà et là dans ses ouvrages sur sa vie d'époux et de père de famille nous le font estimer et chérir davantage. Chérir ! le mot va paraître bien fort : je l'ai écrit, je le laisse, et on ne m'en voudra peut-être pas trop de dire que l'âme de mon humble procureur-poète demeure dans sa simplicité, dans sa candeur, dans sa haute vertu chrétienne, une des belles âmes d'écrivain du XVIe siècle.

La Société des Antiquaires de l'Ouest a fait poser sur l'emplacement de l'hôtel de la Rose, où Jeanne d'Arc vécut quelques semaines, une plaque de marbre blanc avec l'inscription citée précédemment. Cet hôtel, nous le savons, appartint à Jean Bouchet ; je ne demande pas pour le *Trauerseur des voyes perilleuses* une seconde plaque de marbre aux brillantes lettres d'or, mais deux lignes gravées sur une simple pierre du Poitou, de ce pays que l'écrivain a tant aimé, seraient-elles de trop ? Quatre mots et deux dates suffiraient :

Ici vécut Jean Bouchet 1476-1557 ?

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉCRIVAIN

Nous connaissons la vie de Jean Bouchet, son caractère, l'emploi qu'il a fait de son temps ; nous avons vu se former peu à peu son talent et ses goûts littéraires, grandir son amour de la langue et de la patrie françaises ; esprit curieux, il aime à se tenir au courant des choses et des idées de son époque. Nous avons ouvert, pour les feuilleter longuement, ses divers ouvrages nés presque toujours au hasard des événements heureux ou malheureux de sa longue vie, et nous y avons lu l'histoire d'un brave homme passionné de littérature. Il reste à juger l'écrivain.

Jean Bouchet est un annaliste, Jean Bouchet est un rhétoriqueur.

CHAPITRE Ier

L'ANNALISTE.

Jean Bouchet annaliste se propose surtout de moraliser et d'inspirer l'amour de la France et du Poitou. — *L'histoire et cronicque de Clotaire* est une œuvre morale plutôt qu'historique. *Les Anciennes et Modernes Généalogies* : ce livre est un manuel non une histoire véritable ; la légende de Francus. — *Le Panegyric du Cheuallier sans reproche* : mélange de fiction et de réalité, harangues à la Tite-Live. — *Annales d'Aquitaine* ; l'œuvre principale : plan général et première idée du livre ; louanges qui l'accueillent, on l'imite, on le copie. But de l'auteur, sa méthode : recherche des vieilles chartes, des traditions locales, étude des ouvrages antérieurs ; naïveté de sa critique ; elle est parfois gênée par la peur de déplaire ou un patriotisme exagéré. Les *Annales* resteront un livre à consulter : Jean Bouchet y paraît tout entier avec son bon sens, sa délicatesse, son grand cœur de patriote et de chrétien. — Conclusion.

L'histoire, telle que nous la concevons aujourd'hui, doit être la reconstitution du passé. Elle suppose donc chez l'écrivain, avec la connaissance exacte des faits, première condition de toute œuvre sérieuse, une puissante imagination pour retracer dans toute l'intensité de leur vie les grands drames qui, tour à tour sifflés ou applaudis, ont été joués sur la scène du monde ; une intelligence très nette pour saisir au milieu des mille événements sortis de l'activité humaine ceux qui sont vraiment caractéristiques et dont la pittoresque réalité renferme en abrégé toute une époque ; enfin une haute raison pour dominer les faits particuliers et dégager la loi qui les régit ; sans cette maîtrise puissante d'une idée, l'œuvre s'en ira au hasard des mille incidents journaliers et sans importance de la vie d'un grand peuple, elle manquera d'unité. L'historien, pour répondre à notre idéal, doit donc être un fureteur savant, un peintre intelligent et un philosophe.

Jean Bouchet se fait de l'histoire une conception beaucoup moins élevée, très peu scientifique, mais qui n'en reste pas moins curieuse. Comme nous, il demande à l'écrivain une sérieuse connaissance des faits ; pour arriver à la certitude, il ne faut épargner ni recherche, ni fatigue. Sans avoir une notion exacte de la couleur locale, sans la rechercher, il réussit pourtant à replacer sous nos yeux certaines scènes passées, à nous en faire voir le pittoresque ; mais il ne soupçonne pas la philosophie de l'histoire, ce qui est autant la faute de son époque que la sienne. D'après lui, l'étude du passé se fait avant tout dans un but moral: elle est une leçon, et le souvenir des grandes actions de nos ancêtres doit éveiller en nous le désir de les imiter. Il ne pense pas autrement que Tite-Live : « S'il y a dans la connaissance des faits quelque chose de fructueux et de salutaire, c'est que vous y contemplez, en des monuments éclatants, les enseignements de tous les exemples ; c'est que vous y trouvez pour vous et pour votre patrie ce qu'il vous faut imiter, ce qu'au contraire vous devez fuir, parce que l'entreprise et l'issue en sont honteuses (1). » Dans *le Panegyric du Cheuallier sans reproche*, il nous dit que les anciens plaçaient dans les temples et les édifices publics les statues des héros pour récompenser leurs vertus patriotiques et donner à leurs descendants l'occasion « de ainsi faire (2) » ; l'historien n'agit pas autrement, il fait revivre dans son ouvrage les grands hommes disparus pour honorer leur belle vie et exciter les hommes d'aujourd'hui à tenter leurs héroïques exploits. Cette intention morale, Jean Bouchet ne se contente pas de l'indiquer nettement à la première page de son livre, elle reparaît comme un refrain au cours des chapitres qui se succèdent, et parfois même, craignant de la voir passer inaperçue ou mal comprise, l'au-

(1) Tite-Live, préface, traduction de Taine. *Essai sur Tite-Live*, p. 37. On trouve cette idée dans notre histoire littéraire « dès le XIIe siècle, et sous Charles V le chevalier de La Tour-Landry faisait lire par extraits à ses filles, pour leur apprendre comment elles se devraient gouverner, la Bible, les gestes des rois et cronicques de France. » *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. II, p. 272, note. Cf. *Ep. fam.* XLI, f° 32 c.

(2) *Le Panegyric...* Epistre contenant lintention de lacteur

teur arrête son récit ; il nous avertit lui-même que l'heure de la réflexion est venue, qu'il faut faire notre examen de conscience et nous demander sans faiblesse aucune quelle a été notre conduite dans le passé, ce qu'elle doit être dans l'avenir. Bien plus, redoutant de voir le lecteur faire ce retour sur lui-même avec trop de mollesse, l'écrivain bien souvent prend sa place et ne lui ménage pas les dures apostrophes. Après avoir montré avec quelle facilité sainte Radegonde acceptait « la doctrine de ceulx qui auoient le gouuernement de sa personne », il ajoute : « Si doyuent sur ce passage toutes ieunes filles prendre exēple et nestre par orgueil rebelles ne contredisantes aux anciennes femmes si et quant elles leur remonstrent leurs faultes, qui est vng vice moult apparent et denigrant lhonneur dune pucelle, et dont plusieurs filles de bonne et grosse maison sont mal regardees. Lesquelles sans craincte et honte parlent plus asseurement que si elles auoient vescu cinquāte ans. Et si par charite on sefforce leur donner quelque bonne doctrine sen mocquent et rient (1). »

Œuvre morale, l'histoire, au jugement de notre auteur, doit encore être œuvre patriotique. C'est son amour pour la France, son amour pour son cher Poitou à la vie duquel sa propre vie a été si mêlée qui le pousse à écrire : il rougit de voir que les Grecs et les Romains comptent de si nombreux écrivains et si illustres, tandis que les Gaulois et les Français n'ont presque trouvé personne pour célébrer leurs hauts faits, ces derniers pourtant ne le cèdent en rien à leurs illustres devanciers. Nos quatre premiers rois, par exemple, Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric, n'ont-ils pas conquis la Gaule Celtique et la Belgique en moins de soixante-treize ans, tandis que les sept premiers rois de Rome avaient employé deux cent quarante-trois ans « pour adiouster autour de leur cité romaine IX lieues de pays » (2). Et le

(1) *Lhistoire et cronicque de Clotaire...* f° XI v°.

(2) *Les Genealogies, effigies et epitaphes...* f° 1 v°. Robert Gaguin (1425?-1501) ne pense pas autrement : « Nostros (vero) Reges quorum non est laus inferior Caesaribus, vel in omni fortuna probatissimos homines quibus Francia non orba est, nemo in lucem tollit splendore litterarum. P. de Vaissière : *De Roberti Gaguini ministri generalis ordinis Sanctae Trinitatis vita et operibus...*, p. 56.

cœur du patriote, échauffé par les nobles souvenirs et la vaillante histoire de la patrie française, réussit à faire vibrer dans les mots un peu de son émotion : « Les Romains se glorifient des Scipions qu'ilz appellent fouldre de bataille, et les ont nommez Affricans pour les victoires qu'ils eurent en Carthage : toutefois ie trouue deux princes Francois, Geoffroy de boulion, et Baudoin comte de Flandres, auoyr mieulx faict que les Scipions en la conqueste d'une grande partie d'Asie et d'Affrique, lors qu'ilz furent couronnez Roys de Hierusalem. S'ilz veulent parler de Marius, des Cathons, de Grachus, des Daciens, des Fabiens, des Camilles, des Emiliens, de Pompée ; ie leur mettray dauant les yeulx Pepin Heristel, Charles martel, Roland, Olivier, et leurs compaignons Pers de France, messire Bertrand de Gueaquin, messire Iehan bastard d'Orléans,..... monseigneur Loys de la Tremoille, vicomte de Thouars, que iouse bien comparer a Pompee (1)... » Et le parallèle continue tout à la gloire du royaume de France.

Jean Bouchet ne se fait d'ailleurs illusion ni sur la difficulté de son entreprise ni sur ses propres qualités. C'est une hardie tentative d'essayer de faire revivre le passé et de raconter avec autorité les événements du jour ; il faut de longs efforts pour réussir à faire pénétrer la lumière au milieu des obscurités de l'histoire, aussi bien il ne vise pas à la perfection ; il veut pour sa modeste part contribuer à faire connaître la gloire de son pays. Si sa « plume agreste » trahit son dessein, eh bien il aime « mieulx prier qu'on pardōne a *ses* deffaulx en escripvant, que sans escripre demourer sans coulpe ». Il rappelle l'exemple de Diogène qui, malgré les railleries des habitants de Corinthe, préférait rouler son tonneau plutôt que de rester oisif. Ce n'est pas d'ailleurs sans raison qu'il compare son ouvrage à « vn tonneau à mettre vin, parce que, dit-il, mon intention est de mettre en mes petitz escriptz aultre chose qui ne soit au vin, ressemblant, qui ha couleur, goust et force (2) ». Voyons s'il a réussi et goûtons le vin de

(1) *Anciennes et Modernes Genealojies*... f° A III r° et v°.
(2) *Ibid*... Epistre a... monseigūr Anthoyne du pre (Duprat), + III r°.

ses récits historiques. Plaise à Dieu qu'il soit toujours limpide et d'une agréable saveur.

Nous avons à étudier quatre ouvrages principaux : *Lhistoire et cronicque de Clotaire*, dont le privilège est du 27 janvier 1517 (v. s.) ; *les Anciennes et Modernes Genealogies des Roys de France* (1527) ; *le Panegyric du cheuallier sans reproche* (1527), et les *Annales d'Aquitaine* dont la première édition est de 1524, mais que l'auteur a corrigées et complétées jusqu'à son dernier jour.

Lhistoire et cronicque de Clotaire n'est pas autre chose que la fameuse vie de sainte Radegonde, commencée par Jean Bouchet, à l'inspiration de Charles VIII, en 1497. La première rédaction lui avait paru défectueuse, « imparfaicte, et mal continuee tant pour la tenerité des ieunes ans que iavois lors, que ꝑ faulte davoir assez veu et leu (1) » ; il se remit donc à l'œuvre, corrigea cet essai sans grande valeur, et le transforma. Il consulta pour écrire son ouvrage saint Grégoire de Tours, saint Fortunat « qui fut grãt amy et familier en dieu de laḋ saincte Radegonde, Baudoyne » (Baudonivie) sa servante, les chroniques de Vincent de Beauvais, Robert Gaguin et autres historiens, et c'est dans leurs livres qu'il prit le meilleur de son récit. Il n'a pas oublié les traditions locales, et parfois elles lui ont porté bonheur ; il raconte, par exemple, avec une grâce charmante le miracle des avoines dont les premiers historiens de la sainte n'avaient pas parlé : cette page mérite d'être citée. Le roi Clotaire, qui avait laissé partir son épouse sainte Radegonde, résolut « de retirer a luy celle quil auoit tant amee. De ce aduertie saincte radegonde feit diligence de chãger de demourãce et acõpaignee de agnes et baudoyne ses seruantes chargees de leur petit meuble print chemin pour aller auḋ poictiers. Et a deux traitz darc duḋ lieu de sees (2) trouua vng laboureur qui semoit de lauoyne, auq̃l dist : Mon amy dieu vo' doint bõ iour tantost pourrõt passer par cy q̃lques gẽs qui vo' interrogerõt si vo' avez veu aucuns passans, ie vo' pry respõdez que nõ depuis vostre

(1) *Lhistoire et cronicque de Clotaire...* Prologue.
(2) Saix, commune de la Vienne, canton des Trois-Moutiers.

auoyne ensemencee, et vo' ne mentirez point. Et bien madame, dist le laboureur, ie le diray. Lesd̃ parolles dictes et prononcees ainsi que le laboureur eut paracheue de semer sa terre aduinst miraculeusemẽt q̃ lad̃ auoyne germa et creut en herbe si hault que lad̃ saincte et ses seruãtes (q̃ apperceurẽt le train du roy venir) se peurent musser dedans. Le roy Clotaire cuydant surprẽdre lad̃ saincte aud̃ lieu de sees estoit party biẽ matin de chinon, mais il ne la trouua, ꝑ quoy senquist ou elle estoit allee et quel chemin elle auoit prins. Quelqun luy feit responce quelle auoit prins le chemin de poictiers. Si feit diligẽce de la suyuir, et luy estant pres le laboureur qui ꝑ admiration regardoit son auoyne, luy demãda sil auoit veu passer ꝑsonne. Leq̃l luy respõdit que non depuis quil auoyt seme son auoyne. Commãt (dist le roy qui appceut lauoyne ainsi haulte) tu te mocq̃s de moy, il y a plus de trois mois que ceste auoyne est semee. Non fais monsieur sauf vostre reuerence, dist le laboureur, car na pas demye heure ainsi que paracheuois de semer ce champ, est passe ꝑ cy une religieuse de grãde stature et belle a merueilles qui ma charge vous faire cette respõce, et incontinãt lauoyne est montee en la sorte que vous la voyez. Au regard de la religieuse ne scay q̃elle est deuenue, et me doubte que cest lespouse du Roy clotaire qui se tient a sees, car on dit que au moien de sa saincte vie dieu fait à sa requeste de grans miracles. Le roy clotaire ne se manifesta ne declaira au laboureur et pensa incontinãt que ce miracle auoit este fait par lauctorite et puissance de dieu pour luy donner a cõgnoistre quil ne vouloit que saincte radegonde fust distraicte de religion. A ceste cause retourna dont il estoit venu deliberant la laisser viure en celuy estat (1).

(1) *Lhistoire et cronicque...* f° XLI r°. Le miracle que raconte Jean Bouchet est discuté longuement dans la *Vie de sainte Radegonde, reine de France*, par l'abbé Em. Briand, p. 68 ; de graves historiens l'ont regardé comme une simple légende : l'abbé Auber, *Histoire générale du Poitou*, t. I, p. 422 ; l'abbé Cousseau, cité par Ed. de Fleury, *Vie de sainte Radegonde*, ch. XI. Ils ont subi l'influence de Dom Fonteneau (t. 77, p. 449), qui n'apporte cependant que des négations sans preuves et se contente d'affirmations hypothétiques : *on croit, il peut en être ainsi, probablement, ç'aura été...*, etc. L'abbé E. Briand répond sérieusement aux diverses ob-

Mais le but de Jean Bouchet dans *Lhistoire et cronicque de Clotaire* n'est pas seulement de faire un récit historique, il veut aussi et peut-être surtout faire une œuvre morale ; montrer aux dames de la cour par l'exemple d'une reine illustre quelle doit être la dignité et la sainteté de leur vie. La partie curieuse du livre est bien celle où l'auteur développe ses idées sur la manière de vivre des femmes du XVIe siècle, sur leur éducation, sur leurs vices et leurs qualités ; il y a là nombre de jolies remarques qui sans doute n'ont rien à voir avec la vie de sainte Radegonde, mais que nous serons très heureux de retrouver en étudiant, chez Jean Bouchet, le peintre de la société.

Au début du volume, l'auteur nous raconte comment les Francs descendent des Troyens ; une gravure le montre aux yeux : de « Troie la grant » en flammes sortent trois groupes de guerriers qui, dès la porte de la ville, se séparent; le plus à gauche est conduit par Francus, celui du milieu par Enéas, et le troisième par Anthénor. Jean Bouchet revient sur cette origine légendaire et s'y étend fort longuement dans les *Anciennes et Modernes Généalogies des Roys de France*. Elle était alors admise par tous nos historiens ; c'était une sorte de dogme officiel très ancien, « puisqu'on lit dans une charte du temps de Dagobert, que les Francs sont sortis du très noble et très antique sang des Troyens, *ex nobilissimo et antiquo Trojanorum reliquiarum sanguine nati* » (1). Trithème, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, abbé de Saint-Martin de Spanheim (1482) et de Saint-Jacques de Würtzbourg (1506), venait précisément, dans un ouvrage fameux (2), de donner à la vieille légende un regain d'actualité.

jections faites à la réalité historique du miracle des avoines, et conclut qu'il a réellement eu lieu. Dans l'absence de tout document contemporain, il est bien difficile, impossible même de formuler un jugement historique définitif.

(1) F. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges*, p. 161.

(2) *Johannis | Trithemii | spanheimensis primo | deinde D. Iacobi maioris apud | Herbipolin abbatis, viri suo aevo doctis. | primae partis | opera historica quotquot | hactenus reperiri potuerunt omnia.* Francofurti, MDCI.

Par une bonne fortune extraordinaire, ce moine avait découvert une histoire des Francs en dix-huit livres, qui commençait à la destruction de Troie pour finir à la mort de Clovis. Elle avait été écrite, d'après des documents qu'il avait entre les mains, par un Franc nommé Hunibald, contemporain de Clovis ; cet auteur avait eu la chance merveilleuse de lire et de pouvoir citer deux historiens scythes Dorac et Wasthald. L'œuvre de Trithème se présentait donc avec toutes les garanties désirables d'authenticité, et désormais nos écrivains allaient pouvoir citer sans lacune la série de tous les princes francs d'Hector à Clovis (1). Jean Bouchet en tressaille d'aise et s'étonne de voir nos historiens « latins et vulgaires » si peu diligents à faire connaître les glorieux ancêtres de la maison de France. Il ne les imitera pas, et appuyé sur Trithème et Jean Lemaire de Belges (2), il va écrire tout au long les faits et gestes « des quarante roys et deux ducz qui regnerent sur les françoys auant Pharamōd (3) ». Inutile de nous attarder à ces inventions puériles que le xve siècle avait adoptées d'enthousiasme, et qui, sorties tout entières de l'imagination de Trithème, ne reposent sur aucune réalité historique. Notons pourtant que le bon sens français de Jean Bouchet s'étonne parfois des singulières invraisemblances du récit et trouve que la chronique de Hunibald « au moyen de choses merueilleuses y contenues semble estre plus fabuleuse que veritable (4) » ; cependant Jean Lemaire croit tout cela, il faut faire comme lui, il faut faire comme Trithème. Parfois ces deux auteurs, dont il admet presque l'infaillibilité, sont d'une opinion différente ; il s'embarrasse alors et essaie de concilier le plus possible les deux avis ; mais quand leurs sentiments sont ouvertement contradictoires, cette suprême ressource lui manque ; alors il se résigne à ne pas savoir que penser, et il

(1) Joly : *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie*, ch. VIII, La légende troyenne après Benoît de Sainte-More.

(2) *Les | Illustrations | de Gaule et singu | laritez de Troye | par maistre Iean le Maire | de Belges*, éd. de Tournes MDXLIX. — Troisième partie.

(3) Titre des *Anciennes et modernes genealogies...*, f° A I.

(4) *Anciennes et modernes...* 4e f° v°, après B IIII.

écrit placidement, sans trop essayer de comprendre : « Toutes lesquelles opinions peuuent estre vrayes (1). »

A partir de Pharamond, les *Anciennes et modernes généalogies* semblent plutôt une sorte de manuel à l'usage des écoliers qu'une véritable histoire de France. L'auteur y résume brièvement, en prose d'abord, puis en vers, — les vers se retiennent mieux que la prose , — les principaux événements qui marquèrent le règne de chacun de nos rois. Il joint même à son texte une gravure représentant sous des traits plus ou moins historiques le personnage dont il raconte la vie. Ces figures lui offrent un ingénieux moyen de prouver comment les trois dynasties qui se sont succédé en France se rattachent à la race troyenne de Pharamond. L'artiste qui a gravé le portrait des rois « a donné à la plupart et surtout aux plus anciens une ressemblance marquée avec François Ier et surtout le nez bien connu du roi-chevalier » (2). Voilà certes une preuve qu'ils descendent tous de la même famille, et indéniable. Chaque prince passe sous nos yeux, et souvent nous adresse la parole :

Si par beaulte plus riche que nest or
On ne mouroit, plus vescu que Nestor
Ie Childeric eusse, sans prendre gloire,
Car ie fuz beau plus quon ne sauroit croire,
Mais fiere mort par sa grant cruaulte
A de son dart efface ma beaulte... (3).

Dans la pensée de Jean Bouchet, il suffisait d'apprendre ses vers pour ne plus oublier les principaux faits de notre histoire nationale. Il ne voulut jamais composer qu'un livre élémentaire, « un art de memoire contenant nō au long mais en sommaire lhistoire et genealogie de chascun roy de France (4) ». L'ouvrage s'arrête à François Ier dont Louis XII annonce la royauté future, car il est

(1) *Anciennes et modernes...* f° CI v°.
(2) Joly, *Benoit de Sainte-More et le Roman de Troie*, p. 583, n° 3.
(3) *Les Anciennes et modernes...*, f° XLVIII r°.
(4) *Les Anciennes et modernes...*, Epistre... a monseigūr Anthoyne du pre. — III r°.

De Charles filz, qui fut d'engoulmois comte
Et filz de Iehan, lequel selon mon compte
Frere germain de mon feu pere estoit
Par ce apres moi la couronne auoir doibt (1).

Le Panegric du Cheuallier sans reproche est un ouvrage plus sérieux et plus intéressant ; il fait partie des différentes collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France, Buchon, Michaud et Poujoulat, Petitot ; M. L. Sandret a composé en le suivant pas à pas un livre intitulé : *Louis II de La Trémoille, le chevalier sans reproche ;* ce volume, édité par la Société bibliographique, se trouve dans la collection des Petits Mémoires sur l'histoire de France publiés sous la direction de M. Marius Sepet (2). Nous sommes donc en présence d'un écrit connu et estimé. Il le mérite. Procureur des La Trémoille, aimé de « son seigneur et maistre », l'auteur a entendu le Chevalier sans reproche raconter lui-même (3) les différents traits de son livre : l'ensemble du récit est donc de première main et l'on a raison de le considérer comme parfaitement historique. La forme poétique que Jean Bouchet donne à son œuvre pourrait en diminuer l'autorité, mais il faut savoir dominer une première impression, et sous ses habits d'emprunt il sera facile de reconnaître la vérité (4).

(1) *Les anciennes et modernes...*, f° CLIIII r°.

(2) Dans une *Histoire de Charles VIII, roy de France*, publiée en 1617, et composée de différents récits contemporains, on trouve un fragment du *Panegyric* de Jean Bouchet.

(3) ... le surplus contient au vray la vie
Dudict Loys, quiconque en ayt enuie
De ce scauoir ie fuz par luy pourueu
Et par ses gens, lesquelz lont a loeuil veu,
Aussi ie lay serui par quinze annees
Maulgre daulcuns les enuies damnees.

Epistre... aux tres illustres Trinepotes du Chevallier sãs reproche.

(4) J'y ai moi-même été pris. J'avais cru d'abord que l'auteur cédait à son imagination quand il nous représentait Louis de La Trémoille quittant à quinze ans, contre la volonté de son père, le château de Bommiers, avec un de ses amis à peine plus âgé que lui, pour aller vivre à la cour de Louis XI. (*Panegyric*, f° x r°. Or le fait est exact. Charles de La Trémoille, arrière-petit-fils du Chevalier sans reproche, écrivait, le 22 mai 1540, à sa mère qu'un seigneur de sa suite lui avait conseillé de quitter le *bonnet rond* pour devenir homme de guerre, et l'avait exhorté à imiter son

Par une singulière manie, en effet, où l'on retrouve à la fois le caractère de l'époque et celui de l'écrivain, Jean Bouchet a conçu son livre comme une espèce de poème où semblent se confondre la réalité et la fiction (1). Il recherche à dessein les expressions et les périphrases poétiques : il ne dit pas, par exemple, le matin, il dit : « a lheure que aurore auoit tendu ses blanches courtines pour receuoir le cler iour » ; le soir, c'est le moment où « le souleil approchant de loccident doubloit et croissoit les ombres ». Voici encore une phrase ou l'imitation de Virgile est bien évidente : « Environ la mynuit que sōnus avec ses pesantes helles descend on cerueau de lhōme et embrasse toutes les creatures en leur repos (2). » Le dessein poétique de l'auteur n'apparaît pas seulement dans quelques phrases isolées, on le retrouve dans la conception même de l'ouvrage. Les personnages sont plus grands que nature, l'auteur nomme les chevaliers et les dames qui vivent autour de Louis de La Trémoille « semy dieux et semy déesses du pays de Berry », le jeune seigneur lui-même dès sa première enfance est beau comme un « semy dieu ». Ces « semy dieux et semy déesses » doivent parler un langage plus élevé que celui des simples mortels ; mais incapable de distinguer entre l'emphase et la véritable noblesse du style, le malheureux rhétoriqueur, à la recherche d'expressions pompeuses, aboutit au plus grotesque galimatias, les antithèses succèdent aux antithèses, les parenthèses aux parenthèses, et les périodes s'enchevêtrent parfois au point qu'il est im-

aïeul : « Par les aultres lectres il mandoit que je layssasse le bonnet rond (il avait été tonsuré en 1535 et on le destinait à l'état ecclésiastique) et que me derrobbasse de Monseigneur, et que alasse à la court à monseigneur d'Orléans et que ie fisse comme Monseigneur nostre grand père, qui à l'eage de quinze ans ce derobist de son pere... » *Inventaire de François de La Trémoille*, p. 173.

(1) Jean Lemaire avait conçu d'après un plan pareil ses *Illustrations des Gaules et antiquitez de Troie :* « Rien de plus singulier pour nous que cette alliance de la fantaisie avec l'érudition et l'histoire, que de voir un livre, commencé sur l'Ida, « près du fleuve Xanthus et dans la belle vallée de Messaulon sur le fleuve Scamandre, et par les amours du berger Paris et de la belle nymphe Pegasis Œnone, » s'achever par le récit de l'institution du duc Pépin le Bref comme roi de France ». Joly : *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie*, p. 561 et 562.

(2) *Le Panegyric...*, f° VI v° et f° VII r°.

possible de les débrouiller (1). L'auteur ne laisse pas une occasion d'étaler avec sa science du beau langage tous ses souvenirs historiques : Louis II sait résister aux instances de sa mère et garder un secret comme le jeune romain Pretextatus, il prend le parti de Louis XI contre les princes du sang et dit, « à l'exemple de Caton Uticense cōtre Syla, aux temps des prescriptions romaines : « Si iestois auec le Roy ie me essaierois de le secourir ; » il donne un soufflet à l'un de ses compagnons qui soutenait les révoltés, « ainsi que feit Cayus Cassius a Fauste filz de Syla » (2). Bien plus, dans ce singulier livre historique, le lecteur se trouve presque à chaque page en présence de l'intervention des dieux et des déesses de la fable ; à voir cet emploi fréquent du merveilleux, on croirait lire un poème épique. Un chapitre est intitulé : « Commant le dieu Mars se apparut au ieune seigneur de la Trimoille, a la course dung cerf, auec la description de Mars ». Avant de peindre l'amour de Louis II pour une jeune dame, l'auteur nous décrit fort longuement la déesse Vénus et son fils Cupidon qui ne manque pas de décocher la flèche classique. Elle ne frappe pas d'ailleurs au cœur de Louis II, le héros endormi la détourne du bras ; à son réveil, Minerve descend de l'Olympe et lui fait un long sermon sur les bienfaits de la sagesse et les malheurs causés par la volupté : sur les lèvres de la déesse les exemples se pressent qui montrent les inconvénients de la funeste passion de l'amour ; ils sont tirés de la mythologie, de l'histoire et de l'Ecriture sainte (3).

Dans cette singulière façon de concevoir l'histoire, n'y aurait-il pas un premier essai, très éloigné sans doute, mais pourtant assez facile à reconnaître, du poème épique, du *long poème*, comme l'appelleront Joachim du Bellay et les membres de la Pléiade (4) ? Ni Jean Bouchet, ni son modèle

(1) Malgré une bonne volonté complète, et en m'y reprenant à cinq ou six fois différentes, je n'ai jamais pu arriver à comprendre la première phrase de l'épître à Florimond Robertet : « Le considérer, tres merite cheualier, que le fruict de lire les histoires, etc... »

(2) *Le Panegyric...*, f° v v°.

(3) *Le Panegyric...*, f° XXXIIII sqq.

(4) *La Deffence et illustration de la langue francoyse*, IIe partie, ch. v. On ne doit pas oublier que Jean Bouchet n'est pas le seul à traiter ainsi

Jean Lemaire de Belges ne prononcent le mot, peut-être ne l'ont-ils pas même dans l'idée et vont-ils à leur insu vers un but qu'ils n'ont pas su distinguer; leur époque semble les y avoir poussés. Le rapprochement entre *le Panegyric du Cheuallier sans reproche* et le *long poème* semblera un peu moins étonnant encore, si l'on fait attention que la prose poétique ne suffit pas à notre auteur; il entremêle son récit de longues pièces de vers fort ennuyeuses, il est vrai, mais qui ne lui paraissaient point telles. Dès son vivant et à plusieurs reprises les imprimeurs enlevèrent contre son gré cette floraison poétique, et de l'ouvrage ne reproduisirent que la prose ; il s'en plaint fort vivement, et s'il vivait encore il aurait, hélas ! le même reproche à formuler contre ses modernes éditeurs (1). Faut-il le leur adresser en son lieu et place? Ils ont eu leurs raisons d'agir comme ils l'ont fait. J'estime pourtant que c'est dénaturer le livre de Jean Bouchet que d'y supprimer toute la partie mythologique ou poétique ; l'histoire elle-même, qui devait gagner à ces retranchements, y perd quelquefois beaucoup. *Puissance regnative*, par exemple, dans un des chapitres omis, nous trace un portrait de Louis XI qui, pour être peint de la main d'une dame allégorique, n'en est pas moins excellent : « Loys unziesme... se fist hayr des Princes de son sang, et se voulút gouverner par petiz compaignons, pquoy fut tousiours en doubte. Il vouloyt estre crainct plus que Roy qui fut oncques, et il ny eut jamais Roy en france qui vesquit en plus grant craincte et suspection, en sorte que la moindre imagination quil eust prinse en la plus pauure creature de son Royaulme luy eust donne vne telle craincte que pour la chasser de son esprit estoit

l'histoire : Jean Lemaire de Belges ne conçoit pas autrement ses *Illustrations de Gaule*. Cf. *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges*, ch. VI, p. 158.

(1) *Epistres morales et familieres :* Le motif et intention du Trauerseur. — Buchon, dans la notice sur Jean Bouchet, en tête de son édition du *Panegyric* écrit : « Je n'ai omis que les vers qui étaient détestables et formaient un véritable hors-d'œuvre. » Il a omis, outre les vers, beaucoup de passages en prose f° v ; f° VII et VIII; f° XXXII-XXXVII ; f° LVIII-LXI ; f° XCI-CXXV ; f° CL ; f° CLIII et CLIIII ; f° CLXI ; f° CLXVII-CLXXII ; f° CLXXI et CLXXX.

contrainct faire mourir ceste personne, ou la prendre a son seruice, et si mourut craintif de tout le monde (1). »

Jean Bouchet, dans son *Panegyric*, ne s'est donc pas contenté d'être historien : il a voulu se montrer poète ; cela ne lui suffit pas encore, il veut prouver qu'il est orateur. A l'exemple de Thucydide et de Tite-Live, il met dans la bouche de ses personnages des discours sans fin. Le père du Chevalier sans reproche adresse à son fils qui brûle d'aller à la cour du roi de France une longue homélie sur les dangers d'un pareil séjour ; c'est par endroit un chef-d'œuvre de mauvais goût. Louis de La Trémoille ne manque pas de haranguer ses troupes au matin de la bataille de Saint-Aubin, et son discours, composé selon toutes les règles des anciennes harangues grecques et latines, se divise en trois points : « Ie suis asseure, messieurs et frères darmes » que vous serez très animés à bien faire lorsque vous connaîtrez « q̄lles gēs nous voulōs cōbattre, pour q̄lle cause ceste armee est assemblee, et la fin de nostre entreprinse (2) ». Inutile de s'arrêter à l'inconvénient de ces pièces d'éloquence, — qui d'ailleurs ne sont pas toujours éloquentes, — composées à froid par l'auteur, dans le silence de son cabinet de travail ; il est un temps

(1) *Le Panegyric...*, f° CXIII v°. Louis XI, dit ailleurs Jean Bouchet, (f° X v°) « ne ayme psonne fors le temps quil en a affaire ». La même Puissance regnative (f° CXVI r°) décrit ainsi la manière dont s'habillaient Louis XI, Charles VIII et Louis XII : « Le Roy Loys unziesme de ce nom fut en petit extime des aultres Roys voire des princes de son sang parce quil usoit de vestemens contraires a son auctorite et plus monstrans villite que noblesse. Aussi ne doit vng roy ou prince exceder par prodigalite, a ce que ceulx de sa court et de tout son Royaulme ne le suyuent comme il aduint du temps du Roy Charles huytiesme, que au moien de ce qu'il se acoustroit de nouueaux et amples vestements riches et sumptueux, tous ceulx de sa court voulurent ainsi faire, et consecutiuement apres les nobles toutes aultres sortes gens, dont le Royaume fut fort empire pour le transport de lor et argent quon fasoit pour emploier en draps dor et de soye qu'on amenoit de pays extranges. En tout cōvient garder le moien pour avoir la vertu de modestie comme fait tres bien le roy Loys doziesme qui a present est... » Il y a dans les pages qui suivent de fort curieux détails sur la manière de faire la guerre, et sur les « maisons de plaisance a coulonnes de marbres ». Jean Meschinot a lui aussi son portrait de Louis XI : « Innocent feint tout fourré de malice... » *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1895, p. 292.

(2) *Le Panegyric...*, f° LXII r°.

pour parler à l'aise et développer ses idées, il est un temps pour se battre : Jean Bouchet, j'en suis intimement persuadé, ne fit jamais semblable réflexion ; il imitait Tite-Live et il croyait bien faire. Son livre, malgré tous ses défauts, demeure intéressant, et je ne crois pas exagérer en affirmant que nos historiens peuvent s'en servir en toute sécurité ; il est très facile de voir, en effet, que l'auteur est bien informé. Sous le fatras mythologique et les amplifications de la rhétorique, on sent un narrateur sincère, ému souvent ; on lui a reproché d'être trop favorable à son héros qu'il aime avec passion ; mais il suffit d'en être averti pour se tenir en garde contre quelques appréciations très faciles à corriger et qui ont pour excuse sa bonne foi (1).

Les Annales d'Aquitaine diffèrent complètement des livres dont nous venons de parler. C'est là un ouvrage purement historique ; le rhétoriqueur qui tenait si souvent la plume dans *Lhistoire et cronicque de Clotaire* et dans *le Panegyric du Cheuallier sans reproche* disparaît pour faire place à l'annaliste. Je ne voudrais pas affirmer que nous ne retrouvons pas ici ou là la manie moralisatrice de Jean Bouchet, mais l'auteur se propose avant tout de donner des faits, et il est fidèle en général à son dessein. D'ailleurs lui-même, dans son Prologue, trace nettement son but ; le lecteur voudra bien, pense-t-il, lui pardonner l'imperfection de son style ; il n'y a mis « peine ne labeur, mais seulemēt a la verite de lhistoire, et a cōcorder la deuersite des cronicq̄s q̄ sont presque toutes corrōpues quant aux jours et annees p̄ lerreur et deffault des escripuaīs ou īprimeurs (2). » Il veut donc dans son livre arriver à la plus grande exactitude possible, et pour cela il ne négligera aucune recherche ; s'il ne parvient pas à découvrir la vérité, ce ne sera ni faute de peine ni faute d'investigations. Voici le plan de son ouvrage tel qu'il l'a conçu.

« En la premiere partie verrons la description de toute la

(1) M. Félix Robiou a publié dans *l'Université catholique*, 1842, t. XIV, p. 307-315, un article intéressant sur *le Panegyric du Cheuallier sans reproche*.

(2 *Annales d'Aquitaine*, Prologue, + IIII, édit. 1531.

gaule Dacquitaine, Comme elle fut conquise et possedee par les empereurs romains jusques au tēps de valentinian et valens, Lorigine des Poicteuins, lantiq̄te de la cite de Poictiers, lorigine de lerreur arriane, La vie et miracles de monseigneur sainct hilaire autreffoiz euesque dudict Poictiers.

« En la seconde verrons le nombre des Roys Dacquitaine, et cōme les visigotz la conquirent sur les romains, et les Francoys sur les visigotz ; Aussi comme aucuns roys de france par pusilanimite la laisserent posseder aux gascons et aultres, Et depuis fut cōquise par Charles martel et tenue par les Frācoys iusques a Charles le chaulue, vingt sixiesme Roy de France, et des faictz et gestes de ses predecesseurs depuis Pharamond.

« En la tierce partie verrons comme le Royaulme de acquitaine fut supprime et mis en duche, et qui en ont este les ducz jusques au Roy sainct Loys, ensemble des faictz et gestes des Francoys et Angloys et des guerres quilz eurēt ensemble pour ledict pays dacquitaine iusques au temps dudict Roy sainct Loys.

« En la quarte et derniere partie (qui est aussi grande q̄ toutes les trois aultres ensemble) verrons comme le Roy sainct Loys quatorziesme duc Dacquitaine supprima ladicte duche, et separa la duche de Guyenne qu'il bailla aux Angloys des comtez de Tholose, Darmignac, de Poictou et de Touraine, Combien de temps lesdictz Angloys ont tenu ladicte duche de Guienne et aussi ladicte comte de Poictou et de tous les faictz et gestes des Roys de France et Dangleterre iusques en lan mil cinq cens trente et ung (1). »

Jusqu'à la fin de sa vie, Jean Bouchet compléta son livre, et l'édition de 1557 qui parut au lendemain de sa mort avait été « reueue et corrigee par l'Autheur mesmes ». *Les Annales d'Aquitaine* ne présentent pour les dernières années qu'une suite de notes à peine reliées entre elles, prises au hasard des événements et que les imprimeurs ont reproduites sans y rien changer. Curieuses et souvent touchantes,

(1) *Annales d'Aquitaine*, + IIII, édit. de 1531. Dans la première édition, les derniers mots sont remplacés par ceux-ci : « Jusques en lan mil cinq cens et dix-neuf. »

ces lignes, tombées de la main défaillante du Jean Bouchet, collectionnant encore des faits pour son livre à plus de quatre-vingts ans, nous émeuvent parfois profondément ; les derniers mots de l'ouvrage sont à la louange des rois de France qu'il a toujours soutenus — à tort parfois — contre tous leurs adversaires. « S'il (le roi de France) a défendu comme vicaire du sainct Empire les Allemagnes contre l'oppresse de l'Empereur, il a maintenant beaucoup meilleure cause, comme fils de defendre nostre sainct Père et auroit (otees toutes les autres iniures) cette cy seule asses dargument pour rompre la Tresve, mais les adversaires premiers par leurs praticques l'ont enfrainte (1). » Le livre se termine ainsi brusquement. Avec une bonhomie charmante, l'auteur, qui, dans les premières éditions, avait montré plus de réserve, n'hésite pas dans la suite à mêler les simples événements de sa vie aux guerres et aux grandes actions qu'il raconte ; il s'est établi à la longue entre lui et ses lecteurs une véritable intimité qui lui permet de leur raconter ses petits bonheurs et ses petites tristesses ; il n'avait pas donné, par exemple, la date de sa naissance dans les trois premières éditions, il se ravise par la suite, et ne manque pas de l'indiquer tout au long à l'année 1475. Il compose des quatrains pour permettre de retenir plus facilement les grands faits de l'histoire, la bataille de Saint-Aubin ou celle de Guinegate, par exemple, mais il en fait aussi pour rappeler qu'en 1481, l'année de la mort de son père, « furent les vins si tres-vers quon nen pouuoit boire, et furent auec ce mal, treschers, car il en fut peu. Et pour la memoyre du temps, ien ay faict ces quatre petits vers :

(1) *Annales d'Aquitaine*, édition de 1557, f° 378 v°. La trêve dont il s'agit est la trêve de Vaucelles, signée le 5 février 1556, et rompue au commencement de l'année suivante. Cette édition des *Annales* nous a permis d'établir que Jean Bouchet ne mourut pas avant 1557 ; le texte tout entier de lui, puisque le titre porte que le livre a été revu et corrigé par l'auteur même, ne s'arrête, en effet, qu'au début de cette année. Tant qu'il eut un souffle de vie, le consciencieux annaliste voulut sans doute ajouter quelques lignes au récit qu'il avait commencé quarante ans auparavant, et sa mort a dû suivre de bien près le moment où la plume lui tomba des mains.

L'an mil quatre cent quatre vingt
Et vn, y eut famine en France,
Force d'eauës, et tant peu de vin
Que le peuple en fut en souffrance (1).

Ce livre est donc, en même temps qu'une narration historique des événements qui intéressent le royaume de France, et surtout l'Aquitaine, une espèce de journal intime où l'auteur consigne ses anniversaires de famille et les mille et un détails qui peuvent intéresser la vie d'un bon bourgeois du XVIe siècle. Par les faits très précis et très particuliers qui y sont rapportés, il devient un ouvrage de grande importance et d'une utilité incontestable pour tout ce qui concerne le Poitou ; aussi les auteurs qui ont écrit sur cette province ne se sont-ils pas fait faute d'y puiser : notre vieil annaliste leur a rendu les plus signalés services. Tous se plaisent à le reconnaître, et M. l'abbé Auber, dans son *Étude sur les historiens du Poitou*, porte sur lui un jugement peut-être un peu bienveillant, juste néanmoins : « Tel est Bouchet, tel est l'homme sans lequel il n'est plus possible de connaître ni d'écrire l'histoire du Poitou. Guide bien plus sûr qu'on ne s'est accoutumé à le croire, narrateur fidèle, honnête et vrai ; trompé quelquefois par des erreurs en crédit ou des opinions intéressées dont les fauteurs avaient feint de cacher les origines menteuses ; légendaire plein de charme autant que de bonhomie et de naturel, aimant l'Église et sa patrie, et racontant leur gloire avec une verve chrétienne et un entraînement patriotique ; si son ouvrage, comme il le raconte lui-même (2), est le fruit d'un vœu qu'il fit étant malade, d'écrire les faits et gestes de saint Hilaire, dont, en effet, il parle beaucoup et très bien, nous pouvons dire : A quelque chose malheur est bon, et pour moi je ne doute pas que les *Annales* annotées par un esprit habile et impartial ne fussent

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 286.

(2) « En escriuant la cronique d'Aquitaine, i'ay vne particuliere affectiõ de parler des ãtiquitez de Poictiers... et escrire les faicts et gestes de S. Hilaire... en accomplissant le veu et promesse que iay depuis longtẽps faict a Dieu et a ce Sainct... *Annales d'Aquitaine*, p. 4 ; cf. p. 21 et p. 47.

encore l'un des meilleurs livres et des plus attachants qu'on pût emprunter aux auteurs de la Renaissance (1). »

Les *Annales d'Aquitaine* obtinrent beaucoup de succès. Je ne veux pas transcrire ici les éloges dithyrambiques de Quentin qui vraiment dépassent toute mesure, ni les distiques éloquents de Nicolas Petit, que tous les éditeurs ont eu grand soin de reproduire, — ils ont pourtant disparu de l'édition de 1644, — je rappellerai simplement que l'imprimeur Abraham Monin (2), près d'un siècle après la mort de Jean Bouchet, faisait remarquer que « l'Eminent cardinal Baronius en ses Annales, et le sieur Dupleix en son Histoire générale de France citent fort souuent » le livre de notre annaliste. L'ouvrage eut même, du vivant de l'auteur, un genre de succès dont Jean Bouchet se montra fort irrité.

(1) Auber, *Etude sur les historiens du Poitou*, p. 86 sqq. Cf. Ouvré, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1857, p. 47 sqq. Sur Jean Bouchet historien on peut encore consulter : *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1836, p. 40 ; 1843, p. 160, 163. *Opera Sancti Hilarii*, édition Migne, t. I, col. 125, 180, 191 (note), 195 (note) ; le XLIIIe volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, p. 423 ; Montaigne (*Essais*, liv. I, ch. XXVI), a sur lui un mot sévère, ce qui ne l'empêche pas de se servir des *Annales* l. I, ch. XXXIII ; Joly : *Benoît de Sainte-More*, p. 582 sqq. ; Jean Besly : *Histoire des comtes du Poictou et ducs de Guienne*, Avant-propos II. Voici l'appréciation de G. Colletet, *Ms. N. A. F.* 3073 : « Je ne dirai rien ici davantage de son histoire d'Aquitaine imprimée à Paris dès l'an 1537, sinon que l'approbation générale qu'elle a reçue de son siècle et du nôtre même l'a fait réimprimer depuis peu de temps à Poitiers pour le contentement d'une infinité de curieux qui, depuis tant d'années, en recherchaient vainement quelques exemplaires, et par ce moyen ce trésor si rare s'est nouvellement répandu par le monde pour la gloire de l'auteur et l'utilité publique ; » p. 90 r° et v°..., et ailleurs, p. 91 v° : « Presque tous nos historiens qui ont parlé des ducs d'Aquitaine et des choses concernantes (*sic*) la province de Poitou ont allégué son témoignage qui passe pour une vérité infaillible... » — « Les matières « des Annales » sont aussi véritables et exactement recherchées dans les antiques archives que le style en est naïf voir même qu'il en est clair et fleuri pour le tems ; » p. 85 v°. François Pitou disait : « L'histoire d'Aquitaine de Bouchet est bonne, » *Pithoeana*, p. 5, dans *les Eloges des hommes savans tirez de l'histoire de M. de Thou*, par Antoine Tessier, Leyde 1715, à la fin du t. I. — Les Bollandistes empruntent plusieurs détails de la vie de saint Hilaire aux *Annales d'Aquitaine*. *Acta Sanctorum...*, editio novissima, Parisiis apud Victor Palmé, t. II, p. 64-85.

(2) *Annales d'Aquitaine*, éd. de 1644 ; *Epistre à haut et puissant seigneur Messire Francois duc de la Rochefoucault.*

Deux éditeurs parisiens, Richard du Hamel (1537) et Ambroise Girault (1540), reproduisirent le texte des *Annales d'Aquitaine,* et y ajoutèrent quelques pages pour mettre au courant la troisième édition qui s'arrêtait en 1536. *Inde irae.* Jean Bouchet se fâcha tout rouge, mais il ne les cita pas en justice comme il avait fait pour Vérard ; il se contenta d'écrire dans l'édition de 1545 : « Au commancement de l'an mil cinq cent trente cinq, les présentes *Annales d'Aquitaine* furent imprimées a Poictiers pour la troysiesme foys. Depuis et l'an mil cinq cents quarante, aultre imprimeur que le mien, les a imprimees a Paris pour la quatriesme fois ; et continue mon histoire sans moy, iusques audict an mil cinq cents quarante en mon nom : qui est crime de faulx, me supposant contre vérité ce qu'ils ont continue estre de mon ouurage, combien que ce soyent choses triuiales et non sentans l'histoire (1). » Certains écrivains se montrèrent encore moins délicats que les éditeurs de Paris, et copièrent textuellement les *Annales d'Aquitaine* sans en avertir leurs lecteurs. Denis Sauvage, continuateur des *Chroniques et Annales* de Nicole Gilles, ne se gêne pas avec notre auteur, et prend tranquillement chez lui la plus grande partie de son récit des règnes de Charles VIII et Louis XII; il supprime les faits particuliers à l'Aquitaine et au Poitou, et ajoute certains détails que Jean Bouchet avait omis ; il en va de même la plupart du temps pour le règne de François Ier, la transcription n'est pourtant pas aussi régulière (2).

(1) *Les Annales d'Aquitaine*, édition de 1545. On trouvera dans la bibliographie des œuvres de Jean Bouchet tous les détails relatifs à ces différentes éditions.

(2) *Les* | *Annales et croniques de France,* | *depuis la destruction de Troyes jusques* | *au tẽps du Roy Louis onziéme, jadis com-* | *posees par feu maistre Nicole Gilles* | *en son vivant secretaire et Indi-* | *ciaire du Roy, et Contre-rol-* | *leur de son Tresor.* | Imprimees nouvellement sur la correction du Segneur Denis Sau- | vage de Fontenailles en Brie, et additionnees, selon les moder- | nes Historiens, jusques à cest an Mil cinq cens cinquante trois. A Paris. Pour Vincent Sertenas. — La mention *additionnees selon les modernes historiens* se transforme avec l'édition de 1566 ; elle disparait en 1573 ; c'est pourtant toujours le texte des *Annales d'Aquitaine*, servilement copié, qui fait tout le fonds du récit pour les parties dont j'ai parlé. Denis Sauvage semble avoir été coutumier du fait ; l'abbé Legendre

Dans une lettre au Révérend Père en Dieu et très honoré seigneur Frère Antoine Ardillon, abbé de Fontaine-le-Comte, Jean Bouchet raconte comment il eut l'idée d'écrire l'histoire d'Aquitaine. Réfléchissant un jour sur les hauts faits des Hébreux, des Grecs, des Romains et des Français, il eut une vision. Il était au milieu du grand jardin de France où prenaient leurs ébats cinquante-sept rois,

> Dont le dernier de elegante stature
> Beau sage et fort oultre lart de nature
> Passoit le temps soulz lauriers grans et vers
> ..... de fueilles tous couuers
> En grant liesse avec dames moult belles
> Mieulx ressemblans roynes que damoyselles.

Ces dames sont la Foi, la Justice, la Tempérance et les autres vertus. Ce noble jardin se divise en trois « pastiz » ; l'un appartient à dame *belgique*, l'autre à dame *celte* et le troisième à dame *acquitanique*. Beaucoup d'écrivains ont raconté les gloires des deux premières dames et de leurs royaumes, celui d'Aquitaine est encore inconnu et sa noble souveraine s'en lamente. Elle s'adresse aux « orateurs » présents, et les supplie de mettre la main à l'œuvre ; le travail en vaut la peine. Mais tous ont leur excuse ; leur temps est pris, ou bien ils n'osent pas se charger d'un tel labeur. Madame Aquitaine avise alors Jean Bouchet, lui montre qu'elle connaît tous ses talents « en rithme et prose », et que lui du moins ne peut se dérober à sa demande. Il allègue « son groz style, son vulgaire parler ». Mais au fond il serait ravi qu'on lui forçât la main. Mercure descend justement du ciel à cette intention. Jean Bouchet qui le reconnaît tout de suite le salue, « comme on doit faire vng maistre ». Le dieu lui rappelle tous ses bienfaits passés et lui intime l'ordre d'écrire l'histoire

(*Histoire de France*, t. VI, p. 66) affirme qu'il avait traité Froissart et Monstrelet avec le même sans-gêne que Jean Bouchet. M. Dugast-Matifeux prétend que *les Grandes Annales ou cronicques parlans tant de Bretagne...*, par Alain Bouchard, deviennent après 1488 une copie du livre de Bouchet. J'ai voulu vérifier le fait dans l'édition de 1541, s. l. in-f°, je n'ai rien trouvé qui justifiât cette affirmation. Cf. *Revue des provinces de l'Ouest*, 1855. *Une fête à Nantes au* XVIe *siècle*.

de l'Aquitaine ; s'il n'a pas de plume pour remplir une pareille tâche, qu'il en choisisse une,

> Alors soudain ses helles deslya,
> Disant or voy quelles plumes y a,
> Et celle la qui pour toy sera bonne
> Desapresent ie te loctroie et donne.

Notre auteur est fort embarrassé ; quelle plume choisir au milieu de toutes celles qui tremblent sur les épaules du dieu? Il y avait là des plumes des « hebroeux, des grecs, des latins semblans argent » ; il y avait là des plumes « des gaules et des francoys aussi droictes que gaules », plumes

> Pour tresoriers, receueurs, secretaires,
> Pour procureurs, pour greffiers et notaires,

mais on ne voyait que peu de plumes ayant appartenu aux « rhetoriciens et aux historiens », aussi le malheureux qui devait choisir se montrait-il fort perplexe. Enfin il se décide pourtant et à son gré tombe bien. Sur-le-champ il taille la plume que le dieu lui avait abandonnée pour écrire

> En groz langage et non pas curial (1).

Ses *Annales*, le mot est bien choisi, ne sont qu'une simple nomenclature d'événements rangés d'après l'ordre chronologique. Après avoir parlé des Turcs et du cardinal de La Balue, il nous entretient de la mort de son père, de la rigueur de l'hiver et du prix du vin, réunissant dans le même alinéa des choses si diverses, par la seule raison qu'elles se rapportent à la même année 1480 (2). Jean Bouchet, on le voit assez, est donc un annaliste et non pas un historien ; son ouvrage plaît par la simplicité et le naturel : le bon sens et

(1) *Annales d'Aquitaine*, édit. de 1531, au début. — C'est aussi Mercure qui pousse Jean Lemaire à écrire ses *Illustrations*.

(2) En réalité, les événements dont parle Jean Bouchet eurent lieu les uns en 1480, les autres en 1481. *Annales d'Aquitaine*, édit. de 1531, f° CXXIX r°.

la bonhomie de l'auteur nous intéressent et nous font parfois sourire. Tous ceux qui le fréquentent assidûment gardent de lui un souvenir aimable ; le souvenir très doux que l'on conserve d'une longue conversation avec un vieux paysan à l'esprit droit qui a beaucoup vu, beaucoup retenu et qui aime la terre fécondée par son travail (1).

Il est un peu crédule sans doute, et tout disposé à croire les belles légendes, charmes des longues veillées d'hiver ; mais il n'ignore pas pourtant les devoirs de son métier d'historien, et jamais il ne s'y dérobe. C'est un chercheur, à l'affût de toutes les occasions de découvrir un nouveau document ; s'il apprend que dans un monastère des environs de Poitiers il existe une charte qu'il n'a pas encore déchiffrée, il y court aussitôt, sans craindre son temps ni sa peine ; toutes les fatigues sont oubliées, semble-t-il, quand il peut mettre à la fin d'un récit cette formule qui revient si souvent sous sa plume : « Cōme iay veu par aucunes pancartes. » Pendant son séjour à Paris il avait longuement visité la *librairie* de Saint-Denis, et il avait pris des notes sur différentes chroniques (2) ; fixé à Poitiers, il continue ses investigations. Il consulte un vieil hymnaire de Luçon (p. 17), le légendaire de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm, « c'est-à-dire en l'hermitage » (p. 19), la *librairie* de Noaillé (p. 85), celles de Montierneuf (p. 120), de Saint-Benoît de Quinçay (p. 122), du prieuré de Sainte-Gemme (p. 122), des Blancs-Manteaux de Paris (p. 135). Geoffroy d'Estissac lui montre les chartes curieuses de son abbaye de Maillezais (p. 153), il connaît les archives de Saint-Cyprien (p. 124), il a relevé les listes des soldats et des chevaliers tués à la bataille de Poitiers et dont les corps sont enterrés au couvent des Frères-Mineurs et en l'église des Frères-Prêcheurs (p. 202 et 204) ; le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, les abbayes de Ligugé, de Fontaine-le-Comte et d'Angle n'ont plus de secret pour lui, non plus que le « thresor de la ville de Poictiers » (p. 156) (3). Il

(1) Cf. Ouvré, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1857, p. 47.

(2) *Annales d'Aquitaine*, p. 9.

(3) Jean Bouchet était plus heureux que nous ; les archives de la sénéchaussée de Poitiers, antérieures à la création du présidial (1551),

n'était pas toujours facile de déchiffrer ces vieux parchemins ; les feuillets rongés par les mites ne donnaient parfois qu'un texte tronqué, l'écriture avait vieilli : « *Paginas... lectu saepe difficiles* (*scio*), dit éloquemment Quentin, *exesa iam tineis membrana, vel literis exolescentibus* (1) » ; il fallait donc beaucoup de temps et de travail pour parvenir à lire ce qu'ils contenaient. Jean Bouchet paraissait infatigable ; quand on ne le trouvait pas dans les bibliothèques si riches des abbayes, il parcourait les champs du Poitou, fouillant les ruines antiques pour y chercher des morceaux de marbre ou de pierre travaillée, débris éloquents auxquels il tâchait d'arracher leur secret (2).

Ces témoins d'un autre âge ne lui suffisent pas; il s'efforce de se mettre au courant de toutes les traditions locales, auxquelles il accorde une grande créance, car « souuent aduient que telles choses qui se continuent par commune renommée sont plus veritables que celles qu'on trouue par escrit : parce que le papier ou parchemin souffrent tout : et les choses qu'on sçait par commune renommée, est à presumer que si elles n'estoient véritables, la renommée n'en seroit si longue » (3). A propos de l'emplacement du vieux Poitiers, question qui agite encore de temps en temps les Antiquaires de l'Ouest, il se fait un devoir de consulter les laboureurs des environs de Châtellerault, puisqu'il n'y a aucun document sur la question ; ils répondent qu'autour de l'endroit appelé « le vieil Poitiers... on trouve soubs terre, quand on y beche, les vestiges et restes de grands murailles, iusques pres et joignant la rivière du Clan, qui demonstre qu'autres-fois y a eu de grands et somptueux

n'existent plus, il en est de même de celles de cette cour avant la fin du XVIe siècle ; les unes et les autres ont été anéanties par un incendie du Palais de Justice de Poitiers pendant les troubles de la Ligue. *Archives de la Vienne*, t. I, p. CLII.

(1) *Annales d'Aquitaine, pièces préliminaires.*

(2) Veterum monumenta, scalptos lapides, ruderata etiamnum marmora omnia (hercule) in historia (non mediocre fidei et diligentiae argumentum) sedula manu reuoluit... *Ibid.*

(3) *Annales d'Aquitaine*, p. 42. Le raisonnement, sans être tout à fait concluant, a sa valeur.

édifices » (1). Mais est-ce le vieux Poitiers ? Jean Bouchet serait porté à croire que oui ; aujourd'hui on pense généralement que non.

Recherches de manuscrits dans les bibliothèques, recherches des traditions orales, nous n'avons là encore qu'une partie du travail préparatoire à la composition des *Annales d'Aquitaine*. Jean Bouchet a lu, en outre, et consulté une grande partie des ouvrages composés sur les différentes questions dont il s'occupe ; elle est longue la liste des livres qu'il a ainsi dépouillés et auxquels il renvoie ses lecteurs ; j'ai compté plus de quarante noms : Eusèbe, saint Jérôme, Grégoire de Tours, Vincent de Beauvais, Bérose et Trithème, Jean Charretier, Robert Gaguin, Nicole Gilles ; il connaît et il aime Froissart et Commines ; il cite les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, la *Chronique de Bretagne*, il n'ignore pas la *Chronique de Turpin*, d'où il tire une belle page peu historique, hélas ! sur la mort de Roland ; nos vieux romans du moyen âge ne sont pas pour lui des étrangers, il a parcouru le *Roman de Mélusine*, celui de *Lancelot du Lac* et d'*Ogier le Danois ;* enfin les noms des anciens, Hérodote, Virgile, Pline, César, reviennent souvent dans ses pages (2). Il avait donc

(1) *Ann. d'Aq.*, p. 12.

(2) Voici, à peu près dans l'ordre où ils paraissent dans son livre, les noms des principaux auteurs qu'il cite. Robert Gaguin (*Compendium Roberti Gaguinis ordinis sanctissimae Trinitatis Generalis Ministri, super Francorum gestis...* Parisiis, 1497, in-4°) ; Jean Lemaire (*Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troyes*, Paris, 1512) ; Raymond Marlian (*Index nominum urbium et populorum qui in Commentariis C. Jul. Caesaris habentur* .. Parisiis, Viart, 1522, in-4°) ; Justin (*In Trogi Pompei historias...* MCCCCLXX) ; Isidore en ses *Etymologies* (*Isidori junioris Etymologiarum libri XX...* 1472) ; Hérodote (*Herodoti halicarnassei patris historiae traductio...* per Laurentem Vallensem, Venetiis, MCCCCLXXIIII) ; Pomponius Mela (*Cosmographia* , Mediolani, 1471) ; Joannes Momunetensis, il veut dire Galfridus Monemutensis (Geffrey de Monmouth) (*Britañiae utriusque regũ et principũ origo...* Parisiis, MDVIII) ; Bartholomeus Anglicus en son Proprietaire (Glanvilla Anglicus Bartholomaeus) *Incipit prohemium de proprietatib' rerum*, 1480) ; Ptolémée (*Cosmographia*, Vicentiae, MCCCCLXX) ; les Commentaires de César ; l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien ; l'auteur qu'on appelle Bérose (*Berosius balylonicus de his quae praecesserunt inundationem terrarum...* Parisiis, 1510 ; la Grande Mer des Historiens, il désigne probablement par là *la Mer des histoires et cronicques de France*, Paris, 1488 ; Eusèbe (*Chronicon a S. Hieronymo*

travaillé et beaucoup avant de commencer à rédiger ses *Annales d'Aquitaine*, qu'il corrigea d'ailleurs toute sa vie (1).

Mais ce n'est pas assez pour l'historien de savoir, il faut juger les faits accumulés pendant de longues années de labeur, et les soumettre aux lois de la critique : il faut, à travers les récits souvent contradictoires, chercher la vérité, et par un travail nouveau aussi long et plus difficile que le premier, quand on l'a trouvée, la mettre en pleine évidence. Jean Bouchet connaît peu les lentes réflexions et les tâtonnements presque infinis par où il faut passer, chemin si rude parfois de la certitude historique. C'est un naïf toujours porté à croire d'instinct ce qu'on lui dit ; il pense que tous les hommes sont d'une aussi entière bonne foi que lui ; il ne lui

latine versum et continuatum, Mediolani, vers 1475) ; la Chronique Anthonine (*S. Antonini chronicon...* In Nuremberga civitate, anno 1484) ; Blondus (Blondus Flavius : *Italiae illustratae libri VIII*, MCCCCLXXIV) ; Hugo Floriacensis (*Chronicon, nunc primum in lucem datum ac illustratum...* 1638) ; c'est la première édition indiquée par Brunet ; S. Fortunat qu'il appelle encore S. Fortuné (*Vita Sanctae Radegundis*) ; Vincent de Beauvais (*Vincentius bellovacensis, speculum quadruplex naturale, doctrinale, morale, historiale...* Argentinae, 1473 ; une traduction en français, chez A. Vérard, 1495) ; Platine (*Platinae historici liber...* 1479), une traduction française chez Galliot du Pré, 1519 ; Hildebert, évêque du Mans, c'est le même qui plus tard devint archevêque de Tours, et est plus connu sous ce dernier titre (*Vita Sanctae Radegundis*) ; Jacobus de Voragine (*Aurea legenda* vers 1470 ; *Legenda sanctorum*, MCCCCLXXIIII ; *Chroniques* de Martin (*La chronique martiniane de tous les papes...* Paris, vers 1503) ; *Chroniques* de Bernardi Guidonis (*Flores chronicorum sive Annales Pontificum*) ; Sulpice Sévère (*Sacrae historiae a mundi exordio*, Milan, 1480, Venise, 1502) ; Grégoire de Tours (B. Greg. Turonensis, *Historiarum praecipue gallicarum libri X*. Paris, 1512) ; Trithemius, j'ai donné ailleurs le titre de son ouvrage ; *Grandes Chroniques de Saint-Denis* ; Chroniques d'Anonii monachi (*Aimonii monachi... libri quinque de gestis Francorum*, Paris, 1514) ; Chroniques de Sigebert (Chronicon Sigiberti Gemblacensis monachi, Antverpiae, apud Verdusen, 1608, Paris, 1513 ; Chronique de Turpin (*la Chronique ou histoire faite par le Révérend Père en Dieu Turpin..... Traduite du latin en francois par Robert Gaguin, par ordre du Roy Charles VIII...* Paris, en lettres gothiques, in-4°.)

(1) Nos historiens, au début du XVIe siècle, avaient plus que nous ne le pensons sans doute le souci de l'exactitude et le scrupule de se renseigner aussi bien que possible. Jean Lemaire nous dit, dans une de ses lettres, que, chargé par Anne de Bretagne d'écrire l'histoire de son duché, il se mit à parcourir le pays en tous sens pour y « compiler les croniques ». Fr. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges*, p. 155.

viendra guère à l'esprit qu'un écrivain affirme jamais une chose dont il n'a pas la certitude ; il ne discute guère un témoignage que lorsque ce témoignage est infirmé par un autre : dès lors Trithème et Amicus de Viterbe deviennent pour lui des témoins irrécusables quand personne ne les contredit. Ses préférences d'ailleurs, comme celles de la plupart des hommes de son âge, vont aux récits merveilleux, aux légendes où parlent et agissent les géants extraordinaires qui ont « douze couldees de grandeur, *des* bras de quatre couldees de longueur, *des* cuisses autant et gros à l'auenant, la face d'une couldee, » et qui, d'un tour de main, empoignent quelque hardi chevalier, le mettent sous leur aisselle, et l'emportent, « comme on feroit vn poulet » (1). Voilà qui fait pâmer d'aise le lecteur, et qui charme l'imagination. Si « maistre Robert Gaguin » attaque ce récit de l'archevêque Turpin et le prend pour fable et mensonge, on lui répond vertement, avec Antonius Sabellicus en ses *Eneades*, qu'il ne faut point démentir un auteur, archevêque de Reims en outre saint homme, et qui de plus assistait à l'expédition ; comment dès lors récuser son témoignage ? Il est plus juste de refuser créance à ceux qui écrivent « cinq cens ans après que les choses ont este faictes (2) ». Voilà pourquoi nous assistons à la lutte du géant Ferragus avec le preux

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 95. Cf. Fr. Thibaut : *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire*, p. 185.

(2) *Annales d'Aquitaine*, p. 93. Jean Bouchet ne recule pas devant les étymologies les plus invraisemblables. *Pictavi*, vient de *picta vis*, voici comment : les Scythes, ancêtres des Poitevins, se nommaient *Picti* ; or, ils étaient doués d'une très grande force (*vis*). on réunit les deux mots en un seul, ce qui donne *Pictavi*. Si l'on veut réfléchir, en outre, que les Scythes étaient très cruels, « et sembloit qu'ils eussent les visages paints de rouge à cause du sang des hommes qu'ils beuuoient » (p. 8), on verra mieux combien l'étymologie donnée est indiscutable. — Rabelais parle aussi des « Poictevins rouges », liv. IV, ch. IX, t. II, p. 76. — Lorsque Charles VIII passa par Poitiers au mois de février 1487, le maire et les bourgeois, après lui avoir présenté leurs hommages, lui offrirent « une pièce d'orfèvrerie représentant un épervier en or, peint en azur, portant une fleur de lis sur son cœur, symbole un peu enfantin de la ville de Poitiers, *picta avis* ». Il faut le reconnaître, nos ancêtres ne manquaient pas d'imagination. *Paysages et monuments du Poitou*, Poitiers, p. 55.

Roland ; voilà pourquoi nous pleurons avec Charlemagne sur le héros mort dans la vallée de Roncevaux :

Tu as monté en l'eternel palais
Hardy Roland, la fleur des gentils hommes :
Et en ces lieux mondains, tristes, et laids,
Nous as laissez chargez de griefs sommes.
Le bien gaigna, lequel attendans sommes
Le dernier iour du ioly mois de May
A Ronceuaux, l'an huict cens, maugré moy (1).

Il manque au brave Jean Bouchet un léger grain de scepticisme, ou, si le mot paraît irrévérencieux, cette froide raison qui ne s'enthousiasme qu'à bon escient et qui dans son enthousiasme conserve encore une pleine maîtrise sur elle-même.

Non pas que notre auteur soit incapable de discuter un fait ou une appréciation ; ce qu'il disait à l'instant de Robert Gaguin le prouve déjà, et dès la seconde page des *Annales d'Aquitaine* il émet sur la valeur du témoignage de Bérose un doute fort légitime. Il serait tout prêt à croire les dires de l'auteur balylonien, si l'on prouvait que ce Bérose est l'écrivain dont Pline fait mention, mais rien ne le démontre. Dès lors, pris entre les affirmations d'Amicus de Viterbe et celles de certains historiens qui rejettent son autorité, il ne sait à quoi se résoudre ; son opinion reste flottante, mais en pratique il agit comme s'il croyait à ces récits merveilleux : il imite Jean Lemaire (2). Il n'a pas assez de fermeté d'esprit pour prendre un parti et s'y tenir; c'est chez lui une faiblesse morale, faiblesse de l'historien comme elle a dû être faiblesse de l'homme ; il manque de décision, et parfois sa volonté hésite

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 96.

(2) Cette velléité de critique reparaît souvent p. 40,41, 42, 47, 73, 81. — Les grans croniques de France qui sont en langage vulgaire et toutes corrompuës, — 93, 98, 105, 117, 156, 205, 265, 278, etc. Voici son appréciation de quelques chansons de gestes : « Il y a plusieurs autres choses escriptes de *Charlemagne* au liure qu'on nomme Fierabas ; au liure de Regnauld de Montauban, en celuy d'Oger le Dannois, et en celuy de Huon de Bordeaux, qui sont choses songées, et faictes à plaisir pour le passetemps des gentils-hommes, et aucunes fois leur donner cœur et courage de suiure les armes et d'entendre à l'art militaire. » *Ann. d'Aquitaine*, p. 98.

au point de lui faire omettre un récit parce qu'il pourrait froisser quelques-uns de ses lecteurs. Il raconte les joutes brillantes applaudies à Paris lors de l'entrée de la princesse Eléonore, sœur de Charles-Quint et deuxième femme de François Ier ; comme il arrive dans ces sortes de combats, les avis étaient partagés sur le vainqueur ; les uns acclamaient un chevalier, les autres un autre. Jean Bouchet, qui sait parfaitement à quoi s'en tenir et qui a reçu par écrit « l'opinion d'aucuns cler-voyans lesquels y assisterent », n'ose pourtant exprimer l'avis de ces correspondants bien informés, « de peur de mentir et desplaire aux mieux faisans (1) ». Il faut lire entre les lignes pour avoir toute la pensée de l'auteur : ses éloges de Charles et de Louis II de La Trémoille lui avaient créé mille difficultés, on lui reprochait et on lui reprocha encore longtemps dans la suite (2), de montrer trop de complaisance pour les seigneurs avec lesquels il était en rapports d'amitié ; or, malgré une certaine indépendance des qu'en-dira-t-on, et une certaine bravoure en vers qui semble faire fi de l'opinion publique,

> Mais de cela cher seigneur ne me chault
> Ie scay comme eux s'il y a du deffault (1),

Jean Bouchet n'aimait pas qu'on glosât sur ses œuvres, il croit donc utile de cacher la vérité qui peut déplaire ; le bonhomme est un peu politique, tant pis si la vérité doit en souffrir. Mais je crains bien en appuyant d'exagérer un défaut qui existe sans doute, mais que l'on remarque à peine, et qui a vraiment peu nui à la liberté critique de l'historien. Elle a été beaucoup plus gênée par un sentiment sur lequel il nous faut insister, et qui d'ailleurs fait honneur à notre écrivain.

Ce vieux procureur poitevin est un grand patriote qui aime avec passion son beau pays de France. Quand il en

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 466.
(2) Ouvré, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1857, p. 48 ; *Epistres familieres* XL, XLI, LXXIII.
(3 *Ep. fam.* XLI, f° 32 b.

parle, il devient presque éloquent : « Encores qu'il y ait plusieurs autres païs riches de Pierreries, Espiceries, et autres choses singulieres : toutes-fois pour la commune vie des hommes, ny a Royaume plus opulant, ny où les gens soient plus humainement et nettement traictez qu'en France, soit de pain, vins exquis, chairs, poissons, volatures, venaisons, et autres viandes, fruicts diuers, linge, logis et parures de maisons, courtoisie, gracieuseté, mommeries, ieux et passe-temps. » Et dans cette contrée ainsi comblée des biens de la nature, où le corps vit à l'aise et heureux, l'âme s'épanouit dans la liberté : « France est si franche, si libre, que ceux des nations estranges, y passent et repassent en seureté, librement, sans estre visitez, molestez, et sans leur demander de quel païs ils sont, laquelle liberté on ne garde aux Francois passans par autres seigneuries (1). » Son amour du sol natal rejaillit sur le prince qui en a la garde et la défense ; « si les Histoires ne me decoiuent, n'y a Roy ne Prince en la Chrestienté, quel qu'il soit, plus heureux que le Roy de France (2) ». Il est le successeur de ceux qui ont toujours défendu l'Eglise militante, ses sujets lui obéissent, l'aiment

(1) *Annales d'Aquitaine* p. 465.

Voici sur le même sujet la première strophe d'une ballade d'Eustache Deschamps :

O doulz païs, terre tres honorable,
Ou chascuns a ce qu'il veut demander
Pour son argent et a prix raisonnable
Chair, pain et vin, poisson d'yaux et de mer,
Chambre à part soy, feu, dormir, reposer,
Liz, oreillers, blans draps, flairans la graine,
Et pour chevaulx, foing, litières et avoine,
Estre servis et par bonne ordennance
Et en surete de ce qu'on porte et mangue ;
Tel païs n'est qu'en royaume de France.

Œuvres inédites d'Eustache Deschamps, t. I, p. 194, Paris, 1849.

Ronsard dira bientôt s'adressant à la France :

Je te salue, o terre plantureuse,
Heureuse en peuple, et en princes heureuse,
Moi ton poete, ayant premier osé
Avoir ton los en rimes composé.

Œuvres, t. V, p. 289. Cf. Lenient, *la Poésie patriotique en France*, t. I, p. 131.

(2) *Annales d'Aquitaine*, p. 465.

et le révèrent, et il obtient d'eux tout ce qu'il désire « liberalement et seigneuriallement ». Le Roi, pour Jean Bouchet, est certainement plus qu'un homme, au moins un homme différent des autres, il n'admet guère qu'il puisse se tromper ; et, malgré la vivacité de ses sentiments chrétiens, quand il lui faut choisir entre Charles VIII, Louis XII, François Ier et Alexandre VI, Jules II ou Léon X, il n'hésite jamais, le Pape peut avoir tort, pas le roi de France. Jules II, par exemple, devrait-il ainsi porter « harnois, en lieu de chappe »; vendre les grâces et les pardons, conspirer contre les princes français pour les chasser des territoires italiens qu'ils ont justement conquis ; tandis que Louis XII se montre plein de douceur, d'humilité, et ne rêve que paix et concorde ?

> Las fault il veoir la chaire de sainct Pierre
> Taincte de sang ? quel horrible tonnerre,
> O quelle eclipse et scandale en l'eglise (1).

Cette disposition d'esprit, sans nuire à sa bonne foi, aveugle Jean Bouchet, l'empêche de voir les fautes commises par nos rois, et lui fait tout juger de son point de vue honorable, mais étroit de Français. Un personnage est apprécié d'après ses sentiments pour la France. « Jules II au commancement se monstra bon François (2) ; » Léon X « se monstra au commancement asses bon François, mais non a la fin (3). » Madame Marguerite de Flandres « estoit une bonne Princesse qui auoit tousiours bon vouloir au Roy de France, son parent (4). » Les rois de France peuvent agir à leur guise, ils auront toujours bien fait, et leurs actes seront toujours justifiables. Inutile d'accumuler les exemples. Dans les dernières lignes tombées de sa plume plus qu'octo-

(1) *Ep. fam.* I, f° 6 c.

(2) *Annales d'Aquitaine*, p. 330. Quand la lutte contre Louis XII commence, le pape devient un « homme de grande vindication, et plus martial que diuin », p. 336.

(3) *Annales d'Aquitaine*, p. 337

(4) *Ibid.* p. 463. Il s'agit ici de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, qui n'avait guère de sympathie pour la France. Cf. Fr. Thibaut : *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges*, p. 15, 23, 24.

génaire, Jean Bouchet s'efforce de prouver que la trêve de Vaucelles n'a pas été rompue par Henri II, mais par ses adversaires, alors que le contraire est évident (1).

La naïveté de l'auteur et la faiblesse de sa critique obscurcie encore par un amour, que l'on comprend si bien et que l'on voudrait approuver toujours pour la France et pour ses rois, nuisent donc beaucoup à l'autorité des *Annales d'Aquitaine*, malgré toutes les recherches que suppose un pareil travail. Est-ce dès lors un livre inutile, un pesant fardeau dont en vain on se chargerait les mains ? L'affirmation serait bien téméraire après les témoignages que nous avons cités plus haut ; dès lors il faut voir quel en est le mérite.

Le mérite des *Annales d'Aquitaine*, il est d'abord dans cet amas de documents rassemblés au prix de tant d'efforts et de patientes recherches, mine inépuisable exploitée si largement par tous ceux qu'intéresse l'histoire du Poitou : il y a là un travail unique et impossible à refaire aujourd'hui, beaucoup de pièces originales ayant disparu. Je sais bien que la science critique fort discutable de Jean Bouchet ne peut donner à ses affirmations une autorité qu'elle n'a pas ; mais tous les écrivains reconnaissent son entière sincérité. Quand il dit j'ai vu telle pièce, telle « pancarte », il l'a vue ; aux auteurs modernes dont les sources d'informations sont bien autrement abondantes que celle de notre annaliste de contrôler et de discuter la valeur du document. Ils n'y manquent pas, et s'ils le rejettent souvent, ils ont aussi, dans leurs longues investigations, d'agréables surprises tout à l'avantage des *Annales d'Aquitaine* (2). Il reste vrai que pour les faits qui

(1) Lavisse et Rambaud : *Histoire générale*, t. IV, p. 128, 130.

(2) L'abbé Auber reconnaît que les affirmations de Jean Bouchet relatives à la construction de Notre-Dame de Poitiers sous Constantin, de celle de Saint-Nicolas et de Saint-Pierre-le-Puellier par sainte Hélène, ont été confirmées par de récentes découvertes archéologiques. *Etude sur les historiens du Poitou*, p. 84. — J'ai voulu moi-même, dans un voyage à Poitiers, interroger l'un des membres les plus autorisés de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le R. P. de la Croix S. J. Il serait puéril de ma part de tenter l'éloge de l'éminent archéologue poitevin. A ma question : Que pensez-vous de Jean Bouchet historien ? il a répondu : « Jean Bouchet, ah ! certes il nous rend service ; il y a un tri à faire, facile d'ailleurs, il faut laisser tomber bien des choses et des récits enfantins, mais

se sont passés dans le Poitou, pendant sa vie, il faut toujours tenir compte des affirmations de notre auteur ; il rapporte alors ou bien ce qu'il a vu lui-même ou bien ce qu'il tient de témoins capables de bien juger ; il en va presque ainsi pour les événements où furent mêlés les La Trémoille, sa parole là encore est d'une grande autorité ; dans les autres circonstances, il ne faut pas admettre son témoignage sans contrôle ; mais son labeur continu, ses recherches consciencieuses semblent exiger une certaine réserve dans les appréciations et défendent de le traiter avec dédain. Ce fut un grand travailleur, il a rendu de vrais services à l'histoire, nous ne serons que justes si nous lui en savons gré. D'ailleurs, avec une loyauté parfaite, presque toujours il indique ses sources ; nous pouvons donc en pleine connaissance de cause discuter son témoignage.

Si la recherche de la vérité demeure le principal devoir de l'historien et le grand intérêt de ses ouvrages, le lecteur a pourtant le droit d'y chercher autre chose. Au contact des événements qu'il raconte, des impressions et des sentiments passent malgré lui dans l'âme de l'auteur ; même sans vouloir donner une leçon ou faire de la morale, il laissera donc échapper dans son style des phrases ou des mots tout éclairés du reflet de sa pensée intime. L'historien reste toujours un homme, et dans le livre de Jean Bouchet l'homme nous intéresse autant que l'historien. Il est là avec son bon sens si large et si droit qui semble encore, je ne sais comment, s'affiner, et prendre un air plus avenant sous le vêtement d'un style tout simple. Après avoir raconté, d'après Froissart, la mort de Charles de Navarre, qui « pour se rechauffer se fist bassiner, et estuuer entre deux draps mouillés deau de vie, d'une bassine d'airain quon luy soufloit en air volant, ainsi qu'il auoit accoustumé faire pour se rechauffer,

c'est un bon auteur, on y revient toujours. » Vingt-huit ans de fouilles heureuses dans tous les coins du Poitou et de l'Ouest donnent à ces paroles une portée qui dépasse mon propre jugement sur l'auteur des *Annales d'Aquitaine ;* on me permettra pourtant de remarquer que ma conclusion, forcément toute « livresque », ne diffère pas de celle du P. de la Croix qui parle au nom des faits et de ses recherches personnelles.

au moyen de sa grãde et debille vieillesse : mais la chose tourna en mal, car le feu se print en leau de vie, si tres vehement qu'il brusla tous les draps, et vne partie de son corps, sans quon y peust remedier, et au bout de quinze iours mourut en rage et douleur merueilleuse », il ajoute : « Les historiens disent que ce fut iugement de Dieu, les coniectures en sont grandes : mais Dieu seul en sçait la verité (1). » Son appréciation sur Savonarole est également d'une extrême réserve ; il connaît les divers jugements prononcés sur le célèbre moine, il n'ose trop exprimer le sien et se retranche derrière l'autorité de Commines, qu'il semble même ne pas admettre entièrement. Ses ennemis « le (Savonarole) chargerent seulement d'auoir mis discorde en ladite ville (Florence) et quil se iactoit sçauoir, par prophetie, ce qui luy estoit annoncé par ses amis secrets : mais si la Cronique dudit de Commines ne me deçoit, il predit des choses au Roy Charles, que les hommes n'eussent peu sçauoir, mesmement la mort du Dauphin, et celle du Roy mesme (2). » Parfois un sage conseil d'aïeul échappe à son cœur tout dévoué. Charles VI avait failli périr dans un bal costumé donné à l'hôtel de Nesle à Paris ; c'est « vn exẽple à tous Rois futurs, conclut Jean Bouchet, de iamais n'exposer leurs persõnes à l'execution de telles legeres choses, quon fait cõmunement pour passetemps (3). » Grâce à l'auteur des *Annales d'Aquitaine* nous connaissons la gracieuse légende du baiser donné par Marguerite d'Ecosse au poète Alain Chartier : « Audit an (1436) le vingt quatriesme iour de Iuin, monsieur le Dauphin Loys espousa en la ville de Tours madame Marguerite fille du Roy d'Escosse, qui estoit

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 228 ; Cf. *Chroniques de Froissart*, liv. III, ch. XCVI ; *Panthéon littéraire*, t. II, p. 663 ; Froissart semble trouver quelque chose de merveilleux dans l'événement, « ainsi que Dieu ou le diable le vouldrent », dit-il.

(2) *Annales d'Aquitaine*, p. 320. — Commines, tout en croyant aux prophéties de Savonarole, est beaucoup moins explicite que ne l'affirme Jean Bouchet sur la mort du dauphin ou celle du roi. *Mémoires de Commines*, édit. de Mlle Dupont, p. 437-439, 590.

(3) *Annales d'Aquitaine*, p. 232. Cf. *Chroniques de Froissart*, t. IV, ch. XXXII ; *Panthéon littéraire*, t. III, p. 177.

une hōneste dame, et qui fort aymoit les orateurs de la langue vulgaire, et entre autres maistre Alain Charretier, qui est le pere d'Eloquence Françoise, lequel elle eut en fort grand'estime, au moyen des belles et bonnes œuvres quil auoit composees : tellement qu'vn iour ainsi qu'elle passoit vne salle, où ledit maistre Alain s'estoit endormy sur vn banc, comme il dormoit le fust baiser, deuant toute la compagnée, dont celuy qui la menoit fut enuieux et luy dist : Madame ie suis esbahi comme aués baisé cet homme, qui est si laid, car à la vérité il n'auoit pas beau visage. Et elle fit response, ie n'ay pas baisé l'homme, mais la precieuse bouche, de laquelle sont yssus et sortis tant de bons mots et vertueuses parolles (1). » Si ce n'est là qu'une légende, remercions Jean Bouchet de nous l'avoir rapportée, elle méritait de venir jusqu'à nous ; elle montre que notre rhétoriqueur, qui certes ne l'avait pas inventée, en comprenait toute la valeur symbolique et mettait au-dessus de tout les charmes du bien dire.

Cet homme de bon sens, dont l'esprit sait comprendre une délicatesse, se révèle encore à nous comme un grand cœur chrétien et patriote. Il ne peut voir « sans mouiller *son* papier de larmes » Louis le Débonnaire humilier devant ses enfants son autorité de roi et de père ; un tel abaissement l'accable, et il se demande comment Dieu a pu le permettre. Il se rappelle David fuyant devant Absalon, et il se dit que la souverain maître de toutes choses a voulu sans doute « experimenter » l'humilité et l'obéissance de l'empereur, comme il fit celle du roi d'Israël ; non pas pour mieux connaître un cœur qui n'avait pas de secrets pour lui, « mais pour le proffit mesme de l'Empereur Loys et son salut, et pour l'exemple des Roys, Princes, et Empereurs qui viendront apres luy (2). » Sous une vive émotion il parvient même à reconstituer pour le lecteur un tableau touchant ; il

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 252. Dans le tome II de l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises*, cette légende est rapportée p. 367 ; par une erreur purement matérielle, on attribue en note les *Annales d'Aquitaine* à Guillaume Bouchet.

(2) *Annales d'Aquitaine*, p. 103.

a peint la mort de saint Hilaire comme s'il y avait assisté, et l'on me pardonnera cette dernière citation : « Le iour qu'il deuoit trespasser (qui fut le treiziesme iour du mois de Ianvier, l'an susdit trois cents soixante et douze) il ne sortit hors de la chambre, car il sentit le mal duquel il deuoit deceder, et tout le iour ne cessa de prier Dieu, et d'auoir les mains ioinctes et les yeux tendus vers le ciel, en attendant l'heure de son decés. Et auoit pres de luy S. Iust, et sainct Lienne : lesquels de ce aduertis furent tout le iour en oraison, de genoux, pres de son lict, en plorant et iettant secrettes larmes, sur lequel lict, faict de matrats, S. Hilaire estoit couché. Et la nuit venuë, commanda à S. Lienne, enuiron onze heures, quil sortist hors de la chambre, pour sçauoir s'il y auoit plus de bruit en la Ville. Ce que fit S. Lienne, et luy raporta, qu'il y auoit encores quelque peu de bruit, et que les habitans ne s'estoient encores tous retirez. Surquoy faut entendre, qu'aucuns desdicts habitans auoient esté aduertis de la maladie de S. Hilaire, et quil auoit predit son brief decés et trespas. Parquoy plusieurs alloient et venoient encores iusques à ladite heure autour de sa maison, pour sçauoir s'il n'estoit point decedé. Et vn peu deuant minuict, apres que chacun se fut retiré, sainct Hilaire dit derechef à sainct Lienne, qu'il sortist hors pour sçauoir s'il y auoit plus de bruict. Ce qu'il fit, et luy rapporta au point de la minuit que tout estoit en silence. En quoy disant, la chambre fut remplie de si grand lumiere, qu'à peine sainct Lienne et sainct Iust la pouuoient supporter, et de minute en minute, ainsi que la lumiere cessoit, sainct Hilaire finissoit. Et en ceste façon dedans demie heure apres, rendit son ame à Dieu (1). »

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 45. Cf. *Acta sanctorum*, t. II, p. 75. — Vers le commencement du XVIIIe siècle, Bobinet, curé de Buxeroles, près Poitiers, conçut le singulier projet de rajeunir et de continuer les *Annales d'Aquitaine* : voici le titre de son ouvrage resté manuscrit que conserve la Bibliothèque publique de la ville de Poitiers : *les Annales d'Aquitaine ou Mémoires historiques de la province du Poitou, faits et gestes en sommaire des Rois de France et d'Angleterre, païs de Naples et Milan, par Me Jean Bouchet avocat au siège de Poitiers enrichies des plus beaux endrois de l'his-*

Le livre des *Annales* reste donc, malgré ses défauts, d'un haut intérêt pour les historiens du Poitou, et pour tous les lecteurs un volume charmant par sa candeur et sa simplicité, que l'on aime à relire même après les ouvrages des historiens contemporains. Il ne faut pas y chercher les vastes horizons, ni les grandes considérations philosophiques ; les brillantes synthèses y manquent, quelquefois, hélas ! l'ordre

toire Ecclésiastique et universelle, augmentées de tout ce qui s'est passé de plus remarquable depuis son tems en cette septième et nouvelle edition.

Ce travail, qui contient deux volumes de 1 à 958 pages, et de 959 à 1585, s'arrête à l'année 1730. Jusqu'à l'année 1557 l'auteur suit pas à pas les *Annales d'Aquitaine* sans même corriger les erreurs évidentes de Jean Bouchet. Il s'occupe seulement du style, qu'il s'efforce de rajeunir, mais trop souvent ses rajeunissements ne valent rien. Un exemple montrera mieux son procédé : je prends la seconde phrase du livre.

Texte de Jean Bouchet : « La Gaule Celtique commence au fleuue de Seine, et s'estend iusques à la riuière de Loyre, et court de la riuière de Marne, iusques au fleuue du Rosne, et du coté de la terre des Belges, et d'Aquitaine touche à la grand Mer, qu'on dict Oceane, et à la Mer Britanique : et comprent une partie de la prouince de Narbonne... — Et print le nom de Celtique de Iupiter Celte, fils du Roy Lucus, selon ledict Berose. » — *Annales d'Aquitaine*, p. 2.

Texte de Bobinet : « La Gaule celtique commence au fleuve de la Seine, s'étend vers la Marne, le Rone, la Lisere, l'Aube, Seigne et Durance comprenant une partie de la province de Narbonne, le long du fleuve de Loire jusqu'à l'Océan Britannique. » L'auteur mit d'abord un point et s'arrêta là : pour paraître mieux renseigné, il ajouta plus tard : « Bérose prétend qu'elle fut apellée Celtique de Jupiter Celte fils du Roy Lucus. » Le lecteur excuse Jean Bouchet d'avoir pu écrire une pareille naïveté en 1520, mais il ne pardonne pas à Bobinet de l'avoir transcrite en 1730. Le curé de Buxerolles n'en estimait pas moins son travail plein de mérite ; il songea à le faire imprimer. Deux lettres manuscrites reliées à la suite de son œuvre l'attestent :

A Versailles, le 26 mars 1730.

Jay receu votre lettre, Monsieur, au sujet de votre ouvrage que vous voulez dedier à M. le Dauphin ; mais comme il me paroist qu'il n'a pas été examiné, adressez-vous à M. le Garde des Sceaux afin qu'il vous nomme un censeur.

Je suis Monsieur

Tout à vous,

le card. de fleury.

M. Bobinet, curé de Bouxerolles lez Poitiers.

A Paris, le 24 avril 1730.

M. le Garde des Sceaux a receu, Monsieur, la lettre que vous lui avez écrite, par laquelle vous luy demandez un examinateur pour le livre

lui-même ; les références ne s'accumulent pas au bas des pages en colonnes serrées : c'est le livre d'un homme qui a beaucoup vu, s'est intéressé à beaucoup de choses, et raconte sans prétention aucune les mille détails accumulés par de longues recherches et des souvenirs de soixante ans ; c'est un récit d'aïeul, nous l'aimons comme tel.

des *Annales d'Aquitaine* que vous avez continué ; l'usage n'est point d'en nommer ailleurs qu'à Paris ; ainsi vous n'aurez qu'à y envoyer votre manuscrit, et le faire présenter à M. le Garde des Sceaux pour qu'il nomme un censeur. Je suis Monsieur très parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur.

Chauvelin me des requêtes.

M. Bobinet, curé de Buxerolles Lez Poitiers, à Poitiers.

Il est impossible de savoir si le manuscrit partit pour Paris, mais j'estime que l'impression du premier volume au moins eût été bien inutile. Les *Annales d'Aquitaine* intéresseront toujours plus, telles que Jean Bouchet les a écrites, qu'une correction par trop naïve, et souvent maladroite. L'abbé Auber (*Etude sur les historiens du Poitou*, p. 162) juge ainsi le curé de Buxerolles : « Bobinet n'a point de style, se traîne sans nul agrément, et pousse souvent jusqu'au ridicule l'ignorance de l'art d'écrire. » Il cite deux exemples qui justifient son affirmation. Si donc le manuscrit du pauvre curé fit le voyage de Paris, le censeur eut raison de se montrer impitoyable.

CHAPITRE II

LE RHÉTORIQUEUR

A. — LE POÈTE

Ecole des grands rhétoriqueurs : emphase, antithèses, jeux de mots ; elle continue la poésie allégorique du moyen âge; sa poésie moralisatrice, son culte pour l'antiquité. — Jean Bouchet disciple des grands rhétoriqueurs : sa passion de littérature et de science : « *Immortel est et diuin le scauoir* » ; son art à varier ses rythmes ; il donne leur forme définitive aux *terza rima ;* diverses sortes de strophes, de vers. Idée qu'il se fait de la poésie : elle vit de fiction, elle doit être impersonnelle ; elle est un don de nature qui s'affine par l'art ; l'imagination, la sensibilité, le naturel dans son œuvre. Ses défauts tiennent en partie à sa doctrine littéraire: Jean Bouchet, comme les rhétoriqueurs, s'occupe plus des mots que des idées ; énumérations, antithèses, emphase, allégorie. — Imitation maladroite de l'antiquité : mots, périodes, métaphores. — Conclusion.

Les critiques ont dit beaucoup de mal de l'école des grands rhétoriqueurs, et ils n'ont pas eu tort. Cette école plutôt flamande et bourguignonne que française introduisit dans notre littérature et aurait voulu y faire dominer à tout jamais l'emphase et le galimatias, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus opposé à notre génie national, fait de simplicité et de précision. Georges Chastelain, Jean Molinet et Jean Lemaire de Belges sont ses chefs incontestés et les grands docteurs des rimes *équivoquées*, *fratrisées*, *annexées*, *enchaînées*, *couronnées*, *empérières*, *batelées* et *rétrogrades* (1). Ils étaient tous les trois sujets des ducs de Bourgogne : Georges Chastelain fut panetier et conseiller privé de Philippe le Bon, Jean Molinet, bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, Jean

(1 Georges Pellissier : *De Sexti decimi saeculi in Francia artibus poeticis*, p. 19, 20, 21, 22.

Lemaire vécut pendant ses premières années au service de cette princesse. La puissance des ducs de Bourgogne avait créé et entretenu à leur cour un curieux mouvement littéraire et artistique ; attirés par les faveurs des princes, les beaux esprits se réunissaient en foule près de ces généreux mécènes ; ils y vivaient bien rentés dans le luxe et la splendeur. Leur muse se laissa séduire par l'abondance et le faste ; ils crurent que l'ostentation était de la grandeur, l'emphase de la majesté, et la pédanterie de la dignité. Avec une certaine abondance où perce de temps à autre une verve lourde, ils alignèrent des phrases aux grands mots trop souvent vides de sens, où le cliquetis des sons et des antithèses amuse l'oreille et trompe l'esprit par une apparence de profondeur. Molinet parle « des mutins rebellans, des rebelles mutinans, des traffiqueurs seduisans, des seducteurs traffiquans, des plaisans esbats, des esbattemens joyeux, des joyeusetés nouvelles, des nouvelletés hautaines, des hautains festoiements et des festes d'instrumens ». Les antithèses parfois font place à de grossiers jeux de mots où l'on chercherait en vain la moindre étincelle d'esprit. Vraiment il fallait manquer totalement de goût pour adresser une semblable apostrophe à la Germanie : « Tu as converti maintenant ta puissante prouesse en pesante paresse, ton valoir et gloire en vouloir de boire, ton hault los divin en grant los de vin, et ton glorieux empire se décline de mal en pire (1). » Ces grotesques puérilités furent pourtant en vogue au xve siècle, à la cour des ducs de Bourgogne, et dans les premières années du xvie, dans le palais de Malines où Marguerite d'Autriche s'était installée, comme gouvernante des Pays-Bas, le 27 mars 1507. Les rapports étaient fréquents entre la cour de France et celle de la noble princesse. Fiancée dès ses premières années au dauphin Charles fils de Louis XI, Marguerite avait vécu longtemps au château d'Amboise, et, sous l'habile tutelle d'Anne de Beaujeu, elle y avait reçu une éducation fort distinguée.

(1) Fr. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire*, p. 106 ; Ch. Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, t. II, p. 137 sqq.

Elle savait très bien le français, et c'est dans cette langue qu'elle-même, comme les poètes de sa cour, composait des vers. Il n'est donc pas étonnant que les poètes bourguignons et flamands aient eu en France de nombreux imitateurs et des admirateurs passionnés, au premier rang desquels il faut placer Guillaume Crétin

... Cretin qui tant sçavoit (1).

et Jean Meschinot, la gloire de la Bretagne,

Nantes la Brette en Meschinot se baigne (2).

Jean Bouchet rêva non pas d'égaler ses devanciers, mais de suivre autant qu'il le pourrait leurs traces glorieuses.

A considérer notre histoire littéraire d'un peu près, l'école des grands rhétoriqueurs n'est que le prolongement de la poésie allégorique du moyen âge, le dernier souffle d'un art expirant. Entre les auteurs du XVIe siècle commençant et Guillaume de Lorris la chaîne est ininterrompue des écrivains qui ont rimé des songes et personnifié les passions de l'âme. La nature n'existe pas pour eux, ils ont des yeux pour ne pas voir, et tout leur art consiste à fabriquer allégories sur allégories ; ceux qui n'ont pas ouvert leurs ouvrages ne peuvent se faire une idée de l'accablante et lourde monotonie qui y pèse. Les êtres vivants sont représentés par des symboles ; la jeune fille dont le poète désire obtenir les faveurs, c'est la rose qu'il faut cueillir ; les êtres abstraits, au contraire, ont « un corps, une âme, un esprit, un visage » : l'amant voit se dresser devant lui en chair et en os Dangier, Honte, Peur, Chasteté, tandis que Franchise et Pitié prennent ses

(1) *Cimetière de maistre Guillaume Cretin poete françois* (1525), Marot, *Œuvres*, t. II, p. 129 ; et Marot ajoute :

O dur tombeau, de ce que tu en coeuvres
Contente toi ; avoir n'en peulx les œuvres :
Chose eternelle en mort jamais ne tombe,
Et qui ne meurt n'a que faire de tumbe.

(2) Clément Marot. Epigramme à Hugues Salel. *Œuvres*, t. III, p. 71. Epigramme CLXXV.

intérêts. Toutefois ces divers personnages et autres de même nature, dont les poètes essayent en vain de varier les costumes, les figures et les attributs, n'ont rien de vivant, et nous sommes assez peu curieux de savoir que, par exemple, Avarice « portoit sa banniere de couleurs noire et tannee armoyee dung escu dor a deux bourses de sable, et les pendans de gueulles » et qu' « elle estoit armee de harnoys forge au feu de conuoytise » (1). C'est pourtant avec de pareilles allégories que, pendant près de trois siècles, la plus grande partie de nos écrivains ont cru charmer leurs lecteurs, et les ont charmés probablement, car si leurs livres n'avaient pas eu de succès ils auraient certainement changé leurs procédés. Le mal était presque universel, et si je citais tout à l'heure un passage de Jean Bouchet, c'était pour ne pas rappeler *le Temple de Cupidon*, de Marot, et le fils de Vénus qui

> Hors de sa trousse une sagette tire
> De boys mortel, empenné de vengeance,
> Portant un fer forgé par Desplaisance
> Au feu ardent de Rigoureux Refus (2).

Le *Roman de la Rose*, s'il n'inventa pas l'allégorie, semble bien pourtant en avoir fait et pour longtemps un élément essentiel de notre poésie narrative. Il ne paraît pas exact, en effet, de dire que « la poésie narrative en vers tarit complètement (3) » à l'avènement des Valois (1327) ; la *Prise d'Alexandrie*, de Guillaume de Machaut (1370), et le *Voir dit* (*Histoire vraie*) du même auteur, composé après 1362, ont neuf mille vers, et c'est bien Eustache Deschamps qui, en mourant (vers 1405), laissait inachevé un poème de treize mille vers, pour ne pas citer Alain Chartier dont tous les ouvrages sont du xve siècle (4). Les poèmes narratifs existent donc encore dans la période de transition qui s'étend de la fin

(1) *Les Triumphes de la noble...* f° CCCXVII r°.
(2) *Œuvres*, t. I, p. 9.
(3) Gaston Paris, *la Littérature française au moyen âge*, avant-propos, p. III.
(4) Cf. *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. II, chap. VII.

de la littérature du vrai moyen âge à la Renaissance ; on les abrège seulement, — si tant est qu'on les abrège — et le procédé allégorique demeure intact. Froissart, sur la route du *Paradis d'Amour*, rencontre « près d'une colline Doux-penser gentil Damoiseau, tenant deux Lévriers en laisse », plus loin il trouve plusieurs chasseurs, Beau-semblant, Beau-regard, Franc-vouloir, Désir, Souvenir, Bien-besognant (1).

Toutefois, à côté et bien souvent à l'abri de ces récits allégoriques, si ennuyeux dans leur monotonie, apparaît et se développe un sentiment, un besoin plutôt, que l'on rencontre assez rarement avant le xve siècle dans notre poésie, le besoin de diriger le lecteur, de le moraliser. Non pas que l'on commence au xive ou au xve siècle à peindre les mœurs et à en faire la satire, le *Roman de Renart* est du xiiie siècle, et il ne vient qu'après les fabliaux ; on sait aussi que, au premier âge de notre littérature, les *sirvente* aux vers mordants avaient retenti bien souvent dans les provinces du Nord, comme dans celles du Midi ; mais le poète alors veut surtout critiquer, il ne songe pas, au moins directement, à faire de son œuvre une œuvre morale, à montrer du geste le chemin de la vertu. Plus tard et vers la période qui nous occupe, il semble que les intentions des écrivains se modifient peu à peu, ils critiquent toujours et beaucoup, mais on devine leur intention de pousser les lecteurs à bien faire, et si leurs vers piquent parfois jusqu'au sang, c'est pour donner au cœur un peu d'enthousiasme et lui rendre vigueur et audace. Je ne voudrais rien dire de trop, — il est si facile d'exagérer en pareille matière et dans des considérations aussi générales, — mais on accordera pourtant que la critique frondeuse et enfiellée de la deuxième partie du *Roman de la Rose* ne ressemble guère à celle de Guillaume de Machaut, d'Eustache Deschamps et surtout de Philippe de Vitry (2). Avec Christine de Pisan et Alain Chartier, — ce

(1) Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. IX, p. 138.

(2) Cf. *Revue des Cours et Conférences*, cours de M. Petit de Julleville, t. I et II ; Lenient, *la Satire en France au moyen âge*, p. 229 ; *les Œuvres*

sont les deux ancêtres littéraires dont se réclament surtout les grands rhétoriqueurs, — la transformation s'affirme tout à fait et le besoin de moraliser devient une préoccupation véritable. La noble femme, italienne de naissance, mais au cœur si français, écrit *le Trésor de la Cité des Dames*, qui, au témoignage de M. Petit de Julleville, « s'appellerait mieux un traité des Devoirs des Femmes » (1) ; et le poète aux lèvres duquel, selon la légende, Marguerite d'Ecosse aurait déposé un baiser, compose *le Bréviaire des nobles*, le code du parfait chevalier. Les grands rhétoriqueurs imitent ces ouvrages et autres semblables, et la manie de moraliser comme le goût de l'allégorie deviennent deux traits saillants de leur poétique. Par là ils sont les continuateurs de l'école sérieuse du XIVe siècle et du commencement du XVe, à laquelle ils se rattachent encore, par l'ardeur qu'ils mettent à étudier les poètes et les prosateurs de l'antiquité latine.

Grâce à des travaux sérieux faits pendant ces trente dernières années, nous n'en sommes plus heureusement à croire que Ronsard et Joachim du Bellay ont été chez nous les premiers révélateurs de la « belle antiquité » (2). « Quant à la littérature latine, dit justement M. V. Le Clerc, peu s'en fallait qu'on ne l'eût déjà (au XIVe siècle) telle que nous l'avons aujourd'hui. Ce mot trop légèrement employé de renaissance des lettres ne saurait s'appliquer aux lettres latines : elles n'ont pas ressuscité parce qu'elles n'étaient point mortes (3) ». Les grands rhétoriqueurs connaissent la plupart des auteurs latins et les ont lus d'assez près. Un travail — il serait curieux, mais déborde un peu le cadre de cette étude — un travail fort intéressant serait de rechercher les

de Philippe de Vitry, p. XVII et XVIII ; on peut aussi considérer du même point de vue le *Tournoiement de l'Antechrist*, par Huon de Méry, composé vers 1235, édit. de Reims, 1851.

(1) *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. II, p. 362.

(2) L'expression est de Jean Lemaire, *Illustrations de Gaule....* p. 5.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 326. Sur l'étude de la littérature latine pendant le règne de Charles VI, on peut lire dans la thèse de M. A. Thomas : *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, de très bonnes pages.

progrès réalisés dans notre littérature, grâce à ces écrivains, entre 1450 et 1550. Nous en trouverons des traces évidentes et nombreuses dans les œuvres de Jean Bouchet auquel il nous faut revenir ; il fut un des derniers représentants de cette école trop oubliée.

La première impression que bien des critiques ont éprouvée en lisant les œuvres de notre procureur-poète a été une impression d'ennui. « Pour nous, écrit M. d'Héricault, il reste le parfait disciple de *dame Ennuy*. Dans ses vers l'invention est laborieuse, mais sans goût ; la pensée banale, verbeuse, noyée dans la paraphrase, la forme lourde, pédantesque, monotone.... En résumé j'ai lu, avec toute bienveillance, plus de soixante mille de ses vers ; j'en pourrais citer quatre ou cinq qui ont du trait, mais il m'a été impossible d'y trouver un passage qui valût la peine d'être reproduit ici (1). » Soit, ne discutons pas ce jugement ; je voudrais seulement essayer de faire connaître Jean Bouchet écrivain, tel qu'il m'est apparu, sans faire trop sa toilette pour le présenter au lecteur. Ses ouvrages fatiguent par leur monotonie, et le *Temple de bonne renōmee* ou *les Triumphes de la noble et amoureuse dame* ne sont point des livres de facile lecture ; je consens même à reconnaître que dans les longues journées passées en tête-à-tête avec lui à la Bibliothèque nationale, j'ai dormi sur ses monotones décasyllabes. Mais à côté de cette première impression, au-dessus même, un lecteur qui ne se laisserait pas décourager dès l'abord en éprouverait une autre et toute différente ; il admirerait l'enthousiasme, — le mot n'est pas trop fort, — de notre auteur pour tout ce qui touche la littérature. La poésie pour lui approche du divin ; le travail du poète ressemble au travail de Dieu, lequel a « tout fait par compas » ; utile aux jeunes gens et aux vieillards, il adoucit tous les maux. C'est une panacée universelle. La rhétorique, hélas ! il nomme ainsi la poésie, lui semble, en outre, la science des sciences, elle exige un savoir universel ; histoire, philosophie, anthropologie, géo-

(1) C.-D. d'Héricault, dans *les Poètes français*, recueil de Crépet, t. I, p. 551.

graphie, philologie, le poète doit tout connaître ; aussi ceux qui parlent mal et médisent d'un pareil homme

Sont ignorants, ignares et menteurs (1).

Or chacun sait que l'ignorance a toujours été l'ennemie du savoir (2). D'ailleurs il convient de ne pas trop s'irriter contre ces calomniateurs ; ils ne soupçonnent pas les beautés qu'ils outragent :

Ce mal parlant desprise rethoricque,
Ce qu'on luy doit pardonner sans arrest,
Car l'ignorant ne scait pas bien que c'est (3).

Dans la demeure de Jean Bouchet, il est un endroit retiré où les intimes seuls ont le droit de pénétrer et non pas encore à toute heure : « la chambre des Muses ». C'est là que chaque jour le poète s'enferme pendant une heure pour composer des vers ; heure sacrée, les plus pressantes occupations ne peuvent empêcher qu'elle soit tout entière consacrée à *dame Rhétorique ;* chaque jour il faut remplir une feuille de papier de « grant marge ». Le brave homme a goûté dans ce tête-à-

(1) *Temple de bonne renōmée*, f° XLIX r°.

... Soubz cest art qui est de tres hault priz
Plusieurs sauoirs y sont souuent compriz
Cest assauoir science historialle
La naturelle et aussi la moralle
Philosophie, et lentropologie
Geographie, et la philologie...

f°s XLVIII v°, et XLIX r°.

(2) Marot disait dans son *Epistre au roy du temps de son exil à Ferrare* (1535) :

Science n'a hayneux que l'ignorant.

Œuvres, t. I, p. 214.

(3) *Ep. fam.* LXI, f° 42 a. Jamais, malgré tout, Jean Bouchet ne s'est élevé à cette belle conception du poète que nous trouvons dans Joachim du Bellay : « Celuy sera véritablement le Poëte, que ie cherche en nostre Langue, qui me fera indigner, apayser, eiouyr, douloir, aymer, hayr, admirer, estonner, bref, qui tiendra la bride de mes Affections, me tournant ça, et la à son plaisir. Voyla la vraye pierre de Touche, ou il fault que tu epreuues tous Poëmes et en toutes Langues. » *Deffence et Illustration...*, p. 151.

tête avec les Muses, au fond de la modeste retraite qu'il s'était préparée, ses joies les plus intimes, presque les seuls plaisirs de sa vie :

> Autre plaisir n'ai gueres prins au monde
> Depuis trēte ans... (1).

et son grand regret fut toujours de ne pouvoir consacrer plus d'instants à sa passion favorite :

> Si la pitié de mon petit mesnage,
> Ne retenoit mon cueur et mō courage
> Pour employer a praticquer mon sens,
> Si tresamy des Muses ie me sens
> Que ie vouldrois tousiours estre auec elles (2).

Pour lui point d'occupation plus honnête ou qui serve davantage au vrai bien de l'âme (3). Ce n'est pas d'ailleurs seulement la littérature qu'il trouve belle et digne de passionner une vie, il aime la science en elle-même, le « scauoir » qu'il appelle « immortel et diuin ». Résumant pour son fils Gabriel, alors au collège, les conseils de sa longue expérience, il lui déclare bien haut que le seul moyen d'arriver à satisfaire son cœur paternel, c'est d'apprendre et d'apprendre toujours plus (4) ; le savoir passe toutes choses : richesses, gloire, beauté, force corporelle, lui seul mérite des efforts :

> Iecte ton cueur seulement a scauoir
> Si tu veulx faire envers moy ton deuoir,
> Richesses sont prisées par les villes
> Chasteaux, maisons, mais elles sont labilles,

(1) *Ep. fam.* LXI, f° 41 d.
(2) *Ibid.* XXX, f° 28 c.
(3) *Ibid.* XXIII, f° 24 c.
(4) Sa soif d'apprendre est si ardente qu'il n'hésite pas à s'instruire en tout temps et près de tous ; il conseille aux jeunes écoliers de l'imiter :

> Honte n'aiez d'apprendre de chascun
> Bon ou mauluais, prudent, ou importun
> Fol est qui meurt de soif, et ne veult boire
> S'il n'a vaisseau d'or ou d'argent, par gloire,
> Ce neantmoins le docteur vertueux
> Est trop meilleur que le deffectueux

1 *Mor.* XIII, f° 34 b.

Gloire mōdaine est aymee en maints lieux
Mais soubdain passe en ieunes et en vieulx,
Formosite est chose desirée
Mais par maints maulx est souuēt empirée,
Precieuse est, et bonne la santé
Mais trop peu dure, on y est supplanté,
Force de corps est de chascun requise
Mais vn petit de mal soubdain la brise,
Immortel est et diuin le scauoir (1).

Avec des transports de joie, le poète salue les rapides développements de l'imprimerie : la nouvelle invention va mettre la science à la portée de tous ; les livres valaient jadis cent cinquante écus et ils étaient pleins d'erreurs, aujourd'hui l'écolier peut les avoir à bon compte et ils sont suffisamment corrects. Aussi, dans le même nombre d'années qui jadis suffisaient à peine pour apprendre à bien lire, devient-on aujourd'hui presque un savant ; les « enfans des maisons magnificques » ne sont plus seuls à pouvoir étudier, les plus humbles, s'ils ont au cœur le désir d'apprendre, peuvent devenir « grans orateurs » et « composeurs de metres » ; voilà presque l'enthousiasme des humanistes. Jean Bouchet ne s'en défend pas, et à ceux qui le prendraient pour un exagéré, qui sait? peut-être pour un exalté, il oppose crânement cette affirmation précise :

Si ie l'ay veu, ie le puis bien escrire (2).

Esprit ouvert, prompt à l'admiration et avide de savoir, passionné pour la littérature, Jean Bouchet, depuis sa première jeunesse jusqu'à ses derniers jours, demeura un dévoué serviteur des Muses. Ces sentiments suffisaient pour le rapprocher de l'école des grands rhétoriqueurs tous aussi ardemment devoués que lui au culte des lettres ; le jeune Poitevin

(1) *Ep. fam.* LI, f° 37 d.

(2) 2 *Mor.*, Ep. XI, f° 48 d. Ces deux épitres sont, la première, de 1527, et la seconde, de 1534 ; Rabelais développait à la même époque les mêmes idées dans la belle lettre de Gargantua à son fils Pantagruel (liv. II, ch. VIII) ; il est donc permis de croire que les deux amis de Ligugé avaient dû discuter plus d'une fois toutes ces questions, si intéressantes et si nouvelles en bien des points, chez Geoffroy d'Estissac.

vit en eux ses dieux du Parnasse. Jamais pour ces illustres modèles il n'eut assez d'éloges, et jamais il ne se reconnut le droit de blâmer d'aussi remarquables écrivains. Il vante la douceur attrayante de Crétin, la veine élégante de Georges Chastelain, l'abondance de Jean Lemaire :

> De Sainct Gelaiz la veine estoit gentile
> Fort amoureuse, et maistre Iehan Marot
> Estoit fluent, Greban doulx et gracile (1) ;

Meschinot est copieux et bon, le Franc a la rime facile et Jean d'Auton se montre dans ses écrits « doulx et venuste » ; Jean Bouchet n'attaque jamais les livres de ses contemporains. Les rhétoriqueurs ont presque tous d'ailleurs la coutume lamentable de s'accabler d'éloges et les droits de la camaraderie passent chez eux avant ceux de la critique. Eloges peu justifiés la plupart du temps, il suffit de parcourir leurs écrits pour le voir.

Vers l'année 1500, les poètes travaillent fort peu les idées, mais s'occupent avec ardeur de tout ce qui regarde la versification. J'ai indiqué ailleurs assez longuement le soin qu'à partir de 1520 notre poète eut de faire alterner régulièrement les rimes masculines et féminines dans les vers de dix pieds à rimes plates ; il nous reste à étudier ici son attention à varier ses strophes, et certains essais de rythmes nouveaux. Même dans les poèmes à formes fixes, comme les ballades et les chants royaux, il s'efforce de modifier autant qu'il le peut la composition de la strophe ; le nombre des vers change, certaines ballades ont des strophes de huit ou de dix vers, d'autres de onze et même de treize, la disposition des rimes n'est pas la même ; voici quelques modèles :

ababbccdcd;
ababbcbc;
ababbccdccd;
aabaabbccdccd;
abaabbccdcd;
aababbccdcd.

(1) *Ep. fam.* LXVII, f° 46 c.

Le premier type, qui semble avoir été le type classique, — on le retrouve dans la ballade des *Pendus* de Villon, comme dans celle de La Fontaine à Madame Fouquet (1), — revient le plus souvent sous la plume de Jean Bouchet. Le poète aime aussi la strophe de huit vers *ababbcbc ;* et sur ce rythme il compose une pièce assez jolie intitulée : *Ballade moralle de Dieu a nature humaine.*

Puis que vous ay parfaitement amee
Nature humaine en mes triumphants cieux
Vous ne pouez d'aucun estre blamee
Si vous me amez car ie suis dieu des dieux ;
Et si au gré des mauldictz enuieux.
Vng aultre amez vous en serez infame,
Mais quant a moy si pensez trouuer mieulx,
Ce m'est tout vng monsieur vault bien madame...

Il y a, dans la désinvolture piquante du refrain et dans l'application qu'en fait le poète (2), un laisser-aller, une bonne humeur très rares chez notre auteur, et je regrette de ne pouvoir citer toute la ballade. Il écrit d'ailleurs beaucoup mieux quand les lois d'un genre le serrent de près et le forcent de ramasser sur elle-même sa pensée. Il ne peut plus s'abandonner, comme dans les Epîtres, par exemple, à sa lamentable fécondité ; et quand il a le bonheur de tomber sur un refrain original, il s'en tire avec assez de grâce et presque à son honneur. Sa pensée, forcée d'entrer dans un moule qui la retient et la presse, y devient plus résistante et plus pleine.

Mais dans la ballade il n'innove rien, il n'en va pas de même dans un genre où quelques-uns de nos contemporains ont excellé, les *terza rima* (3). On les appelait au XVIe siècle

(1) Charles Aubertin, *la Versification française et ses nouveaux théoriciens*, p. 263 ; Th. de Banville, *Petit Traité de poésie française*, p. 188.

(2) Ce refrain n'est pas de Jean Bouchet, on le trouve dans une ballade d'Octavien de Saint-Gelais citée dans la *Bibliothèque choisie des poètes français jusqu'à Malherbe*, t. II, p. 324. — La ballade dont nous citons la première strophe se trouve dans les *Genealogies, effigies et epitaphes*, f° 112 v°.

(3) Théodore de Banville, *Petit Traité de poésie française*, p. 173. Théodore de Banville note avec bonheur que les *terza rima* se trouvent « du vivant même de Ronsard, chez le poète comique et tragique Etienne

rime tiercée ou rime florentine. Ce rythme, d'origine italienne, s'emploie rarement encore aux jours de Jean Bouchet ; aussi notre poète, quand il l'aborde, redoute-t-il les « reprehenseurs malings ». Toutefois, Germain-Colin Bucher lui ayant écrit une lettre en *terza rima*, il juge nécessaire dans sa réponse d'imiter son docte correspondant. Non pas qu'il prétende lutter avec lui, jamais il n'aurait pareille audace, — au fond il n'est pas fâché de montrer sa science et son savoir-faire, — mais il a de sa propre initiative apporté au nouveau rythme une légère modification, peut-être la trouvera-t-on bonne ; il la propose timidement. Germain-Colin Bucher employait au hasard les rimes masculines et féminines. Jean Bouchet voudrait voir les poètes les entrelacer régulièrement dans les *terza rima* :

De vers tiercez as voulu disposer
La tienne epistre en rime florentine
Dont i'ay voulu semblablement vser.
I'ay adiousté une clere courtine
Entrelassant tousiours vers masculins
Pour la doulceur de rime femenine (1).

Notre poète, il est permis de le croire, a donc donné chez nous aux *terza rima* leur forme définitive ; c'est là une petite réforme métrique dont il faut lui tenir compte. Il sentait donc bien qu'il n'y avait aucune raison de limiter à un vers ou à un genre l'alternance régulière des rimes masculines et féminines, la règle devait devenir générale et avoir ainsi toute son importance. Est-ce rencontre purement fortuite, ou bien

Jodelle ». Ronsard naquit en 1525. Jean Bouchet et Germain-Colin Bucher employaient ce rythme vers 1530. Jean Lemaire l'avait même essayé avant eux. Cf. Fr. Thibaut : *Marguerite d'Autriche et Jean Lemaire de Belges*, p. 244, 245 ; *le Seizième Siècle*, de M. E. Faguet, p. 272 ; J. Stecher, *Jean Lemaire de Belges, sa vie, ses œuvres*, p. XL. D'ailleurs il est fort probable que Dante et les poètes italiens empruntèrent ce rythme aux trouvères ; il est tout au moins certain que, un demi-siècle avant *la Divine Comédie*, « on le trouve employé dans *le Jeu de la Feuillée*, d'Adam de la Halle, et dans *le Mariage*, de Rutebœuf ». J.-B. Rathery, *Influence de l'Italie sur les lettres françaises*, p. 15.

(1) *Ep. fam.* LXVII, f° 46 c ; l'épître de Germain-Colin Bucher est la LXVIe.

l'heureuse chance du métricien inspire-t-elle le poète? l'épître LXVII, malgré les rimes équivoquées, est une des meilleures de Jean Bouchet. Lors des grandes pestes qui ravagèrent Poitiers de 1520 à 1530, il se retirait dans sa maison de campagne de Chauvigny. C'est de là qu'il écrit, et il dépeint non sans agrément sa vie de bon bourgeois, heureux de passer quelques jours aux champs.

Les oiseillons i'oy chanter les matins
Sur le serain voy dancer pastourelles,
Et sur le soir latrer les gros mastins.
Ie voy de loīg grās chasteaulx et tourelles,
Apres es boys cerfz et biches courir
Vignes charger, et arbres autour elles...
Et en cela cher frere ie me vante
Que riche suis autant que l'Empereur
Car cōtent suis quelque grāt vent qui vēte (1).

Il faut ajouter que notre poète est un des humbles ouvriers qui préparèrent la magnifique floraison lyrique de la Renaissance, par le soin qu'il mit à travailler la strophe française. Je crois qu'on exagère un peu quand on prétend que Ronsard n'avait trouvé à ses débuts qu'une douzaine de cadres de strophes (2). En prenant d'abord celles dont les vers ont toujours un même nombre de pieds, j'ai compté dans le seul Jean Bouchet quatorze espèces de strophes différentes, qui, avec le mélange des rimes masculines et féminines, donnent seize combinaisons métriques (3). Voici une strophe de neuf vers de dix pieds :

Ieusnez, plorez, faictes grans oraisons,
Parlez tousiours des diuines raisons,
Prophetisez, souffrez peine et martire,
Donnez tresors, heritages, maisons,

(1) *Epist. fam.* LXVII, f° 46 c.
(2) E. Faguet : *le Seizième Siècle*, p. 273.
(3) Strophes de 4 vers de 10 pieds, de 5 vers de 10 pieds, de 7 vers de 8 pieds, de 7 vers de 10 pieds, de 8 vers de 10 pieds, de 9 vers de 10 pieds, de 10 vers de 10 pieds, de 11 vers de 8 pieds, de 12 vers de 8 pieds, de 12 vers de 10 pieds, de 13 vers de 10 pieds, de 14 vers de 10 pieds, de 15 vers de 8 pieds, de 16 vers de 6 pieds, de 16 vers de 8 pieds.

Soyez scauans et en toutes saisons
Seruez a dieu, sans aultre chose dire,
Soyez constans, gardez vous de mesdire,
Faictes justice en toute verite,
Ce nest rien faict sil ny a charite (1).

Le nombre des strophes à vers libres est plus considérable. Dans *le Temple de bonne renōmee*, l'auteur s'amuse à varier et parfois assez heureusement une strophe de treize vers ; en quelques pages il l'écrit de douze manières différentes non seulement par la disposition des vers, mais encore par l'agencement des rimes. Sans doute toutes ces innovations ne valent pas la peine d'être conservées, mais on y saisit chez le grand rhétoriqueur un effort véritable pour varier ses rythmes, et peut-être quelques-unes des trouvailles de Jean Bouchet ne sont-elles pas à dédaigner. *Le Traverseur des voyes perilleuses* se lamente à la nouvelle de la mort de Charles de La Trémoille, tué à la bataille de Marignan :

O mort mordante
Sanguinolente
Qui tout abas,
Mort extuente
Dure et cruente
En tes combas,
As tu au bas
Mon maistre mis ?
As tu soubmis
Dessoubz ta darde
L'homme promis
A ses amys
Pour seure garde.

Par passe temps Rondeaux faisoit,
Et composoit
Souuent quand le temps luy duisoit
Virelaiz, et mettre heroique,
Son propos si bien conduisoit
Ou gisoit
Son poinct, que le sens réduisoit

(1) *Le labyrīth de fortune...*, après R III, f° 4 r°.

Ou vouloit, moral ou misticque,
Il aimoit aussi la musique
Et bien souuent si desduysoit
Cestoit un esprit angelique
Non rusticque
Brief tout bon loz en luy gisoit.

Esperitz celestes et diuins
Cherubins
Seraphins
Receuez en honneur et gloire
Celui qui par soirs et matins
Les mutins
Et hutins
A suiuiz jusques a victoire
Son labeur qui est tout notoire
Frustratoire
Ne soit, mais mis sur les haulx tons
Qu'il ait par art (*sic*) au chant laudatoire
Et aux pardurables butins.

Tous ieux iouoit,
Dancoit, chantoit
Tres plaisamment,
Croquoit, luctoit
Jouxtoit, saultoit,
Agilement
Legierement
Et fierement
Se chevauchoit.
Brief tout faisoit si prudemment
Que cestoit vn decorement
Et parement
En ce monde tant bien viuoit (1).

Ces strophes, pour avoir été composées vers 1520, ne manquent pas pourtant d'élégance.

Non content d'écrire des strophes de treize vers, Jean Bouchet en a composé qui comptent quinze, seize et même dix-

(1) *Temple de bonne renõmee*, 1 f° après A III ; B II, B III. Jean Bouchet avait près de ses compatriotes poitevins la réputation de novateur en fait de rythme : Pierre Gervaise affirme (*Ep. fam.* XXII, f° 23 b) qu'il s'est acquis de la renommée par ses « carmes tous nouueaux ».

huit vers; je ne suis pas certain qu'il n'ait pas même tenté la strophe de vingt vers (1).

On le voit donc par ce court aperçu, les cadres de notre poésie lyrique étaient moins étroits au commencement du XVIe siècle qu'on ne le croit généralement. Je n'ai pas d'ailleurs prétendu épuiser le sujet; Jean Lemaire de Belges, Guillaume Crétin se sont, eux aussi, étudiés à travailler et à varier le rythme de leurs strophes, et il n'est pas jusqu'au bon Meschinot, si lourd pourtant d'ordinaire, qui n'ait eu

(1) Voici une strophe de quinze vers :

Peuple, faisāt de si grās plainctes
Et complainctes
Tant contrainctes
Rememorez bien vos maulx faitz
Vos vies de crimes attainctes
Et emprainctes
Vous ont procure ce dur faitz
Vous ressemblez gēs contrefaitz
Par vos faitz
Tant infaitz
Et vos desordonnees fainctes,
Si ne corrigez vos forfaitz
Quauez faitz
Et refaitz
Dautres douleurs vo' aurez maites.

Les Regnars traversāt..., f° b. II.

Si le cadre de ce travail permettait de généraliser la question et de montrer le grand nombre de strophes essayées avant Ronsard, ainsi que certaines heureuses trouvailles de rythme, je rappellerais le *Voyage de Lyon à Notre-Dasme de l'Isle*, de Bonaventure des Périers :

Je ne doibtz
Et ne voudrois
O du doulx may le quinzieme
Tant anobly,
En oubly
Mettre ta beauté supreme.

Hamadryades,
Dryades,
Vous leurs joyeux oyseletz,
Hymnydes
Et Nereides,
Inventez chantz nouveletz.

Œuvres françoises de Bonaventure des Périers revues sur les éditions originales et annotées par M. Louis Lacour, t. I p. 54. — Cf. p. 46, 87, 94. Cf. Adolphe Chenevière, *Bonaventure des Périers*, p. 164 sqq. Dans *la Louenge de la victoire du tres crestien roy de France obtenue en la conqueste de la ville et cyte de Naples*, l'auteur emploie des strophes et des

ses heures de veine et fait quelques heureuses trouvailles (1).

Jean Bouchet a des vers de douze, de dix, de huit, de sept, de six, de cinq, de quatre et de trois syllabes, mais son mètre de prédilection est le vers de dix syllabes. Il n'ignore pas l'alexandrin, puisqu'il s'en sert une fois; il pense toutefois que ce vers est une belle chose dont il ne faut pas abuser ; un instrument fort bon peut-être, mais fort difficile à manier et bien trop pesant dans ses mains débiles, aussi n'y touche-t-il pour ainsi dire jamais, encore moins peut-être que ses contemporains, qui tous en eurent une crainte respectueuse (2).

Rythmes, strophes, vers, c'est là l'extérieur de la poésie, et s'il est vrai de dire que le rhétoriqueur s'y arrête bien souvent, trop souvent, hélas! il faut pourtant reconnaître que parfois il passe au delà, et nous insinue quels sont ses goûts en poésie, parfois même quelle idée il se fait de la poésie. Sa manière de voir peut nous paraître très extraordinaire, elle n'en reste pas moins curieuse. Les premiers poètes, au témoignage de Jean Bouchet, furent des écrivains qui, n'osant ni approuver ni blâmer les hommes puissants, se servirent, pour dissimuler leurs louanges ou leurs critiques, d'allégories plus ou moins transparentes: la poésie est donc

rythmes intéressants. Cette pièce fait partie du *Recueil de la bibliothèque publique de Nantes* dont j'ai déjà parlé ; enfin on me permettra d'ajouter que le rythme si gracieux de la *Chanson d'avril* se rencontre sous la plume de Georges Chastellain : *Le lay de Nostre Dame de Boulongne*, *Œuvres*, t. VIII, p. 293 :

Comme vostre pèlerin
Chief enclin
Humblement ie vous presente
Mon ame et mon corps, affin
Qu'à ma fin
Vous vueilliez (estre) presente.

(1) Sur Jean Lemaire on peut consulter la thèse de M. Fr. Thibaut, souvent citée ; je ne connais pas d'ouvrage sur G. Cretin : la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1895, renferme une très bonne étude de M. Arthur de La Borderie sur Jean Meschinot, pp. 99-141 ; 274-318 ; 601-639.

(2) Sainte-Beuve : *Tableau historique et critique de la poésie française au* XVIe *siècle*, p. 32.

d'abord quelque chose où il entre de la fiction, où l'imagination a par conséquent une part plus large que dans la prose ; la poésie, écrit-il encore, elle est dans « quelques cas joyeux

... ou tu vses de faincte
Pour ceux lesquelz sont fatiguez d'ouyr
Les graues faictz, quelque peu resiouyr » (1).

C'est un art plus « fabulatoire que véridique,

Nam miranda canunt sed non credenda poethae » (2).

La fiction, voilà pour lui l'essence même de la poésie ; le poète invente, il crée. Jamais notre auteur ne va plus loin, il s'arrête à cette idée élémentaire, juste en elle-même, mais qui, pour lui, semble tenir toute dans cette application : composer des allégories ou introduire dans un ouvrage le fatras mythologique ; pur décor et tout de convention. C'est que la poésie pour les hommes de cette époque n'est pas du tout ce qu'elle est pour nous. Nous aimons à sentir l'âme du poète vibrer dans ses vers, et nous lui savons gré de réveiller en nous certaines émotions même pénibles qui ont la puissance de faire battre notre cœur ; nous aimons surtout la poésie lyrique, la poésie personnelle ; les deux mots — je pense que c'est un peu à tort, malgré de graves autorités — sont presque devenus synonymes. Au XVIe siècle commençant il n'en va pas de même, ni surtout au XVe ; on cherche dans la poésie une distraction :

Pour ceulx lesquels sont fatiguez d'ouyr
Les graues faictz, quelque peu resiouyr.

Tout le monde à peu près pense comme Jean Bouchet. Personne n'a l'idée de chanter dans ses vers ses souffrances ni ses bonheurs d'homme, le poète ne cherche dans son

(1) *Ep. fam.* XLVII, f° 35 c. Cf. I *Mor.* XIII, f° 32 c. *Ep. fam.* XXII, XXIV, XXV, XXXIV, LXXVIII.
(2) *Les Regnars trauersāt*, f° III r°, après g. III.

œuvre qu'une distraction pour lui-même et ses lecteurs ; ou bien s'il donne des conseils rimés, s'il fait de la poésie morale, ses conseils sont de tous les temps et de tous les pays ; il compose des dizains ou des douzains sur les Béatitudes et sur les Apophtegmes des sept sages de la Grèce. Alain Chartier écrit pendant la période la plus poignante de la guerre de Cent ans ; on ne se douterait guère à le lire que la France vient d'être vaincue à Azincourt, ou qu'un enfant de dix mois, Henri VI, a été proclamé à Notre-Dame de Paris roi d'Angleterre et de France ; à la même époque, Charles d'Orléans compose des rondeaux bien jolis parfois, mais franchement un prince de la Maison de France aurait pu mieux employer les loisirs de sa captivité ; tous deux ils croient avoir assez fait si leurs rimes apportent quelque distraction à un savant chevalier ou à une noble châtelaine ; ils ne visent pas plus haut.

Cette poésie toute de fiction, toute pour l'amusement du lecteur, n'est-elle qu'un simple don de la nature, ou bien le poète, pour atteindre la perfection de son art, doit-il joindre à ses dons naturels le travail de l'étude ? Jean Bouchet, après Horace (1) et bien d'autres, se pose la question. Toutefois, au lieu de traiter d'une façon générale ce point de doctrine, c'est à propos de la dispute entre Marot et Sagon qu'il cherche à résoudre le problème. Marot, selon lui, a plus de naturel :

... nature
Le rend plaisant en la sienne escripture,
Et a l'esprit si grant et si gentil
Qu'en tous ses vers il est doulx et facil,
Impossible est de veoir rime plus doulce
En ce ou l'esprit par nature le poulse (2).

Mais Sagon est un savant dans l'art de la rime, il faut bien le reconnaître, et lui en savoir gré. Si donc un poète a reçu

(1) Natura fieret laudabile carmen an arte
Quaesitum est. Ego nec studium sine divite vena
Nec rude quid possit video ingenium... *Art poét.*, 407-409.

(2) *Ep. fam.* CVII, f° 71 d et 72 a.

de la nature les dons les plus brillants, il ne doit pas pourtant négliger le travail, ni le secours de l'art :

... l'vn sans l'aultre n'est rien (1).

C'est exactement la conclusion d'Horace ; Joachim du Bellay sera plus hardi, et donnera comme une doctrine généralement admise que le « Naturel *fait* plus sans la Doctrine, que la Doctrine sans le Naturel » (2).

Ces grands mots toutefois ne doivent pas nous tromper ; l'art pour Jean Bouchet, comme pour tous les rhétoriqueurs, consiste à rimer en équivoques ; aussi quand nous entendons le brave homme se lamenter de ce que beaucoup d'écrivains ne suivent pas avec une religieuse fidélité les commandements de dame Rhétorique, nous avons grand'peine à partager sa douleur.

Lui, du moins, il tâcha de rester constant avec lui-même, et ses vers sont presque toujours l'application exacte de ses idées sur la poésie et la rime. Le métier y est tout malheureusement, et, il ne faut pas se lasser de le répéter, le métier en ce qu'il a de plus inférieur. Notre auteur se montre pourtant à sa façon, qui n'est pas la bonne, un styliste ; il travaille sa phrase avec une conscience et une ardeur incroyables, mais il la travaille toujours par le dehors : les mots ne sont pas pour lui des idées, ils ne représentent même pas toujours des sons capables de se combiner avec harmonie, ils offrent un moyen d'exécuter des tours de force qui semblent au poète le dernier mot de l'art ; voilà trop souvent toute leur utilité.

Il ne faudrait cependant pas croire un rhétoriqueur incapable d'écrire un beau vers, de développer une pensée gracieuse, de peindre avec quelque charme un tableau ou une scène de la nature dont la simplicité charmante a provoqué dans son âme une douce émotion. Parfois l'idée, à force de s'agiter au cerveau du poète, à force de se retourner de mille

(1) *Ep. fam.* CVII, f° 72 b.

(2) *Deffence et Illustration....* p. 109. Quintilien et Cicéron soutenaient pour les orateurs la même thèse que Joachim du Bellay pour les poètes.

façons sur elle-même, prend une forme plus nette, et s'achève précise et forte dans une image très simple, aux contours nettement arrêtés : « Elles sont grandes, s'écrie Jean Bouchet, les désillusions de la vanité » :

Monter trop hault c'est pour en deuil descendre
Entre deux vens il faut son aisle estendre (1) ;

et encore :

On vend souuent le vieil pour le nouueau
Mauluais pour bon, cela ne fut onc beau
Feuble pour fort, l'espine pour la rose... (2)

Une autre fois, voulant s'excuser de son style un peu trop rude, et qui est loin de l'élégance latine, il écrit :

Ie... suis de terre Pictauique
Qui trop se sent de la langue Gothique,
Et par ce rude et grosse en vulgaire est
On n'a bon bled, si bon n'est le garest (3).

A l'image s'ajoute parfois un sentiment profond, simplement exprimé en un vers ou deux, mais dont les mots sont tout imprégnés. La jeune vicomtesse de Thouars écrivait à son époux qui combattait au delà des Alpes sous les ordres de François Ier ; elle disait au fier chevalier les regrets que lui causait sa longue absence. Que de fois, dans son château désert, elle s'imagine l'entendre ; que de fois, « par le iardin », elle croit le voir avec ses gentilshommes comme aux beaux jours passés ; mais l'illusion disparaît et la pauvre dame s'abandonne toute à ses regrets, n'osant pourtant, par une délicate pudeur, révéler ses secrets chagrins :

Ma voix vo'taist, et mō las cueur vo'nōme
Cent foys le iour ;

(1) *Les Genealogies, effigies et epitaphes...* f° 103 b. J'ai trouvé chez lui ce beau vers suggéré peut-être par la devise bien connue de Jacques Cœur :

A cœur vaillant il n'est rien d'impossible.
Anciennes et modernes genealogies, f° 64 v°.

(2) 2 *Mor.* IX, t. 42 a.
(3) *Ep. fam.* LXV, f° 44 d.

et son désir s'élance vers celui qu'elle aime par-dessus tout :

Mon pouure espoir de regret assailli
Les aisles prend d'affection discrete
Et va cerchant celuy que tant regrete (1).

Quelquefois la pensée, au lieu de se replier sur elle-même, s'étale dans une comparaison toute gracieuse, et qui étonne légèrement : le vieux rhétoriqueur nous a si peu habitués à pareilles surprises. Dans sa première *Epistre morale*, il dépeint avec une tristesse pleine de charité les prêtres pauvres qui s'en vont « par bourgs, villes, villages, querans leur pain. » ; sa foi de chrétien s'offense d'un tel spectacle, et il tâche de faire comprendre aux riches seigneurs laïques que cette détresse est une honte pour eux. S'ils hésitent à secourir le prêtre pour lui-même, qu'ils le fassent au moins pour l'amour de Jésus-Christ, et une image charmante traversant son esprit, il la rend avec une belle simplicité :

A tout le moins pour l'amour du seigneur
Son cheualier baisez, ainsi la dame
Au seruiteur le faict du sieur qu'elle ame (2).

Il présentait à Madame Louise de Bourbon un petit ouvrage qu'il venait de traduire du latin, et l'offrande lui paraissait peu digne de la noble abbesse de Sainte-Croix. Aussi n'est-ce point sur le mérite du volume qu'il se fonde pour le voir accepter, mais sur l' « honnesteté » de celle à qui il le présente. Il la sait bonne, il la sait prévenante, et il n'oublie pas que Dieu, « facteur de tout ouurage », n'hésite pas pourtant à recevoir les dons les plus humbles : il

Accepte bien le verdoiant fueillage
De ceulx qui n'ont de grãs biens l'abandon.
Dont ilz luy font en ses eglises don,
Vous suppliant le faire ainsi, madame,
Si mieulx auois l'auriez sur mon ame (3).

(1) *Ep. fam.* XXVI, f° 26 d.
(2) *Mor.* I, f° 8 a.
(3) *Ep. fam.* CV, f° 70 c.

Cette touchante protestation toute d'humilité et d'entier dévouement revient souvent sous sa plume.

Si M. Rathery, après lecture de la lettre de Rabelais à Jean Bouchet, paraît tout disposé à donner à l'auteur de Pantagruel « une place honorable parmi les poètes du temps (1) », je crois qu'il devrait se montrer aussi favorable à son correspondant ; les vers de Jean Bouchet sont même généralement meilleurs que ceux de son ami, ce qui n'est pas beaucoup dire. On ne saurait du moins refuser le mérite d'une agréable simplicité et d'une grâce touchante à cette fin de lettre que notre auteur écrit, après soixante ans bien passés, au père de Ronsard, son bienfaiteur.

Et par autãt que sommes de mesme aage (2)
Si ie parfaictz l'humain pelerinage
Auant le vostre, ayez quelque pitié
De mes enfans par la vostre amytié,
Et s'il aduient que plus long temps je viue
Que vous mõsieur, je m'oblige en foy visue
Que par escript au long redigerai
Les biens de vous que iay sceuz et scauray (3),
Et si prieray iournellement pour l'ame
De vous seigñr qui m'aymez et que iame.
A aultres biens ne me puis obliger
Vous le pouez facillement iuger,
Car ie n'euz onc grand soulcy, ne grand cure
Des biens mondains, seulement ie procure
M'entretenir ma femme et mes enfans
Sans rien deuoir au derrier de mes ans.
Qui est pour fin, fors que me recõmande
Tres humblement a vous, et que demande

(1) Rabelais, *Œuvres*, t. II, p. 549, note.

(2) Ce n'est pas tout à fait exact ; le père de Ronsard devait avoir cinq ou six ans de plus que notre poète. Cf. *les Genealogies, effigies et epitaphes*, épitaphe de feu messire Loys de Roussart, f° 85 v°.

(3) Conformément à sa promesse, Jean Bouchet, à la mort de Louis Ronsard (1544), rédigea son épitaphe ; pas trop « au long », elle n'a qu'une cinquantaine de vers; c'est la 101. Cf. *Les Genealogies, effigies et epitaphes*, f° 85 v°. Outre l'épître dont nous transcrivons un fragment (CXXVI^e), notre auteur adresse encore une lettre au seigneur de la Poissonnière, au début des *Triumphes de la noble*, etc., cette lettre se trouve dans les trois premières éditions. Il y a dans ces trois documents des détails fort intéressants sur le père du grand poète. Dans le dernier nous lisons que Louis

A Dieu puissant vous donner en tous lieux
Bien prospérer puis le règne des cieulx.
Escript soubdain, soulz mon petit cachet
Par le vostre humble obeissant Bouchet (1).

C'est surtout au contact des choses vues et senties, pourvu que les émotions qu'elles soulèvent ne dépassent pas trop la culture moyenne de son âme de bourgeois, c'est au contact des champs, de la nature, et des humbles joies de la vie domestique que la verve de Jean Bouchet s'échauffe et qu'il devient un peu poète. Il aimait sa petite maison de campagne de Chauvigny, asile de la famille aux jours de peste, qui laissaient du loisir à sa muse travailleuse, et il en a dans ses épîtres tracé une esquisse très jolie ; il nous raconte ses plaisirs : avec les paysans des environs il s'amuse à prendre des perdrix : c'est là, au milieu des bois, près des eaux, qu'il reçoit les visites de ses amis : mais il vaut mieux l'écouter cette fois que le résumer :

Auec paisans prens perdriz aux lacs rōds
Et passetemps souuent auec les nymphes
Ou pour courir mes membres ia las romps.

Ronsard avait composé deux traités, l'un sur « le blason des armes », l'autre sur la manière de vivre à la cour, si du moins je comprends bien le texte de l'auteur :

... vous auez tres amplement traicte
Cōme on se doit es maisons des grās prīces
Entretenir par regnes et prouinces.

Je n'ai rien trouvé de net sur les rapports probables de Jean Bouchet avec Pierre Ronsard ; il est certain toutefois que ce dernier, après la mort de son père, vint à Poitiers ; il est certain encore que Jean Bouchet vivait à cette époque ; dès lors il semblerait étonnant que notre poète ne se fût pas mis en peine pour voir le fils de son ancien bienfaiteur, le parent des La Trémoille, dont il fut procureur jusque vers 1550 ; la charge d'ailleurs ne sortit point alors de la famille, son fils Gabriel lui succéda. Toutefois, je ne puis affirmer que l'humble poète poitevin eut des relations avec le grand lyrique français : parfois pourtant il m'est venu à la pensée que le Prince de la Pléiade avait peut-être appris du vieux rhétoriqueur la règle de l'alternance des rimes masculines et féminines à laquelle il fut généralement fidèle. On peut, je crois, affirmer qu'il avait lu ses œuvres : Joachim du Bellay les connaissait bien, et il n'avait pas pourtant les mêmes raisons de les parcourir que le fils de Louis Ronsard.

(1) *Ep. fam.* CXXVI, f° 83 a.

Aucunesfois recoy les paranymphes
De mes amys, lesquels me viennent veoir
Entre les bois, sis sur le bord des Lymphes.
Quant ne puis plus de compaignee auoir
Ma plume prens, et me mectz a escrire
A tous estatz a mon petit pouoir.
C'est reciter et briesuement descrire
Les biẽs et maulx qu'en eulx cõgnoistre puis
Sans detracter d'aulcun ne le proscrire.
I'en ay ia faict dix mille vers, et puys
Si ce labeur trop long, griesve ma teste
Sur mes enfans repos quiert ses appuys.
L'un d'eulx me rit, et l'autre me fait feste
L'autre gergonne en termes enfantins
Et cependant le disner on apreste.
Les oiseillons i'oy chanter les matins.
Sur le serain voy dancer pastourelles
Et sur le soir latrer les gros mastins.
Ie voy de loĩg grãs chasteaux et tourelles
Apres es boys cerfz et biches courir
Vignes charger, et arbres autour elles.
Si peu de mal ne scaurois encourir
Que le secours n'aye de mon espouse
Qui cueur et corps mect a me secourir.
Si au secret du lict ie lui expouse
Les miens ennuytz, et elle a moy, les siens
Passent soubdain, alors chascun repouse.
Quant au desir des honneurs terriens
N'en suis pressé, mon cueur ne s'en tormẽte.
Content ie suis de mes tant petits biens.
Et en cela, cher frere, ie me vante
Que riche suis autant que l'Empereur
Car cõtent suis quelque grãt vent qui vente (1).

Après toutes ces citations, — qu'on me pardonnera d'avoir multipliées, — une question se pose : Pourquoi cet écrivain assez généralement heureux dans les peintures de la vie de chaque jour et qui peut-être aurait pu nous laisser quelques portraits intéressants des humbles du XVIe siècle, pourquoi l'auteur de bon sens qui, un jour, avait pris pour devise :

Le naturel seulement ie poursuis,

(1) *Ep. fam.* LXVII, f° 46 c et d.

n'est-il pas resté fidèle à sa devise comme à ce qui paraît bien avoir été le propre de son génie ? On dira que ces passages sont clairsemés dans une œuvre fort étendue ; tout poète a fait dans sa vie quelques vers excellents, et il n'est pas d'écrivain qui n'ait signé une bonne page ; mais les rencontres heureuses ne sont que des rencontres ; pour embellir le reste de la route, qui est longue et ennuyeuse, il faut un grand talent : un esprit médiocre intéresse en passant et comme à son insu, seul un grand esprit intéresse toujours et en pleine connaissance de cause.

Sans doute, la remarque est fort juste, et les passages saillants sont l'exception chez notre auteur ; la vraie raison de la monotonie des ouvrages de Jean Bouchet tient pourtant à d'autres causes ; il faut l'attribuer encore plus à sa doctrine littéraire qu'à son manque de talent. Il est ennuyeux par conviction, par principe, si j'ose ainsi parler, parce qu'il est rhétoriqueur. On comprend assez que mon intention n'est pas de dire que les rhétoriqueurs visent à être ennuyeux, je veux simplement dire que leur manière de concevoir la littérature les y oblige presque. La chose vaut la peine de nous arrêter.

Ces hommes ne s'intéressent guère qu'aux rimes et aux mots ; c'est là leur préoccupation constante, et malgré de bonnes intentions ils arrivent aux résultats les plus tristes. Sans doute il y avait avantage, vers 1520, à travailler les rythmes et la langue, à poser aux poètes des problèmes difficiles pourvu qu'ils ne devinssent pas de véritables rébus. Il fallait éviter de sacrifier la pensée, et de descendre à des bizarreries ridicules. Les rhétoriqueurs en arrivèrent ! hélas, à ne plus voir dans la poésie qu'un arrangement mécanique de sons et de syllabes, et, dans les différents genres, des sortes de casse-tête chinois où il suffisait pour réussir d'un certain tour de main qu'un peu d'exercice pouvait donner à tous.

Il serait monotone et fastidieux de détailler ici toutes les sortes de rimes écloses du cerveau des rhétoriqueurs, comme aussi d'étudier les rondeaux simples, les rondeaux doubles, les rondeaux jumeaux, les simples virelais, les doubles virelais, les ballades, les ballades balladantes, les ballades fratrisées, les simples lais, les lais renforcés et les lais renforcés

fratrisés ; c'est là travail de marqueterie et non plus de littérature. Voici simplement deux quatrains de Jean Bouchet dont le sens varie suivant la manière de les lire ; lui-même d'ailleurs ne manque pas de nous en avertir, en vers bien entendu. Il s'agit, dans le premier, des « Messieurs de iustice ».

Lisez au droict verrez les tours
Des bons, des maulvais au rebours.

Praticiens, sont bons, non faintcz
Gracieux, non mal desirans,
Riens reffusans, non inhumains,
Conscientieux, non tyrans.

« Ces quatre lignes se peuvent lire en trois sortes, et en chascune y a rime et substance » :

Heureux est-il Celuy qui n'a proces
Qui plaidera N'est prins pour hõme sage
S'il est subtil On luy faict des exces
Mal il n'aura S'il n'est rempli d'outrage

Allez droict vous ne plaiderez
Sincopez proces vous aurez (1).

Voilà, certes, qui semble assez innocent ; le tort des rhétoriqueurs est d'avoir pris au sérieux des distractions enfantines.

(1) 2 *Mor.*V, f° 30 a. — La merveille du genre est probablement l'oraison à la Vierge de Meschinot : « Ceste oraison, nous dit-il lui-même, se peult dire par huit ou par seize vers, tant en retrogradant que aultrement, tellement qu'elle se peult lire en trente-deux manières differentes et plus, et a chascune y aura sens et rime, et commencera toujours par motz differents qui veult » :

Dhonneur sentier. confort seur et parfait
Ruby cheris, saphir tresprecieulx
Cueur doulx et chier. suport bon en tout fait
Infiny pris. plaisir melodieux
Esiouy ris. souuenir gratieux
Dame de sens. mere de dieu tresnette
Apuy rassis. desir humble ioyeulx
Mame deffens. treschiere pucelette.

Les Lunettes des princes, Philippe Pigouchet, MCCCCXCV. (B. N. Rés. Y° 1313).

Meschinot est par trop modeste, ses vers peuvent se lire non seulement de 32, mais de 254 manières différentes, s'il faut en croire M. de La Borderie. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1895, p. 627.

Il faut d'ailleurs remarquer à la louange de notre auteur que ces singularités sont assez rares chez lui.

L'habitude de regarder toujours et seulement les mots conduisit les écrivains à y voir des choses vraiment extraordinaires. C'est ainsi que le mot *monde* renferme en lui-même sa propre définition, il suffit de prendre chacune des lettres qui le composent et on trouve immédiatement ses diverses qualités : Menteur, Onéreux, Noyseux, Dommageable, Ennuyeux (1); l'expérience n'est pas difficile, on peut la recommencer à l'infini. Il faut croire que ces enfantillages sont bien dans la nature humaine, puisque même aujourd'hui, à tous les changements de ministère, les journalistes ne manquent pas de chercher dans les noms des élus l'horoscope de leurs destinées politiques : toutes les opinions y trouvent de quoi se satisfaire, et comme les prophéties sont très-variées, une d'entre elles au moins a quelque chance de se réaliser. Cette manie atteignit à la cour de Marguerite d'Autriche le suprême ridicule : à force de tourmenter les mots, les poètes en arrivèrent à changer les lettres de place, il fallut commencer à lire par la droite ; et encore, afin d'être plus certains de rester parfaitement inintelligibles, ils ajoutèrent au commencement et à la fin des mots une et parfois deux lettres supplémentaires, absolument inutiles au sens :

Vlednora truopa zamo hemady.

C'est du charabia ; enlevez la première et la dernière lettre de chaque mot, lisez à l'envers, et vous avez : Rondel pour ma dame (2). C'est bien aux jours de notre rhétorique que l'on nous faisait apprendre ces vers de Maynard :

Si ton esprit veut cacher
Les belles choses qu'il pense

(1) *Les Triumphes de la noble...*, édit. de 1536, f° CXXV r°. Dans *le Roman de Fauvel* (début du XIVe siècle,) les auteurs François de Rues et Chaillou de Pestain donnent le nom de Fauvel à la vanité humaine, parce que dans cette passion on trouve Flatterie, Avarice, Vilenie, Variété, Envie et Lacheté, dont les premières lettres forment le mot FAVVEL. *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. II, p. 200.

(2) *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire*, p. 118.

Dis-moi qui peut t'empêcher
De te servir du silence ?

Franchement, si l'art consiste en ces puérilités, qu'il périsse à jamais.

Hypnotisés pour ainsi dire par les mots, les rhétoriqueurs croient avoir fait beaucoup quand ils ont aligné dans leurs vers de longues suites de substantifs à peu près synonymes ; voilà pour eux la meilleure preuve de la richesse d'une langue :

Car d'orgueil vient ambition, iactance.
Presumption mespriz et arrogance,
Fol iugement d'aultruy, plain de danger
Vn appetit de quelqu'vn se vanger,
Ire bruslant qu'accompaigne follie
Detraction, fureur, contumelie,
Enuie aussi, mespriz, contention
Ypochrisie, et simulation,
Irrision et inobedience,
Ingratitude et folle deffidence (1).

Ils abusent des énumérations ; le comble de l'art consiste à y multiplier des antithèses : je prends au hasard, ces procédés sont presque de toutes les pages :

Qui les effectz veult de mort compasser
On trouuera qu'elle conduict et meine
De grant souffrete, a richesse certaine,
De grans perilz, a toute seureté,
De tout malheur, a grand bienheureté,
De lieux umbreux, a parfaicte lumiere,
De la bataille, a victoire planiere,
De grant angoisse, a consolation
De triste dueil, a exultation,
De maladie, a santé copieuse,
De conuoitise, a charite ioyeuse,
De courte vie, a iamais ne mourir (2).

Par ces moyens tout factices, énumérations et antithèses interminables, Jean Bouchet et les rhétoriqueurs voulaient donner à la langue française de l'ampleur et de l'abondance.

(1) *Ep. fam.* CV, f° 69 c. — Cf. Peinture de la cour, 2 *Mor.* II, f° 10 a et b ; Occupations des gens du monde, 1 *Mor.* II, f° 11 c.
(2) 1 *Mor.* XIII, f° 42 b.

Sans doute, ils le reconnaissent, elle se perfectionne chaque jour et va « de bien en mieulx » (1), mais elle n'atteint pas encore son complet développement ; « la différance et variabilité du vulgaire languaige du temps présent » (2) sont fort grandes ; il faudrait fixer cet idiome dont Montaigne se plaindra encore dans cinquante ans (3) ; il est trop grêle, aussi s'efforce-t-on de lui donner de la dignité. Les rhétoriqueurs prennent tous les moyens de « magnifier » cette langue française incapable de porter les grandes pensées ; ils mettent à leur travail une bonne volonté indiscutable : leur tort est de n'avoir pas su distinguer entre la véritable noblesse et l'emphase. Il existait alors une mode ridicule : hommes et femmes s'affublaient d'une sorte de cordelière qui, descendant jusqu'au bas du ventre, le mettait en saillie d'une façon ridicule et grotesque (4) ; ridicule aussi et grotesque est la langue de cette époque toute gonflée de redites et de périphrases. Un rhétoriqueur qui écrit selon toutes les règles de l'art « en orateur » ne consentira jamais à exprimer d'une façon simple et naturelle les sentiments qu'il a le plus vivants au cœur, et qui devraient en jaillir dans toute la spontanéité d'un premier mouvement. Jean Bouchet raconte dans *le Panegyric du Cheuallier sans reproche* une scène curieuse, et historique bien certainement, qui va nous montrer aux yeux le manque de naturel et l'emphase béate qu'impose à ses disciples la solennelle dame Rhétorique. Après la mort du prince de Talmond, tué glorieusement à Marignan, le procureur des La Trémoille, désolé, vint rendre visite à Gabrielle de Bourbon, la mère du jeune héros. Pour raconter son entrevue avec cette femme infortunée, pour nous parler des larmes qui tombèrent chaudes et reconnaissantes de son cœur d'homme, il emploie de telles périphrases, des expressions si recherchées que le livre échappe aux mains du lecteur exaspéré. Il avait été accueilli par un cri de douleur vraie :

(1) *Temple de bonne renōmee*, MIII r°.
(2) *Le Panegyric du Cheuallier ..*, ch. I.
(3) *Essais*, liv. III, ch. V.
(4) *Revue des Deux-Mondes*, sept. 1852. *Les Poètes bohèmes du* XVIe *siècle*, p. 1145. Cf. l'abbé Al. Samouillan, *Olivier Maillard*, p. 163 sqq.

« Ha ! Iehan Bouchet, que dictes-vous de mon malheur, et de l'irréparable perte de nostre maison ?... 1) » Et il ajoute : « Toutes ces piteuses paroles donnerent roupture a mon principal affaire, et tant greuerent mon cueur, que intrinseque douleur deffendit a ma bouche de parler, et sorty de la chābre, accompagné seulement dangoisse, laissant la desolee plorant et se desconfortant, sans auoir puissance de luy donner vng seul confort » 2). Si Jean Bouchet avait voulu nous conter simplement cette scène touchante, comme il dépeint sa maison de campagne de Chauvigny, il nous eût tiré des larmes des yeux, car il avait un cœur excellent ; mais le naturel, l'abandon, la douleur qui s'exprime simplement, comme elle s'éprouve, tout cela ne saurait trouver place dans un morceau composé selon les règles de dame Rhétorique au froid visage, au cœur sec et à la dignité emphatique ; il a voulu écrire en orateur, et le voilà grotesque : il lui était pourtant si facile de rester lui-même !

Ce qui nous rend encore plus odieuse cette rhétorique compassée, c'est l'obligation qu'elle impose à l'écrivain d'employer à tout propos l'allégorie. Que de peines et d'efforts pour arriver au résultat le plus triste !

Jean Bouchet, en ce genre, n'est ni plus ni moins ennuyeux que ses contemporains, et comme eux il dépense à ce labeur enfantin une bonne volonté, un temps, parfois même un certain esprit d'à propos qu'il aurait pu mieux employer. Dans tous ses ouvrages il multiplie les allégories, mais le procédé frappe surtout dans *les Triumphes de la noble et amoureuse dame.* L'auteur nous fait assister aux différents combats que l'âme doit livrer pour acquérir « l'aternel royaulme de paradis », depuis le jour où le Temps la prit en son pouvoir, la fit monter « sur vne hacquenee blāche quil appeloit Innocence » et partit en sa compagnie pour la terre d'Enfance, jusqu'aux terribles assauts qui troublent la pauvre infortunée à ses derniers moments, au terrible « pas de la

(1) Hélas ! Gabrielle de Bourbon elle-même ne reste pas longtemps sous l'émotion de son âme brisée, Jean Bouchet lui fait dire : « Pensez-vous que le possible de viure empesche l'effort de mort ? »..., etc.

(2) *Le Panegyric...*, f° CLVIII r° et v°.

mort ». Chaque passion est non seulement personnifiée, mais Jean Bouchet lui donne son blason, un poste dans l'une des armées qui luttent pour l'âme ou contre l'âme. Vêtue d'une armure faite à sa taille et qui la distingue, elle marche à la tête d'une suite nombreuse qui milite sous ses ordres, et sa vaillance fait merveille. Il y a des combats d'avant-garde, des combats d'artillerie, des « cautelles » de guerre ; on lutte sur terre et sur mer, et la victoire ne reste à l'âme qu'après de longues alternatives de succès et de revers. Voici les préliminaires de la « Bataille de l'Ame incorporée contre le Monde et ses complices, au lieu de Audace effrenee » : Les soldats du Monde « venuz en place par eulx choysie a leur aduātage cōmencerent a lascher leur artillerie de appetit desordōne cōtre lauāt garde de lame dōt plusieurs furent blecez ; mais ce fut peu de chose ; et pour ladicte artillerie lauant garde de Lame ne fut en rien descampee,car tousiours passoit oultre. Et voyāt le maistre de lartillerie de Lame nōme honneste occupation que lartillerie des ennemys commençoit a faire dommage, incōtinent quil la peut choysir affuta quelzques pieces de la sienne appelees Bonnes considerations, et des les second et tiers coups qu'il destacha rompit et mist en mille pieces les bastons de Appetit desordonne, qui auoient ainsi fort tire contre lauant garde de Lame et fut tres fort blece le maistre cannonier nomme Inquietude » (1).

(1) *Triumphes de la noble et amoureuse dame*, f° CCCXVII v° et CCCXVIII r°. Ses allégories lui fournissent ici ou là l'occasion d'esquisser d'assez jolis tableaux ; voici une description de l'espérance :

Ie vy venir et marcher esperāce,
En port joyeux, et graue tēperāce,
Dessus son chief a demy descouuert
Elle portoit vng beau chappelet vert
Entrelasse de blanches espinettes
De la couleur des plus basses planetes.
Sa cocte estoit de couleur de vert gay
De fin veloux sentant le moys de may
De lames dor tant hault que bas couuertes,
Dessus auoit une robe entrouuerte,
Qui ne couuroit tous les aultres habiz,
De satin gris semee de rubiz
Faictz en facon de petites estelles
Et si portoit des argētees helles.

Le Labyrith de fortune..., 2e folio après P III v°

Vraiment, notre littérature, après avoir vécu près de trois cents ans de pareils procédés, était bien morte, il fallait changer tout cela et renouveler des idées à jamais épuisées. Jean Bouchet s'en apercevait-il, et les grands rhétoriqueurs ses devanciers l'avaient-ils remarqué ? Ils ne s'en rendaient pas très bien compte sans doute, et pourtant la transformation se faisait peu à peu ; à leur insu peut-être, ils y coopéraient même. Nos écrivains avaient à portée de la main le remède à tous ces maux ; près d'eux, sous leurs pieds chancelants coulait la source qui allait tout vivifier ; chose intéressante à constater, ils y puisaient même de leurs mains vieillies sans goûter pourtant la saveur, ni prévoir l'incomparable fécondité de cette eau de Jouvence éternelle. Jean Bouchet connaît et aime toute l'antiquité latine, et cette connaissance comme cet amour ne sont point nés d'hier au cœur du rhétoriqueur ; à chaque instant se pressent sous sa plume les grands noms de la mythologie et de l'histoire, ils ne sortent pas de sa pensée. Les souvenirs anciens sont la fleur et l'âme de ses récits. A l'exemple de Pétrarque et de Boccace, et aussi de Georges Chastelain, de Jean Molinet et de Jean Lemaire de Belges, il cite sans fin et aime à faire parade de son érudition. Il croit que les grands modèles sont à Rome, — il ne dit pas encore en Grèce, — mais il ne sait pas comment les imiter ; il sent bien lui aussi qu'il faut marcher vers la superbe cité de Romulus, mais il ne sait pas comment de ses « serues Depouilles » il pourra orner son temple ou son autel (1). Je crois que les grands rhétoriqueurs, sans comprendre l'art antique, surent pourtant l'admirer, du moins essayèrent-ils de l'imiter. Jean Bouchet déclare bien haut dans l'*Epistre* à Florimond Robertet, en tête du *Panegyric du Cheuallier sans reproche,* que dans la composition de cet ouvrage il n'a rien voulu faire autre chose que de marcher sur les traces des auteurs de « la Pedie de Cyrus, des Tyrocinies d'Alexandre le Grand, et du Songe de Scipion ».

Rien d'étonnant s'il a manqué de goût et de mesure dans

(1) J. du Bellay : *Deffence et illustration de la langue francoyse,* p. 161.

cette étude des maîtres latins où il n'avait pas de bons modèles.

Plus on les imitera, plus on approchera de la perfection, tel semble avoir été son principe (1) : principe excellent, à condition d'être bien compris. Il semble se rendre compte que l'imitation doit laisser à l'écrivain toute son originalité, et qu'il ne doit sacrifier ni sa langue ni son histoire à la langue et à l'histoire d'un autre peuple. Il aime de tout son cœur « la doulceur de la langue Françoyse, aujourd'hui tant aornee, faconde et bien polie (2), » et il ne travaille que pour l'enrichir ; nous savons par ailleurs en quelle haute estime il a les grands hommes qui ont travaillé pour l'honneur de la France (3) : il ne veut donc rien sacrifier de la gloire ni de la langue de sa patrie, de cette langue qu'il voit, grâce à de constants efforts,

> ... remise en art si tres parfaict
> Que le latin aucuneffoiz deffaict (4).

En dépit de ces principes excellents, il n'imite que très maladroitement les auteurs latins parce qu'il ne les comprend pas. Il s'attache aux choses purement extérieures, aux mots, aux périodes, à quelques métaphores, il ne pénètre pas jusqu'à l'intime de leur génie fait de bon sens et de mesure ; peut-être ne faut-il pas trop lui en vouloir de n'avoir pas été jusqu'au bout d'une tentative qu'il faudra plus d'un siècle pour achever : c'est assez pour lui comme pour ses contemporains d'avoir fait quelques pas sur cette route glorieuse.

A l'exemple de Pétrarque et des grands rhétoriqueurs, il ne manque pas une occasion d'étaler en vers ou en prose sa science mythologique (5) ou historique ; il fait à tout propos

(1) Ce principe de l'imitation qui est le fond et « comme le cœur de la doctrine ronsardienne » a parfaitement été exposé dans ce qu'il a de bon comme dans ce qu'il a d'exagéré par M. Faguet dans son *Seizième Siècle*, p. 213 sqq.

(2) *Epistre a D. M. Mathee, Prieur de l'abbaye de Monstierneuf,* dans *l'Histoire de Théodorite, évêque de Cyropolis,* par (D.-M.) Mathée ; ce livre est une traduction d'un ouvrage grec.

(3) *Anciennes et modernes généalogies*, A IIII r° et v°.

(4) *Ep. fam.*, CXX, f° 80 c.

(5) Marius Pieri : *Pétrarque et Ronsard*, p. 170 ; G. Chastelain. *Œuvres*, t. VIII, p. 324. Cf. Rabelais, liv. IV, ch. XXI ; t. II, p. 134 ; Ronsard, *passim*.

passer sous les yeux de ses lecteurs des troupes de héros et d'héroïnes, dont les noms se bousculent et s'entassent aux hasards de ses souvenirs et de la rime. S'agit-il de chasseurs, nous voyons aussitôt défiler

..... Melager, et Dyane,
Hypolitus, Mytridates, et Crane,
Eudymion, Helymus, Panopes,
Mopsus, Procris, Crocus, Philotetes,
Tous grãds veneurs de toutes bestes noires
Rousses aussi (comme on veoit és hystoires) (1).

Il n'y a pas de descriptions de campagne ou de bois sans le cortège obligé des « Nayades, Hymnydes, Oreades, Amadriades, Driades, Nappees ». Minerve ne manque pas de rappeler au jeune Louis de La Trémoille, qui vient de triompher d'un amour coupable, tous les dangers de la passion, et le nombre infini de ses tristes victimes : Médée, Prognée, Thyeste, Egisthe, Clytemnestre.., César, Cléopâtre, Holopherne, Samson..., Chilpéric, Clotaire III, Childéric... Dans *le Temple de bonne renõmee*, il pousse ce procédé à la dernière exagération, il énumère dans des pages sans fin tous les héros et toutes les femmes illustres qu'il rencontre successivement sur ses pas. Il s'y trouve onze chapitres dont les titres ressemblent à celui-ci : *Le tabernacle de foy publique et daulcuns qui aimerent ceste vertu.* Voici les noms de quelques-unes des dames célèbres qu'il connaît : Eve, Vesta, Terra, Cybèle, Isis, Cérès, Minerve, Sémiramis, Camille, Débora, Judith, Esther, Jeanne la Pucelle, Tisbé, Sapho, Briséis, Cassandre, Hécube, Anne de Bretagne, Jeanne de France. Ce mélange de noms païens et chrétiens, antiques et modernes, dénote dans la pensée de l'écrivain beaucoup d'indécision et d'incohérence ; c'est un trait caractéristique des hommes de l'Humanisme et de la Renaissance (2).

Toutefois ces énumérations si longues et si multipliées ne nous apprennent pas ce que Jean Bouchet allait chercher

(1) *Ep. fam.* XXV, f° 26 b.
(2) Faguet : *le Seizième Siècle*, p. XXII.

dans les livres des anciens, et nous ne voyons guère quel avantage pouvait en retirer la langue française. Nous comprenons mieux le dessein du rhétoriqueur s'efforçant d'introduire chez nous les mots latins et de les naturaliser. A l'exemple des « orateurs belgiques », il appelle ainsi les écrivains de l'école de Bourgogne, il en use et il en abuse. Ils ont une ampleur et une sonorité qui lui plaît, et pour enrichir notre vocabulaire il emploie sans remords *crudélité*, en place et même à côté du mot cruauté, *famulateur* pour serviteur, *furt* pour vol, *collauder* pour louer ; il *magnifie* la voix du prêtre qui *pertranscende* les neuf cieux. C'est un *latiniseur* des plus convaincus, comme tous ses contemporains, comme Rabelais lui-même, qui pourtant a fait bonne justice de cette engeance. En principe, comme le remarque fort justement M. Brunot, chacun s'élève contre les latiniseurs et tout le monde latinise (1). Etienne Pasquier attribuait cette manie à une certaine paresse d'esprit : les écrivains habitués à parler latin ne prenaient pas, selon lui, la peine de rechercher le mot français qui pouvait traduire leur pensée, quand ils ne l'avaient pas « apoinct » (2). La chose a pu, elle a même dû se présenter; mais cette manière de faire n'est nullement un parti pris chez les rhétoriqueurs ni chez Jean Bouchet, et la critique, si psychologique soit-elle, n'est pas juste. La preuve que les latiniseurs n'emploient pas le mot latin parce qu'ils ne se sont pas donné la peine de chercher le mot français, c'est que, bien souvent, ils emploient les deux à la fois. Les exemples sont à presque toutes les pages ; en voici quelques-uns relevés dans les *Annales d'Aquitaine ; provigner et augmenter la foi, louer et collauder, maculé et taché, polu et maculé, bon tour et louable cautelle, furt et larrecin.* Parfois même, quand le mot latin n'a été que peu employé, Jean Bouchet l'unit au mot français non plus par la conjonction *et* mais par la conjonction *ou : feretre ou cercueil, forces ou*

(1) L. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. III, p. 830. Cf. *le Seizième Siècle en France*, de MM. Darmesteter et Hastzfeld, p. 188.

(2) *Œuvres*, t. II, let. XII, p. 48.

cizeaux (1). Ce procédé est tellement bien voulu des écrivains que les *Arts poétiques* en fixent les règles. Pierre Fabri, dans le *Grant et vray art de pleine rhétorique*, écrit : « Et de deux termes elegants le plus entendible soit mis derriere, comme insinuant et desclarant la nature et semblance... *diuulguer et communiquer les publiques gestes et faictz des Françoys* (2). »

Avec le mot latin, c'est la phrase latine, la période que Jean Bouchet s'efforce d'imiter dans ses écrits, et parfois avec assez d'habileté ; il s'agit des écrits en prose, bien entendu, car la période en poésie n'est pas connue des rhétoriqueurs, leurs vers se succèdent au hasard sans lien aucun, sinon la conjonction *et* ou quelque mot disjonctif, *ou*, *soit*, *ni*. Notre auteur a un modèle préféré, Cicéron :

> ... En luy seul reaulment et de faict
> Ont resplendi presque les vertuz toutes
> De to' les grecs.

Il écrivait ces lignes à l'époque où Erasme, tout en prétendant ne blâmer que les imitateurs maladroits du grand orateur romain, ne laissait pas de le railler un peu lui-même. Jean Bouchet, d'un naturel pourtant si doux, ne peut s'empêcher de montrer une légère mauvaise humeur contre le satirique ; il lui reproche non sans raison de ne pas assez respecter celui auquel il doit lui-même la plus belle partie de son art. Mais le jugement à peine prononcé, il craint d'en avoir trop dit, il se retire prudemment ; avant tout ne nous faisons pas d'ennemis :

> De ce débat i'oste les mains et doigtz
> Plus i'en dirois si mieulx i'y entendois (3).

Quelques-unes des périodes de Jean Bouchet ne manquent pas d'harmonie et se développent avec grâce : « Assez mest

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 45.
(2) Fabri, *le Grant et vray art de pleine rhétorique*, t. I, p. 18.
(3) 1 *Mor.* XIII, f° 32 b.

congneu, nobles cheualiers en Iesuchrist, — c'est Grâce Divine qui parle à l'Ame et à ceux de sa compagnie, — que les parolles dung chef de guerre ne adioustent rien à la vertu des nobles hommes, et ne pourroit (*sic*) faire dung exercite mal conduict et timide vne armée louable et forte ; car on congnoist a leffect et yssue dune bataille ceulx qui par leur nature ou bonnes meurs sont hardyz et vaillās, et qui par presumption, danger ne craincte ne perdent le nom de hardyesse. Neantmoins vous veulx bien dire le danger ou est Lame, de laquelle vous auez la garde de par le roy des roys et le seigneur des seigneurs cest Iesuchrist (1). »

Toutefois il devient souvent manifeste que le pauvre rhétoriqueur ne s'occupe guère dans le style périodique que du développement matériel de la phrase et des différentes articulations ; il a remarqué la succession des incises reliées par des conjonctions, mais il n'a pas saisi leur gradation savante, ni leur harmonieuse combinaison ; aussi bien souvent ses lourdes imitations, au lieu de se dérouler sonores et graves, s'enchevêtrent avec une emphase pédantesque ; le lecteur s'efforce en vain de suivre l'idée cahotée d'incidentes en incidentes à travers des mots pompeux et empanachés. Je ne veux pas citer la première phrase de l'épître Florimond Robertet, dont j'ai plusieurs fois parlé, elle est incompréhensible. Voici le début du chapitre Ier du *Panegyric* : « Apres auoir tyre de mon desole cueur innumerables souspirs pour linfortune aduenue en la tresnoble et illustre maison de la Trimoille a present florissant en honneur, non seulemēt pour le deces de Mōsieur Charles, mais aussi de Mōsieur Loys son pere, qui sont au lict dhonneur couuert de fidelite cheualeureusemēt passez de ceste miserable demeure au tēple de bōne renōmee et lieu de immortel loz sās reproche, verite p̄cedāt de hōneste et gratitude despieca nee de plusieurs bienffaitz et grans benefices que iay de ceste tresnoble

(1) *Les Triumphes de la noble...*, f° CCCXIX r°. L'imitation de Salluste est évidente : Compertum ego habeo, milites, verba virtutem non addere, neque ex ignavo strenuum, neque fortem ex timido exercitum oratione imperatoris fieri. *Catilina*, LVIII.

maison receuz plus remplisās mon honneste plaisir que particulier proffit, mont cōtraint prādre une des servantes de loeil du monde et une aultre de la radiāte Lucine pour rediger par escript, non en vers et meetres, mais en prose, les memorables gestes du loyal pere apres ceulx de lobeissant filz. »

Jean Bouchet réussit mieux quand il essaie de faire passer dans ses livres, non plus seulement les mots et les périodes de la langue latine, mais les idées mêmes de certaines phrases fort simples, dont il a gardé le souvenir. Ces phrases pour la plupart décrivent quelques phénomènes naturels : le soir « le souleil approchant de loccident doubloit et croissoit leurs ombres (1) » ; l'heure du repos : « enuiron la mynuict que sōnus auec ses pesantes helles descend on cerueau de l'homme et embrasse toutes les creatures en leur repos, leur deffendant de parler (2) ». Parfois les reminiscences des poètes latins, de Virgile surtout, se pressent tellement dans la mémoire du poète qu'il en compose pour ainsi dire la trame de son récit, et ses vers deviennent presque une traduction. Pour mieux nous montrer qu'il agit ainsi en connaissance de cause, l'auteur a soin de noter en marge les passages des écrivains latins qu'il imite.

(1) *Le Panegyric*, f° VI v°.

> Majoresque cadunt altis de montibus umbrae.
>
> Virg. *Egl.* I, 84.

(2) *Le Panegyric*, f° VII r°. Peut-être Jean Bouchet imite-t-il le *Tempus erat quo prima quies...* de Virgile, *En.* II, 268 sqq., ou plus probablement le

> Nox erat et placidum carpebant fessa soporem
> Corpora.....
> Cum tacet omnis ager pecudes...
>
> *En.* IV, 522 sqq.

On se rappelle les conseils de Ronsard dans sa *Préface sur la Franciade :* « Les excellents poëtes nomment peu souvent les choses par leur nom propre. Virgile voulant descrire le jour ou la nuit ne dit point simplement et en paroles nues : Il estoit jour il estoit nuit, mais par belles circonlocutions : Postera Phoebea lustrabat lampade terras... » *Edit. P. Blanchemain*, t. III, p. 17.

Lors que Aurora du ciel eut les estelles
Quât a nos yeulx abscōd p facos telles
Quon pouoit veoir titan treslumineux
Chassant de nuyt lumbre caligineux
Et appelant de toutes pars les hommes
A labeur prendre et supporter les sommes
De cestuy monde, et les journels trauaux,
Et que ses prompts et allegres cheuaulx
Passoient roulflans mieulx que ne fit pegase
Dessus le mont de orient, dit caucase,
Qui de ses raiz begnins et siderez
Eut abattu par moiens moderez
De son amie aurora la rouzee
Dont elle auoit mainte terre arrouzee
Me pourmenant hors la rigueur dyuer
Par prez rians au ioly temps de ver... (1)

Jamque rubescebat stellis aurora fugatis.
Virg. *enei.* III.

Aurora interea miseris mortalibus almam
Extullerat (*sic*) lucemque refferens (*sic*) opa
atque labores. Virg. *enei.* XI.

Postera vix sūmos spargebat lumine montes
Orta dies cū p̄mū alto se gurgite tollunt
Solis equi lucēque elatis naribus efflant.
Virg. *enei.* XII.

Plus loin il cite les *Pontiques* d'Ovide, Cicéron, Aristote, Juvénal, Perse, Tite-Live, toujours en mettant les différents textes anciens en regard de ses vers ; nous sommes donc bien là en présence d'un effort véritable pour faire passer dans notre langue quelque chose des beautés de la langue latine. Il est juste de dire que cette tentative littéraire s'arrête à quelques descriptions bien simples, mais elle n'en est pas moins curieuse avant Ronsard et elle valait la peine d'être signalée (2).

Peut-être voit-on maintenant que Jean Bouchet ne mérite

(1) *Labyrīth de fortune*, a I, édition de 1522. La première citation se trouve *En.* III, 521; la seconde, *En.* XI, 182, 183; la troisième, *En.* XII, 113-115. Ces vers de Jean Bouchet montrent bien à quel point il est incapable de construire une période poétique.

(2) Jean Bouchet aurait bien dû chercher des leçons de style dans les auteurs latins et apprendre d'eux l'art si délicat d'exprimer littérairement sa pensée. Une des causes de la fatigue et de l'ennui que l'on éprouve en lisant ses ouvrages, vient de la déplorable facilité avec laquelle il laisse aller sa plume ; il répète à satiété les mêmes mots dans la même phrase et parfois dans le même vers : il écrira sans hésiter :

Le poict septiesme et raison de mes plaictz
Dont me suis plaicte et encore me plaīnctz.
Ep. fam. XI, f° 13 d.

Six vers qui se suivent ont pour rime : piteuse et despiteuse, piteusement despiteusement, piteux et despiteux. (*Ep. fam.* XI, f° 13 d.) Sans doute il affirme qu'il n'a pas le « style des gens de court », qu'il ne veut s'exprimer que d'une manière basse et humble, la chose est entendue ; mais vraiment il en coûtait peu de supprimer des fautes comme celles-là, fautes très fréquentes, malheureusement, chez le procureur-poète.

pas tout le mépris ni le dédain sous lequel on l'accable parfois si durement, et que l'école des grands rhétoriqueurs dont il se reconnut toujours l'humble disciple rendit quelques services à la littérature française. Je ne crois pas avoir surfait mon humble héros et peut-être même n'ai-je pas tout dit ce qui est à sa gloire ; il eut des défauts, personne ne l'a jamais nié ; l'heure était peut-être venue de tenir compte de ses qualités, et surtout des tendances si visibles et parfois si pleines d'espérance de son œuvre. Ecrivain et poète, il a jusqu'au fond des entrailles l'amour, ce n'est pas assez dire, l'enthousiasme de son art (1), et avec une conscience de parnassien il travaille les détails du vers, de la rime et de la strophe, non sans un certain bonheur. Par ce labeur de tous les jours, malgré des inexpériences et des manques de goût choquants, il contribuait, pour sa faible part, à préparer l'instrument lyrique dont Ronsard devait tirer de si magnifiques accents. La Pléiade, sans doute, a fait beaucoup mieux, mais elle devait pourtant aux ouvriers de la veille une reconnaissance que, dans l'enthousiasme du triomphe elle a bien oubliée ; elle fut même trop souvent ingrate, la postérité ne lui en a pas tenu rigueur et la gloire a tout effacé. — Au-dessus de la prosodie, il y a les dons de choix qui font le poète : le feu sacré, la splendeur de l'imagination et de la sensibilité dont l'éclat puissant donne à l'intelligence vie et couleur, le *mens divinior ;* on ne me croirait pas si j'affirmais que le dieu a quelquefois troublé de ses fureurs le doux procureur de Poitiers, et je ne me donnerai pas ce ridicule. Cependant si la poésie plane au-dessus des cimes à côté de l'aigle, elle sautille avec le passereau dans le creux du sillon ; il est des chants sublimes, il est aussi d'humbles chants où la vie toute simple se reflète dans sa poétique rusticité. Jean Bouchet a senti tout le charme d'une franche amitié, il a aimé les rives du Clain et les paysages du Poitou, les vallées de Ligugé et de Fontaine-le-Comte comme les

(1) L'art de « rethoricque », écrit-il, je

... le trouue sauoureux
Tant et si fort que ien suis amoureux,

Temple de bonne renōmee, f° 2 v°, après M III.

collines de Chauvigny ; son horizon était borné, mais il lui suffisait. S'il n'a pas chanté plus souvent ses joies intimes, les vraies joies après tout, c'est — on me pardonnera l'expression — par un scrupule exagéré d'artiste ; elles ne lui paraissaient pas dignes des Muses, et il faut en maudire cent fois dame Rhétorique. C'était là matière trop humble pour la rehausser, et y appliquer l'art des vers.

Malheureusement, l'art pour lui comme pour les rhétoriqueurs consiste à rimer en équivoques, à croiser des antithèses, à remplir les vers de mots qui répètent obstinément la même idée, à jeter sur toutes les compositions le manteau de l'allégorie aux couleurs à jamais passées. Les écrivains croyaient par là s'attacher à jamais les lecteurs comme aux jours du *Roman de la Rose*, et ces grands enfants ne s'apercevaient pas que les goûts avaient changé et que le monde avait vieilli. La littérature du moyen âge allait mourir, et ce qu'ils prenaient pour les couleurs de la vie n'était pas même ce dernier reflet de santé qui monte parfois aux joues ridées des vieillards. Joachim du Bellay et Ronsard comprirent qu'il fallait laisser les morts ensevelir leurs morts et s'écrièrent avec toute l'impétuosité de leurs vingt-cinq ans que les modèles étaient en Grèce et en Italie : « Ly, donques, et rely premierement (o Poëte futur), feuillette de Main nocturne, et iournelle les Exemplaires Grecz et Latins (1). » Mais ce cri tout vibrant d'enthousiasme, tout le moyen âge et les rhétoriqueurs l'avaient poussé avant eux ; ils n'en comprenaient pas, il faut l'avouer, la véritable signification; toutefois, avant la Pléiade, nos auteurs avaient pourtant regardé au delà des Alpes et au delà des mers, et peut-être en cherchant bien trouverait-on qu'avant l'école de 1550 ils avaient imité ou essayé d'imiter tous les genres qu'elle recommande avec tant d'enthousiasme. L'idée peut paraître hardie, je ne la crois pourtant pas fausse, et il y a là pour un chercheur une belle matière et fort curieuse. Et si cette thèse un jour était démontrée, — elle l'est déjà en partie, — si l'on prouvait que Ronsard et ses disciples ont été moins originaux, et moins

(1) *Deffence et illustration de la Langue francoyse*, p. 112, ed. Person.

inventeurs qu'on ne l'a cru, leur gloire n'en serait pas amoindrie, elle resterait intacte. Ils ont, en effet, apporté dans notre littérature ce qu'on y chercherait en vain avant eux : la première notion exacte de la beauté artistique dont les reflets illuminent pour jamais Athènes et Rome. Ils n'en ont vu que les premiers rayons, ceux dont l'éclat devait surtout frapper leurs jeunes âmes, mais ils les ont bien vus ; grâce à eux brilla enfin dans la littérature française une fraîche imagination toute vibrante des premières émotions d'une vraie sensibilité.

Si l'on voulait me permettre une comparaison, j'écrirais que les rhétoriqueurs, ces ancêtres si éloignés, si grossiers de notre XVIIe siècle, ont par leurs travaux assoupli la langue et la prosodie françaises, et donné comme une première forme, bien indécise encore, à l'extérieur, au corps de notre littérature classique ; à quelques phrases de leurs ouvrages on distingue vaguement les premières sensations toutes matérielles de la jeune âme qui anime ce corps et lui donnera un jour toute sa plénitude de vie. Ronsard et la Pléiade infusent à l'ébauche informe des rhétoriqueurs la vie des sens aussi intense que possible ; elle éclate en luxuriantes images, elle déborde comme la sève au printemps, fougue de jeunesse éblouissante que rien ne saurait arrêter. Enfin voici le XVIIe siècle : au corps il fixe des proportions d'une rigueur trop géométriques qui lui enlèvent un peu de sa grâce enfantine, mais dont l'ensemble charme les yeux ; à l'âme il ôte cette exubérance de l'imagination et de la sensibilité, apanage des premières années, pour la parer de l'éclat immatériel de la raison, et notre littérature française, dans toute la splendeur de sa vie, apparaît, âme et corps, dans une si admirable beauté qu'elle n'a peut-être à s'incliner que devant le seul génie grec : les légers défauts de détail disparaissent dans l'admirable harmonie de l'ensemble.

CHAPITRE III

LE RHÉTORIQUEUR.

B. LE MORALISATEUR.

Jean Bouchet se montre encore disciple des grands rhétoriqueurs par sa manie de moraliser : il donne des conseils à tout le monde, il critique les vices et les défauts de tous. — Dans son œuvre on trouve une peinture de la société au XVIe siècle : *le Peuple*, sa misère, son amour du luxe, son avarice, les laboureurs, les marchands, les gens de justice, les médecins ; *la Noblesse*, ses qualités, ses vices, tyrannie envers les petits, servilité à l'égard du prince ; *le Clergé*, avarice, simonie, les prédicateurs, les chanoines, les moines. — Les rhétoriqueurs voient avant tout dans la critique un genre littéraire, de là leurs exagérations voulues ; il est facile de s'en convaincre dans les ouvrages de Jean Bouchet. Après l'attaque voici la défense : *le Peuple*, vie de famille, modeste aisance, belle foi chrétienne ; *la Noblesse*, qualités brillantes des gentilshommes français ; *le Clergé*, science, sainteté des prêtres, louanges de la vie religieuse. — *Le Souverain Pontife*, appréciations différentes selon que Jean Bouchet parle comme chrétien ou comme Français. — *Le Roi*, amour aveugle de Jean Bouchet pour les princes français. — *Les Femmes*, conseils aux jeunes filles, aux femmes mariées, aux veuves, aux religieuses. — Conclusion générale.

Jean Bouchet raconte, dans ses *Annales d'Aquitaine*, la triste fin de maître Jean de Curzay, chanoine de Poitiers. Cet intrigant habile avait fait enlever une cure du diocèse de Saintes à l'un de ses confrères pour se l'approprier. Dans un moment d'exaspération, le prêtre dépouillé s'écria : « Qui me délivrera de mon adversaire ? » Paroles imprudentes ; elles furent entendues d'un exalté qui, avec l'aide des deux serviteurs et du barbier de Jean de Curzay, empoisonna le malheureux chanoine. Le crime fut découvert, et les coupables punis. Après son récit, l'historien ajoute : « I' escry ce cas, à ce que les gens d'Eglise qui ont de quoy viure (comme auoit ledit de Curzay, qui estoit Gentil homme, fort docte, en droit Ciuil et Canon, chiche et gardant, et renommé d'auoir plus

d'escus, qu'il nest conuenable à vn homme d'Eglise), se gardent de prendre seruiteurs incogneus, mais quelques gens de leur lignage s'ils en ont de bien moriginez, de ne contracter par permutation de benefices ou autrement auec mauuais mesnagers, qu'ils se logent entre gens d'authorité et en bonne ruë : car ledit de Curzay demeuroit en ruë foraine, fort loing de nostre Dame. Aussi doiuent tels gens d'Eglise traicter doucement et humainement leurs seruiteurs, ne les changer si souuent. Car ledit de Curzay les traitoit et payoit mal, et si en changeoit presque tous les mois : combien qu'il garda trop ces deux. Aussi doiuent les seruiteurs cy prendre exemple, et eux garder de croyre mauuais conseil, et de frequenter les malueillans de leurs maistres (1) ».

Personne n'y échappe, et tous ceux qui furent mêlés à ce drame reçoivent leur avertissement ; moraliser, donner des avis aux gens, même à ceux qui ne lui en demandent pas, fut toujours un besoin pour notre procureur ; toute sa vie il eut la passion de faire du bien à ses semblables, et s'il ne s'y prit pas toujours adroitement, sa bonne volonté n'en demeure pas moins indiscutable ; par cette manie il est bien encore de l'école des grands rhétoriqueurs : Jean Meschinot, Jean Molinet, Guillaume Cretin et Jean Lemaire de Belges furent d'intrépides donneurs de bons conseils. Par là encore il est bien dans notre tradition et, dans notre génie national : dans nos sermons, dans nos romans, dans nos histoires, dans notre théâtre, nous avons toujours été au fond des moralistes, des gens qui aiment à conseiller les autres, et quelquefois à être conseillés eux-mêmes ; qui se passionnent à discuter la règle des mœurs, et qui dans toute œuvre littéraire cherchent ce que cela prouve. Nous le demandons aujourd'hui avec moins de naïveté que nos ancêtres du XVIe siècle. C'est peut-être la seule différence.

A soixante-neuf ans, lorsque Jean Bouchet réunit dans un seul volume les différentes épîtres qu'il avait écrites depuis une trentaine d'années, il eut bien soin d'écrire en tête de l'ouvrage qu'elles contenaient « la dignité des estatz,

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 404.

les faultes qu'on y cōmect souuent et la forme et manière en sommaire de bien et morallement y viure (1) ». C'est le fruit de ses lectures et de sa longue expérience ; un véritable traité sur la matière dont il s'occupe : exposition de la doctrine, objections, réponse aux objections, tout s'y trouve ; il cite la Sainte Ecriture, les Pères, les décrets des Souverains Pontifes, les auteurs profanes, il explique le dogme, discute la morale, résout les cas de conscience. C'est bien le vulgarisateur par excellence ; il n'acquiert pas une notion sans qu'aussitôt il veuille en faire part aux autres ; c'est l'homme le moins égoïste qui existe, il répand autour de lui sa science comme sa bonté. Et pour être mieux compris, il se répète ; ce qu'il a dit en vers, il le redit en prose ; il est familier, bonhomme ; on devait, dans son entourage, sourire un peu de la manie invétérée qu'il avait d'écrire ; au fond, peu lui importait : il avait fait du bien, c'en était assez pour payer toutes ses peines. Est-ce assez pour intéresser le lecteur? Hélas ! non ; Jean Bouchet peut bien instruire quelquefois et même souvent, il n'intéresse presque jamais ; il n'y a chez lui aucune mise en œuvre, aucune composition. Les *Epistres morales*, chargées de divisions et de subdivisions comme les traités de théologie qu'elles résument, fatiguent, et les quelques peintures de mœurs qu'elles renferment ne récompensent pas assez la patience qu'il faut pour les parcourir. Jean Bouchet ne moralise pas seulement dans ses *Epistres ;* s'il raconte la vie de sainte Radegonde (2), c'est afin que les demoiselles d'honneur de Madame Claude, reine de France, à qui le livre est dédié, puissent prendre la dévote princesse comme modèle ; les applications pratiques sont à presque toutes les pages du *Panegyric du Cheuallier sans reproche*, des *Regnars traversāt* et du *Temple de bonne renōmee*, comme d'ailleurs de presque tous ses autres ouvrages. Si dans quelques-uns de ses livres, dans *les Angoysses et remedes damours*, par exemple, certaines peintures pouvaient sembler au lecteur un peu trop vives,

(1) *Epistres morales et familieres du Trauerseur,* le motif et intention du Trauerseur.

(2) *Lhistoire et cronicque de Clotaire...* Prologue, aa v°.

Jean Bouchet le prie de ne pas se scandaliser trop vite, les vers mieux compris paraîtront à tous les esprits non prévenus d'une parfaite moralité :

> Sil y a parole excessiue
> Plaisante a sensualite,
> Bien entendue est correctiue
> Du vice de charnalite (1).

Mais il faut bien l'entendre, pensera-t-on, et cette manière de moraliser n'en demeure pas moins extrêmement périlleuse. Sans doute ; il faut ajouter cependant que, vers 1520 et même avant, l'allégorie est devenue un tel besoin dans les milieux cultivés que les lecteurs la cherchent tout d'abord dans un ouvrage. Il faut deviner l'espèce de rébus qu'a dû nécessairement vouloir poser l'écrivain, c'est le premier besoin de l'esprit ; et les ardents chercheurs habitués à voir des allégories partout, ne manquent pas d'en trouver là où les poètes ne songèrent jamais à en mettre. Il fallait s'appeler Molinet et être l'un des principaux représentants de l'école des grands rhétoriqueurs pour trouver dans le *Roman de la Rose* un sens moral, et rendre de cette jolie découverte « louange au Dieu d'amour perdurable, et à sa Mère très-sacrée Vierge (2) ». Jean Bouchet ne manqua pas de féliciter son heureux devancier de cette trouvaille de génie :

> Si vous lisez les faitz de molinet
> Vous trouuerez quil eut son moulin nect
> Quand le rommant de la roze arroza
> De sa science, et le moraliza (3).

Personne n'ignore d'ailleurs que Clément Marot lui-même indique quatre significations diverses qu'on peut donner à la rose ; elle représente « l'estat de sapience », ou « l'estat de

(1) *Les Angoysses et remedes damours*, f° CXXI. Presque jamais Jean Bouchet ne s'écarte de la plus stricte bienséance, et jamais il n'est immoral, jamais sensuel ; si deux ou trois fois il se sert d'expressions trop vives ou trop crues, il ne faut pas oublier qu'elles étaient au XVIe siècle d'un emploi courant.

(2) Goujet : *Bibliothèque françoise*, t. IX, p. 62.

(3) *Temple de bonne renõmee*, f° XLVII v°.

grace », ou « la glorieuse vierge Marie », à moins que ce ne soit « le souuerain bien infiny et la gloire d'eternelle beatitude (1) ».

Au fond de tout moraliste il y a un satirique, et le second moyen d'enseigner la vertu, — c'est parfois le plus efficace, — est de faire prendre le vice en horreur ; les Spartiates pour faire aimer la sobriété à leurs enfants leur montraient un ilote ivre. Aussi trouvons-nous dans l'œuvre morale de Jean Bouchet toute une partie de satire. Mais chez lui la critique n'a pas cette âpreté de ton, cet emportement bilieux et méchant qui sans doute lui donnent du mordant, mais aussi la rendent insupportable ; il n'est pas mécontent de tout par une sorte de rage révolutionnaire inexplicable dans un chrétien aussi convaincu que lui ; son vers est sans doute amer quelquefois, et il brûle, mais ce n'est pas seulement pour brûler, c'est pour guérir.

La peinture qu'il nous trace de la France du XVIe siècle n'est pas attirante et il nous fait des abus une description parfois très sombre. Toutes les classes de la société ont leur tableau dans cette galerie satirique, et si les portraits sont ressemblants, il faut reconnaître qu'ils ne sont pas flattés.

Voici le peuple d'abord : Jean Bouchet a toujours eu un faible pour les petits et les opprimés ; la vie avait été à certaines heures fort dure pour lui, rien d'étonnant donc à ce qu'il prenne le parti des malheureux. A première vue le peuple paraît satisfait et content de son sort ; le poète nous le représente comme « vn homme hault et grant qui sur son chief et principal membre auoit vn riche chappeau a la mode de façon ancienne, soubz lequel il sembloit bien estre homme de façon et opulent en bien » ; il porte une robe « fort pompeuse et de grant monstre ». Mais quand on le regarde d'un peu plus près, on voit sous ladite robe « le corps nud ». Des guêtres toutes déchirées recouvrent mal les jambes, et les pieds sont chaussés de « meschans soulliers en boys ».

(1) *Préface du Roman de la Rose. Œuvres*, t. IV, p. 185 et 186. Cf. Lenient : *la Satire en France au moyen âge*, p. 116 sqq.

Le malheureux est si maigre qu'il semble bien n'avoir aucune force, il s'avance pas à pas, « titubant de disette de manger », chargé d'un lourd fardeau, et le cœur vide d'espérance :

Le peuple suis ronge, mange,
Le peuple suis pasle, change,
Le peuple suis portant le faix,
Le peuple suis descouraige (1).

Le portrait ne manque pas de relief ; une grande pitié a traversé l'âme de l'écrivain, qui a su nous la faire partager. Toutefois Jean Bouchet ne s'arrête pas aux apparences, cette misère qui le touche si fort n'est-elle pas trop souvent méritée, et si le peuple est aussi malheureux n'est-ce pas trop souvent sa propre faute ? Les laboureurs se ruinent à force de procès, — c'est un procureur qui parle, — pour deux doigts de terre, pour cinq pauvres malheureux sous, on plaide et l'on ne saurait rencontrer si chétif paysan qui n'ait au moins deux ou trois affaires pendantes. Et puis quel luxe : un valet de boutique porte plus de satin qu'un chevalier, et la femme d'un cordonnier est aussi bien mise que la femme

(1) *Amoureux transy sans espoir*, F I a. Voici, au sujet des pauvres que la nécessité contraint de prendre le pain nécessaire à leur vie et des accapareurs, un jugement assez curieux de notre auteur :

Ce nest pas furt ne peche criminel
Quant vng pauure hōme a vng affaire tel
Que sans auoir du pain, ne peut plus viure
Et il congnoist vng hōme si cruel
Qui ne luy veult a son besoing mortel
Donner du pain, pitance, ou autre viure,
Et parce alors (sil se treuue au deliure)
Substraict et prend de ce riche le pain
Pour en repaistre et estancher sa fain.

Mais auiourduy telz pauures on faict pendre
Et fustiguer, qui nont rien q̄ despendre,
Les groz larrons sont en auctorite
Qui ont les blez, lesquelz ne veulent vēdre
Et moins donner, vestemēs à reuendre
Les coffres plains descuz (cest verite)
Et si quelcun en sa necessite
Prend de telz biens q̄ iniustement detiennent
Incontinant larrons ilz les maintiennēt.

Le Labyrith..., TIII r°.

d'un président ; tout l'argent passe en toilette, et tous les états sont confondus (1). Les gens du peuple sont, en outre, très souvent des orgueilleux qui joueraient aux grands seigneurs s'ils l'osaient :

Presumption y a soubz leur bureau
Et grād orgueil soubs leur pellé chappeau (2).

Prodigues de leur argent quand il s'agit de leur satisfaction personnelle, ils n'hésiteront pas à donner dix francs pour un banquet ; mais le bien public est-il en cause, la bourse se ferme, et personne ne veut donner trente sols pour le salut du royaume. Conduite et raisonnement absurdes ; à quoi sert, en effet, un charnier plein de lard ou un grenier pliant sous sa charge de blé, si les gens du roi ne sont pas là pour défendre ces richesses contre les ennemis et les pillards ; payons donc l'impôt sur lequel l'Etat prélève leur solde (3). Jamais les marchands ne sont satisfaits de leurs gains, toujours ils veulent amasser davantage, ils vendent aujourd'hui moitié plus cher des objets moitié moins bons que jadis.

Gens de mestier ne font plus rien qui vaille
En leurs mestiers. Ce n'est rien que frippaille,
Chappeaux, bōnetz, pourpoïcts, chausses, souliers
Ne durēt riē...

(1) Les prêcheurs du moyen âge reviennent à tout instant sur ce luxe inouï de toilette, et Menot a une bien jolie page à ce sujet dans son deuxième sermon du troisième dimanche de Carême : « Si vous allez à la foire de Lyon, dit-il, vous y trouverez des Flamands, des Lombards, des Allemands, des Anglais, des Vénitiens, des Espagnols, etc..., lesquels vous reconnaîtrez à l'instant à leurs habits. Il n'en sera pas de même des Français, qui changent à chaque instant leur façon de se vêtir. Aujourd'hui ils portent des vêtements longs, demain des courts ; ils étaient amples, les voici étroits ; l'étoffe couvrait le cou hier, elle le découvre aujourd'hui. Etonnez-vous si dans cette année on voit courir tant de catarrhes ? on dit qu'il y a une salle à Venise où sont peints des hommes de toutes les nations, vêtus de leurs costumes nationaux ; seul, le Français y est représenté nu ayant trois aunes de drap sur ses épaules et des ciseaux dans la main pour les tailler à sa fantaisie. » *La Vie au temps des Libres Prêcheurs*, par A. Méray, t. II, p. 218. Cf. Aubertin, *l'Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, p. 383, note.

(2) 2 *Mor.* X, f° 47 a.

(3) 2 *Mor.* VI, f° 33 a.

Tout le peuple est de bien faire lassé,
Il n'est contant s'il n'a le gain au double...
Le priz de tout ne fut jamais si hault (1).

Les injustices ne se comptent plus : quand les laboureurs ont fait le partage de leurs troupeaux entre eux et leur seigneur, leur part reste toujours intacte, et si le loup mange quelques brebis, ce sont toujours les brebis du seigneur ; plût au ciel même que le loup fût souvent le vrai coupable : ils n'hésitent pas à lâcher leurs bestiaux à travers les prés, les vignes ou les bois du voisin ; pris en flagrant délit, ils font les « piteux » pour attirer la commisération (2). Les meuniers surtout ont une réputation terrible :

Ilz ont le bruyt d'estre tousiours larrons (3).

Jean Bouchet raconte avec terreur le fait suivant. Un meunier soupant un jour avec lui dans son *hotel de la Rose*, lui avait affirmé qu'il suffisait d'un peu de savoir-faire et de tour de main pour soustraire une grande quantité du blé envoyé par le client au moulin sans que personne s'en aperçût ; le narrateur s'échauffant, il affirma qu'il se faisait fort de jouer le tour en présence de son hôte qui ne s'en douterait même pas. Le brave Jean Bouchet ne revient pas d'une pareille audace, et il s'écrie navré :

O pauures gens, si le cas est itel
Malheur vous tient avec peché mortel.

(1) 2 *Mor.* VI, f° 33 b.
(2) 2 *Mor.* X, f° 47 a.
(3) 2 *Mor.* X, f° 45 b. C'est un proverbe du moyen âge qu' « on est toujours sûr de trouver un voleur dans la peau d'un meunier ». « Les meuniers qui sont ordinairement larrons », Rabelais, *Œuvres,* liv. III, ch. II ; cf. *la Farce du Munyer,* Le carton 10, D 49, des *Archives de la ville de Poitiers*, contient le procès-verbal d'une visite des moulins de Poitiers et de la banlieue faite le 18 oct. 1566. On fit la vérification des boisseaux avec lesquels les meuniers mesuraient la farine qu'ils rendaient, et des mesures, quarts et demi-quarts dont ils se servaient pour prendre la part qu'ils s'attribuaient sur chaque boisseau qu'on leur donnait à vendre. Les coupables furent sévèrement condamnés.

N'a-t-il pas aussi entendu des marchands répéter, « sans avoir vin en corne », que si pendant dix ans on ne tourne pas le dos à Dieu, il est impossible de faire des affaires ; et tout le monde sait très bien que si un commerçant n'a pas la réputation de tromper et de frauder ses clients, il ne trouvera jamais une femme qui veuille l'accepter pour mari (1).

Toutefois notre auteur connaît moins bien les laboureurs et les marchands que « messieurs les practiciens et ministres de iustice », il sait toutes les ruses de leur métier, et les flétrit avec vigueur. Il se demande dans une de ses ballades quand nous aurons « le bon temps » ; voici l'une de ses réponses :

Quand iusticiers par equite
Sans faueur proces iugeront,
Quand en pure realite
Les aduocatz conseilleront,
Quand procureurs ne mentiront
Et que chascun sa foy tiendra
Quand pauures gens ne plaideront
Alors le bon temps reuiendra (2).

L'attaque pendant tout le moyen âge est générale contre les gens de justice : *Juristae sunt jurgistae*, *jurisconsultus*, *ruris tumultus*, *juris periti sunt juris perditi*, *legum doctores sunt legum dolores* (3). Marot souhaite que « male » mort casse les deux jambes de son procureur, qui lui a déjà dérobé une bécasse, une perdrix et un levraut, et qui lui prendrait encore bien plus s'il le pouvait ; car ces gens-là ont de la glu aux doigts, tout ce qu'ils touchent est grippé (4). Menot, dans un beau mouvement d'éloquence, faisant allusion à la grande rosace vermeille du palais, s'écrie : « Le Parlement souloit estre la plus belle rose de France, mais cette rose a esté depuis

(1) 2 *Mor.* IX, f° 42 a et b.
(2) *Les Genealogies, effigies et epitaphes*, f° 107 v°.
(3) Proverbe cité par Jansenn, *l'Allemagne et la Réforme*, t. I, p. 469, note 2.
(4) *Epistre au Roy, pour le delivrer de prison* (1527) ; *Œuvres*, t. I, p. 190.

teincte au sang de poures crians et plorans après eux (1) ».

Jean Bouchet est moins éloquent, mais il a vu les choses de plus près et nous présente des critiques plus précises dans leurs détails pittoresques. Il nous montre les plaideurs pauvres venant présenter leurs procès, « sac ou poche » ; dès la seconde visite on leur ferme brusquement « la porte aux yeux » ; s'ils insistent heurtant à l'huis ou tirant la cloche, on ne leur répond pas et on les traite comme des insensés. Survienne cependant un client qui apporte « or, argent ou cheuance », qui sait offrir au bon moment poulets, pigeons, blé, poisson, lièvre ou lapin, celui-là est le bienvenu, on l'écoute, ou au moins on fait semblant de l'écouter. L'avocat, en effet, pendant que son client lui parle, « pense ailleurs » bien souvent, et il ne se donne pas beaucoup de peine pour voir clair dans le procès, ni tâter, « au fond du sac ». Quant aux juges, ils n'hésitent pas à se vendre, à prononcer un arrêt contre leur conscience ; ce ne sont plus des justiciers, mais des officiers du diable et d'injustice,

On leur deburoit ieter aux yeulx la boue (2).

Cependant, par une singulière manie facile à comprendre, sans être plus raisonnable pour cela, la foule s'adresse presque toujours aux procureurs, aux avocats et aux juges les moins scrupuleux, et les plus estimés parmi les gens de justice sont ceux qui trouvent les ruses les plus habiles et savent le mieux faire traîner les procès : les clients vont à ceux qui se font payer le plus cher et « la fiance ne gist que au coust (3) ».

Il en va de même pour les médecins, un remède pour être efficace doit coûter cher, et un médecin pour avoir du talent venir de l'étranger. Il semble pourtant qu'une longue connaissance de la complexion d'un malade ou de ses infirmités

(1) Lenient, *la Satire en France au moyen âge*, p. 312 ; *la Vie au temps des Libres Prêcheurs*, t. II, p. 198 sqq.

(2) 2 *Mor.* V, f° 25 d ; *Genealogies, effigies et epitaphes*... p. 109. Cf. *la Vie au temps des Libres Prêcheurs*, p. 199, 202 sqq.

(3) *Les Regnars traversāt*... h III c ; e III c.

soit une condition requise pour le bien soigner, Jean Bouchet le croit, et cependant s'il débarque un nouveau médecin, frais arrivé d'Espagne ou d'Italie qui parle grec ou chaldéen, tout le monde s'empresse de le demander ; il vient de loin, cela suffit pour qu'il ait du talent, et

Puis qu'est vestu de riches vestemens
Il guerist tout par ses medicamens (1).

Le poète, qui a toujours cru que la meilleure part du « scauoir » vient des ans « peres d'experience », s'étonne de ce puéril enthousiasme, mais il ne s'étonne plus d'où viennent les morts si nombreuses qui font les « cymitieres cornus (2) ». Il reproche aux médecins le peu de soin qu'ils mettent à s'instruire, et la facilité avec laquelle ils exemptent leurs malades des lois de l'Église. Ceux-ci en savent bien profiter, et on les entend dire sans cesse :

Le medecin m'a dit que dois vser
De telle chose a telle et a telle heure,
Ou aultrement il faut que tost ie meure,
Il me défend le iusne et le veiller,
Il me defend surtout le trauailler,
Et me commande vser de la viande
Qui m'est au goust delicate et friande,
Et si voulois le croire entierement
Ne ieunerois iamais aulcunement (3).

Afin qu'on n'aille pas accuser ces propos d'exagération,

(1) 2 *Mor.* VIII, f° 37 b. « Un physicien, comme on appelle encore le médecin en Angleterre, avait une grande influence sur ses concitoyens, surtout s'il avait voyagé à l'étranger, et s'il laissait soupçonner qu'il avait visité les contrées d'Orient, et fréquenté les médecins arabes ; on le supposait alors maître de tous les secrets de la vie, licites ou illicites, magiques ou miraculeux. Les seigneurs et les personnages jouissant de grandes richesses se l'attachaient à prix d'or, les princes le faisaient volontiers enlever. » *La Vie au temps des Libres Prêcheurs*, t. II, p. 234.

(2) Henri Estienne, dans *la Precellence du langage francois*, cite le proverbe : Veau mal cuit et poulets crus font les cimetières bossus, p. 217, édition Huguet.

(3) 2 *Mor.* VIII, f° 38 d. Jean Clérée a un très joli sermon sur le même sujet (*Feria V post Cineres*). Cf. *la Vie au temps des Libres Prêcheurs*, t. II, p. 183.

ni vouloir légitimer les complaisances par trop grandes des médecins, notre auteur affirme que l'un d'entre eux osa bien lui donner le conseil de ne pas jeûner, alors qu'il jouissait d'une parfaite santé ; sa robuste foi chrétienne s'en indigne : on passera toute une journée à jouer au jeu de paume, on veillera toute une nuit pour son plaisir,

Mais rien pour dieu sans murmurer on porte,
Las on le sert en regret et ennuy,
Qui monstre assez qu'amour n'auons a luy (1).

Après les gens du peuple, les marchands, les avocats et les médecins, voici la noblesse et le clergé. De noblesse véritable il ne saurait y avoir sans la vertu, ni le courage : tous les humains furent, sont, et seront égaux à leur naissance, les corps du berger et du roi sont formés de la même matière qui après leur mort deviendra vers et pourriture. Il n'y a véritablement de vilain que celui qui fait vilenie, et « vertuz est la mere des nobles gens ». Cette idée chère à Jean Bouchet revient souvent dans ses écrits :

Car tout ainsi que l'homme est composé
D'ame et de corps, et sil est deposé
De l'vn ou l'autre, alors n'est plus vn hõme,
Semblablement du noble sang en somme
Ce n'est grand cas, si la vertuz n'y est (2).

Or aujourd'hui il n'y a plus de vertu, donc il n'y a plus de véritable noblesse ; et le basochien commence son réquisitoire avec une fière indépendance :

De voz vouloirs je ne puis estre iuge
Messieurs de court, dieu seul les veoit et iuge,
Mais chascun dit (ce que ie ne puis veoir)
Que n'acquerez or, argent ne auoir,
Bourgs, ne chasteaulx, palais citez ne villes
Par charite, ne par facons ciuiles,
Ains, les auez du sang des poures gens...

(1) 2 *Mor.* VIII, f° 39 a et b.
(2) 2 *Mor.* III, f° 13 a. Cf. Lenient, *la Satire au moyen âge*, p. 85 : Vilains est qui fet vilonie.

Voilà de beaux vers et pleins et sonores ; sa conviction élève et soutient le poète. Fier de sa seule naissance, le noble croit la vertu inutile ; il est dans ses domaines un petit tyran opprimant ses vassaux qu'il devrait protéger ; moins il a de vaillance, plus il est impitoyable :

Ils sont vaillants a faire chose inique
Et inutilz pour le prouffit publicque (1).

Ces gens-là aiment tant « les aises de leurs maisons que voulētiers les porteroiēt avec eulx quant ilz vont en guerre » (2) ; pour eux blasphémer est un signe de distinction et un « orné langage » ; ils consentent bien à s'abaisser devant le roi, mais ils aiment à traiter Dieu d'égal à égal. L'église est leur maison, ils s'y promènent avec bruit et insolence, sans respect pour la demeure du Tout-Puissant ; il semble à voir leur désinvolture que le service de Dieu soit une honte ; devant un roi de la terre, ils se tiennent humblement,

Et crainte ilz n'ont deuāt le Roy des Roys (3).

La servilité des nobles et gens de cour a fait trouver à notre auteur un joli mot ; en voyant les peines et les fatigues qu'ils se donnent pour plaire à leur maître même contre leur honneur et en dépit de la voix de leur conscience, il estime

(1) 2 *Mor.* III, f° 15 d.
(2) *Les Regnars trauersant...*, f° 1 a, après b III.
(3) Jean Bouchet flagelle ailleurs la conduite non plus seulement des nobles, mais des prêtres et des fidèles à l'église : il n'a qu'un mot, mais sanglant. Rappelant avec quelle sainte colère Notre-Seigneur Jésus-Christ avait chassé les vendeurs du temple, il s'écrie : ce ne sont plus des colombes que l'on vend aujourd'hui dans nos églises, mais « près du sacre, on y vend le bien spirituel par symonie », et dans la nef on y fait de honteux marchés, si du moins il faut en croire la renommée, car le poète n'ose ajouter foi à de tels récits :

Ie prie a Dieu que rien n'en soit... (1 *Mor.* I, f° 4 c.)

Sur la conduite des fidèles dans les églises cf. R. de Maulde de La Clavière : *les Femmes de la Renaissance*, p. 327, 328 ; *la Vie au temps des Libres Prêcheurs*, t. II, p. 176 sqq.

que ces hommes doivent être appelés « martyrs du diable », car « cōe les saintz martirs ōt gaigne paradis par diuerses tribulations ains que dit St Pol, semblablement les flatteurs de court gaignēt enfer par diuers labeurs et grans trauaulx et sont martirs en ce mōde (1) ». Il n'a pas assez d'invectives contre ces indignes chevaliers : « A vostre aduis si telz aymēt le prīce et silz sont dignes dauoir lordre de chevalerie ou destre nōmez escuyers q̄ procurent plus leur p̄ticulier prouffit que le bien de la chose publicque. Doit on faire baniere đ telz nobles, et les laysser iouyr du priuilege de noblesse. Ne semblablemēt ceulx qui aymēt tāt les aises de leurs maisons que voulētiers les porteroiēt avec eulx quant ilz vont en guerre. Ilz ne pensent poīt que les anciens nobles ont acquis les honneurs et droitz de noblesse au trauail de leurs corps et perils de leurs vies. On nauoit anciennemēt acoustume faire vng escuyer sil nestoit premierement trouue en fait de souueraine proesse. Et nestoit aucun appelle aux gaiges darmes sil nauoit hōnestement prins prisonnier de sa main. Et maintenāt scauoir ceindre lespee et vestir le haubergeon fait vng cheualier renōme. Les entreprinses sont faictes, le siege assis, larriereban crie et le iour assigne pour les champs tenir. Et les gentilz hōmes du pays q̄ vivēt noblement quoy q̄ ce soit vsent des priuileges de noblesse, les q̄lz deussent estre les premiers a cheual et bien armez sont occupez aux fermes et aux autres oeuvres mecanicques, et sont les mieulx excusez moyennant argēt quilz auancent au chief et lieutenant de larriereban qui en leur place recoit les enfans de quinze ans, ausquelz ne vistes iamais tirer espee hors du fourreau. Et par ce moyē est le prince contraint den auoir destrāges qui emportent largent du royaulme, et de ce viēt et procede la perte dōt to' les iours les plainctes sont faictes (2). »

Jean Bouchet est encore plus sévère pour les religieux, prêtres, évêques et cardinaux, qui vivent d'une manière indigne de leur saint état.

(1) *Les Regnars trauersāt...*, f° 3 d, après c III.
(2) *Les Regnars trauersāt...* f° 1 a, après b III.

Quand prebstres sans iniquite
En l'Eglise Dieu seruiront
Quand en spiritualite
Symonie plus ne feront...
Alors le bon temps reuiendra (1).

L'auteur, emporté par son indignation, ne se contente pas de raconter et d'exposer, à tout moment il use de l'apostrophe et prend à partie ceux qu'il attaque : Cardinaux, évêques, prélats, allez-vous nu-pieds, comme les Apôtres, vous faites vous martyriser pour la foi ? Non, vous ne voulez pas même délier votre bourse pour soutenir les chrétiens, et les défendre contre les Turcs. Aux autres la peine et les fatigues ; vous préférez le repos et la douce vie que vous menez dans vos maisons de plaisance : « Vous faictes du sanctuaire de dieu et de son église vne fosse a larrons, vne bancque de trischerie, vng attraict de peché, vng recellement de diablez... (2). » L'énumération continue longtemps, et nous reconnaissons là un procédé du rhétoriqueur, il ne sait pas s'arrêter, il a besoin d'aligner des mots. Voici par contre un chapitre tout court : « Des asnes mitrez : Auiourd'huy les asnes par l'auctorite des prīces sont les premiers mitrez et chargez de gros benefices (3). » Dans le même ouvrage — un ouvrage de jeunesse — c'est l'Église elle-même qui apostrophe avec vivacité ses ministres infidèles. Elle reproche aux prélats leur passion pour les banquets, les chevaux et la chasse ; la bague au doigt, ornés de bouquets et parés, ils estiment une rude pénitence de réciter leurs heures, et leur vie est un vrai scandale pour tous ; malgré leurs richesses, ils ne peuvent suffire à leurs dépenses qui dépassent leur revenu d'un tiers : au temps jadis l'on vivait d'aumônes, aujourd'hui

Tout le propos est de tresors acquerre.

(1) *Les Genealogies, effigies et epitaphes*, p. 107 v°.

(2) *Les Regnars trauersāt...* f° 2 b, après d III.

(3) *Les Regnars trauersāt...* f° 2 c, après d III. Menot disait : « On nomme évêques des gens qui ne savent pas la grammaire et qui n'ont pas lu Douat. Nous voyons non en esprit, mais sous notre œil, des ânes couronnés, *asinos mitratos*, s'asseoir sur le siège des Apôtres. » Cf. Ch. Aubertin, *l'Histoire de la langue...*, p. 382, note.

Les offices sont négligés, les temples tombent en ruines ; vos crimes, votre mauvaise vie deviennent la risée publique, on en fait des chansons : peu importe, pourvu que vous obteniez des bénéfices, et que vous achetiez vos dignités,

> Faut-il les dons de Dieu estre venduz
> Faut-il changer la grace auec largent.

En marge Jean Bouchet cite la fière réponse de S. Pierre à Simon le Magicien : *Pecunia tua tecum sit in perditionem* (1). Et puis le rhétoriqueur reparaît avec le dernier vers de la strophe :

> Que mauldict soit largent qui art la gent.

Tous ces forfaits ne sont pourtant punis que d'une simple amende, voilà la justice. Bien simple qui s'en étonnerait ; juges et coupables s'entendent :

> Les Regnards font auec Poulletz leurs nycz.

Malgré tout, il ne faut pas mépriser les ministres de Dieu, il ne faut pas en médire, il faut respecter leurs biens qui sont les biens de l'Église, ne pas souffrir que leur cause soit portée devant les tribunaux laïques, ils ne relèvent que des seuls tribunaux ecclésiastiques (2).

Pourquoi, hélas ! n'élit-on pas aux bénéfices les seuls gens de bien et de savoir? Pourquoi va-t-on choisir des courtisans et des chasseurs ? La science et la vertu ne déterminent plus les choix, c'est une affaire de coup d'œil et de sûreté de main : il faut savoir bien dresser un lévrier ou un faucon,

> Capable il est, si bien vn leurier mene
> Ou d'vn oyseau faict la curée a droict ;

Ou bien c'est une question d'argent :

> On est souuent pourueu d'vn euesche
> Pour cent escutz (3).

(1) Act. VIII, 20.
(2) *La Deploration de l'Eglise...*, dans *les Genealogies, effigies et epitaphes*, p. 122 v°.
(3) *Les Genealogies, effigies et epitaphes...*, f° 116.

Les prédicateurs stigmatisent sans doute tous ces abus, en particulier ils n'ont pas assez de foudres contre ceux qui cumulent des bénéfices ; mais vienne leur tour, ils se montrent encore plus rapaces que les autres et, comme le feu, ne disent jamais : c'est assez (1).

Jean Bouchet en veut surtout à ces prêtres « criars, seueres et mordans » qui semblent prendre à tâche de faite douter de la miséricorde de Dieu et jettent leurs auditeurs dans le désespoir. Il ne peut souffrir non plus ces « caffards », ces « vendeurs de pardons » qui promettent le ciel aux imbéciles, à la seule condition de verser une somme d'argent :

O quel abuz o quelle piperie
De faire a croire a riche et indigent,
Qu'en paradis on ira par argent
Sans aymer Dieu sēblablemēt son proche (2).

Certains orateurs n'hésitent pas à faire un peu de morale contemporaine, et du haut de la chaire lancent des critiques à peine déguisées contre des personnages connus ; Jean Bouchet avoue que les auditeurs ne sont pas fâchés d'écouter ces satires pleines d'actualité, et sourient à ces coups de langue qui piquent

Sans espargner Guillaume ne Gaultier.

Il n'ose pourtant approuver ce genre facile, mais peu digne d'un représentant de Jésus-Christ chargé de faire entendre au monde une parole divine.

En brave et fervent chrétien, un peu scrupuleux peut-être, il est scandalisé de voir les chanoines de l'église cathédrale en prendre un peu à leur aise avec l'office divin ; ils ne marquent pas bien les accents, ni les pauses ; quelques-uns ne sont pas capables de réciter le « quart dun pseaulme, sans fabuller » avec leur voisin de droite ou celui de gauche,

Puis d'vn, puis d'aultre, et à si haulte voix
Que tout en est troublé souuentes foiz,

(1) *Ignis vero numquam dicit : sufficit.* Prov. xxx, 16.
(2) 1 *Mor.* III, f° 14 c.

aussi les fidèles reviennent-ils de l'office tout scandalisés,

Dont a regret, retournons de l'eglise
Tous indeuotz, chascun s'en scandalize (1).

Jean Bouchet signale sans trop y insister la lutte entre le clergé séculier et le clergé régulier, il en a vu les côtés les plus petits, mais non les moins curieux : les curés ne reçoivent qu'à grand'peine dans leurs paroisses cordeliers, carmes et jacobins, et ne leur permettent que difficilement de prêcher ; ils préfèrent voir « leurs bledz pourrir » que de faire l'aumône aux moines : même quand les religieux se sont donné beaucoup de mal à « sermonner », les prêtres ne les invitent par à partager leur repas, et les malheureux se voient réduits à prendre leur nourriture

a la tauerne
Ou en l'hostel d'vn qui mal se gouuerne (2) ;

quelques pauvres gens du village, plus humains que leur curé, leur offriront l'hospitalité. Les moines d'ailleurs reçoivent aussi leur coup de patte, et la griffe pénètre en pleine chair acérée et cuisante. Qu'on interroge un moine de Saint-Benoît ou de Saint-Augustin sur ses richesses, sur sa vie oisive et dissolue ; qu'on lui demande le nombre des chiens de sa meute « et il vo' dira sil veult verite dire q̄ onc il ne tint le quart de sa reigle (3) ». A peine s'ils s'acquittent des charges imposées par les bienfaiteurs aux monastères, encore ne le font-ils point par eux-mêmes ; les services sont faits par des « sepmainiers » qui ne visent qu'aux moyens les plus expéditifs de se débarrasser de l'office.

... Pour six se acquittent de trente,
Pour ce qui vouldra si les rente ;
Car ilz doiuent vng milium
De messes, vng *fidelium*
Avec *inclina*, tout payera (4).

(1) 1 *Mor.* I, f° 4 c; cf. *la Vie au temps des Libres Prêcheurs*, t. II, p. 174.
(2) 2 *Mor.* III, f° 14 d.
(3) *Les Regnars trauersans...*, c II c.
(4) *Les Regnars trauersāt...*, f° 3 c, après i III.

Sans doute les cloches, à minuit, sonnent à toutes volées et font grand bruit ; les naïfs seuls s'y trompent ; ce ne sont pas les « gros moynes » qui veillent, mais de pauvres affamés payés pour cela. Si les choses vont ainsi, à qui la faute ? aux chrétiens eux-mêmes ; ils consacrent à Dieu les enfants qui ne sauraient réussir dans le monde :

De troys filz vn fol, il est moyne,
Et vne fille religieuse
Selle est bossue ou boyteuse (1).

On voit dès lors la vérité du proverbe du droit canon : L'habit ne fait pas le moine.

Toutes ces critiques — et parfois j'ai adouci les expressions trop crues du vieux basochien ; j'ai en outre volontairement laissé de côté certains points plus délicats et qu'on devine assez, sur les mœurs du peuple, de la noblesse et du clergé, Jean Bouchet en dit ni plus ni moins que ses contemporains, on comprendra donc que je n'aie pas cru devoir y insister, — toutes ces critiques peuvent sembler étranges sous la plume d'un ami aussi dévoué des pauvres gens, d'un serviteur aussi respectueux de la noblesse, et d'un disciple aussi convaincu de l'Église ; peut-être même se demande-t-on comment il a pu se permettre une semblable liberté de langage. Il a parlé comme tous les écrivains de l'époque, pourrait-on répondre. Sans doute, mais la question reste entière ; pourquoi tous les écrivains ont-ils parlé ainsi ? On a dit que dans ces âges de foi et de confiance les fidèles qui critiquaient les prêtres, les bourgeois qui critiquaient les nobles savaient fort bien distinguer entre le ministère sacré et l'homme qui en est revêtu, entre la noblesse et l'homme qu'elle rehausse : des prêtres furent parfois de grands coupables, et des nobles de grands scélérats ; mais le sacerdoce comme la noblesse n'en planaient pas moins au-dessus de toutes les atteintes. La remarque que M. Lenient (2) emprunte à deux jésuites, les PP. Martin et Cahier, ne manque pas d'à-propos, mais

(1) *Les Regnars trauersāt...*, *loc. cit.*
(2) Lenient, *la Satire en France au moyen âge*, préface.

Taine (1) observe avec raison que la tactique est bien dangereuse ; les plus fins s'y laissent prendre, et notre nature elle-même nous pousse à confondre le représentant d'une cause avec la cause elle-même. Cette distinction fort exacte aide néanmoins à comprendre la liberté grande de nos écrivains du moyen âge et du XVIe siècle, mais elle n'explique pas tout.

Jean Bouchet, par exemple, vivait dans les meilleurs termes avec toutes les grandes familles du Poitou ; au moins une quarantaine de ses *Epistres familières* sont adressées à de nobles seigneurs dont il s'honorait fort de se dire l'humble ami ; il fréquentait et aimait les prêtres, et nous savons comment on l'accueillait chez les curés de la ville de Poitiers ou chez les abbés des monastères voisins. Il accable les uns et les autres des éloges les plus magnifiques, leur montre ses petits poèmes, trop heureux de les lancer dans le public sous leur haut patronage. Il semblerait étonnant que, aux monastères de Ligugé et de Fontaine-le-Comte, comme au château de Thouars, l'auteur eût toujours été reçu avec la même bienveillance, si les révérends abbés et les nobles châtelains avaient pris au sérieux ses attaques virulentes, véritables coups de boutoir. On trouve dans les critiques acerbes de notre auteur des accusations que personne n'aimerait à entendre sonner à ses oreilles, et qui salissent comme de la boue. Si tous les nobles sont des lâches, si tous les moines sont infidèles à leurs vœux, que pensera Louis de La Trémoille à la lecture de ses vers, et le noble Ardillon ne va-t-il pas rougir de honte ? L'exception confirme la règle, dira-t-on. Mais au lieu de Louis de La Trémoille ou d'Ardillon, on pourrait citer vingt autres noms ; et alors ? Alors je crois bien qu'aucun des lecteurs de Jean Bouchet ne se formalisait, parce que tous savaient à quoi s'en tenir sur les dires du poète, tous reconnaissaient là un procédé de style et pas autre chose. Généraliser et grossir un défaut, c'est un moyen d'attirer l'attention du lecteur, et critiquer encore,

(1) *Les Origines de la France contemporaine, le Régime moderne*, t. II, p. 149.

critiquer toujours, c'est une marque du vrai rhétoriqueur. S'il en est ainsi, tout s'explique ; il ne s'agit plus que de traduire et de mettre au point ; le lecteur prévenu sait que les lunettes de dame Rhétorique, bien que le « chaz » en ait été purifié au feu

D'expérience auec longs ans suiuie (1),

bien que le verre ait été cuit « au four de longue vie », sont des lunettes grossissantes, et il place d'instinct les choses à leur vraie place.

Ce n'est pas là une simple supposition, et il est utile d'insister ; nous allons, par les œuvres de Jean Bouchet lui-même, constater qu'il ne faut pas le croire sur parole quand il critique, et corriger par des traits tracés de sa main le tableau trop sombre qu'il nous a fait du XVIe siècle.

Les ouvrages où notre auteur s'attaque aux vices et aux défauts de ses contemporains peuvent se diviser en deux grandes catégories : les ouvrages de jeunesse (2) ; il y parle surtout en rhétoriqueur et y fait ce que dans un certain sens on pourrait appeler de l'art pour l'art, les *Regnars traversāt* paraissent le type de cette première catégorie ; les ouvrages de maturité ou de vieillesse dans lesquels Jean Bouchet, en bon bourgeois poitevin, fait doucement part de ses idées et de ses sentiments aux amis qui vivent près de lui, et l'entourent de leur chaude affection, les *Epistres morales et familières* du Traverseur semblent assez bien représenter cette seconde catégorie. Dans les premiers volumes on rencontre presque à chaque page un ton âpre et mordant, un pessimisme désolé, un dégoût et une tristesse qui peu à peu impressionnent fortement le lecteur, et finiraient par prendre une entière

(1) *Triomphes du tres chrestien...*, f° CV r°.

(2) Dès 1516 (a. s.), il affirme bien haut que s'il critique, c'est simplement pour aider à la correction des vices : « Si aucuneffois iay aigremēt reprins aucuns vices et abuz, cest parce quilz sont notoires et publicques, et affin que les superieurs mectent peine a les corriger et refformer les corrumpues meurs daucūs vicieux qui obnubilent et mettent en tenebres les claires vertuz des aultres. *Le Temple de bōne renōmee*, édit. de 1516, Prologue de lacteur, à la fin.

possession de son âme si des généralisations voulues, des exagérations continuelles ne venaient pour ainsi parler rétablir l'équilibre et marquer avec netteté le cas à faire des affirmations de l'auteur. Quoi, pas un homme du peuple honnête, pas un noble digne de ses ancêtres, pas un prêtre dont puisse s'honorer le sacerdoce ! évidemment nous lisons une satire et non pas de l'histoire. Dans les autres volumes, la peinture devient moins sombre, elle semble s'égayer ; sur les nuages obscurs accumulés par dame Rhétorique brille un rayon de vérité, à l'éclat duquel ils s'entr'ouvrent et se dispersent. Le peuple de France a ses défauts, n'a-t-il pas ses qualités ? La famille de La Trémoille et toutes les nobles familles du Poitou sont un véritable miroir de noblesse, et s'il est vrai qu'un honnête procureur doit rechercher avant toute autre la société des prêtres parmi lesquels il vit, c'est donc qu'il y a encore de braves gens parmi les membres du clergé ; d'ailleurs les moines de Ligugé, de Fontaine-le-Comte et d'Angle sont bien les plus aimables et les plus saints que l'on puisse rencontrer. On le voit, tout s'arrange. Le second tableau paraît-il trop brillant, adoucissons les teintes, nous nous rapprocherons ainsi de la vérité, et nous pourrons encore conclure que le XVIe siècle ne mérite pas de passer pour la plus malheureuse des époques, pour l'abomination de la désolation. Je crois bien que c'est le cardinal Pallavicini qui a écrit la phrase suivante dans l'Introduction de l'*Histoire du Concile de Trente :* « Dire que le monde actuel est pire que le monde ancien, ce sont propos de comédies et doléances du vulgaire (1). » Au XVIe siècle, les écrivains avaient la coutume bizarre et puérile de construire certaines pièces, les épitaphes surtout, d'une façon étrange : si le lecteur commençait par le premier mot, il trouvait un sens ; s'il commençait par le dernier, un autre sens, en général, l'opposé du premier. Voici, par exemple, l'épitaphe des Poitevins que nous a laissée Jean Bouchet :

Poytevins sõt loyaulx nõ caulx
Feables non voulans meffaire

(1) Pallavicini, *Histoire du Concile de Trente.* Introduction, col. 533, édit. Migne.

Begnīs non rudes, bons non faulx
Manyables non a reffaire
Amyables non pretz a braire
Amoureux non trompeurs et fins
Traictables non voulans desplaire
Preux non noyseux sont poictevins (1).

L'auteur est assez bon pour nous avertir lui-même que nous pouvons commencer à lire par le premier ou par le dernier mot ; est-ce légère malice ou amour-propre mal placé de rhétoriqueur ? l'une et l'autre, sans doute. On voit assez la différence des deux sens ainsi obtenus.

Pour prendre dans les écrits de Jean Bouchet une idée à peu près exacte de la société de son temps, il faut user du même procédé, et corriger affirmations par affirmations ; après avoir lu en commençant par le premier mot, il faut lire en sens inverse. Essayons.

Tous mauvais, tous corrompus, non ; après avoir stigmatisé fortement les défauts des laboureurs, l'auteur croit devoir ajouter :

Il y en a, qui sont bons et fidelles...
Iusnent souuēt payēt tres bien leurs deuoirs,
Sont aulmosniers, et les iours et les soirs
Se gardent bien, de meffaire a leur proche,
Et droictement ilz viuent sans reproche (2).

Au sujet des nobles, il écrit :

..... pour deux mal gisans
Mille on verra de nobles bien faisans,
Qui doulcement auec gens s'entretiēnent,
Et qui l'eglise et iustice soubtiennent,
Prenant plaisir le commun affranchir
Et soubtenir, trop plus que s'enrichir (3) ;

dans ses *Regnars traversāt*, on trouve déjà cette phrase : « Des

(1) Ces vers ont déjà été cités au chapitre II, p. 33.
(2) 2 *Mor.* X, f° 47 b.
(3) 2 *Mor.* III, f° 15 d. Le nombre des nobles qui rehaussent par leurs mérites personnels les vertus de leurs ancêtres, dit-il encore, est presque infini, et :

Ce royaulme en est de toute pars garnis.
2 *Mor.* Ep. III, f° 13 d.

bons religieux ie ne parle point dont il y a beaucoup. » Le rhétoriqueur toutefois reprend vite ses droits, il ajoute : « et non pas tant que de mauluais » (1). L'épître morale qu'il adresse à « messieurs les Cénobites, c'est-à-dire religieux de religion reiglée et claustrale », est écrite d'un bien autre style ; au dire de l'auteur, tous les couvents de l'ordre de Saint-François observent exactement leur règle, et le poète n'y voit aucun désordre ; les religieux sont tous « angelicz », qu'ils portent les frocs blancs ou noirs de Saint-Benoît, de Saint-Augustin ou de Saint-Basile (2). Sans doute, dans les *Epistres* elles-mêmes, il se rencontre nombre d'allusions aux défauts, voire aux vices du peuple, des nobles et des prêtres ; mais le ton de l'auteur n'est plus le même, il n'objurgue plus avec les intempérances de langue d'un jeune homme ; le bon vieillard, mûri par l'expérience, donne avec une humilité souriante, un respect sincère ou une bonté compatissante des conseils de sagesse et de charité ; d'une main sûre il trace un idéal :

> Blasme et reprēd d'aucuns estatz les vices,
> Il se reduit par apres aux offices
> Et aux vertuz que chascun doit auoir...
> Et ne veuillez l'vne sans l'autre veoir (3).

Insistons quelque peu, et contemplons plus en détail les côtés lumineux du tableau à peine esquissés.

Le peuple, mais il est heureux dans sa vie de famille, éloigné de toutes les préoccupations qui accablent et rongent les puissants :

> Quand au labeur chascun s'est acquité
> S'en va disner, ou soupper a son aise ;

la viande de lard ou de bœuf semble aux travailleurs aussi friande que les perdrix ou les faisans de la table d'un roi :

> Pour digerer ne *leur* fault medecine (4) ;

(1) *Les Regnars trauersāt...* c II d.
(2) 1 *Mor.* II, f° 9.
(3) *Argument des Epistres Morales.*
(4) 2 *Mor.* X, f° 43 a.

et au lieu de médicaments ils boivent un vin souvent plus exquis que celui qui remplit les coupes des courtisans. Après le repas vient du sommeil le repos réparateur ; ils ne connaissent point les préoccupations, tourment de la grandeur, et ne redoutent pas de perdre des richesses qu'ils ne possèdent pas. A la maison ils trouvent pour consoler leurs tristesses une femme aimée qui leur a été unie par sacrement très digne

En vne chair, en vn cueur, vn desir
En vn vouloir, on a tant de plaisir (1).

Les « paroles doulcetes » de leur chaste compagne réjouiront et relèveront leur courage abattu ; si, de son côté, l'épouse a eu quelque ennui dans son ménage, le bon mari la consolera,

..... l'embrassant
Et de baisiers pudicz l'esioyssant (2).

Leurs enfants mettront dans cette vie commune un sourire de grâce et de joie : ris et regards gracieux du premier âge, « façons enfantines, les bons propos entre blanches courtines », voilà qui console de tout un père et une mère ; toute peine disparaît ou s'efface dans l'immense bonheur

... de baiser le fruict de sa ieunesse
Et le confort de dolente vieillesse (3).

Hors du cercle de la famille, l'homme entre en contact avec les hommes ses frères ; dans ses rencontres de chaque jour, il sied de se montrer modeste et réservé, la réserve convient surtout à celui qui veut juger les seigneurs et les princes. La critique, hélas ! n'est pas née d'hier avec ses insinuations malveillantes et ses propos intempérants. Jean Bouchet les connaissait bien ces soirées entre amis pleines de causeries ; la porte bien fermée, les pieds sous la table, en face de verres

(1) 1 *Mor.* VII, f° 22 a.
(2) 1 *Mor.* VII, f° 23 a.
(3) 1 *Mor.* VIII, f° 24 c.

pleins d'un vin où le soleil du Poitou a mis le reflet de se jaunes rayons, les langues se dénouent vite.

> ... Ie scay bien que de vous la pluspart
> Quand vous trouuez bien souuent à lescart
> En voz logeis les piedz dessoubz la table,
> Apres avoir tiré le vin sans cable,
> Vous diuisez des princes et leurs courts (1).

Chacun donne son avis sur la politique, les impôts ; si le vin et le blé sont chers, on murmure ; sont-ils à vil prix, on murmure encore ; si l'hiver dure lontemps, on gémit sur le froid ; si l'été brûle, on se plaint de la chaleur ; les saisons vont tout de travers, les hommes ne sont point à leur place ; les têtes s'échauffent ; ah ! si..... et les projets de se croiser dans l'air tous plus beaux les uns que les autres. A quoi pensent donc les rois ? Que fait le Souverain Pontife ? Dieu lui-même ne semble-t-il pas oublier de veiller sur le monde ? Pourquoi la peste dure-t-elle si longtemps, et qu'avons-nous fait au ciel ? O peuple sans sagesse, Dieu lui-même, la bonté toute-puissante et l'infinie sagesse, ne parvient pas à vous contenter, comment le Souverain Pontife, comment les rois, comment les seigneurs y réussiraient-ils ; laissez donc de côté « tres chers plebeiens » ces imaginations qui hantent vos cerveaux surexcités, revenez à l'obéissance et au respect, belles vertus d'ordinaire les vôtres. Humbles en présence de ceux qui vous gouvernent, montrez-vous aussi bons et hospitaliers envers les indigents, ne ramassez pas si bien votre or et votre argent, « que la benignité

> Ne les descouure a la necessite (2). »

Ces conseils, ajoute l'auteur, dirigent la vie de beaucoup de petites gens et je les en félicite, ils marchent sur la route de l'éternelle joie :

(1) 2 *Mor.* VI, f° 32 c.
(2) 2 *Mor.* VI, f° 35 a.

Cheminons droict, et lors nous trouuerons
Le beau chemin par lequel nous irons
(Dieu le voulant) en la maison celeste (1).

La grande pensée chrétienne qui, dans la vie, ne voit qu'un passage et une épreuve, domine toute l'existence de Jean Bouchet, et il la voudrait aussi profondément imprimée dans l'esprit des autres que dans le sien ; à son éclat il conçoit pour les « gens de tous mestiers et ars mecanicques » un idéal de conduite bien fait pour nous étonner ; non seulement il faut entendre la messe les jours de fête,

Et mesmement celle de la parroisse,

mais il ne faut point se dispenser du sermon, mais il faut assister aux vêpres, mais il faut faire oraison, et

A ses pechez penser en sa maison (2).

C'est demander beaucoup ; l'auteur y met une telle bonhomie, une si entraînante simplicité qu'il semble bien tracer le portrait de sa vie intime, et que nous sentons au fond de l'âme une estime pleine de bienveillance pour cet homme de foi et de cœur. Nous admirons ce fier descendant de la vieille race chrétienne qui met sa croyance au-dessus de tout, et personne ne s'avisera de dire qu'il n'avait pas raison.

Si haut qu'il place l'idéal des « gens du commun », Jean Bouchet se montre encore bien plus exigeant alors qu'il s'agit des nobles ; leur mission dans l'État n'est-elle pas, en effet, de donner l'exemple aux autres ; et ne sont-ils pas « la

(1) 1 *Mor.* XIII, f° 31 b. Avec un grand bon sens, Jean Bouchet sait fort bien distinguer entre les individus pris isolément et la multitude, la *commune*, comme il l'appelle ; les particuliers sont raisonnables et justes,

Mais la commune eschauffee en collere
N'a point de sens, elle seuffre et tollere
Ce que luy dit la sensualité
Sans se ranger à la réalité.

2 *Mor.* VI, f° 33 a.

(2) 2 *Mor.* X, f° 43 b.

lumière des simples gens » (1) ? Qui dit noblesse, dit excellence ; cette excellence peut naître du savoir ou de la naissance, mais

... Si vertuz n'y accede
C'est moins que rien, vilannie en procede (2).

Or, la première vertu du gentilhomme c'est d'aimer Dieu « de bouche et de cœur », de « reuerer sa militante eglise », de vivre en bon chrétien, c'est-à-dire entendre la messe par dévotion, aller au sermon, prier avec foi et « non en parolles fainctes ». Un bon seigneur, en outre, ne doit pas mépriser ses vassaux ; ils portent comme lui au front le signe du chrétien ; peut-être aux yeux de Dieu leurs mérites dépassent-ils les siens ; quoi qu'il en soit,

Le plus petit estant dessus la terre
Qui noble n'est peult dire sans qu'il erre
Qu'il est de Dieu filz par adoption,
S'il croit en luy voire sans fiction,
I'entends par foy de charité formée,
Et par baptesme ayt l'ame refformée
Voire aussi bien que le Pape, Empereur,
Qu'vn Duc, Marquis, ou aultre grād seigñr,
Et quand a ce, est de noblesse de l'ame
Noble comme eulx, si Dieu sur tout il ame (3).

Ces grandes idées de la foi, fierté des humbles et leur consolation, inclinent à la bienveillance et à l'humanité le cœur des nobles, qui voient dans leurs sujets des frères, dont, de par leur puissance et leurs richesses, ils doivent se montrer les défenseurs et les protecteurs : dans les années dures aux laboureurs, années de guerre ou de mauvaise récolte, que le maître ne vienne pas, l'épée à la main, exiger sans délai tout ce qui lui est dû :

Si vos subiectz n'ont de quoy vous paier
Attendez les, il vault mieulx delayer

(1) 2 *Mor.* III, f° 14 b.
(2) 2 *Mor.* III, f° 12 a.
(3) 2 *Mor.* III, f° 15 b.

Par quelque temps et son subiect attendre
Que par rigueur le destruire et tout prendre.

Et avec un bon sens où la simplicité pourrait bien toucher de près à la malice, l'auteur ajoute :

Seigneur qui vault tousiours riche se veoir
Riches subiectz il doit tousiours auoir.

Son intérêt d'ailleurs lui conseille la clémence ; Dieu « qui les bons bien guerdonne », récompense sans compter les cœurs larges, et il donnera aux généreux

Autant de biens et plus que n'en *vouldront* (1).

Un gentilhomme français vit de ses revenus et estime le commerce indigne de son rang ; les nobles Vénitiens, au contraire, tiennent à honneur « marchander » ; chez nous les nobles « ieunes, blancs et grisons » (2), s'emploient tout entiers au service du roi, la guerre est leur métier, ils s'y livrent avec vaillance et hardiesse ; il convient pourtant de se défier de cette audace inconsidérée qui nous a fait battre dans tant de rencontres. La véritable valeur sait obéir, et ne se laisse pas emporter par la passion : la prudence et la discipline servent autant que la multitude et l'élan, et s'il faut applaudir le courage, il ne faut pas dédaigner une bonne position : sages conseils qui sans doute n'avaient rien de nouveau, mais grâce à notre imprévoyance, il fut toujours utile, pendant bien des siècles, de nous les répéter (3). Le prudent procureur n'oublie pas de rappeler aux nobles que dans leurs campagnes ils doivent éviter les exactions et les pillages ; le peuple, par les charges et les impôts qu'il acquitte, achète le droit d'être protégé par les hommes de guerre, et pourtant les vexations qu'il subit lui font parfois préférer l'occupation étrangère au passage d'une

(1) 2 *Mor.* III, f° 16 b.
(2) 2 *Mor.* III, f° 16 c et d.
(3) 2 *Mor.* IV, f° 19 et 20.

armée amie. Un noble seigneur trouve dans la chasse (1) et les tournois ses plus nobles plaisirs, et de saines fatigues qui assurent la vigueur de son corps et la santé de son âme :

Vostre grād art, i'entends pour passetēps,
C'est de voller par plaine, boys, estangs,
Et de chasser, tirer d'arcs, haquebuttes,
Et de iouer de bastons, et aux luictes,
Pour endurcir vos corps, et trauaillier,
Et voz espritz endormis reueiller
A celle fin que ne tombez en vice... (2)

Le corps ne peut pourtant toujours être à la peine, il a besoin de repos ; certaines dames, Marguerite de France entre autres, allaient de plus jusqu'à se demander si la prise d'un cerf vaut le travail d'un prince (3), Jean Bouchet estime donc que les nobles ne doivent pas négliger les « ars liberaulx ». Les soirées d'hiver sont bien longues à passer dans les grandes salles des manoirs ; quel plaisir pour un seigneur d'être un fin lettré, de savoir parler mieux qu'un autre ; être orateur et chevalier si ce n'est pas atteindre la perfection, c'est au moins s'en rapprocher aussi près que possible ;

... C'est grand magnificence
De veoir noblesse et science en vn corps
Auec vertuz, ce sont diuins accords (4).

Ils vivent nombreux aux jours de Jean Bouchet, les fiers chevaliers, vrais miroirs de noblesse : sans sortir du Poitou que de noms à citer ! Le grand Louis II de La Trémoille, le chevalier sans reproche, son fils le prince de Talmond, le mort glorieux de Marignan, son petit-fils Francois de La Tré-

(1) Budé, aussi vaillant chasseur que bon helléniste, proposait au roi François Ier d'adopter le latin comme langue de la vénerie ; c'était, paraît-il, un moyen infaillible de confondre ceux qui attaquaient la vieille langue et de montrer qu'elle est capable de servir aux questions les plus particulières et les plus actuelles. De Maulde de la Clavière, *les Femmes de la Renaissance*, p. 343.
(2) 2 *Mor.* III, f° 16 d.
(3) De Maulde de la Clavière, *op. cit.*, p. 347.
(4) 2 *Mor.* III, f° 17 a.

moille, dont la jeune famille grandit nombreuse autour du vénérable aïeul ; André de Vivonne, seigneur de la Chateigneraie, le vaillant sénéchal du Poitou qui « vesquit en honneur et plein de biens, aymé de Dieu et des hommes, plus de quatre-vingts ans » (1). Le poète lui consacre la 79e Epitre familière où il énumère toutes ses vertus ; le récit remplit six grandes colonnes de plus de cinquante vers chacune ; nous apprenons que six jours après sa mort le noble seigneur

La bouche auoit et les joües vermeilles
Et le corps blanc et luysant a merueilles
Qui signes sont que Dieu la prins des siens (2) ;

François du Fou, seigneur du Vigean, auquel le poète en quête de venaison pour un grand dîner ne manquait pas de s'adresser, Artus Gouffier, les d'Estissac, les Boylesve, et bien d'autres dont les noms aimés et vénérés reviennent sans cesse aux pages de ses ouvrages.

Jean Bouchet hésita longtemps, s'il faut l'en croire, avant d'adresser une épître à *Messieurs les Ministres de l'Eglise militante :* la hardiesse lui semblait grande d'oser écrire en style vulgaire aux « deuotz suppos d'ordre sacerdotal » (3). Cependant clerc tonsuré il était un peu l'un des leurs ; devant le mépris des hérétiques, il n'hésita plus et prit sa plume afin d'exposer au long ses idées sur l'excellence d'un état aussi saint. Sa lettre ne renferme pas moins de 1600 vers. Dans les premiers âges du monde, le même homme était roi et prêtre. Noé, au sortir de l'arche, nous apparaît portant au front cette double auréole, prêtre il élève un autel au Seigneur, roi il dispose à son gré de toute la terre ; son fils (!) Melchisédech offre en sacrifice le pain et le vin, et gouverne Salem « qu'on a depuis nomme Ierusalem ». Les décasyllabes succèdent, trois colonnes durant, aux décasyllabes, et l'auteur arrive au Nouveau Testament. Il salue avec émotion la dignité du prêtre qui porte dans ses mains les clefs

(1) *Annales d'Aquitaine*, p. 470.
(2) *Ep. fam.* LXXIX, f° 55 b.
(3) 1 *Mor.* I, f° 1 a.

du ciel, et dont la « sacree parole, les neuf cieulx pertrāscēde et trāsvolle », pour faire descendre sur l'autel

... l'aigneau de Dieu qui paciffie
Dieu enuers nous, nous purge et sanctiffie,
C'est le filz Dieu qui nous ayma si fort
Que mort il print pour nous en dur effort (1).

Sa haute dignité élève le prêtre au-dessus des rois et des empereurs, tous les chrétiens doivent donc le vénérer et l'aimer ; qui l'attaque, qui seulement y touche, touche, selon l'expression du prophète Zacharie (2), à la « prunelle occulaire » de Dieu.

La grandeur et la sainteté de sa mission imposent au prêtre des devoirs; chargé de diriger les autres, il doit être orné

De sainct scauoir et grand litterature (3) ;

il est un livre dont sur tous les autres la connaissance doit lui tenir à cœur : la Bible ; sa messe dite, son bréviaire récité, il doit se mettre à l'étude du livre divin, et si parfois il rencontre des difficultés d'interprétation, recourir à de plus savants que lui pour résoudre ses doutes. Le prêtre qui veut bien remplir l'obligation de son sacerdoce, et prêcher dans toute sa pureté la doctrine de son maître Jésus-Christ ne saurait la trouver ailleurs, aussi belle et aussi grande dans sa simplicité ; c'est merveille vraiment qu'ayant à la portée de sa main un trésor inépuisable, il aille avec peine ramasser quelques parcelles d'or qui brillent de loin en loin aux ouvrages des hommes.

Je m'esbahys comme l'on va sercher
Aultres propos pour les dire et prescher
Que ceulx lesquelz sont en la saincte Bible,
Chose n'y a plus au salut duysible (4

(1) 1 *Mor.* I, f° 2 c.
(2) 1 *Mor.* I, f° 2 d.
(3) 1 *Mor.* I, f° 3 a.
(4) 1 *Mor.* III, f° 15 a.

Et puisque l'occasion se présente d'elle-même, Jean Bouchet nous fait part de ses idées sur la prédication. Evidemment il n'aime pas les longs sermons :

> Vn bon prescheur doit estre brief et court
> Non ennuieux, apres telz gens on court (1).

Le conseil, pour être vieux de trois siècles, n'en garde pas moins toute sa force, et ceux qui voudront voir les auditeurs affluer autour de leur chaire savent comment s'y prendre. Le vieux procureur n'aime ni les prédicateurs qui font de l'esprit, ni les austères justiciers « criars, seueres et mordans », ni les orateurs mondains qui soignent trop leur gloire, oubliant celle de Dieu ; il a compris nettement que l'éloquence du prêtre, pour être une éloquence humaine, se distingue pourtant de la parole qui veut avant tout plaire ; il ne s'agit point pour celui qui « tient le lieu de Iesuchrist » d'être un charmeur d'oreilles ni un fin moraliste qui s'amuse de son esprit, mais de sauver des âmes, et c'est en prêchant l'Evangile avec tout son cœur qu'il intéressera et fera du bien. De grâce, qu'il laisse aux juges et aux avocats les lois civiles, aux médecins leur science et leurs remèdes :

> Laissez les loix pour iuges, aduocatz,...
> Laissez aussi phisicque, medecine
> Aux Medecins, et serchez la racine
> De vraye foy pour a tous l'enseigner (2).

C'est encore une preuve d'un petit esprit, et d'un goût douteux qui n'a certainement rien de chrétien, d'aller critiquer devant le peuple les prélats et autres dignitaires qui portent mitre et crosse ; les mots piquants et les adresses ondoyantes de paroles peuvent satisfaire une petite jalousie ou une sourde rivalité, on ne voit pas nettement le bien qui peut en résulter pour l'Église.

Ce qui distingue surtout ces diverses remarques, c'est, avec l'esprit de foi de l'écrivain, la parfaite intelligence du

(1) 1 *Mor.* III, f° 15 a.
(2) 1 *Mor.* III, f° 15 b.

but que doit se proposer le prédicateur. Il a certes le droit d'être savant, d'être spirituel, comme il a le droit d'être éloquent; mais avec cette science, avec cet esprit, avec cette éloquence il n'a pas le droit de travailler à sa gloire humaine; peu lui importe une auréole terrestre, il travaille pour la gloire de Dieu ; et comme voilà le mobile de son éloquence, voilà encore le mobile de sa vie.

Vie de sainteté, vie de bon exemple, vie d'humilité, vie de douceur, vie d'abstinence, vie de travail, vie de chasteté : Jean Bouchet s'attarde avec amour à chacune des vertus qui doivent briller au front du prêtre. Avec une bonhomie entière, il expose sur tout cela des idées originales souvent au moins par la forme qu'il leur donne. Il rime toute une longue prière où il exprime les sentiments qui doivent occuper l'âme au moment de la sainte Communion :

> Dictes en vous, O vray Emanuel
> O createur, pris redemptionel,

il y parle de l'humilité du « bon gentilhomme centurion »,

> Et celle aussi de sainct Pierre en la mer,
> Et de Zachée.

Quelques lignes plus loin, il donne aux prêtres certains avis pratiques. On lui a dit, est-ce vrai? il n'en sait rien, mais enfin on lui a dit, qu'à certains jours de grande fête, « quant y a presse », on voit les ministres « entrebatre a l'autier

> A qui aura les ornemens premier »,

Cette hâte malséante scandalise le fidèle, dont la foi s'étonne d'une pareille désinvolture. Si vraiment il en était ainsi, il les supplie tous de traiter avec plus de respect le sacrement divin par-dessus tous les autres: charmant conseil d'aïeul dont pas même les coupables pourront se froisser (1).

Après s'être adressé aux prêtres qui vivent dans le monde, Jean Bouchet écrit à ceux qui vivent dans le cloître: fils de

(1) 1 *Mor.* I, f° 3 d et 4 a et b.

saint Basile, de saint Augustin, de saint Benoît, ou de saint François « le bening », il les aime tous et il les vénère. Il leur rappelle en quelques mots la beauté de leur vie de sacrifice et les étroites obligations de leurs vœux ; mais là évidemment n'est pas son but premier, il veut défendre la vie religieuse contre les attaques des protestants. Sans étudier à fond la question, il se contente d'un argument *ad hominem* très simple et que tout le monde comprendra. Les novateurs admettent qu'il faut observer les commandements de Dieu pour faire son salut : dès lors comment osent-ils bien attaquer les ordres religieux, et comment ne voient-il pas « à l'œil » leur erreur ? En effet,

> Pourquoy iadis religion trouuée
> En terre fut, et depuis approuuée ?
> Ne fut-ce pas pour plus facillement
> Garder de Dieu chascun commandement (1) ?

Loin des occasions d'enfreindre la loi divine, il semble bien qu'on aura plus de facilité à la suivre ; n'est-ce pas là une raison de préférer le cloître ? Le proverbe date de loin, puisque David « le dit en vers : On sera pervers avec pervers, bon avec bon ». Jeûner, vivre de peu, coucher sur la dure, aller à pied sous la pluie et le soleil, par le froid et le chaud, voilà de petites mortifications qui aident l'âme à triompher des attaques du diable et à faire son salut. Or, si ces pratiques sont fréquentes chez les religieux, Jean Bouchet se demande s'il en va de même chez les mondains, et il écrit non sans raison,

> Ie concluz donc contre les hereticz
> Ou scismaticz, plus veneneux qu'Aspicz...
> Religion claustralle et bien reiglee
> Estre vng chemin plain de deuotion
> Pour paruenir a la perfection
> De charité... (2)

Sans doute il ne suffit pas de vivre dans un cloître pour se

(1) 1 *Mor.* II, f° 11 a.
(2) 1 *Mor.* II, f° 12 a et b.

voir canoniser, mais enfin un grand nombre de religieux vivent selon l'Évangile : pourquoi donc les protestants, si grands admirateurs de la Bible, s'acharnent-ils contre eux ? Il en donne avec sa naïveté coutumière une raison de bon sens. Beaucoup parmi les hérétiques portèrent jadis le froc, et obéirent à ces règles saintes qu'ils maudissent aujourd'hui. Or, c'est une vieille remarque :

> Chascun dit mal de l'estat ou estude
> Qu'il a laissée, et par son hebetude
> Il hait tous ceulx qui suyuent cest estat,
> Et les vouldroit abolir tout a plat (1).

Notre poète s'en attriste, car, hélas ! parmi ces dévoyés, beaucoup brillent par leur savoir ; et les beaux esprits tout friands d'éloquence se laissent prendre à leurs paroles dorées, grave abus auquel les rois « cristifferes » devraient s'efforcer de remédier promptement.

Après cette défense pleine de cœur, Jean Bouchet a bien le droit de critiquer un peu les petits faibles de ses bons amis, et d'esquisser la caricature de quelques originaux rencontrés à Ligugé ou à Fontaine-le-Comte, ou même simplement dans les rues de Poitiers. Il n'y met pas de malice, il voudrait tant voir parfaits ses chers Pères en Dieu. Pourquoi tant se hâter quand on marche ?

> Trop tost aller faict tomber la personne,
> Ou eschauffer, et a folie sonne (2).

D'autres, au contraire, s'avancent dans une démarche solennelle qui prête à sourire ; poitrine en avant, tête haute, avec de grands gestes, ils veulent attirer l'attention, mais ainsi

> Bransler les braz, espaules ou la teste,
> Grãds signes sont d'orgueil et qu'õ est beste (3).

Quelques moines un peu malins aiment se moquer de leurs confrères, et contrefont leurs ridicules aux éclats de

(1) 1 *Mor.* II, f° 12 c.
(2) 1 *Mor.* II, f° 13 c.
(3) 1 *Mor.* II, f° 13 c.

rire de ceux qui les voient, mais aussi à leur grand scandale ; les moines, quand ils passent dans les rues de la ville, doivent donner à tous l'exemple de la modestie,

> ... Deulx a deulx deuez ensemble aller
> Les chiefz enclins, sans rire ni railler (1).

Jean Bouchet en a vu d'autres à l'église si avides d'entendre la parole des orateurs, qu'ils se penchent en avant, tendent l'oreille avec avidité, et ouvrent la bouche avec une anxiété comique; ce manque de tenue lui déplaît ; d'autres enfin ne peuvent dire un mot sans froncer les sourcils, agiter la tête, les mains et les doigts, leurs perpétuels mouvements les font ressembler beaucoup plus à des joueurs de mystères qu'à des dévots religieux. Il y a bien encore les indiscrets, qui vont rapporter aux amis du dehors tous les petits bruits du couvent. Bavardages, bavardages, vous ne connaissez donc pas, mes Révérends Pères, la malice du monde ? Ces peccadilles dont vous plaisantez agréablement, grossies par la renommée et par la malice, passeront de bouche en bouche, et il suffira d'un indiscret pour tacher le beau renom d'un monastère. Et maintenant

> ... priez Dieu et aussi nostre dame
> Pour le salut de mon corps et mon ame
> Quand vous serez d'esprit en Dieu rauiz
> Par oraison, priere et sainctz deuis.
> Et de ma part ie le pry qu'il vous donne
> Viure aussi bien que vostre ordre l'ordonne.
> Escript un soir que minuicyt s'approchet
> Par vostre frere, en Iesus, Iehan Bouchet (2).

Au-dessus du clergé séculier et régulier, il y a le Souverain Pontife ; au-dessus des sujets et de la noblesse, le Roi, voici de ces deux hautes personnalités l'idée générale que l'on peut se faire en parcourant les œuvres de Jean Bouchet.

Catholique fervent, français jusqu'à la moelle des os, notre

(1) 1 *Mor.* II, f° 13 c.
(2) 1 *Mor.* II, f° 14 b.

auteur apprécie très différemment le rôle du Pape, selon qu'il le juge en catholique ou en Français.

Le Pape sans doute est comme tous les hommes cendre et poussière, et cependant sur son front brille un reflet de lumière céleste à l'éclat duquel tous les chrétiens doivent marcher ; la grâce de Jésus-Christ l'a marqué seul entre tous pour continuer sur la terre l'œuvre éternelle d'un Dieu, et il vit au milieu des hommes défenseur et bouclier de la foi, exemple des bonnes mœurs, docteur et pasteur des peuples, l'œil de l'Eglise,

> Pere des Roys, le maillet des tyrans....
> La visue loy, la diuine parolle...
> Le lieutenant de Dieu par residence,
> Sur tous viuans ayant la presidence (1).

Il occupe sa haute dignité par don de Dieu, « non par or, ni métal », aussi doit-il sans faiblesse chasser de l'Église tous les pasteurs coupables de simonie, ceux dont les mœurs ne brillent pas d'une pureté sans tache, ou dont la science n'éclaire pas d'une lumière immaculée. Il peut, et les chrétiens l'en béniront, casser tous ces prélats de cour, sans dévotion ni charité, dont les élections ont été faites sans le Saint-Esprit ; à lui encore appartient de convoquer le Concile qui mettra fin aux souffrances de la chrétienté. Impossible à un catholique de mieux dire.

Mais comme il y avait chez Jean Bouchet lutte entre le procureur et le poète, il y a lutte entre le chrétien et le Français : le Pape, chef de l'Église, ne saurait avoir tort, le Pape, souverain de Rome, qui combat les Français, ne peut plus avoir raison, et dans le guerrier qui s'avance la lance au poing à la tête d'une armée, Jean Bouchet ne veut plus reconnaître le protecteur de tous les fidèles et la vivante image du Dieu de paix. Ce Julius (il s'agit de Jules II) ne devrait travailler que pour l'honneur de la foi, il ne rêve, hélas ! qu'aux moyens de jeter sur la France le plus d'ennemis possible ; Louis XII, au contraire, n'a, comme bien on pense,

(1) *1 Mor.* I, f° 6 d.

en vue que les seuls intérêts de Dieu, et il défend mieux la cause divine « que ne faict celui qui se dict Pape ». Chacun, à la manière dont agit le chef de l'Église, n'est-il pas en droit de se demander si un soldat bardé de fer est bien le Père des chrétiens ?

Deust il porter harnois, en lieu de chappe ?
Deust son sainct nom estre de sang polu ?
Le doit on veoir en habit dissolu ?
Luy qui se dict des seruans seruiteur
Le deust on veoir de terre vsurpateur (1) ?

Le respect de la dignité pontificale retient, s'il faut l'en croire, le poète irrité, et pourtant, certes, la colère bouillonne dans ses vers aux interrogations précises qui prennent dans leur monotonie elle-même, et dans la répétition des mêmes mots, je ne sais quelle force de persuasion : coups de marteau tombant toujours avec la même vigueur sur le même clou qu'ils finissent par enfoncer jusqu'à la tête :

Est-ce pas luy qui porte le grand liure
Escript du sang du benoist Iesuchrist ?
Est-il dedans (en ton aduis escript)
Qu'un Pape doit estre auaricieux
Vindicatif, superbe, et vicieux ?
Suyt il les faictz de S. Paul et S. Pierre ?
Non pour certain, car onc ne firent guerre (2).

Lorsqu'il en vient à juger les rois sous lesquels il vit, Jean Bouchet, il faut l'avouer, perd un peu de son indépendance. Est-ce flatterie? On l'a beaucoup accusé de se montrer par trop courtisan du pouvoir et de la fortune. On lui a reproché avec amertume, il s'en plaint quelquefois, ses panégyriques trop enthousiastes des La Trémoille; est-ce le même espoir lointain de faveurs présumées qui toujours arrache à sa plume des formules de louange excessives pour les princes de la maison de France? Je n'ose pas dire non, et cependant répondre simplement oui ne me paraîtrait pas juste. En

(1) *Ep. fam.* I, f° 6 b.
(2) *Ib.* I, f° 6 b et c.

1545, à l'âge de soixante-douze ans, il ne devait pas attendre de bien grandes faveurs de François Ier vieilli et qui probablement ne lisait pas ses dédicaces, et cependant les louanges sonnent aussi vibrantes dans *les Triomphes du tres chrestien, tres puissant, et inuictissime roy de France, François premier de ce nom*, que dans les ouvrages de sa prime jeunesse. Si donc, pour lui, le roi de France ne saurait avoir tort, s'il est bon, prudent, sage, savant, et

Mect tousiours en ses faictz dieu davãt (1),

c'est qu'aux yeux du poète il incarne la France, et le patriotisme trop enthousiaste de notre vieux procureur l'empêche toujours de reconnaître les torts d'un pays qu'il chérit de toute son âme. L'histoire des rapports de la France et de l'Angleterre qu'il esquisse dans sa première Épître familière montre bien sur ce sujet toute sa pensée à laquelle la mise en scène donne encore plus de relief. Henri VII écrit des Champs-Élysées à son fils Henri VIII roi d'Angleterre ; le monarque défunt, pour dissuader son successeur d'entrer dans la ligue formée par Jules II contre Louis XII, lui rappelle les bontés constantes des princes français envers ses ancêtres, ses devoirs de vassal envers son suzerain, et les gloires de l'illustre royaume. Il cite les noms de Clovis et de Clotaire si belliqueux, de Charles Martel,

— Non, certes nõ, onc n'en fut soubz mars tel (2) —

ce seigneur n'a-t-il pas défait trois rois ligués contre lui et mis à mort « près Tours en une plaine

Trois cens octante et cinq mil de leurs gẽs (3) ? »

Après ont régné Charlemagne, l'empereur maître de presque toute l'Europe ; saint Louis qui soumit Carthage en moins d'une année, alors que les Romains avaient mis quarante ans

(1) *Ep. fam.* I, f° 6 b.
(2) *Ib.* I, f° 5 a.
(3) *Ib.* I, f° 5 a.

pour en venir à bout. Enfin Henri VII rappelle les victoires de Louis XII : Veux-tu, dit-il à son fils,

> Veulx tu dõpter le vainqueur des Italles,
> Le surmonteur des promesses fatalles ?
> Le contre arrest d'Espaigne et de Venize,
> Qui la cité de Gennes a soubmise
> Dessoubz sa main, et pouuoir admirable,
> Que lon disoit par tout estre imprenable (1) ?

Malgré cet amour aveugle pour son pays et pour son roi, Jean Bouchet se fait pourtant une idée fort juste et très élevée de ce que doit être un bon prince. Il trace à Louis XII qui le lui avait demandé un portrait superbe du monarque idéal ; ces traits à l'austérité toute chrétienne auraient peut-être étonné le prince s'il avait pu les connaître avant sa mort. Un roi doit être vertueux : comment conduirait-il les autres s'il ne sait pas se conduire lui-même, et la première victoire qui mérite nos efforts, n'est-ce pas celle que nous devons remporter sur nos vices (2) ? Il doit être savant et se gouverner par bon conseil, aimer Dieu et son Église, il ne doit être ni superbe ni orgueilleux, mais se rappeler sans cesse que, ayant la même origine que ses sujets, destiné comme eux à la même mort,

> Il n'a riẽ plus qu'vn poure (quoy qu'on die)
> Fors le soulci de son sceptre garder (3).

(1) *Ep. fam.* I, f° 4 d. Jean Bouchet dans cette même Épître nous fait connaître les rapports qui, d'après lui, existent entre les deux princes et leurs sujets : Le roi de France

> Empereur est, non seulement Regent,
> Car maistre il est de la terre et la gent,
> Mais toy mon fils tu es si tres petit
> Que tes subgectz font a leur appetit :
> Et en façon que tu es leur seruant
> Et non leur Roy.
>
> f° 5 c.

(2)

> Qui est celuy non voulant s'imperer
> Qui aultres veult regir et moderer ?...
> Plus est d'honneur les vices impugner
> Qu'Empereurs, Roys, et Princes expugner...
>
> 2 *Mor.* I, f° 1 b.

(3) 2 *Mor.* I, f° 3 d.

Doux et passionné pour la vérité (1), il doit encore et par-dessus tout être ami de la justice ; peu importe celui qui plaide ou demande une faveur, il ne faut envisager que le bon droit :

On ne deuroit regarder la personne
Si amye est, ou si plus elle donne,
Mais seulement congnoistre le bon droict
Et l'adiuger a celui qui va droict (2).

Le poète conseille au roi de mettre les nouveaux impôts qu'exige une nécessité imprévue non pas sur les choses d'usage commun, le blé, le vin, la viande, mais sur les objets de luxe, les draps de soie, les pierres précieuses, « l'espicerie » ; ainsi les pauvres y échapperont et les riches seuls les supporteront, ce qu'il estime être juste. Un bon prince veillera dans les années de mauvaise récolte à diminuer les tailles pour permettre à ses sujets de vivre sans de trop grandes privations ; ainsi méritera-t-il le beau nom de Père du peuple. Jean Bouchet rappelle que le « cher sire » auquel il adresse sa lettre, Louis XII, a reçu de ses sujets reconnaissants ce titre glorieux.

Le bon roi doit encore se montrer libéral et magnifique : sa gloire est la gloire de son peuple et la richesse de sa maison, la splendeur de ses riches vêtements, le nombre de ses chevaux et de ses serviteurs rejaillit sur toute la nation qu'il résume pour ainsi dire dans sa personne. Le sage

(1) Voici comment notre auteur prémunit le roi contre les flatteurs :

Ne leur prestez sire jamais l'oreille,
Car quand leur langue a parler s'appareille
Pour vous louer, chose ne vous diront
Que ne croiez, tant bien deuiseront,
Et si croiez a leur parler, en somme
Vous aurez guerre ou a Dieu ou a l'hōme, ..
De telles gens plus venimeux qu'Aspicz
Deffaictes vous, facent ailleurs leurs nicz,
Que vos mignōs soiēt tous gens veritables
Nobles de sang, ou en vertuz notables,
Qui ne craindront vous dire vérité
En infortune et en prosperité.

2 *Mor.* I, f° 5 b.

(2) 2 *Mor.* I, f° 5 c.

procureur ne se laisse pas éblouir par l'éclat des conquêtes lointaines, et malgré l'auréole que les campagnes d'Italie ont mise au front de Louis XII, il conseille à l'heureux vainqueur la paix qui « produict et nourrit toute ioye » ; la paix souhaitée par Jésus à ses disciples, la paix que Numa « le second roy des Romains » aimait à l'égal des plus éclatants triomphes. Les haines qui séparent les peuples chrétiens semblent incompréhensibles au poète ; il voudrait voir toutes les nations de l'Europe abandonner leurs querelles et vivre dans une sincère charité, fleur d'amour germée dans leur commune foi, qui devrait fleurir à jamais sur le monde pacifié. Si je comprends bien même un texte assez obscur, Jean Bouchet aurait, dès le seizième siècle, prêché l'internationalisme, et ce Poitevin convaincu, ce Français enthousiaste aurait voulu voir disparaître toutes les frontières :

Dōt viēt cela qu'Anglais haiēt les Frācois,
Et Escossois n'ayment point les Angloys ?
Ne les Germains tous ceulx de l'Italie
Et aultres maints ? est-ce point grand folie ?
Meilleur seroit que le nom tant commun
De crestien mist tous noz cueurs en vn,
Qu'vn tas de noms d'amour no' distraissent (*sic*)
Ne que les gens chrestiens tant se hayassent
Signe ce n'est de christianité
Veu qu'vn seul brin n'y a de charité (1).

Enfin Jean Bouchet termine sa longue lettre en disant qu'un bon roi doit être pudique, laborieux et sobre.

On voit assez par ce que nous venons de dire comment les idées chrétiennes de Jean Bouchet, en même temps qu'elles dirigent sa conduite, dirigent aussi tous ses jugements ; c'est de la logique après tout et il faut en féliciter le vieil auteur. Grâce à elles, et à la maîtrise qu'il leur accordait sur son âme, il a su éviter les critiques injustes et passionnées dont pendant tout le moyen âge et le XVIe siècle un grand nombre de nos écrivains ont accablé les femmes.

Elles furent, on le sait, attaquées avec une violence qui

(1) 2 *Mor.* I, f° 7 d.

dépassa toute mesure. Les fabliaux font rage contre elles, ils étalent leurs défauts et leurs vices ; le *Roman de la Rose* et le *Roman du Renard* ne les épargnèrent certes pas. Ève a perdu le genre humain par sa coquetterie, son ambition, son esprit de révolte; or, toutes les femmes lui ont ressemblé, lui ressemblent ou lui ressembleront:

Telle la mère fut, et telles
Les filles furent, et seront,
De l'homme ennemies mortelles
Et jamais ne s'amenderont (1).

Mais si les femmes eurent leurs détracteurs, elles eurent aussi de nombreux défenseurs ; c'est déjà dans les fabliaux qu'on trouve le ravissant portrait de Griselidis, « type exquis de la perfection conjugale poussée jusqu'au martyre » (2). Martin Franc, dans *le Champion des Dames*, résume au xve siècle toute la querelle ; un de ses personnages, *Malebouche*, reprend une à une toutes les attaques des écrivains et des orateurs, mais *Franc Vouloir* répond victorieusement à toutes les insinuations et à tous les reproches, et, à la fin du livre, *Vérité* place sur la tête de l'éloquent avocat

Le chappelet verd de lorier.

Malebouche en meurt de rage, et le récit se ferme sur ce tragique épisode.

Jean Bouchet, dans la peinture qu'il a faite sans trop y songer de la société de son époque, nous a fait part de quelques-unes de ses idées sur les femmes. Il a écrit des Épîtres *Aux pucelles et filles a marier* (1 *Mor.* X), *Aux mères de famille* (1 *Mor.* IX), *A toutes les religieuses cloistrières* (1 *Mor.* IV) ; il nous a exposé dans le *Panegyric du Cheuallier sans reproche*, et dans *Lhistoire et cronicque de Clotaire I et de saincte Radegonde*, comment il concevait l'éducation des femmes ; dans un épisode curieux, il a montré quelle haute

(1) Ces vers sont tirés du *Champion des Dames*, de Martin Franc : Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. IX, p. 197.
(2) Lenient, *la Satire en France au moyen âge*, p. 76.

idée il se faisait de la sainteté du mariage et de l'amour chevaleresque ; il est donc facile de se figurer quel devait être, selon lui, le rôle de la femme, et peut-être cette étude ne manquera-t-elle pas d'un certain intérêt.

Il prend d'abord nettement parti dans la grande lutte : il y en a plusieurs qui par « vaine iactance, ou par accoustumance de mal parler

Dient des maulx de femmes en tous lieux (1), »

ce sont des gens mauvais. Il en est de la femme comme de toutes choses, comme du vin, comme de la viande, comme de l'homme lui-même, elle a des qualités et des défauts et

..... par ce est tresbon qu'on cesse
De detracter de l'vn et l'aultre sexe (2).

Malebouche, dans Martin Franc, disait avec méchanceté que le rebut de la matière employée par Dieu à façonner l'homme lui avait servi à modeler la femme : ainsi le potier quand il a terminé son œuvre, fait avec la terre qui lui reste

Ung marmoset d'estrange face (3).

Jean Bouchet n'aurait jamais inventé cette plaisante origine : la femme, pour lui, est et reste la créature de Dieu ; à un trait d'esprit il préfère la noblesse du récit biblique : la première femme a été formée par Dieu avec la chair de l'homme, et Adam a salué la mère du genre humain de ces belles paroles : « Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. »

C'est avec une délicatesse charmante que déjà « aux faulxbourgs de vieillesse », notre auteur donne aux jeunes filles des conseils pleins d'une paternelle bienveillance : elles doivent

(1) 1 *Mor.* VII, f° 21 d.

(2) *Ib. Ib.* Envoyant, lors des grands jours de 1542, *le Jugement poetic de l honneur femenin* à la femme de monsieur l'avocat du roi, il lui recommandait de lire avec soin ce livre composé tout entier contre les adversaires « du sainct honneur des dames ». (*Ep. fam.* CXXII.)

(3) Goujet, *op. cit.*, t. IX, p. 199.

être prudentes, douces, ne pas se fier aux belles paroles, et prendre part avec une grande modestie aux jeux, danses, banquets et fêtes ; qu'elles ne souffrent pas qu'on les touche ; le lis qui représente la virginité perd de son éclat dès qu'une main l'effleure (1) ; que leurs habitz « n'excedent la raison de *leur* estat, ni de *leur* maison ». Il faut se contenter de la beauté naturelle, et ne se pas farder ; qu'arriverait-il si un mari trompé par de séduisants dehors trouvait sa femme

Belle par fard et laide par nature (2) ?

Une jeune fille sage marche dans la rue, et se tient à l'église avec la plus grande modestie, le regard baissé ; une jeune fille sage ne doit pas prendre de vin avant son mariage, à moins que son estomac ne soit par trop débile ; elle jeûnera, si elle le peut, un jour par semaine (3). Voilà qui semblera bien dur ; il faut cependant reconnaître que si les quatre filles du procureur poitevin furent élevées sous ce régime, elles n'eurent pas trop à s'en plaindre ; trois semblent avoir été d'excellentes mères de famille, et l'autre vécut pieusement religieuse du monastère de Sainte-Croix à Poitiers.

Pour occuper les loisirs de la journée, la jeune fille devra travailler, coudre, broder, filer ; elle aura aussi ses distractions et ses jeux ; elle pourra lire non pas « vn tas de romans lasciuieux (4) », comme les auteurs du jour en composent trop souvent, mais des ouvrages qui enseignent l'art si difficile de bien vivre. On pourrait sans méchanceté aucune traduire ces derniers mots : les jeunes filles devront lire les ouvrages moraux de Jean Bouchet : *les Triumphes de la noble et amoureuse dame*, ses *Epistres à tous les estats.....* et le brave homme ne s'opposerait pas à cette interprétation.

(1) *Triumphes*, f° LII v°.

(2) 1 *Mor.* X, f° 27 d. Vivès faisait aux jeunes filles la même recommandation : F. Thibaut, *Quid de puellis instituendis senserit Vives*, p. 38 ; Cf. R. de Maulde de la Clavière, *les Femmes de la Renaissance*, p. 146 ; Cf. *Lhistoire et cronicque de Clotaire*, f° XII, XIII.

(3) Vivès faisait encore les mêmes recommandations, *op. cit.*, p. 36 ; Cf. R. de Maulde de la Clavière, *op. cit.*, p. 130.

(4) Cf. R. de Maulde de la Clavière, *op. cit.*, p. 140.

Ce ne serait chez lui ni amour-propre d'auteur, ni espoir de gain ; il est trop désintéressé et trop véritablement humble pour cela ; il croyait simplement la lecture de ses ouvrages éminemment morale. N'avait-il pas écrit « pour distraire femmes et filles de plus lire la translation en françois du vieil et nouueau testament..... et certains petitz traictez d'aucuns allemās heretiques traduictz de latin en frāçoys (1) » ?

Peut-être même certaines jeunes filles ne se contenteront-elles pas de lire, elles aimeront à composer elles-mêmes de petites œuvres en vers ou en prose, à l'exemple de grandes dames illustres. Gabrielle de Bourbon, dame de La Trémoille, a écrit des opuscules qui méritent de grandes louanges, et si une femme ne doit pas être pédante, du moins ne lui est-il pas interdit d'être instruite (2). Voilà qui n'est pas si mal pensé, et bien d'autres écrivains au XVIe siècle et même depuis ont été moins libéraux. Sans doute Jean Bouchet ne parle pas d'une jeune fille « de bas estat », mais des princesses et autres dames qui ont serviteurs et servantes, et par conséquent n'ont point à s'occuper du ménage (3). On sait que l'instruction des femmes de la Renaissance fut parfois poussée très loin, et sans rappeler ici les femmes auteurs dont j'ai parlé au chapitre II, il suffira de citer Béatrix, reine de Hongrie, qui fut accueillie à Vienne en 1485 par une harangue latine qu'elle comprit fort bien : *Arrexit diligentissime aures domina regina saepe, cum placida audierat, subridendo* (4). Jean Bouchet n'exige pas autant ; nulle part il ne conseille aux

(1) *Les Triumphes*. Epistre aux lecteurs.

(2) La XVIIIe Epître familière est adressée à une « dame de Poictou de clair et bon esprit, bien escriuāt, et mieulx parlant ». Jean Bouchet s'excuse d'oser lui écrire, car, dit-il,

> ...ie n'ay art, science ne pratique
> De vous escrire en telle rethorique
> Que je vous vy parler et diuiser,
> Et plaisans vers si bien pyndariser.
>
> *Ep. fam.* XVIII, f° 20 b.

(3) *Le Panegyric...*, c. XX.

(4) J. Burckhardt, *la Civilisation en Italie*....., t. II, ch. VI, p. 143 ; Cf. t. I, p. 272 et 290 ; Cf. de Maulde de la Clavière, *op. cit.*, ch. IV ; Fr. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges*, p. 13.

jeunes filles d'apprendre le latin, et bien des fois il leur recommande de ne pas s'arrêter dans leurs lectures aux questions trop ardues de la théologie.

La jeune fille devra faire un mariage de raison, plutôt qu'un mariage d'inclination : sur ce point délicat, qu'elle prenne conseil de ses parents et suive bien leurs avis ; ceux-ci pourtant ne doivent point la violenter. Mariée, la jeune femme doit être pleine de douceur et d'amabilité envers son époux ; elle évitera surtout avec le plus grand soin l'orgueil et la colère. Sans une vigilance de chaque heure sur ses défauts, elle mécontentera bientôt son mari, et peut-être même l'obligera de la traiter avec sévérité : il est de terribles moyens de ramener les femmes à l'obéissance, et l'audace des poètes ne recule devant rien :

> ... Tu verbera misce
> Tergaque tunc duro resonent pulsata bacillo (1).

Le conseil est de Marcellus Palingenius ; Jean Bouchet défend d'en venir jamais à de pareilles extrémités, car

> ...Au baptre fault l'amour (2).

Les coups de bâton chassent l'amour, et ne gagnent rien ; il suffira de montrer à la femme qui aime un visage sévère pour lui faire comprendre ses torts. Avant toute chose l'épouse doit plaire à son mari, et ne pas oublier que le silence est son plus bel ornement et sa plus riche parure :

> Dieu la forma pour l'homme secourir
> Et consoller iusques à son mourir.
> Soulas n'est tel que d'vne femme et homme
> Bien s'accordans, c'est des plaisirs la somme (3).

Le poète, quand il traite des rapports de l'homme et de la femme, entre dans des détails où il est impossible de le suivre ; il le

(1) Burckhardt, *op. cit.*, t. II, p. 142 ; Cf. de Maulde de la Clavière, *op. cit.* p. 154.

(2) 1 *Mor.* VIII, f° 22 b. La même expression se retrouve mot pour mot dans *l'Heptameron*, XLVIe nouvelle : Au battre faut l'amour.

(3) 1 *Mor.* VII, f° 22 d.

fait avec une crudité de langage qui nous choque, mais pourtant il reste toujours chaste. Rien dans ses vers ne parle à l'imagination ni aux sens, mais on reste surpris de voir une telle liberté dans des écrits qu'il estimait très propres à charmer les loisirs des jeunes filles ou des jeunes femmes (1).

Devenue mère, l'épouse doit elle-même allaiter son enfant; si, malgré la nature et sans raison aucune, elle s'en dispensait, elle montrerait par là qu'elle n'aime pas le fruit de ses entrailles et qu'elle était indigne de sa glorieuse fécondité :

> Et par ce est trop celle mere cruelle
> Qui a pouoir de son fruict allaiter
> Et ne le fait, on luy doit souhaiter
> Que d'enfant soit a tout iamais priuée (2).

Si Dieu ne lui a pas donné la force d'allaiter son enfant elle-même, qu'elle cherche avec soin une bonne nourrice. La mère doit être prompte à corriger les défauts de son enfant, et s'il se montre rebelle, elle doit, lorsqu'il a un peu grandi, le punir et

> ... soubdain par verge humilier (3).

Bien des mamans trouveraient aujourd'hui le conseil dur, et pourtant, quand l'enfant est incapable de raison, ne faut-il pas lui parler le seul langage qu'il comprenne ! Montaigne se récrie, et beaucoup d'autres avec lui, mais il n'est pourtant pas démontré que de l'auteur des *Essais* ou de l'auteur des *Epistres morales*, c'est le premier qui ait raison. Voici du moins un point où tous les deux sont complètement d'accord. Il faudra mettre à instruire l'enfant beaucoup de soin et beaucoup d'adresse en même temps qu'une sage lenteur : « Et si ne fault les presser dapprendre, mais en faire ainsi q̄ celluy q̣ veult emplir vng vaisseau deaue p̣ lētree dicelluy qui est petite, car sil y veult mettre leaue en habon-

(1) Sur cette anomalie on peut consulter Burckhardt, *op. cit.*, t. II, p. 146 sqq.

(2) 1 *Mor.* VII, f° 24 b et c.

(3) 1 *Mor.* VIII, f° 24 d. Sur l'usage du fouet en éducation on peut lire Burckhardt, *op. cit.*, t. II, p. 358.

dance et p force elle sortira p le dessus et ny entrera q̄ biē peu dedans mais pour lemplir aisement fault user dung antonnouer fluste ou tuyau (1). » Avant toute autre science il va sans dire que la mère doit apprendre à son enfant la science du chrétien :

Sept ans passez le pere aura la charge
De son enfant, lors est tēps qu'il s'en charge (2).

La femme ne doit pas commander à la maison. C'est le mari qui a l'autorité ; mais le mari ne doit pas non plus traiter sa femme comme il ferait une servante ; tous deux au chemin de la vie doivent s'aider et se soutenir mutuellement, jusqu'à l'heure où la mort viendra les séparer :

Il n'est pas beau qu'vne femme commande
A son mary, l'offense seroit grande ;
Aussi n'est beau, mais dauant tous vilain
Quand de sa femme vng mary faict desdain.
C'est sa compaigne (3).

Les devoirs de la femme devenue veuve changent : de Dieu seul désormais elle attend son secours, et c'est à lui seul qu'elle doit plaire ; à lui vont toutes ses pensées. Quand elle file, le bois de sa quenouille doit lui rappeler le bois de la croix, le fuseau les clous, le fil la grâce divine,

Puis ce fillet pour sa parfection
On mect au treuil de cogitation.
Apres est mis en pelotes petites,
Ce sont biens faictz, bons euures, et mérites,
Finablement au mestier on le mect
Par dame foy qui la charge en commet
A esperance, a ce qu'en face toile
De charité, non pour seruir de voyle
Tant seulemēt, mais pour les corps couurir
Et les garder d'ordure, et de pourrir
Car charité couure la pourriture
De vilz pechez, et toute forfaicture (4).

(1) *Les Triumphes* .., f° XXII r°.
(2) 1 *Mor.* VIII, f° 24 d.
(3) 1 *Mor.* VII, f° 23 d.
(4) 1 *Mor.* VI, f° 20 b.

Voilà une allégorie bien innocente, mais vraiment par trop compliquée ; il faut beaucoup de bonne volonté et d'application pour trouver de si belles choses, elles ne se présentent pas du premier coup à l'esprit.

La veuve portera des vêtement noirs « de moyenne valeur », elle vivra aussi retirée du monde que possible ; enfin, pour faire court, Jean Bouchet lui impose presque toutes les obligations du cloître.

Notre auteur se devait à lui-même d'envoyer une épître aux religieuses, aussi bien n'y a-t-il pas manqué. Il sait que dans leurs moments de loisir elles aiment à parcourir quelque bon livre, aussi est-ce avec joie qu'il leur écrit, trop heureux s'il peut exciter en elles quelque saint désir et leur procurer « vn brin de plaisir (1). » En paix elles vivent derrière leurs murailles où la grâce de Dieu, sans laquelle nous ne pouvons faire « vne goutte de bien », descend sur elles plus abondante. Leurs trois vœux sont une sauvegarde, et remplir avec fidélité les obligations qu'ils leur imposent, c'est pour elles le bonheur sur la terre. Que de soucis elles ont évités par leur choix si sage : elles n'ont pas de serviteurs larrons, négligents, qu'il faut surveiller sans cesse et réprimander plusieurs fois le jour ; elles n'ont pas de mari difficile, emporté, et dont les vices odieux font parfois couler des larmes de sang ; pas d'enfants dont l'avenir les tourmente et les ronge :

> Pensez quel mal aux pere mere c'est
> Quand fille ilz ont qui est en aage prest
> De marier, et n'ont de quoy le faire (2) ?

Il ne sied pas à une religieuse de s'occuper de toilette ; son vêtement ne doit en rien la distinguer des autres, et la porte du couvent doit rester fermée à la coquetterie ; les vertus sont la seule parure qui plaise au divin Époux. Dans les rapports avec les étrangers, même avec les gens dévots, il faut

(1) 1 *Mor.* IV.
(2) *Ib.* III, f° 16 c.

apporter une souveraine réserve ; les petits présents sont à éviter, ils ne servent à rien, et par là

> Souuent aduient que cuidant a dieu plaire
> On luy desplaist (1).

En outre, la religieuse doit aimer la mortification :

> Iusnez souuent, prenez des disciplines ;

il faut pourtant fuir toute exagération, et sous prétexte de pénitence ne pas briser le corps ni le rendre incapable de tout service,

> Il vault trop mieulx, trēte ans bō iusne faire
> Que trop iusner vn an et se deffaire (2).

La discrétion en toute chose est une sage vertu. L'auteur termine par une idée gracieuse et consolante ; il montre longuement comment dans tous ses actes la religieuse peut imiter Jésus-Christ, et comment sa vie doit être toute pleine de celle de son Époux divin.

On pourrait extraire des œuvres de notre procureur-poète bien d'autres détails curieux des mœurs contemporaines ; j'en ai dit assez pour montrer comment, critique résolu des abus et des vices, il sait aussi pourtant rendre hommage aux grandeurs et aux vertus de son siècle : nous venons de lire l'appréciation sans amertume d'un bon bourgois qui n'a rien à craindre ni rien à espérer de son livre, et qui partant ne doit pas déguiser la vérité ; dès lors elle méritait de nous arrêter un moment.

Jean Bouchet nous est connu ; nous avons étudié l'homme avec ses vertus et ses imperfections, — vraiment il est difficile d'admettre qu'il eut des vices, — l'écrivain avec ses qualités et ses défauts. Contemplée d'un regard rapide, cette esquisse, dont nous avons longuement dessiné chaque trait,

(1) 1 *Mor.* IV, f° 17 b.
(2) *Ib.* *Ib.*

nous plaît par son charme indécis ; c'est un de ces portraits d'aïeux dont le costume vieilli nous fait sourire et dont l'ineffable bonté gagne nos cœurs. Pour qui la regarde plus attentivement, les détails qui disparaissaient dans la vue d'ensemble prennent peu à peu du relief, et dans l'image de cet homme qui vécut à une période indécise où les idées du moyen âge disparaissent pour faire place à celles de la Renaissance, nous trouvons, émoussés les uns par les autres, quelques-uns des traits propres à ces deux époques. Sans qu'il le voulût, sans qu'il s'en doutât même probablement, le *Traverseur des voyes perilleuses* a reçu l'empreinte de l'âge de transition où il vivait, et dans le dernier coup d'œil que nous jetterons sur lui, peut-être ne sera-t-il pas inutile de chercher à fixer les traits qu'il tient du passé, comme ceux où semble s'ébaucher l'avenir.

Le réveil de la personnalité, le développement des tendances individuelles lorsqu'ils se manifestent ici ou là pendant les longs siècles du moyen âge, présagent à coup sûr un grand renouveau et d'importants changements dans la société ; c'est un des souffles partis l'on ne sait d'où souvent qui apportent la Renaissance. Sortir, en effet, de la multitude, se distinguer des autres et n'être plus *unus e multis* ne vient guère à l'esprit de l'écrivain du moyen âge ; l'originalité semble lui faire complètement défaut ; les chansons de gestes se ressemblent à peu près toutes, qu'elles viennent du Midi ou du Nord, et l'auteur évite avec le plus grand soin de donner à son œuvre un caractère personnel ; la passion de la gloire n'existe pas, du moins elle ne brûle pas les cœurs ; artistes et poètes s'occupent peu de laisser un nom à la postérité, personne n'a signé nos cathédrales et nous cherchons encore le nom de l'auteur de la *Chanson de Roland*. La Renaissance, au contraire, va développer à l'excès l'individualité des écrivains, et fiers de leurs talents, les poètes vont faire sonner dans des vers orgueilleux les mérites dont ils se font gloire. Jean Bouchet tient à la fois des deux époques ; modeste, il n'aspire point à l'immortalité dont il juge ses vers indignes, mais il n'hésite pas à remplir pourtant son œuvre de sa personnalité ; nous sommes instruits des plus menus faits de sa vie, du

nom de ses amis, des sentiments qui ont traversé son âme ; au lieu de l'ombre dont s'enveloppaient les auteurs de l'âge précédent, Jean Bouchet étale en pleine lumière son existence aimable et curieuse de bon bourgeois poitevin, esprit chercheur et cœur d'or. Rien ne le laisse indifférent de ce qui touche à la vie de sa province, du royaume de France ou même de l'humanité. L'homme est, en effet, pour lui l'attrait souverain, et rien ne saurait remplacer le charme qu'il trouve à vivre avec ses semblables ; la nature, dont il sait pourtant savourer les joies simples et douces, les verdoyants ombrages, les ruisseaux qui gazouillent, le noble mois d'août, il ne goûte bien tout cela que dans la compagnie de ses bons amis de Fontaine-le-Comte ou de Ligugé. N'y a-t-il pas dans cette sociabilité comme aussi dans ce goût pour la campagne quelque chose de touchant, et n'y met-on pas un peu trop de complaisance, quand on fait à la Renaissance le grand honneur d'avoir découvert l'homme et la nature (1) ?

Aurait-elle aussi découvert la science et le savoir, et n'est-ce pas Jean Bouchet, dans l'épître à son fils, qui proclamait ce dernier « immortel et diuin » ? Si notre auteur, en effet, par sa méthode imparfaite qu'on ne saurait même qu'improprement appeler une méthode, se rattache à ses naïfs devanciers, il faut pourtant reconnaître qu'il met au travail la même ardeur enthousiaste que les jeunes disciples de Dorat,

(1) Si c'était ici le lieu, je rappellerais que quelques poésies de Ronsard, de Joachim du Bellay, de Remi Belleau mises à part, nos littérateurs du XVIe siècle n'ont guère vu la nature qu'à travers les auteurs de l'antiquité et la mythologie, comme d'ailleurs les grands rhétoriqueurs avaient commencé de le faire avant eux :

Je me trouuay.....
En lieu tres fraiz ou le Roy Delius
Auec son feu, ne peut auoir entrée
Par l'amoureuse et doulce rencontrée
De Siluanus, qui le lieu prepara
De vers rameaulx, et de fleurs le para.

Ep. fam. XXXIII, f° 29 d.

Si, comme on l'a dit, savoir admirer la nature avec toutes ses nymphes c'est déjà faire œuvre d'humaniste, Jean Bouchet et beaucoup de ses contemporains furent des humanistes.

et pas plus qu'eux il ne consentirait à perdre une heure, temps précieux pendant lequel il peut couvrir de vers une page de papier de « grant marge ». Cependant cet amour de la science qui brûle le cœur de l'humble travailleur diffère de celui que nous admirons chez les hommes de l'âge suivant ; Jean Bouchet n'a pas plus compris la recherche de la science pour la science qu'il n'a compris le souci du style. La science des rhétoriqueurs est avant tout moralisatrice, ils veulent instruire pour mener au bien ; grands directeurs de conscience, ils visent d'abord à rendre leurs lecteurs meilleurs, et le but est si noble qu'on aurait mauvaise grâce à ne pas leur en savoir gré. On voit pourtant tout de suite le danger et à quels terribles sermonneurs nous avons affaire. Cette disposition d'esprit les rend incapables de comprendre ce que pourrait bien être l'étude de la science pour la science, ils veulent apprendre pour moraliser.

De même jamais ils ne se rendirent compte de ce qu'est la véritable critique. Malgré toute sa bonne volonté et un travail de toute une vie, Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine* cède trop souvent à des manies tout enfantines, il s'arrête à des anecdotes puériles et à des aventures dignes des contes de fées : le merveilleux l'attire, et malgré les résistances visibles de sa raison, il cède à son penchant et s'attarde à des récits qui l'amusent et doivent aussi, dans sa pensée, amuser les lecteurs. Le grand rhétoriqueur croyait peut-être par cette recherche de l'extraordinaire échapper à l'accablante monotonie qui pèse sur ses ouvrages ; il aurait mieux fait d'essayer de la soulever par le souci de la forme et la grâce du style.

Bien peu d'écrivains, en effet, avant les auteurs de la Pléiade, comprirent, dans notre littérature, qu'il est un art d'exprimer sa pensée et de choisir entre les mots ; on laissait les idées s'étaler dans leur stérile abondance, on ne savait pas au milieu de cent autres trouver le treme lumineux ou vibrant de passion ; on ne savait même pas le chercher, toujours les mêmes vocables usés et généraux revenaient sous la plume inconsciente. Et pourtant « c'est le rayon divin de la beauté, ce

quelque chose de gracieux, de serein, de charmant (1) » qu'on appelle le style, c'est le goût, c'est l'élégance qui empêchent une œuvre littéraire de mourir. Le moyen âge ne s'en douta pas, la Renaissance après les anciens comprit cette vérité. Les grands rhétoriqueurs, et Jean Bouchet comme eux, ignorent l'art d'écrire et ne cherchent pas à l'apprendre ; ce sont des enfants qui balbutient ; Ronsard et ses disciples, eux, voulurent être des écrivains et des hommes au parler éloquent. Pour cela, résolument ils se mirent à l'école des grands auteurs latins et grecs, modèles admirables de style. On les connaissait longtemps avant eux sans doute sur notre vieux sol français ; mais pendant de longs siècles nos littérateurs n'avaient pas su pénétrer la grâce et la vie des ouvrages immortels d'Athènes et de Rome : les volumes étaient trop lourds à leurs mains débiles, et leur esprit grossier n'entendait pas que ces chefs-d'œuvre restent toujours jeunes, toujours beaux, grâce à leur style, source d'éternelle jouvence qui leur garde après vingt et trente siècles écoulés la fraîcheur de vie et de grâce qui embellissait leurs premières années.

Chrétien d'une foi ardente et sans défaillance, Jean Bouchet n'aurait rien compris aux tendances sceptiques et païennes de la Renaissance ; le christianisme, malgré les profondes racines que pendant tout le moyen âge il a jetées dans les âmes françaises, n'inspirait plus alors ni les œuvres ni la vie des savants et des artistes, et le retour à l'antiquité fut aux jours de François Ier un vrai retour au paganisme. Sans doute les individus restent chrétiens, — Ronsard a dans ses *Discours* des cris de foi du plus sincère christianisme comme aussi de la plus haute poésie, — mais leur culte pour les auteurs anciens les incline, à leur insu peut-être, vers la mythologie et les idées du paganisme. Les nymphes et les faunes ont repris possession des campagnes, et il suffit de prêter l'oreille au bruit des eaux qui courent ou des feuilles qui s'agitent pour entendre leurs voix et leurs cris traverser l'air ; Jupiter et Phébus-Apollon sont de nou-

(1) E. Renan, *Joseph-Victor Le Clerc, Revue des Deux-Mondes*, 15 *mars* 1868, p. 351.

veau très invoqués. Cette renaissance de la mythologie, disparue au moyen âge dans le rayonnement de la pensée chrétienne, ne fut toutefois au début qu'un jeu poétique, et, avant Ronsard, Jean Bouchet avait pénétré à fond tous les secrets de la généalogie des dieux et des déesses ; leurs noms presque à chaque page reviennent sous sa plume, et sa science semble impeccable (1). L'école des grands rhétoriqueurs fut donc pour la mythologie comme pour beaucoup d'autres choses la devancière de la Pléiade ; je ne dirai pas qu'il faut l'en féliciter, mais après toutes ces remarques, ne semble-t-il pas que de plus en plus le vide se comble entre les deux époques, et que les liens se resserrent qui les unissent l'une à l'autre ?

On le sait de reste, pas plus dans l'évolution littéraire d'un peuple que dans son évolution morale ou politique, on ne trouve de rupture complète entre les événements qui précèdent et entre ceux qui suivent ; le grand axiome *Natura non facit saltus*, en même temps qu'il formule la loi du développement physique des êtres et des mondes, formule aussi la loi du développement moral des individus et des sociétés ; tout se suit, tout s'enchaîne, sans rupture ni heurt, lente dégradation de couleurs ; il est impossible de déterminer nettement là où l'une finit, là où l'autre commence ; plus on les regarde, moins on les distingue. Il en va de même pour les littératures ; plus on étudie, plus on voit que les écoles se pénètrent l'une l'autre, et s'enchaînent ; malgré des traits individuels, nous sommes

(1) Oserai-je dire qu'il était plus savant que beaucoup d'entre nous ? Je me rappelle avoir assisté à une soutenance de thèse sur Marot ; un des examinateurs demanda au candidat ce qu'étaient les *Hymnides*, dont à plusieurs reprises parlait le poète ; le candidat n'en savait rien, et ce n'est pas moi qui lui jetterai la pierre : Jean Bouchet lui, aurait pu répondre :

La tu verras les Nymphes sadynettes...
Premierement les florissans Hymnides
Qui par les prez font herbes verdoyer,
Et pres de l'eau (que tu voys vndoyer)
Vn seur acces contre Serpens vorages
Te donneront, le long des beaux riuages
Par la vertu des fleurs que florir font.

Ep. fam. VI, f° 10 b. Cf. XLIX, f° 36 b.

pourtant tous marqués à l'image de nos prédécesseurs ; et qu'ils le veuillent ou non, ceux qui viendront après nous, quelle que puisse être leur originalité, porteront notre empreinte : *Natura non facit saltus.*

TROISIÈME PARTIE

VERSIFICATION. — GRAMMAIRE. — ORTHOGRAPHE

Le XVIe siècle dont l'histoire politique et religieuse est si attachante, passionne encore les esprits qui veulent scruter les secrets de notre langue adolescente et de notre versification qui s'élabore. Dans cette époque troublée, tumultueuse, les mots bouillonnent avec les idées, comme les vins aux tonneaux de septembre : il faudra laisser le temps de disparaître à l'écume baveuse qui monte à la surface, pour que la liqueur troublée acquière enfin la limpidité que l'œil pénètre tout entière ; cette clarté qui illuminant la pensée la revêt comme d'un cristal, et qui va devenir pour longtemps, — plaise à Dieu que ce soit pour toujours ! — la première beauté de notre langue française. Avec les idées et les mots le vers lui aussi se transforme : plante à la jeunesse toute de fougue et d'intempérance, il jette au hasard de la sève qui monte ses frondaisons désordonnées qu'il faudra dompter et couper. Le travail, l'ardeur, l'enthousiasme qui brûle l'âme et l'emporte en avant, voilà bien le lot glorieux de Ronsard et de la Pléiade, mais peut-être a-t-on eu tort de croire et d'écrire un peu partout qu'avant eux, dans la première moitié du XVIe siècle, on chercherait en vain l'indice précurseur de cette ardeur et de cet enthousiasme ; hors de Marot et de son école beaucoup pensent que l'on ne trouverait aucune vie littéraire. La vérité est que, à tous les coins de la France, on travaille beaucoup et que nous connaissons encore fort peu ce labeur obscur qui a directement préparé la Renaissance. Je voudrais, dans cette dernière partie, non pas même esquisser une histoire de la versification et de la langue

françaises entre 1500 et 1550, — il y a là une étude impossible à faire je crois, à l'heure actuelle, les documents n'ayant pas été dépouillés ; elle exigerait d'ailleurs, pour parler comme au XVIe siècle, « un juste volume », — mais simplement présenter quelques remarques, qui plus tard pourront peut-être offrir quelque utilité à ceux qui étudieront la métrique, la prosodie et la grammaire des rhétoriqueurs. Si j'atteins ce but, il ne faudra pas regretter les longues heures de patientes et monotones recherches qu'a exigées un travail aussi minutieux.

CHAPITRE I

REMARQUES SUR LA VERSIFICATION DE JEAN BOUCHET

I. *Rime.* — Deux règles de Jean Bouchet ; terminaisons en AI et en A ; en AILLE et en EILLE ; en AIN et en OIN ; en ASTRE et en ATRE ; en E et en ES ; en ET et en ER ; en EU ; en OI et en OU. — Equivalence de B et de P ; de C et de G ; de D et de T ; de L mouillé et de L ; de GN et de N. — Nombre de syllabes des diphtongues ; rime du simple avec le composé, du mot avec lui-même, du substantif avec le verbe qui en est formé.

II. *Césure.* — Règle de Jean Lemaire. — Jean Bouchet place la césure au hasard. — *Enjambement.* — *Inversion.*

III. *Elision.* — E muet à la fin des mots devant une consonne ; E muet à l'intérieur des mots ; E muet final devant une voyelle initiale. — Suppression de certaines syllabes. *Hiatus.*

Notre vers français d'aujourd'hui diffère en bien des points de celui du XVIIe siècle, et l'alexandrin de Malherbe, de celui de Ronsard ; nombreuses encore sont les divergences entre le décasyllabe de la *Chanson de Roland* et celui des rhétoriqueurs ; les principes de notre versification à travers les modifications de détail demeurent pourtant les mêmes : assonance ou rime, nombre déterminé de syllabes, césure, voilà les éternels éléments du vers français ; il faut négliger quelques tentatives infructueuses pour naturaliser dans notre poésie le vers blanc ou le vers rythmé. Les règles un peu lâches au début se resserrent lentement ; le chemin est long qui va de l'assonance à la rime riche : l'oreille de nos ancêtres, affinée par les siècles, réclame peu à peu une césure mieux frappée, et aux exigences primitives de la rime et de la césure ajoute d'autres exigences, elle rejette l'enjambement, l'hiatus, et fixe à l'élision des règles sévères. Quelle est donc sur la rime, la césure, l'hémistiche, l'enjambement, l'élision et

l'hiatus la pensée des rhétoriqueurs, ou plutôt, car je n'entends pas généraliser sans raison, celle de Jean Bouchet ?

J'ai parlé ailleurs des rythmes et des vers employés par le *Traverseur des voyes périlleuses ;* j'ai dit également que toujours après 1520 il avait gardé dans les vers à rimes plates l'alternance régulière des rimes masculines et féminines ; toujours également il suivit, quand il la connut (vers 1514), la règle sur la césure que Jean Lemaire de Belges avait apprise à Marot ; les quelques exceptions rencontrées çà et là ne sauraient avoir d'importance, et peuvent être attribuées aux imprimeurs. C'étaient là des innovations qu'il convenait d'étudier avec un plus grand soin.

I. — LA RIME

« Par la ryme i'enten ceste resemblance de syllabes qui tombe en la fin du carme François (1). » La rime resta toujours la première préoccupation de Jean Bouchet, comme de tous les rhétoriqueurs. Toutefois, dans son œuvre, elle ne nous apparaît pas comme « la fée au léger voltiger... qui mène le char des vers (2) ». C'est une lourde matrone à la pesante démarche, une rude ouvrière, dont la scie grinçante découpe des vers pédantesques. Les mille combinaisons auxquelles notre auteur la soumet sont, dans certaines circonstances, un véritable casse-tête chinois. MM. Ernest Langlois et Georges Pellissier ont eu la patience de résumer les règles minutieuses inventées par les rhétoriqueurs, il faut les en remercier, sans insister d'ailleurs sur des bizarreries dont il est difficile de voir l'intérêt (3). Voici, simplement à titre de curiosité, les espèces de rimes énumérées par Thomas Sibilet : *rime kyrielle*, *concatenée*, *annexée*, *fratrisée*, *enchaînée*, *senée*, *couronnée*, *empérière*, *couronnée annexée*, *en écho*, *batelée*, *rétrograde* (4). En 1548, époque où paraît

(1) Thomas Sibilet, *Art poëtique françois*, p. 44. Je cite l'édition de Benoist Rigaud, Lyon, 1576.

(2) Sainte-Beuve, *Poésies de Joseph Delorme* : A la Rime.

(3) *De Artibus rhetoricae rhythmicae... — De Sexti decimi saeculi in Francia Artibus poeticis.*

(4) *Art poëtique françois*, p. 145-153.

l'*Art poëtique françois*, les rimes *empérières*, *batelées* et *rétrogrades* ont déjà vieilli ; l'auteur parle fort dédaigneusement de cette dernière : « Ie te rēuoieray, dit-il au lecteur, aux vieux eschiquiers, pour en tirer exemples pour ce qu'il me semble que ie te feroie tort de t'en emplir papier (1). » Imitons-le, non seulement pour la rime rétrograde, mais pour toutes les autres, en disant toutefois qu'on trouverait la plupart de ces rimes employées dans les ouvrages de Jean Bouchet, comme dans ceux de Marot, auquel Thomas Sibilet emprunte presque tous ses exemples.

Jean Bouchet a formulé deux règles sur la rime : il exige que les voyelles rimant ensemble non seulement aient le même son, mais encore soient les mêmes ; ainsi, d'après lui, *cōment* rime mal avec *scauant*.

> L'un est en a, l'autre en e, mais science
> Conuient tres bien auec experience (2).

Il faut de même avoir grand soin de ne pas faire sonner dans une même rime une longue avec une brève, et pour cela veiller bien à la manière dont les différentes lettres se prononcent :

> En bon Francois ce mot cy aduertisse.
> Est long sur i, et brief ce mot notice,
> Et toutesfoiz tous les iours vous voiez
> Que les plus grans sont sur ce foruoyez (3).

Nous verrons tout à l'heure que Jean Bouchet n'a pas toujours été fidèle à ces règles qui d'ailleurs semblent bien loin d'avoir été admises par tous les poètes. Thomas Sibilet ne voit aucune difficulté à faire rimer *chose* avec *cause*, *haute*

(1) *Art poëtique françois*, p. 152.

(2) *Ep. fam.* CVII, f° 72 a. Malherbe ne voulait pas qu'on rimât « indifféremment aux terminaisons en *ant* et en *ent*, comme *innocence* et *puissance*, *apparent* et *conquérant*, *grand* et *prend* ; et vouloit qu'on rimât pour les yeux, aussi bien que pour les oreilles ». Ferdinand Brunot : *la Doctrine de Malherbe*, p. 517.

(3) *Ep. fam.* CVII, f. 72 a. « Une brève ne doit rimer qu'avec une brève, ni une longue qu'avec une longue. Toute la licence qu'on peut prendre ne regarde que les syllabes douteuses. » Règle de Malherbe citée par d'Olivet. *La Versification française*, par Charles Aubertin, p. 65.

avec *coste*, *espandre* avec *estendre*, et affirme que si Marot a blâmé des rimes semblables dans Sagon et La Hueterie, il l'a fait « plus par haine que par raison » (1).

Avec le son *an*, notre auteur fait rimer la terminaison *em* du mot Hiérusalem :

D'illec ira veoir en Hierusalem
Le sien espoux estant on douziesme an.

1 *Mor.* IV, f° 18 b.

Les mêmes rimes se trouvent reproduites 2 *Mor.* I, f° 6 d ; cf. *Ep. fam.* XC, f° 60 d.

AI rime avec le son *a* : *saige*, *outrage* (*Ep. fam.* I, f° 3 c et d) ; *potages*, *lavaiges* (*Ep. fam.* II, f° 7 c.) (2).

AILLE rime avec **EILLE** :

Vous scauez bien combien mon esprit veille
A vous querir, non pas que ie y trauaille
Tant que deuroys...

Triumphes, f° CCLXXXVII, r°.

L'orthographe aussi bien n'est pas fixe ; on trouve *traueillent* rimant avec *conseillent* (2 *Mor.* I, f° 2 b) ; *traueiller*, (*Triumphes*, f° CCCXLIX v°) (3).

AIN avec **OIN** ; *maints*, *moins*. (*Ep. fam.* LXXXIX, f° 59 c.)

La Chastre (prononcez châtre) avec *astre* (*Ep. fam.* CXXV, f° 82 d). Cette prononciation du mot *astre* se retrouve d'ailleurs dans l'Epître XLVIII, f° 35 d ; Rabelais écrit :

Nõ pas qu'au vray no' croyõs que les astres
Qui sont reiglez permanans en leurs atres...

Nous constatons ici pour la première fois, et nous aurons souvent l'occasion de le faire, « la tendance de la pronon-

(1) *Art poëtique françois*, p. 63.

(2) « La terminaison *aige* se rencontre souvent sous la forme *aige*. Le grammairien Palsgrave, en 1530, donne la prononciation *aige* comme obligatoire. » Darmesteter : *le Seizième Siècle en France*, p. 200 ; cf. Livet, *la Grammaire française et les grammairiens au XVIe siècle*, p. 13.

(3) Voici encore une rime curieuse :

Succeant le sang des brebis et ouailles
Des maulx leur font plus que les Loups ou Aigles.

2 *Mor.* I, f° 6 d.

ciation populaire, qui de deux consonnes consécutives fait tomber la première quand ce n'est pas une liquide » (1). Cette règle formulée par M. Darmesteter semble incomplète, appliquée à Jean Bouchet ; chez lui la première consonne tombe; même quand c'est une liquide, et il fait rimer *aborde* et *Hérode* (*Triumphes*, f° CCLXXXVII r°) ; *vierges* et *sièges* (*Triumphes*, f° CLXXXVI r°) ; *Lune* et *Saturne* (*Triumphes*, f° CLXXXIII v°). Cette prononciation fut-elle sur le point d'agir sur l'orthographe, ou bien est-ce une faute de l'imprimeur, je ne puis le dire exactement, mais on rencontre (*Ep. fam.* LXXXIX, f° 59 c) le mot *Saturne* écrit *Satune* (2).

E, **ES**, à la fin des noms propres grecs, gardent le son ouvert, *Hercules* et *Achilles* sont des rimes masculines (*Triumphes*, *Epistre aux Lecteurs*) ; et le mot *Caliope* rime avec *envelopé* (*Triumphes*, ibid.).

ER. La finale *er* sonne toujours au XVIe siècle ; de là les rimes *trébucher* et *cher* (*Ep. fam.* CXX, f° 80 d) ; *crucifier* et *fier* (*Ep. fam.* XI, f° 15 b) ; *voluntiers* et *tiers* (*Ep. fam.* I, f° 4 d) ; *parler* et *par l'aer* (*Triumphes*, CLXXVIII, r°), Jean Bouchet affectionne cette rime; elle revient souvent dans ses ouvrages ; *aymer* et *mer* ou *amer* (*Triumphes*, f° CXLVIII v° et f° CCLXXXV r°). Cette habitude de faire sonner l'*r* final se maintint au XVIIe siècle dans les lectures à haute voix, alors qu'elle n'existait plus dans la conversation, s'il faut nous en rapporter au témoignage de Vaugelas (3), et les quelques « rimes normandes » de Molière et de Racine sont bien connues.

ET (conjonction) rime avec le son ouvert *è*.

> Par cestuy la qui d'euure, de bouche et
> De cueur, se tiēt tout a toy Iehan Bouchet.
>
> *Ep. fam.* XXXVI, f° 40 d.

Le même nom Bouchet rime avec la troisième personne du

(1) *Le Seizième Siècle en France*, p. 223.

(2) Parfois cependant la liquide demeure et la seconde consonne tombe ; on rencontre la rime *espars* avec *parcs* (*Triumphes*, f° CCC, r° et *Ep. fam.* XI, f° 14 a).

(3) Charles Aubertin, *la Versification française et ses nouveaux théoriciens*, p. 51.

singulier de l'imparfait de l'indicatif, *couchet*, *approchet*, *faschet*, et les mots *qui de bouche est ;* on le prononçait donc bien avec un son ouvert (1).

EU, prononcé au XVIe siècle tantôt *eu*, tantôt *u*, permet aux poètes de l'époque certaines rimes qui nous semblent aujourd'hui fort bizarres ; ainsi on trouve chez Jean Bouchet, comme chez Ronsard d'ailleurs, l'adjectif *seur* (sûr) rimant avec *censure* et avec *seur* (sœur).

Ceux qui sont coupables de simonie

> Sont par lien d'excommange et censure
> Par ce moien priuez (c'est chose *seure*)
> Des sacremens.
>
> 1 *Mor.* I, f° 7 c.

> ... blanche, estant fille a la seur
> Dudict duc Ian, de ce ie suys bien *seur*.
>
> *Ep. fam.* I, f° 2 c.

Je crois pourtant que dès la première moitié du XVIe siècle les auteurs tendent à éviter cette confusion ; peu à peu ils attribuent d'une façon définitive à certains mots le son *eu*, à d'autres le son *u ;* ainsi Jean Bouchet n'hésite guère que sur le mot *seur* (sûr), et Thomas Sibilet écrit : « Il est vray q̄ ie trouueroie rude de rymer, heure, contre nature, pour la différence du son : mais aussi ne feroy'ie pas grande conscience de rymer, morsure, contre asseure, pour la partie du son. » Il n'hésiterait pas encore à faire rimer *seure* avec *nature*, « pour garder bon sens et bon propos » ; cela vaut mieux d'après lui « que supersticieusement s'arrester à la riche ryme pour mettre vn mot impertinent ou moins propre » (2).

OI. Le son primitif de cette diphtongue *oï* devenu *oé* puis *oué* se change au XVIe siècle en è ; de là les rimes suivantes : *cloistre* et *prebstre* (*Ep. fam.* XLI, f° 34 a) ; *cloistres*

(1) On peut comparer les rimes *exces* avec *assez* (2 *Mor.* IIII, f° 19 a), et *assez* avec *enlassez* (2 *Mor.* IX, f° 40 c).

(2) *Art poëtique françois*, p. 63-64. Sur la prononciation de la diphtongue *eu* au XVIe siècle on peut lire, Darmesteter, *le Seizième Siècle en France*, p. 207, et F. Talbert, *De la prononciation de la voyelle U au XVIe siècle*.

et *maistres* (2 *Mor.* VII, f° 36 b); *moy* et *may* (*Annales d'Aquitaine*, f° XLIII v°, édition de 1531), *paroisse* et *messe* (2 *Mor.* X, f° 43 b); *estoilles* et *telles* (*Triumphes*, f° CCC v°); *froiz* et *fraiz* (1).

Mars (donne) les iours chaulx, et Saturne les froiz
Ceres le pain de forment blanc et fraiz

Ep. fam. CXXII, f° 81 d.

Jean Bouchet fait rimer *La Tremoille* avec le mot *rouille*, qu'il écrit pourtant aussi *roille* (*Opuscules du Trauerseur*, f° 75 a); on trouve aussi chez lui la forme *La Tremouille :*

Par ceste la qui d'amours le tref mouille
De pleurs loyaulx attēdant la Tremouille

Ep. fam. XXVI, f° 27 b.

OU. Henri Estienne se fâche contre ceux qui prononcent *chouse* au lieu de *chose*, j'*ouse*, au lieu de j'*ose ;* il eût pu s'élever aussi contre ceux qui prononçaient *beaucop* au lieu de *beaucoup*, *discors* au lieu de *discours ;* Jean Bouchet prononce ou écrit tantôt *o* et tantôt *ou*.

Escript au monde vng iour deuers le soir
En larmoyant ou (*sic*) cabinet despoir
Pour mes pechez assez mal disposee
Pour (par) vostre humble ame auec vous espousee.

Triumphes, f° CLXXX r°.

Combien mamye et ma loyalle espouse
Que celluy suis q tout faict et dispouse,

Triumphes, f° CCXCVIII r°.

Trop rime avec *beaucop* (1 *Mor.* V, f° 21 b); *discors* avec *alors* (1 *Mor.* II, f° 9 d).

A ces remarques sur la prononciation des voyelles et des diphtongues, il convient d'ajouter quelques particularités qui se rapportent aux consonnes.

(1) « Pourquoi quelque dame voulant bien contrefaire la courtisane à l'entrée de cest hiver, dira elle qu'il fait fred ? » Guillaume des Autels, cité dans *le Seizième Siècle en France*, p. 212.

B et **P**; ces deux sons très voisins sont regardés comme équivalents ; Sibilet écrit que Marot et autres poètes « famés » négligent souvent l'orthographe « pour la parité ou prochaine affinité du son », ainsi font-ils rimer « *opprobre* contre *propre* (1) ». Jean Bouchet ne se montre pas plus difficile et admet fort bien les rimes *duysibles* et *disciples* (1 *Mor.* II, f° 9 d); *disciples* et *terribles* (1 *Mor.* I, f° 3 a).

Il admet encore l'équivalence de **C** et de **G**; *oncle* et *ongle* riment ensemble (2 *Mor.* III, f° 14 b); de **D** et de **B** ; *attendre* rime avec *septembre* (*Ep. fam.* LXV, f° 44 b).

D et **T** ne sonnent pas à la fin des mots :

> ... le tres bon roy David
> Vng peche feit aussi grant qu'hõme onc veit
>
> *Triumphes,* f° CL r°.

> ... Sont planettes sept
> Et douze signes, ainsi que chascun scet
>
> *Triumphes,* f° CLXXXIII v°.

L mouillée et **N** mouillée (gn) se réduisent presque toujours à *l* et à *n*, transformation qui explique les rimes *famille* et *s'exille* (*Ep. fam.* II, f° 6 d); *fille* et *sexe virille* (*Ep. fam.* I, f° 3 a) ; *fille* et *Gille* (*Ep. fam.* I, f° 2 b); *Espaigne* et *plaine* (*Ep. fam.* I, f° 5 a) ; *regne* et *resne* (reine) (*Ep. fam.* XIIII, f° 18 d); *digne* et *divine* (*Triumphes*, f° CLXXXVII r°) ; *pecune* et *repugne* (*Epistres, Elegies..., pour... Madame Renee de Bourbon*, f° I v°).

S final ne sonne pas dans certains mots où il sonne aujourd'hui

> ... Et apres des ans *six*
> Son successeur Breuil fut par eulx occis.
>
> *Ep. fam.* I, f° 1 b.

Phœbus rime avec *herbuz* (*Ep. fam.* LXXXVII, f° 58 c); *filz* avec je *feiz* (*Triumphes*, f° CLXXXI r°) ; *Anacharsis* avec *rassis* (*Mor.* III, f° 12 a).

(1) *Art poëtique françois,* p. 65.

Une grosse question s'agitait alors au sujet des diphtongues; « la ryme de diphtōge cōtre simple lettre ;.. et contre soy-meme diastolee » peut-elle être reçue ? Thomas Sibilet qui pose le problème le résout affirmativement (1) ; et malgré ce que peuvent théoriquement penser Jean Bouchet, et les autres poètes de l'époque, Marot en particulier, tous en pratique admettent la solution de l'auteur de l'*Art poëtique françois* ; *biens* et *chrestiens* riment ensemble (*Ep. fam.* LVII, f° 39 c) ; *priere* et *maniere* aussi (2 *Mor.* III, f° 14 c); et encore *yeulx* et *victorieux*,

Humanite mollifie les *yeulx*
Des ennemis qui sont *victorieux* ;

de même *feit* et *proffit* (2 *Mor.* VIII, f° 40 a) ; *iure* et *asseure* (2 *Mor.* XIIII, f° 41 d) ;

... accomplir par bonne forme et *guise*
Les saincts precepts de Dieu et son *Eglise*.

2 *Mor.* X, f° 43 b.

Au XVIe siècle, et aujourd'hui même encore dans certains mots, il était d'ailleurs impossible de fixer exactement le nombre de syllabes qui composaient la diphtongue : « Sur ce point, dit Thomas Sibilet, n'est possible n'a moy, n'a autre de te dōner certaine regle, quād il fault diuiser la diphtonge, et quand non : mais suy l'vsage en cecy, et par tout ailleurs maistre de l'oraison ; et le son de l'oreille, lequel auec raisō s'attribue en cest endroit les premieres parties, et par tout ailleurs ou le premier regard est, comme icy, de delecter l'oreille (2). » Voici donc pour certaines diphtongues, — il serait trop long de multiplier les exemples, — l'usage de Jean Bouchet (3).

(1) *Art poëtique françois*, p. 62.
(2) *Ibid.*, p. 62.
(3) Dans le nombre des syllabes d'un mot, je compte toujours la syllabe muette finale.

AE. *AEschylus* (4 syl.) (*Ep. fam.* LVII, f° 40 a). **AY**, *aydes* (1) (3 syl.) (2 *Mor.* VII, f° 35 b.)

EE. *Deesse* (2 syl.), « *Deesse* des fruictz, peu de temps seiourna.» (*Ep. fam.* CXXII, f° 71 d.)

EO. *Geometrie* (4 syl.) (1 *Mor.* XIII, f° 33 b); *Theologie* (4 syl.) (*Temple de bonne renōmee*, f° 72 et 73); *Theologiens* (4 syl.) (1 *Mor.* XIII, f° 33 c); dans la même *Epistre* cependant il écrit :

Sur tous scavoirs est le Theologal (4 syl.).

IE. *Cloistrier* (2 syl.) (1 *Mor.* II, f° 11 c); *brief* (1 syl.) (*Ep. fam.* LVII, 39 d); *fiel* (2) (1 syl.) (*Ep. fam.* XI, f° 13 c); *griesves* (2 syl.); *griesvement* (3 syl.) (*Ep. fam.* XI, f° 15 b); *quatriesme* (3 syl.) *Ep. fam.* LVI, f° 40 c); on trouve cependant *huitiesme* (4 syl.) et *septiesme* (4 syl.) (*Ep. fam.* XXXIIII, f° 30 a et XXXVII, f° 31 a); — *ancien* (3 syl.) (*Ep. fam.* XLI, f° 32 c); *auiez* (3 syl.) (*Ep. fam.* CXXVII, f° 83 c); *Egyptiens* (4 syl.) (2 *Mor.* VIII, f° 39 d); *estiez* (3 syl.) (*Triumphes* CLXXXI v°).

ION. *Ascension* (4 syl.); *mission* (3 syl.) (*Ep. fam.* XC, f° 60 a); *ostentation* (5 syl.); *deuotion* (4 syl.) (*Ibid.*).

OE « se deuise comme en Noë, Poëte », dit Thomas Sibilet (p. 61). La règle n'est pourtant pas absolue, puisque Baïf emploie le mot *poete* comme disyllabique; Jacques Le Lieur, correspondant de Jean Bouchet, fait de même (*Ep. fam.* XCIX, f° 66 a), mais notre auteur suit la règle de Sibilet :

Graces te rend, o *Poete* sacré.
Ep. fam. XCVIII, f° 65 d.

Par contre, il donne au mot *poésie* tantôt trois, tantôt quatre syllabes :

(1) Ce mot *aydes* ainsi décomposé rime avec *subsides*.

(2) « Cōme le son à l'oreille montre que miel et fiel se doiuēt diuiser en deux syllabes, combien que l'vsage soit au contraire: auquel fōdé sur l'autorité de Marot et autres qui l'ont suiuy, tu ne peux faillir d'adherer: mais aussi ne penseray-ie point errer disant miel et fiel de deux syllabes car si tu suis en l'vn l'autorité, ie regarde en l'autre la raison... Aussi ce que ie t'en vien de dire, n'est que pour te montrer que l'autorité et la raison sont bien souuent diuisées. » Thomas Sibilet, *Art poëtique françois*, p. 60.

Et composer *poesie* ou bien moral.

Ep. fam. XXIII. f° 24 b.

Aucuneffoiz histoire ou *poesie*.

Ep. fam. XXIII, f° 24 c.

OI. *Ouvroir* (3 syl.).

Les jours ouuriers en *l'ouuroir* travaille.

2 *Mor.* IX, f° 42 b.

Jean Bouchet prononce « ouvrouèr (1) »; il écrit même *razouer* (rasoir) (2 *Mor.* X, f° 44 b.); *tranchoir* a également 3 syllabes (*Ep. fam.* LIIII, f° 38 d).

Au contraire, le mot *royaulme* ne compte que deux syllabes :

Guillaume... Lequel conquist d'Angleterre le *royaulme*.

Ep. fam. I, f° 26.

Eux et le *royaulme*, et c'est pour vous piller.

2 *Mor.* I, f° 5 b.

Loys (2 syl.) (*Ep. fam.* I, f° 5 b); *Moyse* (3 syl.) (2 *Mor.* V, f° 21 b).

D'ordinaire cependant la diphtongue *oi* ne forme qu'une seule syllabe.

UI. Jean Bouchet donne deux syllabes au mot *juif* (*Ep. fam.* XI, f° 13 c), Marot aussi. Sibilet (p. 56) prétend que tous ceux qui voudront peser ce mot à l'oreille reconnaîtront qu'il est d'une seule syllabe.

La liste n'est pas achevée des remarques que nous pourrions faire sur la rime (2); mais je crois inutile de m'arrêter

(1) Cf. *Art poëtique françois : bouere* pour *boire*, p. 61; *le Seizième Siècle en France*, p. 211.

(2) On pourrait, par exemple, noter l'indécision sur la terminaison de la troisième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, Jean Bouchet la traite comme syllabe masculine à la césure :

Et vous auroient en mespris et contemps.

1 *Mor.* XII, f° 30 d.

et Thomas Sibilet approuve cette maniere de faire (p. 38); cependant au même endroit notre auteur se sert de la même terminaison comme d'une rime féminine; ailleurs (2 *Mor.* IX, f° 41 d), c'est une rime masculine. On peut encore signaler quelques rares mots latins à la rime : *Aue*

à tous les détails ; je signale, pour terminer, deux ou trois particularités qu'on trouve dans l'*Art poëtique françois :* « Tu peux rymer bien et deuëment le simple contre le composé, combien que aucuns veuillent soutenir le contraire, mais sans apparence de raison (p. 51, 52) » ; Jean Bouchet use largement de cette liberté, il en abuse même ; voici quelques exemples pris au hasard : *damnée condamnée, dire desdire, dire mauldire* (*Triumphes*, f° CLXXIX r°) ; dans la page suivante, je trouve *infinie*, *finie ;* on peut ouvrir les *Epistres morales et familières* à la première page venue, la proportion restera la même.

« Mais aussi regarde bien, que tu ne tombes de là en vne faute qui est de mettre vn mot rymant contre soy-mesme : si d'auenture nestoit diuersifié par signification ou partie d'oraison (p. 52). » Presque toujours les mots semblables

Maria (1 *Mor.* V, f° 19 a) : *ante cibum* rime avec *riens si bon...* (*Regnars trauersāt*, f° 2 a, après h III, édit. d'Ant. Vérard) ;

> Regardez bien qu'aiez sans si ne *qua*
> De quoy payer le reste ou *reliqua ;*
>
> 1 *Mor.* XI, f° 29 b.

trois rimes féminines en *ure* se suivent au milieu de rimes plates régulières (*Triumphes*, f° CLXXII, v°). Enfin Jean Bouchet, comme un grand nombre de rimeurs du XVIe siècle, emploie bien souvent à la rime l'enclitique *ce*, mais alors elle n'est pas accentuée et joue le rôle de l'e muet final dans le vers à rime féminine :

> A l'un ryois par doulx attraict, *auant ce*
> Qu'il eust parlé, luy donnant une auance.
>
> *Ep. fam.* II, f° 9 b.

> Et qui feroit d'aucuns d'eulx desprisance
> Feroit aussi de Iesus despris, *en ce.*
>
> *Triumphes*, f° CLXXX v°.

Il agit de la même manière avec les particules *que*, et *ne*

> ... A ce iour on celebroit la pasque
> Pompeusement, or donc ne croyez *pas que*
> Femme oncques fust...
>
> *Ep. fam.* XI, f° 15 b.

> Par ce ne fault qu'aulcun se passionne
> Des biē mourās (qu'on ne faict pas) si *on ne*
> Veult delinquer...
>
> *Ep. fam.* LXVIII, f° 48 a.

que Jean Bouchet fait rimer entre eux diffèrent et par le sens et par l'analyse : *vers* (subst.), les vins *vers* (*Ep. fam.* XXXVIII, f° 31 a) ; *lay* (un lai), *lay* (laïc) (*ibid.*, f° 30 c) ; *pas* (adv.), *pas a pas* (*Ep. fam.* LXVII, f° 47 b) ; *mettre* (subst.), *mettre* (verbe) (*ibid.*, f° 46 b) ; *garde* (subst.), *garde* (verbe) (1 *Mor.* XII, f° 30 d) ; *bien* (subst.), *bien* (adv.), (*ibid.*, f° 31 a) ; *estre* (verbe) *estre* (subst.) (*Ibid.*, f° 31 b); *nom* (subst.), *non* (adv.) (*Ep. fam.* XIII, f° 16 c).

Moins exigeant que nous le sommes aujourd'hui, notre auteur n'hésite pas à faire rimer un substantif avec le verbe qui en est formé ; nous évitons les rimes *arme*, il *s'arme*, *offense*, il *offense*; Jean Bouchet écrit :

> S'il est taché de quelque aultre *macule*,
> Qui est celuy que la chair ne *macule* ?
>
> *Ep. fam.* CVII, f° 72 a.

Il ne sait même pas toujours éviter la faute proscrite par Sibilet, « d'un mot rymant contre soy-mesme », purement et simplement :

> ... I'entēds ceulz lesq̄lz *gardent*
> Ceste loy saincte, et de peché se *gardent*.
>
> 2 *Mor.* I, f° 1 b.

Il suffit d'un mot pour traiter la question de la rime riche : Jean Bouchet est un grand rhétoriqueur.

On le voit donc par ce rapide aperçu, les deux grandes règles de la rime, sauf des modifications de détail, étaient déjà au début du XVIe siècle ce qu'elles sont aujourd'hui : 1° la rime est faite pour l'oreille et non pour les yeux ; 2° il y a des consonances légitimes et d'autres qui ne le sont pas. Sibilet, que l'on me permettra de citer encore une fois, a formulé la première d'une façon un peu trop absolue, mais fort jolie ; il parle des mots qui riment pour la consonance sans s'écrire de la même manière, qui dès lors sont « plus soustenuz par le sō de l'oreille, que ie te dy encor estre le principal du college de la ryme, q̄ reiettes par l'orthographe, qui n'est riē q̄ ministre du sō, et serue de l'humaine lāgue exprimāt la cōceuë oraisō » (p. 65).

II. — CÉSURE, ENJAMBEMENT, INVERSION

La césure ordinaire du décasyllabe, seul vers dont nous ayons à nous occuper, se place après la quatrième syllabe accentuée. Au moyen âge, et même au début du XVIe siècle, l'élision de l'*e* muet à la césure n'est pas obligatoire, et si on la rencontre, c'est hasard, et non volonté réfléchie du poète :

> Naistre de femme en douleur tres amere...
> Sans mettre reigle, ordre, train, ne compas...

écrit Jean Bouchet dans les *Regnars trauersāt*, et quelques lignes plus loin :

> Iay veu luxure qui chastete surmonte...
> Iay davantage veu vendre benefices...

Ce n'est pas tout, il use, comme nos auteurs du moyen âge, de la *césure lyrique* (1) :

> Iay veu monstre aussi vil que chimere...
> Lautre cause qui me priue de ioye....

Mais lorsqu'il connaît la règle de Jean Lemaire de Belges (2), vers 1514, il renonce pour l'avenir aux libertés qu'il avait prises dans ses premiers ouvrages, et corrige même ses poèmes dans les nouvelles éditions qu'il en donne. Toutefois sa poétique est loin d'avoir la sévérité de la nôtre ; il met sans difficulté aucune l'enclitique *ce* accentuée à la césure.

(1) La césure lyrique est celle qui porte sur une syllabe atone, sur un *e* muet : elle ne peut guère s'expliquer que par l'intervention de la musique, et hors de certains genres constitue une faute. Tous les exemples cités sont pris aux folios a II et a III des *Regnars trauersāt*.

(2) Voici comment Thomas Sibilet la formule : « Auise que la couppe femenine, se fait au vers de dix syllabes, quand en la cinquieme syllabe en fin de mot y eschet e femenin : car auenant ce, fault q̄ la sixième syllabe cōmēce d'une voyelle, souz laquelle cest e femenin soit elisé, et māgé par apostrophe. » (*Art poëtique françois*, p. 34.)

Moyennant *ce* que ledict Edouard.

Ep. fam. I, f° 4 b.

Iacoit qu'a *ce* ne l'ayt point exhorte.

Ibid., f° 3 c.

Enfin et surtout il ne tient très souvent aucun compte de la césure de l'hémistiche :

Lan mil deux cent cinquante neuf fut faict.

Ep. fam. I, f° 2 d.

On ne voit vraiment pas ce qui distingue ce vers d'une ligne de prose. Sans doute il appartient au poète de savoir, par d'habiles combinaisons, modifier ce que la règle classique peut avoir de trop rigoureux, et nos auteurs du XIXe siècle ont su donner à notre vers français une souplesse d'allure qui lui sied à merveille et défie toute monotonie, Jean Bouchet toutefois ne soupçonne guère le charme de grâce et d'abandon qui peut naître de cette liberté, il brise son rythme au hasard, et qui lui demanderait la raison pour laquelle il jette la césure d'une extrémité à l'autre l'embarrasserait fort :

... ô vierge tant insigne
Pensastes lors que vous nestiez digne
Destre du filz de dieu mere, et de soy
Nul meriter ne pourroit comme croy.

Triumphes, f° CLXXXI v°.

Dans ces combinaisons multiples sur lesquelles je n'insiste pas, il rencontre de temps à autre la seconde forme du décasyllabe, dont certains poètes contemporains ont tiré fort bon parti :

Qui brulēt maisōs, bledz, foingz et foerre.

Triumphes, f° XXXIX r°.

Il ne se doute guère d'ailleurs de la question intéressante qu'il soulève, et probablement il ne lut jamais le *Carême prenant* de Bonaventure Des Périers, son contemporain, où

l'auteur s'était imposé la loi de couper le décasyllabe en deux hémistiches égaux (1).

Veut-on mieux voir encore comment les vers n'ont presque jamais sonné à l'oreille de Jean Bouchet, — je parle seulement des vers de 10 syllabes à rimes plates, — et comment pour lui toute la poésie est affaire de rime, il suffit pour cela d'examiner le laisser-aller avec lequel ses décasyllabes enjambent les uns sur les autres. Pour un métricien de talent, la ressource est grande de pouvoir rejeter d'un vers à un autre et le rythme et le sens afin de donner à sa pensée plus de puissance expressive ; mais celui qui ne veut voir dans cette liberté qu'une manière plus commode de rimer devrait bien se contenter d'écrire en prose :

En ceste guerre, il fault premierement
Auoir la paix de Dieu, secondement
La paix du corps auecques l'ame, et puys
Sans doubte croy (comme asseuré ie suys)
Que nous aurons paix, auec les humains.

Ep. fam. IX, f° 11 d.

Dans ces lignes, on chercherait en vain le rythme du décasyllabe, la césure principale déplacée sans raison à chaque vers, l'enjambement qui laisse l'idée au mépris de toute mesure se relâcher au hasard des mots, sans frapper l'oreille d'aucune cadence sonore ; en voilà déjà trop pour détruire toute poésie ; il était vraiment inutile de n'employer par surcroît que des termes abstraits sans grâce et sans harmonie. Et ce n'est pas une fois qu'il faut blâmer cette nonchalance du poète incapable de plier sa pensée à des lois fixes : on retrouve à toutes les pages ce lamentable laisser-aller :

Des propres mains dōt aucuns gēs d'eglise
Ont consacré, vont par tres folle guise
Jouer aux detz, qui est le propre ouurage
De Lucifer, est-ce point gros oultrage ?

Ep. fam. XI, f° 14 c.

(1) Ch. Aubertin, *la Versification française*, p. 190. Cf. Bonaventure Des Periers, *Œuvres diverses*, t. I, p. 169. Je n'ai pas trouvé dans l'œuvre si volumineuse de Jean Bouchet le nom de Bonaventure Des Périers.

Jusqu'à la fin du XVIe siècle l'enjambement n'avait été qu'une exception. Si les rhétoriqueurs, comme cela paraît vraisemblable, l'introduisirent dans notre poésie pour se rapprocher davantage des poètes latins et grecs, il faut donc encore une fois saluer en eux les devanciers de la Renaissance, devanciers maladroits, personne n'y contredit, mais devanciers tout de même. Ronsard nous a prévenus, dans la préface de la *Franciade*, qu'après avoir évité l'enjambement comme une faute, il le pratiqua dans la suite pour imiter Virgile (1). Comme les rhétoriqueurs il en abusa, et ce qu'il pensait devoir être un secours lui fut un obstacle. « Le fréquent emploi de l'enjambement est dangereux au point de vue de la cadence ; il diminue la longueur de l'arrêt sur la rime et supprime ou affaiblit la coïncidence de l'arrêt du sens avec celle-ci (2). » Il y a donc là pour le poète une ressource d'une force incomparable sans doute, mais qui atteindra d'autant mieux son but qu'elle sera plus rarement employée.

Les enjambements multipliés donnent aux vers de Jean Bouchet une allure boiteuse ; il est des pages entières où l'on chercherait en vain trace d'élégance ou de dignité ; elles sont encore alourdies par des inversions répétées. « Tu ne transposeras jamais les paroles ny de ta prose ny de tes vers, devait décréter Ronsard (3), car nostre langue ne le peut porter, non plus que le latin un solécisme. Il faut dire : Le roy alla coucher de Paris à Orléans, et non pas : A Orléans de Paris le roy coucher alla. » Précepte dont la portée ne doit pas être exagérée sans doute ; il est d'admirables vers qui, l'inversion enlevée, deviendront d'inertes lignes de prose, mais précepte excellent néanmoins, rendu nécessaire par les abus de Marot, de Mellin de Saint-Gelais, et les excès des

(1) « J'ay esté d'opinion, en ma jeunesse, que les vers qui enjambent l'un sur l'autre n'estoient pas bons en nostre poësie ; toustefois j'ay cognu depuis le contraire par la lecture des autheurs grecs et romains comme,

..... Lavinia venit
Littora..... » *Préface sur la Franciade*, éd. Blanchemain, t. III, p. 26.

(2) D'Eichtal : *Du Rythme dans la versification française*, p. 45 ; cité par Ch. Aubertin, *la Versification française...*, p. 90, note.

(3) Préface sur *la Franciade*, p. 26.

rhétoriqueurs. Ces derniers ne semblent pas avoir vu d'autre utilité à l'inversion qu'une plus grande facilité pour eux de mettre à la rime certains mots, ou de garder plus facilement la césure :

> Puisque ainsi est, ie croy que a vous la mere
> Du filz de dieu seroit la chose amère...
>
> *Triumphes*, f° CLXXXI r°.

> Que pouuoit plus dieu le pere vous faire ?...
>
> *Ibid.*, f° CLXXXI v°.

> Ie ne quiers fors que le bon dieu me face
> Par son cher filz de tous mes pechez grace...
>
> *Ibid.*, f° CLXXXVII r°.

Je n'exagère pas en disant qu'à toutes les pages on trouvera des exemples aussi concluants et des inversions aussi peu justifiées. Vraiment il semble que Jean Bouchet jette à pleines mains les mots, ils se placent dans le vers où ils peuvent ; le latin a toutes les audaces, pourquoi le français serait-il moins favorisé ? La fausseté du raisonnement apparaît manifeste, inutile de s'arrêter à une réfutation évidente. La logique est d'ailleurs inutile, c'est assez de l'oreille pour condamner irrévocablement des vers comme ceux-ci :

> Escript soubdain en vernacules vers,
> Du moys qu'auons vendãgé les vins vers
> Vingt septieme au matin, de la plume
> De Iehan Bouchet, qui estre a toy presume
> Pour te servir a son petit pouoir.
>
> *Ep. fam.* XXXVII, f° 31 a.

On le voit, il devient trop souvent inutile de chercher l'harmonie dans la plus grande partie des poèmes de notre auteur ; quand on l'y rencontre par hasard, on peut presque à coup sûr ne faire au poète aucun mérite de sa bonne fortune; il a pris ses mots selon les exigences de la césure ou de la rime, et il les a mis dans son œuvre sans écouter le rythme dont ils frappaient son oreille. Il suffirait de citer les lignes qui suivent pour convaincre à tout jamais le lecteur, s'il était encore besoin d'une preuve, de la négligence de Jean Bouchet à rechercher la mélodie :

Contemplez donq' si voyant ainsi faire
Tous ces grands tors, en mon filz infligez
Deuoiēt point lors mes yeulx estre afligez ?

Ep. fam. XI, f° 13 c.

Je crains d'abuser en citant ce dernier vers d'une rare cacophonie : il s'agit de la bouche de Notre-Seigneur Jésus-Christ jadis vermeille et colorée, et qui pendant la Passion

Si palle fut, qu'oncq' on n'en veit de telle.

Ep. fam. XI, f° 13 b.

La justice m'oblige de dire que, malgré tous les défauts signalés, malgré le réel manque d'oreille poétique chez Jean Bouchet, il se trouve pourtant ici et là des vers, même de dix syllabes, même à rime plate, qui ne manquent pas de grâce. Il écrit en parlant des riches :

Si vestemens n'auons come eulx diuers
Ne si pompeux, si sommes nous couuers
Aussi bien qu'eulx, reste qu'on ne salue
Vilz vestemens, comme ceulx de value,
Et que l'honneur est faict aux bien vestuz
Au temps present, et non aux grans vertuz
Mais tel honneur est de pauure durée
Passant soubdain comme au tamys purée.

Ep. fam. XLI, f° 33 d.

III. — ÉLISION, HIATUS.

« Cest é, vulgairement appellé féminin, est aussi fâcheux à gouuerner qu'une femme de laquelle il retient le nom », dit Thomas Sibilet au sixième chapitre du premier livre (p. 29) de son *Art poëtique françois*, chapitre consacré à l'étude de « la couppe féminine », de l'élision et de l'apostrophe.

L'indécision de la langue qui se modifiait sans cesse, les changements si fréquents de l'orthographe et de la prononciation avaient permis au moyen âge une liberté en matière d'élision dont le seizième siècle profitait encore ; Jean Bouchet

et les rhétoriqueurs se permettent des licences que nous ne tolérerions pas aujourd'hui.

1) **E** *muet à la fin des mots devant une consonne.*

Cet *e* muet compte dans la mesure comme toute voyelle sonore :

> Apres la fin de la vi*e* mortelle.
>
> *Ep. fam.* CXXVII, f° 83 d.

> Conquirent Gaule, appellé*e* Belgicque.
>
> *Ep. fam.* I, f° 4 d.

> Vostre ame ira charge*e* de meffaiz.
>
> 2 *Mor.* IX, f° 41 b.

Il en est de même lorsque cet *e* se trouve accompagné d'une ou de plusieurs consonnes :

> La croix, couronne et vos play*es* cruelles.
>
> *Triumphes*, f° CLXXIX v°.

> Trop les tirer a pouli*es* ou bras.
>
> 2 *Mor.* X, f° 43 b.

Cette règle, néanmoins, n'empêche pas Jean Bouchet d'écrire :

> Ie t'ay tenu ma pense*e* descouverte.
>
> *Ep. fam.* XIII, f° 16 d.

> Pour ne tenir la voi*e* de rectitude.
>
> *Ep. fam.* XI, f° 15 d.

> Dont il sortit tres clair sang et eau*e* pure.
>
> *Ep. fam.* XI, f° 13 c.

> Ne mes pense*es* desclarer et descrire.
>
> *Triumphes*, f° CXLV v°.

l'e muet dans ces vers disparaît et ne compte pour rien dans la mesure.

La terminaison *oient* de la troisième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, qui au moyen âge comptait

ordinairement pour deux syllabes, ne compte plus chez Jean Bouchet que pour une seule syllabe :

Et les *tenoient* comme gens detestables

2 *Mor.* VII, f° 35 b.

Et *n'ouseroient* les poures en rien dire

Ibid. VII, f° 36 a.

De faire aïsi, qu'ilz *vouldroient* qu'on leur fist.

Ibid. VII, f° 36 b.

La troisième personne du pluriel du subjonctif présent *soient* est monosyllabique :

Et que ne *soient* a tous aussi ouuertes.

2 *Mor.* VII, f° 35 a.

Que choisisseurs *soient* deceuz au choisir.

Ep. fam. LIX, f° 42 b.

il en va de même pour *aient :*

Ayent vestement a Pilate pareil.

Ep. fam. XCII, f° 72 c.

Notre auteur d'ordinaire écrit je pri*e*, je suppli*e*,

Ie *prie* au'createur...

Ep. fam. LVIII, f° 40 d.

Flora *supplye* a son ami zephire...

Ep. fam. LIX, f° 41 a.

Cependant il use parfois de la licence que se permettaient encore Ronsard et Regnier :

Ie te *supply* docteur scientifique.

Ep. fam. LXXVIII, f° 53 c.

Ie vous *pry* donc madame...

Ep. fam. CXVI, f° 78 b.

Mais la forme je pri*e*, je supplie, revient beaucoup plus souvent sous sa plume (1).

2) **E** *muet à l'intérieur des mots.*

La règle tend à s'introduire de ne pas compter cet *e* muet pour une syllabe, elle n'est pas encore définitive ; Jean Bouchet profite de cette indécision :

> Et ton hostel bien a poinct bal*ie*ra.
>
> *Ep. fam.* LIX, f° 41 a.

> Ie n'oubl*ie*ray le sieur de la Tremoille.
>
> 1 *Mor.* XIIII, f° 37 d.

> Par long prier, voire quand ilz pr*ie*ront.
>
> 2 *Mor.* IX, f° 41 c.

Dans ces exemples l'e muet n'entre pas dans la mesure du vers, le contraire a lieu dans l'exemple suivant :

> Le p*aie*ment du peintre bon facteur.
>
> 2 *Mor.* X, f° 45 c.

3) **E** *muet final devant une voyelle initiale.*

Jean Bouchet regarde alors l'élision comme obligatoire :

> La crainte et peur d'offēser et mesprēdre...
> Pour vous escrire en mon style vulgal...
> Et le pouoir de l'Eglise exterminent...
>
> 1 *Mor.* I, f° 1 a.

Il la fait même dans certains cas où nous l'éviterions :

> Et de *ce* aussi que me portez faueur.
>
> *Ep. fam.* LVI, f° 34 b.

On sait qu'au moyen âge et parfois encore au XVIe siècle, l'élision de certains monosyllabes, *ne*, *ce*, *que*, *je*, *me*, *te*, *se*, *le*, *la*, était facultative dans quelques circonstances, Jean

(1) Parfois Jean Bouchet écrit encore je *pry'* :

> Ie te *pry'* donc reuerend archiprebstre.
>
> *Ep. fam.* LXXXIII, f° 56 d.

Bouchet élide toujours ces mots ; je ne trouve dans mes notes qu'un seul exemple contraire :

> *Ne* autres moins riches et opulens.
>
> *Triumphes*, CLXXXII v°.

Or il est possible que dans ce vers le mot *moins* soit dissyllabique.

Il importe de signaler un cas spécial de l'élision de l'*e* muet final devant une voyelle initiale. Quand il y a inversion à la troisième personne du singulier terminée en *e*, nous mettons aujourd'hui un *t* euphonique entre le verbe et le pronom sujet qui commence par une voyelle : *reste-t-il*, *aime-t-elle* ; Jean Bouchet qui ne se sert pas du *t* euphonique élide l'e final du verbe :

> Que reste il plus pour le tout accōplir (1).
>
> *Ep. fam.* LIX, f° 41 a.

On peut rapprocher de l'élision la suppression de certaines syllabes finales que Sibilet lui-même proclamait déjà irrégulières (2) :

> Secondement quel' Planete a lors cours.
>
> 2 *Mor.* VIII, f° 37 b.

> Dont el' pourra paruenir a sa gloire.
>
> *Ep. fam.* XCV, f° 64 d.

Il n'y a pas toujours d'apostrophe comme dans les exemples cités pour prévenir le lecteur de la suppression faite :

> Humilité est fenil*le*, qui couleur
> Donne aux vertuz.
>
> *Ep. fam.* XXXVII, f° 30 d.

(1) On peut noter une élision de i dans si :

> S'ainsi le fais de Dieu seras aymé.
>
> *Ep. fam.* C, f° 76 d.

Cette voyelle ne s'élidait guère dans d'autres cas : « Hors la conditionnelle si, tu trouveras l'i peu apostrophé ». *Art poëtique françois*, p. 41. Malherbe bannira cette élision, « attendu que *si ne se mange jamais*. F. Brunet, *la Doctrine de Malherbe*, p. 518.

(2) *Art poëtique françois*, p. 42.

On prétendra peut-être qu'il y a une faute d'impression ; *fenille* est pour *fenil*, mais alors comment expliquer le vers suivant :

Et l'innocent de calump*nie* on preserue ?

Ep. fam. XL, f° 32 a.

La dernière syllabe du mot *calumpnie* disparaît évidemment dans la prononciation, et il faut avouer que les sons de la voyelle *i* et de la diphtongue *on* se prêtent fort bien à cette disparition.

Je termine cette rapide étude sur la versification de Jean Bouchet par quelques remarques sur l'*hiatus*. La règle formulée par Boileau, après avoir été imposée par Malherbe et dont Ronsard avait eu déjà l'idée, n'existe pas au début du XVIe siècle ; les poètes ne sont tenus d'éviter aucun choc de voyelles, et notre auteur n'hésite pas à commencer ainsi un vers de dix syllabes :

Si a il bien...

2 *Mor.* VIII, f° 36 d.

Pareilles cacophonies ne se rencontrent pourtant qu'à de rares intervalles ; d'ordinaire les hiatus ne sont pas très rudes à l'oreille : *tu as* entendu (*Ep. fam.* I, f° 4 a), *ou il* tendoit (*ibid.*, f° 4 b), il *y a* plus (*ibid.*, f° 4 b), le texte *y est* tout rond... (*Triumphes*, CLXXX r°), *pendu en* croix (*Ep. fam.* XI, f° 14 b), *tu es* a l'ordre et tour (*Ep. fam.* I, f° 2 a) ; inutile de continuer une liste qu'il serait si facile d'allonger ; un seul mot résume tout et ce mot je l'ai déjà dit : pour Jean Bouchet la règle de l'hiatus n'existe pas.

CHAPITRE II

ORTHOGRAPHE

Au XVIe siècle l'orthographe est loin d'être fixe ; elle varie d'une page à l'autre, et souvent dans la même page.

L'*aultre* latin, l'*autre* français scaura. (*Ep. fam.* XLI, f° 34 a). *Maulgré* (*Ep. fam.* I, f° 1 b) et *maugré* (2 *Mor.* I, f° 2 b) ; *moiennant* (*Ep. fam.* I, f° 1 c) et *moyennant* (*Ep. fam.* I, f° 2 b) ; *Èdouart* et *Edouard* (*Ep. fam.* I, f° 4 b) *gectant* et *getoient* (*Annales d'Aquitaine* XX r° et XXII v°) ; *vng* et *vn* (*Ep. fam.* I, f° 3 b et f° 2 b).

D'ailleurs dans la plupart des cas, au XVIe siècle, l'orthographe d'un livre doit être attribuée beaucoup plus à l'imprimeur qu'à l'auteur. On n'a pas oublié que Meigret lui-même dut, pour faire adopter l'un de ses ouvrages, renoncer à son propre système. Certains volumes de Jean Bouchet édités la même année, les uns à Paris, les autres à Poitiers, offrent de grandes divergences. Ceux de Poitiers, en général, peut-être sous l'influence directe de l'auteur, adoptent quelques-unes des modifications réclamées par Geoffroy Tory et son école ; on y trouve des accents, des cédilles, des apostrophes ; ceux de Paris s'en tiennent obstinément aux règles des Etymologistes, et les mots sont chargés de lettres inutiles. Multiplier les incidentes d'une phrase, et les embrouiller au point de rendre le sens inintelligible, c'était, on s'en souvient, pour de nombreux écrivains, donner à la langue française quelque chose de l'abondance et de la dignité du latin ; multiplier, au delà de toute mesure, les lettres d'un mot, c'était aussi donner à ce mot je ne sais quelle ampleur que certains esprits recherchaient avidement. Cet amour de l'emphase avait tellement pénétré les âmes que les novateurs, ceux qui voulaient

simplifier l'orthographe en particulier, le regardaient comme le principal adversaire de leur réforme. Meigret écrivait : « La plus part de nous François usent de cette superfluité de lettres plus *pour parer leur écriture* que pour opinion qu'ils ayent qu'elles y soient necesseres... sans avoir egard si la lecture pour laquelle elle est principalement inventée en sera facile et aisée. J'ose bien davantage asseurer que c'est bien l'une des principales causes pour laquelle je n'espère pas jamés, ou pour le moins il sera bien difficile que la superfluité de letres soit quelquefois corrigée, quoy qu'il s'ensuyve espargne de papier, de plume et de temps, et finablement facilité et aisance de lectures à toutes nations (1). » Quelques réformes néanmoins s'introduisent lentement ; Geoffroy Tory, dans son édition de *l'Adolescence Clementine* (1533), emploie d'une façon régulière les accents, la cédille et l'apostrophe ; dans les *Epistres morales et familières* de Jean Bouchet éditées en 1545, chez Jacques Bouchet, à Poitiers, l'apostrophe est d'un usage courant :

Quant i'ay receu ta gratieuse lettre;

Ep. fam. VI, f° 9 d.

l'accent sur l'*e* fermé final est de rigueur : *liberalité*, *auctorité*, *on temps d'esté* (*Ep. fam.* VI, f° 10 a et b).

Cet accent subsiste même quand l'*e* fermé est suivi d'un *e* muet : *abandonnée*, *née* (*Ep. fam.* V, f° 9 c.) ; il disparaît cependant devant le signe du pluriel :

En ta maison, tant es champs qu'es citez.

Ep. fam. VI, f° 10 a.

(1) Cf. Livet, *la Grammaire française et les grammairiens au* XVIe *siècle*, p. 60 et 61. Thomas Sibilet défend aussi l'orthographe phonétique : « Mon auis est, et, si tu veux croire tō sain iugemēt, sans fauoriser à l'antiquité, sera le tien, qu'escriuāt le Françoys, tu n'y dois mettre lettre aucune qui ne se prononce. Car tout ainsi que les mos sont les signes des passiōs de l'esprit, ainsi les lettres sont les notes de ce que la lāgue prononce. Et si la perfectiō de l'oraison est d'exprimer viuemēt en ces mos la conception de l'esprit : aussi la perfection de l'escriture sera d exprimer viuemēt et purement en ses trais et figures la parolle de l'oraison. » *Art poëtique françois*, p. 73, 74.

Les autres accents ne paraissent pas encore. La cédille, inconnue dans les *Epistres morales et familières*, se montre, mais très rarement, dans les *Triumphes de la noble et amoureuse dame* (Paris, 1545) :

... qui font ça bas leurs delices,	f° CXLIIII r°.
Iaçoit ce que.....	f; XC r°.

On chercherait vainement, dans le même ouvrage, l'accent ou l'apostrophe.

On ne trouve pas dans les livres de notre poète de distinction entre le *j* et l'*i*. Jacques Dubois avait bien proposé dès 1532 cette importante modification qui s'imposait, mais il n'avait été suivi qu'imparfaitement. Les formes *v* et *u* se rencontrent chez Jean Bouchet, mais la première désigne indifféremment au commencement des mots *v* et *u*, la seconde a dans le corps des mots la même fonction : *v*it, *v*ous, *v*errez, *v*ertu, *v*ng, *v*ne, *v*lteur (vengeur) ; de*u*ons, di*u*ins, o*uu*rages, labo*u*rages, seigne*u*rs.

Dans les remarques qui vont suivre, je ne prétends pas faire autre chose que de dresser un catalogue des principales notations orthographiques qui, dans les ouvrages de Jean Bouchet, sont en désaccord avec l'usage actuel. Cette liste pourra être utile à ceux qui feront un travail d'ensemble sur l'orthographe au XVIe siècle, et elle ne vise à rien autre, laissant de côté à peu près toutes les explications historiques et philologiques. Dans mes observations, je suivrai l'ordre des voyelles, des diphtongues et des consonnes.

VOYELLES ET DIPHTONGUES

A et **AA**. Le mot *âge* est toujours écrit *aage*. (1 *Mor.* IX, f° 27 a).

A et **E** (1). On trouve : *accidentale* (1 *Mor.* II, f° 14 b) ; *achapteur* (2 *Mor.* X, f° 43 d) ; *dauant* (*Ep. fam.* I, f° 2 b) ;

(1) « Tu ne trouveras fascheux, si j'ay quelquefois changé la lettre E en A, et A en E... Si quelqu'un par curieuse opinion plustost que par raison, se colere contre telle honteuse liberté il doit apprendre qu'il est ignorant en sa langue, ne sentant point que E est fort voisin de la lettre A, voire tel que souvent, sans y penser, nous les confondons naturellement, comme en vent et autres infinis. » (Ronsard, *Œuvres*, t. II, p. 17.)

essentiale (1 *Mor.* II, f° 14 b) ; *imparfection* (2 *Mor.* VIII, f° 38 c) ; *planiere* (2 *Mor.* I, f° 1 c) ; *rachapter* (*Triumphes de la noble...* f° CLXIII r°) ; et aussi *cherme* (2 *Mor.* IIII, f° 19 c) ; *chermeur* (2 *Mor.* X, f° 47 a) ; *perfaict* (*Ep. fam.* XXXVII, f° 31 a) ; *Pernasse* (*Ep. fam.* VIII, f° 11 b) ; *ruberbe* (2 *Mor.* VIII, f° 39 b).

AN et **EN**. Jean Bouchet, nous l'avons vu, n'admettait pas que ces deux diphtongues pussent rimer ensemble ; l'orthographe hésite entre les deux formes : *randue*, *rendez* (2 Mor. VI, f° 33 d) ; *contant* (*Ep. fam.* I, f° 2 a) ; *melencolie* (*Ep. fam.* VI, f° 10 c).

AI, **EI** et **E**. *Halaine* (*Triumphes*, f° CLXXVIII r°) ; *paincture* (2 *Mor.* X, f° 45 c) ; *plain* (2 *Mor.* VI, f° 34 a ; *Triumphes*, f° CLIX v° et CLXI v°) ; *cleirement* (*Triumphes*, f° CXXXII r°) ; *seigne* (*Ep. fam.* I, f° 1 d) ; *seine* (saine) (*Ann. d'Aq.*, f° XX r° 1) ; *engressent* (*Triumphes*, f° CXXXII r°) ; *rezin* (*Triumphes*, f° CLXXXII r°), *tu scez.* (*Triumphes*, f° CLXV v°).

Parfois *e* est ajouté à certains mots, *chamberiere* (*Triumphes*, f° CLXXXI v°), et il est supprimé dans d'autres :

> Qu'aimois ie donc ? son esprit tant subtil
> Tant inuentif, tant bening, tant *fertil*.
>
> *Ep. fam.* LVII, f° 40 b.

Facil, *difficil* (2 *Mor.* VIII, f° 38 c) ; *labyrinth* (*Ep. fam.* XLI, f° 32 c).

E. I. *Foemenin* (*Ep. fam.* I, f° 3 b) ; *cymitieres* (*Ann. d'Aq.*, f° XX r°) ; *garnimẽs* (*Ep. fam.* VI, f° 10 c) ; *medicins* (*Triumphes*, f° CXXXI v°) ; *purité* (*Ep. fam.* CXXI, f° 81 a).

EI. *Meillieu* (*Ann. d'Aq.* f° XX v°) ; je *feiz* (*Triumphes*, f° CLXXXI r°) ; il *feit* et il *feist* (*Ann. d'Aq.*, f° XIX r° ; *Ep. fam.* I, f° 2 a) ; il *veit* (*Ep. fam.* XI, f° 13 b).

ES. La plupart des noms propres en *es* gardent leur terminaison étrangère : *Achilles*, *Socrates*, *Vlixes* (*Ep. fam.* XXVII, f° 27 d) ; *Diogenes* (*Ep. fam.* XX, f° 21 d) ; *Empedocles*, *Parmenides* (2 *Mor.* VIII, f° 40 a).

EU. D'après la loi qui exige « que la voyelle latine o soit re-

(1) Je citerai toujours dans ces remarques l'édition des *Annales* de 1531.

présentée en français par *eu*, quand elle doit porter l'accent tonique qui repose toujours en français sur la dernière syllabe sonore (1) », nous lisons très fréquemment je *treuue*, il *treuue*, nous *trouuons*, il *desqueuure* (1 *Mor.* IV, f° 18 c.) Certains participes ont encore la diphtongue *eu* : *deu* (2 *Mor.* V, f° 28 a) ; *pourueues* (2 *Mor.* IIII, f° 19 a). Malgré la tendance du dialecte parisien qui tend à simplifier cette même diphtongue *eu*, on trouve *armeure* (1 *Mor.* V, f° 19 c) ; *asseurance* (1 *Mor.* II, f° 12 a) ; *asseuré* (1 *Mor.* IV, f° 18 d) ; *dieuturnité* (*Triumphes*, f° CLXX v°) ; *veue* (substantif) (1 *Mor.* IX, f° 27 a) ; mais on trouve aussi *bruuages* (*Triumphes*, f° CXXVII v°) ; *laydure* (*Triumphes*, f° CLX v°); *iusner* et *iusne* (1 *Mor.* II, f° 9 c), à côté de *ieuner* (2 *Mor.* VIII, f° 38 d) et *ieusne* (*Ep. fam.* LII, f° 38 b).

IN. *Vindra* (*Ep. fam.* I, f° 2 a).

O. AU. La lettre simple se rencontre dans les mots *poure* (*Ep. fam.* CXXVII, f° 83 d), et *poureté* (2 *Mor.* I, f° 2 b) ; mais on trouve *aureilles* (*Triumphes...*, f° CLVIII r°), *ausa* (*Ep. fam.* I, f° 3 b). On lit dans la IXe Epître familière (f° 11 c d) *exteriore*, *interiore*, *superiore*, et dans les notes marginales de cette même Epître *exterieure*.

O. OU. La prononciation au XVIe siècle, nous l'avons signalé, hésite entre *o* et *ou*, il en est de même de l'orthographe ; à deux vers d'intervalle on trouve *voustre* et *vostre* (*Ep. fam.*, CXXVII, f° 83 c) ; on lit encore *ousta* (*Ann. d'Aq.*, f° XXII r°) ; *vous* oreilles, *vous* pareilles (1 *Mor.* X, f° 28 b), *voz* entendez (*Ep. fam.* CXXVI, f° 83 a) ; *beaucop* (1 *Mor.* V, f° 21 b), *pouoit* (*Ann. d'Aq.*, f° XXI v°), *vigoreux* (*Ep. fam.* X, f° 12 a). Le verbe *oser* dont nous signalions à l'instant l'orthographe *auser*, s'écrit encore *ouser* : *ilz ouserent* (*Ann. d'Aq.*, f° XX v°) et l'on rencontre au lieu de rasoir, *razouer* (2 *Mor.* X, f° 44 b).

OI. Il faut signaler sans y insister les formes *auoit*, *congnoit*, *viuoit*, *scauroit*, *verroit;* les substantifs, adjectifs ou verbes à l'infinitif qui ont *oi*, là où depuis Voltaire nous mettons

(1) A. Darmesteter et A. Hatzfeld, *le Seizième Siècle en France*, p. 204.

ai, sont aussi très fréquents, *congnoistre*, *recongnoistre*, *congnoissance*, *françois*, *monnoye*. On trouve *balloier* (balayer) (*Ann. d'Aq.*, f° XXII r°).

ON. Au seizième siècle cette nasalité existe dans une foule de mots qui ne l'ont plus aujourd'hui, *congnoissance*, *congnoistre*, *recongnoistre*, que nous venons de citer, *besongnes* (*Ep. fam.* LXIIII, f° 43 d); *grōgne* (1 *Mor.* XII, f° 29 c); *songneux* (2 *Mor.* I, f° 3 c); *vergonge* (*Triumphes*, f° CLXXXI v°); *yurōgne* (2 *Mor.* XII, f° 30 b).

U. Nous trouvons *vueille* (qu'il) (*Ep. fam.* XVII, f° 20 a); *vuide* (1 *Mor.* IX, f° 25 d); *immunde*, *munde* (pur) (2 *Mor.* V, f° 21 a), *mundifier* (*Triumphes*, f° CLXIII r°); il *tumba* (*Ann. d'Aq.*, f° XXII r°); *umbre* (*Ep. fam.* LIII, f° 28 c). Les formes *ombre* et *tomber* existent aussi (*Ep. fam.* LXXVII, f° 54 b et *Triumphes*, f° CCXLVIII r°). Enfin on rencontre *mitigué* pour *mitigé* (2 *Mor.* I, f° 4 d.)

CONSONNES

B. Le *b* étymologique disparu de la prononciation s'est conservé dans l'écriture : *debteur* (1 *Mor.* V, f° 24 a); *doubtant* (*Triumphes*, f° CLXVIII v°), *feburier*, *fiebure* (*Ann. d'Aq.*, f° XXI r°); *finablement* (*Triumphes*, f° CLXVIII v°); *obmettre* (2 *Mor.* X, f° 46 b); *soubz*, *subiect*, *subiection* (2 *Mor.* VI, f° 30 a).

C. Le *c* étymologique vrai ou supposé apparaît partout : *effect*, *faict*, *infaict*, *sainct*, *scauant*, *scauoir*, *scet* (2 *Mor.* VIII, f° 36 c et d, et 37 a et b). Tous ces exemples sont pris dans une seule page, on pourrait facilement les multiplier.

On trouve écrits par un *c* au lieu de *ss*, *face* (*Ep. fam.* CXXII, f° 82 b) et *blecé* (2 *Mor.* IX, f° 40 a). L'ancienne orthographe *cercher* (chercher) se retrouve (*Ep. fam.* I, f° 1 d et 2 *Mor.* I, f° 6 b); mais la forme *sercher* existe aussi (2 *Mor.* VIII, f° 37 a). Il faut encore signaler *arceveque* (archevêque). (*Ann. d'Aq.*, f° XXI r°, 1 *Mor.* I, f° 7 c).

Souvent, devant la terminaison *que*, on rencontre *c*; *angelicque*, *celicque* (1 *Mor.* IIII, f° 17 c); *canticques*, *pudicques*

(1 *Mor.* IIII, f° 17 d); *catholicque*, *euangelicque* (*Ann. d'Aq.*, f° XXIX v°); *prouocque* (1 *Mor.* IIII, f° 16 a); parfois les voyelles *ue*, et même la syllabe entière *que* sont supprimées, *canticqs* (*Ep. fam.* XLI, f° 32 c); *cantics* (*Ep. fam.* XLII, f° 32d).

C apparaît au commencement de certains mots où nous mettons *s* : *cirop* (*Triumphes*, f° CXXVII v°); *ce* courroucer (*Triumphes*, f° CCCXXVII r°); il *c*'est tousiours... (*Ep. fam.* LXXIX, f° 54 a); mais on trouve aussi : *se* seroit long propos (*Triumphes*, f° CXXXI r°.)

C est redoublé dans le mot *succre* (*Triumphes*, f° CXXVII v°), mais on lit aussi *sucré* (*Ep. fam.* XLII, f° 35 a).

C remplace *t* dans *pacient* (*Triumphes*, f° CCCXXVII v°).

D. *Admis* (*Ep. fam.* VII, f° 11 a); *advocat* (2 *Mor.* V, f° 28 a); *nud* (1 *Mor.* XII, f° 31 a); *verd* (*Ep. fam.* VII, f° 11 b). J'ai trouvé aussi *meurdrir* pour *meurtrir* (*Ep. fam.* XXXVII, f° 31 a).

F. Cette lettre est redoublée dans *mundiffier* (*Triumphes*, f° CLXIII v°) (au recto du même folio on lit *mundifier*); *prouffiter* (*Ann. d'Aq.*, f° XXI v°); *touteffois* (*Ann. d'Aq.*, f° XIX v°). *F* demeure au féminin de certains adjectifs dont le masculin se termine par cette lettre : *briefue*, *griefve* (*Ep. fam.* I, f° 5 c) : le mot veuve s'écrit *veufue* (1 *Mor.* VI, f° 19 d).

G que les auteurs estiment être le signe d'un son nasal amène l'orthographe *vng* (*Ep. fam.* I, f° 3 b); *besoing*, *loing*, *soing* (*Ep. fam.* CXXII, f° 72 a); *iuing* (mois de) (*Triumphes*, f° CXXVII r°).

On trouve encore *pugnir* (*Ep. fam.* XLVI, f° 35 a); *pugnition* (*Ann. d'Aq.* f° XXI v°); *gectant* (*Ann. d'Aq.*, f° XX r°); *magesté* (*Ep. fam.* XLII, f° 34 b.)

H. Non content de rétablir *h* au commencement de certains mots où le vieux français l'avait supprimé, *histoire*, *hostel*, *il ha* (forme assez rare), Jean Bouchet écrit encore *habandonner* (*Triumphes*, f° CLXXVIII r°); *Helisabeth* (*Triumphes*, f° CLXXXI r°); *Hester* (*Triumphes*, f° CLXXXII r°); *hestomach* (*Triumphes*, f° CXXXI r°). Il se sert aussi des formes *abhominable* (*Triumphes*, f° CLXV v°); *autheur* (*Ep. fam.* XLI, f° 33 b); *neuhes* (nues) (*Ann. d'Aq.*, f° XXII r°); *traihstres*

(*Triumphes*, f° III r°), mais il écrit aussi *arengue* (harangue) (*Ep. fam.* IX, f° 11 d), *autentique* (*Ep. fam.* I, f° 3 a).

L. L latin appuyé sur une consonne s'était changé en *u*, il reparaît : *aultier* (autel) (*Ann. d'Aq.*, f° XXII r°) ; *aultre* (*Triumphes*, f° CLXXX r°) ; *oultre* (*Triumphes*, f° CXXVI v°).

L latin devenu *r* après un *t* réapparaît *tiltre* (*Ann. d'Aq.* f° X v°) ; il se rencontre même là où d'aucune façon il n'est étymologique, il *peult* (2 *Mor.* IX, f° 42 c).

L est redoublé dans certains mots à l'imitation du latin, et puis dans plusieurs autres où rien n'autorise ce redoublement : *estoille* (*Triumphes*, f° VII r°) ; *appellé*, *escartellé*, *exillé* (*Ep. fam.* I, f° b c) ; *malladie* (*Ep. fam.* CXXII, f° 82 a). Jean Bouchet faisait parfois sonner les deux *l* :

> Pleine de grace apres il l'appella,
> Femme onc ne fut, qui vn tel appel a.
>
> *Ep. fam.* CXXI, f° 81 a.

On rencontre fréquemment : *ou mettra lon... a lon veu...* ; on trouve même :

> Et se *doit lon* de ce fol iurement
> Se repentir.
>
> 2 *Mor.* I, f° 5 a.

et *doit lon* manger (*Triumphes*, f° CXXXVI v°) ; *doit lon* faire diligence (*ibid.*).

L remplace *t* dans *celle* pour *cette ; celle mauldicte vieille* (*Triumphes*, f° CLXIIII v°).

M. Au XVIe siècle, les imprimeurs remplacent souvent la lettre *m* par un trait placé au-dessus de la voyelle qui précède ; tēps, hōme, sōmes, etc.

M est parfois redoublé, *dommaines* (*Triumphes*, f° CLXVIII v°) ; *Rommains* (*Ann. d'Aq.* f° XXV r°) ; *Romme* (*Ann. d'Aq.*, f° XCVII r°).

N. Cette lettre est souvent aussi remplacée par un trait placé au-dessus de la voyelle qui précède :

> Aucuns...
> Ont biē failli, nōobstāt quilz soiēt chiches.
>
> *Ep. fam.* XLI, f° 32 d.

Très souvent devant *n* mouillé (gn), et après la voyelle *o* il se trouve un *n* ; *Boulongne, grongne* (*Ep. fam.* I, f° 6 b) ; *congnoistre* (*Ann. d'Aq.*, f° XXII v°) ; *Gascongne* (*Ann. d'Aq.*, f° V r°) ; *songneux* (1 *Mor.*, II, 12 d).

N étymologique reparaît dans *pris* et ses composés, *ie prins* (1 *Mor.* IX, f° 25 d) ; *apprins, comprins* (1 *Mor.* XIIII, f° 37 d), *surprinse* (*Ep. fam.* I, f° 4 c).

Dans le mot *fain*, *n* remplace *m* (1 *Mor.* XIIII, f° 42 b), et il est redoublé dans *mennerent* (*Ann. d'Aq.*, f° CXI v°), *amennee* (*Ann. d'Aq.*, f° XXII r°), *Dannois* (*Ann. d'Aq.*, f° XXII, r°).

P. Le *p* étymologique reparaît : *achapter* (2 *Mor.* I, f° 5 d) ; *escript* (*Ann. d'Aq.*, f° V r°) ; *nepueu* (1 *Mor.* V, f° 20 b) ; *nopces* (1 *Mor.* V, f° 20 b) ; *sepmaine* (2 *Mor.* I, f° 3 a) ; et par analogie on trouve *calumpnier* (2 *Mor.* IIII, f° 17 d) ; *compte* (comte) (*Ann. d'Aq.*, f° XXIII r°) ; *contempner* (*Triumphes*, f° CLXVII r°) ; *hympnes* (*Ep. fam.* XLI, f° 32 d).

P est souvent redoublé : *apparceuoir* (*Ep. fam.* CXXVI, f° 81 b) ; *deppousa* (*Ann. d'Aq.*, f° LXXCII v°) ; *oppinion* (*Ann. d'Aq.*, f° LXXVI r°).

Q. On trouve *q* pour *c* dur :

1°) au commencement des mots : *Quaresme* (Table des *Epistres familières*). Dans le titre de la LIIe *Epistre*, on lit *Karesme*, et dans cette même *Epistre* parlant du carême dont il fait un seigneur menant à sa suite Jeune, Abstinence, Sobriété, etc., Jean Bouchet écrit ce vers :

> Le nom du chief se commance par *Q* ;

2°) au milieu des mots : *vesquu* (*Ann. d'Aq.*, f° XXI r°), on trouve quelques lignes plus bas *vescu, vesquit* (2 *Mor.* III, f° 15 c) ; *vesquirent* (2 *Mor.* V, f° 20 c).

R. R remplace *n*. *Au derrier de mes ans* (*Ep. fam.* CXXVI, f° 82 a), et *l*, *materaz* (matelas) (*Ann. d'Aq.*, f° XX r°) ; *merencoliques* (*Ep. fam.* XXXIV, f° 30 a) ; on trouve aussi *melencoliques* (*Ep. fam.* XIIII, f° 19 a).

S. S étymologique qu'on ne prononce plus depuis longtemps s'écrit pourtant toujours, *chascun* (*Triumphes*, f° CLXIII v°) ; *escolier, escrit, maistre, mestier* (*Ep. fam.* LXIX, f° 48 b),

nostre, *tesmoignage* (*Ann. d'Aq.*, f° v r°). Dans nombre d'autres cas *s* n'existe que par analogie : *fluste* (*Ep. fam.* LXX, f° 49 c) ; *maisgre* (*Triumphes*, f° CCXVII r°) ; *traihstre* (*Triumphes*, f° III r°).

Au lieu de *c* on trouve *s* entre une consonne et une voyelle : *farseur* (*Ep. fam.* LXI, f° 41 c); *garson* (*Ann. d'Aq* , f° XXII r°); et *ss* entre deux voyelles : *menasses* (2 *Mor.* VII, f° 34 c); *nasselle* (*Ep. fam.* XXII, f° 23 d).

Le pronom *ce* est parfois écrit *se* : *se* seroit trop long (*Triumphes*, f° CXXXI r°), *s'estoit* la fortune (*Ep. fam.* XI, f° 14 d).

On trouve encore *sercher* (chercher) (2 *Mor.* I, f° 4 a); *reserches* (*Ann. d'Aq.*, f° VIII a) ; *durans* (*Ep. fam.* I, f° 3 c) ; *encores* (*Ep. fam.* LXX, f° 48 b) ; *iusques* (*Ann. d'Aq.*, f° LXXXVIII r°) ; *riens* (2 *Mor.* I, f° 7 b).

T. La lettre T disparaît devant *s* au pluriel des mots qu'elle termine au singulier : *abondans* (*Ep. fam.* XXIIII, f° 26 b) ; *chantans*, *composans*, *cytharisans* (*Ibid.*, f° 25 d) ; *enfans*, *pensemens* (*ibid.*, f° 26 d) ; signalons aussi *prouffiz* (*ibid.*, f° 25 c).

> Vn millier de bons tours
> Que m'auez *fais* en loyalles amours ;
>
> *Ep. fam.* LIIII, f° 38 c.

les *desers* (*Triumphes*, f° CLXVIII r°).

T dans le corps des mots remplace souvent *s* : *delitieux* (*Ep. fam.* XI, f° 13 b) ; *gratieux* (*Ep. fam.* LIIII, f° 38 c ; *ibid.* X, f° 11 d, et XXIII, f° 25 d) ; à la fin des mots on le rencontre souvent à la place de *d* : *chault* (*Triumphes*, f° CXXVII r°) ; *froit* (*ibid.*, f° CXXVII r°); *Edouart* (*Ep. fam.* I, f° 4 b) ; *ort* (*Ep. fam.* XI, f° 12 c) ; on trouve également *ord* (*ibid.*, f° 13 b) ; *grant* (*Triumphes*, f° CLXV r°) à côté de *grād* (*Ep. fam.* I, f° 2 a).

Enfin on rencontre *court* (cour) (*Ep. fam.* I, f° 2 a), et *neantmoins* (*Ibid*, f° 2 c).

X. Cf. Formes Grammaticales : *Pluriel des substantifs*.

Parfois, dans l'intérieur du mot, *x* est employé au lieu de

s : *extimoit* (*Ep. fam.* I, f° 3 d), *extimation* (*Ann. d'Aq.*, f° VII r°); notre mot *étendre* s'est écrit anciennement *estendre*, au lieu de *s*, on trouve dans les ouvrages de Jean Bouchet l'*x* étymologique *extendre*, il *s'extend* (*Ann. d'Aq.*, f° 1 r°).

Z. Cf. Formes Grammaticales : *Pluriel des substantifs*.

Dans le nom Elisabeth, *s* doux est remplacé par *z* : *Helisabeth* (*Triumphes*, f° CLXXXI r°).

CHAPITRE III

FORMES GRAMMATICALES

I. — SUBSTANTIFS ET ADJECTIFS

§ I. — Formation du pluriel.

1°) *Mots terminés par la voyelle* e. On connaît la règle générale formulée par Bonaventure des Périers :

Vous avez tousiours *s* à mettre
A la fin de chasque plurier,
Sinon qu'il y ait une lettre
Crestée au bout du singulier :
Et quant E y ha son entier
Bont*é* vous guide à ses bont*ez* :
Si vous suyvez autre sentier,
Vos bonnes notes mal notez (1).

Ainsi les mots terminés par un *e* muet prennent un *s* au pluriel ; ceux qui sont terminés par un *e* fermé prennent un *z*. C'est la règle suivie par Jean Bouchet : *menteries*, *pelleries*, *maistres*, *cloistres ; citez*, *obligez*, *pechez* (2).

2°) *Mots terminés par une autre voyelle que* e :

Après *i*, *y*. Jean Bouchet semble mettre *s* ou *z* au hasard, mais il emploie plus souvent la dernière forme : *amys* (*Ep.*

(1) Bonaventure Despériers, *Œuvres*, t. I, p. 160. Lettre crestée signifie ici *e* fermé ou ouvert.

(2) Il est si facile de vérifier la règle que je crois inutile de donner des références. J'ai trouvé les deux mots *brave* et *grave* avec un *z* au pluriel :

Ne vous mōstrez arrogans ne trop *grauez*,
Ne faictes poinct des glorieux et *brauez*.

2 *Mor.* IIII, f° 20 a.

fam. XI, f° 16 a); *ennemys* (*Ep. fam.* XX, f° 22 a); *endormis* (1 *Mor.* XI, f° 29 d); *nourris* (1 *Mor.* XII, f° 35 b); *conuertiz*, *petiz* (2 *Mor.* VII, f° 36 b); *mariz*, *periz* (*Ep. fam.* LXXVI, f° 51 c); *rempliz* (1 *Mor.* VI, f° 21 b); *tariz* (*Ep. fam.* LXXVI, f° 52 a).

On trouve après la diphtongue *oi* le plus souvent *s* au pluriel, quelquefois *x*, *roys*, *bois*, *abboys* (2 *Mor.* X, f° 44 a); *loyx* et *loix* (*Ep. fam.* I, f° 3 a; 1 *Mor.* VIII, f° 24 d).

Après *u*, le signe du pluriel est *z* : *defenduz*, *perduz* (2 *Mor.* XI, f° 48 a); *venuz*, *cornuz* (2 *Mor.* VIII, f° 37 b); *vestuz*, *vertuz* (*Ep. fam.* XLI, f° 33 d); *parvenuz* (*Ep. fam.* LXIII, f° 43 c).

3°) *Mots terminés par une dentale.*

Deux cas peuvent se présenter :

a) la dentale subsiste ; alors le pluriel se forme soit en ajoutant *s*, soit en ajoutant *z* : *plaincts*, *maints* (2 *Mor.* VIII, f° 36 b), *estroictz*, *destroictz* (*Ep. fam.* LXXVII, f° 52 b), *deuotz*, *sainctz*, *espritz* (2 *Mor.* III, f° 15 a), *regards* (1 *Mor.* VI, f° 21 a), *bledz* (1 *Mor.* VII, 236).

b) La dentale est supprimée ; alors le pluriel se forme en ajoutant *s* : *desplaisans*, *vestemens*, *meschans*, *garnymens*, *scauans* (2 *Mor.* VIII, f° 36 b), *enfans* (2 *Mor.* XI, f° 48 b).

4°) *Mots terminés par une labiale.* Presque toujours le pluriel est en *z* : *briefz* (1 *Mor.* VI, f° 19 d), *chiefz* (1 *Mor.* XII, f° 30 a), *excessifz* (1 *Mor.* VI, f° 20 d), *juifz* (1 *Mor.* IV, f° 18 c).

5°) *Mots terminés par une nasale.* Leur pluriel est en *s* : *voisins*, *raisins* (2 *Mor.* X, f° 42 d), *mains*, *humains* (2 *Mor.* X, f° 48 b), *ans* (1 *Mor.* IV, f° 18 d).

6°) *Mots terminés en* al. Le pluriel se forme en *aulx* : *liberaulx*, *ruraulx* (2 *Mor.* X, f° 43 a), *feaulx*, *loyaulx* (2 *Mor.* X, f° 43 c), *chevaulx*, *maulx* (2 *Mor.* X, f° 43 d).

7°) *Mots terminés par* el. Ces mots prennent un *z* au pluriel : *charnelz* (1 *Mor.* VI, f° 20 c), *hostelz* (1 *Mor.* XII, f° 30 a), *lesquelz* (2 *Mor.* V, f° 19 a), *telz* (1 *Mor.* VI, f° 21 b). Le mot *ciel* fait *cieulx* (1 *Mor.* V, f° 19 a).

8°) *Mots terminés en* il. Ils prennent un *z* au pluriel : *gentilz* (2 *Mor.* V, f° 22 c), *ilz* (1 *Mor.* VI, f° 20 c), *perilz* (1 *Mor.* VI, f° 21 a), *subtilz* (2 *Mor.* V, f° 22 c).

9°) *Mots terminés en* ol. Ils prennent un *z* au pluriel : *folz* (1 *Mor.* VI, f° 21 a).

10°) *Mots terminés par* r. Le pluriel est en *s : Menteurs, trompeurs* (2 *Mor.* X, f° 47 c), *imprimeurs, facteurs, reprimeurs* (2 *Mor.* XI, f° 48 a), *chevaliers* (1 *Mor.* V, f° 19 b), *tours, amours* (*Ep. fam.* XXII, f° 23 b).

11°) *Mots terminés par une gutturale.* Ils prennent *s* ou *z* au pluriel : *Turcs* (1 *Mor.* V, f° 19 b), *blancs* (*ibid.* f° 19 c), *clercs* (*ibid.*, f° 19 d), *pudicz* (1 *Mor.* VIII, f° 23 a), *ducz* (2 *Mor.* V, f° 21 b).

12°) *Mots terminés par* s, x, z. Ces mots ou bien sont invariables au pluriel, ou bien changent *s* en *z : bras* (1 *Mor.* V, f° 19 a), *corps* (1 *Mor.* IX, f° 26 b), *fraiz* (substantif) (1 *Mor.* VII, f° 23 c), *vingt foiz* (1 *Mor.* V, f° 18 d).

Les autres mots, substantifs et adjectifs, forment leur pluriel comme ils le forment aujourd'hui : *oyseaux* (1 *Mor.* VI, f° 20 c), *arbrisseaux*, *ruysseaux* (*Ep. fam.* XXII, f° 28 b). Quelques mots en *eau* prennent cependant un *l* au pluriel, ils sont assimilés aux mots terminés en *al; morceaulx* (1 *Mor.* VI, f° 21 b).

§ II. — **Formation du féminin.**

Jean Bouchet forme d'ordinaire le féminin en ajoutant *e* au masculin ; les mots qui ont déjà pour finale cette voyelle ne changent pas : *ordinaire*, *nocturne*, *taciturne*, *honneste*, *ieune*..., etc. J'ai noté ailleurs que certains mots qui aujourd'hui s'écrivent toujours avec *e*, au masculin comme au féminin, n'ont pas toujours cet *e* au masculin : *facil*, *difficil* (1 *Mor.* XI, f° 29 c).

En outre :

1°) Les mots terminés en *l*, *n*, *s*, *t*, doublent en général la consonne finale : *sensuelle* (1 *Mor.* IX, f° 25 d) ; *grosse* (*ibid.*, f° 26 a) ; *folle* (*ibid.*) ; *charnelle* (*ibid.* f° 27 a) ; *spirituelle* (1 *Mor.* X, f° 28 a) ; *nette* (1 *Mor.* I, f° 4 d) ; *mienne* (1 *Mor.* XII, f° 30 a).

L'adjectif *mal* fait au féminin *malle* :

On dit satyre estre une chose malle.

1 *Mor.* XIIII, f° 32 d.

2°) Les mots terminés en *c* changent *c* en *que* : *pudic* (1 *Mor.* X, f° 29 a), *pudique* (1 *Mor.* X, f° 28 b) ; ou ajoutent *que* au masculin, *pudicque* (1 *Mor.* I, f° 5 c) ; l'adjectif *public* n'a pas de forme bien déterminée au masculin, on trouve : *public* et *publique* (1 *Mor.* XIII, f° 32 d).

3°) Les mots terminés en *f*, ou bien ajoutent *ue* pour former le féminin : *briefue*, *griefue* (*Ep. fam.* I, f° 5 c) ; ou bien changent *f* en *ue* : *lasciue*, *excessiue* (1 *Mor.* XIIII, f° 40 b).

4°) Le mot *doulx* fait au féminin *doulce* (1 *Mor.* XII, f° 31 a) ; le mot *faulx*, *faulse* (1 *Mor.* XII, f° 31 a).

5°) Les mots terminés en *eur* forment leur féminin en *euse*, *ice* ou *eresse* : *auctrice* (*Triumphes*, CLXXXII v°) ; *debteresse* (*Triumphes*, f° CLXXX v°).

6°) Les mots terminés en *eux* ont le féminin en *euse* : *vertueuse*, *défectueuse* (1 *Mor.* IX, f° 25 d) ; *heureuse* (*ibid.*, f° 26 b) ; *oiseuse*, *paresseuse* (1 *Mor.* X, f° 28 a).

L'adjectif *grand* n'a qu'une forme pour le masculin et le féminin :

Bonne odeur et *grant* nourriture.

Triumphes, f° CXXXIIII r°.

Ne ses maisons trop *grans* et somptueuses.

1 *Mor.* I, f° 8 d.

II. — ARTICLE

Outre les formes actuelles de l'article simple, élidé, ou contracté, on trouve chez Jean Bouchet, comme chez les auteurs contemporains, quelques vieilles formes aujourd'hui complètement disparues, ou à peu près : *on*, *ou*, et *es* ; les deux premières ont le sens de *au*, la troisième garde encore son sens étymologique *en les*, mais souvent aussi a celui de *aux* : *on moys d'octobre* (*Ep. fam.* LXXVII, f° 53 a),

on cabinet d'espoir (*Triumphes*, f° CLXXX r°) ; *envoye es Gaules* (*Ann. d'Aq.*, f° X r° et v°). Il ne faut pas

S'en fier trop *es* apoticaires
Non plus que font bons curez *es* vicaires.

2 *Mor.* VIII, f° 39 c.

Avant 1545, Jean Bouchet ne se servant pas de l'apostrophe écrit : *lhomme*, *lesperience*, *lhumanite* ; *lesprit*, *lymage*...

III. — DEGRÉS DE COMPARAISON

Le comparatif, chez Jean Bouchet, comme dans la vieille langue et la langue moderne, est marqué par *plus : plus heureux*, *plus fort*, *plus grand ;* le superlatif relatif par le comparatif précédé de l'article : *le plus lointain ;* et le superlatif absolu par *tres* suivi de l'adjectif : *tres bien*, *tres heureux ;* généralement notre auteur ne sépare pas *tres* de l'adjectif, et les écrit en un seul mot.

On rencontre quelques comparatifs ou superlatifs synthétiques : *pirement* (1 *Mor.* XII, f° 30 b, et *Ep. fam.* LXXVI, f° 52 a) ; nos *maieurs* pour nos ancêtres (*Triumphes*, f° CI v°) ; *grigneurs*, pour plus grands (2 *Mor.* II, f° 10 c) (1). Le vieux superlatif *presme* (*proximum*) est devenu chez notre auteur un substantif avec le sens de prochain :

Qui aymēt Dieu sur tout et puis leurs *presme*

1 *Mor.* XIIII, f° 41 c.

Enfin il forme des superlatifs français sur le modèle des superlatifs latins :

Ie suis certain docteur *prudentissime*
Interpreteur des droictz *consultissime*.

Ep. fam. LXXVII, f° 52 b.

(1) On trouve aussi *greigneurs* (2 *Mor.* III, f° 16 c).

Je ne crois pas à une plaisanterie de sa part ; Rabelais, quand il employait de semblables expressions, avait peut-être l'intention de s'amuser, ce qui n'est pas évident, Jean Bouchet me paraît avoir été fort sérieux. Il dit encore : crime *nephādissime* (*Triumphes*, f° CCCLXXXIIII r°).

IV. — NOMS DE NOMBRE

Jean Bouchet écrit indifféremment *vn* et *vng ; vingt* et *vingts :* puis *vingts* ans entiers (1 *Mor.* XIIII, f° 37 d) ; pour désigner le millésime de l'année il écrit toujours *mil : mil cinq cents vingt neuf* (*Ep. fam.* LXIV, f° 44 b), dans les autres cas on trouve le plus souvent *mil :*

> De trente mil... Ne retourna que six mil a Bourdeaulx.
> *Ep. fam.* I, f° 3 d.

Pour les cinq premiers noms de nombre ordinaux il se sert de :
premier, primerain (1 *Mor.* I, f° 6 c.)
second, deuxiesme,
tiers, troisiesme,
quart, quatriesme,
quint, cinquiesme (*Ep. fam.* XI, f° 13 a, b, c. d... *Triumphes*, f° XVIII r° et v°) ;
sans s'astreindre à suivre entièrement l'une ou l'autre des séries. Il dira, par exemple : *le premier, le second, le tiers, le quatriesme.*

On trouve chez lui, mais rarement, les formes *octante, septante :* La vieillesse commence chez l'homme,

> ...quand a des ans *octante*
> C'est quatre vingts, és aultres a *septante.*
> 1 *Mor.* XIIII, f° 35 d.

V. — PRONOMS

Pronoms personnels et pronoms réfléchis.

Les formes sont les mêmes que dans la grammaire moderne :

Ie, tu, il, nous, vous, ilz, moy, toy, luy, elle, eux, eulz, elles me, te, se, soi, le, la, lui, les, leur, en, y.

Adjectifs et pronoms possessifs.

Les formes sont encore les mêmes que dans la grammaire moderne : *vostre* s'écrit aussi *voustre*, et *noz* et *voz* sont parfois remplacés par *nous* et *vous :*

> Il nous suffit de plaire a *nous* espoux.
>
> *Ep. fam.* LXXVI, f° 52 a.

> Ie vous pry donc que trop ne vous fiez
> En *vous* vertuz.
>
> 1 *Mor.* X, f° 28 c.

Adjectifs et pronoms démonstratifs.

Outre les formes actuelles on rencontre chez Jean Bouchet *cil*, *cestuy*, *iceluy*, *icelluy*, *icelle*, *iceulx*, *iceulz*, *icelles*, *cest*.

Pronoms relatifs et interrogatifs.

Ce sont les mêmes qu'aujourd'hui : l'orthographe seule est changée : *quoy*, *lesquelz*, *desquelz ;* il faut simplement noter les formes *esquelz*, *esquelles*, et *ouquel.*

Adjectifs et pronoms indéfinis.

Ils ne diffèrent des formes actuelles que par l'orthographe : *touz, mesme*, *chascun* et aussi *chescun ;* cependant il faut signaler *itel* pour *tel*, *nully* ancien cas oblique du pronom *nul.*

VI. — VERBES

Il serait inutile de reproduire, avec des exemples pris dans Jean Bouchet, le tableau très complet des formes des verbes donné par MM. A. Darmesteter et Ad. Hatzfeld, dans *le Seizième Siècle en France;* je vais me contenter de faire certaines remarques, qui d'ailleurs, pour la plupart, ne sont pas particulières à mon auteur :

Il supprime parfois l'*e* muet de la première personne du présent de l'indicatif de la première conjugaison, *ie pry*, *ie supply*. Cf. *Métrique*, p. 333 et 334. Il écrit *mangeue* (mange) (*Triumphes*, f^os^ CXXVIII r° et CXXXII r°). Le vers suivant montre que cette orthographe est bien voulue :

Et là (dans l'estomac) se cuit ce qu'on *mangeue* et boit.

2 *Mor.* VIII, f° 38 b.

L'*e* final de mangeu*e* s'élide, mais la syllabe *eu* compte dans la mesure du vers.

Dans les autres conjugaisons l'*s* de la première personne du singulier manque souvent : *i'oy*, *ie dy*, *ie scay*, *ie voy*, etc. :

Ie, qui me *tien* renclos dedans la ville
Ou tous les jours *iapprens* vie ciuille,
Voy gens diuers...

Ep. fam. LXXXIII, f° 57 a.

Une ou deux fois seulement, à la troisième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, Jean Bouchet se sert de la forme *oint*, au lieu de la forme *oient*.

Assez fréquemment la troisième personne du singulier est en *et*. Notre auteur avait l'innocente manie de finir ses épîtres par son nom *Bouchet ;* presque toujours à la rime qui précède on trouve une troisième personne de l'imparfait de l'indicatif en *et :*

Faict a Poictiers quād les bleds ou tranch*et*
Par vostre filz spirituel Bouchet.

1 *Mor.* I, f° 9 a.

Escript vn soir que minuyct s'appro*chet*
Par vostre frere, en Iesus, Iehan Bouchet.

1 *Mor.* II, f° 14 b.

Escript on temps que raisins on tranch*et*
Par le vostre humble auditeur Ian Bouchet.

1 *Mor.* III, f° 15 c.

L'*s* manque ou existe à la première personne du parfait des trois dernières conjugaisons, selon qu'il plaît à l'écrivain : *ie voulu*, *ie congneu*, *ie peu*, *ie receu*, *ie sceu*, *ie feus ; ie feis*, *ie vy*, *i'apprins*, *ie deuins*, *i'apprins*.

A la troisième personne du pluriel plusieurs verbes prennent un *d* étymologique ou euphonique : *apprindrent*

(2 *Mor.* III, f° 14 b) ; *reprindrent* (*ibid.*, f° 17 b) ; *tindrent* (*Ann. d'Aq.* CXI v°); *vindrent* (*Ann. d'Aq.* CXIIII r°) ; *advindrent* (*Ann. d'Aq.* LXXXIX r°).

Jean Bouchet ignore les formes *renderay*, *deveray*, *nirai*, il écrit *prendra*, *deura*, *octroiera*.

Tantôt il met *s* à la deuxième personne du singulier de l'impératif, tantôt il le supprime : *Consideres*, *penses-tu point*, *gardes toy* ; *pense*, *monstre-toy*, *iecte* ; à la seconde personne du pluriel il met quelquefois *s* :

> File*s*, cousez, ou brodez.
>
> 1 *Mor.* VIII, f° 28 a.

> Choisisse*s* bons et hardiz gens darmes
> Regardez bien a leurs bastons et armes.
>
> 2 *Mor.* IIII, f° 19 d.

On trouve encore quelquefois *s* à la deuxième personne du pluriel du futur :

> Ne vous vantez de vous pechez par gloire
> Mais les ploure*s* quand en aure*s* memoire.
>
> 1 *Mor.* XIII, f° 30 c.

> ... Vostre cueur auec le sien liere*s*.
>
> *Ibid.*

Notre poète, suivant la coutume du moyen âge, donne comme terminaison *ons* et *ez* à la première et à la deuxième personne du pluriel du subjonctif présent de la première et de la deuxième conjugaison :

> ... Vo' prie tres fort
> Que vous pense*z*...
>
> *Ep. fam.* XXXI, f° 28 d.

> Ce n'est raison que de mesme viande
> Les (vos domestiques) nourisse*z* que vous...
>
> 1 *Mor.* XIII, f° 30 c.

(Cf. 1 *Mor.* XIII, f° 31 a; f° 34 a...)

Par analogie, on trouve encore les mêmes formes dans certains verbes des autres conjugaisons : *cōbien que sachez latin et françois* (*Triumphes*, f° CCCXXVII r°).

CONJUGAISON DES VERBES AVOIR ET ESTRE

Avoir. Jean Bouchet n'emploie l'*h* dans la conjugaison du verbe *avoir* qu'à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, et au participe passé; d'ailleurs il ne le fait que très rarement.

I'ay, tu as, il a, ha, nous auons, vous auez, ilz ont.
I'auoys, i'auois, i'auoye...
I'eu, i'euz, tu eus, il eut, eust...
I'auray...
I'auroys... comme l'imparfait.
Aye, aie...
Que i'aye, tu aye, ayes, qu'il aye, ayt, ait, ayons, ayez, aiez, ayent, aient.
Que i'eusse, eusses, eust, eut...
Auoir, ayant, eu, heu.

Estre. *Ie suys, suis, tu es, il est, nous sommes, vous estes, ilz sont.*
I'estoys, i'estois, i'estoye, i'estoie...
Ie fuz, feus, tu fuz, il fut, fust, nous feusmes, vous feustes, ilz furent.
Ie seray, tu seras...
Ie seroys... comme l'imparfait.
Que ie soye, soie...
Que ie fusse..... que nous fussions, fussons, que vous fussiez, fussez...

VERBES A FORMES IRRÉGULIÈRES

On trouve chez Jean Bouchet, *ie plore* ou *ie pleure*, et *nous plourons*, *ie demeure* et *nous demourons*; *ie treuue*, *il treuue*, *ils treuuent*, et *nous trouuons*; *i'appreuue* et *nous approuuons*. Mais ignorant que le déplacement de l'accent tonique latin à la première et à la deuxième personne du pluriel du présent de l'indicatif avait donné lieu à ces formes différentes, il écrit il *demoura* (*Triumphes*, f° CCCXXVIII r°) aussi bien que vous *demourez* (*Ep. fam.* LXXXV,

f° 58 b). Il semble n'avoir vu, dans ce qui était une loi bien définie, qu'une liberté plus grande laissée à l'écrivain, et l'on trouve chez lui *plourer* (2 *Mor.* V, f° 28 b), à côté de *pleurer* (*Ep. fam.* XIIII, f° 18 c) et de *plorer* (*Ep. fam.* XIIII, f° 18 b).

On rencontre une grande indécision dans l'orthographe et la prononciation d'une foule d'autres verbes : *deshonnourer* (2 *Mor.* V, f° 28 b) ; *fouir* (fuir) (1 *Mor.* VII, f° 23 a) ; *impouser* (1 *Mor.* XIII, f° 30 d) ; *prouffitter* (2 *Mor.* V, f° 29 c) ; *tormenter* (*Ep. fam.* LXXXIX, f° 59 c); *affeublir* (*Mor.* V, f° 25 b) ; *asseurer* (1 *Mor.* VII, f° 23 a.)

Voici maintenant quelques formes de verbes dignes de remarque :

Ardre, *il ard* (*Ep. fam.* X, f° 12 c) ; ils *ardirent* (*Triumphes*, f° LXXXVIII r°).

Boire, *ils buuent* (3 p. p. ind. pr.) (1 *Mor.* XIIII, f° 37 a) ; *il beuuoit* (*Ann. d'Aq.* CXXXI r°); *ils beuoyent* (*Ann. d'Aq.* III r°).

Challoir, *il chault* (2 *Mor.* I, f° 2 c).

Devoir, *tu dois* (2 *Mor.* IX, f° 41 a) ; *tu doys* (*Ep. fam.* XII, f° 16 a) ; *tu doilz* (*Triumphes*, f° CLVIII v°) ; *nous doiuons* (1 *Mor.* VIII, f° 25 c) ; *il deust* (2 *Mor.* IIII, f° 18 a).

Dire fait au subjonctif présent *que ie die*... (2 *Mor.* I, f° 8 c).

Donner, *il te doint* (3 p. subj. pr.) (*Ep. fam.* I, f° 6 d).

Douloir, *ie deulx*, *tu deuilz*, *il deult* ou *il deuilt*, *ils deulent*.

Envoyer..., il *enuoyera* (*Triumphes*, f° CLXIV v°).

Faire. Il n'y a guère que des variations d'orthographe : *il faict... je feiz*.

Haïr, il *haioit* (il haïssait) (*Ep. fam.* LXXVIII, f° 54 d), *ilz haioient* (*Ann. d'Aq.* CXXIII v°).

Ouïr, *i'oy*, *vous orrez*, *ilz orront* (*Triumphes*, CLXXX v°), *oyr* (2 *Mor.* VI, f° 32 c).

Peser, *il poise* (*Ep. fam.* X, f° 12 c), *poisez* (impératif) (2 *Mor.* X, f° 46 b)., *poisant* (2 *Mor.* IX, f° 42 a).

Pouvoir, *ie peux*, *tu puis*, *tu puys*, *il peult*, *vous pouez*, *ilz peuent*, *ie peu* (pus), *il peust*, *peu* (pu).

Prendre, *prins* (pris).

Querre pour *quérir* (2 *Mor.* IIII, f° 18 d)

Saillir..., *il sault* (2 *Mor.* XIIII, f° 35 c).

Suivir pour *suivre* (2 *Mor.* IIII, f° 16 c).
Vaincre..., il *vainqt* (2 *Mor.* III, f° 15 c).
Vivre..., il *vesquyt* (2 *Mor.* III, f° 15 c).
Veoir..., ils *voirront* (1 *Mor.* X, f° 28 a).

CHAPITRE IV

SYNTAXE

I. — SUBSTANTIF

Certains substantifs n'ont pas, chez Jean Bouchet, le même genre qu'aujourd'hui, et il arrive même que plusieurs ont tantôt un genre, tantôt un autre.

Aage.	Nostre *aage ancienne,*	1 *Mor.* XIIII, f° 35 c.
	L'aage virille estre *le* plus *parfaict*	1 *Mor.* XIIII, f° 35 c.
Abisme.	*Vne* profunde *abisme* de scauoir.	*Ep. fam.* LXVIII, f° 47 c.
Affaire.	Autant ien diz d'*vn* aultre *gros affaire.*	1 *Mor.* IIII, f° 16 c.
	Tout vostre *affaire.*	1 *Mor.* IIII, f° 16 c.
Amour.	Qui sont du feu de *folle amour* charbons.	1 *Mor.* II, f° 10 d.
	La *tienne* amour.	*Ep. fam.* LV, f° 39 a.
	... *la vehemente amour.*	*Ep. fam.* LIX, f° 41 a.
Ardeur.	*Vn ardeur...*	1 *Mor.* IX, f° 27 b
Conté (comté)	Usurpa ces deux *belles contez.*	*Ep. fam.* I, f° 1 b.
Demeure.	Bonté fut *son principal demeure.*	*Ep. fam.* XLI, f° 34 a.
Duché.	... *la Duché ancienne.*	*Ep. fam.* I, f° 4 a.
Erreur.	*tous erreurs.*	*Ann. d'Aq.*, f° XXII v°.
Escriptoire.	J'ay faict seruir *ma ciuile escriptoire.*	*Ep. fam.* XLI, f° 33 a.
Espace.	Fortune me donnera quelque *espace opportune.*	*Ep. fam.* CI, f° 67 b.
Euure.	... Sans *bons euures* commettre.	2 *Mor.* VIII, f° 36; cf. *Triumphes, Epistre aux lecteurs.*
Euangile.	*Euangile* tant *belle.*	*Ep. fam.* IX, f° 11 c.
	Euangiles discrepantes.	*Ann. d'Aq.*, f° XXXVI r°.
Exemple.	*Belles exemples.*	*Regnars trauersāt* après f° III, 2e f° d.
Horreur.	C'est *vng horreur.*	2 *Mor.* VIII, f° 38 c.
Isle.	... l'*isle franc.*	*Ep. fam.* LXXXIII, f° 56 d.

Mensonge.	Et eulx voians estre *mensonge exquise.*	*Ep. fam.* I, f° 6 b.
Moyen.	Ont entrepris par *moyen opportune.*	*Ep. fam.* XVII, f° 19 d.
Nauire.	Troys *principalles nauires.*	*Triumphes*, CCCXXXVI r°.
Négoce.	S'il est troublé des *mondaines negoces.*	1 *Mor.* I, f° 5 d.
Ordres.	*Ordres mandiennes* (mendiants).	1 *Mor.* III, f° 14 d.
Ombre.	Ces deux mots sont employés au masculin.	*Iugement poetic*, f° XIII r° et V r°.
Onde.	Soubz *ce* preuostal umbre.	2 *Mor.* VII, f° 35 c.
Personne.	Si *vne personne* tūbe en la fange ne sensuit *quil* y doiue demourer.	*Triumphes*, CLXV r°.
Période.	Quant tu seras au *vital periode.*	*Ep. fam.* CVII, f° 72 c.
Poison.	*Vne poison.*	*Opuscules du Traverseur*, f° 67 d.
Prée.	Contrainct fuz m'endormir sur *la pree.*	*Ep. fam.* XXII, f° 22 d.
Replique.	*Le replicque* y est tout *prompt...*	2 *Mor.* V, f° 29 b.
	Crainte venoit me donner *vn replique.*	*Ep. fam.* LV, f° 39 a.
Reste.	*La reste.*	*Ep. fam.* XLVIII, f° 36 a.
Senteur.	*Senteur* d'encens a la myerre *adapté.*	*Triumphes*, CLXXXII r°.
Serpent.	Deux *grosses serpens.*	*Ann. d'Aq.* XXII r°.
Thiare.	*Le thiare* et chappe.	1 *Mor.* I, f° 6 b.
Triomphe.	Les *triomphes parfaictes.*	*Ep. fam.* XIIII, f° 17 a.

Comme on le faisait dans la vieille langue française, Jean Bouchet emploie souvent « le datif au lieu du génitif pour exprimer la possession quand le complément est un nom de personne » (1) : *Edouard filz au duc de Dyort* (*Ep. fam.* I, f° 1 c); *Alix fille a Thibault* (*Ep. fam.* I, f° 2 c.).

A l'exemple du grec et du latin, il emploie quelquefois le substantif d'une manière absolue :

> Tres cher cousin, seigneur et bon ami
> *Sceu bien au vray* nō le tout, mais demi,
> Le tiē bōheur...
> Tous mes cinq cens sont de ioie surpris.
>
> *Ep. fam.* LIIII, f° 38 c.

(1) *Le Seizième Siècle en France*, p. 252.

II. — ADJECTIF.

Jean Bouchet se sert d'un adjectif épithète dans des cas où nous employons un complément déterminatif avec la proposition *de :*

> Pour corriger votre vie *vulpine,*
> *Lupine*, et faulse.
>
> 2 *Mor.* VI, f° 35 a.

> ... l'estoille *matutine.*
>
> *Triumphes*, f° CLXXXII r°.

On trouve encore *sulphurin, cristallin*, *serpentin*, *sepulchrin.*

Les formes *fol*, *mol*, *vieil*, se rencontrent même devant une consonne : *soubz vn ieune fol mis* (1 *Mor.* XIIII, f° 36 b) ; on trouve aussi « les ieunes *foulz* » (1 *Mor.* XIIII, f° 35 a) ; *molz* lictz (1 *Mor.* XIIII, f° 38 c).

> Pourtant ne dy que tous les *vieilz* soient sages.
>
> 1 *Mor.* XIIII, f° 36 c.

Jean Bouchet emploie fréquemment l'adjectif avec la valeur d'un substantif, même pour désigner des choses abstraites et par conséquent dans le sens neutre :

> De *limparfaict* Deue reparatrice.
>
> *Triumphes*, CLXXXIII v°.

> Car il est vray que ton pere eternel,
> Et toy aussi son *consubstantiel*
> M'auez formee.
>
> *Ep. fam.* X, f° 12 a.

> Je ne scauois la nature de aymer
> Moins sa doulceur, aussi peu son *amer.*
>
> *Triumphes*, CCLXXXV r°.

Il ne joint pas certains adjectifs à leurs compléments par les prépositions dont nous nous servons aujourd'hui, ou donne à d'autres un complément qu'elles n'ont plus :

ACCOMPLI DE.	*Accomply* d'inuention et metre.	*Ep. fam.* XLVII, f° 35 b.
GRATIEUX A.	Nous verrons plus *gratieux* loisir *A* contenter l'vng et l'aultre desir.	*Ep. fam.* XLIIII, f° 34 d.
MAUVAIS A.	*Mauuais a* eulx.	*Triumphes*, CCLXX v°.
SERVIL A.	*Seruille* aux biens mondains.	1 *Mor.* XIIII, f° 39 b.
SURPRIS DE.	*Surpris du* laqs diabolique.	2 *Mor.* IX, f° 41 c.

Parfois même à quelques pages d'intervalle il joint un même adjectif à son complément de deux façons différentes : *coustumier à changer* (*Ep. fam.* I, f° 1 c) ; *coustumier de bien faire* (*Ep. fam.* I, f° 2 b).

III. — ARTICLE

I. — Article défini.

L'usage de l'article défini est au XVIe siècle beaucoup moins constant qu'aujourd'hui. Jean Bouchet le supprime souvent :

Devant les noms abstraits : *voua virginite absolument* (*Annales d'Aq.*, f° X v°) ; *selon droit escrit, et iustice* (*Ep. fam.* I, f° 2 d) ;

Devant les noms de pays : *Touchant Poictou, Guienne et Normandie ; semblablement Normandie et le Maine ; passant Mer et chāpaigne* (*Ep. fam.* I, f° 2 a) ;

Devant plusieurs substantifs coordonnés : *Le style et art, le sens et escripture* ; *la benignité... grace et vrbanité* (*Ep. fam.* CXXVII, f° 83 b) ; *la lecture et estude* (*Ann. d'Aq.*, f° XIX v°).

Par contre, il l'emploie dans certains cas où nous avons l'habitude de l'omettre : *A la minuyt* (*Ann. d'Aq.*, XX r°) ; *la vostre espouse* (*Triumphes*, CLXXIX v°) ; le *nostre père et nostre directeur* (*Ep. fam.* XLI, f° 32 b) ; la *sienne creature* (*ibid.*).

II. — Article indéfini.

Souvent il est omis : *Moiennant grant somme de deniers* (*Ep. fam.* I, f° 1 c), *porter de leaue de lieu en autre* (*Ann. d'Aq.*, f° XXI v°) ; *induire a scauoir art, mestier ou astuce honneste* (*Triumphes*, f° XXIII r°).

III. — Article partitif.

Très souvent aussi il est supprimé : *Comment est necessaire boire eaue ou vin a ses repas...* (*Triumphes*, f° CXXXII r°) ;

aucuns sont de bonne odeur et grant nourriture (*Triumphes*, f° CXXXIIII r°).

IV. — NOMS DE NOMBRE

Jean Bouchet compte quelquefois par vingt : *Il emmena avec lui IX vingtz hōmes d'armes; ils emmenerent six vingtz hommes d'armes* (*Ann. d'Aq.*, f° CXXVII v°).

Il se sert habituellement de la conjonction *et* pour relier les termes d'une expression numérique : *L'an mil quatre cens vingt et neuf* (*Ann. d'Aq.*, f° CXII r°), *mil quatre cens trente et six* (*Ann. d'Aq.*, f° CXIII r°) ; mais on rencontre aussi *mil quatre cens soixante seize*, à côté de... *soixante et seize* (*Ann. d'Aq.*, f° CXXVII r°).

Des exemples cités, il ressort que notre auteur met un *s* à *cent*, là où nous n'en mettons plus aujourd'hui ; il en est de même pour *vingt*. *L'an mil deux cens quatre vingtz et deux* (*Ann. d'Aq.*, f° LXXX r°).

Comme ses contemporains, il emploie le nombre ordinal au lieu du nombre cardinal avec les noms de rois ou pour indiquer une date : le roi Charles *septiesme* (*Ann. d'Aq.*, f° CXII r°) ; Gregoire *douziesme* (*ibid.*, f° CXIIII r°) ; le vingt et *quatriesme* iour de iuin (*Ann. d'Aq.*, f° CXIII r°).

Au lieu de dire *Charles Quint*, il dit *Charles le Quint* (*Ann. d'Aq.*, f° XCV r°) et aussi Edouard *le Quart* (*Ann. d'Aq.*, f° CXXIV v°).

V. — PRONOMS

PRONOMS PERSONNELS ET PRONOMS RÉFLÉCHIS

1) *Pronom sujet séparé du verbe.*

Le pronom sujet de la première personne est souvent séparé du verbe par un ou plusieurs mots, parfois même par une proposition entière :

Si *ie*, qui suis solitaire et reclus
En exerceant l'estat procuratoire
Iay fait seruir ma ciuile escriptoire.

Ep. fam. XLI, f° 33 a.

Cf. *Ep. fam.* CXX, f° 80 a ; *Triumphes*, f° CLXXXV v°.

On ne trouve d'exemples de cette séparation ni pour les pronoms sujets de la deuxième ni pour ceux de la troisième personne.

2) *Omission du pronom personnel sujet.*

Le pronom personnel sujet est souvent omis au XVIe siècle, et à toutes les personnes :

1re *personne* :

Non que vous aye a ce faire excité.

Ep. fam. CXXVII, f° 83 b.

Après auons...

1 *Mor.* XIII, f° 33 a.

... sur ce prendrons.

1 *Mor.* XIIII, f° 39 b.

2e *personne* :

Les de Marnef publieront....
.... tout ce qu'as composé
Lors que le temps y verras disposé.

Ep. fam. CXX, f° 80 d.

... tant que pourrez recluses.

1 *Mor.* X, f° 28 a.

3e *personne* :

Car impossible a tous humains seroit.

Triumphes, f° CLXXIX v°.

... mieulx scauront entendre
Vostre prouffit que vous et vouldront tendre.

1 *Mor.* X, f° 28 c.

Cette omission du pronom sujet est presque de rigueur dans l'expression *y a* pour *il y a* : *Longtemps y a* (*Ep. fam.* IV,

f° 8 d) ; *y a erreur* (*Ann. d'Aq.* LXXVI r°) ; *longtemps a* (*Ep. fam.* I, f° 2 a) ; *deux mois a* (*Ep. fam.* IV, f° 9 a).

3) *Omission du pronom régime direct.*

Comme Iay veu par une carte ancienne...

Ann. d'Aq., f° VII r°.

4) *Pléonasme du pronom sujet.*

Sainct Paul voyāt la grāt et dure guerre
De son esprit et sa chair, en la terre,
Il desiroit l'esprit estre dissoult.

Ep. fam. LVII, f° 40 a et b.

5) *Génitif du pronom personnel remplaçant un adjectif possessif.*

Ce génitif est formé avec la préposition *de* : Après la grant cōcertation *dentre* eulx et le magicien Magus (*Ann. d'Aq.*, f° VII r°) ; protecteur *de* toy (*Ep. fam.* VI, f° 10 c).

6) *Datif du pronom personnel.*

Ce datif est formé à l'aide de la préposition *a*, et le régime se trouve alors rejeté après le verbe : voulant complaire *a* toy (*Ep. fam.* X, f° 12 a).

7) Jean Bouchet remplace le pronom personnel réfléchi placé devant le verbe dont il dépend par le pronom personnel *eux* : Ils « reculloient *eulx y* habandonner (*Triumphes*, f° CLVII r°).

Que nos espritz se parēt
Eulx visiter par epistres souuent.

Ep. fam. LXV, f° 44 d.

8) Jean Bouchet se sert quelquefois de la forme tonique, soit devant un infinitif, soit devant un participe là où aujourd'hui nous employons la forme atone :

(Tu) me promis douaire en ton empire
En *toy* seruant sans plus deuenir pire.

Ep. fam. X, f° 12 c.

Penses-tu que pour *toy* plaindre, vng tel cas tant abominable te soit pardonné ? (*Triumphes*, f° CLXII, r°.) La dame... *soy* courroussant... (*Ep. fam.* XXII, f° 23 a) ; ...*soy* substenter (*Triumphes*, f° XCI v°). — *Soi* peut être pluriel... Tous ceulx... se deffians de *soi* (*Ep. fam.* LVII, f° 39 c).

9) Le pronom *y* remplace notre pronom *lui* : Ledĩ ordre a este approuue p̃ autres papes et decore de plusieurs dons et priuileges que *y* ont donnez les papes... (*Ann. d'Aq.*, f° LX v°).

10) Le pronom personnel régime d'un infinitif qui dépend d'un autre verbe se place d'ordinaire avant le premier verbe ; aujourd'hui nous le mettons plutôt devant l'infinitif : Tu *me* soulois aimer (*Ep. fam.* XXII, f° 23 a) ; tu *te* deurois appliquer (*Ep. fam.* XXIII, f° 25 a) ; on *le* doit faire (*Triumphes*, f° LXXVIII v°) ; si on *le* peut trouuer (*Triumphes*, f° XCI v°).

11) Deux pronoms dont l'un est régime direct, l'autre régime indirect, se trouvant devant un verbe à un mode personnel, sont parfois placés dans un ordre différent de celui où nous les mettons aujourd'hui :

> ... Au moïs il *le me* semble.
>
> *Ep. fam.* XLI, f° 33 d.

> Auparauant le sieur de la Tremouille...
> *Le m'*auoit dit...
>
> 2 *Mor.* I, f° 3 a.

> Vne qu'aimay *le me* feit ainsi faire.
>
> *Ep. fam.* XIII, f° 17 c.

> Ceulx la tãdis que Dieu *les me* preserue...
>
> *Ep. fam.* LXVI, f° 45 b.

> On *le vous* peult tout a plat contredire.
>
> *Ep. fam.* XCIII, f° 62 d.

12) Dans l'expression *il y en a*, Jean Bouchet supprime le pronom *il* et intervertit l'ordre de *y* et de *en :*

> Quatre couuens... Dont *en y a* trois de religieuses.
>
> *Ep. fam.* LXXXXV, f° 64 a

ADJECTIFS ET PRONOMS POSSESSIFS

1) Les pronoms possessifs *mien*, *tien*, etc., sont très souvent employés comme adjectif et placés avant ou après le substantif ; on les rencontre :

a) avec l'article défini : le *tien* hermitage... (*Ep. fam.* XLIX, f° 36 d) ; au frere *tien* (*Ep. fam.* LIII, 38 b).

b) avec l'article indéfini, beaucoup plus rarement : un *mien* parent (*Ep. fam.* LXXXVII, f° 68 d).

2) Jean Bouchet ne répète pas le possessif devant le second de deux substantifs coordonnés : *Vostre* mort et saincte passion (*Triumphes*, f° CLXXIX v°) ; *en vostre* amour et grace (*Triumphes*, f° CLXXX r°) ; *ta* doulceur et grand'benignité (*Ep. fam.* X, f° 12 c).

3) Parfois *le sien* signifie *son bien :*

> Et s'il ne peult la guerre desuoyer
> Ne recouurir *le sien* sans faire guerre.
>
> 2 *Mor.* I, f° 7 c.

ADJECTIFS ET PRONOMS DÉMONSTRATIFS

A) *Formes qui ont disparu aujourd'hui.*

CIL. Jean Bouchet emploie assez fréquemment cette forme déjà archaïque à son époque :

> ... Tyrant est *cil* qui ses cousins
> Veult supprimer...
>
> 2 *Mor.* I, f° 6 d.

> Mere de *cil* qui est és cieulx sans mere.
>
> *Ep. fam.* CXXI, f° 81 a.

(Cf. : *Ep. fam.* I, f° 1 c.)

CESTUY. Ce mot, assez rare chez Jean Bouchet, est employé comme adjectif et comme pronom :

> Escript le iour de Feburier vingt et quatre
> Par *cestuy la* qui feroit voluntiers

Plaisir a tous Iehan Bouchet de Poictiers.

2 *Mor.* VIII, f° 40

Souuienne vous perpetuellement
De *cestuy la* qui...

Ep. fam. III, f° 8 c.

Le cinquiesme age est de virilité
Et *cestuy-ci*...

1 *Mor.* XIIII, f° 35 c.

..... *cestuy* plaisir (*Mor.* VII, f° 23 b) ; *cestuy* monde (*Ep. fam.* XXIII, f° 24 c).

ICELUY... Le pronom *iceluy*, sous ses diverses formes, se rencontre fréquemment :

Et au vouloir *d'icelluy* (Dieu) facent pause.

1 *Mor.* VIII, f° 24 a.

Si les vertuz *diceulx* on estudie.

Triumphes, f° CLXXXIII r°.

Icelles au long mises...

1 *Mor.* VII, f° 33 b.

Vmbreuse... pour la multitude des arbres feuillus estans en *icelle*.

Triumphes, f° CLXXXIX r°.

B) *Formes dont l'emploi a changé.*

CELUY, CELLE... Ces pronoms sont employés comme adjectifs : *A celle fin* (*Triumphes*, f° CLXXXVI r°).

Quand ie receu de vos mains *celle* lettre...

Ep. fam. CXXVI, f° 82 d.

... pour celle amytié bonne.

Ibid., f° 83 a.

CESTE. Jean Bouchet emploie cette forme féminine comme pronom en la faisant suivre de la particule *ci* ou de la particule *la*.

De *ceste-cy* (cette vieillesse) Salomon deuisoit.

1 *Mor.* XIIII, f° 35 d.

Escript au lieu tout semé de pensées...
Par *ceste la* ou tu as bonne part.

Ep. fam. XXXII, f° 29 b.

CE. Ce pronom se rencontre souvent avec le verbe *faire* dont il est le complément direct et qu'il précède. Et pour *ce* faire ordonna (*Ann. d'Aq.* f° v v°) ; pour *ce* faire (1 *Mor.* I, f° 6 a) ; il est aussi employé comme complément indirect : pour *a ce* parvenir (*Ann. d'Aq.* f° XLIX r°).

Ce est souvent le régime d'un adjectif : De *ce* aduertiz (*Ann. d'Aq.*, f° XX r°) ; de *ce* indigné (*Ep. fam.* I, f° 3 d) ; de *ce* soyons seurs (*Triumphes*, f° CLXXXVI r°).

Enfin Jean Bouchet emploie ce pronom dans certains cas où nous l'omettons aujourd'hui : *ce* neantmoins (*Triumphes* f° CLXXXI v°), *ce* nonobstant (*ibid.* CLXXIX) ; *ce* pendant quon faisoit... (*Ann. d'Aq.*, f° LVIII r°).

Quand un pronom relatif se rapporte à une proposition tout entière, nous résumons d'ordinaire cette proposition par le pronom *ce* et nous plaçons ce mot devant le relatif. Jean Bouchet souvent alors supprime *ce* et la proposition tout entière se trouve être directement l'antécédent du relatif :

> En eslisant (qui fut piteux a veoir)
> Vng exillé...
>
> *Ep. fam.* I, f° 1 d.

> Et si le Roy sur eulx viure vous mande
> Qui n'est bien faict
>
> 2 *Mor.* IIII, f° 19 a.

C) *Usage des particules CI* et *LA*.

Celui, *celle*..., etc., contrairement à l'usage actuel, sont parfois séparés par plusieurs mots du relatif sans être renforcés par la particule *la* : *celluy* est dit bienheureux *qui* n'a commis péché... (*Triumphes*, f° CCCLXXIX r°) ;

> Des biens mōdains *celuy* compte ne tient
> *Qui* en l'amour du hault Dieu se maintient.
>
> 2 *Mor.* IX, f° 41 a.

Au contraire, on trouve souvent *celui-là*, *celle-là*..., dans des occasions où nous mettrions simplement *celui*, *celle* :

C'est *cestuy la* a qui Dieu commandoit
Negocier.

2 *Mor.* IX, f° 41 a.

... *celle la* qui des gens vertueux
Vient.

2 *Mor.* III, f° 12 b.

Bien peuent auoir des armes a plaisir
En lieux priuez, mais non pas eulx saisir
De *celles la* que gentilz hommes portent.

2 *Mor.* III, f° 12 b.

Au lieu de la particule *ci* notre auteur se sert quelquefois de *icy :*

Mais *ceulx icy* nont combat seulement
Contre pechez.

1 *Mor.* V, f° 19 b.

D) Jean Bouchet emploie la locution, déjà vieille dans la langue et qu'on retrouve encore au XVIIe siècle, *comme celui qui, comme celui dont :*

Dieu vous veult garder...
Comme celuy dont il veut tresor faire.

Ep. fam. XXXIII, f° 30 a.

Il se sert aussi du pronom *ceux* pour signifier *les habitants de tel ou tel endroit :* On moys davril ensuyuant de lan mil troiscens cinquante huit *ceulx de* Champaigne... (*Ann. d'Aq.*, f° XCII et XCIII) ; *ceulx* de Paris et de Rouen (*Ann. d'Aq.*, f° CI v°) ; vous... estes *celluy* de ce mōde que iayme le plus (*Triumphes*, f° CLVIII r°).

PRONOMS RELATIFS ET INTERROGATIFS

A) *Adjectifs relatifs.*

Très souvent Jean Bouchet emploie les relatifs *lequel, laquelle...* comme des adjectifs :

Mais plus est sainct et a Dieu aggreable
Le noble estat des vefues tant louable,
Lequel estat...

1 *Mor.* VI, f° 20 a.

A *laquelle* partie de Gaule Belgius...

Ann. d'Aq. I r°.

... pour *lequel cas*...

Ep. fam. I, f° 2 c.

B) *Pronoms relatifs proprement dits.*

Qui et *qu'il* sont souvent confondus :

... vous bailler mari tel *qui* vous fault.

1 *Mor.* X, f° 28 c.

On dédaigne les vieillards pour quatre cas :

Le second est *qui* sont souuent malades...
Le troisiesme est qu'ilz ont priuation...

1 *Mor.* XIIII, f° 35 b.

Ce *quil* leur fut octroye.

Ann. d'Aq. VI, f° 3 r°.

Emploi du pronom Lequel.

Jean Bouchet emploie le pronom *lequel*, *laquelle*... comme sujet, là où nous nous servirions de *qui* : ce sont ceulx *lesquelz* pl' no' molestent (*Ep. fam.* XXXVI, f° 30 c) ; les aucuns deulx en chars triūphans, et les aultres a cheual, *lesquelz* marchoiēt en assez bon ordre (*Triumphes*, f° CLV v°) ; et comme régime là où nous nous servirions de *que* : Les deux cheuaulx estoiet tenacite et rapacite q̄ conduysoit ardeur dauoir, *lesquelz* il touchoit du fouet de crainte de perdre (*Triumphes*, f° CLVI r°).

Le pronom *lequel* combiné avec *de* remplace souvent le pronom *dont* : et fut lame emportee en paradis par les anges, larmonye *desquelz* fut ouye ꝑ tout le peuple (*Ann. d'Aq.*, f° VI v°) ; le mal *duquel* il devoit deceder (*Ann. d'Aq.*, f° XX v°).

Emploi du pronom Quoi.

Jean Bouchet s'en sert comme complément direct avec le sens de *laquelle chose : quoy* voyant (*Ann. d'Aq.*, f° CXXXIIII r°), *quoy* faisant (*Ann. d'Aq.*, f° III, r°).

Emploi de dont.

Il sert à marquer l'origine : est à p̄supposer *dōt* estoit sainct hylaire ; aucus diēt quil estoit natif... (*Ann. d'Aq.*, f° x r°). Parfois il a le sens de, *par suite de quoi :*

> ... *dont* furent bien vouluz
> De toutes gens.
>
> 2 *Mor.* VIII, f° 40 a.

il équivaut encore à *de ce que :* Ce desir.

> Me rend soubdain desplaisant et honteux
> *Dont* mes longs ans n'employe a l'estude.
>
> *Ep. fam.* XXIX, f° 28 c.

> ... un doulx soulcier.
> Lequel iauois de vous regratier,
> *Dont* vous a pleu...
>
> *Ep. fam.* CXXVII, f° 83 a.

Particularités dans la construction du pronom relatif.

Le pronom relatif peut être séparé par un ou plusieurs mots et même par une proposition entière de son antécédent : Vous avez fait present au roi

> D'un mien liuret decoré d'epigrāmes,
> Dit le palais de noz tant cleres dames,
> Et mesmement de la mere du Roy
> *Lequel* desire estre mis en arroy
> Pour publier...
>
> *Ep. fam.* XCVII, f° 65 c.

Parfois le relatif *qui* se rapporte à un nom ou à un pronom sujet sous-entendu, de sorte qu'il n'a pas d'antécédent exprimé : Quintement estoit de benigne nature, facond, modeste et eloquent et *qui* par persuasions..... sauoit bien endoctriner son peuple (*Ann. d'Aq.*, f° XIX v°).

Qui a parfois le sens de *si l'on :* on desire auoir des enfans, et *qui* en a on crainct les perdre non sans cause (*Triumphes*, f° CLXVIII v°).

Il est des cas où le pronom relatif relie une proposition incidente, d'une part à une proposition qui précède dans laquelle se trouve son antécédent, et d'autre part à une autre

proposition qui suit : « Aduerty quil y auoit vng ieune seigneur qui auoit une Marguerite precieuse et vng vestement de pris inestimable *lesquelz* si on pouvait meriter auoir de lui on auroit salut et richesses... (*Ann. d'Aq.*, f° XIII r°).

Je ne veux pas insister sur l'extrême liberté avec laquelle Jean Bouchet use des relatifs : un exemple suffira : « Felix hōme scauant..., *lequel* incōtinant apres feit vng cōcille... *Ouquel* cōcille Valens et Ursatius furēt declairez hereticques... *Dōt* lempereur Cōstance fut tres desplaisant, et bien tost apres le pape Felix auec aultres chrestiēs ses adherans furēt mis a mort et fut pape ledit Felix vng an quatre moys deux jours et vacqua le siege apostolicque vng an cōme tesmoigne Platine, durant *lequel* an Liberius pourchassa son rappel et finablemēt a la requeste de Valens et Ursatius evesques Arriens *esquelz* Liberius adhera fut remis en la chaire sainct Pierre » (*Ann. d'Aq.*, f° XII r°).

C) *Pronoms interrogatifs.*

Le pronom *quel* est quelquefois employé par Jean Bouchet dans des circonstances où nous emploierions *lequel* :

> Ie dy, i'iray, en quel lieu ? ou il est,
> Pourquoy ? luy dire, et quoy ? mon triste aprest,
> *Quel ?* de douleur...
>
> *Ep. fam.* XXVI, f° 27 a.

ADJECTIFS ET PRONOMS INDÉFINIS

AUCUN. Jean Bouchet emploie sans y joindre une idée négative le mot *aucun* et comme adjectif, et comme pronom : *aucuns* desditz habitans auoient este... (*Ann. d'Aq.*, f° XX r°) ; *aucuns* gēs d'eglise (*Ep. fam.* XI, f° 14 c) ; *aucuns* vieilles gens (1 *Mor.* XIIII, f° 38 b) ; *aucuns* estoient actifz (1 *Mor.* II, f° 9 d) ; *les aucuns* sont... (*Ibid.*, f° 10 a) :

> En regardant *aulcuns* preuaricquer.
>
> 1 *Mor.* XIII, f° 31 b.

AUTRUI. Ce pronom se construit avec l'article :

Et n'occuppez l'*autruy* bien terrien.

1 Mor. II, f° 12 a.

CHASCUN. Ce mot très souvent employé comme pronom par notre auteur, garde pourtant encore sa valeur d'adjectif :

Ce sont les biens... que *chascun* iour vo' dōne
Pour le seruir...

Ep. fam. XI, f° 14 c.

Dans la même page on trouve :

Parquoy vo' pry' que *chascū* se depporte...

ITEL. Cette forme remplace quelquefois l'adjectif *tel* :

... Car tousiours fut *itel*, a ce me range.

Triumphes, f° CLXXXIII v°.

NULLY. Cet ancien cas oblique du pronom *nul* se rencontre rarement dans les œuvres de Jean Bouchet :

Homme ne fut, a *nully* n'en desplaise...

Ep. fam. XLVII, f° 36 c.

PERSONNE. Ce mot n'a pas encore de genre bien fixe : « *Vng* des grās signes dorgueil que on puisse voir en *vne personne* cest quant *il* veult quō le croye de tout ce ql dit, et quāt il luy desplaist quon ne adhere a sa folle oppiniō » (*Triumphes*, f° CCCXXIX v°).

QUELCONQUE. Contrairement à notre usage, Jean Bouchet met cet adjectif avant le substantif : « La vertu du sel est si chaulde, seiche, et ardāte quelle ressoult, restrainct, lye, seiche mundifie *quelcōque* corps quelle touche » (*Triumphes*, f° CXXIX r°).

UN. Ce mot est généralement employé avec le sens de *quelqu'un :*

Vn clair voyant, subtil comme Ulixes..
Vn esloigne des œuures de la chair...

Ep. fam. XXVIII, f° 27

Escript au lieu plus a vo' qu'il n'est mien
Par *vng* qui est plus a vous qu'il n'est sien.

Ibid., f° 28 a.

VI. — VERBES

1° Des Voix.

Certains verbes que nous considérons comme intransitifs ont un complément direct :

... Pépin, Charlemagne.
Ont *guerroié* les rebelles tirans.

2 *Mor.* IIII, f° 17 d.

cheuaucher un cheual (*Ann. d'Aq.*, CIIII r°) ; *proffiter riens* (*ibid.*, CV r°).

D'autres au contraire sont employés comme intransitifs, qui aujourd'hui prennent un complément direct :

Premierement deuez sur toutes choses
Prier a Dieu ;

2 *Mor.* IIII, f° 18 d.

on trouve à la même page *prier Dieu ;* pour acōpaigner sainct Marcial et *luy aider* à cōuertir à la foy le pais d'acquitaine... (*Ann. d'Aq.* f° VI r°).

Plusieurs verbes qui se construisent aujourd'hui sans le pronom réfléchi sont employés par Jean Bouchet comme verbes pronominaux :

Quand Ionathas capitaine de trie
Se combatoit aux gens de Demetrie...

2 *Mor.* IIII, f° 18 b.

La Vierge Marie *s'estoit apparue* a elle (*Ann. d'Aq.*, f° CXXV v°) ; ilz *se despartirent* (*Ann. d'Aq.*, f° XCII r°) ; le feu *se print* (*Ann. d'Aq.*, f° CII v°).

On trouve également certains verbes ayant aujourd'hui le pronom réfléchi, privés de ce même pronom :

> ... l'aage d'adolescence
> Qui de *gaudir*, et iouer a licence
>
> 1 *Mor.* XIIII, f° 35 b.

> Dont tu doys bien, papier, *plaindre* et gemir.
>
> *Ep. fam.* XII, f° 16 b.

> ... (le bon marchant) ... *lieue* matin.
>
> 2 *Mor.* IX, f° 42 b.

> Et *lamentez* avec moy, qui me meurs.
>
> *Ep. fam.* XIIII, f° 18 d.

2° Des Auxiliaires.

Jean Bouchet emploie quelquefois l'auxiliaire *être* où nous nous servirions de l'auxiliaire avoir :

> Or pleust a dieu que tu *fusses* a l'heure
> Esté cheual pour ruer sans demeure.
>
> *Ep. fam.* XII, f° 16 b.

3° Des Temps.

Jean Bouchet se sert souvent, dans les propositions indépendantes, du passé défini, là où nous mettrions plutôt le passé indéfini ; dans ce cas la phrase renferme presque toujours l'adverbe *oncques ; oncq* ne le *feis* (*Ep. fam.* XLI, f° 32 c).

> Ie ne *feis onc* par detracter dommage
> Homme ie n'ay par escript diffammé.
>
> *Ibid.*, f° 32 c. et d.

Il passe dans les propositions coordonnées d'un temps à un autre, sans raison apparente : Les Souysses *alloient* iour et

nuyct et *passèrent*... (*Ann. d'Aq.*, f° CLX r°). Maximus... *feit* plusieurs oultrages aux gotz, et *ne vouloit* souffrir (*Ann. d'Aq.*, f° XXV v°). Le roy Clovis et les Francoys *se preparent* et *amasserent* gens de toutes pars (*ibid.*, XXVIII r°).

Il ne prend pas le même soin que nous de faire concorder le temps de la proposition subordonnée avec celui de la proposition principale :

Homme ie *n'ay* par escript diffamé
Dont ie *peusse* estre aucunement blasmé.

Ep. fam. XLI, f° 32 c.

Aultres *ont dit*... que trop ie m'y *applicque*
Et que i'en *laisse* en arriere practique

Ibid., f° 33 a.

4° **Des modes.**

Dans les phrases conditionnelles Jean Bouchet emploie le subjonctif au lieu du présent ou du passé du conditionnel dans la proposition principale, et au lieu de l'indicatif dans la proposition qui exprime la condition :

Mais *si i'eusse* eu doubte de laduenture
Que les tiens yeulx eussent veu la facture,
Pas *n'eusse* pris en moy si haulte adresse
De plume prēdre en monstrant ma rudesse.

Ep. fam. LXI, f° 42 c.

Si ce n'estoit qu'estre ne veulx debteur
Des grans merciz (O diuin orateur)
Que tu m'as faictz par ta secōde epistre
Me feusse teu deuant si grant magistre.

Ep. fam. LXXII, f° 48 d.

Il se sert encore du subjonctif au lieu de l'indicatif après les verbes *penser*, *croire* :

Et croy qu'*il soit* en ce circonuenu.

Ep. fam. LXI, f° 42 c.

Mais ie le feis assez legierement
Pensant *qu'il fust* aux dames seulement
Communiqué, non a gens de scauoir...

Ep. fam. LXI, f° 42 c.

Parfois même les deux modes, indicatif et subjonctif, se trouvent employés tous les deux dans des propositions complétives dépendant d'une même proposition principale : Guyvereau, qui par affection...

Pense de moy le sien compatriote
Plus qu'il n'en *est*, et que *soye* bien docte...

Ep. fam. LXV, f° 44 c.

Jean Bouchet se sert de l'indicatif dans certains cas où nous mettrions le subjonctif :

Escript...
Vne heure auant que le coq *sesmouchet*
Par le vostre humble encores plus Bouchet.

Ep. fam. LVIII, f° 40 d.

5° **Changements de construction.**

Souvent d'un même verbe dépendent deux ou plusieurs propositions complétives qui ne sont pas au même mode :

Et eulx voians *estre* mensonge exquise,
Et que ce Roy l'*auoit amé* tousiours...

Ep. fam. I, f° 6 b.

Suppliant Dieu.....
Que Paradis a tous *il vous concede*
Apres la mort, et *viure* icy...

2 Mor. VII, f° 36 b.

Il n'est pas rare encore de rencontrer dépendant d'un même verbe des compléments de nature différente, un nom et un verbe à l'infinitif ou à un mode personnel :

Et congnoissant leurs *faictz* si glorieux
Et *qu'impossible estoit* les surmonter...

Ep. fam. I, f° 6 a.

Mais iay congneu mon *imperfection*
Et *que ie suis* tout imperfaict...

Ep. fam. XXI, f° 22 c.

Pour montrer *leur faction* et *quilz estoient* tous du party... (*Ann. d'Aq.* XCII v°).

6° **Infinitif.**

Très souvent Jean Bouchet emploie l'infinitif comme substantif :

... craignant plus *le mentir*
Que le mespris de mon euure sentir.

Ep. fam. CXXVII, f° 83 b.

Et *au partir* vous me feistes promesse.

Ep. fam. CXXVII, f° 83 c.

... Lors *vng dormir* enuoie
Au pere Adam...

1 *Mor.* VII, f° 22 a.

Vostre parler soit court.

1 *Mor.* II, f° 10 c.

... *Son oyr* qui des chants angeliques
Estoit remply.

Ep. fam. XI, f° 13 b.

Il construit l'infinitif avec la préposition *par*, pour exprimer le moyen :

... Ne feront a Dieu presse
Par long prier ;

2 *Mor.* IX, f° 41 c.

Oultre m'escris que n'offense personne
Par detracter.

Ep. fam. XLI, f° 32 c.

La proposition infinitive est fréquente dans les œuvres de Jean Bouchet : Et voyant l'empereur Honorius les *gaules estre occupees*... (*Ann. d'Aq.*, f° XXVI r°).

Quant on me dist son mal *estre leger*.

Ep. fam. XIIII, f° 18 a.

... Tu cuydois la *teste estre coupee*.

Ep. fam. XIIII, f° 18 b.

7° **Du participe.**

Le participe absolu est fréquent :

Et *luy voyant* la chose aller ainsi
Il fut contrainct, et sondict pere aussi
De faire paix...

Ep. fam. I, f° 3 c.

Car vn an a et vn mois dauantage
... *Que vous venant* de ce noble heritage
De Myherué...
Il pleut, monsieur, a vostre seigneurie.....

Ep. fam. CXXVII, f° 83 b.

Jean Bouchet ne fait pas toujours rapporter le participe présent au sujet de la proposition principale :

Pardonnez moy si ne pouez bien lire
La mienne epistre..... les larmes de mes yeulx
En l'escriuant l'ont gastée en maints lieux.

Ep. fam. LXVIII, f° 47 c.

Il fait souvent accorder le participe présent en nombre avec le nom auquel il se rapporte et quelquefois en genre :

Ie parle apres a vous *tenans* fournaise
A faire fer... *faisans* forces, cousteaux...

2 *Mor.* X, f° 44 b.

... doyuent choisir nourrices... *Ayans* bons sens.

1 *Mor.* VIII, f° 24 c.

Femmes soiez sobres, chastes, prudentes
Et nuict et iour au mesnage *entendentes*.

1 *Mor.* VIII, f° 23 d.

A tous *secourantes* (*Ep. fam.* VI, f° x b).

D'ordinaire notre auteur suit, quand il s'agit du participe passé conjugué avec avoir, la règle d'accord formulée par Marot ; il est cependant des exceptions.

Le participe ne s'accorde pas toujours avec le complément, même quand celui-ci le précède :

> Il est ecrit que medecine en terre
> Dieu *a créé*...
>
> 2 *Mor.* VIII, f° 37 a.

Il faut choisir un médecin :

> Qui les dangers de cest art ayt *tempté*.
>
> 2 *Mor.* VIII, f° 38 b.

Au contraire, souvent le participe s'accorde avec son régime, même quand celui-ci vient après :

> Vng solon daulphinois (qui *menée*
> La compaignée auoit on predict lieu)...
>
> *Ep. fam.* XXXIIII, f° 30 a.

> Aussi tu as par ces moiens *acquise*
> Puis peu de temps la grace tant exquise.
>
> *Ibid.*, XLV, f° 35 c.

> Parce que j'ay *contractée* amitié
> Auecques vous.
>
> 2 *Mor.* XI, f° 47 c.

> Vous auez *imprimez*
> Douze traictez cy apres exprimez.
>
> *Ibid.*, XI, f° 47 c.

Le participe passé employé sans auxiliaire se place parfois avant le mot auquel il se rapporte, et dans ce cas il s'accorde avec lui :

> ... te nõmer lumiere Pictonicque
> Chascun te doit, *veuz* tes nobles escriptz
> Bien composez par tes nobles espritz.
>
> *Ep. fam.* LX, f° 41 c

8° Accord du verbe.

Le verbe qui a plusieurs sujets coordonnés peut s'accorder soit avec le dernier, soit avec tous :

> Vostre remords et scrupulle vous *iuge*
> *Et jugeront* dauant l'eternel juge.
>
> 2 *Mor.* IX, f° 42 d.

Avec un nom collectif comme sujet, le verbe peut se mettre au pluriel :

> Mais ceste gent legiere et desloyalle
> *Feirent* leur Roy vn Estienne de bloys.
>
> *Ep. fam.* I, f° 1 b.

Parfois le verbe s'accorde non avec le mot qui est sujet, mais avec l'idée renfermée dans ce mot :

> Si... n'escripuois a vostre seigneurie
> Qui *exercez* l'estat d'Imprimerie...
>
> 2 *Mor.* XI, f° 47 c.

9° Régime du verbe.

Jean Bouchet dit : *s'humilier a Dieu* (2 *Mor.* III, f° 14 c); *prier a Dieu* (2 *Mor.* IIII, f° 186); *se combattre a* (*ibid.*); *empêcher a* (*Ep. fam.* IV, f° 18 d); *negotier a* (2 *Mor.* IX, f° 42 b); *s'allier de* (*Ann. d'Aq.* CVII r°); *ils furent contraincts entrer* (*ib.*, XCIX v°); *il entreprint faire guerre* (*ibid.*, CIII v°); *tendant faire* (*ibid.*, CVIII r°); *si leurs subjectz faillent les saluer* (2 *Mor.* III, f° 15 c); *vacquer poures nourrir...* (1 *Mor.* IV, f° 18 c); *tanser contre moy* (*Ep. fam.* XXII, f° 23 a).

VII. — ADVERBES

Jean Bouchet emploie un grand nombre d'adjectifs adverbialement :

Et toutesfoiz *premier* fault qu'on espere...

2 *Mor.* VIII, f° 37 a.

Et m'est aduis quant ioy quelque cheual
Qui marche *fier*...

Ep. fam. IIII, f° 9 a.

... se esleua *subit* une merueilleuse tempeste de vent.

Ann. d'Aq., f° XXII r°.

ADONC, signifie *alors :*

Adonc se teut la bonne Damoiselle.

Ep. fam. II, f° 7 c.

CA BAS signifie *ici-bas :*

Il ny auroit *ca bas*, ne lassus, porte...

Ep. fam. V, f° 9 a.

CY signifie *ici :*

Et si de luy i'ay *cy* l'estre redit
Ce n'est a tort, car de luy suys venu.

Ep. fam. I, f° 2 b.

Par contre Jean Bouchet emploie *icy dessus* pour *ci-dessus :*

A leur premier moien, i'ay repondu
Icy dessus.

Ep. fam. I, f° 4 a.

DAUANT signifie *avant :*

... ainsi qu'ay dit *dauant.*

Ep. fam. I, f° 5 b.

DAUANTAGE signifie *en outre :*

Le bon esprit pensera *dauantage.*

1 *Mor.* IV, f° 18 c.

Les exemples sont très nombreux.

DROICT signifie *juste au moment :*

Car *droict* alors qu'il pensoit en liesse...

Ep. fam. II, f° 7 d.

Et *droict* au poinct qu'vne messe on clochet...

Ep. fam. L, f° 37 a.

DROICTEMENT signifie *justement :*

Et m'appella *droictement* par mon nom.

Ep. fam. XXII, f° 23 a.

IA signifie *déjà :*

Et penses bien que l'on est *ia* pourueu
D'vn autre Roy.

Ep. fam. I, f° 2 a.

Parce que *ia* mallade se sentoit.

Ep. fam. I, f° 6 d.

ILLEC signifie *là ;* ce mot se trouve assez fréquemment :

D'illec ira veoir en Hierusalem.

1 *Mor.* IIII, f° 18 b.

(Un ru' seau de larmes coulait sur mon visage)... et d'*illec* descendoit
Sur le papier.

Ep. fam. XIIII, f° 17 a.

LASSUS signifie *là-haut :*

Il ny auroit ca bas, ne *lassus,* porte.

Ep. fam. V, f° 9 a.

LEANS signifie *là :*

... les deuotz peres
Viuans *leanz* soulz reigles tres asperes.

Ep. fam. LXXXXV, f° 64 a.

MESMEMENT signifie *surtout :*

Aux champs tu as toute ioyeuseté,
Et *mesmement* lors du ioyeux esté.

Ep. fam. VI, f° 10 c.

cet adverbe a aussi le sens de *de même* :

On se pourroit passer des liberaulx
Aucunement, *mesmement* gens ruraulx,
Et non de ceulx que mecanicz on nomme.
2 *Mor.* X, f° 43 a.

On peut comparer le sens de l'adverbe *aucunement* dans cet exemple, avec celui du pronom indéfini *aucun*.

MOULT signifie *beaucoup* :

Moult ie crains ma rude plume prendre.
Ep. fam. XXV, f° 26 a.

ONC signifie *jamais* :

... La fiere nation
Qui ne voulut sans force *onc* endurer
Vng Roy sur eulx...
Ep. fam. I, f° 1 a.

... Ce traicté ne valut *onques* rien.
Ep. fam. I, f° 4 a.

OR signifie *maintenant* :

Or ne sera conuoquee pour titre
Ingratitude en ma presente epistre...
Ep. fam. XIII, f° 16 b.

OULTRE signifie *de plus* :

... *oultre* auez tant de vertuz acquises.
Ep. fam. VII, f° 10 d.

il signifie encore *au delà* :

Jean Bouchet se sert de *oultreplus* dans le sens de *en outre* :

Et *oultreplus* par sa folle conduicte
La nation des Flamans fut seduicte.
Ep. fam. I, f° 3 b.

PARSUS (au) signifie *de plus*, *en outre* :

Si maintenir tu voulois au *parsus*...
Ep. fam. I, f° 4 b.

PIECA signifie *il y a longtemps que* :

... par deux foiz *pieca* t'auois escript.

Ep. fam. XIII, f° 16 a.

l'adverbe *despieca* a le même sens :

Il n'est pas vray, ie l'ay sceu *despieca*.

Ep. fam. I, f° 5 d.

PLUS signifie *encore* :

Helas pourquoy me nourrist *plus* la terre ?

Ep. fam. X, f° 12 c.

PROU signifie *beaucoup* :

Il y a plus (si tu ne diz *prou* me esse)
Ledict accord ne pouuoit rien valoir...

Ep. fam. I, f° 4 b.

SI signifie quelquefois *ainsi* au commencement d'une phrase :

Qui ordonna le premier, mariage,
Ne fut-ce pas notre souuerain Dieu ?
Si fut pour vray.

1 *Mor.* VII, f° 21 c.

Si faictes vous.

2 *Mor.* VI, f° 33 a.

L'expression *et si* a très fréquemment chez Jean Bouchet le sens de *et ainsi* :

Et si prieray iournellement pour l'ame.

Ep. fam. CXXVI, f° 83 a.

Et si doit plus desirer le bon pere.

1 *Mor.* VIII, f° 24 d.

Si se rencontre souvent devant un superlatif : *si* très bien (*Ep. fam.* CXXVII, f° 83 d) ; *si* tres doulx (*Triumphes*, f CLXXVIII v°) ; *si* tres ords (*Ep. fam.* XI, f° 13 b).

TANT. Jean Bouchet emploie ce mot au lieu de *si* devant les adjectifs et les adverbes : *tant* sage pere (*Ep. fam.* LIIII, f° 38 c), *tant* excellens (1 *Mor.* XIIII, f° 37 c).

Dans l'expression *tant seulement*, le mot *tant* est un pur pléonasme :

> ... non pour seruir de voyle
> *Tant seulemēt*, mais pour les corps couurir.
>
> 1 *Mor.* VI, f° 20 b.

Il en est ainsi dans l'expression *tant plus* :

> *Tant plus* est creu, plus il ment...
>
> 1 *Mor.* IIII, f° 17 b.

A tant, signifie *alors* :

> Richard... s'empara du regne tout *a tant*.
>
> *Ep. fam.* I, f° 2 a.
>
> *A tant* fais fin, par ce que pressé suis...
>
> *Ep. fam.* LXXXIX, f° 59 d.

TANTOST signifie *aussitôt* :

> *Tantost* apres par guerre et assemblee.
>
> *Ep. fam.* I, f° 2 d.

TOUT (du) signifie *tout à fait* :

> Mettant *du tout* ses biens a nonchaloir.
>
> *Triumphes*, CLXXVIII v°.
>
> ... il te pourra bien mettre
> *Du tout* au bas.
>
> *Ep. fam.* I, f° 1 a.

TROP s'emploie devant les comparatifs avec le sens de *beaucoup* :

> Justice y est *trop* mieulx administrée.
>
> *Ep. fam.* XIIII, f° 17 b.
>
> ... feront *trop* plus de peine... aux ennemys.
>
> 1 *Mor.* XIIII, f° 36 b.

Cet adverbe est aussi employé par Jean Bouchet dans un sens explétif :

> Il suffiroit *trop* de ceste raison.
>
> *Ep. fam.* I, f° 2 a.

VOIRE signifie *même* :

> ... en tres eloquent metre
> *Voire* si doulx, qu'en Pernase n'a muse
> Qui ne se deust contenter de ta muse.
>
> *Ep. fam.* VIII, f° 11 b.

> Ilz creurent lors, *voire* tres voluntiers.
>
> *Ep. fam.* I, f° 3 b.

VIII. — DE LA NÉGATION

Très souvent devant les participes présents, mais rarement devant les infinitifs, Jean Bouchet emploie au lieu de la forme atone de la négation, la forme tonique *non* : *non* voulant (*Ep. fam.* LXIII, f° 43 d) ; *non* ayant (2 *Mor.* VIII, f° 38 d) ; *non* disant vray (*ibid.*, f° 37 c) ; *non* congnoissant (*ibid.*, f° 37 b) ; *non* s'en fier (*ibid.*, f° 39 c).

On rencontre encore *non*, mais très rarement devant un verbe à un mode personnel :

> Mais *non* pourtant est mandé ne permis.
>
> 2 *Mor.* VII, f° 35 b.

La négation *ne* conservant encore toute sa valeur négative, exprime très souvent la négation sans *pas* ou *point* :

> Si seruiteurs *n'*y a dessoubz le chief.
>
> 1 *Mor.* XII, f° 30 a.

> Quand il *ne* faict ce qu'il est tenu faire.
>
> *Ibid.*, f° 30 b.

> Et s'il *ne* veut son esprit eriger.
>
> *Ibid.*, f° 30 b.

> Les seruiteurs... *N'*en vauldrõt mjeulx...
>
> *Ibid.*, f° 30 b.

Les exemples sont à toutes les pages : on trouve cepen-

dant et même fréquemment *pas* ou *point* joint à *ne... ne* les molestez *point* (1 *Mor.* XII, f° 30 c).

Nous trouvons un exemple qui nous aide à bien saisir comment le mot *goutte* a pu devenir une particule négative :

> Pour bon remede au malade donner,
> On doit scauoir auant qu'en ordonner
> Du patient la complexion toute,
> Et n'en laisser si possible est la *goutte*.
>
> 2 *Mor.* VIII, f° 37 a et b.

Rabelais, qui a plusieurs expressions se rapprochant de celle-là, n'emploie jamais l'article devant le mot *goutte*.

Rien remplace aussi quelquefois *pas* ou *point* :

> Chappeaux, boñetz, pourpoïctz, chausses, souliers,
> Ne durēt *riē*...
>
> 2 *Mor.* VI, f° 33 b.

Dans les phrases interrogatives, *pas* et *point* s'emploient souvent seuls, sans la négation *ne* : Penses-tu *point* ? (*Ep. fam.* XII, f° 16 a) ; cōgnois tu *point* ? (*Ep. fam.* XXII, f° 23 c) ; vault il *pas* mieux ? (*Ep. fam.* XXIII, f° 24 b) ; feit *pas* Moyse... ? (*ibid.*, f° 24 d).

A toutes les pages ou à peu près il se trouve un ou deux exemples de l'emploi de *ne* pour *ni* :

> Impossible est d'en iuger bien a point
> *Ne* d'en comprendre...
>
> 2 *Mor.* VI, f° 33 b.
>
> Les laboureurs n'ont foy *ne* loyaulté.
>
> *Ibid.*
>
> Compte on ne tient de liard *ne* de double.
>
> *Ibid.*

IX. — PRÉPOSITIONS

A. Cette préposition est employée dans certains cas où nous ne l'employons plus aujourd'hui :

Dans le sens de *pour* :

> L'amour que doibt auoir le père *au* filz
>
> *Ep. fam.* I, f° 1 a.

Dans le sens de *de* :

... Il taschoit *a* le tirer

Ep. fam. XI, f° 15 b.

... la fille *a* Thibault

Ep. fam. I, f° 1 d.

Dans le sens de *au* :

..... Ie demande
A Dieu puissant...

Ep. fam. CXXVI, f° 83 b.

Dans le sens de *avec* :

Iectant au bas *a* face tres hardie.

1 *Mor.* I, f° 5 b.

Dans le sens de *en* :

... chasteté
Qui est vertuz *a* vous messieurs louable...

Mor. I, f° 5 b.

Dans des compléments circonstanciels de temps, Jean Bouchet emploie la préposition *à* là où nous la supprimons : *A* une foiz (1 *Mor.* I, f° 5 a).

... Te merciant de ta tant doulce lettre
Qu'*a* ce matin tu m'as voulu transmettre.

Ep. fam. LXXXVI, f° 58 b.

Il la supprime là où nous l'avons gardée : *environ unze heures* (*Ann. d'Aq.*, f° xx r°). Souvent devant un infinitif cette préposition est encore supprimée : ce peuple est « prest luy obéir » (*Ep. fam.* XIIII, f° 71 c).

Plusieurs raisōs ont induit ma main mettre
Sur le papier...

Ep. fam. CXXVII, f° 83 b.

..... tous ces dictz
Nous donnent bien congnoistre...

Triumphes, f° CLXXXI r°.

AUANT. Jean Bouchet emploie devant un infinitif *auant que* pour *avant de* : *Auant que veoir* (*Ep. fam.* CXXVII, f° 83 b).

DAUANT a le même sens que *devant* :

... En ses faictz mist tousiours dieu *dauant* :

Ep. fam. II, f° 7 d.

DE se trouve dans certaines constructions où nous ne l'employons plus aujourd'hui :

Et *de* present son occupation.....

Ep. fam. XXII, f° 23 b.

... Iay laisse mon dieu mon createur
Pour me allyer *de* mon deuorateur.

Triumphes, f° CLXXVIII r°.

Il vous a pleu *de* lōg tēps me transmettre...

Ep. fam. XXXVIII, f° 31 b.

Et tant hayr les seruiteurs *de* Christ.

1 *Mor.* II, f° 12 c.

... ilz furent tout le iour en oraison *de* genoux.

Ann. d'Aq., XX r°.

Très souvent la préposition *de* est supprimée.
1°) devant un infinitif :

... avant que me congnoistre.

Ep. fam. CXXVII, f° 83 b.

Puisqu'il a pleu a Dieu me faire grace
Vous auoir veu.

Ep. fam. CXXVI, f° 83 a.

2°) Devant certains noms propres, noms de saints la plupart du temps :

La doctrine St Paul.

Ann. d'Aq., XIX r°.

La cronicque sainct Hierosme.

Ann. d'Aq., XIX v°.

... La pluspart des euures Salomon
Estoient en vers...

Ep. fam. XXIII, f° 24 d.

C'est le filz Dieu.

Ibid. CXXI, f° 80 d.

3°) Devant le second de deux substantifs ou mots coordonnés :

Plusieurs gens de nom et renommee.

Ann. d'Aq., VI r°.

Oyant parler de vous madamoiselle
Et voz vertus.

Ep. fam. CXXII, f° 81 c.

... par le commandement
De monseigneur et vous.

Ep. fam. XXIV, f° 25 c.

DESSOUBZ s'emploie avec le sens de *sous* :

Dessoubz sa main et pouuoir admirable.

Ep. fam. I, f° 4 d.

DEUERS s'emploie avec le sens de *vers* :

Deuers le soir...

Ep. fam. II, f° 7 a.

Deuers moy.

Ep. fam. XXII, f° 22 d.

EN s'emploie avec le sens de *à* :

Je penseray *en* voz graces et mœurs.

Ep. fam. CXXVII, f° 83 d.

avec celui de *dans* :

... enuoya *en* la Gaule d'Aquitaine.

Ann. d'Aq., VI v°.

... il fut occis *en* vne bataille.

Ibid.

avec celui de *de* :

Vin... mesle *en* eaue.

Triumphes, XXVII v°.

Hideuse a veoir et *en* face terrible.

Ep. fam. X, f° 12 b.

L'expression *en lieu de* pour *au lieu de* est fréquente :

... *en lieu* de me bien faire.

Ep. fam. X, f° 12 c. Cf. *Ibid.* I, f° 2 a.

ENCONTRE s'emploie avec le sens de *contre* :

Et toutefois ie n'entends murmurer
Encontre Dieu.

Ep. fam. LXXVIII, f° 55 a.

ENSEMBLE s'emploie avec le sens de *avec* :

La cite de Poictiers eut ce nom *ensemble* tout le pays de Poictou.

Ann. d'Aq., IIII r.

ENUERS s'emploie dans le sens de *avec*, et celui de *à* :

Faictes ma paix *enuers* bonté diuine.

Triumphes, f° CLXXX r°.

Si ceste epistre assez tumultuaire
S'offre *enuers* toi...

Ep. fam. LXXXVIII, f° 59 a.

ENUIRON s'emploie avec le sens de *aux environs* de, *vers* :

Sommeil me print *enuiron* la vesprée...

Ep. fam. XXII, f° 22 d.

FORS s'emploie avec le sens de *excepté* :

Il m'ennuyeroit de respondre a ta lettre
Fors seulement...

Ep. fam. XII, f° 16 a.

IOUXTE s'emploie avec le sens de *selon*, ou bien *près de* :

Dieu..... vous iugera
Iouxte cela que le cueur pensera.

2 *Mor.* X, f° 46 c.

OULTRE s'emploie avec le sens de *au delà* :

Aux estrãgiers *oultre* mer on trãsporte.

Ep. fam. XIIII, f° 17 b.

PAR s'emploie avec le sens de *pendant*, ou *dans* :

Il demoura *par* plusieurs iours.

Ann. d'Aq., XXI r°.

... contenu par sa legende.

Ibid. XXI r°.

... la croix
Ou *par* longtemps il a esté pendu.

Ep. fam. XI, f° 13 c.

SUR s'emploie avec le sens de *sous* dans l'expression *sur peine de* :

... *sur peine d'*offense.

Ep. fam. LXXVIII, f° 55 b.

TRASSANT s'emploie avec le sens de *au delà* :

... des triumphes de l'ame
Fut faict present a la Royne en passant
Pres de Poictiers, laquelle allois (*sic*) trassant.

2 *Mor.* XI, f° 47 d.

X. — CONJONCTIONS

A CE QUE signifie *afin que* :

Finablement au mestier on la mect
Par dame foy qui la charge en commet·
A esperance, *a ce qu'*en face toyle.

1 *Mor.* VI, f° 20 b.

AINS signifie *mais* :

Le vieillard... a luy ne son proche
Ne veult biẽ faire, *ains* à la main plus croche
En ses vieilz ans que quand ieunesse auoit...

1 *Mor.* XIIII, f° 39 c.

COMBIEN QUE signifie *quoique* et se construit avec le subjonctif :

Il faut donner les presents envoyés aux prisonniers... *combien*
Que telles gens ne vaillent vng tel bien.

2 *Mor.* V, f° 28 d.

Combiē q̄ sens ie n'aye...

Ep. fam. LXXXIX, f° 59 b.

COMME signifie parfois *comment* :

En disant *comme* auray ie bon seruice?

2 *Mor.* I, f° 5 c.

IACOIT QUE signifie *bien que* (*ia soit que*) :

Iacoit que fame vn grand bruit en faisoit.

Ep. fam. LXXXIX, f° 59 d.

On trouve aussi *iacoit ce que* :

Iacoit ce que l'aer fuct cler...

Ann. d'Aq., f° XXII r°.

IUSQUES A TANT QUE signifie *jusqu'à ce que* :

Iusques a tant que de larmes foecondes
Fust deschargé (mon cœur).

Ep. fam. LXXVIII, f° 55 a.

Jean Bouchet emploie encore *iusques* dans le même sens :

... qu'il tienne en prison
Adversité *iusques* ie la deliure.

Ep. fam. XXXVII, f° 31 a.

MAIS QUE signifie *pourvu que* :

(Le gain)... ne luy chault, *mais qu'*il puisse fournir
Pour se nourrir et pour s'entretenir
Sa femme aussi, ses enfans et famille.

2 *Mor.* IX, f° 42 c.

PAR AUTANT QUE signifie *vu que* :

Et *par autant que* sommes de mesme aage.

Ep. fam. CXXVI, f° 83 a

Dans ces remarques sur la syntaxe de Jean Bouchet, j'ai presque pas à pas suivi le beau livre de M. Edmond Huguet, *Etude sur la syntaxe de Rabelais, comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550*. L'auteur au début s'exprime ainsi : « De tout temps les poètes ont pris avec la syntaxe des libertés interdites à la prose. Les exigences de la rime, de la mesure leur ont fait bien souvent négliger la grammaire, surtout au temps où Malherbe n'avait pas encore discipliné la poésie, et imposé à tous les écrivains les mêmes obligations. » (Introduction, p. 9 et 10.) On pourrait peut-être ne pas souscrire complètement à ces lignes ; pour ce qui regarde Jean Bouchet, elles semblent n'être pas très exactes, et les observations que nous venons de faire sur la syntaxe du *Traverseur des voyes périlleuses* tendraient bien à le prouver. Je serais en outre assez porté à croire que la syntaxe des poètes n'est pas de 1450 à 1550 fort différente de celle des prosateurs. Et s'il fallait donner une raison de ce fait, on pourrait dire que la poésie n'est guère alors autre chose que de la prose rimée.

APPENDICE I

BIBLIOGRAPHIE

DES ŒUVRES DE JEAN BOUCHET

Lamou | reux transy sans espoir (1) (à la fin) : *Cy finissent les faitz de lamoureux transy* (facteur de ce present liure) *maistre Iehan Bouchet procureur a poictiers. Imprimez a paris par... Anthoine Verard marchand libraire demorant a Paris deuant la grant eglise Nostre Dame.* In-4° goth.

Lamoureux transy | **sãs espoir** nouuel- | lement imprime A | Paris..... *On les vẽd a Paris a lẽseigne Sainct Iehan | baptiste en la rue neufue nostre dame, pres saĩ | cte geneviefve des ardans* (B. N. Rés. Y^e 364.)

Je me suis servi de cette édition.

(1) Graesse et Brunet, s'appuyant sans doute sur le vers de Jean Bouchet rappelant dans une Epitre ses ouvrages dont :

Le premier fut ses Regnards trauersans,
2 *Mor.* XI, f° 47 c.

donnent *les Regnars traversãt* comme la première œuvre de notre poète. Mais un passage de la LXIe Epitre familière beaucoup plus explicite contredit cette assertion :

... ne scay chose immõde
Auoir escript, fors en l'an mil cinq cens
Que folle amour auoit surprins mon sens
Qui contraignit ma folle main escrire
L'aymant transy, voulant amour descrire,
Dont (non a tort) me repentis soubdain
Par vng liuret faisant d'amour desdain,
Depuis me mis pour au mal satisfaire
A mes regnards et loups rauissans faire,
Ou ie conquis le nom de trauerseur.
Ep. fam. LXI, f° 41 d.

Jean Bouchet semble donc bien indiquer ici qu'il a composé d'abord *l'Amoureux transy*, puis *les Angoisses et remèdes d'amour*, enfin *les Regnars trauersãt ;* comme les premières éditions que nous possédons de ces ouvrages sont sans date, j'ai cru pouvoir m'en tenir à la plus explicite de ses affirmations.

Lamoureux transi sans espoir nouuellement imprime A Paris en la rue neufue Nostre dame. A lenseigne de lescu de France. (A la fin) *Cy finissēt les faitz de lamoureux trāsy* (facteur de ce present liure) *maistre iehan bouchet procureur a poictiers. Imprime a paris Par Jehan iehannot Imprimeur et libraire..... Demourant en la rue neufue nostre dame A l'enseigne de Lescu de France*, pet. in-4° goth. de 34 ff. non chiffrés à 2 col. avec fig. en bois, titre en rouge et noir.

Sensuyt lamoureux trāsy sans espoir. Imprime nouuellement a Paris par la veufue feu Jehan Trepperel, in-4° goth. de 32 ff.

Du Verdier (t. IV, p. 356), Nicéron (t. 27, p. 10), Dreux-Duradier (t. 1, p. 247) signalent une édition in-4° de *l'Amoureux transy* à Lyon, chez Olivier Arnoullet. Du Verdier et Nicéron ne lui donnent pas de date, Dreux-Duradier la fixe à 1507 (1).

Les angoysses et remedes d'amours... La Croix du Maine (t. 1, p. 459) indique une édition de 1501 à Paris.

Les angoysses et re | medes damours | Du Trauerseur, en son adolescence. On les vend a Poictiers au Pelican | auec priuilege du Roy..... *Imprime à Poictiers le huytiesme iour de Ianuier MDXXXVI par Iehan | et Enguilbert Marnef | freres.* (B. N. Rés. Ye 360.) Je me suis servi de cette édition.

Les angoysses et remedes d'amours du Trauerseur en son adolescence. On les vend a Poictiers au Pelican. (A la fin) *Imprime a Poictiers le dix neufuiesme iour de Feburier MDXXXVII par Iehan et Enguilbert de Marnef freres*, pet. in-8 de 4 ff. prel. et 151 p. de texte.

Brunet signale une édition sans date, *Paris*, à l'enseigne de l'éléphant; in-6 de 87 ff. avec fig. en bois ; une autre à *Lyon*, *Jean de Tournes*, 1550, in-16 de 173 p. Enfin on trouve une édition des *Angoisses et remedes d'amours* à *Rouen*, *Abrah. Cousturier* 1599, à laquelle est jointe « *une plaisante histoire d'Euriale et Lucresse redigée en langue latine par Æneas Sylvius, poete excellent, et depuis trad. en vulgaire françois* ».

Les regnars trauersant | les perilleuses voyes des | folles fiances du mōde | composees par Sebastien brand, lequel composa la nef des folz | derrenierement imprime a Paris. Et autres plusieurs choses | composees par autres facteurs. (A la fin) *Cy finist le liure des renars trauer-*

(1) A la vente publique de la bibliothèque Sunderland une édition de *l'Amoureux transy sans espoir* 1503 (?), exemplaire sur vélin, orné de vingt miniatures, a été vendu 16.150 francs.

La première édition de *l'Amoureux transy* est évidemment celle imprimée chez Vérard (2 *Mor.* XI, f° 47 c.) vers 1500. Si l'on pouvait déterminer exactement l'année de la mort de Jean Trepperel, on parviendrait à fixer une date approximative pour les trois suivantes : mais les auteurs ne sont pas d'accord. Cf. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, aux mots Jehannot et Trepperel.) On peut du moins affirmer que l'édition publiée *A lenseigne Sainct Jehan Baptiste* est postérieure à 1508, année où Jean Jehannot commence à exercer son métier de libraire-imprimeur.

sant les voyes perilleuses... imprime a paris pour | Anthoine Verard..... Pet. in-fol. goth. à 2 col. de 42 lig. avec fig. en bois. (B. N. Rés. Yh. 7 [1].

Les regnars trauer | sāt les perilleuses | voyes des folles fiances | du mōde cōposees par Sebastien brand : lequel com | posa la nef des folz derrenierement Imprimee a Pa | ris. Et autres plusieurs choses composees par autres | facteurs. (A la fin): *Cy finist le liure des Regnars | trauersant les voyes perilleuses des | folles fiances du monde. Imprime a | Paris par Michel le Noir libraire de | mourant sur le pont Saint Michel a l'y | maige Saint Iehan leuangeliste. Et fut acheue lan mil cinq cens et quatre : le XXI iour de may ;* pet. in-fol. goth. à 2 col. avec fig. en bois. (B. N. Rés. Yh. 61.) Je me suis servi de cette édition.

Brunet signale deux autres éditions : *Paris*, 1522, *Philippe le Noir*, et *Paris*, 1530, *Denis Janot*.

Le Catalogue du *British Museum* signale une traduction allemande des *Regnars trauersāt*, 721, g. 23.

Epistre enuoyee | Des Champs Elisees au | Roy Henry dengleterre | a present regnant Audit | royaulme. — s. l. n. d.

(B. N. Rés. Y[e] 1370.)

L'Esprit (L'Epistre) **de Henry septiesme iadis roy d'Angleterre**... Lyon, Macé Bonhomme 26 mai 1544.

Cette Epître a été reproduite par Anatole de Montaiglon, — qui n'en connaissait pas l'auteur — dans les *Anciennes Poésies françaises*, t. II, p. 26.

La deploration de leglise militante sur | ses persecutions interiores et exteriores et | imploration de aide en ses aduersitez par | elle soustenues en lan mil cinq cens dix : et | cinq cēs vnze que p̄sidoit en la chaire mon | seigneur sainct pierre Iulius secundus | composee par le trauerseur des voies pe | rilleuses..... *Cy finist la deploratiō..... īprimee a Paris a la rue Iudas pres les carmes. Lan mil cinq cēs douze le q̄nziesme | iour de may pour Guillaume eustace li | braire et relieur de liures iure de luniuersite | de paris demourant a la rue de la iuifrie a | lensei gne des deux sagittaires. Et la se | vendent ou au palays a la grant salle | au troiziesme pillier ;* pet. in-8° goth. 28 ff. (B. N. Rés. Y[e] 1635.)

Ce volume est relié avec *le conseil de paix nouellement impri | me a paris.* (B. N. Rés. Y[e] 1634.)

Brunet signale une autre édition, sans lieu, ni date.

Le temple de bōne renō | mee, et repos des hommes et femmes illustres | trouue par le Trauerseur des voyes peril | leuses, en plorant le tres regrette deces du | feu prince de Thalemont vnique | filz du Cheualier et Prince sans reproche..... *Imprime a Paris pour Galliot du*

(1) Cette édition est postérieure au 22 mars 1502 (voir n 1, recto), et peut-être 1503, car il est impossible de savoir à quelle époque l'auteur de cette partie du livre, qui n'est pas Jean Bouchet, fait commencer l'année.

pre marchāt | libraire..... Cy finist la descripcion du temple de bōne renommee... Imprime a Paris pour Galliot du pre.. Et fut acheue de īprimer le secōd iour de ianvier mil cinq cens et seize...

(B. N. Y^e 357.)

Sensuyt le tem | ple de bonne re | nōmee et repos | des hommes, et fēmes illustres, trouue | par le Trauerseur des voyes perilleuses | en plorāt le tresregrette deces du feu prī | ce de Thalemont vnicque filz du Cheua | lier et Prince sās reproche... (A la fin) : *Cy finist... Impri | me nouuellement a paris En la Rue neufue nostre Da | me, A lēseigne de lescu de France.* (B. N. Rés. Y^e 355.)

Je me suis surtout servi de cette édition.

Il existe une autre édition sans date *à Paris chez Alain Lotrian* (1).

Lhistoire et cronicque de Clotaire | Premier de ce nom, VII roy des frācoys, et monarque des gau | les, Et de sa tres illustre espouse Madame Saincte Radegonde | extraicte au vray de plusieurs cronicq̄s antiq̄s et modernes... (A la fin) : *Ceste vie a este imprimee a poictiers par sire Enguil | bert de marnef libraire iure de lad uniuersite demou | rant a lenseigne du Pellican deuant le palis* (sic) *dud poi | ctiers.* Le iour du moys de Lan mil cinq cens,

Et sont a vendre au pellican
Aud Poictiers et aussi a paris.

Le privilège placé en tête du livre porte : Donne a amboise le XXVII iour de Ianvier, Lan de grace mil cinq cens et Dix sept et de notre regne le quatriesme.

Opuscules du Trauerseur Des voyes Perilleuses. Nouuellement par lui reueuz. Et amendez et corrigez. Lepistre de justice A l'instruction et honneur des ministres dicelle. Le chapelet des prīces contenant. L. Rondeaulx et V. Ballades. Plusieurs chās royaulx, Ballades et Rondeaulx. La Deploration de Leglise militāte sur les psecutions, laquelle deteste guerre et incite les Roys et princes a paix ; *Nouuellement Reueu, corrige et augmente p̄ le dict acteur. Et imprime nouuellement.* XVII. s. l. n. d., pet. in-4°. Av. 1 gr. en bois. Goth. 76 ff. non ch.

Opuscules du trauerseur des voyes perilleuses. Nouuellement par lui reueuz amendez et corrigez iouxte la dernière impression..... *On les vend a Paris par la veufue de feu Iehan ianot tenant et demourāt en*

1) Alain Lotrian exerça de 1518 à 1546. — *Imprimeurs parisiens*, p. 249.

la rue de marchepalu a lenseigne de la corne de cerf ; pet. in-4 goth. de 76 ff. non chiffrés (1).

Opusculles du trauerseur des | voyes perilleuses nouuellement par luy reueuz | amandez et corrigez | Epistre de iustice a linstruction et honneur des ministres dicelle | Le chappellet des princes | Ballades moralles | Deploracion de leglise excitant les princes a la paix. *Imprime a Poictiers par Iacques Bouchet A la Celle le IX Dapuril Lan mil cinq cens | vingt et six*, in-4° goth. Je me suis servi de cette édition, mais souvent aussi les *Opuscules* sont cités d'après *les Genealogies, effigies et epitaphes*... édit. de 1545, où ils sont reproduits.

Une autre édition imprimée chez Jacques Bouchet également est datée du *XV iour daougst* 1525. Brunet indique encore une réimpression sans date *à Rouen chez J. Burges*, pet. in-8° goth.

Le Chappellet des princes, en cinquante rōdeaulx, et cinq | Ballades, faict et compose par le Trauerseur des voyes pe | rilleuses. — *Cy finist le chappellet des princes..... Et fut acheue de imprimer le | dix huytiesme iour de Auril mil CCCCC et XVII. — Ilz se vendent a Paris sur le pont nostre Da | me, a lenseigne de la Gallee, et au Pallays au se | cond pillier en la boutique de Galliot du pre.*

Cet opuscule avec les *Rondeaux et Ballades*, et *l'Epistre de la royne Marie a son frère* se trouve joint au *Temple Iehan Boccace*, de la ruyne daulcuns | nobles malheureux, faict par George son imitateur.

(B. N. Rés. Z 349.)

Je me suis servi de cette édition.

Le Chappellet des princes : cinquāte rōdeaulx et cinq Ballades : nouuellement reueu et corrige par maistre Iehan Bouchet procureur de Poictiers acteur de ce present liure 1536. *Imprime nouuellement à Paris en la rue neufue Nostre Dame a lanseigne Sainct Iehan Baptiste*; pet in-8° de 32 ff. non chiffrés, lettres rondes.

Le labyrīth de fortune et | Seiour des trois nobles dames cōpo | se par lacteur des regnars trauersans | et loups rauissans (2) surnomme le trauer | seur des voyes perilleuses... *Et sont a vendre a Paris en la rue sainct Iacques deuāt | sainct Yves et a Poictiers deuāt le pallays au pellican par En | guilbert de Marnef. Et a limprimerie a la Celle et deuāt les Cordeliers par Iacques Bouchet imprimeur*; in-4° goth. (Bibl. de Poitiers 9-2, 1567).

(1) Cette édition sans date doit avoir paru de 1522 à 1531. Jean Jehannot mourut en 1522 ; sa veuve lui succéda et exerça rue de Marchepalu, probablement jusqu'à 1531. *Imprimeurs parisiens*, p. 193, 194.

(2) *Les Loups rauissans* ne sont pas de Jean Bouchet, mais de Robert Gobin (Goujet, *Bibl. franç.*, t. X, p. 178).

Le privilège de cette édition est de 1522. — La plupart de mes citations sont prises dans cette édition, que j'ai pu consulter à la Bibliothèque publique de la ville de Poitiers.

On trouve chez les mêmes libraires une autre édition imprimée *le XXVI de mars mil cinq cens XXIIII;* in-4° goth.

Sensuit le la | byrīht (*sic*) **de fo | tune** (*sic*) et Se | iour des trois nobles dames Cō | pose par lacteur des Regnars | trauersās et loups rauissās, sur | nomme le trauerseur des voyes perilleuses... *On les vend a Paris en la grant rue sainct Iacques | a lenseigne de la Rose blanche couronnee... Cy finist.... Nouuellement Imprime par Philippe le Noir libraire et relieur iure en luniuersite de Paris....* In-4° goth. (B. N. Rés. Y^e 354.) Nicéron (t. 27, p. 17) donne pour date à cette édition 1534.

Enfin il y a chez *Alain Lotrian, Paris,* une autre édition du même ouvrage à laquelle Nicéron (*ibid.*) assigne pour date 1532. (B. N. Y^e 353.)

Le Conflit de l'heur et malheur par Dialogue. *Paris. Denys Janot* (1). Du Verdier, t. IV, p. 456, et Nicéron t. 27. p. 19, indiquent cet opuscule qui n'est d'ailleurs qu'un extrait du *Labyrīth de fortune.*

Les Annalles dacqui | taine faictz et gestes en sommaire des | Roys de France et Dangleterre | Et des pays de Naples et de Milan. — *Et sont a vēdre a Paris en la rue Sainct Iacques deuāt sainct Yues et a Poictiers | deuant le pallays au Pellican par Enguilbert de Marnef. Et a limprimerie | A la Celle et deuant les Cordeliers par Iacques Bouchet imprimeur...* (A la fin) : *Cy finissent..... Et imprimees audict lieu pour maistres Enguilbert de Marnef et Iacques Bouchet.... le iour du moys de lan mil cinq cens vingt et quatre...* In-fol. (B. N. Rés. L k $\frac{1}{25}$).

Pour les 10 éditions suivantes, je reproduis le *Catalogue de la Bibliothèque nationale.* Histoire, t. VIII, p. 2.

A. — 1525. Nouvellement corrigées, avec aucunes additions de la duché de Bourgongne et comté de Flandres. — *Paris et Poictiers. E. de Marnef,* in-fol. (Réserve. Caractères gothiques.)

B. — (*S. d.*)-(*S. l.*) in-fol. (Réserve. Caractères gothiques.)

C. — 1531. *Poictiers. J. Bouchet* (2). Le titre porte : *Les corectes et additionnees Annales Dacquitaine... nouvellement corrigees et additionnees par lacteur mesmes jusques à lan mil cinq cens trente et cinq.* (Réserve. Caractères gothiques.)

D. — 1537. Revues et corrigees par lacteur mesmes jusques en lan mil cinq cens trente et cinq, et de nouvel jusques en lan mil cinq cens XXXVI. *Paris. Galliot du Pré,* in-fol. (Réserve. Caractères gothiques.)

(1) Denys Janot exerce de 1529 à 1545.

(2) Cette édition se trouve, non seulement chez Jacques Bouchet, mais aussi chez les frères Marnef Jean et Enguilbert.

E. — 1537. Revues jusques en lan mil cinq cens XXXVII. — *Paris. Richard du Hamel*, in-fol. (Réserve. Caractères gothiques.)

F. — 1540. Reveues... Jusques en lan mil cinq cens quarante. — *Paris. A. Girault*, in-fol. (Caractères gothiques.)

G. — 1545. Quartement reveuës et corrigees par l'autheur mesmes... *Poictiers. J. et E. de Marnef, et J. Bouchet*, in-fol.

H. — 1557. *Poictiers. E. de Marnef*, in-fol. (1 autre exemplaire dans la Réserve, aux armes de de Thou.)

I. — 1557. — *Poictiers. Les Bouchets frères*, in-fol.

J. — 1644. — Augmentées de plusieurs pièces rares et historiques extraites des bibliothèques et recueillies par A. Mounin... *Poictiers. A. Mounin*, in-fol. (1 autre exemplaire dans la Réserve, aux armes de Mademoiselle.)

Outre ces onze éditions, il convient encore de signaler les suivantes :

... Revues et corrigées par l'Auteur et continuées jusqu'en 1535. *Poitiers*, 1535, in-f°. (Nicéron, t. 27, p. 13.)

... Reveues et corrigees par lacteur mesmes, iusques en lan mil cinq cens trente et cinq et de nouvel iusques en lan mil cinq cens XXXVII. *On les vend a Paris, en la grand salle du Palais, au premier pillier, en la bouticque de Charles Langelier*, 1537, in-fol. goth. (Catalogue de A. Durel n° 82.) Graesse indique encore une édition de 1537, Paris, N. Couteau.

... *Paris, Guillaume Lebret*, 1537, in-fol. goth. (Brunet.)

... *Poictiers*, 1607, in-fol. (Brunet.)

Les Anciennes et modernes gene | alogies des Roys de France | et mesmement du roy Pharamond auec leurs Epitaphes et Effi | gies. Et sont a vendre a Paris en la rue Sainct Iacques et a Poictiers au Pellican. Et a l'imprimerie a la Celle et deuant les Cordeliers par Iacques Bouchet... *Cy finissent... impri | mez nouuellement a Poictiers p̄ Iacques | bouchet Imprimeur le vingt sixiesme iour de Iāuier lan mil cinq cens vingt et sept*, in-4° goth. (B. N. Rés. L^{37}_{2}.)

1530. — Brunet cite, après Panzer, une édition de 1530, sans nom d'imprimeur.

1531. — **Les Anciennes**... sont a vendre a Paris en la rue Saint Iacques. Et a Poictiers au Pellican... (A la fin) : *Imprimez nouuellement a Poictiers par Iacques Bouchet le vingt septiesme iour de nouembre lan mil cinq cens trente vng*, pet. in-4° goth. (B. N. Rés. L^{37}_{2} A.)

1534. — **Les Anciennes**... *On les vend à Paris au Palais, en la galerie par où on va à la chancellerie, par Vincent Sertenas.* (A la fin) : *Cy finissent les Epitaphes, Généalogies et Effigies des Roys Francoys. Imprimez nouvellement a Paris, l'an mil cinq cens XXXIV.* Pet. in-8° cart. *Portraits des Rois gravés en bois.* (Bulletin du Bouquiniste, 1861, n. 4448.)

1535. — **Les Anciennes...** (A la fin) : *Imprime a Poictiers par Iacques Bouchet le douziesme iour de iuing lan mil cinq cens trente cinq,* in-4° goth.

1536. — **Les Anciennes...** *Paris. Galiot du Pré.* MDXXXVI, in-16 (B. N. Rés. L^{37}_{2} B.)

1537. — **Les Anciennes...** *On les vend a Paris au clos bruneau à lenseigne de la corne de cerf.* (B. N. Rés. L^{37}_{2} C.)

1537. — **Les Anciennes...** *Poictiers. I. Bouchet.* (B. N. Rés. L^{37}_{2} D.)

1539. — **Les Anciennes...** *Arnould et Charles les Angeliers frères* ou *Pierre Hermier*, in-8° goth.

1541. — **Les Anciennes...** *Paris. A l'enseigne de l'elephant. Fr. Regnault*, 1541, pet. in-8°.

1541. — **Les Anciennes...** *On les vend à Paris, au clos Bruneau, à l'enseigne Saint Claude, par Maurice de la Porte*, 1541, pet. in-8° goth. (Bulletin du Bouquiniste, 1858, n° 8150.)

1545. — **Les | Genealogies, effigies et epitaphes | des roys de France** recentement re | uues et corrigees par l'autheur mesmes ; auecq' plusieurs aultres opu | scules... *On les vend a Poictiers, en la boutique de Iacques | Bouchet, près les Cordeliers, et a l'enseigne au Pelican | par Iehan, et Enguilbert de Marnef, freres.* MDXLV. In-fol. (B. N. L^{37}_{3}.)

Voici la liste des opuscules que contient ce volume outre les *Genealogies :*

Deploration de feu Francoys de Valoys | Daulphin de Viennoys.
Epitaphes de plusieurs personnes.
Deploration de feu Monseigneur | Monsieur Francoys de la Tremoille.
Le Chappelet des Princes.
Rondeaulx.
Ballades.
Deploration de l'Eglise.
Dizains moraux sur les apophtegmes et | subtiles respōses de sept Sages de Grece.
Aultres dizains de plusieurs matieres.
Des angoysses damours Premiere Elegie | Seconde Elegie | Tierce Elegie, Quarte | Elegie.
Remedes damour.
Quatrains et cinquains d'aulcuns memora | bles faictz.
Patron pour les filles qui veulent apprendre a escripre.

Le P. Lelong, t. II, n° 24823, indique une autre édition des *Anciennes et modernes... à Paris* en 1636, il faut lire sans doute 1536 ; enfin Brunet signale au catal. de la Vallière par Nyon IV, n° 15789, un ouvrage de Jean Bouchet qui semble bien une reproduction de celui qui nous occupe :

Généalogies et épitaphes des roys de France, avec le sommaire des gestes de quarante roys et deux ducz qui régnèrent en Germanie sur

les Francoys avant Pharamond, et aussi des Commentaires de César, touchant la conquête des Gaules, en prose et en vers, par Jean Bouchet (*sans date, ni nom de ville*), in-12.

Le Panegyric du Che | uallier sans reproche. — Cy finist le Cheualier sans reproche cõpose p mai | stre Iehan Bouchet Procureur es cours royalles de | Poictiers. *Imprime p Iacques Bouchet demourant | aud Poictiers a la Celle. Et se vẽlet en la boutique du | dit Bouchet au Pellican pres le Palais.* Et fut acheue | le XXVIII. iour de mars mil cinq cens XXVII. (B. N. L $\frac{27}{n}$ 11678.)

Je me suis servi de cette édition.

Cet ouvrage a été publié en grande partie dans les collections Michaud et Poujoulat, Petitot, et dans le *Panthéon littéraire.*

1530. — **Les Triumphes de la noble et amoureuse dame** et lart de honnestement aymer compose par le trauerseur des voyes perilleuses. *Impme a Poictiers par Iacques Bouchet le XX iour du moy de iuing lan mil cinq cens trente,* in-fol. goth (1).

1532. — **Les Triumphes**... Et sont a vẽdre a Poictiers a lenseigne du Pellican... par Iehan de Marnef... et par Enguilbert de Marnef frères. (A la fin) : *Cy prend fin le traicte des Triumphes de la noble dame... Et est imprime a Poictiers, par Iacques Bouchet, le XXVII de mars mil cinq cens trente et deux,* in-fol. goth.

1534. — **Les Triumphes**... *Nouuellement imprime a Paris.— On les vend en la rue Neufue Nostre Dame, a lenseigne S. Iehan Baptiste, pres Saincte Geneuiefue des Ardens, par Denis Ianot.* M.D. XXXIIII, in-8° goth.

1535. — **Les Triumphes**... On les vend...en la boutique de Galliot dupre. Mil. D. XXXV. (A la fin) : *Imprime a Paris, par Nicolas Couteau le Ve iour daoust mil cinq cens XXXV,* in-fol. goth.

(1) **Les Triumphes de la noble et amoureuse dame** et lart de honnestement aymer compose par le trauerseur des voyes perilleuses. Nouv. impr. à Paris 1514. *On les vend au Palais en la gallerie par ou on va a la chancellerie, par Vincent Sertenas, en la rue neufue Nostre Dame a la Corne de Cerf,* in-8°.

Graesse qui signale cette édition de 1514 se trompe certainement : Jean Bouchet dans la liste chronologique de ses ouvrages (2 Mor. XI, f° 47 b) ne met *les Triumphes* qu'après les *Annales d'Aquitaine,* dont la 1re édition est de 1524 ; dans la XLIe Epistre familière qui est certainement postérieure à 1525, il ne nomme pas *les Triumphes* et cite comme son dernier ouvrage *Le Panegyric ;* enfin Vincent Sertenas, le prétendu libraire chez qui se serait trouvée cette édition de 1514, n'a exercé qu'à partir de 1528 environ. Cf. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens,* p. 341.

1536. — **Les Triumphes**... Nouuellement imprime a Paris. On les vend... en la rue Sainct Iacques a lenseigne du Pellican deuant sainct yues. M. D. XXXVI. (A la fin) : *Cy prent fin le traicte des Triumphes... Et nouuellement imprime a Paris pour Ambroise Girault, le XXe iour de iuing mil cinq cens XXXVI*, pet. in-fol. goth.

1536. — **Les Triumphes**... *Charles Langelier.*

1537. — **Les Triumphes**... *Paris. Jehan Longis.*

1537. — **Les Triumphes**... *Paris, au clos Bruneau, a lenseigne de la corne de Cerf.* Mil DXXXVII, in-8°, goth.

1539. — **Les Triumphes**... *Paris, Estienne Cavellier*, 1539, in-8°, goth.

1541. — **Les Triumphes**... *Nouuellement | Imprime a Paris*, 1541. *On les vend a Paris en la rue Sainct | Iacques a lenseigne de lelephant, par Françoys Regnault.* (Bibl. de Poitiers, $\frac{6.1198}{R.5.}$.)

1541. — **Les Triumphes**..., *Paris, Philippe Le Noir*, in-8°, goth.

1541. — **Les Triumphes**... *Paris, Oudin Petit*, pet. in-8°, goth.

1541. — **Les Triumphes**... *Rennes, par Jehan Georget*, in-fol. goth.

1542. — **Les Triumphes**... *Paris, Jehan Réal*, in-8°, goth.

1545. — **Les Triumphes**... *On les vend a Paris en la rue Neufue No | stre Dame a l'enseigne de L'escu de Fran | ce, par Iehan Le Noir*, in-8°.

1555. — **Les Triumphes**... *Paris, Estienne Groulleau*, in-8°. Graesse signale chez le même Est. Groulleau des éditions en 1539, 1541, 1545.

1563. — **Les Triumphes**... *A Louain. | De l'Imprimerie de Jean Bo | gard a la Bible d'Or.* 1563, in-8°.

1563. — **Les Triumphes**... *Paris, Lorain.*

Les Exclamations et epistres et oraisons de la noble Dame amoureuse dicte lame incorporee, cōtenāt la deploration de sa misere : Cōposez par le trauerseur des voyes perilleuses appele Maistre Iehan Bouchet... 1535. On les vend a Paris. en la Rue neufue nostre Dame a lenseigne de Sainct Iehan Baptiste. (A la fin) : *Cy finist ce present liure de lame incorporée, Nouuellement Imprime a Paris, par Denys et Simon Ianot freres, demourant en la rue Neufue Nostre Dame*, pet. in-8°.

Du Verdier (t. IV, p. 356) indique une édition de 1535 également à Paris, chez Vincent Sertenas, in-8°. Cette édition, vraisemblablement est antérieure à la précédente.

La Croix du Maine signale une édition chez Jean Mousnier à Lyon, 1540, in-16.

Les Exclamations... sont tirées *des Triumphes ;* c'est le recueil de toutes les pièces de vers que Jean Bouchet a mêlées à sa prose. Cette publication fut faite contre son gré. (Cf. *Sensuit les eleyantes epistres extraites du panegyrique...*)

Sensuit les elegantes epistres extraites du panegyrique du cheualier sans reproche, monseigneur Loys de La Tremoille, composees par le

trauerseur des voies perilleuses maistre Iehan Bouchet, procureur en la court de Poictiers. Ausquelles sont comprins plusieurs choses aduenues au temps dudict La Tremoille. Auecq ; les Epitaphes des pays et lieux dont il estoit seigneur et gouuerneur. 1536. *On les vend a Paris en la rue neufue Nostre Dame, par Denys Ianot*, pet. in-8°.

Cette publication se fit contre le gré de Jean Bouchet : « On auoit peruerty voire falsifié aulcũs de mes liures et separé les epitres rimées de la prose des Triumphes de la noble dame, et du cheualier sans reproche et aussi les rõdeaulx du Labirinth de fortune, et de ce faictz liures separez. » (*Epistres morales et familieres...* Le motif et intention du Trauerseur.)

Cy apres | Suyuent XIII ron | Deaulx differens. Auec XXV | Balades differentes compo | sees, par Maistre Iehan | Bouchet aultremet | dict le tra | uerseur des | Voyes perilleuses Procureur a Poictiers. Et | nouuellemẽt imprimees a Paris, par Denys | Ianot Libraire et imprimeur.

1536.

On les vend en la rue neufue nostre dame | a l'enseigne Sainct Iehan Baptiste pres | Saincte Geneuiefue des ardans.

(Bibl. de l'Arsenal. B. L. 8937.)

Brunet dans son article sur Jean Bouchet renvoie à l'ouvrage : Rondeaux en | Nõbre troys | cens cinquante, Singuliers et a tous propos nouuellement Im | primez a Paris. *On les vend a Paris en la rue Neufue Nostre Dame a Lenseigne Sainct Nycolas.* (B. N. Rés. Y° 1401) ; je ne crois pas que dans ce volume il y ait un seul rondeau de Jean Bouchet.

Le iugement poe | tic de l'honneur fe | menin et seiour des | illustres claires et honnestes Dames, par le | Trauerseur. On les vend a Poictiers a lenseigne du Peli | can dauant le Palais. (A la fin) : *Imprimé à Poictiers le premier d'Auril M. D. XXXVIII, par Iehan et Enguilbert de Marnef frères*, pet. in-8°, goth.

(B. N. Rés. Y° 363 ; Bibl. publ. de Poitiers, VII, 4, 1254.)

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale est relié avec Y° 362, reproduction exacte de Y° 360 : *Les Angoysses et re | medes damours. Le iugement* était composé dès 1532 (*Annales d'Aquitaine*, p. 467, édit. de 1644) ; dans la XCVI^e de ses *Epistres familières*, Jean Bouchet demande à « madame de Monstereuilbonnyn, gouuernãte de mesdames les Filles du Roy » de vouloir bien lui obtenir le privilège de l'imprimer. (*Ep. Fam.* XCVI, f° 75 a.)

Epistres. Elegies, Epi | grammes et Epitaphez, composez sur et pour raison du deces | de feu tres illustre et tres religieuse Dame, Madame

Renee de | Bourbon, en sont viuant Abbesse du Royal monastere et ordre | de fonteurault, auec aultres choses concernans la sain | cteté de la dicte Religion. Par le Procureur | general dudict ordre, et par le Trauerseur.

MDXXXV.

Et sont a vendre a Poictiers dauant le Palays | A lenseigne du Pelican, pet. In-4°. (B. N. L $^{27}_{11}$ 2708.)

Nouuelle | Forme et | Ordre de plaider en | toutes les cours royales | et subalternes de ce royaume, regies | par coustumes, et ordonnan | ces Royaux. Auec la forme et maniere d'expedier les crimi | nels. Par M. Iean bouchet, le tout reueu et corrigé en cette derniere impression.

A Paris. Par Nicolas Bonfons, rue neuue nostre Dame a l'enseigne S. Nicolas, 1583. (Bib. publ. de Poitiers 9-5, 1676.)

La Croix du Maine et du Verdier citent deux autres éditions (t. I, p. 458, et t. IV, p. 356), l'une de 1542, *à Paris, chez Arnould et Charles les Angelier*, l'autre sans date, *à Paris* également, *par Jean Ruelle* (1). Dreux-Duradier (*Histoire littéraire du Poitou*, t. I, p. 254) indique une édition *à Poitiers*, 1542, in-8°, *chez Jean et Enguilbert de Marnef.*

Epistres Morales et Fami | lieres du Trauerseur. *A Poictiers | Chez Iacques Bouchet a l'imprimerie a la Celle, | et dauant les Cordeliers Et a l'enseigne du | Pelican par Iehan et Enguilbert | de Marnef.* 1545. (B. N. Rés. Y^{e} $^{55}_{2}$).

Sur l'exemplaire de la Bibliothèque publique de Poitiers on lit : « Ce livre appartient à moy Iacques Fleury, pretre, demeurant en la paroisse St hylaire de Poictiers, lequel ma este donne par maistre Jehan Bouchet qui la compose. En priant dieu quil luy doint bonne sante et longue vie et a la fin de ses iours son paradis. Faict le XVI iour de iuillet de lan mil cinq cens quarante et six.

FLEURY.

Dreux-Duradier (t. I, p. 253) cite les vers latins suivants qui se trouvaient en tête du volume des *Epistres Morales*, et qui ont disparu de l'édition dont je me suis servi :

MARTINUS SEGUIERIUS AD LECTOREM.

Ecce novum tibi, Lector, opus (ne respue donum)
Ille dat, haud ulli qui novus Author erit,
Qui Clarus Rhetor, Vates, Jurisque peritus
Et qui Pictonicae conditor Historicae,
Denique qui Musis jampridem vixit amicus
A quibus hoc unquam ne moriatur habet.

(1) Il y eut deux Jean Ruelle : Ruelle Jean I qui exerça de 1539 à 1571 et Ruelle Jean II qui exerça de 1569 à 1606. (Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, p. 334.

Triomphe du tres | Chrestien, tres puissant et inuictissime. Roy de France, François premier de ce nom : contenant la difference des Nobles. *On les vend a Poictiers a l'enseigne du Pelican.* M. D. L. A la fin : *Imprime a Poictiers par Iean et Enguilbert de | Marnef freres, demourans a l'enseigne du Pelican : et fut acheue le XVII d'Aoust* M.D.XLIX, pet. in-fol. (B. N. Rés. Ye 55.)

Cet ouvrage a reparu sous le titre suivant : *Le Parc de | Noblesse | Description du tres puissant et ma | gnifique Prince des Gaules, | et de ses faicts et | Gestes. | La forme de viure de ceux du bon temps, qu'on | nommoit l'Aage doré... au Pelican par Iean de Marnef* M.D.LXV. Le titre seul est changé, l'édition est la même que la précédente, d'où l'on a retranché la dédicace à Henri II et quelques pièces préliminaires. (B. N. Rés. Ye 56).

Goujet (*Bibliothèque françoise*, t. XI, p. 300) cite du même ouvrage une édition *à Poitiers*, 1572, *par Iean et Pierre de Marnef*. On en trouve une autre chez les mêmes éditeurs, 1574, mentionnée dans le catalogue de la Vallière par Nyon IV, n° 15881.

Ouvrages attribués à Jean Bouchet

La Croix du Maine, t. I, p. 458, indique encore les ouvrages suivants : *Exposition du Psalme de David qui se commence Miserere mei Deus*, — *Contemplations et oraisons à la Vierge Marie, à tous les Anges et Saints du Paradis* — *Traité de l'Amour de Dieu* ; il semble avoir eu ces livres entre les mains, car après les avoir cités il ajoute, parlant de Jean Bouchet : « Il a composé plusieurs autres œuvres lesquels je n'ai pas vus. »

Le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. III, n° 35731, signale un autre ouvrage de Jean Bouchet : *Louange de la ville de Poitiers*, in-4°, publié à Poitiers en 1527. M. Foucart, *Memoires des Antiquaires de l'Ouest*, 1840, p. 201, cite le même ouvrage dans une nomenclature bibliographique.

Ouvrages attribués à Jean Bouchet, mais qui ne sont pas de lui

Le nouueau mõde auec lestrif
Du pourueu et de lellectif
De lordinaire et du nomme....,

GUILLAUME EUSTACE.

Ilz se vendẽt a la iuifrie a lenseigne des deux | sagittaires, et au palays au troisiesme pillier.

(B. N. Rés. Y° 2988).

J'ai exposé au chapitre IV de la Ire partie les raisons qui m'empêchent de croire que cette sotie soit de Jean Bouchet.

Le Monde, Abuz, les Sots. Cette sotie a été attribuée à Jean Bouchet (Cf. L. Petit de Julleville, *Répertoire du Théâtre comique en France, au moyen âge*, p. 183), mais sans aucune raison convaincante.

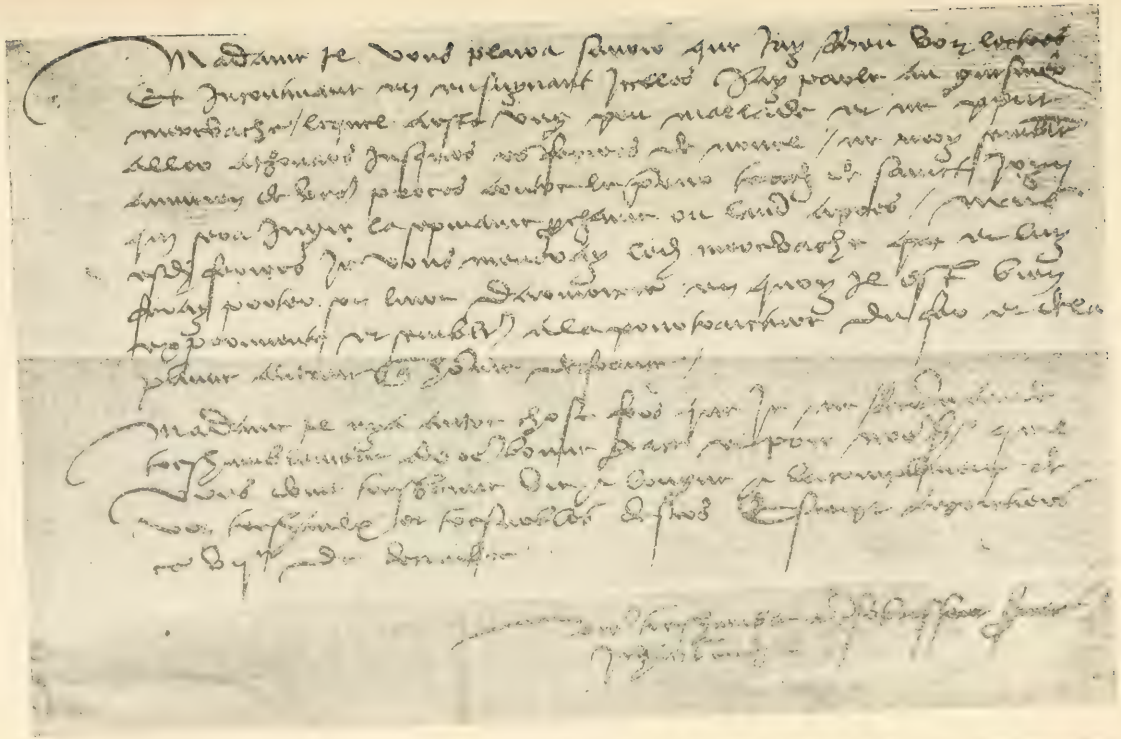

Fac-simile d'une lettre autographe de Jean Bouchet à Gabrielle de Bourbon, épouse du Chevalier sans reproche, Louis II de la Trémoille.

APPENDICE III

INDEX

A

Actes des apôtres, 114.
Aiguilherie (rue de l'), maintenant rue de la Mairie, 36.
Albret (Charlotte d'), 61.
Alde Manuce, 17.
Alexandre VI, 200.
Alexis (frère), 51.
Aliénor, duchesse d'Aquitaine, 81.
Amboise (château d'), 209.
Amoureux transy, sãs espoir, 18 à 19, 18, n. 1.
Anciennes et modernes genealogies, 93, n. 1, 96, 174, 178.
Angle (abbaye d'), 98 et 99, 140, 192, 273.
Annales d'Aquitaine (les), 2, 41, 92, 96, 124, 138, 155, 159, 165, 174, 185, n. 1, 186, n. 1, 189, 189, n. 1, 197, n. 2, 200, n. 2, 201, 204, n. 1, 244, 306.
Anne de Bretagne, 29, 29, n. 3, 195, n. 1.
Anthénor, 176.
Ardillon, 31, 82, n. 1, 83, 83, n. 2 et 3, 84, n. 1, 85 à 95, 100, 144, n. 3, 166, 190, 271.
Aristote, 248.
Auber (abbé), *Etudes sur les historiens du Poitou*, 187, 188, n. 1, 201, n. 2, 205, n. 1.
Aubertin (Charles). — *La Versification française et ses nouveaux théoriciens*, 45, n. 1, 219, n. 1, 315. — *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, 114, n. 1, 160, n. 2, 209, n. 1, 258.
Aude (Pierre), 43, n. 3.
Aulonne (terre d'), 67, n. 2.
Auton (Jean d'), 13, 29, n. 2, 31, n. 4, 72, 86, 86, n. 2, 97 et 98, 99, n. 2, 100 et 101, 144, n. 3, 218.
Autriche (Marguerite d'), gouvernante des Pays-Bas, 59, 200, n. 4, 208, 236.
Aymery (Germain), 94, n. 1.
Azincourt (bataille d'), 227.

B

Babinet, 121.
Badius (Van Assche), 10.
Baïf (monseigneur Lazare de) 154, 154, n. 1.
Banville (Théodore de), *Petit*

traité de poésie française, 219, n. 1 et 3.
Baron (Jean), 31, 137.
Baronius (le cardinal), 188.
Bartas (du), 54, 54, n. 2.
Basoche de Bordeaux, 107.
Baudoin (comte de Flandres), 173.
Beaujeu (Anne de), 42, 209.
Beaujeu (Catherine de), 59.
Beaumont (Jacques de), seigneur de Bressuire, 67, n. 2.
Bellay (Joachim du), 9, 53, 56, 181, 213, 215, n. 4, 228, 231, n. 3, 250, 305, n. 1.
Belleau (Remi), 53, n. 3, 305, n. 1.
Benon (comte de), 35, 64.
Bérose, 194, n. 1, 197, 205, n. 1.
Billon, 117, 117 n. 2.
Blanchet, 52, 73 et 74.
Blancs-Manteaux (prieuré des), 192.
Blondus (Flavius), 194, n. 1.
Bobinet, curé de Buxeroles, 205, n. 1.
Boccace, 30, 86, n. 1, 88, 241.
Boisleve, 2, 2, n. 3, 282.
Boisseau de la Borderie (Jean), 122.
Boivre (rivière), 34.
Bologne, 17.
Bommiers (château de), 42, n. 2.
Bonaventure des Périers, 224, n. 2, 327, 348, 348, n. 1.
Bonnefon (Paul), *Différend de Marot et de Sagon*, 149, n. 2.
Borderie (Arthur de la), *Jean Meschinot*, 225, n. 1, 235, n. 1.
Borgia (César), 61.
Bouchard (Allain), 189, n. 2.
Bouchet (Gabriel), 165, 165, n. 1, 216, 231, n. 3.
Bouchet (Guillaume), 117, n. 1.
Bouchet (Jacques), imprimeur, 36, 64, 338.
Bouchet (Jean), prêtre, 2, n. 3.
Bouchet (Marie), 53, 137 et 138.
Bouchet (Pierre), 2.
Bouillon (Godefroy de), 39, 173.
Boulogne-sur-Mer, 155.
Bourbon (Gabrielle de), vicomtesse de La Trémoille, 40, 42 et 43, 47, 49, 49, n. 2, 50, 56, 58, 60, 61, n. 1, 62, 69, 71, 166, 238, 298.
Bourbon (Louis de), comte de Montpensier, 42.
Bourbon (Louise de), 138, 230.
Bourbon (Madeleine de), 138.
Bourges, 122.
Brandois (terre de), 67, n. 2.
Brant (Sébastien), 21 à 23, 23, n. 1, 24, 74.
Brèche (Jean), avocat, 101, 101, n. 2, 156, n. 1.
Bretagne (Pierre de), 67, n. 2.
Brice (Germain), 29, 29, n. 4.
Brodeau, 144.
Brunet (J. C.), 87, n. 1.
Brunet (Pierre), 31, 137.
Brunot (F.), 89, 244.
Bucher (Germain-Colin), 46, n. 2, 101, 143, 145 à 148, 146, n. 2, 219, n. 3, 220.
Burckhardt (J.), *La civilisation en Italie*, 298, n. 4.
Buxeroles, 205, n. 1.

C

Caille (le métayer de la), 56, n. 2.
Calvin, 121.
Cande, 66, n. 3.
Capponi, 10.
Castel (Georges), 51.
César, 194, n. 1.
Chabannes (maréchal de), 55, n. 2.
Chaillou de Pestain, 236, n. 1.
Chambon (Jehan), 66, n. 3.
Chanson de Roland, 304.
Chaponneau (Jehan), 122.
Chappellet des Princes (le), 44.
Charles V, roi de France, 39, 171, n. 1.
Charles VI, roi de France, 39, 203.

Charles VII, roi de France, 39.
Charles VIII, roi de France, 8 à 11, 9, n. 1, 13, 16, 18, 28, 43, 141, n. 2, 174, 183, n. 1, 189, 200.
Charles d'Orléans, 227.
Charles-Quint, 34, 72, 141, n. 2, 198.
Charretier (Jean), 194.
Chartier (Alain), 44, 47, 51, 90, 100, n. 2, 203 et 204, 211 et 212, 227.
Chastelain (Georges), 29, 91, 208, 218, 224, n. 2, 241.
Châtelet (cour de justice du), 23.
Châtellerault, 193.
Chauvigny, maison de campagne de Jean Bouchet, 98, 128, 139, 221, 232, 239, 250.
Chenevière (Adolphe), *Bonaventure des Périers*, 224, n. 2.
Childéric, 172, 178.
Chronique de Bretagne, 194.
Chroniques de Louis XII, 97, n. 2, 100.
Chroniques de Turpin, 194.
Chusault, 127, 127, n. 2.
Cicéron, 30, 38, n. 3, 77, 91, 99, 228, n. 2, 248.
Clain (rivière), 34 et 35, 73, 77, 166, 193, 249.
Clodion, 172.
Coëtivy (Louise de), 47, 47, n. 2.
Colletet, 188, n. 1.
Colonia (P.), 10.
Commines, 67, n. 2, 203.
Conards de Rouen (Confrérie des), 105.
Corneille (Pierre), 5.
Crétin, 29, 52, 55, n. 2, 71, 100, n. 2, 155, n. 2, 210, 210, n. 1, 218, 224, 253.
Crichon, 103, 103, n. 2.
Croix (R. P. de la), S. J., 201, n. 2.
Croutelles, 80, 81, n. 2, 121.
Curzay (Jean de), chanoine de Poitiers, 252 et 253.
Curzon (terre de), 67, n. 2.

D

Danglure (Jacques), 101.
Dante, 50, 88, 219, n. 3.
Darmesteter et Hatzfeld, *le Seizième Siècle en France*, 316, n. 1, 334.
De educatione puerorum, 87.
Denais (Joseph), *les Poésies de Germain Colin Bucher*, 46, n. 2, 145, n. 2.
Deschamps (Eustache), 199, n. 1, 211, 212.
De Senectute, 133, 133, n. 3.
Dissais (château de), 49, 49, n. 1.
Dorac, 177.
Dreux-Duradier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, 99, n. 2, 158, 165, n. 2.
Dugas-Matifeux, 189, n. 2.
Duguesclin (Bertrand), 173.
Duprat (Antoine), 173, n. 2.
Dupleix, 188.

E

Ecosse (Marguerite d'), 203, *Bréviaire des nobles*, 213.
Eléonore (reine), 54, 101, 127 et 128, 153, 198.
Emilius Probus, 30.
Eneas, 176.
Enseignes de Poitiers (vieilles), 36, 36, n. 1.
Epistre au roi de la Basoche de Bordeaux, 108.
Erasme, 17.
Ermenaud (l'), 82, n. 1.
Escole (château d'), 43.
Epistres familieres, 72.
Estienne (Henri), *Précellence du langage françois*, 262, n. 2.
Estissac (Louis d'), 152.
Estissac (Geoffroy d'), évêque de Maillezais, 76 et 77, 76, n. 2, 77, n. 1, 78, à 80, 82, 82, n. 1, 83, 192, 217, n. 2, 283.
Eusèbe, 194, n. 2.
Eyquem (Pierre), père de Michel Montaigne, 67.

F

Fabri (Pierre), *Grand et vray art de pleine rhetorique*, 245.
Faculté de médecine de Montpellier, 82.
Faguet (Emile), *le Seizième Siècle*, 219, n. 3, 221, n. 2, 242, n. 1.
Favrouse (rue), aujourd'hui rue Saint-Etienne, 36.
Flandres (Marguerite de), 200.
Fleury (le cardinal de), 205, n. 1.
Florence, 203.
Fleurange, 11.
Foix (Françoise de), 59.
Fontaine (Charles), 53, n. 2, 144, 157, n. 2, 160.
Fontainebleau, 152, n. 2.
Fontaine-le-Comte, 31, 39, 83 et 84, 84, n. 1, 85, 87 à 89, 91 à 97, 101, 106, 140, 158, n. 3, 166, 190, 192, 249, 271, 273, 287.
Fontenailles-en-Brie, 189, n. 2.
Fontenay-le-Comte, 82, n. 1.
Fonteneau (*manuscrits de dom*), 3, n. 2, 43, n. 2, 111, n. 1.
Formond (Jean), 115.
Fornoue (bataille de), 18.
Fortiguerra (Scipion), 17, 17, n. 1.
Fou (François du), seigneur du Vigean, 141, 141, n. 2, 282.
Franc (Martin), 296.
François Ier, 48, 48, n. 3, 54, 101, 125, 138, 178, 198.
Francus, 176.
Frétard, 144, n. 3.
Frey (Cécile), 20, n. 1.
Froissart, 189, n. 2, 202, 212.

G

Gaguin (Robert), 172, n. 2, 174, 194, n. 2, 196.
Galliot du Pré, 88.
Gallois, 111.
Gargantua (*la Vie très horrifique du grand*), 78.
Gençays, 31, 137.
Genealogies, *effigies et épitaphes, des Roys de France recentement reuues et corrigées par l'autheur mesme*, 2, n. 2 et 3, 155, n. 1.
Gervaise (Pierre), 7, 11, 73 à 76, 223, n. 1.
Gilles (Nicole), 189.
Gillet, 113, 113, n. 1.
Girault (Ambroise), 189.
Glandève (le seigneur de), 155, n. 2.
Godard (Jacques), 135.
Gölnitz (Abraham), 10.
Gondi, 10.
Goths, 32 et 33, 86.
Gouffier (Artus), 282.
Goujet, *Bibliothèque françoise*, 21, n. 2 et 3, 29, n. 4, 50, n. 2, 65, 80, n. 1, 117, n. 2, 144, n. 3, 156, n. 1.
Grand Testament, 27.
Grande Boucherie, 35.
Grandes Chroniques de Saint-Denis, 194, 194, n. 2.
Greban (Arnoul), 44, 47, 51, 110, 120, n. 2.
Gringoire, 29, 52.
Grognet (Pierre), 144, n. 3.
Guinegate (bataille de), 186.
Guyvereau (chevalier), 145.

H

Haag, *la France protestante*, 92, n. 2.
Habert (François), 117, n. 2.
Halle (Adam de la), 219, n. 3.
Hamel (Richard du), 189.
Henri II, roi de France, 153, 201.
Henri VI, roi d'Angleterre, 227.
Henri VII, roi d'Angleterre, 291 et 292.
Henri VIII, roi d'Angleterre, 291 et 292
Héricault (C. D. d'), 214, 214, n. 1.
Hérode, 119.
Hérodote, 194, n. 2.

Héroet, 144.
Hildebert, évêque du Mans, 194, n. 2.
Histoire et Cronicque de Clotaire, 134, 134, n. 2, 166, 174, 174, n. 1, 175, n. 1, 176.
Histoire littéraire de la France, 213.
Hongrie (Béatrice de), 298.
Horace, 118, 227.
Hôtel de la Rose, 33 et 34, 34, n. 1, 139, 167, 259.
Hunibald, 117.

I

Irland (Robert), 101, n. 1.
Isidore, 194, n. 2.
Issoudun, 101, 117, 117, n. 2, 122.

J

Jansenn, *l'Allemagne et la Réforme*, 260, n. 3.
Jean-Michel, 16.
Jeanne d'Arc, 34, 34, n. 1.
Jésuites, 82.
Jodelle, 219, n. 3.
Jouhé-sur-Gartempe, 22, n. 2.
Jules II, pape, 200, 289, 291.
Justin, 30, 194, n. 2.
Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles* VI, 125, n. 1.

K

Kernela (Gilles), 127, 128, 130.

L

La Balue, cardinal, 191.
Labirīth de fortune (le), 13, n. 1, 31, n. 2, 85.
La Brosse (J. de), 64.
Lacour (Louis), *Œuvres françaises de Bonaventure des Périers*, 224, n. 2.
Lacroix (Paul), 82, n. 1.
Lactance, 156.
La Dugnie (Antoine de), 121.
Lamaure (Gabrielle), 56, n. 2.
Langlois (Ernest), 314, *De artibus rythmicæ Rhetoricæ*, 100, n. 2, 314.
Lascaris, 17.
La Tour (Gabrielle de), 42.
La Tour-Landry (chevalier de), 171, n. 1.
La Trémoille (famille), en général, 31, 39, 40, 53, 202, 246, 273, 290.
La Trémoille (Louis II de), 31, n. 4, 39 et 40, 42, 43, n. 2, 47, 48, 63, 64 à 66, 69, 71, 137, 179, 181, 271, 281.
La Trémoille (Charles de), voyez Talmond (prince de).
La Trémoille (Louis III de), 2me prince de Talmond, fils de Francoys de la Trémoille, 35, 64, 243.
La Trémoille (Françoys de), 33, n. 2, 34 et 35, 47, 61, 63, 66 et 67, 69, 134, n. 3, 136, 136, n. 1, 281.
La Trémoille (Guy de), 39.
La Trémoille (Georges de), 39.
La Trémoille (Guy VI de), 39, 42, n. 2.
Laval (Anne de), 63, 67.
Lavisse et Rambaud, *Histoire universelle*, 201, n. 1.
Le Chandelier (Baptiste), 104.
Le Clerc (V.), 213.
Leconte, chanoine, 113, 113, n. 1.
Ledain, 34, n. 1.
Le Lieur (Georges), 103, 103, n. 1.
Le Loup (Michel), 129.
Lemaire de Belges (Jean), 29, n. 3, 44, 45, n. 2, 46 et 47, 50, n. 3, 55, n. 2, 71, 87, n. 1, 91, 100, n. 2, 177, 177, n. 2, 182, 191, 194, n. 2, 197, 208, 218, 219, n. 3, 224, 241, 253, 314, 326.
Le Monde, Abus, les Sots, 108, n. 2.
Lenient, 270. — *La Satire en France au moyen âge*, 108, n. 1, 212, n. 2, 261, n. 1.

Léon X, 200.
Le Prévost (Thomas), 102 et 103, 116.
Le Queux (Regnault), 51.
Le Riche (Guillaume), 115, 115, n. 3.
Lièvre (Auguste), *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, 158, n. 3.
Ligugé, 31, 39, 76, 76, n. 2, 78 à 81, 81, n. 2, 82, 84, 101, 106, 140, 166, 192, 249, 271, 273, 287.
Longueil, professeur de droit, 4.
Louis le Débonnaire, 204.
Louis IX, roi de France, 185.
Louis XI, roi de France, 14, 67, n. 2, 181, 182, 183, n. 1, 209.
Louis XII, roi de France, 4, 11, 29, 41, 69, 141, n. 2, 157, 178, 183, n. 1, 189, 200, 200, n. 1, 289, 291 à 294.
Luçon, 192.
Lusignan, 141, n. 2.
Luther (Martin), 159.
Lyon, 8 et 9, 8, n. 4, 29, 30, 32.
Lyon (Guillaume de), 129.

M

Macault, 105.
Machaut (Guillaume de), 211. — *Voir dict.*, 211. — *Prise d'Alexandrie*, 211, 212.
Maignen (Jehan), 110, 110, n. 4. 133.
Maillard, 26, n. 2.
Maillezais (abbaye de), 192.
Malherbe, 313, 315, n. 2 et 3.
Malines (palais de Marguerite d'Autriche à), 209.
Marché-Vieil (place du), 113, 117.
Marguerite de France, 281.
Marignan (bataille de), 48, 51, 60, 222, 236.
Marlian (Raymond), 194, n. 2.
Marnef (Jehan et Enguilbert de), imprimeurs-éditeurs de Jean Bouchet, 36.
Marot (Jean), 29, 29, n. 4, p. 44.
Marot (Clément), 8, 52, 82, 105, 144, 144, n. 3, 146, 149, 150, n. 2, 155 à 157, 159, 210, n. 1 et 2, 215, n. 3, 227, 255, 260, 308, n. 1, 311, 316, 329.
Martial d'Auvergne, 29.
Martin et Cahier (R. P.) S. J., 270.
Mary de Ruffec (Jean), 159.
Mathée, 242, n. 2.
Maulde de la Clavière, *Chroniques de Louis XII par Jean d'Auton*, 29, 97, n. 2, 99, n. 2, 100.— *Louise de Savoie et François Ier*, 89, n. 1. — *Les Femmes de la Renaissance*, 134, n. 3, 140, n. 4, 264, n. 3, 297, n. 2.
Maynard, 236.
Mellin de Saint-Gelais, 82, 88, 151, n. 2, 157, 329.
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2, n. 3, 4, n. 2, 22, n. 2, 81, n. 2, 84, n. 1, 113, n. 1, 141, n. 2, 152, n. 3, 165, n. 2, 188, n. 1.
Menot, 5, 26, n. 2, 258, n. 1, 260, 266, n. 3.
Méray, *la Vie au temps des libres prêcheurs*, 16, n. 1, 258, n. 1, 261, n. 1 et 2, 262, n. 1.
Merevache, enlumineur, 58, 58, n. 1 et 3.
Mérovée, 172.
Méry (Huon de), *le Tournoiement de l'Antechrist*, 212, n. 2.
Meschinot, 29, 44, 51, 89, 91, 100, n. 2, 183, n. 1, 218, 224, 235, n. 1, 253.
Meung (Jean de), 51, 100, n. 2.
Mihervé (le seigneur de), 102, 155.
Millet, 44, 51.
Molinet, 29, 50, n. 3, 55, n. 2, 89, 91, 208 et 209, 241, 253, 255.
Monin (Abraham), 188.
Monstrelet, 189, n. 2.
Montaiglon (Anatole de), *les Poètes français* de Crépet, 155, n. 2.

Montaigne (Michel), 67, 188, n. 1.
Montierneuf (*librairie* de), 192.
Montreuil (Jean de), 38, n. 3.
Mystère de la passion *et de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 116.

N

Nantes, 101, 127.
Navarre (Charles de), 202.
Navarre (Marguerite de), 59, n. 2, 157.
Nef de Folz (la), 21 à 23, 74.
Nesle (Hôtel de), 203.
Noaillé (*librairie* de), 192.
Nolhac (P. de), *Erasme en Italie*, 17, n. 1.
Notre-Dame-la Grande, 35, 36, 201, n. 2.
Notre-Dame-la-Petite, 36, 115.
Nouueau Mōde auec l'Estrif (le), 107 et 108.

O

Octavien de Saint-Gelais, 44, 47, 50, 50, n. 2, 51, 55, 55, n. 2, 91, 151.
Orange (prince d'), 141, n. 2.
Orneau (Jean), 115.
Orose, 30.
Ouvré, 165.
Ovide, 30, 55, 248.

P

Padoue, 17.
Palais des ducs d'Aquitaine, 36.
Palais de Justice de Poitiers, 35.
Pallavicini (cardinal), *Histoire du Concile de Trente*, 273.
Palsgrave, 316, n. 2.
Panegyric du Cheuallier sans reproche, 13, 42, 64, 70, 71, 97, n. 2, 171, 174, 179, 179, n. 2, 182, 184, 238, 241.
Parmentier (Jean), 102, 102, n. 1 et 2.
Paris, 30, 32, 53.
Paris (Paulin), *les Manuscrits français*, 102, n. 2.
Paris (Gaston), *Littérature du moyen âge*, 211, n. 3.
Pasquier, 244.
Passe-Lourdin (rocher de), 80 et 81.
Pavie (bataille de), 39, 66, 72.
Pazzi, 10.
Pellissier (Georges), 314.
Pépin le Bref, 180, n. 1.
Persac, 96, 96, n. 1.
Petit (Nicolas), 83, 94, 96, 99, 144, n. 3.
Petit de Julleville, *les Comédiens en France au moyen âge*, 41, n. 2. — *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, 38, n. 3, 213, 244, n. 2. — *Les Mystères*, 117 à 123.
Pétrarque, 90, 241.
Pharamond, 172, 177 et 178.
Philelphe (Fr.), 87, 87, n. 2.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 208.
Piéri (Marius), *Pétrarque et Ronsard*, 242, n. 5.
Pierre-Levée (la), 80 et 81, 81, n. 2.
Pilate, 120.
Pisan (Christine de), 90, 212. — *Trésor de la cité des dames*, 213.
Platine, 142, n. 1, 194, n. 2.
Platon, 59, 59, n. 2.
Pline, 195.
Plutarque, 30.
Poitevins, 32 et 33, 75, 196, n. 2.
Poitiers, 8, 26, 30, 32, 34 à 37, 68, 73, 82, n. 1, 84, n. 1, 87, 92, n. 2, 103, 104, 107, 111, 116, 119, 121, 125, 128, 137 à 140, 143, 188, n. 1, 192, 192, n. 3, 193, 221.
Pont (Gratien du), 45, n. 1, 46, 46, n. 3.
Pont-Achard (étang de), 35.

Prévost (Jacques), 86, 97, 161.
Ptolémée, 194, n. 1.
Puygareau (collège de), 3 à 5.
Puytesson (Jacques de), 95.

Q

Quatre fils Aymon (les), 120, n. 2.
Quentin, 83, 92, 92, n. 2, 144, n. 3, 158, n. 3, 193.
Quintil Horatian 53, 53, n. 2, 144, n. 3, 157, n. 2.
Quintilien, 228, n. 2.

R

Rabelais, 77 à 80, 94, 117, n. 1, 217, n. 2, 353.
Ramaceul (Thomas), 129.
Rapaillon, 111.
Rathery (J.-B.), *Influence de l'Italie sur les lettres françaises*, 219, n. 3, 231.
Raulin (Jean), 15.
Rebours, 112, 113, n. 1.
Regio (Raphaël), 17.
Regnars trauersãt (les), 21 à 29, 28, n. 1, 78, 272, 274.
Régnier, 333.
Régnier (de), 121.
Romorantin, 152, n. 3.
Rideau (Louis), 40.
Rivière (Pierre), 7, 11, 21, 21, n. 3, 29, 73 et 74.
Robertet (Florimond), 11, 13, 241, 246.
Robiou (Félix), *Université catholique*, 65, n. 1, 184, n. 1.
Rogier (Pierre), 7, 11, 73 et 74.
Romains (les), 33 et 33, 86.
Roman de Fauvel (le), 236, n. 1.
Roman de Renart (le), 212, 295.
Roman de la Rose (le), 19, 30, 211, 250, 255, 295.
Ronsard (Loys), 53, 53, n 4, 56, 138, 231, n. 2 et 3.
Ronsard (Pierre de), 9, 69, 199, n. 1, 213, 219, n. 3, 221, 231, 231, n. 3, 247, n. 2, 249, 250, 305, n. 1, 311, 313, 329.
Rouen, 103, 116.
Rues (F. de), 236, n. 1.
Rutebœuf, 219, n. 3.

S

Sabellicus (Antonius), 196.
Sagon, 105, 144, n. 3, 145 à 148, 150, 150, n. 2 et 3, 227, 316.
Saint-Aubin (bataille de), 183, 186.
Saint-Benoît, 121.
Saint-Benoît (librairie de), 192.
Saint Bernard, 25, n. 1.
Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française au XVIe siècle*, 225, n. 2.
Sainte-Croix de Poitiers (couvent de), 53, 138, 192, 230, 297.
Saint-Cybard (cimetière), 114, n. 1.
Saint-Cyprien, 165, 192.
Sainte-Ecriture, 30, 254.
Sainte-Gemme (prieuré de), 115.
Saint Grégoire de Tours, 174, 194, n. 1, 195.
Saint Hilaire, 205.
Saint-Hilaire-le-Grand, 112, 113, n. 1, 187.
Saint-Jacques de Wurtzbourg, 176.
Saint Jérôme, 87, 195.
Saint Joseph, 119.
Saint-Joyn (couvent de), 58, 58, n. 2.
Saint-Just, 205.
Saint-Ladre (porte), 124.
Saint-Lienne, 205.
Saint-Marc-Girardin, 65.
Sainte-Marthe (collège), 4, 122.
Saint-Martin (monastère de), 77, 82.
Saint-Martin de Spanheim, 176.
Saint-Michel-en-l'Herm, 192.
Saint-Paul (rue), 36.
Saint-Pol (comte de), 67, n. 2.
Sainte Radegonde, 134.

Saint-Saturnin (faubourg), 35, 81, n. 2.
Salel, 144.
Salluste, 91.
Salmon Macrin, 60.
Samouillan, *Olivier Maillard*, 238, n. 4.
Sandret, *Louis II de la Trémoille, le Chevalier sans reproche*, 39, n. 1, 58, n. 1, 179, 198.
Saumur, 102, 116.
Sauvage (Denis), 189.
Savoie (Louise de), 48, n 3, 62, 127.
Savonarole, 203.
Scévole de Sainte-Marthe, 58, n. 3, 144.
Scythes, 32 et 33.
Segré (monseigneur de), 43, n. 3.
Sepet (Marius), 179.
Serenna (collège de), 4.
Seyssel (Claude), 91.
Sibilet (Thomas), 314, 314, n. 1, 315, 321, 322, n. 2, 323, n. 2, 325, 326, n. 2, 331, 335, 338.
Smarves, 78.
Sorbonne, 150.
Stecher, *Jean Lemaire de Belges, sa vie, ses œuvres*, 8, n. 4, 219, n. 3.
Strozzi, 10.
Sully (Marie de), 42, n. 2.
Sully (de receveur de), 56, n. 2.
Sulpice-Sévère, 194, n. 2.

T

Taine, 271. — *Essai sur Tite-Live*, 171, n. 1.
Talmond (Charles de la Trémoille, prince de), 40, 41, n. 1, 44, 47, 48, 48, n. 3, 49, 49, n. 2, 51, 179, n. 4, 222, 238, 281.
Talmond (principauté de), 65, n. 3.
Tappecoue, 113, n. 1.
Temple de bonne renômée (le), 49, 214, 222, 272.
Temple d'honneur (le), 29.
Tendo (Loys), 66, n. 3.
Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, 35, n. 1, 114, n. 1, 165, 165, n. 2.
Thibault, 103, 103, n. 2.
Thibaut (Francisque), *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges*, 20, n. 1, 59, n. 2, 195, n. 1, 200, n. 4, 200, n. 1, 219, n. 3, 225, n. 1.
Thiboust (Jacques), 120.
Thomas (A.), *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, 213, n. 3.
Thouars, 42, 47, 63, 67, 67, n. 2, 69, 271.
Tillart, 106, n. 1.
Tiraqueau, 71, 82, n. 1.
Tite-Live, 30, 171, 171, n. 1, 183, 184, 248.
Tortereau (Julien), 5 et 6, 87, n. 2.
Tory (Geoffroy), 337, 338.
Tours, 203.
Tragédie du Christ Occis, 117.
Trauerseur des voyes périlleuses, 24, 24, n. 1, 32, 50, 58, 103, 145, 164, n. 2, 167, 222, 304.
Trechsel (Jean), 10.
Trinepotes (les), 66, n. 2.
Triomphes du tres chrestien roy François Ier (les), 153, 291.
Trithème, 176, 176, n. 2, 177, 194, n. 1, 196.
Triumphes de la noble et amoureuse dame (les), 153, 157, 161, 214, 239, 240, n. 1, 297.
Trojan, 94, 94, n. 1.
Turpin, 194, n. 1.

U

Université de Poitiers, 3, n. 2, 4, 35 et 36.

V

Vacquerie (Jean), 14.
Valentinois (Louise, vicomtesse

de Thouars, duchesse de), 61 et 62, 63.
Vateau (André), 67.
Vaucelles, 186, n. 1, 201.
Venise, 17.
Vérard (Antoine), éditeur, 23, 23, n. 2.
Verbreuil (bois de), 62.
Verdeau (Jacques), 129.
Vernon (Jean), 121.
Véron (Philippe), 121.
Vigne (André de la), 29, 29, n. 4, 52, 91.
Villette (la), 98, 139 et 140.
Villon, 8, 26, 30, 52, 113, n. 1, 219.
Vincent de Beauvais, 174, 194, n. 1, 195.
Virgile, 19, 30, 50, 55, n. 2, 91, 145, 180, 195.
Viterbe (Annius de), 196 et 197.
Vitry (Philippe de), 212, 212, n. 2.
Vivès, 297, n. 2.
Vivonne (André de), seigneur de la Chateigneraie, sénéchal du Poitou, 282.
Voragine (Jacobus de), 194, n. 2.

W

Wasthald, 177.
Wright (Thomas), *Histoire de la caricature et du grotesque dans la littérature et dans l'art*, 22, n. 1.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES ANNÉES.

Naissance de Jean Bouchet ; âgé de 4 ans, il perd son père. — Etudes au collège de Puygareau ; son maître Julien Tortereau ; ses premiers compagnons : Pierre Rivière, Pierre Rogier, Pierre Gervaise. — Jean Bouchet reçoit la tonsure ; son voyage à Lyon : premier souffle de la Renaissance. — Le jeune poète est attaché à Florimond Robertet ; il suit la cour, vit quelques années à Paris. — La pauvreté le contraint d'étudier la procédure. — Jean Bouchet, basochien, son premier livre : l'*Amoureux transy sãs espoir*, bientôt suivi d'un second : *Les Regnars trauersãt ;* son procès contre A. Vérard. — *Les Regnars* sont une critique acerbe de la société ; on y trouve quelques notes personnelles. — Les idées littéraires de l'auteur vers 1502. — Jean Bouchet revient à Poitiers, où dès 1507 il est procureur. . . . . p. 1

CHAPITRE II

LE PROCUREUR DES LA TRÉMOILLE.

Jean Bouchet à Poitiers ; comment il entend son métier de procureur ; ses difficultés pour allier les exigences de la chicane et le culte des Muses. — Il devient procureur des La Trémoille et poète officiel de la famille. — Voyage à la cour de Louis XII. Gabrielle de Bourbon, épouse de Louis II de la Trémoille. — *Le Chappelet des Princes ;* Jean Bouchet disciple des grands rhétori-

queurs. — Mort de Charles de La Trémoille à Marignan : *le Temple de bonne renõmee*. — Voyage à Paris vers 1520 ; alternance régulière des rimes masculines et féminines dans les vers de 10 pieds. — Gabrielle de Bourbon protège le procureur-poète, leurs rapports littéraires ; mort de la vicomtesse de Thouars. — Jean Bouchet et la duchesse de Valentinois, seconde épouse de Louis II de la Trémoille. — *Le Panegyric du Cheuallier sans reproche*. — François de La Trémoille. . . . . p. 32

CHAPITRE III

AMITIÉS LITTÉRAIRES.

Idées de Jean Bouchet sur la véritable amitié, elle est fondée sur la vertu. — Ses premiers amis : Pierre Blanchet, « *le tant bon Rivière* », Pierre Rogier, Pierre Gervaise. — Relations avec Geoffroy d'Estissac.— Cercle littéraire de Ligugé : Rabelais, Jean Bouchet parmi les serviteurs de Pantagruel. — Cercle littéraire de Fontaine-le-Comte : « *Le noble Ardillon* », Quentin, Nicolas Petit ; leurs idées littéraires ; ils connaissaient la Renaissance italienne, Philelphe, Dante, Pétrarque ; les grands rhétoriqueurs et l'antiquité latine ; leur amour pour le « *doulx parler que l'on nomme francisque* » ; relations aimables entre les habitués de Fontaine-le-Comte, Jean Bouchet fait l'éloge funèbre de Nicolas Petit. — Relations du poète avec Jean d'Auton, abbé d'Angle ; il l'invite à visiter sa maison de campagne, lui soumet ses ouvrages.— Jean Bouchet en correspondance avec Germain-Colin Bucher et le groupe des poètes de Rouen. . . . . p. 71

CHAPITRE IV

L'ORDONNATEUR DE MYSTÈRES.

Passion de Jean Bouchet pour le théâtre. — On lui attribue la sotie : *Le Nouueau Mõde auec l'estrif...* — Il dirige à Poitiers la représentation de 1534. — Difficultés ; ses acteurs : Gillet, Guillaume Le Riche, Jean Ormeau, Jean Formond. — Grand succès. Les acteurs de Poitiers vont jouer à Saumur, trois semaines plus tard. — Jean Bouchet demandé à Issoudun (1535) ; il s'excuse. — Ses idées sur le théâtre : un drame est une action non un récit : mise en scène, costume, prononciation des acteurs. — But moral des mystères. — Jean Bouchet refuse d'aller à Bourges en 1536 ; le roi de la Basoche de Bordeaux. — Mystères mimés : Entrée de François Ier à Poitiers (5 janvier 1520) ; entrées de la reine Eléonore et du dauphin à Nantes (14 août et 18 août 1522). — Conclusion. . . . . p. 107

CHAPITRE V

LES DERNIÈRES ANNÉES. — JEAN BOUCHET INTIME.

L'Epistre de vieillesse, 1532. — Vie intime de Jean Bouchet ; sa femme, ses huit enfants, conseils à Gabriel, sa fille Marie au monastère de Sainte-Croix. — Le bourgeois de Poitiers, le *mois et cent ;* la maison de campagne de la Villette ; ordonnance simple de ses repas. — Jean Bouchet « *poète acquitanique* » ; on le consulte de toutes parts ; appelé à donner son avis lors de la querelle entre Marot et Sagon, il s'abstient. — Un dizain à Lazare de Baïf. — La vieillesse l'éloigne des Muses. — Pureté de son catholicisme ; il attaque avec force les erreurs de Luther. — Sa douceur et sa modestie. — La mort. — Devise du Traverseur : *Spe labor levis. — Ha bien touché.* — Un souhait. . . . . p. 132

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉCRIVAIN

CHAPITRE PREMIER

L'ANNALISTE.

Jean Bouchet annaliste se propose surtout de moraliser et d'inspirer l'amour de la France et du Poitou. — *L'histoire et cronicque de Clotaire* est une œuvre morale plutôt qu'historique. *Les Anciennes et Modernes Généalogies* : ce livre est un manuel non une histoire véritable ; la légende de Francus. — *Le Panegyric du Cheuallier sans reproche:* mélange de fiction et de réalité, harangues à la Tite-Live. — *Annales d'Aquitaine ;* l'œuvre principale : plan général et première idée du livre ; louanges qui l'accueillent, on l'imite, on le copie. But de l'auteur, sa méthode : recherche des vieilles chartes, des traditions locales, étude des ouvrages antérieurs ; naïveté de sa critique ; elle est parfois gênée par la peur de déplaire ou par un patriotisme exagéré. Les *Annales* resteront un livre à consulter : Jean Bouchet y paraît tout entier avec son bon sens, sa délicatesse, son grand cœur de patriote et de chrétien. — Conclusion. . . . . p. 171

CHAPITRE II

LE RHÉTORIQUEUR.

A. — LE POÈTE.

Ecole des grands rhétoriqueurs : emphase, antithèses, jeux de mots; elle continue la poésie allégorique du moyen âge ; sa poésie moralisatrice, son culte pour l'antiquité.— Jean Bouchet disciple des grands rhétoriqueurs: sa passion de littérature et de science: « *Immortel est et diuin le scauoir* » ; son art à varier ses rythmes; il donne leur forme définitive aux *terza rima* ; diverses sortes de strophes, de vers. Idée qu'il se fait de la poésie: elle vit de fiction, elle doit être impersonnelle; elle est un don de nature qui s'affine par l'art; l'imagination, la sensibilité, le naturel dans son œuvre. Ses défauts tiennent en partie à sa doctrine littéraire: Jean Bouchet, comme les rhétoriqueurs, s'occupe plus des mots que des idées; énumérations, antithèses, emphase, allégorie.— Imitation maladroite de l'antiquité : mots, périodes, métaphores. — Conclusion. . . . . p. 209

CHAPITRE III

LE RHÉTORIQUEUR.

B. — LE MORALISATEUR.

Jean Bouchet se montre encore disciple des grands rhétoriqueurs par sa manie de moraliser : il donne des conseils à tout le monde. il critique les vices et les défauts de tous. — Dans son œuvre on trouve une peinture de la société au XVIe siècle : *le Peuple*, sa misère, son amour du luxe, son avarice, les laboureurs, les marchands, les gens de justice, les médecins ; *la Noblesse*, ses qualités, ses vices, tyrannie envers les petits, servilité à l'égard du prince ; *le Clergé*, avarice, simonie, les prédicateurs, les chanoines, les moines. – Les rhétoriqueurs voient avant tout dans la critique un genre littéraire, de là leurs exagérations voulues ; il est facile de s'en convaincre dans les ouvrages de Jean Bouchet. Après l'attaque voici la défense : *le Peuple*, vie de famille, modeste aisance, belle foi chrétienne ; *la Noblesse*, qualités brillantes des gentilshommes français ; *le Clergé*, science, sainteté des prêtres, louanges de la vie religieuse. — *Le Souverain Pontife*, appréciations différentes selon que Jean Bouchet parle comme chrétien ou comme Français.— *Le Roi*, amour aveugle de Jean Bouchet pour les princes français. — *Les Femmes*, conseils aux jeunes filles, aux femmes mariées, aux veuves, aux religieuses. — Conclusion générale. . . . . p. 252

TROISIÈME PARTIE

VERSIFICATION. — ORTHOGRAPHE. — GRAMMAIRE

CHAPITRE PREMIER

REMARQUES SUR LA VERSIFICATION DE JEAN BOUCHET.

I. *Rime.* — Deux règles de Jean Bouchet ; terminaisons en AI et en A ; en AILLE et en EILLE ; en AIN et en OIN ; en ASTRE et en ATRE ; en E et en ES ; en ET et en ER ; en EU ; en OI et en OU. — Equivalence de B et de P ; de C et de G ; de D et de T ; de L mouillé et de L ; de GN et de N. — Nombre de syllabes des diphtongues ; rime du simple avec le composé, du mot avec lui-même, du substantif avec le verbe qui en est formé.
II. *Césure.* — Règle de Jean Lemaire. — Jean Bouchet place la césure au hasard. — *Enjambement.* — *Inversion.*
III. *Elision.* — E muet à la fin des mots devant une consonne; E muet à l'intérieur des mots; E muet final devant une voyelle initiale. — Suppression de certaines syllabes. *Hiatus.* . . . . . p. 313

CHAPITRE II

ORTHOGRAPHE.

Voyelles et Diphtongues. — Consonnes. . . . . p. 337

CHAPITRE III

FORMES GRAMMATICALES.

Substantifs et adjectifs. — Article. — Degrés de comparaison. — Noms de nombre. — Pronoms. — Verbes . . . . . p. 348

CHAPITRE IV

SYNTAXE.

Substantif. — Adjectif. — Article. — Noms de nombre. — Pronoms. — Verbes. — Adverbes. — Négation. — Prépositions. — Conjonctions. . . . . p. 361

APPENDICE I

Bibliographie des Œuvres de Jean Bouchet. . . . . p. 399

APPENDICE II

Fac-simile d'une lettre autographe de Jean Bouchet à Gabrielle de Bourbon, épouse du Chevalier sans reproche, Louis II de la Trémoille. . . . . p. 413

APPENDICE III

Index. . . . . p. 414

FIN

Poitiers. — Librairie H. Oudin, éditeur.

ERRATA

Citant l'ouvrage publié sous la direction de M. L. Petit de Julleville, j'ai écrit : *Histoire de la Langue et de la Littérature françaises,* il faut lire : *Histoire de la Langue et de la Littérature française.*

Plusieurs fois l'ouvrage de Goujet est cité ainsi : *Bibliothèque française,* il faut lire : *Bibliothèque françoise.*

Page 47, note 2, au lieu de *Charles de Bourbon,* lire : *Charles de la Trémoille.*

Page 190, ligne 10, au lieu de *soulz,* lire : *soubz.*

Page 196, ligne 4, et page 197, ligne 22, au lieu de *Amicus de Viterbe,* lire : *Annius de Viterbe.*

Page 254, ligne 10, au lieu de *il veuille,* lire : *il ne veuille.*

Page 276, ligne 9, au lieu de *on,* lire : *ou.*

Page 277, ligne 1, au lieu de *se,* lire : *ses.*

Page 280, ligne 5, au lieu de *vault,* lire : *veult.*

Page 306, ligne 35, au lieu de *treme,* lire : *terme.*

Page 329, ligne 1, au lieu de *XVI*e, lire : *XIV*e.

PQ 1605 B75H3 1901
Hamon, Auguste
Un grand rhétoriqueur poitevin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY